Université des Sciences et Technologies de Lille
U.F.R. de Géographie et Aménagement
Laboratoire Territoires, Villes, Environnements, Sociétés

Thèse de Doctorat
Géographie
Présentée par Sylvain Estager
pour obtenir le grade de docteur de l'U.S.T.L.

Un objet géographique entre marginalité et territoire : La vigne en Haute-Saône

Thèse dirigée par J.J. Dubois et E. Glon
Soutenue le 24 novembre 2008
Jury :
- **Paul Arnould**, Professeur des Universités, E.N.S. Lettres & Sc. Hum., Lyon (président)
- **Jean-Jacques Dubois**, Professeur émérite des Universités, U. Lille 1 (codirecteur)
- **Eric Glon**, Professeur des Universités, U. Lille 1 (codirecteur)
- **Claire Delfosse**, Professeur des Universités, U. Lumière Lyon 2 (rapporteur)
- **Jean-Claude Hinnewinkel**, Professeur émérite des universités, U. Bordeaux 3 (rapporteur)

Photographie de couverture : *Père, grand-père, arrière-grands-parents… l'arbre généalogique s'inscrit au cœur d'une vigne familiale, sur les hauteurs de Jussey.*
(Source personnelle)

Université des Sciences et Technologies de Lille
U.F.R. de Géographie et Aménagement
Laboratoire Territoires, Villes, Environnements, Sociétés

Thèse de Géographie

Présentée par
Sylvain Estager

Un objet géographique entre marginalité et territoire : La vigne en Haute-Saône

Thèse dirigée par J.J. Dubois et E. Glon
Soutenue le 24 novembre 2008
Jury :
- **Paul Arnould**, Professeur des Universités, E.N.S. Let. & Sc. Hum., Lyon (président)
- **Jean- Jacques Dubois**, Professeur émérite des Universités, U. Lille 1 (codirecteur)
- **Eric Glon**, Professeur des Universités, U. Lille 1 (codirecteur)
- **Claire Delfosse**, Professeur des universités, U. Lyon 2 (rapporteur)
- **Jean-Claude Hinnewinkel**, Professeur émérite des Universités, U. Bordeaux 3 (rapporteur)

« C'est avec ce vin là, qu'on dit qu'Ulysse a mis,
le cyclope à genoux, et Circé dans son lit… »

Juliette
(*«* Petite messe solennelle »*,* Album *Bijoux et babioles*, 2008)

Sommaire

Première partie : de la marginalité comme clé de compréhension d'un territoire au travers l'étude de la vigne en Haute-Saône. Présentation du sujet, problématique générale et méthode utilisée.

1. Définition du sujet de thèse 26
1.1 Une conception qui s'appuie sur des travaux antérieurs 26
1.1.1 Pourquoi ce thème et ce terrain de recherche ? 26
1.1.2 Acquis des travaux antérieurs pour définir le sujet 27
1.2 Définition du sujet retenu 28
1.2.1 Un sujet qui a évolué 28
1.2.2 La vigne, objet central de la recherche 29
2. Les cadres de la recherche 29
2.1 Une région marginalisée? 29
2.1.1 Une région difficile à identifier 29
2.1.2 La Haute-Saône, une marge de la Franche-Comté en difficulté 31
- La Haute-Saône, une entité souvent oubliée 31
- Une marge en déshérence ? 33
2.2 La vigne en Haute- Saône, un objet de recherche peu étudié 34
2.2.1 La viticulture locale a longtemps été négligée 34
2.2.2 Un vignoble toujours peu étudié 35
2.3 Définition du terrain de recherche 35
2.3.1 La question des sources participe à la définition du terrain 38
2.3.2 Individualisation et sélection des aires d'étude 39
2.3.3 Les aires retenues pour la recherche effectuée 40
- Les anciens « grands vignobles » 41
- Les vignobles plus modestes 42
2.4 La marginalité de la vigne en question 45
2.4.1 Appréhender la marginalité des espaces plantés en vigne 45
2.4.2 La vigne, une réalité au sein des territoires qui dépasse largement le cadre de sa marginalité spatiale 48
3. La marginalité comme clé de compréhension d'un territoire ? 51
3.1 Définir la marginalité 51
3.1.1 Un concept négligé par la discipline 51
3.1.2 Quelle définition ? 52
3.1.3 Une remise en cause de sa marginalité : l'inscription de la vigne au sein des paysages 54
3.2 Choix des outils retenus pour rendre compte de l'importance de la vigne au sein des paysages 54
3.2.1 La notion de paysage en débat 55
3.2.2 Du géosystème au G.T.P. 57
- Le géosystème, outil d'analyse du paysage 57
- Un système à trois dimensions, le complexe G.T.P. 58

3.2.3 L'anthroposystème viticole, outil d'analyse des paysages 59
3.3 La marginalité de la vigne, comme témoin d'un passé viticole de première importance 61
3.3.1 De nombreux legs transmis par la viticulture d'autrefois 61
3.3.2 Intérêt de l'identification de la matrice historique et spatiale recherchée 62
3.4 Le lieu comme échelle d'analyse privilégié d'un objet marginal 53
3.4.1 Des rapports intimes à la vigne, parfois difficiles à appréhender mais fondamentaux 64
- Un objet d'étude qui appartient très largement à la sphère privée 64
- Mettre à jour la charge symbolique d'une pratique : le « lieu » comme échelle d'étude 65
3.4.2 Les lieux de la vigne 66
- Le lieu comme échelle d'analyse spatiale ? 66
- Définition et singularité des lieux de la vigne dans l'aire d'étude 68
3.4.3 La vigne est aussi un « lieu de mémoire » 69
- Définir le « lieu de mémoire » : origine et signification du concept .. 69
- Une notion à forte composante géographique 71
3.4.4 Au bilan, le lieu est une unité spatiale complexe 71
3.5 La vigne, une ressource du territoire qui participe à sa définition 72
3.5.1 La vigne appréhendée comme une ressource territoriale 73
- La vigne est une ressource ? 73
- Définition retenue de la notion de ressource 74
3.5.2 La vigne et son inscription mémorielle 74
- Une mémoire de la vigne qui se lit dans les pratiques du quotidien .. 74
- Cette mémoire inscrit la viticulture d'aujourd'hui dans celle d'hier .. 77
3.5.3 La vigne participe à la définition des territoires 78
- Une composante structurelle de l'espace vécu, à forte valeur mémorielle 78
- Une définition du territoire qui accorde une large place à la mémoire 79
- Des lieux de la vigne et des territoires pluriels 80
4. Méthode utilisée 84
4.1 Les relevés de terrain 84
4.1.1 Une méthode au cœur de la problématique 84
4.1.2 Mode opératoire : un impressionnisme rationnalisé 85
4.1.3 Une ouverture vers l'espace social et la mémoire des lieux associée à la vigne 86
4.2 Bibliographie et sources utilisées 86
4.2.1 Les sources bibliographiques 87
4.2.2 Les principales sources d'archives disponibles 87
- Les sources statistiques 87
- Les autres types de sources 91
4.2.3 Les documents complémentaires 94
4.3 Le choix d'un recours aux entretiens 95
4.3.1 Pourquoi recourir à cet outil ? 95
4.3.2 Mode opératoire pour réaliser ces enquêtes 96
- Un premier choix d'enquêtes par questionnaire 96
- Les enquêtes par entretien 98
5 Démonstration conduite au sein de la thèse 103
5.1 Deuxième partie. L'anthroposystème actuel. Etat des lieux de la vigne 103

5.2 Troisième partie. De l'apogée de la vigne au XIXème siècle à sa marginalisation actuelle. Portrait d'ensemble dans une perspective géo-historique..... 104
5.3 Quatrième partie. La vigne aujourd'hui, une ressource entre mémoire et territoire105

Deuxième partie :
L'anthroposystème viticole actuel. Etat des lieux de la vigne.

1 Identification de l'anthroposystème viticole. 107
1.1 Le système viticole commercial 108
1.1.1 Une dynamique nouvelle ? 108
1.1.2 Les exploitations professionnelles 109
1.1.3 Un système viticole à logique commerciale 110
- Un paysage singulier dans l'aire d'étude 111
- Un système dominé par une logique commerciale 113
1.2 Le système de la viticulture d'amateur 115
1.2.1 Définition de ce système 115
1.2.2 Caractéristiques du système viticole d'amateur 116
- Une mise en culture aux moyens modestes 116
- Un jardinage qui doit savoir s'adapter 121
1.2.3 Une dynamique du système qui présente différents stades évolutifs 121
1.2.4 Bilan du système de la viticulture d'amateur 127
- Fonctionnement du système 127
- Un état qui rend compte de l'équilibre du système 129
1.3 Le système de la vigne de jardin 135
1.3.1 La « vigne de jardin », définition de la notion 135
1.3.2 Des formes variées de mise en culture 138
- Un recensement qui nécessite une approche très fine 138
- Une inscription générale dans l'aire d'étude 138
- La mise en culture de la vigne jardinée 140
1.3.3 Fonctionnement du système de la vigne de jardin 142
1.4 Le système viticole à fruticées et forêts 145
1.4.1 Identification du système 145
1.4.2 La vigne, au centre des dynamiques de reconquête forestière 146
- Un système relais 146
- Un stade initial de type fruticée 147
- Des dynamiques qui composent une mosaïque paysagère 148
1.4.3 Les espaces forestiers à vitifaciès 155
- Définition des vitifaciès forestiers 155
- Caractéristiques de ces vitifaciès forestiers 156
- Quelques exemples d'espaces forestiers à vitifaciès 161
1.4.4 La vigne élément du cortège floristique local 168
- Une plante commune dans l'aire d'étude ? 168
- Caractéristiques de la « vigne sauvage » 173
- *Vitis vinifera*, élément du cortège floristique local 176
1.4.5 Bilan du système viticole à fruticées et forêts 176
1.5 Le système patrimonial viticole 178
1.5.1 Définition du système 178

1.5.2 Importance du patrimoine bâti de type vigneron 179
- Définition de l'habitat vigneron 180
- Un type d'habitat majeur, souvent dominant 182
- D'autres legs viticoles au sein de l'espace bâti à ne pas négliger 183
1.5.3 Les manifestations cultuelles en lien avec la vigne 184
- Les confréries vigneronnes 184
- Le culte de Saint-Vincent prend aussi d'autres formes 185
- D'autres cultes qui portent la marque de la vigne 186
1.5.4 La diffusion des objets à caractère viticole 189
- Le matériel viticole, vestige de la viticulture passée 189
- La vigne objet culturel local 193
1.5.5 Bilan du système patrimonial viticole 193
Conclusion sur l'identification de l'anthroposystème viticole 198
2 Importance de l'anthroposystème viticole au sein du terrain de recherche 202
2.1 Localiser et relever les inscriptions de l'anthroposystème viticole 202
2.1.1 Localisation du fait viticole 202
2.1.2 Relever les manifestations de l'anthroposystème viticole 203
2.2 Rendre compte des manifestations de la vigne observées sur le terrain 204
2.2.1 Choix des communes retenues en exemple 204
2.2.2 Synthèse cartographique des relevés de terrain 205
2.3 Exemples d'inscriptions de l'anthroposystème viticole 206
2.3.1 Gy, les Monts de Gy et Charcenne 206
- Importance du système patrimonial viticole 206
- Les vitifaciès forestiers 208
- Les mosaïques paysagères 208
- Le système viticole commercial 209
2.3.2 Etude du finage de Charriez 209
- Un village vigneron 210
- Une déprise anthropique importante 211
- Bilan de l'étude de ce finage 213
2.3.3 Etude du finage de Noroy-les-Jussey 213
- Une déprise anthropique qui concerne surtout les anciens terrains viticoles 215
- Un anthroposystème viticole moins riche ? 217
2.3.4 L'anthroposystème viticole autour de la « Roche Morey » 218
- Caractéristiques d'ensemble 220
- Les communes de la « Roche », lieux d'expression privilégiés de l'anthroposystème viticole 222
- Les systèmes de la viticulture d'amateur et de la vigne de jardin, sanctuaires d'une mémoire des pratiques viticoles 222
Conclusion de la deuxième partie 223

Troisième partie.
De l'apogée de la vigne au XIXème siècle à sa marginalisation actuelle. Portrait d'ensemble dans une perspective géo-historique.

1 La vigne depuis le milieu du XIXème siècle : de son apogée à sa marginalisation 225
1.1 Importance, potentiel et répartition des espaces viticoles 225
1.1.1 Une empreinte forte de la viticulture en Haute-Saône 225
1.1.2 Potentialité viticole et limite de la culture de la vigne dans l'aire d'étude 225
- Un important potentiel cultural pour la vigne 225
- La limite Nord de la viticulture et ses conséquences 226
- Un vignoble vulnérable à certains épisodes climatiques 229
1.1.3 Répartition et typologie des vignobles étudiés 232
- Les « grands » vignobles 232
- De petits vignobles qui constituent une quasi-mono-activité 233
- Des vignobles insérés dans un système de polyculture 234
- Les localisations fines des vignes 236
1.1.4 La question de l'apogée de la vigne en Haute-Saône 240
1.2 Les « sept vaches maigres », une alerte sérieuse à la veille de l'apogée viticole. 241
1.2.1 La viticulture du pays est attaquée 241
- Un fléau nouveau… 241
- …aux effets conséquents 241
1.2.2 La viticulture de Haute-Saône face à la crise 243
- Contexte et apparition de la maladie 243
- De nombreuses surfaces affectées et une production qui s'écroule . 243
1.2.3 Des conséquences sociales nombreuses et immédiates 244
- Un monde rural durement touché 244
- Les ravages du choléra 245
- Un important mouvement de dépopulation 245
1.2.4 Bilan de ces années de crise pour la viticulture 248
1.3 Evolution générale du vignoble depuis le milieu du XXème siècle : Apogée et marginalisation 249
1.3.1 Evolution d'ensemble du vignoble de Haute-Saône 249
1.3.2 Un constat identique à l'échelle des communes 250
- Apogée, crise et processus de marginalisation de la vigne 250
- La crise phylloxérique n'explique pas tout 252
1.3.3 Mise en place du processus de marginalisation de la vigne dans l'aire d'étude 253
- Une culture qui résiste dans la première moitié du siècle 253
- Une culture devenue marginale dans la seconde moitié du XXème siècle 255
- Bilan du processus de marginalisation 257
2 Portrait de la viticulture en Haute-Saône lors de son apogée 258
2.1 Les formes de mise en culture de la vigne 258
2.1.1 Une grande variété de cépages 258
2.1.2 La plantation des ceps 259
2.1.3 La question de l'échalassage 260
- La technique employée 260
- L'approvisionnement en bois d'échalas 261

- Une opération délicate à assurer 262
2.2 L'aménagement et la valorisation des parcelles viticoles 264
2.2.1 De nombreuses constructions 264
2.2.2 Le cas des baraques de vigne 267
- Le problème des sources 268
- L'exemple du site du « Sabot » à Vesoul 269
- Quel bilan pour les baraques ? 270
2.2.3 Des vignes complantées 271
2.2.4 Les parcelles de vigne : quel bilan ? 272
2.3 Les productions de la vigne : variées et à faible valeur commerciale 274
2.3.1 Une dynamique d'amoindrissement de la qualité qui se poursuit au XIXème siècle 275
- Il demeure quelques productions de qualité 275
- Un amoindrissement de la qualité qui se poursuit 276
2.3.2 Une production en partie commercialisée 277
- Les vins de qualité ne s'exportent plus ? 277
- La quantité se vend bien 277
2.3.3 Un vignoble très largement dédié à l'autoconsommation 279
2.3.4 Les productions d'autoconsommation: une grande variété de savoir-faire et de pratiques 280
- Le vin 280
- Valoriser les marcs 281
- D'autres productions existent… 283
2.4 Propriété viticole et mode d'exploitation des vignes 284
2.4.1 Typologie de la propriété viticole 284
- Les formes de propriété 284
- La faiblesse structurelle des grandes propriétés viticoles 286
- Un vignoble de petite à très petite propriété 288
- Bilan de la propriété viticole au milieu XIXème en Haute-Saône ... 292
2.4.2 Les modes d'exploitation de la propriété viticole 293
- Les propriétaires exploitants 293
- Le faire-valoir indirect 294
- Un monde vigneron largement paupérisé 295
2.4.3 Les effets directement induits par la structure de la propriété viticole .. 297
- Le problème majeur : la raréfaction de la main d'œuvre 297
- La réorientation progressive de l'encépagement 302
- L'offensive des labours et des pâturages au XIXème siècle 304
-Une production locale non concurrentielle et de plus en plus concurrencée 306
2.4.4 Conclusion sur cette approche sociale du monde viticole dans la seconde moitié du XIXème siècle 307
- Un vignoble en sursis ? 307
- Un système structurellement obsolète 308
3 La grande crise viticole de la fin du siècle : fin d'un système obsolète et mise en place d'une matrice historique et spatiale renouvelée 310
3.1 Un fléau national, une crise généralisée dans le pays 310
3.1.1 Le vignoble national en proie au phylloxéra 310
3.1.2 Une maladie difficile à combattre 311
3.1.3 La lutte par la solution américaniste 312

3.1.4 Le mildiou et les autres maladies sont sous-estimés 313
3.2 La Haute-Saône : un vignoble touché tardivement mais rapidement submergé .. 314
3.2.1 Le mildiou précède le phylloxéra 314
- Une arrivée précoce 314
- Une réaction laborieuse 315
3.2.2 Les effets du mildiou révèlent les autres facteurs de crise 316
3.2.3 Le vignoble de Haute-Saône touché par le phylloxéra 318
3.2.4 La reconstitution, principal remède préconisé 320
3.3 La faiblesse des aides des pouvoirs publics 322
3.3.1 La question du financement des opérations de reconstitution 322
3.3.2 Etat des subventions accordées 323
3.3.3 Des besoins plus importants 323
3.4 Les techniques de reconstitution du vignoble : un nouveau savoir-faire 327
3.4.1 Producteurs directs ou porte-greffe : la vigne américaine 327
3.4.2 Les producteurs directs 328
3.4.3 La reconstitution à l'aide de plants greffés 329
3.5 Bilan à court terme de la reconstitution du vignoble 332
3.5.1 Les sources et leurs limites 332
3.5.2 Une réalité brutale : beaucoup de vignes ne seront pas replantées 333
3.5.3 L'abandon rapide des plants greffés ? 334
4 Mise en place d'une nouvelle matrice historique et spatiale au XXème siècle 337
4.1 Apogée et fragilité d'un système viticole hérité au XIXème siècle 337
4.1.1 Un système viticole fragile 337
4.1.2 Une matrice historique et spatiale qui s'achève 338
4.1.3 Une nouvelle matrice : marginalisation de la vigne au XXème siècle .. 338
4.2 Portrait d'ensemble de la viticulture au milieu du XXème siècle 339
4.2.1 Un vignoble d'amateur 339
- La disparition complète de la viticulture commerciale 340
- Une viticulture d'amateur 340
4.2.2 La viticulture d'amateur, marqueur puissant des territoires de l'époque 341
- Une inscription spatiale importante 341
- Une pratique très largement partagée 343
4.2.3 Un vignoble qui tente de résister à la dynamique générale ? 345
- Estimation de l'âge des vignes 345
- Un vignoble régulièrement rajeuni mais qui se marginalise 345
- Une résistance qui perdure 346
4.2.4 Un encépagement qui porte les marques de transformation du système viticole 347
- *Vitis vinifera* n'a pas complètement disparu 349
- Les cépages prohibés 349
- Le recours aux hybrides s'est largement imposé 351
- Bilan de l'encépagement dans les années 1950 351
4.3 La vigne, culture marginale : une nouvelle matrice historique et spatiale identifiée 353
Conclusion de la troisième partie 355

Quatrième partie La vigne aujourd'hui, une ressource entre mémoire et territoire

1 Champlitte : la vigne, une ressource phare du territoire 357
1.1 Un lieu de la vigne singulier 357
1.1.1 Un anthroposystème particulièrement riche 358
1.1.2 Un vignoble commercial porté par la mémoire du lieu 358
1.2 La Saint-Vincent à Champlitte, un lieu de mémoire 359
1.2.1 Organisation de la célébration. Champlitte, lundi 23 janvier 2006 359
- Un cérémonial qui investit la ville 359
- La messe de la Saint-Vincent 362
- La fête commence 363
1.2.2 La Saint-Vincent dans les discours officiels et médiatiques 364
- Les discours qui accompagnent la célébration 364
- Le traitement médiatique de la fête 365
1.2.3 Un lieu de mémoire entre légitimité et artifices 366
- Une dimension traditionnelle, en partie falsifiée 366
- Une fonction pacificatrice : la ville unifiée ? 368
- Un refuge identitaire dans une époque post- moderniste ? 370
1.3 Champlitte haut-lieu de la vigne en Haute-Saône 371
1.3.1 Lieu ou haut-lieu ? 371
1.3.2 Un haut-lieu connu de tous mais pas unanimement reconnu 373
- Un haut-lieu connu et apprécié 373
- Un regard critique, parfois acerbe 375
1.3.3 Un haut-lieu rejeté par les viticulteurs non chanittois 377
1.4 Champlitte, un haut-lieu à la croisée des territorialités 379
1.4.1 Un système falsifié de valeurs territoriales 380
1.4.2 Une relecture du temps et de l'histoire qui affronte les mémoires 381
1.4.3 L'artifice dissimule d'autres lieux 381
2 Les lieux de mémoire liés à la vigne : la confrontation des mémoires. 382
2.1 La Saint Vincent d'Echenoz-la-Méline 382
2.1.1 Une célébration intime 383
2.1.2 Organisation de la célébration, dimanche 22 janvier 2006 383
- Le temps de l'Eglise 383
- Le temps de la confrérie ? 385
2.1.3 Un lieu de mémoire surtout spirituel 387
- Un territoire repris en main le temps de la célébration 387
- Un lieu de mémoire conservateur, voire réactionnaire 388
2.2 La recréation d'un lieu de mémoire lié à la vigne : la Motte de Vesou 389l
2.2.1 Un lieu attribut de Vesoul : la Motte 389
- Un lieu emblématique 389
- Un lieu tombé en déshérence ? 390
2.2.2 La vigne, une ressource au service de la valorisation du lieu 393
- La vigne, une ressource du territoire mobilisée sur ce lieu 393
- La restauration de la vigne et du passé viticole 394
- Un discours qui s'appuie sur une relecture de l'histoire du lieu 396
2.2.3 Un lieu de mémoire au service de Vesoul 397
- Un classement qui mythifie le lieu 397

- La vigne une marginalité au service de la démonstration 398
- Un lieu de la vigne qui ouvre sur le territoire..... 399
2.3 Gy, une mémoire viticole en cours de réactivation 399
2.3.1 Un anthroposystème viticole parmi les plus riches 401
2.3.2 Un patrimoine viticole peu valorisé jusqu'à présent 401
2.3.3 La valorisation récente de la ressource viticole..... 402
- La vigne placée au rang de symbole..... 402
- Une ressource récréative et touristique..... 403
2.3.4 Une composante territoriale du moment 404
- Un passé viticole qui n'est pas célébré..... 404
- Un rapport différent à la vigne 405
2.4 Les mémoires de la vigne se confrontent 406
2.4.1 Une histoire officielle très largement acceptée..... 406
- Les schèmes constitutifs de cette histoire..... 406
- Le noyau d'une mémoire collective 407
2.4.2 La remise en cause de cette mémoire collective..... 409
- Un rejet général par la communauté vigneronne ?..... 410
- Des mémoires qui coexistent 410
3 Les lieux de la vigne, prisme révélateur de valeurs territoriales à fort contenu mémoriel . 412
3.1 Les questions posées par la confrontation des mémoires..... 412
3.1.1 Opérer la distinction des mémoires 412
3.1.2 Le sens géographique de la démarche 413
3.2 Les parcelles de vigne, entre mémoire et identité 414
3.2.1 Une pratique locale et paysanne 414
3.2.2 Tenir sa vigne : des logiques multiples et complexes..... 415
3.2.3 Un territoire de l'intime..... 416
3.3 Renoncer à sa vigne mais pas à la vigne 418
3.3.1 Un renoncement progressif..... 418
3.3.2 renoncer à sa vigne : un crève-cœur 419
3.3.3 La vigne de jardin, substitut mémoriel 421
3.4 Les vins appréhendés comme lieux de mémoire..... 422
3.4.1 Des productions traditionnelles 422
3.4.2 Le vin, schème mémoriel et identitaire..... 424
- Pourquoi faire du vin ? 424
- « Goûtons voir si ce vin est bon »… 426
3.4.3 Le vin est « fier »..... 427
- Un vin estimé..... 428
- Un produit singulier..... 429
4 La vigne, une ligne de force du territoire..... 431
4.1 La vigne est une identité..... 431
4.1.1 L'affirmation d'une identité collective et individuelle..... 431
- Un schème structurant des identités 431
- Une communauté viticole..... 432
4.1.2 Une ressource qui appartient à l'identité des territoires 433
- La fin annoncée de la vigne ?..... 434
- La vigne, ressource entre terroir et territoire..... 435
4.2 La vigne, un territoire de l'illicite..... 436
4.2.1 Identifier l'interlope..... 436
4.2.2 La distillation, une pratique viticole élargie 437

- Le cadre légal et les données « officielles » 437
- Une pratique qui déborde de ce cadre : distiller les marcs 439
- Une pratique élargie à d'autres productions 440
4.2.3 Le sens géographique de la pratique 441
- Un non-droit revendiqué 441
- Un exemple d'une mythification de la pratique : « La prise de la Roche » 442
- L'interlope, un territoire et un temps spécifique 443
4.3 La vigne, un objet à la croisée du vécu et des mémoires 444
4.3.1 Des mémoires plurielles de la vigne qui coexistent 444
- La vigne, un objet à la croisée des mémoires 444
- Des mémoires perméables qui interagissent 446
4.3.2 La vigne, « une histoire lente des habitudes » 447
4.3.3 La vigne, une de ces marginalités qui font le territoire 448
- Une réalité du moment, à forte charge identitaire 448
- La vigne est une fenêtre sur la compréhension des territoires 449

Conclusion Générale 453

Bibliographie 460

Annexes 473
Annexe 1 : Cadre spatial de la recherche. Les communes viticoles retenues 474
Annexe 2 : Grilles utilisées pour les enquêtes par questionnement et les enquêtes par entretien 475

Liste des figures

Première partie
- p.32 Figure 1.1 : La Haute-Saône, une marge de la Franche-Comté ?
- p.33 Figure 1.2 : Evolution de la population de Haute-Saône depuis le XIXème siècle
- p.37 Figure 1.3 : La Haute-Saône : l'anomalie d'un espace a-viticole ?
- p.44 Figure 1.4 : Cadre spatial de la recherche : les communes viticoles retenues
- p.60 Figure 1.5 : L'anthroposystème viticole et ses composantes
- p.83 Figure 1.6 : Intérêt du marginal dans la compréhension du territoire

Deuxième partie
- p.107 Figure 2.1 : Composantes et interaction au sein l'anthroposystème viticole
- p.112 Figure 2.2 : Le système viticole commercial
- p.114 Figure 2.3 : Bilan du système viticole commercial
- p.120 Figure 2.4 : Deux exemples de vignes jardinées
- p.123 Figure 2.5 : Portrait de deux vignes très bien tenues, à Champlitte
- p.124 Figure 2.6 : Vigne qui présente les marques d'un manque d'entretien à Champlitte
- p.124 Figure 2.7 : Vigne qui présente les marques d'un manque d'entretien à Jussey
- p.126 Figure 2.8 : Exemples de vignes abandonnées
- p.128 Figure 2.9 : Bilan du système de la viticulture d'amateur
- p.130 Figure 2.10 : Exemple d'un fort contraste de l'état de deux parcelles voisines
- p.131 Figure 2.11 : Relevé de l'état des parcelles au sein du système viticole d'amateur
- p.134 Figure 2.12 : Comparaison diachronique d'un même paysage à Suaucourt
- p.136 Figure 2.13 : Formes variées de mise en culture de la vigne de jardin (1/2)
- p.137 Figure 2.14 : Formes variées de mise en culture de la vigne de jardin (2/2)
- p.139 Figure 2.15 : La treille, mise en culture courante de la vigne de jardin
- p.144 Figure 2.16 : Le système de la vigne de jardin
- p.146 Figure 2.17 : Un système relais : le système viticole à fruticées et forêts
- p.149 Figure 2.18 : Une mosaïque paysagère composée par le système viticole d'amateur et le système viticole à fruticées et forêts
- p.152 Figure 2.19 : Morey, vues générales comparées
- p.154 Figure 2.20 : Mosaïque paysagère sur le « Pouligny », au SO de Jussey
- p.162 Figure 2.21 : Morey, exemple d'un espace forestier à vitifaciès
- p.164 Figure 2.22 : Noroy-les-Jussey, exemple d'un espace forestier à vitifaciès
- p.167 Figure 2.23 : Gy, exemple d'un espace forestier à vitifaciès
- p.171 Figure 2.24 : Exemples d'inscriptions spatiales de la vigne sauvage (1/2).
- p.172 Figure 2.25 : Exemples d'inscriptions spatiales de la vigne sauvage (2/2).
- p.177 Figure 2.26 : Bilan du système viticole à fruticée et forêts
- p.181 Figure 2.27 : Les principaux types d'habitat vigneron en Haute-Saône
- p.188 Figure 2.28 : Les inscriptions cultuelles en lien avec la vigne
- p.191 Figure 2.29 : La diffusion de l'objet viticole : le cas de Gy
- p.192 Figure 2.30 : La diffusion de l'objet viticole, quelques exemples
- p.197 Figure 2.31 : Le système patrimonial viticole
- p.199 Figure 2.32 : L'anthroposystème viticole : composante et dynamique
- p 200 Figure 2.33 : Interaction et relais des différents systèmes au sein de l'anthroposystème viticole
- p.201 Figure 2.34 : L'anthroposystème viticole : exemple d'un paysage qui présente plusieurs stades d'évolution du système
- p.207 Figure 2.35 : Les inscriptions de l'anthroposystème viticole relevées autour des Monts de Gy
- p.210 Figure 2.36 : Les inscriptions de l'anthroposystème viticole relevées sur le finage de Chariez
- p.212 Figure 2.37 : Vues comparées à Chariez, au pied du lieu-dit « Le camps de César ».

- p.214 Figure 2.38 : Les inscriptions de l'anthroposystème viticole relevées sur le finage de Noroy-les-Jussey
- p.216 Figure 2.39 : Vues comparées à Noroy-les- Jussey
- p.219 Figure 2.40 : Les inscriptions de l'anthroposystème viticole relevées autour de la Roche Morey
- p.221 Figure 2.41 : Vues comparées à Morey.

Troisième partie
- p.235 Figure 3.1 : Typologie des communes viticoles étudiées
- p.237 Figure 3.2 : Le vignoble de Vesoul (extrait de l'Atlas du Préfet Dieu)
- p.238 Figure 3.3 : Le vignoble de la Roche- Morey (extrait de l'Atlas du Préfet Dieu)
- p.242 Figure 3.4 : La vigne souffre, soufrons la vigne. Lithographie de Daumier
- p.246 Figure 3.5 : Evolution de la population de la Haute-Saône au XIXème siècle
- p.247 Figure 3.6 : Evolution de la population de Chariez et de Gy au XIXème siècle
- p.249 Figure 3.7 : Evolution de la superficie du vignoble de Haute-Saône depuis la fin du XVIIIème siècle
- p.251 Figure 3.8 : Evolution de la superficie des principaux vignobles depuis le XIXème siècle
- p.254 Figure 3.9 : La marginalisation de la culture de la vigne en Haute-Saône, au XXème siècle
- p.263 Figure 3.10 : Vue générale de Blondefontaine, au début du XXème siècle
- p.265 Figure 3.11 : Murgers de délimitation, à Noroy- les- Jussey
- p.267 Figure 3.12 : L'aménagement des parcelles viticoles, exemples de vestiges hérités
- p.268 Figure 3.13 : Baraques de vigne à Bucey-les- Gy
- p.270 Figure 3.14 : Situation cadastrale des baraques de vigne et des enclos sur le site du « Sabot »
- p.271 Figure 3.15 : Les baraques de vigne, vestiges parmi les plus remarquables
- p.274 Figure 3.16 : Un paysage viticole, au début du XXème siècle
- p.286 Figure 3.17 : Typologie de la propriété viticole
- p.289 Figure 3.18 : Répartition de la propriété viticole selon les superficies possédées
- p.291 Figure 3.19 : Répartition du vignoble communal selon la taille des parcelles
- p.301 Figure 3.20 : Une dynamique d'affaiblissement de l'économie viticole
- p.332 Figure 3.21 : Un paysage viticole post-phylloxera ?
- p.348 Figure 3.22 : Répartition par cépage du vignoble de Haute-Saône
- p.354 Figure 3.23 : De l'apogée viticole à l'anthroposystème actuel

Quatrième partie
- p.360 Figure 4.1 : Une célébration qui investit Champlitte
- p.361 Figure 4.2 : Une fête entre folklore et tradition ?
- p.362 Figure 4.3 : Le temps de la messe
- p.384 Figure 4.4 : Messe de la Saint-Vincent, le 22 janvier 2006, à Echenoz-la-Méline
- p.385 Figure 4.5 : Rassemblement de la confrérie, place Saint-Vincent
- p.386 Figure 4.6 : Echenoz-la-Méline le jour de la Saint-Vincent, un territoire municipal redéfini ?
- p.390 Figure 4.7 : Vue générale de la Motte dans les années 1880/1890
- p.391 Figure 4.8 : Partie sommitale de la Motte, au début du XXème siècle
- p.392 Figure 4.9 : Vues comparées de la Motte depuis le « Sabot »
- p.395 Figure 4.10 : La restauration du passé viticole sur le site de la Motte
- p.400 Figure 4.11 : Gy, une architecture remarquable héritée du passé viticole
- p.448 Figure 4.12 : Les schèmes liés à la vigne et leur participation à la superstructure du territoire

Conclusion
- p.457 Figure A : La vigne, composante territoriale du moment, à forte valeur mémorielle

Liste des tableaux

Première partie

- p.33 Tableau 1.1 : Evolution de la population de la Haute-Saône depuis le XIXème siècle
- p.47 Tableau 1.2 : Les vignes déclarées en Haute-Saône en 1992

Deuxième partie

- p.108 Tableau 2.1 : Les exploitations viticoles officiellement recensées au R.G.A de 2006

Troisième partie

- p.230 Tableau 3.1 : Evolution de la productivité viticole en Haute-Saône, entre 1833 et 1896
- p.243 Tableau 3.2 : Evolution de la superficie des vignobles par canton, pendant la décennie 1850
- p.246 Tableau 3.3 : Evolution de la population de la Haute-Saône au XIXème siècle
- p.248 Tableau 3.4 : Evolution de la population de Chariez et de Gy au XIXème siècle
- p249 Tableau 3.5 : Evolution de la superficie du vignoble de Haute-Saône depuis la fin du XVIIIème siècle
- p.251 Tableau 3.6 : Evolution de la superficie des principaux vignobles depuis le XIXème siècle
- p.252 Tableau 3.7 : Evolution de la superficie des vignobles entre 1870 et 1910
- p.254 Tableau 3.8 : La marginalisation de la culture de la vigne en Haute-Saône, au XXème siècle
- p.256 Tableau 3.9 : La marginalisation de la culture de la vigne, dans les communes étudiées
- p.289 Tableau 3.10 : Répartition de la propriété viticole selon les superficies possédées
- p.291 Tableau 3.11 : Répartition du vignoble communal selon la taille des parcelles
- p.303 Tableau 3.12 : Rentabilité d'une vigne selon son encépagement
- p.324 Tableau 3.13 : Frais de replantation d'une ouvrée, selon H. Clémençot.
- p.342 Tableau 3.14 : Exploitations déclarées produisant exclusivement pour la consommation familiale en 1957
- p.344 Tableau 3.15 : Importance de la pratique viticole déclarée, dans l'aire d'étude, en 1957
- p.346 Tableau 3.16 : Répartition par année de plantation du vignoble et évolution des superficies plantées en vigne, en Haute-Saône, en 1957
- p.348 Tableau 3.17 : Répartition par cépage du vignoble de Haute-Saône
- p.350 Tableau 3.18 : Communes qui présentent une part importante de leur vignoble plantée en cépages prohibés

Quatrième partie

- p.415 Tableau 4.1 : Pourquoi tenir une vigne ? Qu'est-ce qui justifie la pratique ?
- p.417 Tableau 4.2 : Qu'est-ce que la vigne représente/évoque pour vous ?
- p.425 Tableau 4.3 : Pourquoi faites-vous du vin ?
- p.428 Tableau 4.4 : comment jugez-vous votre vin ?
- p.438 Tableau 4.5 : Les bouilleurs de cru déclarants dans l'aire d'étude, en 2004

Remerciements

Cette thèse n'aurait pu aboutir sans le concours et le soutien de personnes qui m'ont aidé à le réaliser.

La conception du sujet et la réalisation finale de ce travail doit beaucoup à mes deux directeurs de recherche.

Jean-Jacques Dubois a saisi l'intérêt qu'il y avait à se pencher sur un thème original et un terrain qui ne l'est pas moins. Il est clairement à l'origine de la démarche engagée. Tout en m'accordant une liberté d'approche qui prenne en compte mon goût pour une géographie de terrain à fort contenu historique, il a veillé constamment à structurer le cadre général de ce travail et à lui donner une cohérence.

Lorsqu'il est apparu que la problématique générale devait être redéfinie pour prendre en compte davantage les acteurs sociaux, Eric Glon a accepté la codirection de la recherche, alors que celle-ci était déjà en cours depuis deux ans. Son implication, ses conseils et ses exigences ont été indispensables pour venir à bout des problèmes rencontrés.

Je les remercie donc pour leur suivi constant dans la réalisation de ce travail, pour leurs encouragements à persévérer et pour leur aide précieuse à plus d'un titre.

Au sein de l'U.F.R de Géographie de Lille, je remercie aussi Pierre Gautreau de m'avoir fait partager son pragmatisme face à l'outil informatique…

Ce travail est le fruit de rencontres, de moments partagés et de récréations générés par la recherche. De nombreux passionnés, témoins ou acteurs locaux nous ont apporté leur aide, leur connaissance et parfois, les résultats de leur propre recherche d'amateurs éclairés. Je tiens à remercier en particulier, François Vuillaume, Pierre Garnier, Pascal Henriot, qui m'ont fait partager leur passion et leur connaissance du monde de la vigne locale.

M. Moïse, ancien conservateur des archives de Vesoul, Sylvain Charles, les membres de la S.A.L.S.A. ont été d'un grand recours dans la collecte de documents souvent rares et précieux pour notre recherche.

Je sais grè aussi, à tous celles et ceux qui ont accepté de témoigner dans le cadre de nos enquêtes et qui souvent, n'ont pas hésité à livrer une intimité ou des pans entiers de leur trajectoire de vie.

Un clin d'œil particulier, bien sûr, à Maryvonne et Arsène.

Félix, Carine, Uranie, mes parents… je réserve à mes proches la teneur de mon propos, mais qu'ils soient totalement associés à ce travail.

Enfin, je remercie les membres du jury d'avoir accepté d'évaluer ce mémoire.

Résumé

La vigne est aujourd'hui une culture statistiquement marginale au sein des espaces de la Haute-Saône. Elle dissémine cependant tout un ensemble de manifestations qui donnent à la région une coloration viticole notable : micro-parcelles d'amateur, treilles sur les façades, architecture et constructions vigneronnes, manifestations cultuelles, lieux-dits ou dictons locaux en lien avec la vigne… La prise en compte de toutes ces inscriptions de la vigne, conduit à remettre en cause son statut de culture marginale.

En effet, la vigne à travers ses nombreux vestiges et certaines pratiques du quotidien renvoie à un important passé viticole. Elle occupait une place de choix au sein des campagnes étudiées jusqu'au début du XXème siècle. L'épisode phylloxérique est fréquemment présenté comme la cause de la disparition de cette économie viticole. Il faut en réalité prendre en compte une dynamique qui conduit à l'obsolescence de ce système de productif. La culture de la vigne se détourne de l'optique commerciale et se spécialise dans les productions d'autoconsommation.

Elle demeure tout au long du XXème siècle une composante essentielle du vécu et du quotidien des habitants des campagnes de notre terrain de recherche. Les savoir-faire et les pratiques qui se rapportent à la vigne sont chargés d'une mémoire, d'un vécu et d'un lien affectif participant à forger l'identité des acteurs qui la mettent en œuvre.

En définitive, cet objet d'étude marginal en apparence, ouvre sur tout un corpus de valeurs identitaires, mémorielles et territoriales.

Mots-clés : vigne, vin, paysage, anthroposystème, lieu, mémoire(s), savoir-faire, territoire.

Abstract

Statically, in Haute-Saône, vine growing in today a marginal culture. Nevertheless that region is full of vine prints like micro-parcels for hobby; front trellised vines, vine grower architecture or constructions, feasts, lieux-dits or local dictum in relationship with vine… Taking all those vine prints into consideration leads to believe that vine growing is not such a marginal culture.

As a matter of fact, vine vestiges or some practices of everyday life remains to an important vine-producing past. Until the beginning of the XXè century, it used to take an important place in those countries. Vine producing economy's disappearing is often explained as a consequence of phylloxera. In fact, it is necessary to examine dynamics that leads to a no longer valid production system. Vine growing turns away from commercial production to specialize in subsistence farming production.

It is still an essential component of everyday life for those countries' inhabitants. As for as knowhow and practices which have reference to vine are full of remembrance, of things which have been lived through, and of an emotional link, it enables to built a sort of identity for people of this area.

At last, this object of study, even if it looks like marginal, opens on values of identity, remembrance and territory.

Key-Words : vine, wine, landscape, anthroposystème, remembrance, know-low, territory.

Propos introductif

Cette thèse se structure en quatre parties.

La première partie de ce travail a fonction d'introduction générale.
Nous y présentons dans un premier temps le sujet de notre recherche, les réflexions et les étapes qui ont conduit à sa définition finale.
Nous abordons ensuite la problématique d'ensemble et son inscription épistémologique.
Enfin, nous exposons les méthodes qui ont été mises en œuvre pour réaliser ce mémoire.
Au terme de cette première partie, nous exposerons la démonstration conduite dans les autres parties de la thèse.

Première partie

De la marginalité comme clé de compréhension d'un territoire au travers l'étude de la vigne en Haute-Saône.
Présentation du sujet, problématique générale et méthode utilisée.

Première partie : de la marginalité comme clé de compréhension d'un territoire au travers l'étude de la vigne en Haute-Saône.
Présentation du sujet, problématique générale et méthode utilisée.

Ce propos introductif vise à présenter le sujet retenu pour la thèse et la problématique d'ensemble qui s'y rapporte. Ceux-ci ont évolué à mesure de l'avancée des travaux effectués. Ils ont donc inspirés les recherches autant qu'ils en sont le produit. Il convient dès lors de présenter comment s'est construite notre réflexion et les étapes qui ont conduit à la définition finale de ce travail.

Les problématiques qui découlent du sujet sont plurielles et complexes. Nous exposerons comment elles se sont imposées, avant de préciser leur contenu et l'approche géographique qui est la nôtre. Enfin nous présenterons la méthode retenue pour réaliser cette recherche et les outils utilisés pour la mener à bien.

1 Définition du sujet de thèse

Notre sujet consacre la vigne comme un objet d'étude géographique au sein d'un espace circonscrit. Nous présenterons les étapes qui ont conduit à la mise en place de ce sujet, avant de le définir clairement et de préciser les cadres spatiaux de cette recherche.

1.1 Une conception qui s'appuie sur des travaux antérieurs

1.1.1 Pourquoi ce thème et ce terrain de recherche ?

En premier lieu, il convient de rappeler que le thème et le terrain d'étude retenus s'inscrivent dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre de la Maîtrise (Estager S., 1996) et du D.E.A. (Estager S., 1997) sous la direction de J.J. Dubois.
Notre intérêt portait à l'époque sur les thèmes du monde forestier et rural, et se voyait renforcé par la prise en compte d'un terrain, la Haute-Saône, peu étudié jusque là et avec lequel nous entretenons de longue date des liens familiaux et affectifs.

Lors de ces recherches qui portaient sur les dynamiques de végétation, nous avions mis à jour l'importance passée de la culture de la vigne dans l'aire d'étude et ses interactions actuelles sur les espaces forestiers.
A l'occasion du colloque « Forêt et vigne, bois et vin », organisé par le Groupe d'Histoire des Forêts Françaises, une partie de ces résultats fut présentée et participa à une réflexion novatrice et féconde consacrée au couple vigne-forêt (Corvol A. (dir.), 2002). Il apparut alors porteur d'envisager comme suite logique au travail déjà réalisé une étude qui serait plus spécifiquement consacrée à la vigne, toujours au sein de la même région.

Toutefois, nous avons choisi, avant de poursuivre ces recherches, de passer les concours d'enseignement qui consacrent une formation généraliste, comme un préalable à la

réalisation d'un travail de thèse. Au cours de ces années, notre réflexion a mûri et s'est enrichie des apports disciplinaires, en particulier épistémologiques, qu'impose une préparation à ce type de concours. Le goût pour une géographie généraliste, complexe, qui étudie l'espace sous toutes ses formes sans négliger la dimension historique et sociale s'est alors confirmé. Il a assurément conditionné le choix d'un sujet qui s'inscrit dans cette conception d'une géographie qui n'hésite pas à mobiliser d'autres disciplines pour traiter d'une question. A l'issue de ces concours, nous avons donc repris notre thème de recherche. La définition du sujet s'est logiquement appuyée sur les résultats des travaux déjà effectués.

1.1.2 Acquis des travaux antérieurs retenus pour définir le sujet

Notre réflexion s'est donc basée en premier lieu, sur les résultats des recherches antérieures.

Il ne s'agit pas ici de rendre compte de ces travaux mais d'exposer dans leurs grandes lignes les principales conclusions de ces recherches. Cela, afin de comprendre comment elles ont participé à la définition du sujet. Nous avions mis en évidence plusieurs caractères structurant les espaces ruraux de l'aire d'étude :

- De puissantes dynamiques de reconquête forestière affectent depuis plus d'un siècle une grande partie des espaces ruraux de la partie Nord de la Haute-Saône. La déprise anthropique sur beaucoup d'espaces ouverts est manifeste mais ne doit pas être confondue avec une déprise agricole. La S.A.U. est stable depuis plusieurs décennies et les friches, nombreuses, sont surtout le fait d'une déprise anthropique plus générale : la population vieillit et diminue dans les communes rurales. Cela alimente parfois un discours qui identifie une crise du monde rural au sein de ces espaces.

- Une grande partie des friches et des accrus forestiers se mettent en place aux dépends d'anciens terrains viticoles. La vigne occupait une place de choix jusqu'au début du XXème siècle au sein de l'économie rurale et couvrait à l'époque plus de 13.000 hectares. Cette culture a laissé des vestiges nombreux et variés. Elle subsiste aujourd'hui, essentiellement à travers les pratiques d'amateurs qui continuent de tenir quelques rangs de vigne hérités de la tradition familiale.

Au final, la marque des héritages de la viticulture d'autrefois est manifeste. Elle ne peut échapper à celui qui parcourt les campagnes et forêts de la Haute-Saône. La prise de conscience de l'importance de ces éléments qui alimentent une archéologie du paysage féconde, nous a amené à vouloir les intégrer au sein d'une étude qui porterait sur l'évolution des paysages ruraux, et plus particulièrement viticoles, depuis la crise qui a touché la culture de la vigne.

- L'intérêt pour ce thème repose par ailleurs sur le fait que le type de viticulture concerné est assez original. Il s'agit d'un vignoble considéré comme de piètre qualité, qui s'inscrit très largement dans une logique d'autoconsommation.

Or, cette forme de culture de la vigne a longtemps été négligée voire ignorée au sein des études de la géographie universitaire française. Si celle-ci a produit des travaux remarquables, le plus souvent à notre sens, dans la lignée de la pensée de R. Dion et plus récemment de J.R. Pitte, force est de constater que les recherches menées portent presque exclusivement sur les vignobles de renom ou les grandes régions de production commerciale. Très peu de travaux ont été consacrés à la viticulture « d'amateur » ce qui renforce d'évidence, l'intérêt qu'il peut y avoir à s'y consacrer.

Au final, ces considérations ont présidé à la définition générale du thème et du cadre retenus pour réaliser ce travail de thèse.

1.2 Définition du sujet retenu

Notre sujet de recherche a évolué à mesure que les recherches de terrain et archivistiques produisaient leurs premiers résultats. Il s'agit dans ce propos de rendre compte succinctement de la façon dont notre approche du thème central étudié s'est modifiée pour aboutir à une définition claire du sujet. D'une façon générale nous avons rapidement convenu que notre travail se focaliserait davantage sur la viticulture et les espaces viticoles.
Au bilan la définition précise du sujet s'est recentrée sur la vigne comme objet d'étude exclusif.

1.2.1 Un sujet qui a évolué

Il est possible d'identifier trois étapes dans la mise en place du sujet. Cette réorientation progressive a accompagné les premières recherches et constitue en soi, le produit de la réflexion menée.

L'approche initiale, inspirée des travaux précédents, reposait sur les interactions du couple vigne-forêt et leurs conséquences au sein des paysages de l'aire d'étude. Nous avons rapidement été amenés à constater que nous avions sous-estimé l'importance du fait viticole, de ses héritages et de sa survivance. Certes nous les avions mis à jour dans les travaux antérieurs, mais sans les apprécier à leur juste mesure. L'activité viticole a marqué en profondeur les paysages, les pratiques et les territoires de la Haute-Saône. Son importance passée ne se traduit pas uniquement au travers des vestiges qu'elle a laissés mais se retrouve aussi de nos jours, dans un ensemble de pratiques qui perdurent dans les mémoires collectives et individuelles.

Aussi nous avons décidé de consacrer ce travail à la viticulture, dans une approche de géographie historique qui vise à retracer l'évolution de cette activité et ses conséquences paysagères depuis l'apogée de cette culture au XIXème siècle. Nous avions alors l'idée que la viticulture avait aujourd'hui presque complètement disparu de l'aire d'étude. Les statistiques agricoles officielles consacrent en effet cette culture comme véritablement marginale. L'essentiel des recherches devait alors s'inscrire dans une approche géographique qui accorderait une place prépondérante à un contenu géo-historique voire strictement historique pour certains aspects.

Enfin, une fois que le thème de la viticulture a été précisé, nous avons commencé à rechercher sur le terrain les nombreux legs que l'activité viticole passée avait laissés. Ce travail nous a permis de constater que la viticulture trouve dans l'aire d'étude une inscription multiforme qui remet en cause la marginalité spatiale affichée par les données statistiques du moment. La viticulture appartient au quotidien et/ou au vécu de nombreux acteurs sociaux. Elle s'affranchit souvent des cadres juridiques. En conséquence, sa réalité géographique actuelle déborde très largement sa marginalité spatiale. Elle s'inscrit dans les parcelles plantées en vigne, mais aussi dans de nombreux lieux porteurs d'une mémoire viticole, dans le vécu d'un bon nombre d'habitants, et dans le maintien de pratiques plus ou moins interlopes. Si en Haute-Saône, la viticulture est peu présente au sein des espaces, elle est une composante nettement plus importante au sein des territoires concernés. C'est pourquoi notre sujet s'est réorienté clairement vers une prise en compte du territoire comme outil d'analyse spatiale.
Par ailleurs, il est rapidement apparu que la vigne devait se substituer à la viticulture comme thème d'étude pour permettre une prise en compte de toutes ses manifestations.

1.2.2 La vigne, objet central de la recherche

La viticulture a donc été pendant des siècles une composante structurelle majeure des campagnes de l'aire d'étude. Elle a inscrit au sein des territoires un ensemble de pratiques, de traditions ou d'héritages qui bien souvent renvoient directement à la vigne, non seulement comme culture économique de première importance mais aussi comme symbole de cette économie et du monde qui lui est associé. En conséquence, la présence actuelle de la vigne est multiforme. On peut la retrouver comme ornement architectural, au sein d'un dicton local, dans les mémoires ou au travers de pratiques cultuelles. La vigne s'affranchit bien souvent d'un cadre spatial clairement circonscrit et ne se limite pas à la viticulture. Bien évidemment, cette inscription de la vigne trouve dans la plupart des cas son origine dans la puissance passée de la viticulture. Celle ci demeure aujourd'hui encore la forme privilégiée du rapport à la vigne. Il importe au final de bien considérer que la vigne doit être abordée sous de multiples angles d'approche. L'ensemble de ses manifestations sera pris en compte dans notre sujet, et nous ne nous limitons pas à ses seules formes culturales. La vigne est donc l' « objet » central de notre travail, dans toutes les dimensions de ce terme :

- concret, il renvoie à toutes les manifestations de la vigne qui affectent les sens ;
- abstrait, il appartient au domaine de l'esprit et intègre toutes les évocations possibles de la vigne.

Nous chercherons à mettre en évidence quelles sont les manifestations spatiales de cet objet et comment il participe à la définition des territoires de l'aire d'étude.
Au préalable, et avant d'exposer plus en détail notre problématique d'ensemble, il convient de circonscrire le cadre spatial de notre étude.

2 Les cadres de la recherche

La définition du terrain retenu pour traiter notre sujet ne va pas de soi.
Nous avons identifié lors des travaux antérieurs un espace globalement compris entre le piémont vosgien et la Côte d'or où la viticulture est de nos jours quasiment absente, mais où son empreinte générale demeure importante. A l'exception du vignoble jurassien, la Franche-Comté n'est effectivement pas considérée aujourd'hui comme une région viticole. Elle le fut pourtant par le passé. C'est dans ce cadre, et plus particulièrement en Haute-Saône, que nous avons circonscrit notre terrain de recherche.
Il importe de présenter les caractères d'ensemble de ce cadre spatial afin de saisir au mieux les logiques qui participent à la définition de notre sujet. Nous soulignerons le caractère singulier de la région étudiée au sein du territoire national ainsi que la façon dont les géographes l'ont abordée jusqu'à présent. Nous expliquerons ensuite comment nous avons individualisé et sélectionné les espaces retenus pour mener à bien ce travail de thèse.

2.1 Une région marginalisée ?

Le cadre régional de notre recherche présente une certaine spécificité qui conditionne le rapport au(x) territoire(s) et les logiques qui s'y rapportent.

2.1.1 Une région difficile à identifier

La Franche-Comté est sans doute l'une des régions françaises qui compte parmi les moins bien identifiées. Si beaucoup savent globalement la situer dans la partie Est de

l'hexagone, il n'est en revanche pas toujours évident de citer un département ou quelque ville qui en fait partie. Ce constat, qui nous est apparu de façon assez prononcée durant les années où ce travail a été réalisé, n'est pas nouveau.

Dans son introduction consacrée à l'étude de l'économie de cette Région, G. Di Méo présente la Franche-Comté comme « *une Région plus historique que naturelle, [qui] associe des Monts du Jura aux plaines de la Saône, des paysages fortement contrastés* » (Di Méo G., 1981). Cette réalité contribue selon l'auteur à la difficulté que existe pour identifier cette région, au sein du territoire national. D'autant que les découpages successifs de l'histoire s'avèrent complexes et contestables: « *Certains critiquent le partage du Centre-Est en deux Régions -Bourgogne et Franche-Comté- dénombrant chacune une population modeste*. » (Di Méo G., 1981). Il met cependant en garde contre le danger qu'aurait pu impliquer un rattachement aux Régions voisines. Un tel découpage aurait selon lui fait courir le risque d'un déclassement accentué de cet espace « *avec tous les dangers de marginalisation, de dépeuplement et d'abandon qu'impliquerait un statut de périphérie* ». Aussi se range-t-il au constat d'une Franche-Comté écartelée par des forces centrifuges qui entravent sa reconnaissance claire: « *Ainsi, l'extrême Sud regarde vers l'agglomération lyonnaise, au Nord la partie occidentale des Vosges saônoises se partage entre les influences concurrentes de Vesoul et d'Epinal tandis qu'à la diffusion du secteur tertiaire de Dijon parvient jusqu'à Gray…* » (Di Méo G., 1981).

Ce manque d'identification est aussi lié à la situation de la région au sein du territoire national selon P. Claval. Il caractérise la Franche-Comté comme un « *carrefour complexe* », au cœur de l'Europe occidentale qui justifie le fait que cet espace ait été au cours de l'Histoire l'un des plus convoités (Claval P., 1980). Son approche met à jour que cet espace a souvent été appréhendé en fonction du découpage des provinces historiques et que les géographes ont longtemps peiné à l'identifier, quand ils n'ont pas tout simplement échoué à le faire. Ainsi, si E. Reclus ou P.Vidal de la Blache soulignent l'importance des unités naturelles qui prennent le pas sur les vieilles provinces, l'axe Saône/Rhône est dans cette approche nettement surévalué pour saisir le fonctionnement et l'organisation de l'espace étudié. Il constate dès lors que « Le*s géographes se trouvent en présence de réalités régionales qui n'offrent pas de partitions claires, en petites unités* » (Claval P., 1980) et il impute à ces réalités la difficulté à identifier la région et ses mécanismes territoriaux, dans leur globalité. Selon lui, c'est l'historien Lucien Febvre qui offre la meilleure synthèse pour saisir la complexité et le sens géographique de cet « *espace intermédiaire* » : « *…dégageons, résumons les traits principaux: le premier, sans doute le plus saillant, c'est l'extrême variété du sol de la province, la diversité profonde de ses parties : Vôge, plaine de la Saône, plateaux d'Amont ou plateaux du Jura, qu'ont-ils de communs ?[…] D'abord si différentes, ces parties par là-même étaient complémentaires. C'est un caractère propre de la France que la juxtaposition sur un étroit espace de contrées dissemblables, unies et reliées par ses dissemblances même. En Comté, le fait est frappant.* » (Febvre L., 1911).

Ainsi faut-il accepter l'idée que la région étudiée, mal identifiée, trouve une cohérence dans son fonctionnement et qu'elle ne saurait se réduire à un espace de transit, à la croisée d'unités plus nettement individualisées.

Cette donnée reste d'actualité et la plupart des ouvrages récents de géographie régionale soulignent encore « *le cadre imprécis de la Franche Comté* » (Estienne P., 1998).

Ces études s'accordent par ailleurs pour reconnaître une région qui à l'exception de quelques pôles urbains, demeure essentiellement rurale, peu peuplée et en manque certain de dynamisme : « *Tant par sa superficie et sa population que par son poids économique, la Franche-Comté se classe dans le peloton de queue des Régions françaises* » (Gamblin A, 2000).

La région est toujours présentée comme un espace intermédiaire, qui assure la liaison entre d'autres plus dynamiques. Elle joue surtout un rôle de « *couloir de communication* » du fait de son intégration tardive à l'espace national : « *Française sous Louis XIV, La Franche comté est restée longtemps isolée du système radial et centralisé français*. » (Baleste, 2001).
Combinée à une identification incertaine, ce constat participe à faire de la Franche-Comté une région quelque peu marginalisée au sein de la géographie nationale. Il convient cependant de saisir que cette marginalité n'est pas nécessairement à déplorer. Elle concourt même à une identité affirmée de la région selon G. Di Méo : « *Partout le sentiment d'appartenir à une communauté conserve une indéniable force. Plusieurs enquêtes effectuées ces dernières années, y compris sur les marges de l'espace régional ne laissent aucun doute à ce sujet. Pourtant n'en déplaise à la « vieille géographie », le cadre physique ne favorise nullement une telle unité* » (Di Méo G., 1981). Le dicton n'affirme-t-il toujours pas aujourd'hui : « *Franc-Comtois rends toi ! Que nenni* ! »…
La région qui abrite notre aire d'étude présente ainsi, en dépit d'une identité assez marquée, une marginalité certaine. Elle est d'ailleurs peu étudiée par la géographie universitaire française. P. Claval souligne le fait et l'explique, entre autres causes, par une raison qui une fois encore renvoie à son histoire : « *La Franche-Comté a continué plus longtemps d'être ignorée des géographes, cela tient aux hasards de la Géographie universitaire, la première chaire de cette discipline n'a été crée, à Besançon qu'en 1948* » (Claval P., 1980).
C'est à une des marges de cette région mal identifiée, longtemps peu étudiée que nous nous consacrons pour ce travail : la Haute-Saône.

2.1.2 La Haute-Saône, une marge de la Franche-Comté en difficulté

Un espace en marge au sein d'une région marginale. Si le procédé peut sembler abusif, il relève pourtant d'un constat très largement partagé par les auteurs qui ont étudié cette région.

La Haute-Saône, une entité souvent oubliée

En effet, la (re)connaissance de la Haute-Saône dans l'hexagone ne doit sans doute à rien autant qu'à Jacques Brel pour s'appuyer sur un symbole fort. Cependant, ceux qui connaissent Vesoul, n'identifient pas facilement le département dont elle est la préfecture, pas plus d'ailleurs qu'ils ne localisent la ville avec certitude. A l'écart des grands axes qui structurent le pays, il faut vraiment vouloir voir Vesoul pour l'avoir vue…
De fait, la Haute-Saône est assurément l'unité départementale la moins connue de la Franche-Comté.

Lorsqu'il présente cette région, G. Chabot expose que « *ses limites flottent un peu* » et apparente la Haute-Saône à une des marges qui participent à la circonscrire (Chabot G., 1966). La Haute-Saône n'est pas traitée comme un espace singulier structurant la région.
Dans son «*Tableau de la Géographie de la France* », P. Vidal de la Blache traitait déjà de cet espace sans l'identifier en tant qu'entité véritable. Il partage la Haute-Saône (sans la nommer) entre Langres, Dijon ou les Vosges, en évoquant juste « *les plateaux calcaires* » où : *« les villages agricoles se succèdent à brefs et réguliers intervalles »* (Vidal de la Blache P., 1979).

C'est effectivement l'image de ces plateaux agricoles, isolés et parfois désolés qui perdure, dans les études régionales les plus récentes. La Haute Saône est souvent présentée comme une marge comtoise combinée au piémont vosgien mais surtout comme un espace en proie à une absence presque totale de dynamisme (Gamblin A., 2000).

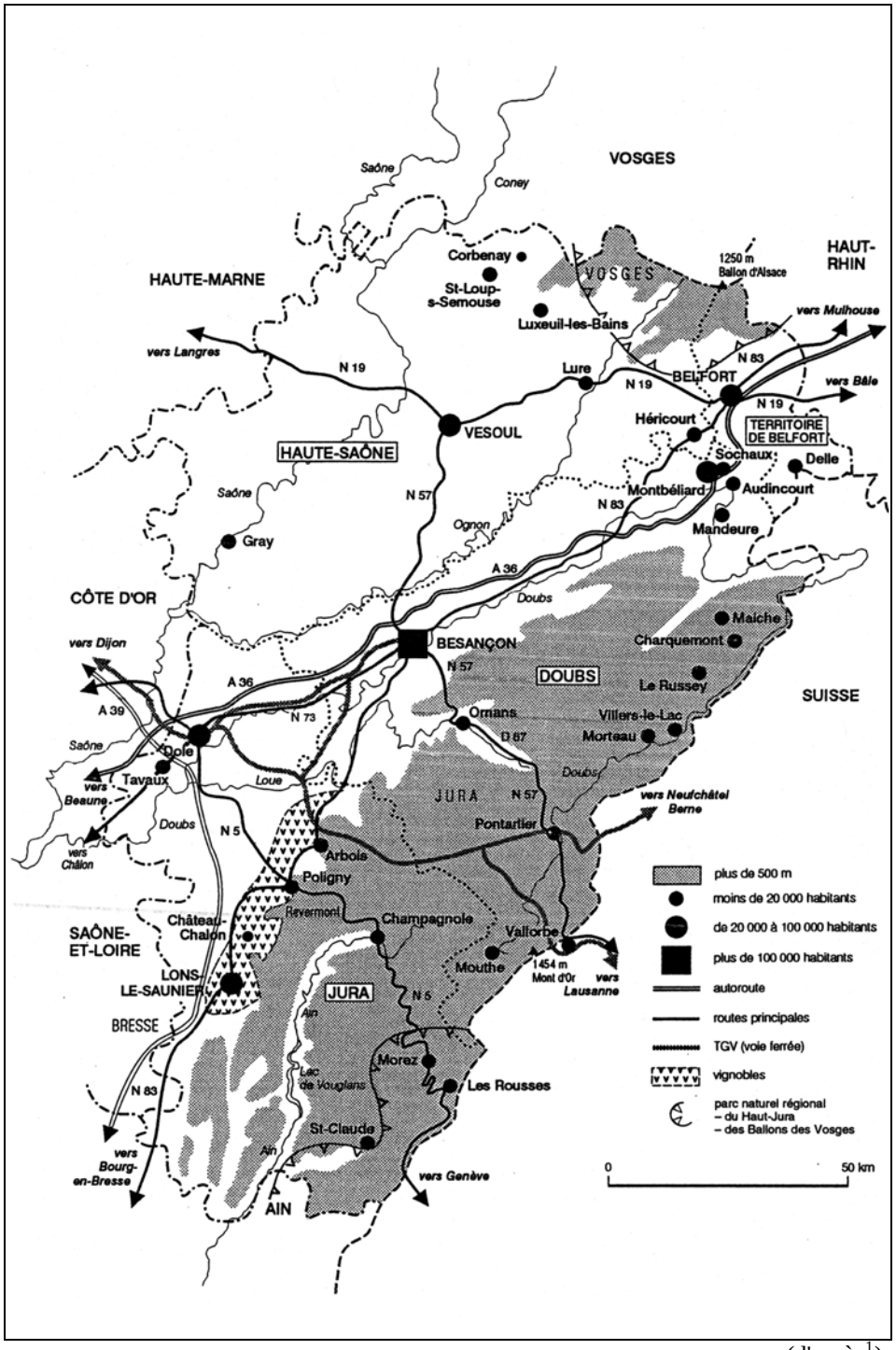

(d'après[1])

Fig. 1.1 **La Haute-Saône, une marge de la franche Comté ?**

Le département de la Haute Saône est l'un des plus mal équipé de France au niveau des transports. La N19 reste l'axe structurant le plus important. A l'écart des axes autoroutiers qui la contournent, elle reste relativement enclavée au sein du territoire national et franc-comtois. Cela participe à son image d'espace en marge, essentiellement rural.

[1] La France, les 22 régions, Baleste. M. (dir), A. Colin, 1999.

Une marge en déshérence ?

En effet, quand elle n'est pas purement mise de côté dans certains ouvrages généraux récents de géographie régionale qui n'en parlent pas (Baleste J.M. (dir.), 2001), la Haute-Saône est dans la majeure partie des cas présentée comme un département à l'écart de tout dynamisme. L'impression générale est bien celle d'un espace qui a vécu, sans avoir su se renouveler pour s'adapter à son époque et dont on ne retient souvent qu'une image passéiste :

« *Les plateaux de Haute-Saône, si vides aujourd'hui ont possédé une très vieille industrie métallurgique […]. Le souvenir en survit dans l'existence pour ce département si modeste de deux chambres de commerce, l'une à Lure, l'autre à Gray. Souvenir car contrairement au pays de Montbelliard, la Haute-Saône a perdu la majeure partie de ses industries, justifiant ainsi son intense dépeuplement.* » (Estienne P., 2001)

L'auteur insiste par ailleurs sur la vocation agricole de ces terres qui sont « *finalement peu animées* ». Il présente le cliché d'une Haute-Saône qui perd, qui se souvient, ou qu'on quitte, sans chercher à y voir ce qui est conservé. Il est vrai que l'image, et la réalité, d'un département surtout rural tend à mettre celui-ci en décalage avec son époque. Surtout lorsqu'on l'appréhende sous le regard du dynamisme économique et de sa capacité à se moderniser. Même dans le secteur agricole ce portrait d'un espace en déshérence tend à s'imposer : « *Ce fut là, autrefois, un bon pays, fournissant en quantité céréales, vins et bétails et produisant la fonte à partir des minerais des « ferrières » locales et des abondantes ressources forestières. L'industrie a presque partout disparu des plateaux depuis le siècle dernier. La population rurale a fortement chuté. La forêt occupe près de la moitié des finages. L'élevage laitier pour la production fromagère (emmental, cancoillotte) a progressivement supplanté la céréaliculture et la vigne n'est plus qu'un souvenir…* » (Estienne P., 2001).

Les données démographiques ne plaident pas en faveur d'une vision particulièrement heureuse en termes de dynamisme. La Haute-Saône appartient à cette France du vide et quelque peu vieillissante. Le département, dominé par sa petite préfecture de 25 000 habitants, au rayonnement limité, est plus âgé que la moyenne nationale mais dans des proportions qui restent mesurées (23% de plus de 60 ans, contre 21% pour la moyenne nationale). C'est surtout la modestie de la population et le dépeuplement engagé il y a plus d'un siècle qui retiennent l'attention.

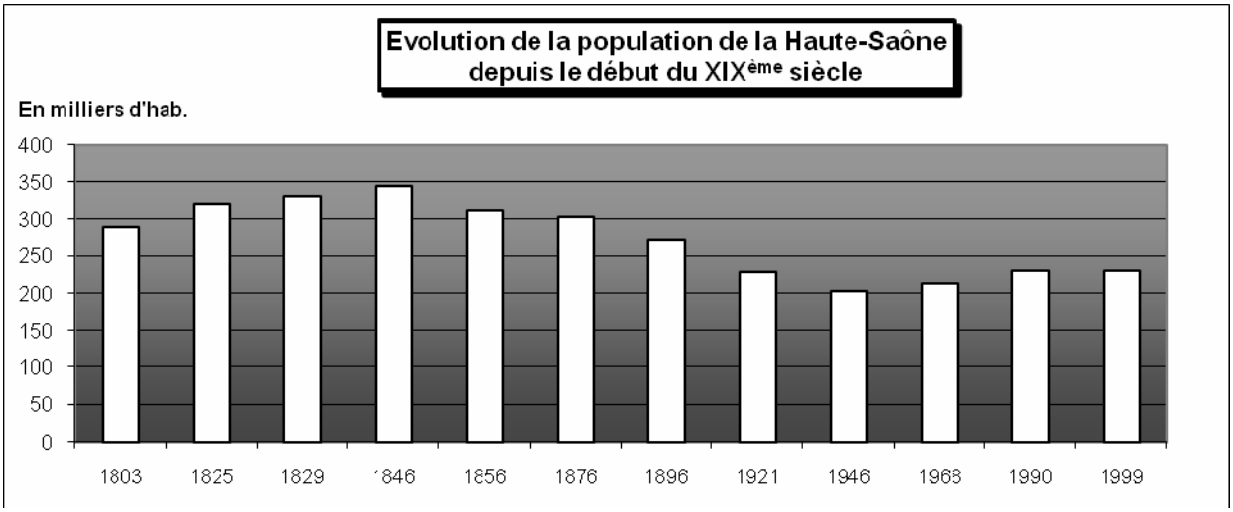

Fig. 1.2 et Tab. 1.1

Année	1803	1825	1829	1846	1856	1876	1896	1921	1946	1968	1990	1999
Milliers d'h.	291	322	331	345	312	304	273	229	203	214	230	230

Avec ses 43 h/km2 pour 229.786 habitants, elle fait effectivement partie des départements les moins peuplés et les moins denses du pays. La population stagne du fait d'un solde migratoire actuel négatif qui s'inscrit dans la continuité d'un mouvement amorcé dans la seconde partie du XIXème siècle[1]. La réalité d'une Haute-Saône qui stagne par manque d'attractivité économique et en manque de confiance face à l'avenir est confirmée par l'évolution récente de la couleur politique du département. Cette vieille terre de tradition radicale a été bousculée par la montée du Front National au début des années 2000. A la faveur d'une nette poussée électorale, ce parti a pu se maintenir au second tour des élections cantonales de 2001 dans une circonscription sur deux et, dans la configuration de triangulaires, à fait basculer le département à gauche (alors qu'en résultats bruts la droite améliorait ses scores) (Giblin B., 2005). Lors des présidentielle de 2002, J.M. Le Pen est arrivé en tête du premier tour. Ce glissement très droitier peut être interprété comme une réaction face à un sentiment de déclassement ou d'une perte de repères (Cordellier S., 2004). Il participe aussi à l'image de cet espace en marge, qui ne parvient pas à se renouveler et poursuit sa marginalisation face à l'évolution sociétale globale.

Au final, le cadre spatial de notre étude se singularise par une marginalité liée aussi bien à sa situation dans la géographie et l'histoire du pays, mais qu'à son évolution sociale et économique contemporaine. Bien évidemment nous nous limitons ici à présenter les traits généraux du problème afin d'introduire notre objet d'étude au sein de l'espace étudié : la vigne. Celle-ci apparaît elle aussi comme un objet d'étude singulier et quelque peu original si on la rattache à l'aire d'étude. En effet, bien qu'elle ait connu en Haute-Saône, jusqu'à un passé récent, une importance certaine qui nous est parvenue, la vigne n'a guère fait l'objet d'études spécifiques dans la région.

2.2 La vigne en Haute-Saône, un objet de recherche peu étudié

L'un des intérêts de ce travail est de se pencher sur une viticulture peu étudiée notamment en Géographie, et ce, à quelque époque que ce soit.

2.2.1 La viticulture locale a longtemps été négligée

En effet, si notre espace de recherche a globalement été délaissé par la géographie (Claval P., 1980), la vigne en particulier semble avoir été tenue à l'écart des recherches universitaires. Dans l'article qu'il consacre aux travaux des géographes français sur le thème de la viticulture depuis la fin du XIXème siècle, R. Schirmer met en avant que notre discipline se concentre essentiellement sur les grands vignobles. Cette tendance tend d'ailleurs à s'accroître au cours du temps et se focalise de plus en plus vers les régions viticoles du Sud de la France (Schirmer R., 2000).

A la fin du XIXème siècle et la première moitié du XXème siècle, une démarche vidalienne amène pourtant à s'intéresser à de nombreux vignobles dans les approches monographiques. Mais force est de constater qu'en Franche-Comté seules les vignes du Jura attirent l'attention. La Haute-Saône ne fait pas l'objet d'études géographiques approfondies et son vignoble, pourtant très important jusqu'au début du siècle est complètement ignoré. Dans ces travaux, l'image d'Epinal renvoie la plupart du temps à l'industrie métallurgique qui parsème les campagnes et la plupart des ouvrages oublient ce trait fondamental de la vie locale :

- Ainsi, dans sa Géographie Universelle, E. Reclus ne fait pas état de l'importance que la vigne revêt à l'époque. Il présente les campagnes de Haute-Saône sans même évoquer cette culture et concentre manifestement son propos sur le Nord du département : « *Près du tiers de*

[1] Données I.N.S.E.E. basées sur le recensement de 1999.

la superficie est revêtue de bois ; en outre les villages sont entourés d'arbres fruitiers, de cerisiers surtout » (Reclus E., 1884).

- Dans sa monographie générale du pays, C. Malte-Brun n'évoque la présence de vigne, et encore de façon très fugace, que pour Champlitte : « *dont la principale richesse consiste en les vins estimés de son terroir* » (Malte-Brun C., 1882).

- Au cours de leurs pérégrinations nationales, André et Julien traversent la Haute-Saône au plus pressé et racontent le voyage qui les mène de Vesoul à Besançon. Si aucune référence directe à la vigne n'accompagne le propos, un épisode du trajet retient toutefois notre attention. Désireux de rejoindre Besançon avant le soir, les deux enfants requièrent les services d'un « *voiturier jovial* »…Ce dernier, malheureusement, décide d'une halte à 16 km de la destination, ce qui correspond à la région de Gy : « *Mais l'enthousiasme du cocher et l'ardeur du cheval tombèrent subitement devant la dernière maison du village qui était une auberge. Là, des buveurs attablés chantaient bruyamment. Eh! Eh ! Les enfants… dit le joyeux voiturier, il faut se rafraîchir un peu…Ici le vin est bon…Une bouteille de vin ne fait jamais de mal* » (Bruno G., 1906).

Les faits qui suivent sont alors prétextes à un exposé sur l'ivrognerie et le fléau national qu'elle représente. Il n'est pas anodin que l'auteur situe l'épisode dans une région encore fortement marquée par la viticulture à l'époque. Le « *Tour de France* » saisit là sans doute plus une dimension culturelle liée à la vigne, un aspect de la vie locale qu'une donnée économique traitée de façon classique. Quoiqu'il en soit, cette approche souligne elle aussi l'anomalie que représente l'absence globale de référence à la vigne dans la région au sein des études géographiques de l'époque.

On peut s'interroger sur les raisons qui expliquent le désintérêt pour la vigne locale des géographes de l'époque. Il est probable que seules les véritables activités économiques, rentables et porteuses d'emplois soient intégrées à la démarche monographique. Les pratiques viticoles d'amateur sont courantes à l'époque dans le pays. Elles ne retiennent donc pas forcément l'attention. Or, nous verrons que le vignoble de Haute-Saône au XIXème siècle, s'est spécialisé dans les productions d'autoconsommation ou destinées à la vente locale. Il est donc possible que la réalité viticole, bien qu'elle n'ait pas échappé aux auteurs cités, n'ait pas été perçue comme un trait suffisamment singulier pour être mentionné.

2.2.2 Un vignoble toujours peu étudié

D'une façon générale le vignoble de Haute-Saône va continuer à être négligé par les recherches géographiques et historiques qui portent sur la vigne. Si les sommes et les auteurs de référence[1] sur le sujet mentionnent la Haute-Saône, le propos se limite surtout aux communes de Champlitte ou de Gy et seuls quelques mots y sont consacrés. La vigne en Haute-Saône n'a pas encore été étudiée à la hauteur de l'intérêt qu'elle revêt. Il s'agit là d'une donnée fondamentale qui préside à la réalisation de ce travail de thèse.

Un numéro récent de la R.G.E. consacré aux vignobles septentrionaux de l'Est de la France[2], illustre une fois de plus la marginalité de la viticulture étudiée ici : seuls les vignobles « classiques » sont intégrés à une série d'articles qui, indépendamment de leur intérêt, consacrent les vignobles du Jura et d'Alsace comme les seuls qui soient dignes d'être étudiés.

Quelques auteurs, peu nombreux il est vrai, ont pourtant souligné l'intérêt qui existe se pencher sur la viticulture de cet espace et les pratiques, actuelles ou disparues, qui s'y rapportent.

[1] Se rapporter en particulier dans la bibliographie aux travaux de R. Dion, M. Lachiver, G. Garrier, J.R. Pitte.
[2] R.G.E.,Les vignobles de l'Est de la France, tome XLIV, 1-2/2004

Une approche historique monographique conduite sous la direction de C. Royer s'est concentrée sur cet « *important vignoble oublié* ». Elle a produit quelques articles originaux sur le vignoble de Gy et sur des pratiques comtoises liées à la vigne, compilés dans un ouvrage de qualité (Royer C. (dir.), 1988).
J.R. Pitte fait partie de ceux qui ont renouvelé l'approche de la viticulture en France. Il invite à (re)découvrir les vignobles oubliés et à bousculer les conventions établies dans ce domaine.
Il a dirigé un travail qui porte sur la réapparition de petits vins de pays, à l'écart de la géographie viticole convenue, entre Champagne, Bourgogne et Franche Comté. Dans ce mémoire la Haute-Saône est abordée à travers les vignes de Champlitte, Charcenne et Roche-et-Raucourt (Aury N., 1999).
Enfin nous pouvons citer, un article de J.P. Husson qui porte sur les héritages liés à la viticulture disparue dans l'agglomération de Nancy (Husson J.P., 2004). Dans une région voisine il traite d'une problématique proche de la nôtre, en soulignant l'importance dans les paysages actuels des vestiges hérités de la vigne et leur réappropriation en cours au sein des territoires dans lesquels ils s'inscrivent.
Ces quelques travaux, ne masquent pas cependant l'absence globale d'études qui portent sur la vigne dans notre terrain de recherche et plus largement même sur le type de viticulture qui s'y rapporte. La viticulture d'amateur reste effectivement elle aussi très largement ignorée des travaux de géographie. Les vignobles commerciaux monopolisent encore aujourd'hui l'attention des géographes. Notre objet d'étude, la vigne, appréhendée comme une culture marginale, non commerciale, et non comme une composante économique de l'espace étudiée, participe elle aussi à la définition du travail réalisé.

Au final, dans une région marginalisée s'offrent à nous à la fois un thème et un terrain de recherche qui demeurent très largement à défricher. Il convient à présent de définir plus précisément le terrain de recherche retenu pour cette étude.

2.3 Définition du terrain de recherche

Les plateaux de la Haute-Saône font figure d'« anomalie » dans la géographie viticole du pays. Ils sont entourés de vignobles de qualité, parfois parmi les plus prestigieux comme ceux de Bourgogne, du Jura, de Champagne, ou d'Alsace… et cette absence d'une culture significative de la vigne apparaît assez singulière.
La vigne se manifeste pourtant encore à travers les paysages, les vestiges ou les mémoires. Ces marques témoignent surtout de l'importance que la vigne a pu avoir autrefois. Nous partons donc à la recherche des manifestations d'un objet marginal, la vigne, dans un espace largement considéré de nos jours comme a-viticole. La démarche peut sembler complexe et quelque peu aléatoire puisque la position marginale de la vigne la rend plus difficile à saisir qu'un objet qui apparaît en position de force. Dès lors, il convient d'exposer comment nous avons sélectionné notre terrain de recherche et les sites qui le composent. Nous présenterons les paramètres qui conditionnent sa définition, avant de le circonscrire clairement.

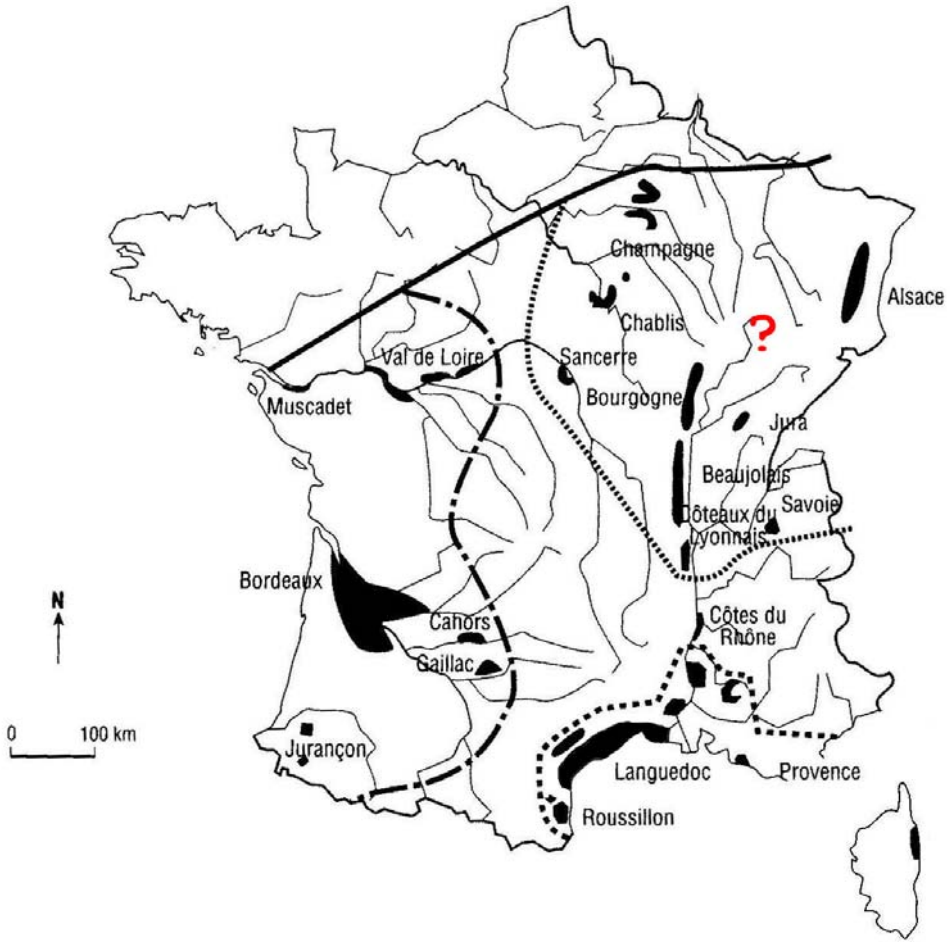

Fig. 1.3 **L' « anomalie» d'un espace a-viticole ?**[1]

	La limite Nord de la culture de la vigne
	Vignobles de la façade atlantique
	Vignobles méditerranéens
	Vignobles du Nord-Est
?	L' « anomalie » d'un espace a-viticole

[1] D'après (Braun B. ; Collignon F., 1997)

2.3.1 La question des sources participe à la définition du terrain de recherche

L'approche historique est une étape incontournable de notre travail. En définissant l'époque et les sites où la vigne constituait une culture majeure au sein des territoires, nous définissons un terrain dans lequel les manifestations de la vigne seront évidemment plus marquées. Les recherches historiques sont donc nécessaires à notre démonstration. Elles visent à mettre en évidence l'importance passée de la vigne dans l'aire d'étude et les dynamiques spatiales qui s'y rapportent. Cette approche impose une démarche qui peine à s'affranchir des limites administratives.

En effet, les données statistiques historiques disponibles sont réalisées pour la plupart aux échelles départementales, cantonales ou communales (mais dans ce dernier cas, elles sont plus rares et souvent égarées). Aussi, les dynamiques évoquées pour toute la période qui précède la Seconde Guerre mondiale, se perçoivent à une échelle, qui demeure au final générale et bornée par ce cadre administratif. Une étude plus fine nécessaire à la compréhension des paramètres et des enjeux qui déterminent ces dynamiques ne pourra être entreprise, sauf exception, que pour la seconde moitié du XXème siècle à travers des recherches de terrain et la rencontre directe de nombreux acteurs viticoles, âgés pour la plupart.

D'autre part, nous disposons pour notre étude d'un document exceptionnel, en partie à l'origine de la définition du sujet. L'Atlas Départemental et Cantonal de la Haute-Saône, dit « du Préfet Dieu » est un ensemble cartographique réalisé au 1 :17000 environ qui couvre l'ensemble du département[1]. Il fut dressé au milieu des années 1850 à la demande du Préfet Hyppolite Dieu. La qualité de cet atlas, que nous présentons dans la troisième partie de ce travail, en fait une source incontournable pour analyser les formes d'occupation du sol, à l'époque du Second Empire. La viticulture y occupe une place de choix, notamment parce que l'atlas à été réalisé à une époque qui précède de peu l'apogée de la vigne dans l'aire d'étude. Ce document s'est donc imposé comme une source majeure de l'étude engagée, tout particulièrement pour ce qui relève de l'approche spatiale. Or, il n'existe pas à notre connaissance, un document équivalent dans les départements voisins et le simple fait de sortir de ce maillage administratif constitue dès lors une perte de données irremplaçables. Cette réalité nous à été confirmée par les conservateurs des archives départementales et régionales de Haute-Saône et de Franche-Comté. C'est pourquoi, nous avons été amené à situer nos travaux de recherches au sein de la Haute-Saône. En outre, cela facilite d'autant le travail de collecte de données et d'archives en concentrant les dépôts à consulter.

Pour autant, il va de soi que nous nous autoriserons à déborder de ce cadre pour aborder certains aspects du sujet, dans la mesure où la limite départementale ne saurait bien souvent justifier les dynamiques étudiées et où cela ne remet pas en cause la validité du protocole d'étude tel qu'il a été défini.

Notre travail est donc circonscrit au sein du département de la Haute-Saône. Mais ce cadre administratif ne définit pas dans sa totalité celui de la recherche effectuée : il serait beaucoup trop vaste à étudier. Il permet juste d'appréhender une dynamique générale et d'optimiser la collecte de données, en particulier pour ce qui a trait au travail d'archives.

Il a donc fallu opérer des choix. Nous avons décidé de concentrer le cadre de la recherche dans la moitié Ouest du département, là où les vignobles étaient principalement localisés au

[1] Source A.D.H.S., Atlas cantonal de la Haute-Saône, Vesoul, Suchaux, 1858.

XIXème siècle. Des aires d'étude ont été sélectionnées de façon progressive afin de rendre possible la lourde recherche archivistique et une pratique opérationnelle du terrain qui réclame une analyse fine et détaillée. Il convient à présent d'exposer les modalités de leur sélection.

2.3.2 Individualisation et sélection des aires d'étude

Le travail réalisé s'inscrit, notamment pour son aspect historique, dans un jeu d'échelles constant. Le travail d'archive nous conduira, selon les sources disponibles, à intégrer des dynamiques à différentes échelles : régionale, départementale, cantonale et communale.

Les relevés de terrain et les enquêtes menées auprès des acteurs rencontrés du monde viticole nous conduirons souvent à travailler à une échelle plus fine, pouvant aller de la commune à la parcelle de quelques ares. A travers cette approche nous parcourrons la moitié Ouest de la Haute-Saône en étudiant des aires constituées le plus souvent d'un ensemble de communes que nous avons retenues après les avoir individualisées.

Cette sélection des aires d'étude a été définie en fonction de leur caractère singulier et/ou de leur capacité à illustrer de façon représentative les phénomènes mis à jour dans un cadre plus général. Elle s'est donc constituée progressivement : basée dans un premier temps sur les acquis des travaux réalisés lors de l'année de D.E.A., elle s'est précisée au cours de nos recherches, en fonction des résultats ou des sources disponibles. Au bilan, les deux premières années de la recherche ont été nécessaires pour optimiser ces choix.

La première étape a consisté à répertorier et à ne retenir comme terrain de recherche potentiel que les communes pour lesquelles la viticulture était, lors de son apogée, une réalité incontournable et propre à générer une véritable économie locale. Ce choix nous a été plus ou moins imposé par la réalité des archives disponibles. En effet, seules les communes qui possédaient un vignoble d'une certaine importance offrent une série à peu près complète de documents qui permettent de retracer son évolution. Un seuil d'environ 30 hectares de vignes recensées a été retenu (variable selon la superficie et la population de la commune). En dessous de ce seuil, les sources se font rares et leur collecte est problématique. Cela implique au XIXème siècle à peu près autant de vignerons qui se consacrent à cette activité à plein temps et représentent ainsi un groupe professionnel majeur, voire dominant, au sein de la commune. C'est d'ailleurs sans doute cette donnée qui justifie l'existence de sources archivistiques plus nombreuses. Il est donc clair que notre travail porte sur des communes qui ont connu une véritable activité économique liée à la vigne, parfois exclusive. Nous les qualifierons sans réserve de « viticoles ».

Nous entendons donc par « communes viticoles » une commune qui a été marquée dans ses activités mais aussi dans ses paysages, ses pratiques ou son histoire, par l'empreinte de la culture de la vigne. Cette dernière représentait au XIXème siècle une composante majeure du territoire pour la plupart de ses habitants. Un recensement de ces communes a été effectué à partir des données statistiques disponibles aux archives.

Près de 80 communes possédaient lors de leur âge d'or viticole plus de 30 hectares de vignes. Elles se concentrent dans la partie Ouest du département, là où les effets de l'altitude ne sont pas encore trop préjudiciables pour la vigne, et présentent des caractéristiques assez différentes selon l'importance et les formes prises par la viticulture. Pour des raisons évidentes liées à la charge de travail qu'impliquent une collecte fine d'archives et la pratique

du terrain, il a fallu sélectionner certaines aires d'étude et renoncer à d'autres. Le choix a été conditionné par plusieurs paramètres :
En premier lieu, nous avons parfois été mis devant le fait accompli d'une absence de source disponible pour certaines communes : les archives détruites ou égarées constituent souvent une perte irremplaçable. Ce problème s'est surtout posé pour les cantons au Sud du département, ceux de Pesmes et de Gray, pour lesquels très peu de données ont pu être recueillies. C'est essentiellement cette raison qui justifie de ne pas avoir retenu ces vignobles au sein de notre terrain de recherche.
De façon plus ponctuelle, il arrive que pour d'autres communes étudiées, le suivi de l'évolution des surfaces viticoles depuis le XIXème siècle présente des lacunes faute de données pour certaines périodes. Dans l'ensemble cependant, le corpus d'archives disponibles s'est révélé suffisamment riche et varié et à l'exception des cantons évoqués, il n'a pas porté préjudice à la recherche engagée.

La sélection des aires d'étude a donc été au final déterminée par deux critères essentiels :

- La singularité de quelques vignobles dans le cadre d'une approche historique. En effet, il existe des vignobles importants au XIXème siècle qui semblent incontournables par leur importance et leur renommée au sein du département et même au-delà. A l'inverse, d'autres présentent une inscription spatiale et économique plus diffuse au sein d'un système économique local qui relève davantage de la polyculture. Il apparaît indispensable de considérer dans les différents cas, le rapport à la vigne et les effets que celle-ci induit sur les espaces et sur les sociétés. Notre sélection veille donc à rendre compte de l'ensemble des situations.

- Les héritages actuels au sein des paysages et des territoires de ces anciennes communes viticoles. Certaines présentent un grand nombre de vestiges divers, une architecture vigneronne remarquable et conservent une inscription puissante du fait viticole. La persistance d'une mémoire, de pratiques viticoles ou d'un vécu important en lien avec la vigne contribue à forger un rapport au territoire auquel elle participe plus ou moins. Il est clair que de nos jours, certains territoires possèdent plus que d'autres une empreinte marquée de la vigne et des pratiques qui lui sont associées. D'évidence ce critère participe à singulariser et à retenir des sites d'étude que nous veillerons à présenter, en fonction de leur spécificité, à mesure que nous les intégrerons à notre étude.

2.3.3 Les aires retenues pour la recherche effectuée

Ainsi, plusieurs aires d'étude, ont été retenues. Précisons d'emblée que nous retenons les termes d' « aire » et de « site » dans leur acceptation généraliste[1], sauf cas particulier que nous prendrons soin de préciser au besoin, afin de ne pas alourdir le propos. Il est possible d'identifier deux types d'aires d'étude.
Le premier concerne les communes qui appartenaient jusqu'au XIXème siècle à un grand vignoble dominé par l'optique commerciale, dont la production d'une certaine qualité pouvait être renommée au delà du département.

[1] Par « aire » nous entendrons un espace qui rassemble plusieurs communes, dominé en général par l'une d'entre- elles. Par « site », nous désignons un espace plus ponctuel, plus facilement identifiable, parfois une commune.

L'autre type concerne des vignobles qui, déjà à l'époque, s'intègrent dans un système où la viticulture participe souvent à un système de polyculture et pour lequel la production, souvent de moindre qualité est écoulée localement.
Nous les présentons dans un ordre qui ne préjuge pas de leur importance ni de leur intérêt, les unes par rapport aux autres :

Les anciens « grands » vignobles

La Haute Saône a connu, nous le verrons, des vignobles de qualité qui bénéficiaient d'une véritable renommée parfois même au-delà des frontières de l'hexagone. La vigne constitue dans les communes concernées une quasi-monoculture jusqu'à la fin du XIXème siècle et porte presque à elle seule l'économie locale. Nous les qualifions de « grands vignobles », par rapport à ce qu'ils représentent en comparaison des autres vignobles de Haute-Saône. Ils sont au nombre de trois dans notre terrain de recherche.

- L'aire de Champlitte.

Champlitte et ses environs ne pouvaient qu'être intégrés à notre étude, dans la mesure où il s'agit aujourd'hui de la commune sans doute la plus emblématique du fait viticole au sein de la Haute-Saône. Cette commune possédait un grand vignoble au XIXème siècle, qui a marqué en profondeur ses paysages et son territoire. Après la période phylloxérique, ce vignoble a connu une crise qui a conduit à la disparition totale de la viticulture commerciale sur la commune et ses environs. La vigne n'a certes jamais complètement disparu, mais elle s'est marginalisée pour ne persister que de façon diffuse dans le cadre d'une culture essentiellement familiale. Elle a toutefois continué d'être célébrée à travers le maintien de pratiques, et de certaines célébrations ou fêtes locales liées à cette culture, en particulier celle de la Saint-Vincent. Cela a conduit au terme d'un processus que nous détaillerons à la reconstitution dans les années soixante, d'un véritable vignoble, aujourd'hui économiquement viable. Il est depuis devenu une sorte de vitrine viticole pour le département et confère à Champlitte une image très largement concentrée sur la vigne. Cette aire d'étude présente donc un visage complexe et varié qui fait cohabiter plusieurs réalités ou pratiques viticoles : elle conjugue la viticulture d'autrefois et ses nombreux legs avec celle d'aujourd'hui, moderne et commerciale. Précisons qu'il convient bien ici d'étudier plusieurs formes de viticulture. Le « vignoble de Champlitte » tel qu'il est parfois présenté ne concerne en général que les parcelles commerciales. Il existe à côté de ce vignoble plusieurs dizaines de propriétaires de parcelles modestes qui perpétuent la culture « traditionnelle » et familiale de la vigne et qui dans certains cas refusent de se reconnaître dans le visage reconstitué de la viticulture chanittoise.
Au final, quelles que soient les formes de sa viticulture, Champlitte est une aire d'étude incontournable, intégrée à notre terrain de recherche.

- L’aire de Gy et de ses environs

Le cas de Gy et des communes voisines est lui aussi assez singulier. Il s’agit du vignoble le plus important que la Haute-Saône ait connu. Lors de son apogée dans la seconde moitié du XIXème siècle, plus de 1000 hectares de vignes recouvraient les communes de Gy, Bucey-les-Gy et Charcennes. Ce vignoble qui bénéficiait d’une véritable renommée, au-delà même des frontières nationales a développé à l’époque une véritable élite vigneronne, bourgeoise et ecclésiastique, qui a su s’enrichir grâce au commerce de ses vins. De nombreux vestiges témoignent de cette importance passée. Gy est sans conteste la commune qui présente aujourd’hui une architecture vigneronne des plus prestigieuses avec ses bâtisses et ses châteaux hérités de l’économie viticole passée. La vigne perdure de nos jours modestement par l’intermédiaire d’amateurs et d’une exploitation professionnelle dynamique. Elle y est cependant moins célébrée qu’à Champlitte et ne constitue pas comme pour cette dernière un identifiant aussi prononcé, en dépit d’un potentiel de départ et d’héritages viticoles qui apparaissent nettement plus conséquents.

- L’aire de Vesoul et de ses environs

Vesoul et les communes des coteaux voisins présentent une réalité assez différente. La ville est bien sûr particulière du fait de son statut de préfecture et de principal centre économique de la Haute-Saône. La présence des Archives Départementales de la Haute-Saône a par ailleurs sans doute favorisé la collecte et donc l’existence de nombreuses sources disponibles, en particulier en ce qui concerne le site de « La Motte », vitrine historique de la viticulture vésulienne. Si le vignoble de Vesoul et de ses environs était au XIXème siècle l’un des plus fameux et des plus importants du département - une dizaine de communes possèdent à l’époque entre 60 et 150 hectares de vignes - la culture de la vigne aujourd’hui semble très largement oubliée. Son inscription générale se révèle très discrète à l’exception notable de quelques villages. On comprend aisément que le développement économique de la préfecture et l’étalement urbain induit, ait effacé ou noyé les traces de ce passé viticole. Le processus de conservation de ces marqueurs apparaît moins évident, voire absent de la ville et de ses anciens espaces viticoles. La vigne perdure cependant dans certains villages des coteaux de Vesoul, en particulier ceux qui n’ont pas connu de croissance trop importante du bâti. Elle demeure en général le fait de passionnés qui, une fois de plus, perpétuent une tradition locale ou familiale.

Pour ces trois aires retenues qui concernent les anciens grands vignobles du cadre de notre recherche, il conviendra de mettre en évidence comment et pourquoi le rapport à la vigne s’est structuré et exprimé de façon très différente. Nous chercherons plus particulièrement ce qui conduit Champlitte à se singulariser à travers une identification qui passe par la revendication de son passé et de la renaissance viticole.

Les vignobles plus modestes

A côté de ces aires qui se rapportent à d’anciens grands vignobles d’une certaine renommée au XIXème siècle, la Haute-Saône présente des espaces qui à cette époque s’inscrivent dans une logique différente. La vigne entre bien souvent dans un système de

polyculture où la majeure partie de la production viticole est destinée à l'autoconsommation ; le reste de la production étant vendu localement. Deux types de communes sont identifiables :

- Celles qui présentent, à l'échelle de leur finage une quasi-mono activité viticole, dont les débouchés se limitent aux environs immédiats, sous la forme fréquente de vendanges non vinifiées.

- Celles qui présentent sur leur territoire un système de véritable polyculture où la culture de la vigne tient une place prépondérante.

Les communes concernées, petites pour la plupart, présentent de nos jours de nombreux vestiges de ce passé. Le caractère villageois de ces communes et le tarissement de la population ont souvent contribué à conserver ces héritages. Aujourd'hui la vigne en situation de marginalité spatiale, perdure dans la plupart de ces communes, à travers une logique personnelle qui perpétue une tradition familiale. Force est de constater que la plupart de ces parcelles sont tenues par des « anciens » qui revendiquent, le plus souvent avec un certain dépit, d'appartenir à la dernière génération de viticulteurs locaux.

Il est intéressant d'observer que la plupart des communes qui appartiennent à ce type d'espace viticole, se localisent dans la partie Nord-Nord-Ouest du département. Elles s'étendent jusqu'aux premières hauteurs du piémont vosgien. Ces vignobles ont hérité d'une tradition d'échange avec les Vosges, débouché commercial original, qui existait au XIXème siècle. Cette partie de la Haute-Saône fournissait en effet les habitants de la montagne en vendanges prêtes à être vinifiées par leurs propres soins (cf. p.226). Cela explique, entre autres causes, le paradoxe que constitue à l'époque l'importance considérable de ces espaces plantés en vigne et l'absence d'une véritable économie commerciale.

Au total, nous avons retenu environ une trentaine de communes sur les cantons de Morey, Vitrey, Jussey et Vauvillers, qui présentent globalement les caractères communs évoqués et selon les cas des spécificités propres que nous évoquerons à travers l'étude de plusieurs exemples types.

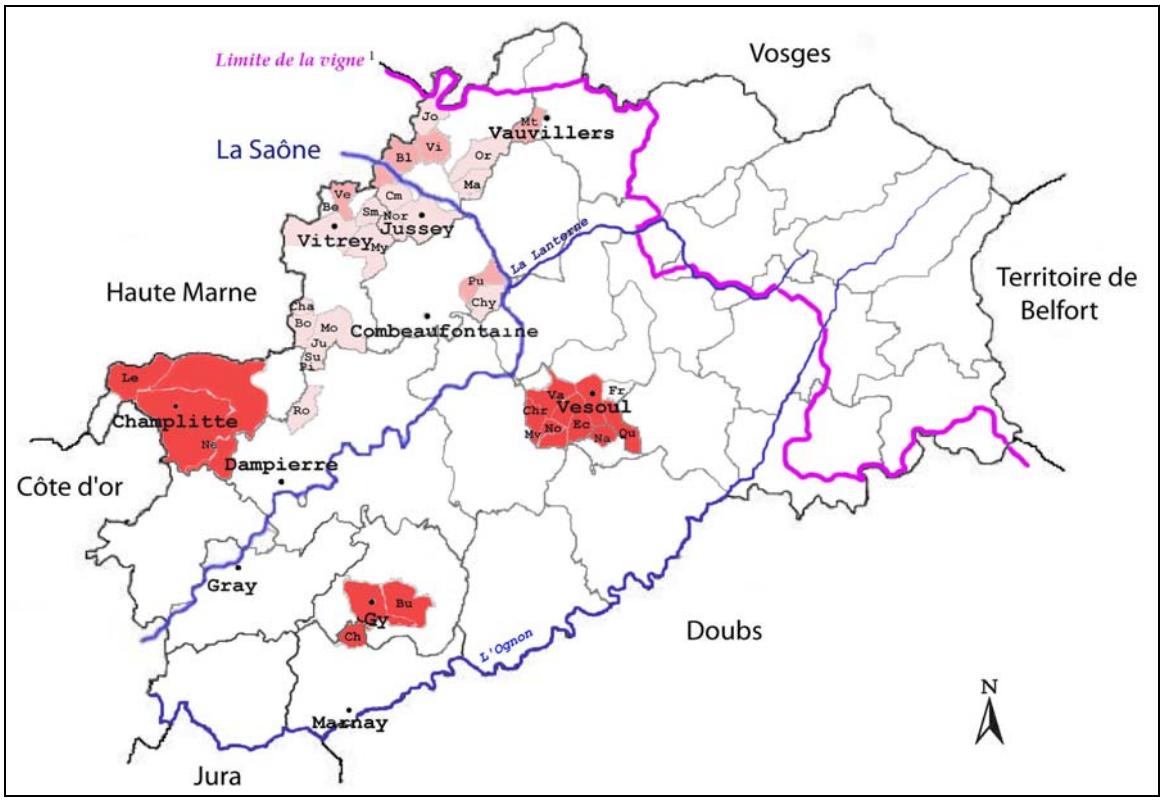

1 D'après les relevés effectués en 1869 par E. Thirria (Thirria E., 1869) Réal. Estager

Fig. 1.4 Cadre spatial de la recherche: les communes viticoles retenues

Système viticole au XIX^{ème} siècle

- Grand vignoble.
- Vignoble où la vigne constitue une quasi- monoculture.
- Vignoble inséré dans un système de polyculture.

Nomenclature

Les chefs-lieux de canton sont soulignés. La population de la commune est mise entre parenthèses (Source : I.N.S.E.E. 1999).

Be: Betoncourt sur Mance. (52 h.)
Bl: Blondefontaine. (258 h.)
Bo: Bourguignon les Morey. (54 h.)
Bu: Bucey les Gy. 605 h.)
Champlitte. (1906 h.)
Ch: Charcennes. (331 h.)
Cha: Charmes St Valbert. (48 h.)
Chr: Chariez. (201 h.)
Chy: Chargey les Port. (241 h.)
Cm: Cemboing. (242 h.)
Combeaufontaine. (446 h.)
Dampierre sur Salon. (1227 h.)
Ec: Echenoz la Méline. (2741 h.)
Fr: Frotey les Vesoul. (1285 h.)
Gray. (6772 h.)
Gy. (943 h.)
Jo: Jonvelle. (174 h.)
Ju: St Julien. (46 h.)
Jussey. (1871 h.)
Le: Champlitte le Prélot.
Marnay. (1201 h.)
Ma: Magny les Jussey. (123 h.)
Mo: Morey. (62 h.)
Mt: Montdoré. (64 h.)
Mv: Mont le Vernois. (144 h.)
My: Montigny les Cherlieu. (152 h.)
Ne: Champlitte la Neuvelle. (76 h.)
No: Noidans les Vesoul. (2145 h.)
Nor: Noroy les Jussey. (71 h.)
Or: Ormoy. (230 h.)
Pi: Pisseloup. (32 h.)
Pu: Purgerot. (360 h.)
Qu: Quincey. (1035 h.)
Ro: Roche et Recourt. (175 h.)
Sm: St Marcel. (107 h.)
Su: Suaucourt. (42 h.)
Va: Vaivre et Montoille. (2752 h.)
Vauvillers. (752 h.)
Ve: Vernois sur Mance. (166 h.)
Vesoul. (17152 h.)
Vi: Villars le Pautel. (178 h.)
Vitrey. (343 h.)

Notre recherche intègre donc au bilan une quarantaine de communes situées dans la partie Ouest du département. Prés de 80 % des communes définies comme « viticoles » au sein de la Haute-Saône ont été retenues. Certaines n'ont pas été intégrées à ce travail, faute de sources disponibles pour traiter correctement la mise en perspective historique ; néanmoins nous n'hésiterons pas à les évoquer ponctuellement, en particulier lors des études de terrain, si elles présentent un intérêt particulier ou un caractère original.
Ce terrain de recherche nous semble d'une importance spatiale suffisante pour valider le protocole de recherche, tout en demeurant raisonnable compte-tenu du conséquent travail d'archive et de terrain à réaliser. Précisons pour ce dernier point que les études conduites parfois à une échelle très fine, celle d'une parcelle de vigne par exemple, sont déterminées en fonction de l'iconographie disponible, des acteurs interrogés qui ont accepté de témoigner ou parfois, au hasard d'une rencontre…

Nous avons donc défini le sujet et le cadre spatial retenus pour cette recherche ainsi que les paramètres qui justifient les choix opérés. Notre travail porte sur la vigne, considérée comme un objet marginal au sein des espaces étudiés, si l'on prend en compte la seule approche des statistiques officielles. Or les manifestations de la vigne sont multiformes. Appréhendées sous de multiples angles, elles remettent en cause la marginalité de la vigne au sein des territoires. Elles amènent à considérer qu'un objet géographique marginal au sein d'un espace donné, peut être une composante puissante des territoires qui s'y rapportent.
Il convient donc d'interroger cette marginalité spatiale officielle pour saisir sa dimension véritable et dans une certaine mesure, remettre en cause cette marginalité même, par une approche géographique qui s'affranchit de l'approche statistique classique.

2.4 La marginalité de la vigne en question

Il est de nos jours incontestable que la viticulture dans l'aire d'étude ne saurait être considérée comme une culture de première importance, si l'on s'en tient aux seules données statistiques. La vigne en revanche demeure présente sous différentes formes, et son inscription dans les paysages, les mémoires ou les pratiques est fréquente, parfois importante. Cette dichotomie entre inscription spatiale et inscription sociétale est au cœur de notre problématique : il importe de comprendre en quoi un élément marginal de prime abord peut être porteur d'une véritable signification qui déborde largement de sa seule présence matérielle. Exposons tout d'abord ce qui confère à la vigne le statut de culture marginale du point de vue spatial.

2.4.1 Appréhender la marginalité des espaces plantés en vigne

La première approche qui s'impose souvent pour appréhender l'importance d'une culture est celle qui s'appuie sur les statistiques agricoles officielles. Les données du Recensement Général Agricole depuis 2001 sont claires et ne prêtent guère à la nuance : avec 147 hectares de vignes pour l'ensemble de la Haute-Saône, la viticulture représente moins de 0,05 % des espaces cultivés[1]. Lors de son apogée, dans la seconde moitié du XIXème siècle sa part atteignait 15%. Ainsi il est facile de conclure que cette culture ne représente plus rien dans l'aire d'étude, sinon une réalité à la limite du quantifiable. Les données à l'échelle

[1] Source Chambre d'Agriculture de Vesoul, R.G.A.

communale peuvent confirmer ce propos puisque seules quatre communes parmi celles retenues pour notre recherche présentent une activité viticole : 74 hectares de vignes à Charcenne, 39 ha. à Champlitte, 31 ha. à Roche et Raucourt et 3 ha. à Bucey-les-Gy.
Toutes les autres communes de l'aire d'étude sont considérées comme totalement dépourvues de vignes.

Or à l'évidence, pour celui qui s'y promène, la viticulture n'est pas absente de ces espaces. Elle apparaît même assez présente, sous ses manifestations variées, au sein de certaines communes. Se pose dès lors le problème de la validité des données actuelles qui ne rendent pas compte des faits avec une finesse d'analyse suffisante pour les saisir véritablement. C'est dans ce constat que réside la complémentarité qu'une approche géographique fine apporte à toute étude statistique ou économique. La pratique du terrain met à jour des phénomènes qui ne sauraient parfois être appréhendés à leur juste valeur si l'on ne met pas en œuvre cette méthode. La géographie demeure un exercice de plein air, qui permet dans le cas de notre objet d'étude de remettre en question la marginalité de la vigne. Le R.G.A. ne reconnaît en effet l'existence de la viticulture que si celle-ci représente au moins 2 hectares sur la commune[1]. Cela apparaît comme un seuil élevé, qui tend de fait à n'intégrer que les exploitations à vocation commerciale. Or dans l'aire d'étude, la vigne est le plus souvent une réalité familiale héritée, qui relève le plus souvent d'un micro-parcellaire.
Il nous est apparu très vite que ces données ne pouvaient être considérées comme significatives de la réalité, sans pour autant contester le fait que la vigne soit globalement marginale à l'échelle de la Haute-Saône. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur d'autres relevés pour tenter de mieux apprécier la réalité du fait viticole.

Les sources de l'administration fiscale, qui reçoit annuellement les déclarations de chaque propriétaire de vigne sont beaucoup plus fines. En théorie chaque propriétaire a obligation de déclarer le moindre are de vignes pour conserver ses droits et être en règle avec l'administration. Malheureusement ces données sont couvertes par le secret fiscal et nous avons à plusieurs reprises essuyé le refus des différents échelons de la hiérarchie, de nous les communiquer. Une occasion, informelle, s'est pourtant présentée à nous et a permis de consulter le relevé de ces déclarations pour l'année 1992. Certes, la source est limitée mais riche d'enseignements car elle permet une photographie fine des déclarants pour la période récente. Le tableau qui suit, rend compte des relevés effectués, sur cette matrice de 1992, pour laquelle il manque malheureusement quelques communes de l'aire d'étude :

[1] Cette donnée, variable selon les départements, nous a été fournie par les services statistiques de la C.A. de Vesoul.

Commune	Nombre de déclarants	Superficie des vignes en ares	Production viticole en hectolitre
Blondefontaine	10	73.5	38.5
Bourguignon-les-M.	6	80	43
Cemboing	8	99	30.8
Champlitte	22	3800	2447
Charcenne	34	1903	913
Combeaufontaine	5	76.5	47.5
Chariez	3	45.5	12
Charmes St Valbert	2	14	5
Echenoz- la-Méline	4	38.5	12.8
Jussey	6	45.8	19
Magny les Jussey	7	90	25.5
Montigny	2	26	11
Noidans les Vesoul	9	131	31
Ormoy	6	89	58
Purgerot	9	118.5	86
La Roche Morey	21	237	131
dont : Betoncourt	4	40	
Morey	4	51.5	
Pisseloup	1	15	
Saint Julien	5	47.5	
Suaucourt	8	83	
Saint-Marcel	16	164	
Vaivre et Montoille	7	96.5	42.5
Vesoul	1 (la Mairie)	3	53 litres
Villars-le-Pautel	9	94.5	51.4
Gy	9	99	
Roche et Raucourt	2	864	

Tab. 1.2 Les vignes déclarées en Haute-Saône, en 1992
(Données recueillies à partir des déclarations fiscales de 1992[1])

D'emblée, il apparaît qu'à l'exception des communes qui possèdent des exploitations commerciales (Champlitte, Charcenne, Roche et Raucourt), la modestie de la propriété est de mise. En effet, si le nombre de déclarants est parfois relativement important pour des villages modestes par leur population, la propriété moyenne déclarée est d'environ 12 ares et rares sont les communes qui présentent plus d'un hectare de vigne. La vigne est toutefois bien présente dans ces communes, d'autant qu'il est impératif de considérer ces données avec prudence. Effectivement, la déclaration, de l'aveu même des contrôleurs en charge de ces dossiers, est rarement soumise à une vérification formelle sur le terrain. Considérant que c'est au propriétaire de garantir la valeur de ses droits, hérités dans l'immense majorité des cas, l'administration fiscale part du principe que le déclarant n'a pas intérêt à trop minimiser sa

[1] Ces données nous ont été communiquées de façon informelle. Nous ne précisons pas la source.

déclaration. Elle ne « traque » réellement que les situations qui seraient vraiment dans une logique de fraude …
Néanmoins nous avons pu constater sur le terrain et lors des entretiens effectués que de nombreux viticulteurs ne déclaraient qu'une partie de leur vigne, dans la mesure où ils entretenaient encore des parcelles familiales que leurs aïeuls n'avaient pas déclarées lors de la campagne de référence de1954-1955, perpétuant ainsi une pratique gentiment interlope. Nous avons pu aussi relever que certains viticulteurs n'avaient jamais effectué de déclaration parce que selon le dire de l'un d'eux qui résume un propos maintes fois entendu : « *cela a toujours été ainsi et qu'ils ne vont pas commencer à m'embêter avec ça à mon âge…* »
Il est évident qu'une partie non négligeable des vignes n'est pas déclarée. Les treilles, parfois nombreuses et fructueuses, les clos privatifs qui ne se présentent pas à la vue du promeneur ou parfois de façon plus démonstrative une magnifique parcelle au beau milieu du village sont autant de réalités qui échappent à ces déclarations. En comparant pour chaque village les déclarations avec les relevés de terrain effectués (dix ans après, ce qui tend du fait de la dynamique en cours à diminuer le nombre de parcelles relevées), et en « sondant » lors des enquêtes par entretiens les viticulteurs sur la question nous estimons de façon empirique et prudente que 30 à 60 % du total des superficies des vignes déclarées échappent désormais à ce type de relevé. Si la marge d'erreur de notre évaluation est conséquente, elle permet cependant d'affirmer que les surfaces restent de toute façon relativement modestes.

La viticulture est donc marginale dans les finages des communes de l'aire d'étude, mais en aucun cas absente, loin de là. La vigne existe toujours, cultivée par un nombre non négligeable de gens du cru. L'inscription spatiale est faible d'un strict point de vue statistique mais son empreinte véritable demande à être réévaluée. En effet, nous avons pu constater qu'en général les propriétaires de vignes possédaient d'une à trois parcelles.
Parfois de taille modeste, ces vignes jardinées n'en sont pas moins signifiantes dans le paysage : il ne s'agit pas là d'une culture ordinaire. La vigne se remarque souvent bien plus que n'importe quelle autre forme d'occupation du sol. La marginalité d'un objet original ou d'un phénomène n'implique pas forcément une inscription visuelle discrète ou négligeable. Au contraire, elle peut même souligner puissamment sa singularité : le mouton noir au milieu du troupeau se remarque davantage que s'il partage cette couleur avec d'autres…

Si l'on considère le nombre de déclarants pour chacune des communes étudiées, on réalise alors que la plupart des villages de l'aire d'étude présentent des parcelles de vignes, parfois même un nombre important qui peut dépasser la dizaine. L'émiettement de ce parcellaire, le plus souvent jardiné avec grand soin participe à son inscription dans les paysages et amplifie considérablement son poids dans la perception que le promeneur peut avoir de l'importance du fait viticole dans l'aire d'étude.
Au final, on peut donc conclure que la vigne est une culture marginale d'un strict point de vue spatial mais que sa marque persiste bien au delà de ce que les statistiques officielles laissent supposer. Son empreinte visuelle demeure réelle.

2.4.2 La vigne, une réalité au sein des territoires qui dépasse largement le cadre de sa marginalité spatiale

Ainsi, il est clair que la marginalité spatiale ne saurait rendre compte du poids réel de la vigne au sein des espaces étudiés. Se limiter aux seules données statistiques qui relèvent les superficies cultivées en vigne pour appréhender sa dimension véritable conduit assurément à

une interprétation biaisée. La marginalité spatiale de la vigne n'implique pas la marginalité de celle-ci au sein du territoire. Au contraire, cette marginalité peut être porteuse d'un lien privilégié à la vigne qui renforce sa place au sein des territoires. Il est donc indispensable de chercher à mettre en évidence quelles sont les multiples inscriptions de la culture de la vigne dans l'aire d'étude en soulignant la multiplicité des formes que cela implique.

En premier lieu il convient de comprendre que la vigne prend déjà un poids bien plus significatif si on l'aborde par le biais de la pratique viticole. Le groupe des propriétaires actuels d'une vigne est en effet à l'échelle d'une petite commune rurale souvent relativement important. Dans une dizaine de villages retenus pour notre étude, on relève plus d'une parcelle cultivée pour 3 à 4 foyers[1]. Le travail de la vigne devient même une pratique largement majoritaire, dans presque toute les communes de l'aire d'étude (sauf pour les plus importantes, où de toute façon l'estimation devient difficile à effectuer) selon deux occurrences :

- si l'on intègre les treilles qui décorent les façades ou servent à fournir du raisin de table (mais qui s'avère presque toujours être un cépage de vinification) ;

- si l'on considère ceux qui autrefois ont possédé une vigne, directement ou par l'intermédiaire de leurs parents. Lors des entretiens cette réalité nous a été rapportée à maintes reprises sur le thème de « Ici chacun avait sa vigne … ». On comprend dès lors que la réalité viticole devient vite incontournable et multiforme. La vigne recoupe dès lors la question des identités et du lien aux territoires. La concrétisation de cette présence de la vigne passe par plusieurs vecteurs qui sont dans la plupart des cas constitutifs de la construction de cette identité et du rapport au territoire des individus. La présence de la vigne s'inscrit d'abord dans une histoire, un « autrefois » qui n'est pas forcément identifié dans sa chronologie ou qui se rapporte à une généalogie personnelle. Les parents (ou les grands-parents) sont associés à une pratique passée, identifiée comme un trait majeur de la Haute-Saône de jadis, qui appartient aussi à l'histoire familiale. Cette dernière s'ancre alors dans l'histoire régionale.

La vigne est par ailleurs un legs, un héritage qui à l'inverse d'autres formes de propriétés, telles un bâtiment ou une parcelle forestière, ne saurait perdurer sans qu'on l'entretienne régulièrement. La vigne ne peut être négligée comme le sont parfois les vergers familiaux qui peuvent résister à de nombreuses années sans qu'on leur porte grand soin. Elle ne se reçoit pas mais se transmet. Avec elle c'est souvent un ensemble de pratiques et de savoir-faire qui accompagne cette transmission entre les générations. La vigne est presque mécaniquement un vecteur de la mémoire locale et familiale.

Elle est à la fois un élément de la représentation collective qui participe à l'illustration de l'histoire régionale distillée par la plupart des médias ou des discours locaux (qui font de la vigne l'une des composantes majeures de la vie des campagnes à la fin du XIXème et au début du XXème siècle) et reçoit en retour le sens que chacun peut donner à cette histoire.

La vigne recoupe aussi la mémoire individuelle en singularisant la pratique familiale par rapport à cette représentation collective. En effet, rares sont les pratiques et les réalités qui correspondent aux discours officiels véhiculés de nos jours par les autorités ou les médias locaux. Nous avons pu mettre à jour une multitude de pratiques, de savoir-faire qui diffèrent considérablement de ceux généralement présentés. Nous aborderons cet aspect de la question principalement à travers l'exploitation des entretiens réalisés avec les acteurs du monde viticole et nous tâcherons de bien distinguer ce qui relève de la mémoire convenue et

[1] Blondefontaine, Bourguignon- les- Morey, Cemboing, Magny-les Jussey, Ormoy, Noroy-les-Jussey, Purgerot, St-Julien, St- Marcel, Suaucourt et Villars-le-Pautel.

officielle, de ce qui appartient à une mémoire plus personnelle. Pour ce faire nous aborderons la vigne comme un « lieu de mémoire » au sens où les a définis P. Nora en intégrant tous les aspects et problèmes que met à jour cette approche (Nora P., 1983).

La vigne dans sa situation de marginalité spatiale est en effet le fruit d'une dynamique qui traverse plus d'un siècle. Elle porte à travers elle de nombreux épisodes de l'histoire locale mais surtout nationale, marquée par les grands traumatismes que les campagnes ont connus : phylloxéra, Première et Seconde Guerre mondiales… La raréfaction de cette culture, puis sa marginalisation progressive tendent à sanctuariser les parcelles qui demeurent – ou résistent- et à densifier leur valeur et leur portée symboliques. Plus qu'un terrain jardiné, la vigne est souvent assimilable à une relique d'un système passé et des pratiques qui lui sont associées. Dans cette situation, les parcelles de vigne acquièrent une toute autre dimension et une épaisseur bien plus consistante que ne pourrait le percevoir celui qui les observe en occultant cette dimension historique.

Dès lors une nouvelle lecture de ces espaces marginaux est possible. Il s'agit désormais de les aborder comme des espaces vécus, porteurs de pratiques et de sentiments personnels qui renvoient souvent à l'intimité familiale. Ces espaces prennent une signification riche et complexe. Ce sont des témoins historiques, vestiges d'une dynamique qui les a mis à mal et se présentent alors comme la marque d'une forme de résilience[1] ou d'une rémanence[2] par rapport à l'âge d'or viticole qui continue d'être intégré comme un référentiel de l'histoire régionale. La plupart des vignes sont facteurs identitaires pour ceux qui les cultivent mais aussi pour ceux qui les intègrent comme un élément notable des paysages et de la vie locale. La vigne participe ainsi à la définition du territoire et sa mise en perspective historique en débordant très largement de sa position de culture marginale telle que nous l'avons évoquée. C'est par ailleurs cette position qui la singularise et lui donne une épaisseur particulière.

Nous interrogerons donc cette marginalité du fait viticole. A travers l'objet de la vigne, appréhendé sous ses différentes formes, nous chercherons à comprendre si l'intérêt d'un fait spatial marginal, qui plus est dans une région marginalisée, n'est pas une clé de lecture possible des territoires. Cette marginalité renvoie directement à une histoire, à une mémoire, à des savoirs-faire, à un vécu. La vigne demande à être saisie comme telle. Elle invite à construire notre problématique d'ensemble autour de son statut de culture marginale, pour nous conduire à la saisir comme un élément de compréhension des territoires.

[1] La résilience, est définie dans ce travail comme une forme qui a su résister, parfois en position marginale, à un épisode ou à un choc.

[2] Par rémanence nous entendons une forme de persistance d'un phénomène, d'une pratique ou d'un objet, après la disparition de sa cause ou de ce qui l'a produit.

3 La marginalité comme clé de compréhension d'un territoire ?

Nous avons exposé que la marginalité du fait viticole révélée par les statistiques demande à être nuancée. On ne peut saisir l'importance véritable de la vigne sans prendre en compte toutes les dimensions qu'elle revêt réellement.
Le concept même de marginalité présente alors un risque de confusion dans son utilisation. Il demande donc à être précisé avant d'engager la présentation détaillée de notre problématique d'ensemble.

3.1 Définir la marginalité

L'emploi de ce concept est, de fait, peu courant en géographie. Nous présenterons la définition retenue pour ce travail.

3.1.1 Un concept négligé par la discipline

Si le terme de « marginalité », dans son acception générale, présente une utilisation fréquente dans un propos politique, sociologique ou social, on peut être surpris de sa faible occurrence dans les travaux de géographie. La façon dont les dictionnaires de la discipline abordent, ou n'abordent pas, la « marginalité » est significative.
Ainsi, plusieurs dictionnaires ne recensent pas le terme comme appartenant au vocabulaire géographique, y compris parmi les plus reconnus pour leur ouverture vers d'autres disciplines. Pour exemple dans ceux dirigés par J.Levy et M. Lussault ou par Y. Lacoste, le concept n'apparaît pas (Levy J., Lussault M., 2003 ; Lacoste Y., 2003). Comme disparu entre « marge » et « marigot »…
Lorsque cette notion est retenue, la marginalité est presque toujours usitée dans le cadre d'une réflexion centrée sur l'étude des populations et de leur composition. Ainsi L'ouvrage dirigé par P. Merlin résume l'approche la plus courante. La marginalité est définie comme la situation d'individus ou de groupes sociaux placés hors de la société, hors de l'emploi et de l'organisation urbaine, dont la participation à la vie sociale et politique est faible (Merlin P., 1988). Le concept est alors exclusivement centré sur l'humain et se révèle idéologiquement connoté.
R. Brunet confère une valeur similaire au terme. La marginalité est présentée comme « *un caractère qui ne fait pas pleinement partie du système* » (Brunet R., 1992). Il souligne l'importance de la dynamique en cours en précisant que la marginalisation est une mise en marge, autant dire à l'écart et en situation dominée, dépendante « *hors du centre* » et rattache le processus à l'individu, parfois toléré, parfois combattu. S'il donne au concept une valeur dynamique et fonctionnelle, il ne l'applique pas à l'espace et reste lui aussi centré sur l'humain.
Il est intéressant de noter que le seul ouvrage qui fait pleinement référence à une marginalité qui dépasse ce cadre de l'humain est assez ancien. Il s'agit de celui dirigé par P. George et F. Verger : *« L'adjectif marginal est employé pour désigner un être ou un objet placé aux limites extérieures du groupe auquel il appartient (…). Une exploitation marginale est une exploitation rejetée du marché par le caractère non compétitif de ses produits. Agriculture marginale : On emploie souvent le terme d'agriculture marginale dans un sens assez vague : agriculture pauvre. Mieux vaudrait dire de rentabilité douteuse (…) mais il est difficile de*

définir exactement un secteur marginal au sens de l'économie moderne » (George P., Verger J., 2004). Cette dernière conception de la marginalité est celle qui se rapproche le plus de celle vers laquelle nous allons tendre pour traiter notre recherche.
Quelques travaux l'abordent cependant dans une approche différente, intéressante pour notre sujet. J. Klein démontre notamment comment une culture marginale mais rentable, la vanille, est au cœur de multiples enjeux sur l'île de la Réunion. Si cette plante est marginale au sein de l'espace réunionnais, elle joue un rôle essentiel dans la préservation des espaces forestiers, dans l'image touristique de l'île et se place aujourd'hui au cœur des questions environnementales et économiques de la Réunion. La vanille permet ici d'entrevoir toute une lecture du territoire et porte un ensemble de discours qui s'appuient sur sa marginalité (Klein J., 2004).

Au final, il convient de constater que la marginalité d'un type d'espace ou d'une activité est un concept encore mal défini. Les définitions utilisées en géographie recoupent pour la plupart le sens de son usage généraliste dans la langue française. C'est pourquoi nous éprouvons le besoin de redéfinir clairement ce que nous entendons en évoquant la marginalité de la culture de la vigne

3.1.2 Quelle définition ?

A partir des différentes approches présentées de la marginalité et des attentes qui justifient l'emploi de ce concept dans notre travail, nous intégrons à la définition de la marginalité plusieurs critères essentiels :

- Cette culture est marginale avant tout dans son inscription spatiale. La vigne dans l'aire d'étude est en position de marginalité parce qu'elle concerne des surfaces qui peuvent apparaître dérisoires, à la limite du quantifiable, en particulier au regard de celles qui concernent habituellement les pays de vignes. Cette marginalité est donc en premier lieu une réalité statistique.
- La marginalité spatiale est le fruit d'une dynamique qui s'inscrit dans la durée. Le constat doit s'accompagner d'une mise en perspective historique si l'on désire saisir pleinement son épaisseur véritable. Cela est particulièrement vrai pour notre étude : la situation de la culture de la vigne est engendrée par des processus qui affectent la viticulture depuis plus d'un siècle. La présence de la vigne aujourd'hui ne trouve sa valeur véritable que si on l'apprécie au regard de ce qu'elle a pu être. Cette marginalité est ici un résidu.
- Il n'est d'ailleurs pas à exclure que la vigne puisse être en même temps le point de départ d'une dynamique nouvelle qui la sorte de sa situation de marginalité. Cela s'est opéré à Champlitte par exemple. Il est donc nécessaire de chercher derrière la réalité d'une culture marginale, à un instant donné, ce qui relève parfois d'un processus de déclin ou à l'inverse d'une dynamique pionnière
- C'est donc parce qu'elle s'inscrit dans une dynamique générale, que la marginalité d'un type d'espace doit être abordée comme un élément constitutif d'un système. La position marginale de la viticulture dans l'aire d'étude est mécaniquement induite par l'existence d'un processus de marginalisation de la vigne. Des formes d'occupation du sol différenciées se sont alors substituées à elle. Néanmoins nous ne considérons pas ici que la marginalité est une forme de mise à l'écart (Brunet R., 1992), mais qu'elle procède d'une évolution au sein du système et des dynamiques en cours. La vigne appartient pleinement au système mais ne constitue pas une ligne de force manifeste de celui-ci. Elle se trouve dominée, remplacée au

fil des décennies sans pour autant se voir sortir de ce système. Elle prend des formes et des inscriptions différentes et son poids véritable demande sans cesse à être réévalué, comme nous l'avons déjà évoqué : la vigne s'installe dans l'histoire locale, dans les mémoires, se charge parfois d'affectif. Nous émettons d'ailleurs l'hypothèse que ce processus de marginalisation peut conduire à une réévaluation, voire à une idéalisation, de la valeur qu'on lui attribue. C'est lorsqu'il devient rare qu'un objet devient précieux et qu'il concentre dès lors l'attention.

- Dans le cas étudié, cette culture au cœur de certaines pratiques et de certaines mémoires, est en dehors du marché. La marginalité culturale s'inscrit dans une logique qui peut sembler de prime abord en dehors de son temps. Cultiver sa vigne, vendanger son raisin, le vinifier à des fins d'autoconsommation apparaît effectivement comme une pratique quelque peu obsolète, surtout si l'on considère que le coût global de production est à l'arrivée bien souvent supérieur à celui du marché pour un vin de qualité… Mais ne considérer la pratique que sous l'aspect de sa rentabilité financière revient à ne pas intégrer l'épaisseur réelle de celle-ci et le poids de sa signification affective et mémorielle. La marginalité de la viticulture étudiée réside donc aussi dans le fait qu'elle échappe à toute logique de rentabilité et qu'elle repose sur des pratiques et des savoir-faire qui ne correspondent plus à leur époque. Cela renvoie à une logique beaucoup plus intimiste.

- Il est cependant évident que cette pratique personnelle s'offre souvent au grand jour par l'intermédiaire des parcelles de vignes singulières et aisément repérables dans le paysage. Il s'agit là d'une marginalité qui, à l'instar de certaines marginalités sociales, ne manquent pas d'être repérées. La marginalité spatiale, dans le cas de la vigne, est de celles qui se remarquent et même qui interpellent lorsqu'elles se présentent au regard. Considérons donc que lorsque nous évoquons la marginalité de la culture de la vigne, cela n'implique pas nécessairement que les parcelles soient difficiles à repérer. Les faibles superficies concernées de nos jours, ne se traduisent pas par une « discrétion » de la vigne dans les paysages. Ce, d'autant que l'inscription de la vigne dans l'espace s'affirme sous des formes très différentes. Il peut évidemment s'agir d'une parcelle plantée, mais aussi d'outils, de matériel, de vestiges, ou d'un discours qui évoque un passé, un souvenir, une pratique…qui lui sont associés. L'objet viticole est multiforme et imprègne l'espace d'une présence qui déborde la seule vigne appréhendée sous sa forme culturale ordinaire.

- Enfin, ces espaces marginaux doivent aussi être considérés dans leur diversité. Il est en effet tentant de considérer la culture de la vigne comme une pratique propre à un groupe limité. Elle s'exprimerait alors par un savoir-faire identique partagé par l'ensemble des amateurs-viticulteurs. Or nous avons pu constater que la réalité est souvent très hétérogène et qu'il convient d'appréhender ces pratiques viticoles dans une véritable diversité. La marginalité de la pratique n'implique pas une uniformité des méthodes. Il existe en réalité une grande variété de savoir-faire, aussi bien dans les techniques de culture que dans la réalisation des productions, et nous veillerons à les présenter dans leur diversité.

Ainsi, la marginalité de la culture de la vigne, qui constitue l'une des entrées de notre étude doit être comprise dans toute sa dimension. Elle se caractérise par plusieurs critères, parfois singuliers, associés à notre objet d'étude.

L'un des plus remarquables réside dans la multiplicité des manifestations de la vigne au sein des paysages. En effet, notre objet d'étude présente des inscriptions qui prennent des formes très variées. Cela pose le problème de leur prise en compte au sein de ce travail.

3.1.3 Une remise en cause de sa marginalité : l'inscription de la vigne au sein des paysages

La définition retenue de la marginalité, invite donc à lire le poids véritable qu'un objet, ici la vigne, peut avoir au sein d'un espace. Les multiples manifestations du fait viticole dans notre terrain de recherche remettent en cause son statut de culture marginale.

En effet, une pratique du terrain met rapidement à jour une présence prononcée de la vigne en particulier à travers les paysages. La vigne a profondément marqué les espaces du temps où elle était une culture de première importance. De nombreux vestiges de première importance témoignent encore de nos jours de la place incontournable qu'occupait il n'y a pas si longtemps la vigne dans les campagnes de Haute-Saône. L'architecture vigneronne, les aménagements du parcellaire viticole ou les nombreuses baraques dites « de vigne » sont autant d'exemples qui se manifestent dans toutes les communes de notre aire d'étude. L'histoire locale ou familiale et les mémoires qui y sont associées sont encore très largement empreintes des héritages de cette viticulture. Les inscriptions de la vigne sont d'ailleurs souvent chargées d'une valeur symbolique, parfois affective, qui ne tarde pas à s'affirmer dès qu'on s'y intéresse. En ce sens il demeure encore au sein de notre terrain de recherche de nombreux espaces qui présentent des paysages marqués par la vigne, voire véritablement viticoles. Ces héritages viticoles laissent entrevoir qu'un processus a conduit cette culture à disparaître presque totalement. Ils rappellent son importance passée.

C'est donc bien à travers la dimension paysagère que la vigne trouve sa véritable expression. Une dimension à la hauteur de ce qu'elle continue parfois d'incarner, bien au delà de sa simple marginalité spatiale.

On trouve bien sûr de nombreuses parcelles de vignes, aux dimensions très contrastées, pouvant aller d'une ou deux rangées de ceps alignés sur quelques ares aux grandes exploitations commerciales modernes couvrant plusieurs hectares. Mais la vigne sait être plus discrète. Elle se présente parfois à travers un cep esseulé. Les treilles qui décorent encore de nombreuses façades ou le raisin « sauvage » qui pousse en lisière d'un massif forestier illustrent cette dimension paysagère originale mais puissante dans sa signification. Un enjeu essentiel de notre travail consiste donc au final à rendre compte de cette inscription paysagère du fait viticole. Comment le géographe, par une pratique du terrain peut-il contester ce que l'outil statistique amène à affirmer ? Comment rendre compte de ce qui relève à la base d'une approche impressionniste ?

Ces considérations nous amènent à définir les outils qui vont nous permettre de rendre compte de l'importance et de la variété des manifestations de la vigne au sein des paysages. Cette démarche impose d'exposer clairement ce que nous entendons par la notion même de paysage.

3.2 Choix des outils retenus pour rendre compte de l'importance de la vigne au sein des paysages

Le concept de paysage est l'un des plus discutés en géographie. Dans le dédale des définitions et des significations données à ce terme, il apparaît indispensable de préciser le sens que nous retenons pour utiliser cette notion.

3.2.1. La notion de paysage en débat

« *Au secours, le paysage revient !* » (D'Angio R., 1997). Avec ce cri, l'auteur résume assez bien le regard critique qu'on peut parfois porter face à la profusion des débats qui portent sur cette notion. Sans doute parce qu'il est au cœur même de l'approche géographique, le paysage est un concept à haute valeur épistémologique qui selon la définition retenue permet d'entrevoir le sens même que l'on donne à la géographie en tant que discipline.

Notre sujet de thèse n'a pas pour objet premier l'étude des paysages, de quelque nature que ce soit. En revanche, le paysage est un témoignage incontournable de l'importance de la vigne dans l'aire d'étude, ainsi qu'un révélateur des enjeux et des dynamiques associées à cette culture. C'est donc comme outil d'analyse que nous avons recours au paysage. Nous ne souhaitons pas orienter notre travail vers une réflexion portée avant tout sur le sens à donner à cette notion. Parce que « *le paysage est un piège où se prennent les imprudents* » (Brunet R., 1990) nous chercherons à éviter l'écueil d'une inscription de notre travail dans une acception trop restrictive de la définition du paysage.

V. Clément considère que cette polysémie du terme, objet de débats parfois vifs, ne doit pas conduire à renoncer à son utilisation et que chercher à lui trouver un substitut serait une erreur (Clément V., 1997). Il cite sur ce point G. Rougerie qui encourage lui aussi à exploiter cette notion : « *Pourquoi la pluralité sémantique du paysage serait-elle bénéfique en écologie ou en sociologie et maléfique en géographie…* » (Rougerie G., 1992). Il convient juste d'aborder l'analyse du paysage en définissant clairement quelle signification on accorde à ce concept. Nous sommes à la recherche d'une approche du paysage qui nous permette de prendre en compte les multiples formes d'inscription du fait viticole et qui témoigne aussi de l'approche disciplinaire qui est la nôtre. C'est en définissant clairement le sens de notre approche géographique, à partir du sujet traité, que se dessine la définition même que nous attribuons au terme de paysage ; et non l'inverse: ce n'est pas de la définition du paysage que nous partons pour conduire les recherches effectuées.

Nous cherchons à prendre en compte plusieurs composantes dans la définition du paysage.

En premier lieu, une inscription historique évidente. La géographie a produit à différentes époques des sommes remarquables qui ont su intégrer le poids de l'histoire dans l'analyse des espaces et des paysages. Le paysage a longtemps été l'objet central d'une géographie qui s'inscrit dans une tradition vidalienne, sans pour autant générer une réflexion ou une théorisation formelle sur la valeur à accorder à ce terme. Le paysage appréhendé comme une « scènerie » s'inscrit à l'époque dans la tradition littéraire de la géographie. Utilisé dans son acception langagière courante l'étude des paysages a alors donné lieu à des travaux remarquables qui ont parfaitement su restituer la profondeur historique nécessaire à la compréhension de ces paysages. L'«*Essai sur la formation du paysage rural français* » de R.Dion (Dion R., 1934), « *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* » de l'historien M. Bloch (Bloch M., 1952) ou plus proche de nous l'«*Histoire du paysage français* » de J.R. Pitte (Pitte J.R., 1983) constituent des modèles du genre. Les paysages sont analysés à une petite échelle et rendent compte des grandes dynamiques qui les ont modelés au fil des siècles. Ces auteurs privilégient une étude des structures, des pratiques et des aspects culturels qui sont associés à chaque type de paysage. Cette approche consacre la dimension historique et humaine comme incontournable pour aborder les paysages et nous détourne des écoles par trop naturalistes qui se sont développées notamment à l'époque de la géographie physique triomphante.

D'autre part, parce qu'il est un produit de l'histoire, le paysage est un instantané, en évolution constante, même s'il nous apparaît immuable ou pluriséculaire. Il est indispensable d'aborder le paysage en intégrant cette approche dynamique. P. Gourou écrit sur ce point que

« les paysages doivent être mis en accusation ; leurs apparences ayant de grandes chances d'être plus ou moins trompeuses » (Gourou P., 1982). En effet, les interactions entre le milieu physique, le milieu biologique et les sociétés anthropiques sont permanentes et le paysage n'est que le produit de cet équilibre de forces. Les dynamiques de la végétation sont bien sûr fondamentales, mais elles doivent être conjuguées aux évolutions sociales et sociétales faute de pouvoir saisir pleinement l'ensemble des paramètres évolutifs.

Cette optique dynamique a produit une géographie qui aborde le paysage comme un système dans lequel celui-ci n'est pas une composition d'éléments physiques, biologiques et humains mais une production des interactions qui existent entre ces différents éléments. Ces mécanismes dialectiques s'appréhendent à différentes échelles. Le paysage est alors constitué d' « unités » qui le composent et le recomposent en permanence. L'approche géosystèmique nous est précieuse en ce sens qu'elle permet un jeu sur les échelles d'analyse.

Effectivement la vigne est bien souvent circonscrite dans notre aire d'étude à une portion fine des paysages qui correspond au parcellaire sur lequel elle est, ou a été, cultivée. Un paysage viticole peut correspondre à un ensemble de parcelles de vigne, voire à une seule ou plus largement à une campagne dans laquelle sont disséminés ça et là, des éléments du système viticole. Pour saisir le fonctionnement d'un système paysager, il faut jouer en permanence sur les différentes échelles et il est parfois nécessaire de pouvoir individualiser une composante précise du paysage pour comprendre les interactions qui le structurent.

Enfin, le paysage est une perception -par définition subjective- d'une réalité matérielle. C'est un « visible » qui se perçoit par le filtre de chaque individu auquel il se présente. Cette perception dépend de chacun mais peut aussi être plus largement partagée et correspondre alors à un groupe ou à une société. En ce sens il est un élément incontournable du territoire et participe à la définition de ce dernier. Le paysage est alors en quelque sorte le « pays » pratiqué à travers la perception que l'on peut en avoir. Cet aspect de l'analyse paysagère est celui qui a été le plus développé depuis les vingt dernières années et a produit de nombreuses réflexions et recherches sur ce thème.

L'école de Besançon, dans la lignée des travaux produits par J.C. Wieber, aborde le paysage dans sa dimension naturaliste et géosystèmique comme un système « producteur » et l'enrichit d'un système « utilisateur » qui joue le rôle d'un filtre perceptif (Wieber J.C., 1987). A. Berque parle lui de « médiance » pour désigner un milieu perçu en tant que réalité objective mais aussi à travers la subjectivité de cette perception produite par la société. Le paysage saisi est le produit de cette médiance (Berque A., 1990).

Ces deux approches complémentaires, créent une dialectique entre une analyse objective et une autre qui met en valeur l'importance de la perception du système par les utilisateurs. Prendre en compte la subjectivité nous semble indispensable pour traiter des paysages viticoles. Quoi de commun en effet dans le regard porté par un ancien du pays qui au travers de parcelles enforestées reconnaît les marques de la viticulture passée et celui d'un touriste qui n'y verra que friches ou bois impénétrables… La treille qui court sur le devant de la ferme familiale est elle un simple ornement de façade qui régale à l'automne ou ancre-t-elle ses racines dans la tradition et la mémoire locale ?

Au final, nous retenons que l'étude des paysages effectuée dans le cadre de cette recherche, doit prendre en compte dans sa définition :

- La dimension largement héritée de son état. Il est le fruit d'une histoire qui l'a composé ou recomposé.

- La recomposition est permanente et l'équilibre de sa réalité apparente n'est que le résultat de dynamiques qui se rencontrent et dont le rapport de force peut évoluer, donnant ainsi lieu à une nouvelle recomposition.

- Il intègre des composantes physiques, biologiques et anthropiques qui interagissent en permanence, selon une combinaison systémique.

- Il est une réalité perçue, à l'échelle des individus. Objet subjectif dans son essence même, il dépend du vécu de chacun et participe à la construction des territoires.

Plusieurs approches ou « écoles » qui font des paysages leur principal objet proposent des outils et des méthodes d'analyse qui peuvent permettre d'aborder la question en fonction des critères que nous venons de définir. Si nous nous inspirons de plusieurs de ces écoles, la réflexion conduite dans la lignée des travaux de G.Bertrand est sans doute celle à laquelle nous empruntons le plus.

3.2.2 Du géosystème au G.T.P.

L'apport de G.Bertrand à la réflexion sur l'étude des paysages est aujourd'hui incontournable. Celui-ci fait partie des pionniers de l'analyse systémique au sein de la géographie française et se trouve à l'origine de la création d'une des principales «écoles» de l'étude du paysage. L'un des intérêts majeurs de son travail réside dans la pensée critique qui accompagne ses propres recherches et le conduit à ajuster ou à faire évoluer les outils et les méthodes qu'il a lui même définis. G. Bertrand ne s'est pas contenté de théoriser sa pensée mais il a aussi pris le risque de l'éprouver et a su à plusieurs reprises dans sa carrière de chercheur remettre en cause une partie de son travail. Notre approche ne consiste pas ici à présenter, ni même à résumer une pensée, par ailleurs très largement exposée dans de nombreux ouvrages généralistes consacrés aux paysages, et nous renvoyons sur ce point à l'ouvrage que G.Bertrand a lui même publié, qui synthétise le cheminement de sa pensée et la façon dont sa conception de l'analyse paysagère a évolué à mesure de l'avancée de ses travaux (Bertrand C. et G, 2002). Aussi nous limitons volontairement notre propos à présenter la méthode et les outils de l'analyse systémique mise au point par G.Bertrand dont nous nous inspirons pour traiter notre sujet. Nous intégrons à cette présentation les critiques constructives et les réflexions qui ont conduit à faire évoluer ces outils à mesure de leur mise en œuvre, dans différents travaux de recherche.

Le géosystème, outil d'analyse du paysage

Lorsqu'il présente le concept de géosystème pour la première fois, G. Bertrand part du constat d'échec qu'il impute à la géographie. Elle tend selon lui à s'enfermer de façon caricaturale dans une approche beaucoup trop naturaliste, en particulier lorsqu'elle aborde ce qui demeure l'un de ces objets centraux, à savoir les paysages. Il reproche à la Géographie universitaire de les étudier de façon bien trop cloisonnée et de séparer artificiellement les composantes physiques, biologiques et anthropiques de ces paysages. Pour lui, le paysage n'est pas une simple addition d'éléments disparates mais, sur une portion d'espace, le produit final d'une combinaison dynamique, non stable par définition, entre les composantes physiques, biologiques et anthropiques, qui interagissent en permanence. Pour aborder le paysage dans cette approche conceptuelle, il propose le terme de géosystème, emprunté à l'école russe de l'analyse du paysage, avec comme objectif, de clarifier un objet d'étude dont le contenu est polysémique et par là même, difficile à utiliser.

Le concept de géosystème s'accompagne d'une taxonomie qui permet de le décomposer en sous-systèmes d'échelles variables : le géosystème se décompose en géofaciés qui se divisent eux-mêmes en géotopes. Se situant à cheval sur les échelles du géosystème et des géotopes, le paysage se conçoit comme l'expression ou le produit de leur lecture par un individu ou par la société. Si la formalisation théorique du concept semble aboutie, son utilisation pose rapidement un certain nombre de problèmes et amène à remettre en cause l'outil proposé.

G.Bertrand constate que le jeu sur l'échelle de temps et d'espace est difficile à mettre en place et que la quantification de l'importance de telle ou telle composante est parfois impossible à

opérer. Il déplore surtout une sous-évaluation des paramètres anthropiques qui tendent de fait à être négligés ou traités comme un ajout étranger au système et qui ne sont pas intégrés à leur juste valeur : l'hypertrophie des facteurs physiques demeure au détriment des facteurs liés à l'histoire.
G.Bertrand déplore que le géosystème soit enfermé dans le « présent » et invite désormais à recenser ses différents « états » au fil de son évolution, en particulier à travers l'intégration d'une histoire sociale « *analyse préalable des rapports historiques entre la société et l'espace* ». C'est dans sa participation à « *L'histoire de la France rurale* » que Bertrand intègre le mieux cette dimension historique en proposant alors le terme d' « agrosystème » qui conjugue les structures naturelles fonctionnelles et une approche sociale qui s'inscrit dans le temps long de l'histoire (Bertrand G., *in* Duby G., 1976) Cette nouvelle approche invite de fait à réintroduire dans l'étude du paysage une part d'étude monographique afin de saisir pleinement cette dimension historique. Il consacre rapidement ce poids de l'histoire lorsqu'il écrit : « *La recherche des lois physiques ne doit pas faire oublier que c'est le système de production et les forces productives qui donnent à la nature son existence sociale, c'est à dire sa réalité culturelle au sens le plus large et son potentiel économique. Ce postulat fonde la théorie sociale et lui subordonne la méthode écologique* » (Bertrand G., 1978).
On perçoit déjà à l'époque dans ce propos les grandes lignes de l'évolution que va connaître chez G. Bertrand le concept de géosystème pour aboutir à la naissance du complexe Géosystème-Territoire-Paysage.

Un système à trois dimensions : le complexe G.T.P.

Lorsqu'il propose ce nouveau concept, l'analyse des paysages s'est enrichie de nouvelles réflexions qui tendent à faire du paramètre anthropique, la principale clé de lecture des paysages. La subjectivité de la perception est véritablement intégrée et la place de l'individu « utilisateur du système » largement réévaluée. La géographie s'affirme de plus en plus comme une discipline qui étudie les territoires, et plus seulement les espaces. G. Bertrand remet à plat sa méthode d'étude des paysages et l'enrichit de nouveaux apports en proposant un concept à trois entrées.
Le G(éosystème) reprend sa grille d'analyse taxonomique en intégrant d'avantage le jeu sur les échelles de temps. Il demeure un concept à dominante naturaliste et cherche à mettre en évidence les dynamiques et les interactions des domaines physique, biologique et anthropique.
Le T(erritoire) prime sur l'espace. Il faut évacuer toute influence du déterminisme naturel pour y substituer l'utilisation factuelle de l'espace par les sociétés humaines. Ce qui compte c'est le projet de production effectif et non pas quelque potentialité théorique. Il est l'expression d'un système socio-économique.
Le P(aysage) fait entrer dans le domaine des représentations, dans un « environnement de sensibilité et de subjectivité » qui laisse toute sa place à l'individu et à la prise en compte d'une dimension culturelle et affective.
De toute évidence, cette méthode réhabilite l'intérêt de l'étude monographique. Elle seule en effet permet d'aborder de façon panoptique l'ensemble des paramètres qui conditionnent et produisent la réalité d'un espace. G. Bertrand revendique le « *retour critique et constructif à la monographie géographique* » et appelle à la mise en place de *« modèles d'analyse de l'environnement territorial* » qui s'inspirent en partie de la géographie d'avant guerre, en évitant toutefois de recourir aux « tiroirs » disciplinaires de l'époque. Il valorise la mise en évidence des relations qui définissent précisément toute forme de système.

D'autre part cette méthode consacre l'apport et l'intérêt de l'étude des représentations en géographie à laquelle G. Bertrand a été vite sensible. Il avait déjà souligné que la « nouvelle géographie » qui rejette le paysage en tant que résidu d'une géographie descriptive,

ruraliste et conservatrice avait permis la prise en compte de nouveaux paramètres fondamentaux pour aborder l'analyse paysagère : «*A la base de l'analyse paysagère, il n'y a pas seulement la perception mais toute la théorie de l'information considérée ici dans sa dimension sociale, mode de production et de reproduction du processus paysager. Pesanteur sociale et historique du paysage, hystérésis collective, inégalité pour l'accès, la lecture et l'usage du paysage participent à des stratégies et des luttes sociales. Le paysage est bien ce que l'on voit mais on ne le voit jamais directement, isolement, pour la première fois* » (Bertrand G., 1984).

Au final, le complexe G.T.P. apparaît autant comme un outil d'analyse paysagère que comme une véritable réflexion sur l'évolution épistémologique de la géographie et de l'analyse des paysages en particulier. Il procède à la fois d'un regard critique de son auteur, sachant remettre en cause une partie de ces travaux antérieurs, et de la proposition d'une forme renouvelée de la recherche en géographie. Cette proposition conceptuelle reprise ou partagée par d'autres, sous différentes formes n'a cependant presque pas été appliquée dans son schéma théorique intégral qui semble présenter une difficulté de mise en œuvre quelque peu similaire à celle du géosystème en son temps. Elle a néanmoins directement inspiré un outil qui nous semble plus facile à mettre en œuvre, l'anthroposystème.

3.2.3 « L'anthroposystème viticole », retenu comme outil d'analyse des paysages

Dans la lignée des travaux G. Bertrand, le concept « d'anthroposystème » a été proposé. Cet outil synthétise en quelque sorte le complexe G.T.P. et rend ainsi sa mise en œuvre sans doute plus opérationnelle. On y retrouve toutes les composantes du concept de G.Bertrand mais l'accent est d'avantage porté sur la composante sociétale du système et l'aspect dynamique du système est fondamental : l'anthroposystème est un état, en perpétuelle évolution qu'il convient d'appréhender en le replaçant dans un système évolutif qui intègre les différentes échelles de temps.

L'anthroposystème se définit comme « *une entité structurelle et fonctionnelle prenant en compte les interactions sociétés-milieux, et intégrant sur un même espace un ou des sous-systèmes naturels et un ou des sous-systèmes sociaux, l'ensemble évoluant sur la longue durée* » (Lévêque C., V. Der Leeuw, 2003) :

- L'entité étudiée est bien appréhendée comme un état temporaire et impose de le replacer dans une perspective qui intègre la durée historique, tout en invitant à une prospective sur son évolution.

- L'action de l'homme est au cœur du système qui peut être abordé par de multiples angles, en lien avec une époque ou une composante du cadre socio-économique auquel il se rapporte. S'il ne s'accompagne pas d'une taxonomie telle que celle définie par G.Bertrand dans le géosystème, le jeu d'échelles est cependant permanent et un système global peut se composer de plusieurs sous-systèmes qui participent à sa définition.

- L'espace est clairement territorialisé puisqu'il est abordé de façon prioritaire à travers ses pratiques et sa valorisation effective. Il invite donc à étudier sa perception par les utilisateurs du système et sa participation à la construction des territoires.

L'intérêt majeur de l'anthroposystème est de consacrer la composante sociale comme élément clé de son organisation. Un objet, une production, ou une pratique peuvent être l'objet central qui définit autour de lui la structure et le fonctionnement de tout un système produit par les interactions d'un sous-système « naturel » et d'un sous-système social.

La vigne est dans le cadre de notre recherche cet objet, à travers lequel nous nous proposons de lire un ensemble fonctionnel, intégré au sein d'un ensemble plus général, fruit des héritages du passé et qui témoigne du devenir des espaces étudiés.

Nous retiendrons donc le concept d'anthroposystème, synthétisé dans le croquis qui suit, pour rendre compte de l'importance de la vigne au sein des espaces et des paysages étudiés. L'anthroposystème viticole est l'outil qui va nous permettre de mettre à jour le poids véritable de la vigne au sein des paysages et des territoires de l'aire d'étude.

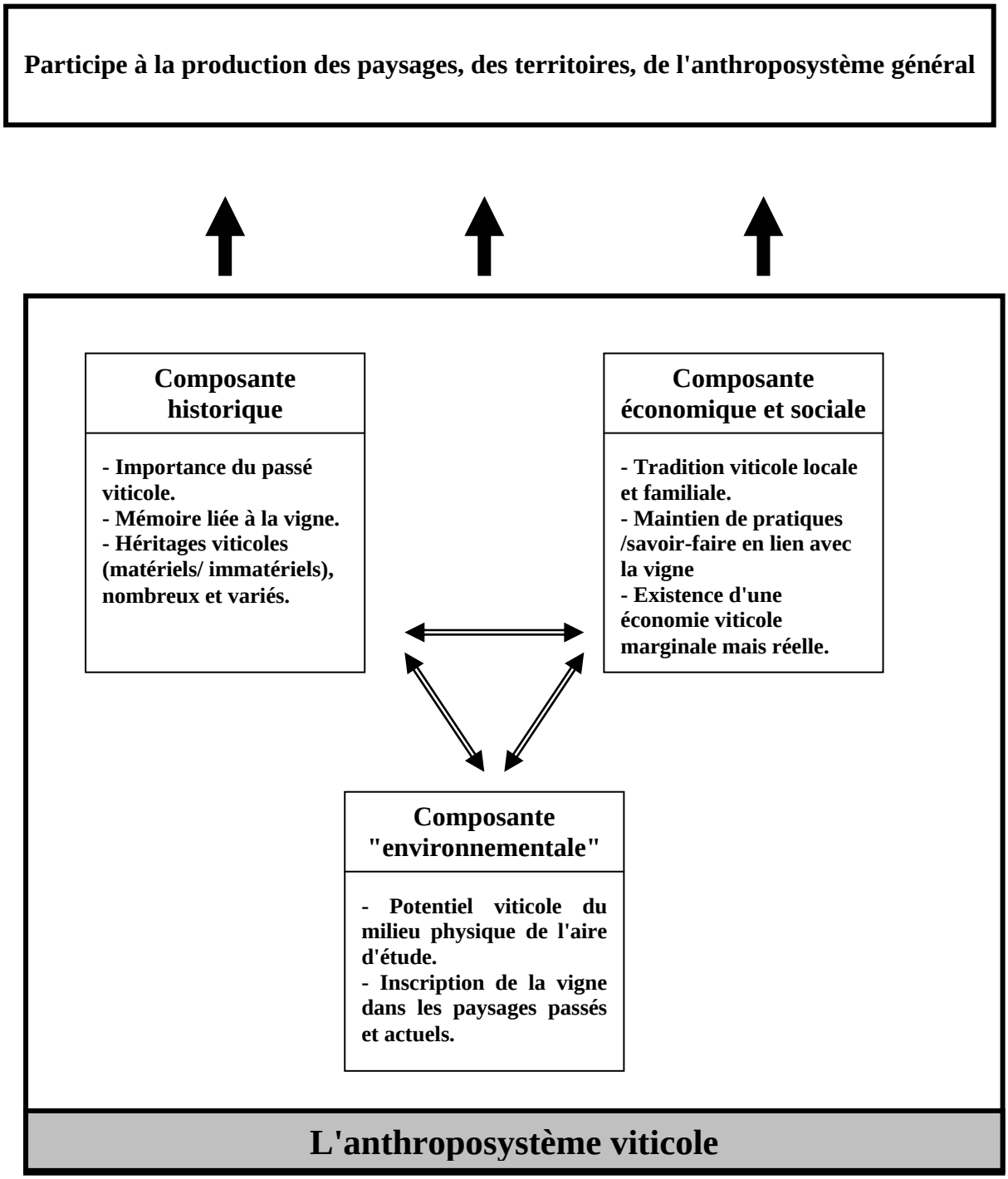

(Réal. S. Estager)

Fig. 1.5 **L'anthroposystème viticole et ses composantes**

Nous définissons donc l'anthroposystème viticole comme l'expression, à un moment donné, de la culture viticole au sein d'un territoire. La vigne est, à travers ses implications spatiales et sociétales, le résultat d'interactions en cours entre différentes dynamiques et se traduit sous des formes multiples et variées. La vigne, en tant qu'objet d'étude, y est appréhendée sous toutes ses manifestations : plante mise en culture, vestiges et patrimoines qui lui sont associés, pratiques et savoir-faire… Cette approche va nous conduire à sortir cette culture de son statut d'objet marginal. Elle nous invite à lire à travers elle, tout un ensemble de dynamiques qui renvoient directement à l'histoire de la vigne dans l'aire d'étude. L'approche paysagère, abordée par le biais de l'outil systèmique, consacre donc, une fois de plus, la nécessité d'interroger l'histoire à travers les marques et les vestiges qu'elle a laissés au cœur des espaces parcourus.

3.3 La marginalité de la vigne, comme témoin d'un passé viticole de première importance

Les formes héritées d'une époque révolue où l'économie viticole était de première importance en Haute-Saône sont nombreuses. Elles participent à remettre en cause l'inscription marginale du fait viticole au sein des paysages de l'aire d'étude. La marginalité de la vigne invite ici à voir à travers elle l'importance que la vigne a pu avoir autrefois.

3.3.1 De nombreux legs transmis par la viticulture d'autrefois

Une pratique de notre terrain de recherche met vite à jour l'importance des vestiges hérités de l'époque où la vigne était une culture incontournable des campagnes de l'aire d'étude. Le parcellaire viticole aménagé, l'habitat vigneron, la toponymie et la dissémination des vignes qui perdurent… sont autant de legs et d'inscriptions d'une activité viticole puissante, aujourd'hui disparue sous cette dimension. L'approche paysagère de ce travail met à jour la multiplicité de ces héritages. Contentons-nous ici d'exposer qu'un état des lieux des inscriptions spatiales et territoriales de la vigne met en évidence que celles-ci correspondent dans la plupart des cas :

- soit à un cadre général hérité de cette économie viticole puissante.

Il s'agit alors le plus souvent de formes de rémanence de l'époque où la culture de la vigne était de première importance dans l'aire d'étude. Ainsi les clos, les grandes bâtisses vigneronnes ou les lieux-dits demeurent de nos jours au sein de l'espace alors que le système qui les a générés n'a plus cours.

- soit au produit d'une forme de résilience des pratiques viticoles anciennes. Si l'économie viticole puissante a disparu dans son ensemble, de nombreuses survivances des pratiques ont résisté à la transformation du cadre socio-économique. Elles sont de fait marginalisées en tant que culture d'intérêt économique mais demeurent un caractère essentiel au sein des territoires. Ainsi, celui ou celle qui continue de tenir une vigne familiale, transmise au fil des générations, en dehors de toute logique actuelle de rentabilité s'inscrit en général dans une démarche qui dans son origine renvoie directement à l'époque révolue où au sein des campagnes étudiées, la plupart des familles paysannes possédaient une ou plusieurs vignes.

Il en va de même pour les pratiques cultuelles ou festives qui sont directement héritées des siècles précédents et qui continuent de se maintenir, de façon très ponctuelle, certes, mais vivaces en certains lieux.

Aussi, il est nécessaire de pouvoir se référer directement aux structures et aux composantes qui sont à l'origine de ces formes de résilience et de rémanence pour comprendre ce qui peut véritablement être interprété comme tel. Il convient d'identifier, pour une ou plusieurs périodes qui reste(nt) à définir, ce qu'a (ont) pu être dans ses (leurs) différentes formes le(s) système(s) socio-économique(s) et culturel(s) dans le(s)quel(s) la vigne était une composante majeure des espaces de la Haute-Saône. Cette approche situe bien évidemment l'activité viticole dans une perspective d'évolution sociale et économique plus générale, à l'échelle régionale. Une étude historique doit donc nous aider à mettre à jour une ou plusieurs matrice(s) spatiale(s) et historique(s) au sein de laquelle ou desquelles la vigne n'était pas une culture marginale et qui a (ont) conduit à la mise en place des nombreux legs qui se retrouvent de nos jours au sein du territoire.

3.3.2 Intérêt de l'identification de la matrice historique et spatiale recherchée

La matrice historique et spatiale est un outil d'analyse de l'espace social et du territoire « *qui permet de suivre et de retracer l'évolution des sociétés dans une relation espace-temps totalement imbriquée* » (Di Méo G., Buléon P., 2005). Elle permet de mettre en évidence les composantes majeures, économiques, culturelles ou idéologiques qui structurent une époque.

G. Di Méo la définit comme « *un subtil mélange d'événements, de circonstances et d'actions concrètes dont certains traits marquent durablement, dans l'espace et dans le temps, l'univers des sociétés qui les produisent. Une telle matrice tend, comme son nom l'indique, à façonner les sociétés et leurs espaces*» (Di Méo G., Buléon P., 2005).

Ce concept possède une visée généraliste qui cherche à identifier et caractériser un cadre d'ensemble présidant à l'organisation sociale et dynamique d'un espace donné. Il nous semble tout à fait possible de l'appliquer dans une optique plus fine qui tend à n'étudier qu'une composante de cet espace. La matrice identifiée correspond dans ce cas à celle qui conditionne l'inscription et l'évolution d'un objet d'étude dans un espace et non à celle qui préside à l'ensemble de cet espace. Ainsi nous entendons dans ce travail rechercher le fonctionnement d'un système qui a produit, dans le contexte de l'époque, une économie viticole puissante et les marqueurs spatiaux qui lui sont associés. Il s'agit de déterminer les formes prises à l'époque par la viticulture, les inscriptions spatiales et sociétales qui en dépendent et enfin les facteurs et les dynamiques qui conditionnent le fonctionnement du système. De la même façon il est nécessaire de s'interroger sur le contexte et les causes qui président à la disparition assez brutale de cette économie, à la fin du XIXème siècle. Identifier clairement la (ou les) crise(s) qui affecte(nt) l'économie viticole permet de comprendre comment s'opère le processus de marginalisation de la vigne. Cela conduit en outre à saisir comment et pourquoi survivent, encore aujourd'hui, certaines pratiques qui contribuent à forger le territoire et renvoient à une époque révolue.

Il va de soi que nous n'ambitionnons pas ici de retracer l'ensemble de l'histoire de la vigne dans l'aire d'étude. Il convient de circonscrire dans le temps les limites de notre étude.

Tous les auteurs de référence sur l'histoire de la vigne dans notre pays[1], font du XIXème siècle, la période de l'apogée viticole dans l'hexagone. Si on prend en compte les superficies

[1] Nous renvoyons sur ce point aux travaux de R.Dion, M. Lachiver, J.R. Pitte, cités dans notre bibliographie.

plantées et le nombre de travailleurs qui s'adonnent à cette culture à l'époque, la Haute-Saône n'échappe pas à la règle.
Nous prendrons, pour notre recherche, cet apogée de la vigne - que nous définirons et chercherons à situer dans le temps - comme point de départ chronologique pour baser notre recherche. L'existence de l'Atlas dit « du Préfet Dieu » nous facilitera par ailleurs la tâche puisqu'il a été dressé sous le Second-Empire. Bien évidemment nous n'hésiterons pas à sortir de ce cadre si une dynamique lourde et plus lointaine dans le temps demande à être mise en évidence pour comprendre comment le système fonctionne à l'époque. Mais l'objet principal de notre étude sera bien de mettre en évidence la matrice historique et spatiale qui correspond à la période où l'économie viticole était la plus prospère dans l'aire d'étude. Les causes structurelles et/ou conjoncturelles qui expliquent sa disparition devront être mise à jour également. Cette approche nous conduira au besoin à identifier une ou plusieurs matrice(s) différente(s) de celle qui préside à l'âge d'or viticole dans l'aire d'étude.

Au bilan, l'étude de la viticulture sera replacée dans la ou les matrice(s) qui conditionne(nt) son état, ses manifestations spatiales et sociétales, ainsi que les dynamiques qui l'affectent. Cette démarche devra permettre de répondre à plusieurs interrogations :

- Quelles sont les pratiques ou les caractères du système viticole de l'époque qui ont transmis les legs objectivés mais aussi mémoriels, cognitifs, culturels… identifiables de nos jours au sein de notre terrain de recherche ?

- Pourquoi cette économie a connu un déclin brutal qui nous conduit sinon à sa disparition totale, au moins à sa marginalisation spatiale effective ?

- Quels mécanismes et quelles raisons expliquent la survivance ou la transmission du fait viticole sous sa forme actuelle ? Comment s'opère la sélection des formes de résilience ou de rémanence qui nous sont parvenues ?

Cette approche historique va donc nous permettre d'identifier une matrice spatio-temporelle qui servira de référence pour saisir toute l'épaisseur socio-culturelle et historique portée par les manifestations actuelles de la vigne.
Celle-ci, dans sa position marginale, est à la fois le résidu et le produit d'une viticulture prospère disparue. Ses inscriptions spatiales sont désormais discrètes, parfois très fines, ce qui contribue à renforcer une apparente marginalité au sein des espaces, largement remise en cause si ces derniers sont abordés en tant que territoire.
C'est à partir d'une étude fine, menée aussi bien auprès des acteurs spatiaux concernés qu'au travers de lieux circonscrits, parfois très modestes d'un point de vue spatial, que la véritable dimension prise par la vigne dans l'aire d'étude peut alors apparaître.

3.4 Le lieu comme échelle d'analyse privilégiée d'un objet marginal

La vigne dans sa réalité matérielle du moment ne permet pas d'être identifiée de prime abord comme une composante spatiale majeure de l'aire d'étude. Ses manifestations au sein des paysages, nombreuses et variées, n'en demeurent pas moins très ponctuelles. Elles sont difficiles à saisir dans une globalité qui s'imposerait d'elle-même. L'image classique des pays de vignoble n'est pas de mise ici.

En effet, il n'existe que quelques communes qui aujourd'hui abritent un vignoble commercial. Elles possèdent un véritable vignoble sur leur finage mais font figure d'exceptions. En outre, les superficies concernées demeurent marginales si on les rapporte à l'échelle de l'aire d'étude.
D'autre part, les manifestations liées à la vigne, remarquables par leur importance telles que le bâti vigneron, la toponymie ou l'aménagement ancien du parcellaire viticole sont héritées

d'une matrice spatiale et temporelle qui ne correspond plus à la matrice en place de nos jours. Si elles sont porteuses d'une empreinte viticole, cette dernière ne s'impose pas forcément à celui qui ne sait la lire.
Enfin, d'évidence la plupart des pratiques objectivées liées à la vigne qui perdurent de nos jours sont modestes dans leur expression spatiale ou limitées dans le temps. Il s'agit là d'une singularité de notre objet de recherche : la vigne, quelque soit son inscription est matériellement une composante subtile et discrète des espaces parcourus.
Nous n'étudions pas la vigne dans un « espace viticole » tel qu'on pourrait imaginer tout espace qui réponde à ce qualificatif : la marque des mises en œuvre actuelles de la vigne, courante voire très importante selon le regard porté, demande à être appréhendée par une observation très fine des espaces et des pratiques. Bien souvent les marques du fait viticole se concentrent sur un espace de faible dimension, un lieu discret, parfois intime et relève d'une démarche individuelle qui s'affranchit totalement d'une logique collective. La vigne et les pratiques qui lui sont associées relèvent en effet dans la plupart des cas de démarches personnelles, transmises au fil des générations. Elles s'inscrivent le plus souvent dans une tradition familiale. Ce constat pose la question du rapport intime à cette culture qui implique sans doute des comportements et des pratiques spécifiques. La recherche des lieux qui reçoivent l'inscription du fait viticole procède alors de la même démarche qui vise à conduire notre travail à une très fine échelle d'analyse spatiale.

3.4.1 Des rapports intimes à la vigne, parfois difficiles à appréhender mais fondamentaux

Un objet d'étude qui appartient très largement à la sphère privée

La vigne, en tant qu'objet d'étude, procède dans la plupart des cas de démarches personnelles qui disséminent son empreinte dans l'ensemble de l'aire d'étude. Son inscription est variée, courante, mais difficile à circonscrire. En effet, nous ne sommes pas tant confrontés à l'étude d'une activité qui produit un type d'espace clairement identifié, qu'à un ensemble de pratiques qui relèvent le plus souvent du vécu et de l'histoire personnelle de chacun. Il est difficile d'identifier un « groupe » associé à ces pratiques. La vigne appartient à la sphère privée et les acteurs qui lui sont associés ne peuvent être identifiés par une structure ou un espace qui permettrait de les appréhender dans leur globalité.
De plus, nombreux sont les individus originaires du cru qui peuvent évoquer un souvenir ou une pratique lié à la vigne. Le plus souvent cela renvoie à une évocation familiale ou s'inscrit dans le cadre de l'histoire de la commune. Beaucoup d'anciens ont connu l'époque où la plupart des habitants possédaient une vigne. Ils ont souvent conservé le souvenir de moments passés au cœur de leur propre parcelle, de celle d'un parent ou d'un ami…
La vigne aujourd'hui n'est donc pas tant présente dans les espaces que dans le vécu de nombreux individus. Le contraste au sein de l'aire d'étude, entre son inscription spatiale objectivée et le poids des héritages associé au souvenir d'un passé viticole important est sans doute une des lignes de force majeure qui structure le rapport de la vigne au territoire.

La vigne cultive ce paradoxe, d'être à la fois en position de marginalité spatiale et très présente dans le vécu de chacun. Elle est une clé pour s'introduire dans l'intimité de ce vécu.
Il existe en effet une dialectique subtile entre la (re)connaissance des manifestations de la vigne et leur mise ne œuvre par les acteurs des territoires étudiés. Elle passe par la sphère privée, intime de chacun et ne peut s'appréhender que par une étude très fine. Une approche globale conduirait irrémédiablement à passer à côté de l'essentiel.

Ce lien personnel, une fois identifié n'en demeure pas moins complexe à saisir. Comment en effet pénétrer dans les logiques qui prévalent à la pratique viticole, et rendre compte de l'importance ou non du phénomène ?

C'est en recherchant les inscriptions géographiques parfois les plus modestes que nous tenterons de pénétrer cette sphère particulière, privée et souvent chargée d'affectif. La marginalité spatiale possède un sens géographique prononcé et autorise dans son essence même, une méthode assez commode à mettre en œuvre. En effet, continuer à cultiver sa vigne contre toute logique économique, en opposition à la tendance générale possède évidemment une signification particulière. De même conserver ou entretenir une inscription de quelque nature que ce soit d'un objet viticole révèle souvent la profondeur d'un lien solide avec celui-ci. Notre étude de l'anthroposystème viticole devra donc s'attacher à saisir, dans la mesure du possible, la totalité des manifestations de la vigne. Toutes les formes devront être appréhendées, matérielles ou immatérielles, des évidentes aux plus subtiles.

Il s'agira donc de prendre en compte la marginalité spatiale de la vigne comme une entrée possible pour rendre compte de l'importance du fait viticole au sein du territoire de ceux qui entretiennent quelque lien avec la vigne. Nous la compléterons par la prise en compte des expressions nombreuses et variées du fait viticole qui contribuent à nuancer cette prétendue marginalité spatiale de la vigne.

Mettre à jour la charge symbolique d'une pratique : le « lieu » comme échelle d'étude

La géographie a montré à travers de nombreux travaux l'intérêt d'une étude de ces espaces à forte puissance évocatrice. E. Dardel se pose comme l'un des précurseurs en ce domaine. Il fait prendre conscience aux géographes, notamment en abordant la notion de « pays », l'importance de la dimension affective qui existe dans le rapport aux territoires. Il évoque différents types d'espaces en leur donnant une coloration affective particulière mais ne cherche pas à associer à sa démarche un concept clair et circonscrit (Dardel E., 1952).

S'inspirant de cette pensée, qu'il conjugue à la notion d'espace vécu développée dans la lignée des travaux d'A. Frémont et au « *Sense of place* » des auteurs anglo-saxons, P. Claval plaide pour une géographie qui intègre toute la dimension culturelle et idéelle d'un phénomène spatial (Claval P., 1995). Il démontre notamment que certains espaces se comportent comme une mémoire vivante, révélée davantage par un ensemble de pratiques que par un véritable discours structuré qui lui aura tendance à s'imprégner des valeurs sociétales dominantes. Ces dernières tendent à lisser ou à normaliser ces pratiques : « *Si le discours convoque une mémoire historique et fabriquée, la pratique s'adresse plutôt à une mémoire collective et personnelle : une tradition vivante, inconsciente mais opérationnelle* » (Claval P., 2006).

B. Debarbieux assimile certains lieux à une synecdote spatiale : « *un lieu peut donner à voir et amener à la conscience d'autres lieux absents et d'un espace englobant, certes présent par l'une de ses parties-le lieu où l'on est- mais inaccessible aux sens* » (Debarbieux B., 1995). Derrière le lieu ponctuel et modeste il faut donc parfois chercher une dimension qui le dépasse très largement et relève parfois de l'être même des acteurs qui le composent.

La vigne et l'ensemble de ses inscriptions sont en effet à la fois un sanctuaire et un conservatoire de pratiques, de savoirs, à même de révéler la charge affective et évocatrice qui s'y rapporte. C'est pourquoi nous nous attacherons à collecter et à rendre compte, dans la mesure du possible, de l'ensemble de ces inscriptions, de ces savoir-faire et des pratiques qui les accompagnent.

Si l'importance de ses manifestations liées à la vigne est évidente et déborde très largement de sa marginalité supposée, il convient toutefois de ne pas se méprendre sur sa valeur véritable et la signification qui s'y rapporte. X. Piolle, met en garde contre la confusion qui peut exister entre un espace de dimensions variables et ce qu'il nomme des « lieux », beaucoup plus modestes, voire parfois très ponctuels, qui tendent à s'y substituer dans les représentations collective : « *La tentation est sans doute plus grande en géographie que dans toute autre science sociale, d'accueillir avec bonheur une démarche scientifique qui fait grand cas de l'espace. Pourtant soyons clairs : « l'espace revient » dit-on , mais ne s'agit-il pas de lieux ? Ne cherche-t-on pas dans le discours des habitants, dans les projets et les actions des acteurs sociaux, dans les analyses scientifiques plus encore, à « localiser » le social, à enraciner dans des lieux relation et identité, plus qu'à comprendre dans leur vraisemblable complexité les multiples dimensions spatiales du lien social ?* » (Piolle X., 1991).

Cette réflexion alimente le cœur de notre problématique. Elle nous invite à reconnaître à travers le prisme d'espaces ou de lieux marginaux, car très limités d'un strict point de vue spatial, l'importance de la charge identitaire liée à la viticulture. Il faut appréhender la vigne sous ses différentes formes, non comme une entité objective et quantifiable, mais surtout comme une pratique porteuse d'un rapport affectif prononcé à cet objet. La vigne est un de ces lieux qui exprime une identité, un lien social et permet de se situer dans un contexte sociétal plus général.

C'est donc une approche très fine de la pratique du terrain qui devra être mise en œuvre afin de rechercher l'ensemble des expressions de la vigne. Nous appréhenderons ces dernières en tant que « lieux » afin de mettre à jour l'épaisseur et la dimension véritable du fait viticole au sein de l'aire d'étude.

3.4.2 Les lieux de la vigne

La plupart des inscriptions qui se rapportent aux pratiques actuelles de la vigne dans l'aire d'étude sont donc discrètes et/ou limitées dans l'espace. Même dans le cas des vignobles commerciaux, la réalité spatiale du fait viticole peine à sortir de cette marginalité apparente. Nous aborderons ces inscriptions de la vigne à échelle très fine, celle du « lieu».

Parce que cette notion est parfois mal définie, curieusement assez peu utilisée en géographie, et surtout polysémique, il convient de définir ce qu'elle recouvre dans l'utilisation retenue pour ce travail.

Le lieu comme outil géographique d'analyse spatiale ?

Nous avons évoqué précédemment le propos de X. Piolle qui invite à réfléchir sur la valeur à accorder au terme d' « espace » qui tend selon lui à se généraliser de façon abusive en géographie. Il préconise d'analyser dans certains cas cet « espace » à une échelle plus fine, en distinguant une composante de celui-ci, qu'il désigne sous le terme de « lieu ».

P. Claval souligne que cette échelle d'approche permet d'affiner les recherches en géographie. L'approche spatiale de la discipline peut, grâce à ce concept, s'ouvrir davantage à des logiques humaines plus sensibles. On sort de la sphère macro-économique pour entrer dans celle de l'homme. Ainsi, « *Le géographe cesse d'être un géomètre toujours préoccupé*

des surfaces et des étendues » et désormais la géographie *« s'ouvre à ceux dont la formation laisse une large place aux humanités et aux arts* » (Claval P., 2006).

Dans cet esprit, M. Lussault a consacré une part importante de ses travaux à ce concept et à cette échelle d'analyse, curieusement assez peu utilisée dans notre discipline alors qu'elle a su s'imposer plus largement dans d'autres sciences sociales. Il constate que dans son acceptation géographique la plus générale, le lieu est assimilé à « *un espace de base de la vie sociale* » qui peut être considéré comme « *la plus petite unité spatiale complexe* » (Lussault M., Levy J., 2000). Force est de constater que le concept risque de se confondre quelque peu avec d'autres termes généralistes, tel que celui de « site » ou d'« endroit » que l'on assimile souvent à un espace de faible dimension. C'est pourquoi il redéfinit le lieu en insistant sur sa portée sociale et sa signification prononcée en termes de pratiques et de représentations : le lieu se singularise par une ou plusieurs pratique(s), spécifique(s) ou non de cet espace. L'utilisation de ce lieu est une donnée fondamentale qui permet de le circonscrire et de le définir. Il est implicitement porteur d'un ensemble de représentations, d'un idéel qui peuvent varier selon les observateurs ou les acteurs qui le fréquentent.

Au final le lieu est un espace complexe, riche de significations et d'interprétations multiples qui dépendent en grande partie du rapport de chacun à cette partie de l'espace. Il est donc nécessaire pour identifier un lieu, de le circonscrire et de le matérialiser clairement au travers d'une pratique et/ou d'une représentation qui permet(tent) de percevoir les limites et la fonctionnalité du lieu. M. Lussault insiste par ailleurs sur la « spatialisation » des individus nécessaire à la définition de leur identité propre et à son affirmation. L'individu ne peut se percevoir sans son rapport à l'espace qui passe par l'identification d'un territoire ponctué de lieux privilégiés qui sont autant de repères et d'éléments constitutifs de son identité. Cette démarche fait d'ailleurs appel aussi bien à des réalités actuelles que passées. Un lieu évoque tantôt un présent, tantôt un passé. Parfois les deux (Lussault M., 2007).

Il insiste sur la nécessité de travailler à une échelle des plus fines et de rechercher les détails, les anecdotes qui à travers un faisceau de « petits gestes » ancrent chaque individu dans un lieu ou un espace qui au final constitue son territoire intime et personnel.

L'un des aspects les plus novateurs de la démarche de M. Lussault est d'avoir intégré à son travail des supports variés, originaux et trop peu utilisés jusque là dans les recherches de géographie. Pour exemple, il intègre la réflexion et la démarche, à son sens très géographique, d'un auteur comme G. Perec qui dans plusieurs de ses ouvrages, en particulier « *Espèce d'espaces* » regrette la difficulté qui existe à rencontrer des lieux stables qui aident à forger et à satisfaire une identité. Perec insiste beaucoup en effet, sur la recherche quasi-obsédante qui est la sienne, de ces lieux indispensables à son quotidien et à la satisfaction de son fonctionnement affectif et sensible : « *J'aimerais tant qu'il existe des lieux stables, immobiles, intangibles, intouchés et presque intouchables, immuables, enracinés ; des lieux qui seraient des références, des points de départ, des sources.* » (Perec G, 1974) et de déplorer la rugosité du temps qui passe et l'altérité de la société qui au fil du temps efface ces lieux. En somme, une sorte de recherche de l'espace perdu et d'une madeleine spatialisée… dans laquelle notre problématique semble trouver toute sa place.

Nous chercherons en effet à savoir dans quelle mesure la vigne, sous toutes ses formes, peut être assimilée à un de ces lieux chers à Perec. Toutes les inscriptions du fait viticole ne permettent-elles pas d'y trouver une spatialisation des acteurs qui les mettent en place, au-delà même de la simple pratique auxquelles elles renvoient ?

La vigne se manifeste au sein de l'aire d'étude par des inscriptions qui se rattachent en général, à un héritage, à une tradition, à une mémoire familiale ou à un vécu. Sa valeur véritable déborde très largement la fonctionnalité qui peut définir le(s) espace(s) où elle s'inscrit. C'est pourquoi, nous appréhenderons toutes ces manifestations de la vigne comme des lieux. Il convient de préciser clairement ce que nous entendons par cette notion.

Définition et singularité des lieux de la vigne dans l'aire d'étude

La très large majorité des inscriptions du fait viticole actuel et passé demeurent ponctuelles au sein de notre terrain de recherche. Il s'agit, à l'exception notable des formes de bâti héritées, de manifestations qui s'inscrivent dans un espace aux dimensions réduites, que nous appréhendons donc pour la plupart en tant que lieux.

Relever et définir l'existence de ces lieux impose comme nous venons de le voir de prendre en compte les pratiques qui s'inscrivent en leur sein. La principale difficulté réside dans la définition des limites qui configurent ce dernier : borner le lieu ne va pas nécessairement de soi, notamment dans le cadre de pratiques qui ne sont pas précisément circonscrites. M. Lussault insiste particulièrement sur ce point de méthode qui selon lui détermine la reconnaissance même de ce que l'on peut, ou non, appréhender comme un lieu non soluble dans un espace plus dilué. Or dans le cadre de notre recherche, cette étape est relativement commode à franchir dans la mesure où la vigne abordée en tant qu'objet, sous ses différentes formes est assez facile à circonscrire :

- La réalité d'un parcellaire viticole, souvent de très faibles dimensions, induit fréquemment une délimitation franche, souvent matérialisée.
- Les vignes, pour des raisons historiques que nous exposerons dans la troisième partie, correspondent pour la plupart à une parcelle foncière complète, ce qui renforce la valeur de la délimitation objectivée.
- Le plus souvent hérités, ces lieux s'inscrivent en général dans une généalogie publiquement (re)connue et clairement identifiée. Ils sont souvent désignés en évoquant la vigne « d'untel » ou « d'unetelle »
- Enfin, ils concentrent en leur sein l'essentiel des pratiques liées à la vigne. Qu'il s'agisse de la parcelle, de la cave où l'on vinifie, de la façade décorée par un outil ou du jardin dans lequel seront tenus quelques ceps, les savoir-faire s'expriment dans des lieux précis, facilement identifiables.

Ne limitons toutefois pas la définition de ces lieux de la vigne à leur seule réalité objective. Nous les appréhendons avec toute la dimension symbolique qui s'y rapporte. Ces lieux sont à la fois le résultat d'une pratique et l'expression de la pratique elle-même. M. Lussault précise qu'il convient d'opérer une distinction selon le couple de notion dehors/dedans pour saisir pleinement la valeur d'un lieu et le définir complètement.

Le « dedans » du lieu correspond à la pratique personnelle des acteurs de ce lieu. Il relève de l'intime, d'un rapport sensible qui varie selon les individus (Lussault M., 2007). Dans le cas d'une parcelle de vigne, cela concerne le savoir-faire de chacun, l'histoire et les anecdotes familiales en rapport avec la vigne, ce qui tient parfois de l'interlope ou du non-dit.

Le « dehors » est livré à l'observation de tous. Cela correspond à la vigne en tant qu'élément qui compose le paysage, qui active l'imaginaire et les représentations individuelles ou collectives ; bref qui n'est pas exclu de la sphère publique. Précisons que cette représentation schématique demande dans certains cas à être nuancée comme dans le cas des clos, rares il est

vrai dans l'aire d'étude, ou d'une vigne non déclarée dissimulée au cœur d'un jardin privatif soustrait à la vue de tous. Aussi, nous n'aborderons pas les lieux de la vigne sans chercher à comprendre ce qui structure leur « dedans », c'est à dire l'ensemble du vécu qui s'y rapporte.

La définition d'un lieu impose la prise en compte des acteurs qui le composent et le définissent. Cette approche rejoint celle inspirée des auteurs anglo-saxons qui se refusent à dissocier le lieu-espace du lieu-sujet : il importe de mettre à jour aussi bien la pratique et son auteur que le résultat final dans l'espace. Certes la géographie demeure une discipline qui étudie l'espace mais il convient d'interroger aussi les pratiques, l'ensemble du processus qui produit le phénomène ou l'objet d'étude (Berdoulay V., Nicholas Entrikin J., 1998). Le lieu est alors une sorte de médiation. Il se perçoit comme le produit d'une dialectique entre rapport objectif et subjectif à l'espace et ne peut être abordé en le dissociant de celui qui le construit ou le retient.

Nous sommes proches ici, à une échelle plus fine, de la conception de l'action humaine mis au jour par H. Arendt. Celle ci dénonce la « Société de travailleurs » qui ne reconnaît plus guère que le « travail », utilitaire à l'homme et non plus « l'œuvre ». Or c'est dans «l'œuvre », que réside la véritable humanité de l'homme. C'est dans cette forme, parfois fugace que celui-ci se réalise (Arendt H., 1958). Il faut donc chercher dans ces lieux, dans ces réalisations parfois insignifiantes ou marginales, la vraie valeur qu'un individu donne à son action. Si lorsqu'il cultive son champs, le paysan travaille c'est à dire garantit son existence et celle des siens, lorsqu'il continue de tenir une vigne familiale, en dehors de toute logique de rentabilité, il œuvre. Et cette œuvre révèle sans doute plus l'individu que son travail, d'autant que selon H. Arendt, la condition de l'homme moderne s'accompagne de la destruction de l'œuvre. Dès lors celle-ci n'en a que plus de valeur, lorsqu'elle résiste à l'ère du temps.

En même temps qu'ils sont porteurs de cette identité, les lieux de la vigne se singularisent aussi par leur valeur patrimoniale et mémorielle. Cette dernière procède essentiellement du passé viticole de l'aire d'étude, des évolutions qui l'accompagnent et de l'histoire familiale de chacun. Dès lors il nous est apparu opportun de conjuguer cette approche géographique du lieu, avec le concept des lieux de mémoire tels que les a définis à l'époque P. Nora.

3.4.3 La vigne est aussi un « lieu de mémoire »

La dimension patrimoniale de la vigne rehausse elle aussi la valeur véritable de cet objet d'étude. Nous affirmons dès l'énoncé de notre problématique que la vigne agit comme un lien entre les générations, notamment du fait que sa culture et les pratiques qui lui sont associées s'inscrivent dans la tradition de savoir-faire transmis. La vigne représente un vécu qui s'entretient, à l'image de ces vieux ceps soignés et appréciés justement parce qu'ils nous parviennent d'une époque révolue. La vigne peut dès lors être appréhendée comme un authentique « lieu de mémoire ». Parce que la notion même est complexe, plurielle et qu'elle a évolué au fil des années, il faut d'abord préciser ce que l'on entend par ce concept et définir clairement ce que nous retenons comme lieu de mémoire.

Définir le lieu de mémoire : origine et signification du concept

Sitôt exposée en 1984, la notion de « lieu de mémoire » connaît un vif succès tant elle semble synthétiser de façon brillante et très démonstrative une série de réflexions en cours sur les rapports qui structurent le couple histoire - mémoire. P. Nora appuie son raisonnement sur

le constat établi par de nombreux intellectuels de la disparition de ce qu'il appelle «l'histoire-mémoire » (Nora P., 1983). Celle-ci se veut l'héritière de la tradition monarchiste puis républicaine, qui forge une histoire plus ou moins officielle, distillée au sein de la société française par différents vecteurs, l'Ecole de la République en étant bien évidemment le moyen le plus accompli.

Cette histoire que P. Ricoeur considère comme « *un arrachement de la mémoire à l'histoire*» (Ricoeur P., 1985) glorifie et surévalue certains épisodes du passé, parfois anecdotiques, et consacre la disparition de ce qu'elle ne retient pas. Cependant elle agit comme une authentique idéologie mémorielle qui assure le passage vers l'avenir aux sociétés en leur procurant un repère clair, structuré, au sein d'une époque en mouvement accéléré. P. Nora, lorsqu'il publie ses premiers articles sur le sujet observe que cette forme traditionnelle de l'histoire nationale tend à disparaître et il considère qu'en parallèle à cette dynamique, apparaît, presque comme un retour mécanique, l'émergence d'une « *mémoire saisie par l'histoire* » (Nora P., 1983).

En effet, la perte de l' « h*istoire-mémoire* » conduit à la rupture d'un lien identitaire quasi-indispensable à toute population et le besoin d'histoire au sein d'un groupe peut rapidement se faire ressentir. La souffrance d'un besoin d'histoire trouve parfois sa traduction en un besoin de mémoire. Cette attente se matérialise alors sous des formes et des ressorts multiples et très différenciés, de référentiels mémoriels, célébrés à différentes échelles, de la conscience individuelle à celle de la nation. C'est cet ensemble de manifestations et d'expressions liées à la mémoire que Nora rassemble par la notion de « lieux de mémoire ».

Ces lieux sont une manière de réinvestir le présent et le passé d'une société et se révèlent être une véritable porte d'entrée pour saisir la mémoire d'un peuple, d'un groupe limité en nombre, à travers ses édifices les plus concrets, mais aussi par l'intermédiaire des œuvres littéraires, artistiques, ou encore par le biais des différentes sommes institutionnelles comme le code civil… La notion de « lieux» est ainsi entendue en un sens parfois abstrait, à l'image du drapeau tricolore, d'un hymne ou de certaines idéologies. Il ne s'agit donc pas uniquement de lieux au sens topographique et spatialisé du terme mais d'objets à forte dimension symbolique et mémorielle, qui peuvent être utilisés comme autant de thèmes de recherche pour un travail historique, ethnologique, sociologique ou géographique. La vigne, sous ses diverses manifestations, répond parfaitement à cette définition. Elle fait d'ailleurs l'objet d'une contribution à la somme, qui appréhende la vigne et le vin comme d'authentiques lieux de mémoire (Durand G., 1983).

P. Nora situe ces lieux comme le produit d'un processus structuré par quatre dimensions principales :

- La dimension historique qui produit et matérialise ces lieux.
- La dimension ethnographique dont ils sont un révélateur et qui impose *« à tout moment de nous déprendre de nos habitudes familières, vécues dans la chaleur de la tradition et de cartographier notre propre géographie mentale* » (Nora P., 1983)
- La dimension psychologique, que ce soit à l'échelle de l'individu ou du groupe le plus large.
- Enfin, la dimension politique car celle-ci transforme fréquemment la mémoire : « *la mémoire en effet est un cadre plus qu'un contenu, un enjeu toujours disponible, un ensemble de stratégies, un être-là qui vaut non par ce qu'il est mais par ce que l'on en fait* » (Nora P., 1983). On peut d'ailleurs noter que ce dernier paramètre sera sur-évalué lors de la récupération et de l'utilisation du concept par la société civile et le monde politique en particulier, ce que P. Nora lui-même condamnera au terme de la parution, en 1992, du dernier tome de la somme magistrale qu'il a dirigée.

Ainsi l'auteur du concept des « lieux de mémoire » revendique une forme d'histoire *«pas tout à fait « Histoire de France », mais entre mémoire et histoire, l'exploration sélective*

et savante de notre héritage collectif qui tire sa justification la plus vraie de l'émotion qu'éveille en chacun de nous un reste d'identification vécue à ces symboles effacés » (Nora P., 1983). Ce positionnement épistémologique apporte de façon implicite au concept, une réelle dimension géographique, autant par le besoin d'une pratique importante du terrain que par certains aspects de l'analyse.

Une notion à forte composante géographique

La rupture constatée du lien ancien entre histoire et mémoire, et sa recomposition récente qui sont à la base de la réflexion menée par Nora justifient pleinement une utilisation pluridisciplinaire du concept, en particulier en géographie.
P. Ricoeur démontre en effet, lorsqu'il analyse et amende la pensée de l'historien que la disparition de l'Histoire-mémoire n'est pas qu'une simple évolution sociétale, sorte d'avatar d'une perte d'identité collective plus générale, mais qu'elle se justifie aussi par ce que l'histoire est avant toute chose une *« représentation du passé »* et la mémoire « *un lien vécu au présent éternel* ». L'histoire dans cette approche se définit comme un lien avec le passé vécu ou reçu et la mémoire comme l'expression immédiate de ce rapport au passé. La mémoire est avant tout un présent, une réalité de l'instant et ne relève plus nécessairement de la seule construction historique. Il se dégage dès lors une profonde dimension géographique et sociologique de la démarche qui permet d'appréhender différemment les héritages et la présence actuelle de toutes les expressions viticoles. L'inscription mémorielle de la viticulture est un aspect actuel de la géographie de la vigne dans l'aire d'étude et s'affirme comme une caractéristique du présent et non comme un simple legs du passé.
P. Ricoeur redéfinit ces lieux de mémoire comme des « *inscriptions, au sens large donné à ce terme, dans nos médiations sur l'esprit et sur l'espace* ». Il démontre en outre que le concept revêt une profonde dimension spatiale, dont il ne peut se départir, même dans le cas d'objet mémoriel abstrait et constate son *« aplatissement sur les localités territoriales, à la faveur de la métamorphose patrimoniale de l'identité nationale, qui rendra possible cette capture du thème par l'esprit de commémoration* » (Ricoeur P., 2000).
C'est pourquoi nous appréhenderons la vigne comme un lieu de mémoire, non seulement comme les a définis leur auteur mais aussi à la lecture de la récupération du concept et de son détournement opérationnel tels qu'ils ont été dénoncés par P. Nora lui-même. Les effets et les manifestations qui illustrent le dévoiement de la notion sont en effets fréquents au sein de notre terrain de recherche, en proie à de multiples formes de célébrations du passé et de manifestations commémoratives, en particulier pour ce qui a trait à la vigne et à la viticulture passée.

3.4.4 Au bilan, le lieu est une unité spatiale complexe

Nous faisons donc le choix d'aborder la vigne comme un de ces lieux de mémoire, en retenant la définition la plus large et la plus controversé que Nora lui-même donne de cette notion. Nous conjuguons cette approche du lieu avec celle développée en géographie qui fait du lieu la plus petite unité spatiale complexe identifiable à même de révéler les pratiques et la charge idéelle ou symbolique qui leurs est associée.

Ces lieux de la vigne se caractérisent par les multiples dimensions qui les structurent et président à leur identification :

- Ils se manifestent sous différentes formes, dont l'inscription spatiale ou paysagère est par définition modeste, voire très ponctuelle.

- Ces lieux demeurent avant tout l'expression de pratiques diverses et variées qui ont trait à la vigne.

- Ces pratiques procèdent du maintien de savoir-faire largement hérités pour la plupart et participent à leur conservation.

- Par leur inscription objectivée et/ou les pratiques qui s'y rapportent, ces lieux sont empreints d'une dimension historique, souvent associée à une valeur mémorielle. Ils agissent comme des marqueurs puissants, évocateurs de vécu(s) et de mémoire individuelle et/ou collective.

- Enfin, ils procèdent aussi d'une perception générale, par les acteurs qui les produisent mais aussi par tout regard extérieur qui les aborde.

Le lieu ainsi défini permet d'étudier au travers d'une échelle d'approche très fine, qui parfois relève du marginal, des phénomènes ou des logiques beaucoup plus générales. Il met à jour l'intérêt du micro-système, abordé par le biais de l'anthroposystème tel que nous l'avons défini, dans la compréhension du méso (ou macro)-système. Il s'avère donc que ces lieux sont des entités complexes qui renvoient à de multiples composantes de l'espace social. Il s'agit aussi bien de pratiques, de représentations ou de mémoires. Ils nous permettent d'identifier au travers de l'inscription marginale d'un objet d'étude, la vigne, tout un corpus de composantes qui au final participent à la construction du territoire.

Nous chercherons à mettre en évidence dans quelle mesure la vigne, abordée dans ses inscriptions multiples en tant que lieu, peut être une clé de lecture qui ouvre sur l'identification de processus de construction des territoires et des logiques qui les accompagnent. Il s'agira au final de chercher à comprendre comment des lieux, marginaux de prime abord, contribuent à la (re)connaissance du territoire.

3.5 La vigne, une ressource du territoire qui participe à sa définition

Les approches spatiales et historiques retenues soulèvent autant de questions qu'elles apportent de réponses. Lorsqu'un phénomène de résilience est identifié ou qu'à l'inverse, le renoncement à cultiver sa vigne intervient, il importe de saisir les logiques qui déterminent ces évolutions. Le maintien d'un savoir-faire, la résistance effective aux processus de marginalisation de la viticulture, ou toute autre forme de manifestation de la vigne, peuvent être appréhendés comme des expressions privilégiées de luttes sociales et de leurs effets.

Celles-ci placent l'acteur social, au cœur de notre problématique et invitent à comprendre les logiques qui poussent chacun à entretenir un rapport particulier à la vigne, sous quelque forme que ce soit. La prise en compte des acteurs qui interagissent avec les espaces étudiés est indispensable car il s'agit du seul moyen véritable pour comprendre et révéler pleinement le sens profond des pratiques associées à la vigne. La marginalité supposée d'un phénomène, avant d'être ou non une réalité spatiale, est d'abord un comportement, une façon d'agir qui renvoie à une ontologie de chacun et à son rapport au territoire. La vigne peut être abordée au travers de toutes ses dimensions comme un marqueur identitaire puissant des territoires de l'aire d'étude.

Dans une époque qui a modifié en profondeur les processus d'identité (Di Méo G., 2002), il convient de mettre à jour comment les lieux de la vigne au sein de notre terrain de recherche se transforment en schèmes qui participent à la production des identités et des territoires.

La vigne s'appréhende donc aussi comme une ressource du territoire. Sa participation à la construction territoriale se définit notamment par sa dimension historique et mémorielle. Celle-ci détermine le maintien de certaines pratiques qui structurent le rapport au territoire de ceux qui les mettent en œuvre. Enfin, d'une façon plus générale, pour toutes ces raisons, la vigne est une composante identifiable des territoires, qui déborde sans doute celui des seuls acteurs en lien direct avec la vigne et ses pratiques.

3.5.1. La vigne appréhendée comme une ressource territoriale

Il importe de concevoir que la vigne et les pratiques qui lui sont associées ne sont pas uniquement des réalisations générées par tel ou tel individu. Leur mise en œuvre ne relèvent pas de l'inné. Elles sont transmises par la société et l'espace dans lesquels l'individu se construit. Elles justifient d'aborder la vigne en tant que ressource territoriale.

La vigne est une ressource

Nous avons déjà évoqué la difficulté qui existe à aborder la vigne et les pratiques qui lui sont associées dans la mesure où leurs inscriptions sont multiformes et disséminées dans l'ensemble de l'aire d'étude. Ces manifestations du fait viticole ne procèdent pas d'un système d'action clairement identifié et il n'est pas possible de circonscrire un groupe ou un ensemble catégoriel qui englobe tous les acteurs qui participent à l'expression de l'objet viticole. C'est l'une des caractéristiques essentielles de l'anthroposystème viticole, tel qu'il a été défini.

Notre approche s'appuie donc d'abord sur des relevés de terrain, effectués parfois à une échelle très fine, qui permettent de mettre à jour un maximum d'expressions de la vigne. Les lieux concernés ne sont pas seulement le produit d'une action mais doivent aussi être considérés comme une ressource territoriale.

En proposant une autre approche de la notion de ressource telle qu'elle est généralement employée en géographie, E. Glon expose : « *qu'elle soit superficielle ou plus approfondie, l'action ou le projet s'inscrit dans une propension plus ou moins forte à interroger la mémoire des lieux ou d'une collectivité, des savoir-faire qui s'y manifestent, des expériences qu'elle a traversées et connaît. L'objectivisation des ressources dépend non seulement d'une volonté sociale mais aussi de l'ampleur socio culturelle d'un construit dans ses réalités actuelles et ses héritages historiques*» (Glon E., 2007). Il faut en effet comprendre, au travers de la vigne, comment s'opère une dialectique entre le territoire et l'acteur qui s'y rapporte : l'individu participe à la définition et à la construction des territoires en même temps qu'il est lui-même le produit d'une histoire, d'une mémoire ou d'un ensemble de pratiques et de savoir-faire portés par ces mêmes territoires. Le lien qui unit un acteur à la vigne est un acquis, transmis par le territoire dans lequel il évolue. Nous chercherons donc à mettre en évidence, dans la mesure du possible, ce type d'interaction par l'intermédiaire de notre objet d'étude.

Définition de la notion de ressource

La vigne sera donc abordée en tant que ressource territoriale. Nous retenons une définition de la ressource qui ne la limite pas à ses fonctions utilitaires et productives liées à une logique d'exploitation. Certes, la ressource se conçoit parfois comme une utilité économique et marchande. Dans certains cas, elle s'inscrit très largement dans la recherche d'un idéel qui lui est associé. Elle peut être valorisée par une exploitation à but strictement économique sans être appropriée par la population. Sa participation à la construction territoriale est alors assez faible (Glon E., Pecqueur B., 2006). Mais elle peut à l'inverse être appréhendée comme une richesse ou un potentiel, humain, matériel ou immatériel, qui existe au sein d'un territoire, sans nécessairement être révélée ou valorisée (Glon E., Renard J.P., 1996). Il existe des ressources discrètes ou marginales au sein de l'espace comme c'est le cas ici pour notre objet d'étude. Lorsqu'elle ne se révèle que de façon subtile, la ressource peut même s'accompagner d'une véritable spécification. Elle consacre alors l'expression d'un imaginaire ou d'une mémoire parfois très locale et dépourvue de toute optique mercantile. Elle se manifeste dans l'expression de pratiques, de savoir-faire ou de tradition spécifiques qui forgent un territoire mais ne s'offrent pas nécessairement à la vue de tous. Ce n'est justement parfois qu'en pénétrant ce territoire qu'on accède à ces ressources non soupçonnées.

Nous retenons cette définition de la notion de ressource pour aborder la vigne au sein des territoires de notre terrain de recherche. Si toute logique commerciale n'est pas exclue de l'aire d'étude, la vigne est surtout évocatrice d'une mémoire, de pratiques et de savoir-faire qui se maintiennent et débordent très largement le cadre de sa marginalité spatiale. Encore faut-il savoir ou pouvoir les lire comme tel.

Nous chercherons donc, à partir des formes identifiées du fait viticole présentes dans l'aire d'étude, à comprendre comment la vigne nourrit la construction du rapport au territoire et ce, dans un cadre spatial parfois des plus restreints. Au sein des processus de construction des territoires, sa valeur mémorielle est évidente. Appréhendée comme une ressource, la vigne sous ses différentes formes met à jour de nombreux pans de la mémoire locale ou régionale, individuelle ou collective.

3.5.2. La vigne et son inscription mémorielle

La vigne est une ressource qui permet de mettre à jour l'importance mémorielle et identitaire qui se dissimule sous son apparente marginalité spatiale.

Cette mémoire s'inscrit dans une matérialité actuelle qui demande à être identifiée. Elle rattache souvent les inscriptions ponctuelles de la vigne à l'important passé viticole de l'aire d'étude.

Une mémoire de la vigne qui se lit dans les pratiques du quotidien

Les parcelles plantées en vigne peuvent être considérées comme de véritables lieux de mémoire, au sens où nous les avons définis précédemment. Il convient aussi de les appréhender comme des lieux à la fois porteurs et illustratifs d'une mémoire, au sens le plus large du terme.

C. Chivallon, dans une étude consacrée aux liens qui existent entre mémoire et identité à la Martinique, démontre que l'espace terrien dans son acception la plus concrète, possède

une signification tangible, souvent subtile qui ne s'accompagne pas forcément d'un discours narratif formalisant l'existence, la connaissance et le sens à donner à cette signification. Elle qualifie cette réalité, portée le plus souvent par un ensemble de pratiques, de « *mémoire transmise par les codes de l'agir* » (Chivallon C., 2004). Cette mémoire « non-dite », relève des habitudes du quotidien, de l'expérience acquise ou transmise et se voit délestée des codes et de la forme prescriptive du discours. Point de matérialisation formelle à visée didactique, formatrice ou démonstrative dans ce type de mémoire qui rejoint celle que les psychologues nomment parfois « mémoire de l'implicite » (Schacter D.L., 2000) : non identifiée, elle structure pourtant le quotidien d'un individu dans ses comportement les plus courants.
Cette approche participe à la prise en compte de la vigne comme une ressource humaine. Elle est en effet porteuse d'une mémoire de ce type qui entretient de nombreux savoir-faire et une culture cognitive liés à la vigne.
Nous avons pu, au cours de la recherche effectuée, nous rendre compte que ce que nous prenions au début souvent pour une volonté délibérée de ne pas communiquer sur tel ou tel point, occurrence réelle et assez fréquente, relevait parfois plus clairement d'une incapacité à discourir sur ses pratiques, son savoir-faire ou son vécu. Certes la volonté de ne pas se livrer à un « étranger » existe, la retenue, la gêne, la discrétion ou la pudeur associées à certaines pratiques conditionnent souvent les réponses ou leur absence ; mais la capacité à expliquer ce qui appartient à une mémoire de l'agir n'est pas toujours chose aisée et nous avons observé que dans de nombreux cas, seule une étude directe de ces lieux et espaces marginaux pouvait révéler l'existence de cette mémoire qui participe à la structuration et à la construction des individus qui font le territoire. Il importera donc de mettre à jour, au travers des manifestations variées de la vigne et des pratiques associées, cette forme de mémoire qui participe à la définition des territoires.

Cette approche mémorielle qui réévalue grandement l'importance de la mémoire intime, liée à un individu et parfois éloignée du cadre normatif qu'imposent les sociétés est au centre de la pensée de P. Ricoeur sur la question. Il distingue en effet l'existence d'une mémoire collective d'une mémoire individuelle beaucoup plus complexe à saisir. La première est « *un ensemble de représentations publiques* » assimilables à un « stock commun » de représentations collectives héritées ou immédiates qui n'appartiennent pas au seul domaine de l'individu (Ricoeur P., 2000). Les lieux de mémoire, tels qu'ils ont évolué et qui se voient dénoncés par P.Nora s'inscrivent très largement dans ce type de mémoire qui inévitablement s'expose, et s'impose à tous, avec une intensité variable. La seconde est une mémoire individuelle, composée de nombreuses influences dont la mémoire collective, mais qui s'appuie essentiellement sur le vécu des individus. Ce vécu est indissociable du groupe, mais il fonctionne aussi avec des ressorts très personnels, intimes et propres à chaque individu.
L'originalité de la pensée de P.Ricoeur est de faire de cette mémoire une réalité du présent et surtout pas un héritage déterminé de quelque passé ou histoire, même si ceux-là participent à sa construction. Il inscrit sa démonstration dans celle de M. Halbwachs et reprend son expression de « mémoire de l'expérience» (Halbwachs M., 1950). Cette mémoire, qui rejoint celle de « l'agir » évoquée précédemment est définie comme «*un courant de pensée continu, d'une continuité qui n'a rien d'artificielle puisqu'elle ne retient du passé que ce qui est encore vivant ou capable de vivre dans la conscience du groupe ou de chacun.* »[1]. Elle se caractérise donc par des pratiques qui demeurent, un présent observable.
La mémoire d'un individu, au sens commun du terme se situe au final, à l'intersection de ces deux mémoires, qui composent entre elles pour former un ensemble de représentations qui conjuguent apport sociétal et apport personnel, voire intime.

[1] Notre travail reprendra ces deux concepts de mémoire de l'agir et de mémoire de l'expérience en les utilisant dans un même sens, par pure commodité, sans que cela préjuge de la valeur et de la signification de l'un ou de l'autre

En retour les mémoires individuelles interagissent avec la mémoire collective. « *Enracinées et portées par la tradition orale* », elles peuvent la structurer de façon discrète mais fondamentale (Joutard P., 1977) ou savent la bousculer pour la redéfinir en un temps parfois très bref (Stora B., 1991).

Nous nous efforcerons donc de ne pas aborder de façon trop schématique ces différentes composantes mémorielles dans le cadre de notre recherche. En effet, la vigne, dans sa position de culture marginale illustre parfaitement cette construction complexe de la mémoire d'un individu et de la mise en relation qui existe entre mémoire collective et mémoire de l'expérience ou de l'agir. Pour exemple la marginalité ouvre sur plusieurs interprétations et significations mémorielles possibles :

- Le discours général sur la viticulture de l'aire d'étude et son histoire est un élément-clé de la représentation collective de la vigne et de sa culture. Il fait globalement état d'une production obsolète, liée à d'anciennes pratiques paysannes, en voie de disparition et qui perdure ponctuellement à travers de rares initiatives locales. En aucune façon cette production ne pourrait à quelque époque que ce soit prétendre à une véritable culture, estimée, comme elle existe dans les contrées voisines : la Haute-Saône n'est pas présentée et perçue comme un département à potentiel viticole réel.

La vigne dans son statut de culture marginale illustre alors parfaitement cette conception générale. Elle apporte la preuve par les faits que le discours officiel correspond à une réalité d'aujourd'hui et que la vigne appartient à un passé révolu. Dans la mémoire collective, cette culture a vécu et n'a plus nécessairement sa raison d'être, sinon comme pratique traditionnelle à dimension un peu folklorique. Nous chercherons à comprendre quels sont les ressorts et les composantes de cette mémoire collective, notamment en abordant la vigne et sa culture comme un lieu de mémoire.

- A l'inverse pour nombre d'individus qui continuent aujourd'hui de cultiver la vigne, la marginalité est une réalité revendiquée, voire vertueuse. Elle se manifeste comme un marqueur de la résistance à la tendance générale et témoigne d'une volonté de s'inscrire en dehors du cadre de la pression sociétale. La pratique va à l'encontre d'une société qui propose une uniformisation des modes de production et de consommation, conditionnée par une stricte logique de rentabilisation économique. Cette résistance n'est pas nécessairement à saisir comme un contre-modèle à la tendance dominante. Nous verrons en effet que les racines de ce comportement sont à rechercher par une approche très fine qui accorde une place privilégiée à l'expression de la tradition et de l'identité familiale. Il s'agira de comprendre ce qui alimente, et mécaniquement rehausse, la valeur de cette mémoire de l'expérience au niveau des acteurs qui ont trait à la vigne. Nous aurons par ailleurs l'occasion de mettre en évidence qu'il est remarquable de constater que le discours officiel a su évoluer assez récemment en intégrant les éléments de cette mémoire individuelle, en particulier pour justifier et cautionner l'existence des quelques vignobles qui ont été reconstitués.

Cette mémoire de l'expérience et du savoir-faire, élément structural de l'identité et de l'appropriation territoriale, repose donc sur plusieurs composantes, qui se concentrent sur les pratiques. Elle ne bénéficie pas forcément d'une quelconque formalisation en dehors de ces pratiques :

- Il s'agit tout d'abord d'un ensemble de techniques, de productions et de connaissances qui aujourd'hui semblent parfois déterminées par le bon sens mais qui en fait se révèlent être un savoir-faire hérité de l'expérience des générations anciennes et bien adapté aux systèmes de l'époque. L'obsolescence apparente des méthodes usitées est la marque d'un décalage avec les normes actuelles mais ne doit surtout pas être considérée comme c'est parfois le cas, sans intérêt et quelque peu archaïque. Il s'agit plus d'une forme assumée de marginalité que d'un véritable anachronisme.

- Le cadre de cette mémoire est essentiellement un cadre familial. Cela implique un rapport intime à la culture et une mémoire individuelle forcement très sensible, marquée par des considérations affectives qui prennent parfois une signification remarquable comme nous aurons l'occasion de le constater.

- La transmission des savoir-faire est au cœur de cette dimension familiale. Beaucoup plus variées qu'on ne le suppose parfois, les pratiques relèvent souvent d'un présent qui en appelle au passé. Cette inscription mémorielle intime est un révélateur capable de mettre en évidence de façon fine le fonctionnement de cette transmission générationnelle. Elle rappelle à travers un ensemble de pratiques que la mémoire est une réalité du quotidien et non pas un héritage figé quelque peu intemporel. La mémoire fait partie intégrante du territoire de chacun. Cette forme particulière de mémoire illustre la notion et surtout l'intérêt des lieux de mémoire tels que les avait initialement définis P. Nora : c'est au travers de gestes, de pratiques, de réflexions actuelles, qu'il faut chercher à comprendre quels sont les véritables legs du passé, notamment ceux qui diffèrent ou ne s'inscrivent pas dans la pensée dominante et médiatisée. Ces legs nous renseignent non pas sur le passé, dont ils ne sont qu'une pièce extraite arbitrairement, parfois falsifiée, mais sur la société en cours, celle dans laquelle ils trouvent leur inscription, leur utilisation et leur signification.

- Enfin, n'oublions pas que cette mémoire de l'expérience doit aussi être envisagée de façon plus personnelle, dans un cadre qui n'est pas forcément généralisable. La viticulture par exemple a été à plusieurs reprises évoquée comme un loisir voire une passion, certes le plus souvent transmise par les anciens mais qui peut se trouver réévaluée dans le quotidien par un individu au gré de ses envies ou de son caractère…

Cette mémoire inscrit la viticulture d'aujourd'hui dans celle d'hier

Nous avons déjà évoqué les discours officiels qui tendent à considérer que la vigne a disparu dans l'aire d'étude et qu'elle ne subsiste plus que comme un résidu d'une histoire révolue. D'évidence les logiques qui prévalent à ses différentes inscriptions sont beaucoup plus complexes, comme nous l'avons déjà évoqué.

La pratique actuelle de la vigne vient bousculer la vision d'une viticulture qui appartient désormais au passé de la région, dans la mesure où la mémoire de l'agir est un élément de la géographie actuelle de ces territoires. M. Halbwachs met en évidence que l'histoire commence là où la tradition s'arrête (Halbwachs M., 1950) : la culture de la vigne demeure bien une tradition héritée qui se perpétue, même dans son contexte de marginalisation et ses pratiques en sont en quelque sorte le sanctuaire vivace. C'est donc par l'étude de ces lieux marginaux et de leur fonctionnement que l'on pourra mettre au jour ce qui perdure de la tradition viticole ancienne et infirmer la vision d'une culture qui appartient déjà à l'histoire de l'aire d'étude.

Cette approche revient à placer au cœur de notre problématique une réflexion sur le rapport de la mémoire à l'histoire et à sa composante géographique. L'espace vécu (Frémont A., 1976) au travers de la mémoire de l'agir est en effet une démonstration évidente des implications géographiques de la mémoire, en particulier dans le cadre de la construction et de l'identification des territoires. P. Ricoeur fait d'ailleurs remarquer que la géographie vidalienne préfigurait déjà dans une certaine mesure l'évolution des études historiques qui dans leur méthodologie mettent l'accent sur les structures paysagères et culturelles (Ricoeur P., 2000).

Parce qu'effectivement, selon la formule célèbre de Braudel « *l'espace ralentit la durée* » il convient de rechercher dans la culture actuelle de la vigne, les formes de rémanence et de résilience de la viticulture passée, héritée en partie de son âge d'or et des crises de la fin du XIXème siècle. La vigne, en position marginale est le moyen d'intégrer à l'étude d'une

dynamique générale, macro-historique, l'histoire du quotidien et des individus qui participe de façon beaucoup plus significative qu'on le suppose parfois à la mise en place des dynamiques en cours. L'étude de la vigne et des pratiques associées qui perdurent de nos jours permet en partie d'expliquer ce qu'une approche plus générale ne comprend pas, ou occulte, en particulier les logiques de résistance de cette culture et leurs participations à la construction et à l'identification des territoires.
La marginalité actuelle de la vigne devient ainsi le négatif qui révèle ce qu'elle a pu être autrefois et de ce qui la génère aujourd'hui. Parce que selon la thèse défendue par F. Flahaut, l'individu n'existe pas en dehors de la société et ne préexiste pas à celle-ci, il faut voir dans cette marginalité un pur produit des territoires dans lesquels elle s'inscrit (Flahaut F., 2005). Elle porte en elle un passé, une mémoire et une actualité qui peuvent s'appréhender au travers des individus qui perpétuent les pratiques liées à la vigne.
Cette opposition entre macro-histoire et histoire du quotidien ne doit évidemment pas être posée comme telle mais reconnue comme complémentaire afin de souligner la dialectique qui existe de fait entre les deux systèmes. C'est aussi dans cette optique que notre travail propose une étude historique conséquente, consacrée aux grandes dynamiques régionales qui affectent la vigne depuis son âge d'or. Cela nous permettra en effet de replacer les logiques fines, intimes dans une perspective beaucoup plus large et de chercher à mettre en évidence comment ces multiples échelles d'inscription de la pratique de la vigne interagissent.

Au final, notre démarche cherche donc à comprendre d'une part, comment il est possible d'identifier, à travers la vigne abordée en tant que culture actuelle marginale, des dynamiques plus générales et parfois anciennes et d'autre part comment cet objet d'étude participe à la définition des identités et des territoires.

3.5.3 La vigne participe à la définition des territoires

La vigne, appréhendée comme une ressource au sein des espaces étudiés et comme un schème structurant les mémoires qui s'y rapportent, amène à s'interroger en définitive sur sa participation à la genèse des territoires. Parce qu'elle participe au vécu et à la praxis de sujets socialisés, elle contribue à leur territorialité et donc à la production de leur territoire.

Une composante structurelle de l'espace vécu à forte valeur mémorielle

La culture de la vigne et les pratiques qui lui sont associées déterminent une territorialité spécifique en rapport avec cet objet :

- Le maintien de ces pratiques est très largement conditionné par une logique personnelle ou familiale, qui trouve dans la vigne, autant une ressource disponible, qu'une affirmation de sa personnalité.

- Ces pratiques, entretiennent une dialectique entre chaque acteur qui les met en œuvre et l'aire d'étude qui globalement les porte, les transmet, et les modifie à travers son histoire.

- Enfin, elles s'inscrivent le plus souvent en des lieux spécifiques, identifiables qui demeurent associés à la vigne.

Ainsi, la vigne s'intègre au vécu des acteurs qui ont trait à cette culture. Par là-même, elle contribue par l'intermédiaire de ses praxis à l'édification des territoires.

X. Piolle conteste le mythe des « villages » en ville ou des unités de groupes bâties sur un espace circonscrit qui constitueraient presque mécaniquement des territoires identifiés. Selon lui de tels espaces sont en général très difficiles à identifier et produisent des lieux qui ne sont pas suffisamment précis pour être délimités. Il affirme qu'en fait, ce n'est pas la

proximité de résidence qui construit le groupe mais celle des pratiques, des goûts et du quotidien partagé. Ce groupe est alors inscrit dans un territoire qui peut éventuellement se superposer aux limites reconnues, administratives ou autres, mais bien souvent les transcendent (Piolle X., 1991). Il est évident que la pratique de la vigne est diluée dans l'ensemble de l'aire d'étude et ne correspond à aucun maillage administratif. Pour exemple le vignoble de Vesoul perdure bien au-delà des quelques centaines d'ares de vignes qui demeurent officiellement localisés. Il s'étend à travers ses marques et ses héritages sur un ensemble d'une dizaine de communes. X. Piolle insiste sur la constitution de réseaux qui forgent la communauté dans laquelle les individus se retrouvent. La proximité des pratiques ou du lien social, donc d'un groupe identifiable, génère un territoire propre bien plus que la seule proximité ou contiguïté spatiale.

Cette approche du territoire est assez proche de celle développée par G. Di Méo pour le définir. Selon l'auteur, ce concept combine les dimensions concrètes et matérielles telles que les pratiques, le quotidien, et le vécu d'un individu avec les dimensions idéelles des représentations. Ces *« différentes dimensions trouvent leur principe unificateur et leur cohérence dans l'expérience de l'espace que partagent les individus en cause* » (Di Méo G., 2005). En reprenant ces réflexions, nous chercherons à mettre en évidence, comment les lieux de la vigne appréhendés non plus spatialement mais en tant que schèmes constitutifs des mémoires, des identités, des pratiques et des paysages sont un élément fondamental du vécu des populations qui conservent un lien, direct ou indirect, lointain ou proche, avec cette culture et au final, comment elle forge le territoire de ces individus.

Toutefois nous amenderons cette approche du territoire par l'importance réévaluée des composantes mémorielles. La vigne est certes un quotidien et un vécu mais chacun de ses lieux s'inscrit dans une généalogie des pratiques qui renvoie à une mémoire individuelle ou collective. Nous émettons ici l'hypothèse que la vigne est un appendice mémoriel qui se traduit essentiellement au travers d'une mémoire de l'agir. Sans contester l'importance du quotidien dans la construction des territoires, il convient d'interroger ce quotidien en mettant à jour le poids des héritages mémoriels qui le compose. La vigne en position marginale, se lit très largement comme le résidu d'un processus qui renvoie à son importance passée. Cet objet d'étude facilite ainsi l'identification des schèmes mémoriels hérités et nous permet dès lors d'interroger le quotidien à la lueur de son ascendance.

Nous proposons donc d'aborder les pratiques et la mémoire liées à la vigne en cherchant à mettre en évidence comment celles-ci participent à la production des territoires. Pour cela il importe de définir clairement quel sens nous donnons à ce concept polysémique.

Une définition du territoire qui accorde une large place à la mémoire

Nous venons d'évoquer l'importance d'intégrer les pratiques et le vécu des individus pour comprendre comment se forge leur territoire. Pour mettre à jour les lignes de force qui structurent cette construction, G. Di Méo propose le concept de Méta-structure socio-spatiale (Di Méo G., 1991). Selon lui, la construction d'un territoire est conditionnée par deux composantes majeures qui prévalent à sa mise en place :

- Tout d'abord, « l'infrastructure » qui relève des grands cadres géographiques et économiques. Ces derniers composent l'espace de vie, celui dans lequel les pratiques et le quotidien se mettent en œuvre pour la majeure partie des individus.

Du fait d'une volonté fréquente de bâtir un exposé didactique très démonstratif qui identifie des causalités claires, cette composante a tendance selon G. Di Méo à être surévaluée et en retour, à minimiser le poids des mentalités et des aspects culturels d'un territoire.

- En effet, la « superstructure », qui comprend l'ensemble des mentalités, des valeurs et des représentations joue, selon lui, un rôle-clé dans la production du territoire qui tend quasi-systématiquement à ne pas être intégré à sa juste valeur ; or c'est précisément elle qui transforme l'espace de vie en un espace vécu et perçu au quotidien.

Se limiter à n'étudier la vigne qu'au travers de l'infrastructure revient à la circonscrire à sa seule marginalité spatiale du moment. Seule la prise en compte de la superstructure permet de mettre à jour la participation véritable de la vigne à la production du territoire. C'est pourquoi, nous proposons d'étudier la vigne comme un élément cette « Métastructure » spatiale individuelle, à savoir, pour chaque individu, l'ensemble des composantes de l'infrastructure et de la superstructure, qui au final, construisent et déterminent le territoire de chacun.

Cette approche du territoire nous permet en outre, par le biais de la superstructure, d'intégrer à leur juste valeur les schèmes culturels et mémoriels liés à la vigne qui composent ce territoire. Nous réévaluerons toutefois l'importance de la composante mémorielle. Car si nous abordons les lieux de la vigne comme des lieux de mémoire, le territoire lui même pourra être envisagé comme tel.

J.L. Piveteau plaide pour une lecture du territoire comme un authentique lieu de mémoire. Force est de constater qu'il aborde ce concept comme P. Nora l'a défini à l'origine (Piveteau J.L., 1995). La mémoire doit selon lui être une clé de lecture majeure pour comprendre un territoire. Une rétroaction s'opère en effet, entre mémoire et espace, au cœur même de la construction territoriale des individus :

- « *La mémoire soutient l'espace* », elle lui donne un sens et participe à sa compréhension.
- En retour, « *l'espace stabilise la mémoire* » c'est à dire qu'il la rend durable à travers ses différentes empreintes.

Ainsi le territoire naît en partie de cette rétroaction et augure en partie, à travers sa re-connaissance même, de son devenir : « *Le territoire est mémoire d'avenir* » (Piveteau J.L., 1995). Notre problématique s'inscrit pleinement dans cette pensée. Les lieux de la vigne sont des lieux de mémoire qui aident à la compréhension des paysages et des territoires actuels. En même temps ils sont les conservatoires d'un passé, de pratiques qui ont su se maintenir.

Enfin, ils participent même à la recomposition de dynamiques nouvelles, puisque dans quelques cas ils ont conduit à la re-création de vignobles commerciaux qui font office de vitrine pour leur commune. Nous chercherons donc à reconnaître dans ces lieux à forte condensation mémorielle un élément de l'identité spatiale et du territoire. Ce que B. Debarbieux appelle un « *atome* » de cette identité, qui donne à voir du territoire, précisément parce qu'il convoque sa propre mémoire : *« Le lieu est donc une condition de réalisation du territoire car il lui confère une image et des points d'ancrage de son enracinement mémoriel* » (Debarbieux B., 1995). On rejoint ici une lecture de l'attachement aux lieux, cher à Perec, qui consacre tout individu comme une « *espèce d'espace* » et participe à lui forger un territoire (Perec G., 1974).

Des lieux de la vigne et des territoires pluriels

Les composantes qui définissent la notion de territoire viennent d'être exposées. Celui-ci se conçoit à différentes échelles.

- Une pluralité des acteurs

En premier lieu, la pluralité des acteurs et donc leur identification, doit être prise en compte. Nous travaillerons souvent à l'échelle de l'individu pour comprendre les logiques qui prévalent aux manifestations de la vigne. Pour autant cela n'exclut pas d'ouvrir sur une dimension collective, celle d'un ou de plusieurs groupes, identifiés par certaines pratiques. Il importe de comprendre comment s'opère une dialectique entre la mémoire de l'agir, propre à chacun et celle du groupe auquel il peut être rattaché.

R. Brunet insiste sur la nécessité d'identifier les territoires selon les groupes concernés : « *Le territoire est à l'espace ce que la conscience de classe conscientisée est à la classe sociale potentielle : une forme objectivée et consciente de l'espace* » (Brunet R., 1990). Il enrichit la réflexion sur le concept en reconnaissant que si la société produit du territoire, celui-ci est généré par les groupes eux-même dans une forme de volontarisme déterminant. Au final, « *le territoire vous appartient et vous lui appartenez* » (Brunet R., 1990). Il convient de distinguer ces territoires à une échelle générale comme à celle de l'individu.

Cette dimension personnelle du territoire est au centre de notre problématique, notamment parce que celle-ci intègre à travers la marginalité de la culture de la vigne une approche souvent intime ou propre à chacun.

G. Di Méo s'inscrit dans cette conception du territoire et rappelle que le territoire est avant toute chose lié à un groupe de dimension variable voire à un individu (Di Méo G., 1996). Ce « groupe social » ou « endogroupe » ne repose pas sur les schèmes traditionnellement mis en évidence dans les études géographiques tels que le cadre administratif, les marqueurs physiques, ou les catégories socioprofessionnelles… mais se reconnaît d'avantage par ses pratiques, son idéologie ou ses propres représentations de l'espace. Le groupe (ou l'individu si c'est le cas) doit donc se comprendre selon lui, comme une entité à trois composantes structurantes:

- La construction idéelle. Appréhendée au sens large, elle regroupe dans le cas de notre étude l'ensemble des lieux de la vigne, des discours officiels et des valeurs associées à cette culture.

- Une représentation propre du groupe au sein de la société et des individus au sein du groupe. L'uniformisation n'est pas de mise et chacun peut infléchir une position, un avis partagé par le plus grand nombre ou avoir sa propre méthode pour entretenir ses rangs de ceps et vinifier son cru par exemple. Attention donc à ne pas réduire la présentation d'un groupe à une image lisse et générale, celui-ci est rugueux et prête souvent à un propos nuancé.

- Une capacité conceptuelle, ou plutôt à conceptualiser : il doit pour être identifié être capable de définir ou de formaliser un minimum son état ou sa condition. Une démarcation qui individualise le groupe doit être opérante.

Ainsi, le groupe des viticulteurs au sein d'un territoire se perçoit à travers cette seule pratique. Il ne s'agit pas d'étudier des « anciens » ou des paysans qui cultivent la vigne, mais bien des viticulteurs, considérés comme tels qui peuvent dans un second temps être étudiés selon une typologie induite par la reconnaissance de ce groupe.

- Une pluralité des temps

L'étude des territoires impose aussi d'opérer un jeu constant sur les échelles de temps. Le territoire doit être saisi comme une donnée de l'instant et non comme un héritage qui se transmet à travers les générations. Il s'agit d'un concept labile, en proie à un changement permanent. La composante historique qui le conditionne ne doit pas induire une considération erronée qui tend à le figer dans le temps et l'espace : par essence il est le produit d'une

(re)construction permanente, ce qui implique un jeu constant sur les échelles temporelles et spatiales pour le saisir dans une dynamique à un moment donné. Sur ce point, G. Di Méo met en garde contre le risque d'une vision quelque peu figée : « *Tout territoire est toujours en voie de territorialisation, au moins potentielle, en voie de passage à d'autres agencements* » (Di Méo G., 1996). Le rapport à l'histoire peut changer dans son interprétation et dans sa réception par une société. Une pratique très largement héritée comme celle que nous étudions, dévalorisée un temps peut connaître une réhabilitation qui la fait apparaître sous un autre jour à l'ensemble de la société. Nous veillerons donc à intégrer à notre réflexion cette composante mouvante de la caractérisation des territoires étudiés.

D'autant qu'elle participe pleinement à l'identification des territoires. Pour J.L. Piveteau, cette pluralité des temps « *n'est pas écartelante* » (Piveteau J.L., 1995). Elle induit chez chacun un brouillage, une perte de repères au sein de son territoire qui presque mécaniquement se traduit par un attachement aux lieux. Elle ancre donc aussi l'individu au sein des territoires. Celui qui renonce à sa parcelle de vigne ne renonce pas pour autant à la vigne s'il reporte son savoir faire et son attention sur quelques plans jardinés çà et là. Le lien qui unit la vigne au territoire n'a pas disparu avec la parcelle. Il a juste changé. Et sa persistance souligne d'autant plus son importance véritable.

Ainsi, notre travail s'attachera à ce jeu constant sur les acteurs et les différentes échelles de temps et d'espace pour saisir au terme du travail réalisé, comment la vigne participe à la construction et à la re-connaissance des territoires.

Conclusion sur le sujet d'étude et sa problématique

Notre définition du territoire s'appuie sur un ensemble de composantes qui reprennent les approches évoquées précédemment et s'inscrivent sous la tutelle de ce corpus théorique.
Le territoire est appréhendé comme une entité du moment, profondément géographique qui demeure en (re)construction permanente. Sa labilité est une donnée fondamentale qui demande à ne pas être négligée. Pour autant, la mise en perspective historique conditionne grandement la territorialité d'un groupe ou d'un individu. Le territoire, quelque soit son échelle d'approche, a sa propre histoire, qui elle-même possède la caractéristique d'évoluer ou d'être remaniée au fil du temps par les acteurs sociaux eux-même ou plus largement par la société environnante. La mémoire historique rend donc compte elle aussi d'une réalité de l'instant qui ne préjuge pas forcément de celle d'hier ou de demain. Ce territoire peut par ailleurs se référer à un groupe de dimension variable, ou parfois demande à être étudié à l'échelle des individus. Il s'agit en effet d'une appropriation personnelle qui, si elle n'exclut pas une dimension collective, repose largement sur une prise en compte du rapport de l'individu à l'espace selon une dialectique qui relève parfois de la sphère intime. Ce rapport intime à l'espace passe souvent par la reconnaissance de lieux, chargés d'une dimension symbolique et d'une signification très personnelle.

C'est donc au travers du prisme des lieux de la vigne et de son histoire que nous cherchons à comprendre comment des espaces qui peuvent apparaître marginaux de prime abord sont en fait porteurs d'une épaisseur bien plus conséquente qu'il n'y paraît. La vigne et ses lieux, participent au final à l'inscription territoriale des acteurs sociaux concernés par cette activité et au-delà, de groupes ou d'un ensemble sociétal plus global. Attention toutefois à bien intégrer que notre propos ne vise pas à identifier les territoires eux-même dans une approche plus générale mais qu'elle se limite à identifier certaines de leurs composantes à travers le prisme d'un objet d'étude apparemment marginal.

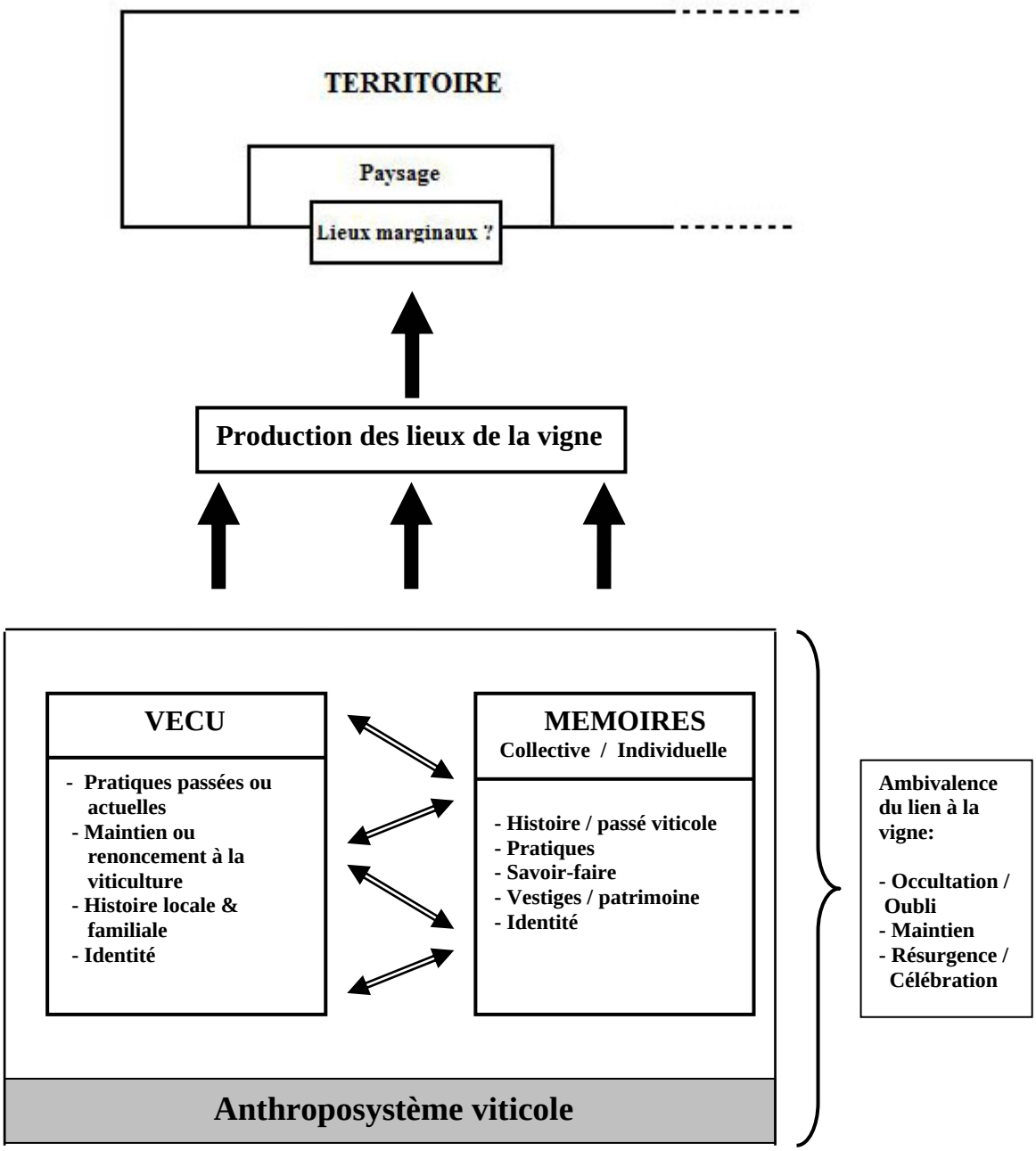

Fig.1.6 **Intérêt du marginal dans la compréhension du territoire**

(Réal. S. Estager)

L'exposé de cette problématique nous a conduit à prendre en compte la vigne d'abord en tant qu'objet d'étude marginal pour en faire une clé de lecture possible des territoires de notre terrain de recherche. Le croquis qui accompagne notre propos résume cette hypothèse de recherche : un territoire vaut-il par certaines de ses marginalités ? Ces dernières peuvent-elles participer à la compréhension de logiques territoriales particulières ?

Nous démontrerons que cette marginalité doit être remise en cause et que les inscriptions paysagères de la vigne, en fait nombreuses et variées, la sortent très largement de ce statut de culture marginale. Elles sont chargées d'un idéel, d'une mémoire et d'une profondeur historiques qui rehaussent de fait l'empreinte sociale et culturelle de la vigne dans l'ensemble de l'aire d'étude. Cette dimension véritable s'exprime dans un ensemble de pratiques qui sont inscrites dans des lieux demandant à être appréhendés à une échelle très fine. Dès lors la vigne et ses pratiques appartiennent au vécu de nombreux acteurs qui ont trait à cet objet d'étude, et participent à la construction de leur identité et de leur territoire. Nous chercherons à démontrer qu'il est possible, de faire de l'étude d'un objet marginal en apparence, une clé de lecture et de compréhension des territoires tels que nous les avons définis.

4 Méthode utilisée

Nous exposons la méthode utilisée pour répondre aux questions soulevées par notre problématique. Il s'agit de présenter quels ont été les outils et les sources avec lesquels nous avons réalisé ce travail :

- Comment nous avons opéré pour effectuer nos recherches de terrain et rendre compte de l'inscription du fait viticole au sein des paysages.
- Quelles ont été les principales sources d'archives utilisées pour réaliser l'étude géo-historique
- Enfin, nous exposerons pourquoi nous avons recouru aux enquêtes par questionnaire et par entretien et comment nous avons procédé.

4.1 Les relevés de terrain

Le sujet traité impose un important travail de terrain. Cette méthode est au cœur même de la problématique définie. Elle demande à prendre en compte des paramètres qui procèdent d'une approche largement impressionniste. Cela nous amène à définir clairement comment les relevés de terrain ont été effectués.

4.1.1 Une méthode au cœur de la problématique

Infirmer par le terrain ce que la statistique tend à démontrer. Tel est en somme le but de la démarche géographique engagée et que nous avons exposée dans notre problématique. Le problème majeur consiste à rendre compte du poids véritable du fait viticole dans l'aire d'étude. En effet, une fois posé le postulat qui affirme que la vigne déborde très largement de son inscription spatiale officielle, il reste à démontrer la chose.

La vigne est une réalité des paysages qui s'impose en de nombreux lieux. Ses manifestations sont multiples et leur appréhension globale est compliquée à formaliser. Nous avons choisi dans un premier temps de limiter notre approche de la vigne à relever l'ensemble

de ses formes objectivées. Il s'agit en quelque sorte de chercher à identifier le « dehors » d'un lieu ou d'un espace, défini dans la problématique, c'est à dire sa présence ou son évocation livrée à l'observation de tous.
La méthode consiste à relever l'ensemble des manifestations rencontrées de l'objet viticole, qu'elles soient matérielles ou non. Nous les avons ensuite appréhendées selon les cas en tant que pratiques, vestiges historiques ou objets soustraits à toute prise en main anthropique. Ainsi nous avons pu dresser une typologie de l'ensemble de ces manifestations. Elles ont été abordées au moyen d'une approche systèmique en recourant au concept d'anthroposystème.
Ce dernier se décline en sous-systèmes qui ont été individualisés à mesure des observations de terrain : le contenu de l'anthroposystème viticole, tel qu'il a été défini dans la problématique, est bien le résultat des recherches de terrain réalisées. Il ne les a pas précédées.

Un « état des lieux » de la vigne a ainsi été effectué. Il recense les différentes formes du fait viticole et s'attache à en rendre compte au sein des espaces concernés, à travers la production d'exemples représentatifs des phénomènes décrits et de cartographies réalisées à l'échelle d'une ou de plusieurs communes. La pratique du terrain et le mode opératoire des relevés procèdent d'une méthode classique.

4.1.2 Mode opératoire : un impressionnisme rationnalisé

Notre terrain de recherche comprend une quarantaine de communes que nous avons qualifiées de « viticoles ». Il n'est pas possible de parcourir l'espace ainsi défini, de façon exhaustive. Aussi nous avons concentré nos observations de terrain sur les sites qui potentiellement concentrent un maximum de manifestations de la vigne.

L'Atlas dit « du Préfet Dieu » nous permet de localiser les sites viticoles pour le milieu du XIXème siècle. Nous les avons systématiquement parcourus au moins une fois pour chacune des communes retenues au sein de l'aire d'étude. Les campagnes de terrain ont été effectuées en général lors des vacances scolaires de printemps, d'été et de la Toussaint pour des raisons pratiques évidentes. Toutefois la période hivernale qui présente l'intérêt d'offrir une végétation en dormance, a été privilégiée pour étudier la nature des vestiges viticoles enfouis sous le couvert végétal lors de la belle saison. Les relevés de terrain ont été réalisés seul pour moitié environ et en famille ou accompagné pour les autres. Multiplier les regards permet de les diversifier et de mieux recenser les manifestations de l'objet étudié. Ces dernières ont systématiquement été photographiées, comptabilisées et reportées sur une carte à l'aide, si besoin, d'un G.P.S.
Pour les anciens vignobles les plus importants, la pratique de plusieurs centaines d'hectares n'a pas pu se faire d'une façon aussi fine que pour ceux de dimensions plus modestes. Nous avons alors concentré les observations sur des sites majeurs identifiés ou sur d'autres de façon plus aléatoire, au gré de nos pérégrinations.

Effectivement, si le mode opératoire des relevés de terrain a été défini, il ne peut se départir d'une approche qui demeure en partie impressionniste. Notre observation est dirigée par un but précis : trouver tout ce qui se rapporte à la vigne en un paysage. C'est un paysage perçu dans cette optique que nous avons systématiquement cherché à mettre en évidence. L'écueil est classique en Géographie et la mise en garde formelle ne doit pas être comprise comme une réserve sur le travail réalisé : lorsqu'un espace sera identifié comme un lieu de la vigne, il le sera dans le cadre de cette recherche et le qualificatif ne prétend pas livrer un point de vue universel sur cet espace. Il ne s'agit que du nôtre, dans les limites de ce travail de thèse.

Enfin, d'autres espaces que ceux anciennement plantés en vigne ont été parcourus :

- Les noyaux villageois parce qu'ils concentrent de nombreuses marques de l'anthroposystème viticole tel que l'habitat vigneron, les pratiques culturelles et cultuelles ou encore la vigne elle même sous sa forme culturale…

- Les espaces jardinés ou les potagers car il est fréquent d'y trouver de la vigne cultivée de différentes façons.

- Les espaces voisins de ceux référencés en vigne sur l'Atlas du Préfet Dieu. En effet, ce dernier a été réalisé une vingtaine d'années avant l'apogée spatiale de la vigne dans la région. Il ne recense donc pas tout les terrains qui ont été plantés en vigne et les anciens sites viticoles débordent souvent ceux cartographiés sur le document. La présence de vestiges typiquement viticoles démontre dans de nombreux sites la réalité des faits.

Au final, ces relevés de terrain ont été conduits sur l'ensemble des années consacrées à la recherche. Nous totalisons plus de quatre-vingts sorties de terrain, consacrées à une commune spécifique. Certaines ont été réalisées en deux heures, d'autres à la journée.
A ces sorties calibrées, s'ajoutent des observations glanées à mesure de nos déplacements et des séjours effectués dans la région qui participent à l'état des lieux effectué et à l'identification de l'anthroposystème viticole.

4.1.3 Une ouverture vers l'espace social et la mémoire des lieux associés à la vigne

Les relevés de terrain identifient des lieux de la vigne tels qu'ils ont été définis dans la problématique. L'approche systèmique met en valeur les pratiques qui se rapportent à ces lieux et la profondeur historique qui préside souvent à leur mise en place.
C'est ce que désigne P. George lorsqu'il évoque « *la dimension verticale* » d'un espace soumis à la perception de l'œil du géographe. Même lorsqu'il s'attache à un relevé objectivé au maximum des réalités matérielles, l'étude d'un espace ouvre sur cette dimension : « *les lieux sont conservateurs des termes de civilisation ou plus simplement des modes de vies* » (George P., 1994). Dans le même esprit, R. Dion invite à pratiquer une géographie de terrain, à une échelle très fine pour relever toutes les pratiques particulières qui composent un espace et appartiennent à son histoire (Dion 1981).

Il est clair que cette prospective de terrain, engagée dès le début de la recherche a grandement conditionné l'évolution du sujet. L'intérêt d'une approche géo-historique conséquente, à-même de révéler la profondeur historique des lieux de la vigne s'est alors imposé. De la même façon, ces lieux conduisent à interroger les pratiques qui les conditionnent et à ouvrir notre recherche aux acteurs qui composent aujourd'hui la réalité du fait viticole dans la région. C'est donc à partir des observations de terrain et de leur traitement dans le cadre d'une approche systèmique qu'il fut décidé de consacrer une part importante de notre recherche à la vigne, dans sa dimension historique et sociale.

4.2 Bibliographie et sources utilisées

Ainsi, le sujet retenu, son inscription spatiale et son cadre chronologique imposent un recours à une bibliographie spécifique et à un important travail de recherche d'archives.
Nous présentons ici les principales sources utilisées pour effectuer notre recherche.

4.2.1 Les sources bibliographiques

La plupart des sources bibliographiques utilisées sont exposées à mesure de leur prise en compte dans ce travail. Nous renvoyons à la bibliographie générale pour en avoir une présentation globale.
Nous limitons ici notre propos à préciser que cette recherche s'inscrit dans une conception généraliste de la géographie qui fait appel à d'autres disciplines telles que l'histoire, la philosophie, ou la sociologie… Si nous n'ambitionnons pas une portée autre que géographique pour ce travail, il s'inscrit résolument dans le champ global des sciences humaines.

Notre objet d'étude est précis : la vigne. Pour autant notre recherche ne porte pas spécifiquement sur la viticulture. Elle s'inscrit au cœur de notre problématique générale en tant qu'objet marginal qui ouvre sur une lecture possible du territoire. Notre thèse n'est pas un travail géographique qui a pour objectif premier de s'intéresser à la vigne. Il prend en compte les nombreux travaux qui ont déjà été réalisés sur ce thème et nous ne proposerons pas une bibliographie spécifiquement consacrée à la vigne. Nous renvoyons à quelques unes qui font autorité dans ce domaine notamment celles produites dans les travaux réalisés par M. Lachiver, J. Maby J., M. Demossier et J.R Pitte, auxquels nous faisons référence à plusieurs reprises dans ce travail et que nous citons dans notre bibliographie.
Au final, notre approche de la vigne est surtout de type monographique et s'inscrit avant tout dans le cadre de la problématique définie. Elle impose une importante recherche historique pour répondre aux questions posées, d'autant que l'aire d'étude a très largement été délaissée par la recherche universitaire, comme nous l'avons déjà exposé. La mise en évidence des matrices historiques et spatiales a conduit à consacrer une recherche d'archives conséquente.

4.2.2 Les principales sources d'archives disponibles

Deux grands types de sources archivées qui traitent de la vigne peuvent être distingués :

- Celles qui traitent directement de la vigne. Il s'agit pour l'essentiel de données statistiques générales ou spécifiquement consacrées à cette culture.
- D'autres ne traitent pas directement de la vigne mais sont parfois des sources d'informations précieuses sur le sujet.

La plupart de ces sources sont disponibles aux Archives Départementales de Haute-Saône. Néanmoins, certaines proviennent des Archives Nationales et d'autres d'archives communales. Nous le préciserons à mesure que nous les utiliserons dans ce travail. Nous présentons ici les sources d'archives utilisées selon leurs principaux types.

Les sources statistiques

Les sources les plus fréquentes sont celles qui produisent des statistiques sur le vignoble. La plupart s'attachent en effet à la propriété sous ses différentes formes : foncière, immobilière ou mobilière. Elles recensent les superficies cultivées ou possédées.
Elles permettent de mettre en œuvre une approche didacto-structurelle classique qui retrace l'évolution spatiale des vignobles, la structure de la propriété et parfois le mode d'exploitation. Plusieurs types de sources se présentent à nous.

- Les enquêtes non officielles

En premier lieu, des enquêtes agricoles non officielles menées à l'échelle départementale ou locale, des études qui proviennent de Sociétés dites « savantes » ou d'initiatives individuelles, nous renseignent ponctuellement sur tel aspect du problème ou sur telle commune de notre aire d'étude. Ces sources variées, parfois de valeur inégale, se révéleront précieuses pour conduire notre recherche. Toutefois aucun de ces documents, dont la collecte est parfois longue et aléatoire, ne permet une étude fine et générale de notre thème de recherche, et encore moins à l'échelle de notre terrain de recherche. Nous exploiterons donc ces documents en glanant ici et là toutes les informations en relation avec le sujet et nous procéderons à des recoupements entre ces différentes données pour optimiser et valider les informations et les enseignements recueillis.

- Les matrices cadastrales et les arpentages

Les matrices cadastrales, certains arpentages généraux ou communaux (dont l'existence est variable selon les communes), ou une série d'enquêtes agricoles ou sanitaires, officielles et menées à différentes échelles (la plus fréquente étant celle de la commune), sont des sources qui se révèlent beaucoup plus riches et précieuses : chaque propriété, aussi petite soit-elle, est recensée et accompagnée le plus souvent de la nature de l'occupation du sol constatée au moment du relevé.
La qualité des documents offre peu d'inquiétude quant à leur fiabilité, la marge d'erreur induite demeure très limitée et les informations riches d'enseignements (Association des Archivistes français, 1992). Ainsi, à partir des matrices cadastrales il est possible de recenser, à une date donnée, le nombre de parcelles viticoles, leur superficie respective, le nom et parfois même le métier de leur propriétaire. Toutefois, ces matrices présentent certaines limites pour notre étude :

- Tout d'abord, la lourdeur de la tâche est manifeste. A l'échelle communale le comptage des parcelles et leur traitement est une entreprise longue et fastidieuse, qui nous empêche de généraliser la méthode à l'ensemble des communes de l'aire d'étude, d'autant que certaines matrices se sont parfois détériorées ou égarées au fil du temps et des déménagements archivistiques. Précisons qu'une partie des données étudiées ici pour les communes de Chariez, Morey et Villars-le-Pautel nous ont été transmises par F. Vuillaume, viticulteur amateur et passionné d'Histoire. Qu'il soit clairement énoncé que sans cette aide précieuse, une telle étude n'aurait pas été mise en œuvre tant elle apparaît consommatrice de temps et prompte à décourager les efforts entrepris.

- Les données renseignées qui ont trait au métier du propriétaire doivent être prise en compte avec une certaine prudence. Certains propriétaires sont en effet recensés comme « vigneron » mais il convient de s'interroger sur la réalité du qualificatif utilisé.
Désigne-t-il un viticulteur véritable ou un propriétaire urbain qui ne participe jamais à aucun des travaux de la vigne ? Peut-il concerner un polyculteur, qui possède une vigne mais pour lequel la qualité de vigneron ne relève que d'un raccourci commode ? Ne s'agit-il pas de la même façon d'une identité familiale attribuée à chaque descendant, même si ce dernier ne se consacre guère plus à la vigne… (Cette dernière remarque est surtout valable pour les registres d'état civil ou certains procès verbaux consultés).

- Les relevés sont effectués à l'échelle communale et il est quasiment impossible du fait de la lourdeur de la tâche évoquée précédemment de coupler plusieurs communes. Or il est tout à fait possible, et même probable que certains viticulteurs possèdent, par le simple jeu des héritages familiaux et des unions exogamiques communales, des terres sur plusieurs

communes. De la même façon, une propriété très limitée n'implique pas nécessairement des ressources du même ordre si le propriétaire est fermier ou métayer. On peut ainsi être un petit propriétaire terrien et un riche fermier à la fois, sans que l'étude des matrices cadastrales nous le révèle. Elles ne font en effet jamais mention des modes d'exploitation d'une parcelle : faire valoir direct, fermage ou métayage… Ainsi un vigneron qui exploite à mi-fruit plusieurs petites propriétés peut en théorie, s'avérer être un vigneron important. L'étude que nous consacrerons au mode d'exploitation nous permettra de faire le point sur ces limites et d'affiner l'étude de la structure de la propriété viticole au sein de l'aire de recherche.
Malgré ces réserves qu'il convient donc d'intégrer, les cas évoqués restent sans doute très limités, voire marginaux et l'étude des matrices permet d'évaluer l'importance du morcellement de la propriété et les différents types de cette dernière, pour la période qui correspond à la mise en place du cadastre napoléonien. La structure générale du système d'exploitation viticole au milieu du XIXème siècle peut ainsi être mise en évidence à partir de ces données sur la propriété et il nous est possible, grâce à l'analyse des différents types d'exploitations viticoles, de déduire leurs besoins respectifs de fonctionnement et ainsi d'estimer l'importance de la main d'œuvre nécessaire. L'étude de ces données sur la propriété viticole constitue bel et bien une entrée de choix pour appréhender pleinement les paramètres de l'économie liée à la vigne et pour souligner les besoins qu'elle implique, même si certains aspects du monde vigneron ne pourront être intégrés que par l'intermédiaire d'autres sources, le plus souvent indirectes, et parfois même ne pourront pas être véritablement pris en compte.

- Les enquêtes statistiques officielles

Une série de statistiques agricoles départementales disponibles aux archives nationale et départementale sont disponibles à partir des années 1850. Il s'agit de relevés simples, commandés par la Préfecture (nous n'avons pas réussi à trouver quelque source qui explique de façon significative la motivation de l'opération) qui se limitent à calculer la superficie viticole pour chaque commune. Un traitement statistique est ensuite réalisé aux échelles des cantons et du département. Malheureusement les séries sont incomplètes et il n'a pas été possible de collecter ces données pour l'ensemble des communes étudiées.
A partir des années 1870 et pour la période qui conduit jusqu'à la Grande Guerre, nous disposons de sources statistiques variées, de qualité mais parfois incomplètes. Il s'agit pour l'essentiel d'enquêtes agricoles, menées à l'échelle communale, qui ont été réalisées par les sociétés d'agriculture du département ou directement par les services de la préfecture afin de mesurer les ravages que l'époque inflige au vignoble de Haute-Saône. Ces enquêtes dont le mode opératoire n'est pas précisé, nous renseignent sur les superficies communales plantées en vigne et sont parfois accompagnées par un commentaire d'ensemble qui apprécie l'état du vignoble ou qui relate quelques traits spécifiques le concernant. Si les données fournies demandent à être utilisées avec une certaine prudence, elles permettent néanmoins de retracer la dynamique d'ensemble qui affecte le vignoble dans l'aire d'étude pendant la période couverte.

Enfin, à partir des années de l'entre-deux guerre, des enquêtes agricoles et des Recensements Généraux Agricoles sont régulièrement conduits sur le siècle. Les R.G.A. de 1929, 1955, 1970, 1979/1980 et leur intégration dans une base de données informatisée depuis les années 1990 ont pu être consultés pour presque toutes les communes de l'aire d'étude. Ces documents permettent de suivre l'évolution générale du monde agricole et de la vigne en particulier, aux échelles communale, cantonale et départementale. Ils ne permettent pas cependant de conduire une étude fine de la viticulture car la plupart des relevés ignorent les superficies communales inférieures à deux hectares. Cela conduit en général, dès la seconde moitié du XXème siècle à nier l'existence des vignes là où elles demeurent pourtant.

- Le cadastre viticole de 1954

Le cadastre viticole de 1954[1] est une source incontournable qui fait autorité sur la question. Ce document dressé à l'échelle nationale entend remettre à plat les données qui portent sur la culture de la vigne hexagonale. Il sert en outre de base de référence pour clarifier juridiquement et régulariser les pratiques viticoles en cours dans le pays. Ainsi, les viticulteurs amateurs désignés comme ceux « *qui réservent à leurs propres besoins l'intégralité des vins et des raisins obtenus* » sont officiellement autorisés à posséder des vignes et les droits qui s'y rapportent. Sur la base de déclarations effectuées par les propriétaires eux-mêmes, parfois vérifiées par des enquêteurs sur le terrain, est ainsi établi un portait détaillé de la France viticole.
L'entreprise est ambitieuse. Elle recense avec une grande précision, les superficies plantées en vigne, l'âge de ces plantations, l'encépagement, la taille du parcellaire et quelques données relatives aux exploitants. Bien sûr les données fournies n'ont que l'apparence de l'exactitude et nombre de propriétaires n'ont jamais déclaré leurs vignes ou ont minimisé les superficies.
Toutefois le cadastre viticole, remis à jour régulièrement depuis reste une base d'étude remarquable pour dresser un portrait d'ensemble de la pratique viticole au moment du relevé.

Le département de la Haute-Saône a été recensé entre les mois de janvier et de septembre 1957. Les enquêteurs qui ont rédigé le document exposent que : « *Le recensement du vignoble a été effectué dans ce département en utilisant la méthode dite par « passage sur le terrain », c'est à dire que les bulletins de parcelles de vigne n'ont été établis qu'après une reconnaissance préalable sur place des parcelles complantées ; et d'autres part par la méthode dite « par interrogation simple » c'est- à- dire que les bulletins de parcelles de vigne ont été établis d'après les déclarations faites par les viticulteurs.* »
Le cadastre reconnaît 382 communes viticoles, c'est à dire qui possèdent des vignes, sur les 583 communes du département à l'époque. La méthode avec « *passage sur le terrain* » a été appliquée dans seulement 29 communes. Il s'agit pour l'essentiel des communes qui possèdent les vignobles les plus importants, à l'exception notable de Champlitte.

- Les données fiscales récentes

L'administration fiscale[2] dispose de données très précises, désormais collectées dans une base de données informatique (Aschiach J.M., 2002). Chaque année depuis la campagne de 1953 elle reçoit les déclarations des exploitants viticoles amateurs qui désirent rester dans la légalité et elle enquête au besoin sur certaines pratiques interlopes. Le service des droits indirects dispose ainsi d'une série de relevés qui évaluent avec précision les superficies plantées en vigne, au centiare près. Les vignes non déclarées, qui existent dans la plupart des communes étudiées, sont une réalité dont cette autorité a conscience et qu'elle cherche à évaluer. Elle tolère toutefois la pratique si celle-ci demeure discrète et modeste dans les superficies engagées[3]…
Ces données de première importance sont malheureusement couvertes par le secret fiscal et nous avons essuyé à plusieurs reprises le refus des autorités fiscales de les communiquer. Nous avons cependant obtenu plusieurs rendez-vous pour discuter de la question et obtenir quelques informations nécessaires à notre étude.

[1] Source A.D.H.S. Delta 110 14
[2] Administration générale des douanes et des droits indirects
[3] Ce point, discutable, nous a été confirmé par le personnel de l'administration et certains viticulteurs amateurs interrogés.

Par ailleurs, une occasion informelle nous a été offerte de consulter les registres d'enregistrement des déclarations fiscales pour l'année 1992. Le registre, bien qu'incomplet, nous a permis de recueillir pour un grand nombre de communes retenues dans cette étude, des informations qui portent sur les déclarants, les superficies cultivées et le nombre de parcelles possédées. Ainsi, nous disposons d'une base de référence pour mettre en perspective l'évolution des vignobles étudiés jusqu'à une période très récente.
Signalons que les entretiens obtenus auprès du personnel du service en charge de ces questions ont en partie compensé l'absence de données officiellement fournies. La connaissance des dossiers très précise conjuguée à la volonté de nous venir en aide a été très précieuse et il convient ici de remercier les personnes concernées.

- Bilan des sources statistiques disponibles

Ces différentes sources permettent de parcourir globalement une période qui couvre le début du XIXème siècle jusqu'à nos jours, pour apprécier l'évolution de la viticulture au sein de notre terrain de recherche. Toutefois, même dans le cas des matrices cadastrales, les données ne sauraient prétendre qu'à une apparence d'exactitude (au centiare près) mais non à une exactitude réelle. Il va de soi que les chiffres exposés doivent être pris avec recul dans la mesure où il n'est pas possible d'évaluer la rigueur avec laquelle le relevé à été effectué.

De plus, la lourdeur d'une telle étude doit être prise en compte. La récolte des données exploitées dans ce travail a été réalisée sur deux ans et a nécessité au total plusieurs mois de travail au sein des différentes archives consultées. Cette entreprise n'aurait d'ailleurs pas pu être conduite sans l'aide de plusieurs passionnés qui ont acceptés de mettre à notre disposition les relevés qu'ils avaient effectués pour leurs recherches personnelles.

Enfin, ces sources permettent une approche uniquement quantitative. Elles ne présentent sauf exception aucune donnée qui renseigne sur les méthodes culturales, les productions réalisées et leur destination. D'évidence nous sommes confronté à une carence au niveau des sources disponibles. Il ne s'agit pas là d'un trait spécifique à notre terrain de recherche. Nous nous emploierons donc à diversifier les sources qui permettent d'affiner notre travail.

Les autres types de sources

La réalité passée du monde agricole, dans ses pratiques et sa diversité est souvent difficile saisir. Une appréhension globale des systèmes ruraux et de leur fonctionnement tend même à être illusoire car l'approche historique se heurte très rapidement au problème des sources qui privilégient certains aspects et se révèlent totalement inexistantes pour d'autres.
Ainsi, l'ouvrier vigneron est assez mal connu car peu de sources s'y rapportent directement. Son existence n'est souvent abordée que de façon indirecte, à travers l'évocation de certaines considérations économiques beaucoup plus larges. Qu'on le nomme « tâcheron », « journalier » ou « travailleur à façon »…, il est très difficile de saisir l'importance et le quotidien de ces personnes pourtant indispensables à l'économie viticole (Duby G., Wallon A., 1992).
Les auteurs qui font autorité sur l'histoire de la vigne hexagonale[1] n'abordent de fait la question que de façon superficielle, faute de sources disponibles. Il apparaît dés lors que nous ne pouvons prétendre qu'à une appréhension partielle et incomplète de leur situation et par là même, des systèmes ruraux dont ils sont pourtant une composante incontournable. Ce constat

[1] Nous renvoyons entres autres, aux travaux de Dion R., Lachiver M., Pitte J.R. et Garrier G.,cités en bibliographie.

est particulièrement vrai pour notre terrain de recherche. Nous n'avons guère trouvé de documents qui permettent de traiter de la question des vignerons de petite condition.

Les sources qui évoquent les types de production, les méthodes culturales et les paysages de l'époque sont également rares. En effet, la viticulture étudiée relève au XIXème siècle très largement de l'autoconsommation ou de la vente locale. Ce type de production ne génère pas de sources directes qui permettent d'en rendre compte aujourd'hui. Il faut chercher dans les témoignages ou la littérature de l'époque pour trouver quelques pistes ayant valeur de source. Nous avons diversifié autant que possible notre approche de la question viticole afin de collecter un maximum de documents qui permettent de suppléer les carences des sources statistiques classiques. Certaines sont répertoriées dans la série M aux Archives Départementales de Haute-Saône, en particulier dans la série 85 M consacrée à la vigne et dans la série 86 M consacrée au phylloxéra. Néanmoins la plupart d'entre-elles ont été trouvées en les recherchant au sein de séries qui ne traitent pas spécifiquement de la vigne. Certains documents se sont révélés particulièrement utiles. Il n'est pas possible sans trop alourdir le propos de tous les mentionner ici. Nous renvoyons à la partie source et bibliographie présentée à la fin de ce travail. L'entreprise est fastidieuse et ne prétend pas offrir un relevé exhaustif sur ce point, en dépit du temps que nous y avons consacré. Nous présentons ici les principaux documents utilisés ou les grands types de sources auxquels ils se rattachent.

- L'atlas dit « du Préfet Dieu »

Ce document que nous avons déjà évoqué dans la présentation de notre problématique d'ensemble est une source essentielle pour notre travail. L'Atlas Départemental et Cantonal de la Haute-Saône, dit « du Préfet Dieu » est un ensemble cartographique réalisé au 1 :17.000 environ qui couvre l'ensemble du département[1]. Il fut dressé au milieu des années 1850 à la demande du Préfet Hyppolite Dieu. Chaque planche cantonale est accompagnée d'un plan du chef-lieu de canton à l'échelle 1 :10.000.

La qualité de cet atlas en fait une source incontournable pour analyser les formes d'occupation du sol et les différentes activités, à l'époque du Second Empire. Les espaces agricoles y sont répertoriés selon une typologie qui distingue, outre les « *bois* » : les « *prés* », les « *terres labourées* », les « *vergers* », les « *jardins* », les « *cultures diverses* » et surtout pour ce qui nous concerne, la « *vigne* ». Cette culture y occupe une place de choix, notamment parce que l'atlas à été réalisé à une époque qui précède de peu l'apogée de la vigne dans l'aire d'étude. Les localisations viticoles doivent être appréhendées dans leur globalité. L'échelle de réalisation ne permet pas une approche trop fine, au niveau de chaque parcelle. L'homogénéité d'espaces totalement traités en « *vigne* », en « *bois* » ou en « *terres labourées* » laisse par ailleurs supposer que la cartographie réalisée ne s'embarrasse pas de certains détails.

Malgré ces réserves, l'atlas de Dieu s'est imposé comme une source majeure pour mener à terme notre étude. Il nous a surtout permis de localiser les sites viticoles et, au besoin, aide à estimer l'importance spatiale du vignoble à l'époque. Précisons qu'il ne fût pas facile de nous le procurer. Le conservateur des Archives Départementale de Haute-Saône s'est opposé à ce que nous reproduisions les différentes planches, de peur qu'elles ne s'abiment. Nous les avons obtenues par l'intermédiaire du Musée de Champlitte qui a accepté de nous photocopier un exemplaire conservé.

[1] A.D.H.S., Atlas cantonal de la Haute-Saône, Vesoul, Suchaux, 1858.

Les autres documents cartographiques consultés pour le XIXème siècle sont d'un piètre intérêt comparés à cet atlas. La vigne y est traitée de façon beaucoup plus sommaire. « L'atlas de Dieu » constituera donc le document cartographique de référence pour notre recherche géo-historique.

- Les ouvrages anciens ayant valeur de source

Nous avons consulté aux archives départementales, tout un ensemble de sources imprimées qui traitent ponctuellement de la question viticole.
Quelques-unes méritent d'être présentées ici. Elles constituent les plus importantes de ce type:

-L'ouvrage de Jules Guyot est un classique des études historiques consacrées au vignoble de l'époque (Guyot J., 1864). Cet agronome est chargé par l'administration du Second-Empire d'établir un rapport sur l'état et l'avenir du vignoble national. Il arpente ainsi une partie du vignoble national et la Haute-Saône fait partie des terrains visités. Il présente les vignobles de Gy, Champlitte et de Vesoul, ainsi que quelques généralités sur la vigne dans le département. Le propos est souvent passionné et sensible. Il présente l'intérêt de ne pas se limiter aux données quantitatives et aborde les méthodes culturales, les spécificités locales ou projette l'avenir de certains vignobles. En outre, il singularise quelques traits locaux, en fonction de ce qu'il a pu observer ailleurs dans le pays.

- Deux études plus locales retiennent aussi notre attention. H. Clémençot aborde la question du Phylloxéra dans la région de Gy (Clémençot H., 1896). Le propos traite à chaud de la crise et ambitionne d'apporter sa contribution pour y remédier. La publication C. Rouget est davantage un catalogue d'observations locales effectuées par un amateur de vigne (Rouget C., 1897). Elles portent sur les cépages, le climat et les principales productions.

Ces ouvrages anciens et originaux sont ici considérés comme des sources historiques à part entière. Ils ont d'ailleurs été consultés aux archives départementales de Vesoul.

- La presse et les publications locales

Il s'agit de sources de première importance. La difficulté réside dans la somme de journaux et de publications à consulter, le plus souvent sans disposer d'une classification qui permette de concentrer les recherches sur la question viticole. A l'échelle de la période couverte, l'entreprise demanderait des années de travail. Nous avons concentré nos recherches d'archives sur les publications en rapport avec le monde agricole local et sur quelques journaux consacrés à cette activité.[1] Il s'agit en général de publications éditées entre les années 1880 et 1920. Les séries disponibles ne sont pas complètes et certains journaux semblent n'avoir été publiés que pendant quelques années, principalement pendant la période phylloxérique. Nous présentons ici les principales publications utilisées pour réaliser notre recherche géo-historique.

- Les publications de la Société Centrale d'Agriculture constituent une source importante de ce travail. Nous les avons consultées aux Archives Départementales de Haute-Saône sous deux formes :

- Les « *Recueils Agronomiques* »[2], regroupés en 9 tomes couvrent la période 1820 à 1861. Quelques articles intéressants participent à dresser un état des lieux du monde viticole.

- Les « *Bulletins* »[3] semblent correspondre à une démarche volontariste de cette société. Ils conseillent les agriculteurs et encouragent à la modernisation du monde agricole. La fonction de propagande au service des autorités préfectorales est évidente, en particulier

[1] Source A.D.H.S. 1 PJ 56
[2] Source A.D.H.S 42.Rev.1
[3] Source A.D.H.S 42. Rev.1

quand il s'agit d'encourager à renoncer à la vigne. Ils sont émis de 1870, jusqu'à la veille de la Grande Guerre et accompagnent l'épisode des grandes maladies du vignoble.

- Le journal « *Le Sillon* »[1] se présente comme un «*Mensuel de la Société d'Encouragement à l'Agriculture* ». Il milite globalement pour une restructuration du monde rural et dresse régulièrement un portrait déprécié de la viticulture locale, de la période phylloxérique jusqu'au sortir de la Grande Guerre.

- La Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de Haute-Saône (S.A.L.S.A.) anime la vie culturelle locale depuis le milieu du XIXème siècle. Ses locaux abritent des archives précieuses, en particulier les « *bulletins* » de cette société émis dans la seconde moitié du XIXème siècle. De nombreux articles portent sur la vigne pendant la période de l'épisode phylloxérique.

- Les annuaires du département de la Haute-Saône dressés entre 1815 et 1922 recensent une série d'informations pratiques et administratives. Ils sont accompagnés d'informations diverses et parfois d'articles thématiques qui traitent d'un sujet particulier pour le département. Ainsi, certaines années quelques pages sont consacrées à la vigne, ses méthodes et ses productions ou encore à un vignoble particulier. Il s'agit d'une source originale qui permet de diversifier l'approche de notre sujet d'étude.

Enfin, d'autres publications en rapport avec le monde viticole sont utilisées dans ce travail. La plupart ont été compilés par les Archives Départementale de Haute-Saône et sont classées dans les séries 85 M et 86 M. Elles renvoient à des sources plus ponctuelles, diverses que nous présenterons à mesure de leur utilisation dans ce travail.

4.2.3 Principaux documents complémentaires

Les sources archivées ont été complétées par d'autres documents qui nous ont permis de conduire notre recherche sur le monde viticole. Deux types de sources complémentaires ont été utilisés.

- Les cartes postales

Les cartes postales anciennes permettent une approche paysagère originale.
Les plus anciennes datent des années 1900 et sont réalisées à partir de photographies prises à l'époque. Presque toutes les communes de l'aire d'étude sont couvertes par, au moins, un ou deux documents de ce type. Une vue générale d'un village constitue une source de premier ordre. Elle présente un instantané du paysage de l'époque. Certaines photographies sont prises au milieu des vignes et permettent de mettre en perspective plus spécifiquement l'évolution des paysages viticoles. La datation du cliché ne pose pas de problème si l'on ne retient que les cartes les plus anciennes. Le type de carte et l'oblitération permettent d'identifier la première génération de cartes postales. Elles ont été réalisées avec des clichés pris pour l'occasion, dans les années 1902/1905.

La principale difficulté réside dans la collecte de ces documents exceptionnels. Il n'est guère possible d'éviter de passer par les collectionneurs privés. Ceux-ci concentrent aujourd'hui la majeure partie de ces documents. Les réseaux sont connus et il est facile de les contacter. Cela peut faciliter la collecte des cartes. Il faut cependant négocier la possibilité de consulter et de reproduire le document, ce qui n'est pas forcément chose aisée. Nous remercions ceux qui ont accepté de nous livrer le résultat d'années de collecte et qui nous ont laissé reproduire certaines cartes.

[1] Source A.D.H.S 1 PJ 56

Les photographies récoltées sont utilisées dans ce travail à des fins d'analyse paysagère, souvent en comparant avec une vue identique reprise à notre époque. La méthode permet une lecture très fine des composantes du paysage ou des pratiques viticoles de l'époque et propose une lecture diachronique de l'évolution paysagère.

- Les photographies aériennes

Nous avons tenté de recourir à l'utilisation de photographies aériennes pour recenser la présence véritable des parcelles de vigne dans l'aire d'étude. L'idée était de contourner l'approche statistique biaisée de la vigne en relevant sur ces documents l'ensemble des parcelles de vigne identifiables. La réalité du micro-parcellaire viticole étudié a rapidement rendu cette approche caduque. En effet, les vignes plantées dans l'aire d'étude, à l'exception des quelques exploitations commerciales, se limitent souvent à quelques rangs de modestes dimensions. Il n'est pas possible de les identifier avec certitude sur une photographie aérienne. Les parcelles viticoles étudiées se confondent avec les autres cultures potagères, ce qui empêche tout relevé spécifique des parcelles de vigne. La pratique du terrain reste donc la seule méthode opérationnelle pour relever la réalité du fait viticole dans notre terrain de recherche. Nous avons néanmoins utilisé les photographies aériennes pour réaliser une cartographie de l'évolution paysagère sur d'anciens terrains viticoles pris en exemple dans ce travail[1]. A partir de l'Atlas du préfet Dieu, les anciens terrains viticoles ont été géo-référencés sur une carte I.G.N. récente. Les photographies aériennes ont alors été utilisées pour offrir une lecture plus fine des dynamiques progressives de la végétation et des mosaïques paysagères dans lesquelles ces dernières s'inscrivent.

4.3 Le choix d'un recours aux entretiens

A mesure de l'avancée des recherches consacrées à la partie géo-historique et des campagnes de terrain, il nous est apparu qu'une enquête menée auprès des acteurs du monde viticoles s'imposait pour saisir pleinement les logiques qui conditionnent les phénomènes décrits.

4.3.1 Pourquoi recourir à cet outil ?

De nombreuses interrogations se sont posées à nous, sans que le travail effectué jusque là nous permette d'y répondre, même de façon partielle. Certains aspects qui président aux différentes inscriptions de la vigne, comme les motivations, la maîtrise d'un savoir-faire ou le rapport aux dynamiques en cours, demandent en effet à être expliqués par les individus concernés. Aussi, l'intégration à notre recherche des acteurs de la culture de la vigne et des pratiques qui lui sont associées, s'est présentée comme une évidence.

Effectivement, notre sujet requiert une approche très fine, tant au niveau spatial qu'à celui des acteurs sociaux. Nombre de dynamiques relèvent de la micro-histoire, de trajectoires de vie, personnelles ou familiales. Une étude qui se limiterait à un cadre général ne permettrait pas de saisir dans leur complexité la réalité des faits. Elle nous conduirait même à un véritable contresens dans certains cas. Plusieurs constats, établis en cours de recherche, nous ont amené à recourir à la technique de l'enquête ethnographique pour compléter notre étude :

[1] Nous avons utilisé les planches-contacts couleurs de la campagne 2003.

- Le processus de marginalisation de la vigne répond à une logique singulière. Cette marginalité n'est pas nécessairement le produit d'un déclin irrémédiable. Elle est aussi le fruit d'une résistance à la tendance générale. Pourquoi persister à cultiver la vigne en dehors de toute logique économique et contre une dynamique d'ensemble qui semble condamner la vigne ? Ces phénomènes de résistance dans ce contexte général de déprise viticole généralisée ne peuvent dans bien des cas trouver leur justification que par une logique propre à chaque individu ou à chaque foyer. Il est nécessaire d'interroger les acteurs pour en comprendre les mécanismes.

- Il en va de même pour saisir les composantes de la praxis viticole, sous tous ses différents aspects. De nombreuses formes de mise en œuvre du fait viticole existent. Ce rapport à la vigne est bien souvent conditionné par un lien singulier à cette culture. Il relève, souvent de la sphère familiale et procède d'un profond sentiment affectif. Le lien intime à une parcelle de vigne, à un jardin, à un petit clos familial ou au vin produit ne peut s'appréhender qu'à partir d'une enquête directe auprès de ceux et de celles qui persistent à cultiver la vigne et en tirent une forme de profit, de quelque nature que ce soit.

- De plus, le type de viticulture auquel nous nous consacrons relève aussi de l'interlope et du non-visible au sein des paysages. Une vigne non déclarée, soustraite aux regards est un ressort essentiel dans le cadre de notre problématique. Seuls les acteurs directs, qui entretiennent ces espaces peuvent témoigner (sans préjuger à la base du caractère aléatoire d'une telle entreprise) de leur existence et des logiques qui la conditionnent. Interroger pour connaître ce que nous n'avons pu voir mais que nous supposions être.

- Enfin, notre problématique générale étudie comment un objet marginal peut ouvrir sur une compréhension des territoires auxquels il se rapporte. Il faut donc interroger ces territoires et leurs sujets. Comprendre comment se transmet une pratique, la mémoire d'un espace. Quel est le vécu des acteurs de la vigne et quelles sont les logiques qui déterminent sa mise en œuvre ?

Ainsi, nous recourrons aux enquêtes de terrain. La mise en œuvre de ces enquêtes a évolué au cours de la recherche. Il a fallu éprouver une méthode et remédier aux problèmes rencontrés. Nous exposons ici les principales étapes qui ont accompagné la mise en place de la méthode utilisée.

4.3.2 Mode opératoire pour réaliser ces enquêtes

L'outil utilisé ici nous était largement inconnu au moment de son utilisation. Nous n'avions jamais effectué ce type d'enquête.
Plusieurs ouvrages de sociologie nous ont guidé pour conduire leur mise en œuvre (Beaud S., Weber F., 1998 ; Blanchet A., Gotman A., 2000) ainsi que certains travaux que nous évoquerons à plusieurs reprises. Citons en particulier la thèse de M. Demossier consacrée à une ethnologie du vignoble bourguignon (Demossier M., 1999).
Bien évidemment le travail réalisé demeure le fait d'un géographe et présente une méthode qui peut prêter à critique. Nous détaillons la méthode utilisée pour clarifier le mode opératoire de ces enquêtes.

Un premier choix d'enquête par questionnaire

Les territoires de la région sont aujourd'hui porteurs d'une mémoire qui inclut aussi bien des représentations, des souvenirs, que différents savoir-faire liés à la viticulture.

Pour saisir les mécanismes qui forgent ce territoire nous avons dans un premier temps décidé de recourir aux enquêtes par questionnaire. L'objectif initial de ces questionnaires était

de mettre en évidence la place actuelle de la vigne dans la construction des territoires de l'aire d'étude.

- Méthode utilisée

Pour réaliser ces enquêtes par questionnaire nous avons retenu trois communes : Jussey, Morey et Bourguignon-les-Morey.
Chacune correspond à l'un des types de viticulture identifiés dans notre partie historique :
- Jussey est représentative des anciens vignobles insérés dans un système de polyculture. Aujourd'hui ce bourg qui compte moins de 2000 habitants rayonne modestement sur les communes rurales voisines. Il concentre les activités commerciales et économiques du canton.
- Morey et Bourguignon-les-Morey ont connu par le passé d'importants vignobles. Ils constituaient une quasi-monoculture et bénéficiaient d'une véritable renommée. Aujourd'hui ces deux villages totalisent une soixantaine d'habitants. Ils sont en proie à une forte déprise anthropique et globalement seule l'activité agricole demeure.
A ces trois communes s'ajoute le cas de Champlitte où nous avons interrogé cinq personnes, à l'époque de la Saint-Vincent.

Le choix de circonscrire nos enquêtes par questionnement sur des communes modestes a été motivé par le fait de maîtriser la sélection des personnes interrogées. Les personnes questionnées ont été sélectionnées en veillant à diversifier les profils par âge et par catégorie professionnelle. Nous avons aussi veillé à intégrer une dizaine de néo-ruraux ou de propriétaires de résidence secondaire étrangers à la région, dont quatre hollandais.

A l'occasion d'un séjour d'une dizaine de jours dans chacune de ces communes, nous avons effectué un total de quarante et un entretiens par questionnement, lors de l'hiver 2005-2006. Le questionnement a été réalisé selon un mode opératoire reproduit de façon systématique. Une prise de contact a été effectuée pour fixer un rendez-vous, toujours chez la personne questionnée. Une grille de questionnement a été élaborée. Elle est présentée en annexe de ce travail. Nous avons veillé à ne pas nous en écarter, dans la mesure du possible. Ces enquêtes par questionnement ont duré en moyenne une heure et quart, même si certaines ont été plus conséquentes du fait des digressions des personnes questionnées.

- Un bilan incomplet

Les résultats ont été en général fructueux pour analyser le rapport au territoire, les représentations des paysages et dans la moitié des cas, la perception des évolutions passés et actuelles du monde viticole. Nous les exploiterons dans le cadre de ce travail, en précisant que ces données ont été recueillies dans le cadre des enquêtes par questionnement.

Toutefois le bilan global n'était pas satisfaisant. Il est rapidement apparu que ceux qui étaient directement concernés par la pratique viticole se montraient dans la plupart des cas rétifs, mal à l'aise et au final très peu coopératifs pour répondre aux questions ayant trait à la vigne. Le cadre du questionnement s'est révélé clairement trop abrupt pour aborder ce sujet. Quel que soit le mode d'introduction tenté, toutes les interrogations qui portaient sur la pratique, la production ou les savoir-faire étaient le plus souvent éludées ou courtoisement détournées. D'évidence, les réponses attendues relevaient en fait de la sphère privée. Les questions posées généraient autant de pudeur que de méfiance envers un interlocuteur inconnu. La pratique de la vigne parce qu'elle côtoie souvent l'interlope mais aussi car elle touche à l'intimité ou à une forme de « secret de famille » ne peut sans doute pas être abordée de façon aussi brutale que ne l'impose au final un questionnement effectué en un temps bref, limité et normatif. Sur ce point, les enquêtes par questionnaire se sont donc soldées par un échec qui a participé à la redéfinition de la problématique.

Les séjours fréquents réalisés au cours des dernières années nous ont fait comprendre que pour recueillir le témoignage des principaux acteurs sur le thème de la viticulture, il fallait être reconnu, accepté. Seuls des entretiens assez longs, mûris, suffisamment souples dans leur mise en œuvre et basés sur une relation de confiance, permettent d'entrer dans l'intimité de cet îlot particulier que constitue le monde de la culture de la vigne. Nous avons donc décidé de compléter les enquêtes par questionnement par un recours aux enquêtes par entretien pour aborder plus spécifiquement le monde de la vigne.

Les enquêtes par entretien

Nous les avons réalisées lors de la dernière année de recherche véritable, dans le cadre d'un séjour de plusieurs mois au sein de l'aire d'étude. Leur mise en œuvre a été compliquée et nous a même semblé un temps compromise. Parce que le sujet traité est délicat à aborder, il a fallu faire évoluer notre méthode pour obtenir des résultats concluants.

- Méthode utilisée

Ces entretiens ont été conçus pour répondre aux interrogations soulevées par nos études de terrain et la recherche géo-historique et qui demeuraient largement suite aux enquêtes par questionnement. Ils visent à comprendre les logiques qui prévalent à la mise en place des phénomènes décrits et comment la vigne se pose comme un objet à contenu mémoriel et identitaire fort qui participe à forger le territoire des acteurs qui s'y rapportent.

Toutes ses interrogations ont d'abord été recensées dans le cadre des enquêtes par questionnaire. Elles ont été reprises et affinées dans le cadre de la réalisation d'une grille d'entretien. A mesure que nous recueillions les premiers témoignages, d'autres questions se sont posées. La grille d'entretien a alors été amendée. Nous présentons en annexe le modèle le plus abouti qui constitue la trame de fond de la plupart des entretiens effectués.

Toutes les interrogations portées au sein de cette grille ont évidemment eu vocation à être abordées au cours des différentes rencontres, mais l'ordre de la mise en œuvre et leur agencement a pu être très variable, tant il semble impossible de suivre un protocole clairement défini à ce niveau. En effet, le thème d'étude porte sur une pratique sachant prendre quelques libertés avec les cadres juridiques légaux. Cela nécessite souvent d'apprécier sur le vif les dispositions dans lesquelles se trouve la personne interrogée et amène dans bien des cas à adapter la conduite de l'entretien.

Nous avons cherché à répartir ces enquêtes dans l'ensemble de notre terrain de recherche. Toutes les aires d'étude ont été le cadre d'entretiens.

Nous en avons effectué 6 sur les environs de Gy, 5 sur Champlitte, 6 sur Vesoul, une dizaine dans les cantons de Jussey, Vauvillers, et Combeaufontaine. Parce que nous y avons séjourné de façon préférentielle pendant ces années de recherche, une quinzaine d'entretiens ont été réalisés dans les communes des environs de Morey, en particulier à Bourguignon-les-Morey et Saint-Julien. Au total, nous avons réalisé 43 entretiens. L'entreprise a demandé près de deux mois de présence continue dans la région et a été réalisée aux mois de mai et juin 2006.

La première difficulté a été de constituer un échantillon de personnes à interroger. La chose n'allait pas de soi. Faire parler sur le thème étudié est une autre étape à franchir. Un paramètre demeure incontournable : établir un climat de confiance suffisant pour recueillir un témoignage intimiste lors de notre entrevue.

- La sélection des personnes interrogées

La constitution de l'échantillon des personnes interrogées dans le cadre de ces enquêtes par entretien est un élément fondamental de la méthode engagée. Il est souvent question dans ce type d'enquête de « sélectionner » ses interlocuteurs, selon une logique et un protocole définis. Nous avons surtout cherché à « recruter » des personnes susceptibles de témoigner sur leur pratique de la vigne. En effet, l'aspect particulier du thème d'étude complique considérablement la tâche car rares sont les individus qui acceptent d'aborder le sujet. De nombreux refus, une dizaine, nous ont été clairement signifiés dans un premier temps. Leur justification s'articule dans la plupart des cas autour de trois réponses-types :

- Une méfiance revendiquée. On reconnaît une réticence à parler d'une culture parfois illicite et nombre de réflexions portent alors sur la finalité du travail effectué. Il a souvent été nécessaire de « montrer patte blanche » et de rassurer sur le respect total de l'anonymat au sein de la production finale…

- Un principe de base d'autant plus immuable qu'il se révèle ancestral : on ne parle point de ces choses là…

- Une façon plus diplomatique et plus aimable de souligner la gêne que génère l'enquête qui consiste à affirmer *ad libitum*, et quelque soit les arguments avancés pour rassurer la personne, qu'on n'y connaît pas grand-chose et qu'on ne voit vraiment pas ce qu'il y aurait à dire sur le sujet…

Aussi, nous avons rapidement cherché à passer par les différentes institutions et les autorités locales pour obtenir un contact susceptible de débloquer ces situations stériles. Le plus souvent, nous avons été orienté vers l'individu (ou les quelques uns) qui fait figure de référence ou de mémoire locale sur l'histoire de la commune. Nous nous sommes rapidement rendu compte que le discours produit dans ce cas de figure était le plus souvent stéréotypé ou très consensuel. La plupart des questions un peu gênantes étaient éludées et cela ne nous permettait pas de trouver une réponse à nos interrogations, pas plus que d'entrer dans l'intimité des vignes et autres chais…

Nous avons sérieusement envisagé à un moment de la recherche l'impossibilité qu'il pouvait y avoir à réaliser ce genre d'enquête et qu'il fallait peut-être se résigner à laisser nos questionnements sans réponse. La situation s'est pourtant assez rapidement débloquée.

En effet, il nous a été possible d'obtenir, de façon informelle, les déclarations fiscales viticoles perçues par les impôts indirects de Vesoul, pour la seule année 1992. Ces documents nous ont permis d'établir la liste des déclarants par commune, accompagnée du nombre de parcelles cultivées et de leur superficie respective. A partir de ces listes, nous avons cherché à établir un contact avec les viticulteurs par le biais d'un intermédiaire déjà connu, ou en appuyant notre demande auprès d'une autorité de la commune. Si nous ne disposions d'aucun relais, le contact a été pris directement avec les viticulteurs, en expliquant simplement notre situation, l'objet de notre recherche et sa finalité. De même, nous avons cherché à intégrer différents profils de viticulteurs, du déclarant conséquent qui produit plusieurs centaines de litres par an au plus modeste qui ne déclare que quelques rangs de vignes.

Réussir à obtenir les premiers rendez-vous fut sans doute l'opération la plus délicate. La chose est classique. Cependant, assez rapidement une autre logique s'est imposée à notre mode de recrutement : le principe d'interconnaissance, tel que le définissent les sociologues, a pleinement fonctionné. Les personnes rencontrées nous ont effectivement souvent recommandé auprès d'amis ou de connaissances et une arborescence de contacts s'est assez rapidement mise en place. Le phénomène s'est d'autant plus amplifié que notre présence sur le terrain a progressivement été intégrée par le simple bouche à oreille. Des rencontres occasionnelles, au hasard de nos pérégrinations viticoles ont pu être conclues par une réponse

favorable à une demande d'entretien du simple fait que la personne avait entendu parler de la recherche en cours.

Au final, une dynamique fructueuse a vu le jour.

Toutes les personnes interrogées ont cultivé ou cultivent encore la vigne. Près des ¾ ont plus de soixante ans mais nous avons aussi rencontré une dizaine de personnes actives, d'un âge compris entre 30 et 50 ans. Dans la très large majorité des cas, le contact a été pris avec un homme. Seules quatre femmes ont été interrogées directement. Nous verrons que si la viticulture est loin d'être une affaire d'homme, le référent sur le sujet est presque toujours masculin. Toutefois il est fréquent que lors d'un entretien, ce soit un couple qui ait répondu à nos questions. Il ne nous a pas été possible d'imposer formellement un cadre strict sur ce point, au risque de compromettre l'échange.

Si au début des entretiens nous avons procédé à des enquêtes par dépaysement, à savoir que nous procédions en observateur étranger au monde sur lequel porte l'étude, nous avons eu tendance à devoir introduire une part de distanciation à mesure que le milieu des viticulteurs nous devenait familier et que certaines personnes interrogées nous étaient connues avant même parfois de les rencontrer de façon plus formelle. Balayons donc sans réserve le fantasme de l'enquêteur neutre et totalement apte à saisir avec recul les témoignages recueillis : notre présence et notre quotidien se sont inscrits dans la vie locale.

Le travail effectué ne saurait prétendre à une mise en œuvre froide et rationnelle d'un protocole strictement défini. Au contraire, nous avons dans la plupart des cas cherché à établir un lien relationnel à même de garantir un certain climat de confiance, ce qui constitue une condition indispensable pour recevoir un propos personnel, souvent intime sur un sujet à propos duquel les personnes interrogées avaient peu l'habitude de se livrer.

- Mettre en confiance la personne interrogée pour recueillir les informations désirées

La pratique et la conduite de ces entretiens a considérablement évoluée au cours de leur mise en œuvre. Recueillir un témoignage sur le sujet traité impose en effet d'établir un rapport serein et empreint d'une bonne dose de confiance avec l'interlocuteur concerné. Ce point est essentiel et constitue un paramètre fondamental de la méthode engagée.

L'entretien ne peut apparaître comme un moment imposé et ne peut aller à l'encontre de la volonté de la personne interrogée. Pour que les questions soient reçues et acceptées, il est nécessaire qu'elles soient formulées dans un climat de confiance qui permette à l'individu questionné de se livrer sans trop de retenue, voire que ce dernier soit motivé par un véritable désir de témoigner sur le sujet de recherche. Plusieurs moyens nous ont été mis en œuvre pour garantir ce type de rapport avec les personnes que nous avons rencontrées.

En premier lieu, nous l'avons déjà évoqué, notre présence fut identifiée et quelque peu « banalisée » par le fait notre recherche de terrain a été conduite sur plusieurs années et qu'elle s'est accompagnée de fréquents séjours au sein de l'aire d'étude.

Nous avons été d'abord connu, reconnu puis introduit au sein d'une arborescence de contacts. Nous avons par ailleurs remarqué, non sans un certain intérêt mêlé d'amusement, que trois personnes qui n'avaient pas souhaité répondre favorablement aux propositions d'entretien étaient devenues demandeuses. Elles nous ont « relancé » à l'occasion, lorsqu'elles ont appris qu'untel ou qu'unetelle avait été rencontré. Il semble qu'il s'agisse là, autant d'une logique propre à Cloche-Merle, que d'une véritable envie de témoigner sur le sujet, de laisser une trace en matérialisant la mémoire personnelle ou familiale, une fois convaincu et rassuré sur le fait que l'enquête menée se limite à un cadre universitaire et qu'elle respecte un anonymat, le plus souvent réclamé.

Ainsi, une certaine émulation semble s'être installée un temps au sein de l'aire d'étude, le plus souvent à l'échelle d'une commune ou de réseaux de viticulteurs, d'amis ou de simples connaissances. Cela nous à permis de multiplier les occasions de réaliser les enquêtes souhaitées.

Dans un tout autre registre, nous nous sommes rendu compte que la mise en confiance de la personne interrogée et la qualité de l'information recueillie étaient grandement optimisées lorsque nous étions capables de faire preuve d'une compétence affirmée sur le sujet. La posture de l'étudiant candide s'est avérée nettement moins porteuse que celle du « chercheur » qui se présente comme tel. Sans doute parce que cela légitime la démarche et valorise la confidence reçue. Par ailleurs, les données recueillies à partir du cadastre viticole et des données de l'administration fiscale nous ont grandement facilité la tâche. Il nous a en effet été possible de préparer chaque entretien en connaissant à l'avance, une partie des pratiques locales, familiales et personnelles pour la plupart des personnes rencontrées : superficie et nombre des parcelles, productions déclarées, mais aussi parfois cépages cultivés, évolution au cours des années…, sont autant d'éléments que nous connaissions avant que la personne ne se livre sur les questions posées. Cela nous a bien souvent permis d'affiner l'entretien, de souligner certaines approximations ou demi-vérités délibérées… Montrer que nous n'étions pas dupe lorsque notre interlocuteur nous « testait » sur la connaissance du monde et des pratiques viticoles s'est avéré productif, dans la majeure partie des cas. Nous sommes souvent entrés dans une discussion riche de nombreux détails techniques particulièrement utiles pour comprendre les dynamiques qui conditionnent les évolutions de la praxis viticole.

Le crédit et la légitimité nécessaires pour recueillir un témoignage et optimiser l'entretien nous ont été en outre, conférés par le fait que nous possédions un lien familial ancien au sein de la région étudiée. Il ne s'agit pas ici d'exposer une anecdote personnelle mais d'expliquer que cette réalité a été d'un recours précieux pour débloquer ou enrichir une question. Il nous a été effectivement possible de nous référer à divers membres de la généalogie familiale, qui demeurent identifiés au sein de nombreux villages de la zone d'étude. Dès lors notre présence n'est plus automatiquement perçue comme étrangère, « parisienne » aiment à dire parfois les gens du cru, mais peut prétendre à une sorte de retour au pays familial originel. Si le procédé est quelques fois un peu abusif, il n'en demeure pas moins redoutablement efficace pour s'attribuer une légitimité à recueillir les témoignages désirés. De la même façon, évoquer le souvenir de mes arrières grands-parents, qui possédaient de petites vignes a souvent été le moyen le plus efficace de faire parler sur les pratiques interlopes en faisant l'aveu qu'eux aussi possédaient des cépages interdits, cultivaient des parcelles non-déclarées et n'attendaient pas toujours le passage de l'alambic pour entamer une série de distillations pas toujours des plus raisonnables… Même s'il fallait parfois forcer le trait, le procédé était dans la plupart des cas l'assurance de recevoir presque mécaniquement une confession du même registre, partagée sur le ton de l'évidence.

Au final, s'il est clair que nous avons eu la chance de pouvoir recourir aux moyens que nous venons d'évoquer pour établir un climat de confiance et réussir ainsi à recueillir un nombre important de témoignages sur notre sujet d'étude, il convient pour autant de ne pas être dupe sur la réalité et la valeur des propos délivrés.

En effet, outre quelques échecs véritables, les personnes contactées ne voulant pas répondre favorablement à nos demandes d'entretien ou écourtant prématurément la discussion, il est évident que la parole reçue demeure fortement imprégnée d'un fard ou d'une part importante de non-dit dont il est nécessaire d'avoir conscience. De nombreuses réalités ou pratiques du monde viticole nous ont sans doute échappées. Si ces entretiens ont souvent été l'occasion de pénétrer l'intimité d'un savoir-faire, d'une histoire ou d'une mémoire

personnelle ou familiale il demeure nécessairement des espaces sanctuarisés de cette sphère intimiste.
Pour exemple, si nous avons fréquemment été invité et conduit au sein des vignes, parfois même au sein de certaines non déclarées et à l'abri des regards, si des ateliers de production nous ont été présentés, rares sont les viticulteurs rencontrés qui ont accepté, lorsque nous faisions comprendre que le lieu nous intéressait, de nous faire visiter leur cave, toujours trop encombrée, en travaux, sans lumière ou trop sale…

- La réalisation des enquêtes par entretien

Nous tenons à éclairer certains aspects qui ont trait à la réalisation des entretiens dans la mesure où il n'a pas été possible de systématiser un protocole rigoureusement identique pour chacun d'entre eux. Nous avons observé que différents ressorts permettaient de mieux appréhender la personne interrogée, de la mettre en confiance et parfois d'éprouver la véracité de certains propos.

Le temps consacré à chaque rencontre est rapidement apparu comme un paramètre essentiel pour optimiser la qualité du propos recueilli. En moyenne ces entretiens ont duré environ deux heures. Néanmoins certains ont été prolongés par une promenade au sein des parcelles ou par une dégustation des productions.

Nos visites chez les personnes interrogées, prévues et fixées par rendez-vous préalable, étaient souvent « préparées » par nos hôtes. Elles se déroulaient dans la plupart des cas autour d'une collation, en rapport avec le thème d'étude. La curiosité pour la démarche à conduit à des entretiens accompagnés de la présence d'un ou plusieurs proches : épouses, parents, ou enfants… Nous n'avons jamais cherché à imposer une forme de protocole strict à ce niveau, d'autant que dans la plupart des cas, la confrontation des points de vue, les apostrophes, ou les débuts de disputes familiales étaient riches d'enseignements. Il nous semble d'ailleurs difficile d'imposer un cadre strict sur ce point.

A plusieurs reprises, une dizaine de fois au total, nous avons été guidés au sein des lieux de la vigne par des personnes interrogées qui désiraient partager *in situ* leur témoignage. Bien évidemment ces instants ont été privilégiés, tant ils sont porteurs d'intérêt, de sensibilité. Même si cela conduit à s'écarter du protocole de départ, conjuguer ces enquêtes par entretien avec une lecture des lieux et des paysages sur le terrain nous a permis d'approfondir notre recherche. Il n'était par ailleurs, pas toujours évident de concentrer le propos sur le sujet et notre étude tant notre interlocuteur avait tendance à faire glisser le témoignage vers le domaine de la confidence empreinte d'émotion, du souvenir ou même de la thérapie cathartique face à un passé quelque peu douloureux. L'institutionnalisation du « moi », qui place l'enquêté au cœur d'une discussion personnalisée entraîne plus ou moins ce genre de digression. La plupart du temps la chose n'est pas dénuée d'intérêt du point de vue de l'analyse des perceptions ou du vécu des pratiques et de l'espace.

Précisons que s'il est rare que nous n'ayons eu comme interlocuteur qu'une seule personne lors de ces entretiens, il fut aussi de plus en plus fréquent à mesure de leur réalisation que nous soyons nous même accompagné par un ami ou un membre de notre famille. Nous avons pu remarquer en effet qu'être accompagné par quelqu'un du cru qui nous servait d'intercesseur ou que venir en famille lors de campagnes de terrain effectuées pendant les vacances scolaires avait le plus souvent un impact positif, rendant la discussion moins officielle et permettant de détendre nos interlocuteurs. La présence d'un enfant par exemple, à qui l'on offrait un jus de pomme « maison » nous a permis d'évoquer plus facilement la production de pommes. Et donc d'autres productions associées qui ne se destinent pas aux enfants…

Au final, ces entretiens ont presque toujours été vécus comme une rencontre, une discussion plaisante et non comme un simple outil de recherche méthodiquement rationalisé.
La confrontation d'idées ou les débats contradictoires ont parfois été de mise et nous ont fréquemment permis d'aborder certaines questions de façon nuancée.
Les résultats obtenus, qui seront distillés dans l'ensemble de ce travail, ont conduit à remanier la problématique d'ensemble et à prendre davantage en compte l'importance des pratiques du quotidien et des ressorts affectifs et mémoriels qui s'y rapportent.
Les réponses fournies sont de nature très diverse : un propos clairement exprimé, un sourire entendu, un geste explicite ou parfois une éructation démonstrative… Il est dès lors impossible de traiter de façon identique toutes les réponses aux questions posées. Nous les présenterons sous plusieurs formes :

- Des données quantitatives seront produites à partir des réponses qui se prêtent à un traitement statistique, sur la base de l'échantillon des 43 personnes interrogées.
- D'autres réponses, parce qu'elles sont formulées de façons variées, ne peuvent être traitées que de façon qualitative. Elles livrent une donnée d'ensemble ou une tendance générale.
- Enfin, certaines réponses ponctuelles seront prises en compte comme des anecdotes ou des témoignages dès lors qu'elles présentent un intérêt.

Les résultats ont permis de comprendre le fonctionnement de l'anthroposystème viticole et de la matrice historique et spatiale qui conditionne les pratiques d'aujourd'hui liées à la vigne. Ils nous servirons à mettre à jour l'importance de la dimension mémorielle et affective associées à cet objet d'étude et permettrons de comprendre les enjeux et les logiques qui se rapportent aux multiples inscriptions de la vigne.

5 Démonstration conduite au sein de la thèse

Ce travail est structuré en trois parties qui procèdent de la démonstration proposée dans cette première partie.

5.1 Deuxième partie : l'anthroposystème actuel. Etat des lieux de la vigne.

La deuxième partie de ce travail cherchera à répondre à la question de l'inscription véritable du fait viticole dans l'aire d'étude.

Les lieux de la vigne sont nombreux et variés. Nous chercherons à dresser un état des lieux de la vigne au sein de notre terrain de recherche. Nous verrons que cet objet d'étude déborde très largement de l'inscription spatiale marginale que laisse supposer les données statistiques. Cette partie démontrera l'importance des formes, de la mémoire et des pratiques associées à la vigne qui demeurent de nos jours au sein de l'aire d'étude et composent l'anthroposystème viticole. Celui-ci sera présenté dans un premier temps, à travers ses différentes composantes identifiées. Les logiques qui conditionnent leur mise en place seront également mises en évidence.

Nous aborderons dans un second temps, l'importance de cet anthroposystème viticole au sein des espaces étudiés à travers la production d'exemples traités sous une forme cartographique. Nous nous attacherons ainsi à rendre compte de l'inscription de l'objet viticole au sein des paysages de notre terrain de recherche.

Cette approche nous permettra d'entrevoir l'importance des formes héritées de la viticulture d'autrefois et nous conduira à rechercher l(a/es) matrice(s) historique(s) et spatiale(s) qui ont présidé à leur mise en place dans la troisième partie de la thèse.

5.2 Troisième partie. De l'apogée de la vigne au XIXème siècle à sa marginalisation actuelle. Portrait d'ensemble dans une perspective géo-historique.

L'étude de l'anthroposystème viticole démontrera que les héritages d'une viticulture passée prospère sont nombreux. Ce constat alimente une série d'interrogations qui visent en outre, à comprendre ce qu'a pu être la culture de la vigne autrefois dans les campagnes parcourues, pourquoi elle semble avoir disparu de façon assez brutale et comment s'explique la persistance de pratiques liées à la vigne.
Dans la logique de la problématique qui a été exposée, cela nous amènera à rechercher la matrice historique et spatiale qui préside au fonctionnement du système où la vigne était une culture de première importance. Cela implique aussi d'identifier le contexte et les causes qui déterminent sa disparition et explique « l'anomalie » que représente la Haute-Saône dans la géographie viticole actuelle de l'hexagone.

La troisième partie de ce travail cherchera donc à répondre à ces questions dans le cadre d'une approche géo-historique assez conséquente.
En effet nous nous attacherons à mettre en évidence les matrices historiques et spatiales qui serviront à identifier ce qui, dans les formes d'expressions actuelles de la vigne relève de phénomènes de résilience, de rémanence ou à l'inverse d'une logique nouvelle ou au moins renouvelée. Il ne s'agit pas de produire un travail d'histoire mais d'inscrire dans notre conception de la géographie, l'importance de la dimension historique. Cette partie géo-historique est donc à la fois un outil et une méthode, indispensables à la compréhension des espaces étudiés et de la problématique qui s'y rapporte.

Nous procéderons selon une démarche didactique et structurelle classique qui se développera en trois temps. Nous présenterons l'évolution d'ensemble de la viticulture dans l'aire d'étude depuis son apogée. Cela nous conduira à étudier les crises du monde viticole, et plus généralement du monde rural, qui précipitent à la fin du XIXème siècle la disparition de la vigne comme culture de première importance dans l'aire d'étude et au-delà dans l'ensemble de la Haute-Saône. Nous dresserons ensuite un portait d'ensemble de cette viticulture florissante passée. Les potentialités culturales, la répartition des vignes à différentes échelles, et l'aménagement du parcellaire seront mis en question. Nous chercherons aussi à identifier les pratiques, les savoir-faire et les productions qui y sont associées. Nous mettrons en évidence l'importance de la structure de la propriété viticole de l'époque et les modes d'exploitations qui s'y rapportent. Ce paramètre fondamental nous permettra d'entrevoir la fragilité structurelle du système viticole et soulignera une certaine singularité qui conditionne encore de nos jours la structure du parcellaire viticole hérité. Enfin, le système viticole actuel sera en perspective par rapport à la matrice qui préside à l'apogée de la vigne dans la région.
Nous identifierons alors la matrice qui lui correspond aujourd'hui.

Au final cette partie nous servira de référence pour mettre à jours les pratiques, les vestiges ou les savoir-faire qui nous sont parvenus. Elle mettra à jour les principales dynamiques d'ensemble qui affectent la vigne et ses manifestations depuis son apogée dans l'aire d'étude afin de comprendre les paramètres qui conditionnent l'anthroposystème viticole tel que nous l'avons décrit dans la première partie.
Elle ouvrira sur la quatrième et dernière partie de ce travail, consacrée aux acteurs et aux logiques qui font de la vigne une composante importante des territoires de l'aire d'étude.

5.3 Quatrième partie. La vigne aujourd'hui, une ressource entre mémoire et territoire

La dernière partie de ce travail va nous conduire à appréhender la vigne et ses diverses manifestations à travers les logiques qui conditionnent leur mise en place et les significations véritables à leurs accorder. Les formes objectivées de la vigne et des pratiques qui lui sont associées doivent en effet être analysées en fonction du rapport personnel à cet objet. Qu'elles soient des formes de résilience, de rémanence et/ou de conservation d'une tradition familiale, les inscriptions de la vigne, après avoir été identifiées, demandent à être comprises. Il convient en effet de mettre à jour le rapport sensible, personnel que chaque acteur entretient avec la vigne et l'ensemble des pratiques qui s'y rapporte.
Il s'agit en quelque sorte de comprendre le « dedans » d'un lieu ou d'un espace, c'est à dire ce qui permet de saisir son essence véritable, au-delà de sa seule réalité matérielle.

Nous verrons que la vigne est porteuse de mémoires, de sentiments affectifs et de significations qui expliquent souvent le maintien de pratiques liées à cette culture. Ces pratiques, sous leurs différentes formes, participent dans la plupart des cas à la construction de l'identité de chacun. Les logiques qui président à la mise en œuvre des pratiques en lien avec la vigne font de ses inscriptions spatiales des lieux évocateurs d'une épaisseur qui dépasse très largement leur matérialité objectivée. La vigne est aujourd'hui à la croisée de plusieurs territorialités et se voit consacrer comme une authentique ressource intégrée à l'espace vécu.

Nous chercherons donc à comprendre comment la vigne, porteuse d'une importante charge mémorielle et affective, participe à l'élaboration et à la compréhension des territoires de notre terrain de recherche.

Deuxième partie

L’anthroposystème viticole actuel : état des lieux de la vigne

Nous avons exposé dans notre problématique l’intérêt d’étudier la vigne en utilisant l’anthroposystème viticole comme outil d’analyse des paysages. Il se définit comme l’expression à un moment donné de la culture de la vigne au sein d’un territoire. L’approche systémique impose la prise en compte d’une réalité objective de la vigne au sein des paysages mais aussi de toute sa dimension idéelle, mémorielle et symbolique. Les dynamiques historiques, économiques et sociales qui conditionnent les diverses manifestations du fait viticole sont elles aussi intégrées à cette approche paysagère. Notre deuxième partie cherche donc à dresser un état des lieux du fait viticole dans l’aire d’étude.

Ces inscriptions de la vigne se perçoivent pour une large majorité à l’échelle du lieu, tel qu’il a été défini dans la problématique. Les diverses manifestations de la vigne sont abordées à travers plusieurs composantes de l’anthroposystème viticole qui ont été définies à mesure de l’avancée des recherches. Nous les présentons ici selon un ordre qui ne prétend pas les hiérarchiser et ne préjuge pas de leur importance respective.

Chaque sous-système qui compose l’anthroposystème viticole a été défini en intégrant les dimensions sociales, historiques et mémorielles qui s’y rapportent. Nous les exposerons d’une façon générale, en précisant que ces dimensions structurantes seront étudiées de façon plus approfondie dans les autres parties de la thèse.

1 Identification de l'anthroposystème viticole

Cinq sous- systèmes de l'anthroposystème viticole ont été identifiés et exposés dans la problématique. Nous les définirons à mesure de leur présentation. Ces sous-systèmes interagissent ou se relaient, selon les cas, dans l'espace et le temps. Ils participent à la mise en place de l'anthroposystème viticole. Ainsi l'anthroposystème viticole se compose des sous-systèmes identifiés qui suivent :

- Le système de la viticulture commerciale.
- Le système viticulture d'amateur.
- Le système de la vigne de jardin.
- Le système viticole à fruticées et forêts.
- Le système patrimonial viticole.

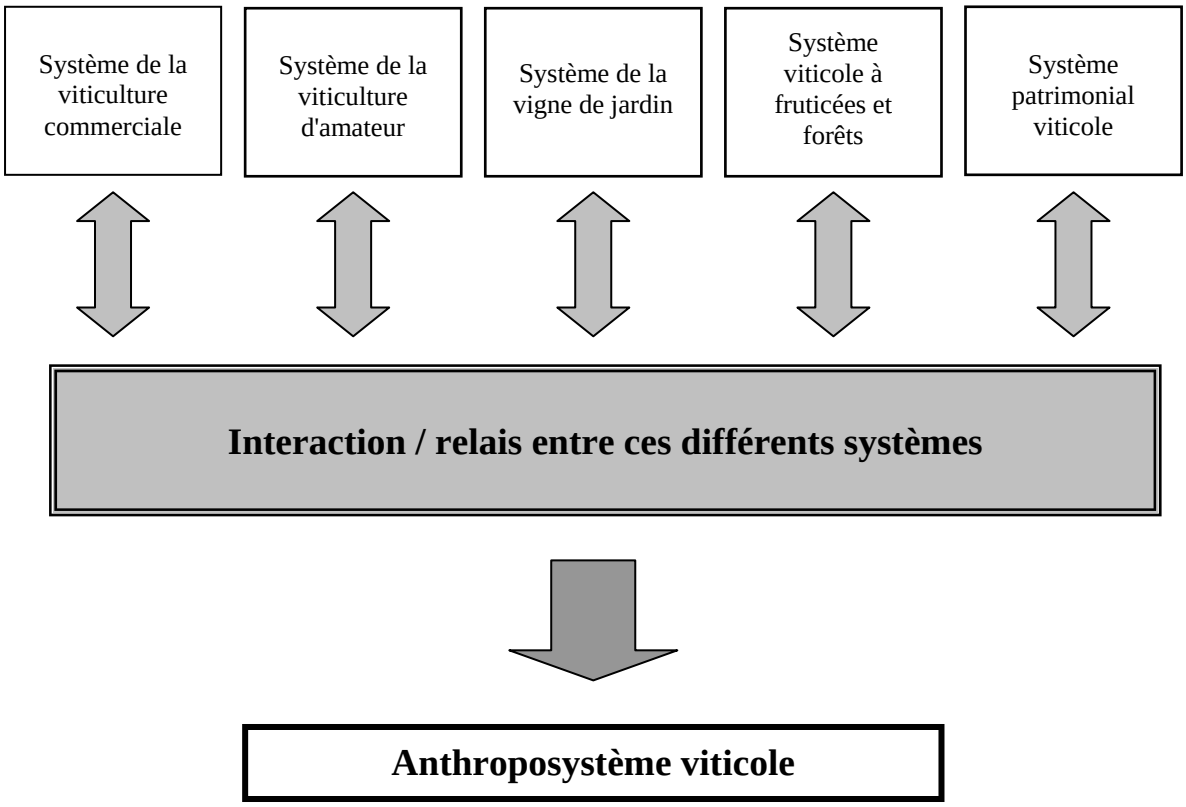

Fig. 2.1 **Composantes et interaction au sein de l'anthroposystème viticole**
(Réal. S. Estager)

Nous commençons par présenter le système de la viticulture commerciale. Singulier et rare dans l'aire d'étude, il est le plus facile à identifier.

1.1 Le système viticole commercial

La Haute-Saône n'est pas connue, loin s'en faut, pour sa production commerciale viticole. C'est justement la prise en compte des exploitations viticoles commerciales qui justifie de considérer la vigne comme une culture marginale en Haute-Saône. Les données statistiques sont très claires sur ce point. Néanmoins, cette activité existe bel et bien de nos jours et s'inscrit même depuis une vingtaine d'années dans une dynamique de développement, certes modeste mais effective. Il existe aujourd'hui plusieurs communes ou entreprises qui ont réussi le pari de la viticulture et sont parvenues à pérenniser l'entreprise.

1.1.1. Une dynamique nouvelle ?

Nous n'affirmerons pas ici que la viticulture dans l'aire d'étude connaît un renouveau capable d'inverser radicalement le mouvement qui a vu disparaître la culture de la vigne presque dans sa totalité. Nous sommes encore loin de cette réalité, surtout si on la replace dans le contexte général actuel de l'évolution économique de la filière viticole. Toutefois, la tendance de fond qui laissait prévoir la disparition officielle de la vigne en Haute-Saône à court terme au début des années 1980, s'est arrêtée. Elle s'est même inversée pour voir augmenter à nouveau les superficies cultivées en vigne. Ainsi, selon les statistiques du R.G.A., la Haute Saône ne comptait plus que103 hectares de vigne en 1980, et le vignoble se trouvait réduit à son plus bas niveau jamais atteint depuis plusieurs siècles, en 1988 avec seulement 99 hectares officiellement recensés. En 2001, la situation évoluait pour la première fois depuis plus d'un siècle vers une augmentation des superficies viticoles puisque l'on recensait alors 147 hectares[1]. La situation s'est depuis stabilisée autour de cette valeur.

Il ne faut pas se méprendre sur les dynamiques en cours. Le vignoble de Haute-Saône continue de disparaître sous sa forme « traditionnelle », héritée de la période post-phylloxérique ; mais il s'est vu relayé récemment par l'apparition d'entreprises à vocation commerciale qui ont modifié de fait la réalité de la culture de la vigne dans l'aire d'étude. En effet, les statistiques du R.G.A. ne prennent en compte que les exploitants qui déclarent au moins un hectare, parfois deux[2]. Cela exclut de fait la plupart des petits propriétaires amateurs (qui sont parfois intégrés si la commune fournit une estimation) dont l'importance est de toute façon quasi-nulle si on la rapporte à la S.A.U. globale. Ces R.G.A. focalisent donc sur les exploitations à vocation commerciale, ce qui peut conduire à se méprendre sur la dynamique générale de la vigne en Haute-Saône.

Ces exploitations commerciales sont désormais au nombre de quatre dans l'aire d'étude et participent parfois dans les discours officiels à souligner une « renaissance » du vignoble local.

Tab. 2.1 Les exploitations viticoles officiellement recensées au R.G.A. de 2006

G.V.C (Champlitte)	34 ha
P. Henriot (Champlitte)	5 ha
Guillaume (Charcennes)	81 ha
Garnery (Roche et Raucourt)	8 ha

(Source : Chambre d'Agriculture de Vesoul)

[1] Officiellement la Haute-Saône possède en 2006, 145 hectares de vignes : 128 se situent dans notre aire d'étude, le reste dans les environs de Gray, dans le Sud du département.

[2] La méthode nous a été confirmée par les services de la Chambre d'Agriculture de Vesoul, en charge de la viticulture.

Signalons d'ailleurs que le phénomène n'est pas spécifique à notre aire d'étude puisque des entreprises similaires ont été engagées à la même époque, dans les départements voisins. C'est ainsi que l'on a pu assister à la « renaissance » des vignobles du Chatillonnais, du Montsaugeonnais, de Coiffy-le- Haut en Haute-Marne, ou de celui des Riceys dans l'Aube… (Aury N., 1999).

1.1.2 Les exploitations professionnelles

La réapparition du vignoble de Champlitte est le cas le plus connu du vignoble de Haute-Saône et celui-ci constitue de nos jours la vitrine viticole de l'aire d'étude.
Le Groupement Viticole Chanitois est créé en 1974, à l'initiative de quelques passionnés d'histoire locale et appelle à souscription pour financer l'entreprise. Le succès est immédiat et grâce aux fonds récoltés auprès des 282 premiers souscripteurs, dix hectares de vignes sont replantés sur les hauteurs de la commune. Deux ans plus tard dix nouveaux hectares agrandissent le vignoble. Celui-ci continue alors son expansion pour atteindre 34 hectares au milieu des années quatre-vingt dix. L'exploitation est moderne et clairement à but commercial. L'objectif est de produire un vin qui n'a rien de « folklorique » et de pérenniser un vignoble économiquement rentable. Si officiellement le G.V.C. revendique une vigne « *intégrée dans le paysage* » et « *l'absence de traitement chimique intensif* »[3], il ne cherche pas à reconstituer un vignoble sur les bases de la tradition et des pratiques viticoles locales. La dimension historique est intégrée pour justifier de l'existence d'une légitimité à cultiver la vigne dans la région, et donne au vignoble une profondeur dans le temps qui s'inscrit dans l'imagerie locale. Cependant le contraste entre cette entreprise moderne et les vignes « traditionnelles » est flagrant. Il ne manque pas d'être souligné, voire dénoncé par la plupart des viticulteurs locaux. Aujourd'hui ce vignoble produit des blancs (Chardonnay, Auxerrois, Pinot gris), des rosés (Gamay, Pinot noir) et des vins pétillants de bonne facture. Commercialisés sous l'appellation « *Vin de pays de Franche-Comté- Coteaux de Champlitte* », ils sont régulièrement primés dans différents salons agricoles (trois médailles d'or au salon de Paris depuis 2003). Le succès commercial est réel et actuellement un projet de classement en A.O.C. est en cours avec à terme, si cela se concrétise, la replantation de près de cent hectares supplémentaires.
Sur ces terres, une démarche quelque peu différente a été entreprise par un viticulteur qui à l'origine appartenait au G.V.C. Avec l'envie de produire sous une forme plus traditionnelle et plus originale, P. Henriot a été, selon ses dires, l'un des premiers en France à tenter l'aventure d'une production « bio ». Son exploitation, indépendante du groupement et parfaitement rentable, couvre aujourd'hui cinq hectares. Elle participe activement au rayonnement du vignoble de la commune, notamment en diversifiant le mode et le type des productions viticoles.
Ainsi Champlitte est de très loin la principale vitrine de la viticulture commerciale dans l'aire d'étude, toutefois, ce vignoble n'est pas le seul à avoir su se développer et se positionner sur un marché actuellement des plus difficiles.

En effet, le vignoble de Charcenne, de moindre renommée, a connu lui aussi une évolution récente assez remarquable. A l'origine la pépinière Guillaume est spécialisée dans la production de plants de vigne greffés. L'entreprise est sur ce secteur l'une des plus importantes en Europe et possède une clientèle dans presque tous les grands vignobles de la planète. C'est en partie pour renouer avec une activité viticole commerciale qui avait

[3] Extrait de la brochure de présentation du vignoble, proposée par le G.V.C.en 2005.

quasiment disparue des environs depuis la première moitié du XXème siècle qu'en 1977 la famille Guillaume décide de tenter l'aventure de la replantation.
Le résultat est incontestable. Le vignoble se répartit sur les communes de Charcenne, Gy et Bucey-les-Gy et emploie une quarantaine de personnes. Selon le R.G.A. on comptait en 1979, sur ces trois communes, 13 hectares de vigne pour une trentaine d'hectares aujourd'hui (81 hectares officiellement si on intègre la production de plants). Le vin produit est régulièrement primé dans de nombreux concours et un bon tiers de la production est écoulé à l'étranger. M. Guillaume à l'origine de la replantation nous a clairement expliqué que la finalité de l'entreprise à sa création était de produire un vin de qualité, en ayant recours aux méthodes modernes sur un modèle proche de ce qui est réalisé dans les vignobles de Bourgogne. Il ne s'agissait en aucune manière de s'inscrire dans une démarche qui prétendrait reprendre l'héritage local en termes de pratique ou de production. Avec la certitude que le potentiel viticole était réel, le passé en atteste, développer une activité commerciale fiable et concurrentielle sur le marché était le but clairement fixé. Il est désormais atteint.

Une démarche similaire, quoique bien plus modeste, a été entreprise dans la commune de Roche et Raucourt par la famille Garnery dans le cadre d'une diversification de leur activité agricole : un vignoble de 4 hectares est planté en 1983. Aujourd'hui il atteint 8 hectares. L'activité commence à être rentable mais demeure fragile aux dires de ses exploitants. Ici aussi le but est clairement commercial et ne s'accompagne pas d'une démarche qui célèbre la « renaissance » d'une activité d'autrefois…

Au bilan, une viticulture moderne, aux objectifs commerciaux globalement atteints, a su réapparaître et se pérenniser dans l'aire d'étude. Attention à ne pas se méprendre sur la réalité de cette forme de viticulture. Elle demeure fort modeste et n'engage qu'une centaine d'hectares. Elle n'est en rien un résidu d'une époque passée. Si la démarche s'inscrit parfois dans le cadre de tradition viticole de jadis, comme c'est le cas à Champlitte, il s'agit surtout d'une dynamique nouvelle qui s'inscrit dans un système singulier qui n'existait plus dans l'aire d'étude.

1.1.3 Un système viticole à logique commerciale

Ces exploitations commerciales sont donc singulières au sein des espaces viticoles de l'aire d'étude. Elles s'inscrivent en grande partie dans une logique qui ne correspond pas à la viticulture de l'aire d'étude depuis au moins un siècle.
En effet, il est clair que depuis le sortir de la Grande Guerre, le vignoble de Haute-Saône apparaît comme l'expression d'une forme de résilience d'un système productif hérité et obsolète, qui échappe de plus en plus à toute logique de rentabilité économique. La pratique viticole est alors portée par le poids d'une culture locale et/ou familiale ainsi que par une tradition qui s'affranchit en grande partie des considérations d'ordre économique. Au final, la vigne n'est plus perçue comme une activité au potentiel économique réel, capable de s'inscrire parmi les activités professionnelles de la zone d'étude.
Les enquêtes menées auprès de tous ceux qui ont participé à la création des vignes commerciales sont éloquentes sur ce point. Il a clairement fallu combattre les idées reçues et convaincre qu'un vignoble pouvait être rentable et viable sur le long terme dans la région. Encore aujourd'hui, et malgré la réalité de la réussite commerciale, les sceptiques sont nombreux et n'hésitent pas à considérer ces vignobles comme les appendices d'une sorte de folklore qui entoure le thème de la vigne. Certains ont encore du mal à admettre qu'il existe une production viticole commerciale viable en Haute-Saône.

Un paysage viticole singulier dans l'aire d'étude

Le système viticole commercial nous présente donc un paysage qui inverse le regard selon l'échelle d'appréhension : très ordinaire si on le rapporte aux paysages associés dans l'immense majorité des cas à la viticulture de l'hexagone et d'ailleurs ; original si on le compare aux paysages associés à la viticulture en Haute-Saône.

En effet, nous sommes loin de la viticulture jardinée qui est le lot commun de la vigne dans l'aire d'étude et que nous présenterons par la suite. Dans ce système la logique économique impose une conduite et un traitement moderne de la vigne. Les vignes, mi-hautes, c'est à dire à une hauteur de un mètre trente environ, présentent des rangs espacés de deux mètres en moyenne pour permettre d'effectuer la plupart des opérations, y compris une partie des vendanges, au tracteur fruitier. Seule l'exploitation Guillaume se distingue par des rangs plus serrés (1 m 50 environ) et plus bas (1m 15) qui ressemblent davantage au modèle bourguignon ; certaines sont d'ailleurs travaillées à l'enjambeur.

Les parcelles sont pour la plupart enherbées. Cette technique, outre le fait de faire « travailler » le cep qui, soumis à concurrence, doit puiser ses ressources plus en profondeur, présente l'avantage de limiter les processus de ravinement, de faciliter l'intervention entre les rangs et surtout de s'épargner l'opération de labour entre les rangs. Du temps est ainsi économisé. Le recours aux traitements chimiques est d'évidence assez conséquent. Si le G.V.C. par exemple se défend d'une mise en œuvre « intensive », presque tous les viticulteurs amateurs locaux nous ont confié en des termes peu élogieux ne guère apprécier un vignoble blanchi ou bleui qui si on se promène en son sein, est parfois irrespirable… Nous avons effectivement eu l'occasion de constater que le trait n'était pas exagéré. Le manque de personnel pour entretenir les vignes, lié à l'optique gestionnaire, semble imposer des traitements moins fréquents mais plus conséquents lorsqu'ils sont mis en œuvre. La commercialisation est réalisée sur un modèle de cave moderne au cœur de la commune et à travers les foires ou la grande distribution, principalement dans la Franche-Comté.

Fig. 2.2 Le système viticole commercial

Champlitte : vue aérienne des vignes du G.V.C.

- Grand parcellaire desservi par des chemins carrossables, parfaite conduite des vignes et rangs calibrés : un paysage viticole ordinaire ?

(Photographie extraite de « la Haute-Saône vue du ciel » P. M. Edition 2005.)

Champlitte : vignes traitées avec des techniques modernes
(Photo. Juin 2006)

- l'espacement et l'enherbement entre les rangs permettent de traiter et de récolter au tracteur.
- Les ceps sont conduits sur des câbles métalliques de gros calibre.
- Ces vignes « mi-hautes » sont blanchies par les traitements chimiques.

Charcenne : le vignoble Guillaume
(Photo. Février 2005)

- Cette entreprise connaît un beau succès commercial avec son vignoble.
- Les vins sont commercialisés sous l'appellation « vin de pays de Franche-Comté ».
- A l'arrière plan, des plantations de la pépinière Guillaume à l'origine de la replantation du vignoble.

Un système dominé par la logique commerciale

Le système viticole commercial est le résultat de plusieurs dynamiques ou composantes qui interagissent.

En premier lieu, le milieu physique est une composante qui bien évidemment participe à la définition du système étudié. Nous nous limitons ici à considérer que le potentiel viticole offert par le milieu physique est bien réel. Il est démontré par le fait que la vigne est cultivée dans de nombreux espaces voisins de l'aire d'étude, qui présentent un potentiel similaire et surtout par le fait que cette culture a été par le passé une des principales au sein des campagnes parcourues. Aucun des exploitants viticoles rencontrés ne met en cause ce potentiel et le climat local n'est jamais présenté comme une contrainte. Le traitement des parcelles commerciales en vignes mi-hautes, intermédiaires entre les vignes basses bourguignonnes et les vignes hautes alsaciennes ou champenoises, correspond aujourd'hui à une adaptation considérée comme optimale aux conditions climatiques.

Le passé viticole appartient à la composante historique et culturelle du système et contribue à donner une « épaisseur » dans le temps et l'espace à ces nouveaux vignobles. Cette viticulture n'innove pas, elle renaît. La nuance est d'importance quand on connaît le poids de la charge symbolique qui accompagne la production et la dégustation d'un vin, quel qu'il soit. Dans tous les cas d'ailleurs, ce passé a plus ou moins intensément participé à la dynamique de création de l'entreprise, le cas le plus démonstratif étant bien entendu celui du vignoble de Champlitte. Cette dimension participe aussi au final à l'image et à la commercialisation du produit.

Enfin, il convient de ne pas perdre de vue que la logique commerciale et économique est celle qui s'impose et conditionne le plus la production des espaces de ce système.

La création des vignobles correspond dans tous les cas à la volonté de (re)créer une activité génératrice d'emplois qui permettent de valoriser le potentiel local. « Travailler au pays » est un choix qui amène la recherche de solutions pour y parvenir, et qui a poussé certains à entreprendre l'aventure de la viticulture. Aussi, l'objectif de la rentabilité est clairement affiché et le souci principal est celui de la viabilité économique du projet. Les méthodes culturales et les productions engagées répondent en priorité à ce critère qui explique certains des choix qui ont été opérés et qui peuvent heurter parfois le regard des anciens viticulteurs. Pour exemple les vendanges au tracteur répondent à un souci d'économie. La main d'œuvre parfois difficile à trouver est coûteuse pour une exploitation de petite dimension et cela justifie pour les exploitants de renoncer aux vendanges « traditionnelles ».

Le système viticole commercial génère donc la création d'espaces singuliers au sein de l'aire d'étude. Peu nombreux, regroupés sur quelques communes au travers d'une poignée d'exploitations, ils offrent un nouveau visage à la viticulture de Haute-Saône et portent aujourd'hui très largement son image viticole. Alors qu'ils diffèrent fortement de la viticulture traditionnelle, aussi bien dans les modes que dans les types de productions, ils tendent aujourd'hui à réhabiliter l'idée que la viticulture a pu, et peut toujours, être considérée comme une véritable activité économique locale. La vigne est donc aussi une ressource économique possible du territoire.

Ce système emprunte à celui de la viticulture héritée de la période post-phylloxérique, un passé commun qui permet de fédérer, d'une manière qui présente ses limites, les deux types de viticulture. D'une façon générale, ces entreprises commerciales communiquent sur le produit réalisé et sur la légitimation historique qui justifie de produire du vin dans la région. Les techniques employées, les paysages produits ne sont absolument pas intégrés à la démarche. Le cas le plus éloquent étant celui de Champlitte, où les vignes sont à l'écart du village, comme soustraites à la vue de tous. Pour le moment, la composante paysagère ne fait pas partie de l'image des vins réalisés et ne constitue pas un support qui participe à donner

une plus-value dans la logique de commercialisation, à l'image de ce qui existe dans de nombreux vignobles (Maby J., 1998).
Ce système, porte donc une certaine image de la vigne en Haute-Saône. Cependant la viticulture demeure très largement, dans ses implications spatiales et dynamiques, le fruit d'un système très différent de celui que nous venons d'exposer.

Fig. 2.3 Bilan du système viticole commercial

Bucey-les-Gy :
(Photo Fév. 2005)

Ces vignes modernes appartiennent à l'entreprise Guillaume et ont été plantées sur d'anciens terrains viticoles.

Système viticole commercial

Potentiel viticole réel

- Potentiel réel, confirmé par le passé viticole de l'aire d'étude et l'existence des vignobles voisins.
- De nombreux espaces disponibles pour l'activité viticole.

Poids de la dimension mémorielle et historique

- Le passé viticole inspire l'entreprise et la légitime.
- Il participe à l'image commerciale du produit.

Une activité économique véritable

- Une logique de rentabilité économique qui domine largement.
- Volonté de dynamiser l'économie locale et de « travailler au pays ».
- Méthodes modernes de mise en culture qui visent à diminuer au maximum les coûts de production, inspirées des vignobles voisins.

1.2 Le système de la viticulture d'amateur

Ce système constitue la deuxième composante identifiée de l'anthroposystème viticole.
D'emblée, il convient d'exposer qu'il nous a été difficile de trouver un qualificatif qui rende bien compte de la réalité de ce type de viticulture. Parent pauvre des études sur la production viticole dans notre pays, le viticulteur qui par habitude, par respect de la tradition familiale ou par passion cultive lui même une vigne à des fins d'autoconsommation est souvent bien peu considéré. Le contraste avec l'activité, la production et l'image des grands vignobles nationaux lui est évidemment préjudiciable.
Cette viticulture parfois qualifiée de « basse-qualité » (Dion R., 1991), de « paysanne » (Garrier G., 1998), de « piquette ou de pistrouille » (Lachiver M., 1988)… présente une grande variété de situations, de rapports à la production et s'inscrit dans un système assez complexe à appréhender, tant ses composantes sont variées et fluctuent selon les cas étudiés.

1.2.1 Définition de ce système

La première difficulté pour aborder ce type de viticulture est de la définir clairement et de circonscrire les pratiques qui s'y rapportent. Il existe une catégorie de vignerons, qui cultivent le plus souvent de longue date, de modestes parcelles de vigne à des fins de productions viticoles destinées très largement à la consommation familiale ou du voisinage. L'optique commerciale est totalement exclue. En effet, ces productions se consomment en général sur l'année au sein du foyer, et peuvent, c'est plus rare, s'échanger localement contre d'autres, voire se monnayer de façon très exceptionnelle (à l'exception notable des eaux-de-vie). Dans la majeure partie des cas, il s'agit d'un système hérité de la tradition régionale et familiale. Nous verrons qu'il constitue le prolongement légitime du système viticole étudié pour notre espace de recherche, au XIXème siècle.
Ce système regroupe un grand nombre de méthodes, de conceptions ou de perceptions de la viticulture. Il présente au final une réalité et une inscription spatiale assez diversifiées. Cette viticulture est un conservatoire de pratiques variées et originales, qui savent évoluer avec leur époque. Elle peut donner lieu à des productions de qualité, et il convient assurément de réviser l'idée reçue qui la cantonne à son image rustique et grossière.
Par commodité, et pour souligner le contraste avec la viticulture commerciale étudiée précédemment, nous avons choisi d'utiliser l'épithète « d'amateur » pour qualifier cette forme de culture de la vigne. Le qualificatif est à considérer comme synonyme de non-professionnel et ne recouvre pas la valeur péjorative qu'on lui attribue parfois. Au contraire nous le retenons aussi comme une marque qui désigne celui qui cultive un art ou une pratique par plaisir ou par intérêt personnel.
Cette viticulture a fortement marqué et, marque encore, les lieux et les sociétés de l'aire d'étude. Les manifestations matérielles et sociétales de cette pratique sont nombreuses et nous les abordons à travers différentes parties de ce travail de recherche. Nous nous limitons ici à présenter essentiellement une des formes de l'expression dans l'espace de cette viticulture, celle des parcelles viticoles.

Par système viticole d'amateur nous désignons donc une composante de l'anthroposystème viticole qui correspond à la mise en culture de la vigne, à des fins de production viticole, par des particuliers qui ne font pas de leur vigne une source de revenu. La vigne est cultivée par plaisir, par tradition ou habitude et les produits qui en sont issus se consomment très largement dans un cadre familial ou privé.

1.2.2 Identification du système viticole d'amateur

Ce système est assez hétérogène dans ses manifestations spatiales. Il se manifeste en premier lieu par l'intermédiaire de petites parcelles de vigne, disséminées en général à proximité des noyaux villageois. Parce qu'il répond à une tradition le plus souvent héritée du cadre familial, on ne s'étonnera pas de relever un grand nombre de pratiques et d'usages, avec des vignes parfois très différentes les unes des autres. D'une façon générale toutefois des caractères communs à toutes ces parcelles sont identifiables.

Une mise en culture aux moyens modestes

- *Un parcellaire de petite dimension*

Cette viticulture se structure par définition, à l'aide de moyens matériels et humains limités. Dès lors on comprend que l'émiettement et la petitesse des parcelles soit de mise. On retrouve là l'un des héritages de l'évolution d'un système qui a vu la grande propriété disparaître au profit de la petite propriété familiale. Nous avons mis en évidence dans la troisième partie, l'évolution des logiques de fonctionnement du système viticole au XIXème siècle. Elle consacre au final un système dans lequel la vigne est cultivée par des paysans polyculteurs qui s'attachent malgré les épreuves que rencontre la culture de la vigne au début du XXème siècle à conserver quelques parcelles pour produire de quoi satisfaire la consommation familiale. Les parcelles qui demeurent aujourd'hui sont la marque de la capacité de résilience d'un système qui a très largement disparu. La marginalité spatiale de cette culture doit être considérée comme le résultat actuel de cette évolution en cours.

La moyenne des superficies possédées et exploitées peut être estimée, selon les relevés dont nous disposons et les enquêtes menées auprès des viticulteurs, entre 10 et 20 ares (en moyenne 12 ares), rarement plus, souvent moins. De plus, il est rare que cette propriété viticole soit d'un seul tenant et souvent ces vignes sont constituées de deux ou trois parcelles. Nous sommes donc confrontés à une inscription spatiale des plus modestes, la plupart des parcelles ne couvrant que quelques ares. Il est d'ailleurs significatif que les viticulteurs expriment plus volontiers la dimension de leurs vignes en comptabilisant les « rangs », en général entre trois et dix maximum, voire les ceps directement, plutôt que d'évoquer les superficies concernées.

La réalité matérielle de ces vignes est donc largement dominée par des parcelles très petites, constituées de quelques rangs de vigne. Leur finalité est de produire deux ou trois hectolitres de vin chaque année. Attention cependant à garder à l'esprit que cette singulière forme de propriété viticole donne à la viticulture une importance paysagère qui dépasse très largement sa seule inscription spatiale. La dissémination de la vigne dans les finages communaux en fait un élément fréquent et remarquable du paysage communal qui amplifie de fait sa dimension véritable. Quelques ares de vigne disséminés en une dizaine de parcelles au sein d'un village peuvent donner l'impression au promeneur que la vigne est une culture répandue au sein de l'espace communal. Cette impression nous a d'ailleurs été livrée à plusieurs reprises par des touristes ou des personnes étrangères à la région rencontrés sur le terrain ou interrogés de façon plus formelle dans le cadre des entretiens effectués.

- *Une inscription paysagère plus ou moins perceptible*

S'il est vrai que la plupart de ces vignes accrochent l'œil du promeneur, toutes ne sont pas exposées à sa vue. Il s'agit sans doute d'une caractéristique du fait viticole difficile à

évaluer. Toutes les parcelles de vigne ne sont pas déclarées. Les pratiques interlopes qui sous-tendent à l'existence d'une parcelle entretenue mais illicite, en particulier la production de vin ou d'alcool, nous ont été confirmées fréquemment lors des enquêtes par entretiens comme nous le verrons dans la quatrième parties. Quelques uns (6) nous ont d'ailleurs de leur propre chef invité à pénétrer dans l'intimité d'un jardin ou d'un clos, soustrait aux regards extérieurs. Nous avons alors découvert des vignes qui dans leur physionomie ne diffèrent pas forcément de celles que l'on trouve aux bords des routes et des chemins, si ce n'est qu'elles se révélaient à chaque fois d'une tenue et d'un entretien parfait. Nous n'en ferons pas pour autant une généralité car il est probable que si tel n'était pas le cas, nous n'aurions pas été convié à voir ces vignes. Il est donc nécessaire de considérer qu'une partie de l'inscription spatiale du système viticole d'amateur ne se traduit pas forcément visuellement au sein des paysages de l'aire d'étude.

Il est difficile d'estimer l'importance de ce fait. Dans les communes, où nous pensons avoir fait un relevé exhaustif des vignes et des viticulteurs actuels nous relevons en moyenne une parcelle dissimulée pour quatre visibles. Nous ne pouvons toutefois pas généraliser cette estimation. D'une part parce qu'elle a été réalisée uniquement dans les communes autour de la Roche Morey. L'entreprise est compliquée à mettre en œuvre et impose de bien connaître les lieux, d'y être reconnu et accepté. Il ne nous a pas été possible de généraliser méthode à l'ensemble de notre terrain de recherche. D'autre part, parce que nous ne pouvons prétendre avoir eu connaissance de toutes les parcelles cachées, même si les personnes rencontrées nous semblaient de bonne foi et peu enclines à dissimuler un fait qui ne les embarrasse visiblement guère. Nous communiquons donc cette estimation avec la plus grande réserve.

- *Une culture jardinée*

La modestie des parcelles de vigne s'accompagne d'un entretien qui relève plus de la pratique du jardinage que de l'exploitation agricole. Il s'agit là de la caractéristique essentielle de ce système viticole. Les techniques et les outils employés pour tenir la vigne, ont bien sûr évolué avec leur temps mais s'inscrivent dans la pleine continuité de ce qui se pratiquait au début du XXème siècle et l'on trouve encore des vignes qui correspondent parfaitement à celles que l'on pouvait rencontrer à cette époque.

La mécanisation est peu fréquente. Si certains utilisent un motoculteur, comme beaucoup de jardiniers, ils demeurent minoritaires et la plupart des sols sont comme jadis travaillés à la fourche. L'engin est toutefois perçu comme un recours possible quand la pénibilité, réelle, de la tâche devient trop importante avec l'âge de l'exploitant. A chaque fois qu'un viticulteur nous a confié utiliser une machine, le discours s'est accompagné d'une justification qui déplore cet emploi mais le reconnaît indispensable.

L'espacement entre les vignes témoigne du recours au travail manuel. De faible dimension, il est en général compris entre 80 cm et 1 mètre. Les vignes sont conduites de plusieurs façons. En règle générale la conduite, mi-haute à haute, sur un ou deux fils de fer tenus par des poteaux d'acacia (ou plus rarement de chêne) fendus est la norme. On rencontre toutefois encore quelques vignes échalassées au niveau de chaque cep. Cette technique est un héritage de la période pré-phylloxérique. Certains viticulteurs ne l'ont jamais utilisée car leurs parents s'étaient déjà convertis au fil de fer ; d'autres ont réalisé cette conversion en la justifiant par le gain de temps et la simplification de la mise en œuvre. Il est vrai que le Docteur Guyot, relevait déjà en son temps, lors de ses pérégrinations viticoles la lourdeur de l'entreprise de l'échalassage (Guyot J., 1864).

On trouve aussi, de façon plus ponctuelle des conduites « originales », empruntées à d'autres régions viticoles ou plus ou moins inventées par le viticulteur. Pour exemple, l'un d'entre-eux qui pratique ce qu'il appelle la « conduite en palette » (qui ressemble aux vignes palissées

que l'on trouve plus fréquemment dans certains vignobles plus méridionaux) nous a expliqué que l'idée lui était venue d'essayer cette technique, étrangère à l'aire d'étude *« pour voir »* sans être capable de nous dire exactement ce qui le motivait ou l'inspirait.
Toutes les vignes sont en général traitées deux à trois fois dans l'année, une année sèche permet d'économiser les traitements, une année pluvieuse fait craindre d'avantage les maladies et impose souvent plus de soins. La «bouillie bordelaise » est toujours utilisée même si des traitements de synthèse plus modernes et spécifiques à l'entretien des vignes sont de plus en plus utilisés. Les pulvérisateurs à pression mécanique, bon marché, qui facilitent l'épandage des produits se sont depuis longtemps généralisés. Il s'agit là d'une pratique commune à la plupart des viticulteurs et des jardiniers amateurs et notre sujet d'étude ne se singularise aucunement sur ce point.

La taille est une opération plus particulière. La généralisation de la conduite sur fil a simplifié une opération dont dépend souvent la qualité de la récolte. On ne laisse en général que deux ou trois bras, à deux bourgeons sur chaque cep, de façon à recouvrir le fil. Du printemps au mois d'Août les vignes sont ensuite régulièrement « rognées », c'est-à-dire dégrossies de façon à ne pas laisser le feuillage en abondance et de privilégier les grappes. Très rares sont les viticulteurs capables de verbaliser et d'expliquer leur façon de faire, mais nous avons pu remarquer que le modèle que nous venons d'exposer était de très loin le plus répandu. La plupart nous ont confié qu'ils faisaient comme leurs parents. Ils n'attachent pas tant d'importance à la technique de taille, qu'à la sélection des grappes, qui ne doivent pas être trop nombreuses, et au rognage qui demande à être répété à maintes reprises. Cette opération est l'une des plus fastidieuses et des plus consommatrices de temps. Elle engage la qualité et la quantité de la récolte et il est quasiment impossible d'y échapper. Une vigne non taillée est une vigne condamnée à très court terme. Aussi on comprend que cette opération soit parfois la seule qui continue d'être mise en œuvre quand le viticulteur délaisse sa vigne.

Enfin, les vendanges sont un moment particulier pour chaque viticulteur. Elles sont l'aboutissement des efforts consentis pour tenir correctement sa vigne. La plupart des viticulteurs les présentent comme un moment familial, partagé et festif. La tradition perdure en théorie mais nous avons pu constater que bien souvent désormais le labeur est plus pénible que joyeux. Les bras manquent et récolter le raisin est dans bien des cas une opération compliquée qui demande de s'organiser pour réunir amis ou connaissances et parer au plus pressé. Il est fréquent que le viticulteur vendange seul, ou en couple, voire qu'il renonce à tout récolter faute de temps ou de force.

- *La pratique du complantage*

Nous avons évoqué le fait que la tenue des vignes et les techniques utilisées tenaient plus du jardinage que de l'exploitation agricole. Cette réalité est renforcée au niveau visuel par le recours au complantage.
Cette pratique est un héritage direct de la tradition viticole locale et reproduit ce que faisaient la plupart des viticulteurs au XIXème siècle. Le viticulteur profite de l'espace disponible entre les rangs pour y introduire des petites cultures jardinées optimisant ainsi l'espace cultural. Un rang peut ainsi être accompagné d'une rangée de fraisiers, d'échalotes, de salades ou d'asperges…En général il s'agit de fruits ou de légumes assez coûteux ou difficiles à se procurer dans les circuits de distribution traditionnels. On trouve aussi quelques arbres fruitiers, au feuillage clairsemé pour ne pas nuire, du fait de l'ombre portée, à la maturation des raisins. Le pêcher dit « de vigne » est bien sûr le plus répandu. Ses petits fruits peu juteux mais très parfumés, introuvables dans le commerce, sont souvent appréciés, autant pour leur rareté que pour leur qualité gustative. Il arrive aussi de trouver des pommiers, ou des pruniers, parfois sévèrement taillés, toujours pour ne pas concurrencer en excès les ceps de vigne.

Enfin mentionnons les arbustes tels que les groseilliers ou les cassissiers qui procurent une récolte à consommer directement mais surtout à introduire dans la production d'alcool maison. L'espace de la parcelle de vigne est donc un espace de productions plurielles qui ne sauraient être limitées à la seule vigne. On vient dans sa parcelle pour y cultiver son raisin certes mais sans lui réserver l'exclusivité de l'espace. Sans doute parce que la vigne se surveille et s'entretient tout au long de l'année, le viticulteur y séjourne souvent et tend parfois à l'assimiler à un espace de vie plus général. La vigne est un lieu de promenade, de détente, de petits travaux de cultures ou de récoltes diversifiées. On s'y rend parfois en famille ou entre amis. Cela renforce au final la dimension du jardin récréatif, porteur d'une mémoire familiale que l'on peut associer à certaines parcelles de vignes.

Nous présentons sur la page qui suit deux exemples de ces vignes d'amateurs jardinées.

- *Des parcelles aménagées*

Le portrait de la viticulture de l'aire d'étude au XIXème siècle que nous présentons dans ce travail a permis de mettre en évidence l'importance des aménagements spécifiquement viticoles tels que les murgers, les clos ou les baraques de vigne. Ces constructions témoignent à l'époque de l'importance de la culture de la vigne. Bien souvent elles ont été démontées, ou rasées. Une parcelle reconvertie en prairie de fauche ou en labours demande à être débarrassée des obstacles qui entravent le passage d'un engin motorisé. La plupart des agriculteurs rencontrés nous a raconté avoir dû déployer bien des efforts pour venir à bout de ces ouvrages en pierres qui menacent d'endommager la machine si l'une d'entre-elles a été oubliée. Néanmoins l'éclatement du parcellaire viticole a permis de conserver un très grand nombre de ces aménagements. Sur une petite parcelle, reconvertie en verger, en jardin ou même en pâture, la présence de murgers ou d'une baraque de vigne n'est nullement préjudiciable, au contraire. La parcelle est close, protégée et dispose d'un abri pour ranger le matériel. Bien évidemment dans les parcelles qui sont restées en vigne les aménagements ont été préservés. Ils sont des marqueurs originaux qui ne peuvent manquer d'être repérés et donnent à ces espaces une richesse et une profondeur historique toute singulière. Il peut être très surprenant, voire incongru de constater que quelques rangs de vigne sont disposés au cœur d'une parcelle close, dans laquelle on pénètre par un porche monumental et qui dispose d'une baraque qui n'a rien du simple abri de jardin…

Aussi faut-il voir dans ces vignes aménagées le produit d'une histoire et d'une évolution qui les consacre comme une forme de rémanence d'une époque qui voyait en la viticulture un avenir certain. Ces héritages chargés d'histoire renforcent la valeur mémorielle des parcelles de vignes qui s'appréhendent comme de véritables lieux de mémoire.

Le système de la viticulture d'amateur

Fig. 2.4 Deux exemples de vignes jardinées

Vigne d'amateur à Villars le Pautel
(Photo. Juin 2006)

- Cette vigne est composée d'une centaine de pieds répartis sur 6 rangs.
- Très bien tenue, elle a été totalement rajeunie depuis 10 ans.
- L'essentiel des travaux d'entretien est encore pratiqué à la main et procède d'un jardinage soigné.
- Plusieurs pêchers sont complantés au sein de la parcelle.
- La conduite s'effectue sur des fils de fer tendus entre des poteaux de chênes fendus ou des traverses de chemin de fer.

Le propriétaire, agriculteur encore en activité, l'a renouvelée récemment. Il entend ainsi continuer à la cultiver et à produire son vin pendant de longues années.

Vigne d'amateur à Bourguignon-les-Morey
(Photo. Juillet 2006)

- Cette vigne familiale, toujours de très bonne tenue, voire choyée est totalement jardinée à la main.
- Elle présente un important complantage avec pêchers, fraisiers, salades…
- Remarquer ici les fraisiers au pied des ceps.
- Le propriétaire la taille de façon à constituer les arceaux qui décorent l'accès entre les rangs.

Les propriétaires, agriculteurs en retraite, continuent de l'entretenir tant qu'ils en sont capables. Ils prévoient à terme que cette parcelle disparaîtra faute de repreneurs.

Un jardinage qui doit savoir s'adapter

Nous avons évoqué précédemment que les moyens manquent souvent à la bonne tenue de ces vignes. Le manque de temps ou l'incapacité physique à tenir sa vigne sont en effet une composante de plus en plus fréquente du système. Le jardinage minutieux qui fait parfois de ces parcelles un modèle du genre est bien souvent mis à l'épreuve et il est fréquent de remarquer un manque d'entretien au sein de certaines parcelles.

Le travail du sol, en particulier le désherbage, est souvent la première tâche qui fait défaut à l'entretien de la parcelle. Un bêchage à la fourche entre les rangs à la fin de l'hiver qui s'accompagne d'une remonté du sol sur la base des ceps constitue l'opération minimale pour maintenir un sol propice à la bonne qualité de la récolte. Mais ce travail est fastidieux et souvent les viticulteurs, âgés pour la plupart, ont dû se résoudre à l'emploi du motoculteur s'ils peuvent en disposer. D'autres renoncent à cette opération et la remplacent par un épandage de fertilisant. Le désherbage est alors assuré par l'emploi d'un produit chimique sélectif. Ce type de pratique, dans bien des cas augure d'un abandon progressif mais inéluctable de la parcelle faute d'une personne susceptible d'en reprendre l'entretien.

On trouve en effet des vignes en voie d'abandon ou complètement abandonnées. En général, sauf dans le cas d'une disparition brutale de l'exploitant, cette dynamique est progressive. Après avoir renoncé au sol, arrive en général l'étape où la taille est grossière et le rognage limité à sa plus simple expression. La récolte n'est pas toujours assurée et parfois certaines parcelles qui continuent d'être entretenues *a minima* ne sont pas vendangées. Dès lors la question du maintien même de la vigne se pose. Si certains n'hésitent pas à l'arracher, préférant renoncer à la vigne plutôt que de la voir dépérir, d'autres cherchent à la pérenniser en lui trouvant un repreneur. Mais s'il est aisé de trouver quelqu'un pour racheter ses droits d'exploitant viticole, il est bien rare de dénicher celui ou celle qui s'engagera à maintenir une vigne en culture et à bien la tenir…Or pour la plupart des exploitants qui tiennent une parcelle dans la lignée d'un héritage pluri-générationnel, renoncer à cultiver une vigne familiale revient à couper ce lien et à en prendre la responsabilité. Les entretiens menés auprès des viticulteurs ont mis en évidence le poids de la dimension affective sur ce problème et combien la situation était parfois vécue comme un véritable crève-cœur (cf. p. 419).

Aussi faut-il chercher à voir dans l'expression spatiale du système de la viticulture d'amateur, les dynamiques en cours et la traduction du rapport de force entre ses différentes composantes qui interagissent. Différents états sont à relever.

1.2.3 Une dynamique du système qui présente différents stades évolutifs

La vigne est le plus souvent présentée par ceux qui la cultivent comme un élément ancien des systèmes agraires, qui appartient aux legs du passé. Cela tient en partie à son mode de régénération qui dans le cas du type de viticulture étudiée est assez particulier. En général un cep malade ou trop âgé est remplacé au sein d'une parcelle, au cas par cas. Si la vigne est vieillissante son propriétaire la remplacera rang par rang, morceau par morceau afin de maintenir une continuité de la récolte et d'éviter de connaître quelques années sans récolte. Cette façon de procéder présente également l'avantage d'alléger la charge du renouvellement de la parcelle, qui si elle doit s'effectuer d'un seul coup est une opération fort laborieuse, même dans le cas d'une vigne aux dimensions modestes. L'impression d'ensemble de l'opération est alors bien celle d'un rajeunissement de sa vigne et non d'un renouvellement complet. Cela explique que bien souvent les gens du cru nous expliquerons avoir toujours connu telle vigne ou que telle autre était déjà là il y a plusieurs siècles.

Un tel sentiment de permanence des parcelles viticoles a pour effet de souligner le contraste qui existe avec celles qui connaissent une évolution récente de leur état. Un défaut

d'entretien ou le renoncement à une opération, annonce sauf cas particulier, le début d'une remise en cause de l'équilibre entre les différentes dynamiques qui régissent le système. La morphologie de la parcelle évolue et il est possible de lire à travers elle différents états ou stades d'évolution qui rendent compte du degré de difficulté à bien tenir sa vigne.
Nous présentons ici plusieurs planches qui illustrent les principaux types d'état d'une parcelle, selon la qualité de l'entretien de la vigne ou du stade de l'évolution qui conduit à l'abandon de la vigne.

La première planche de photographies qui suit, présente deux faciès différents de vignes très bien tenues, situées à Champlitte.

Le premier cliché offre à voir une vigne véritablement choyée et originale. Elle ne souffre en effet d'aucun défaut d'entretien et apparaît comme un modèle du genre. Cette parcelle aux dimensions modestes est entièrement close. Elle abrite une centaine de ceps traités en taille basse et chacun d'entre eux est échalassé selon la technique en vigueur dans l'aire d'étude avant le développement de l'usage du fil de fer. Ce clos abrite quelques fruitiers le long des murgers, qui ne concurrencent pas la vigne. On ne peut que remarquer le soin tout particulier qui lui est porté, aussi bien au niveau de la vigne que dans le travail du sol ou des peintures du portail qui matérialise l'entrée de la parcelle…
Il existe encore beaucoup de vignes ainsi soignées dans l'aire d'étude, et nous en présentons d'ailleurs d'autres dans ce travail. Elles constituent l'état de référence auquel chaque viticulteur aspire en théorie. Mais il est très clair que tenir ainsi une parcelle demande de s'y consacrer sur l'année en moyenne plusieurs heures toutes les semaines, voire plus durant la belle saison. A l'image des potagers ou des jardins familiaux l'équilibre de ces espaces est lié à une pression anthropique constante et peut se rompre très rapidement si un manque d'entretien apparaît.

Le second cliché est plus original, il présente une parcelle complètement réaménagée et qui vient d'être replantée. Il est rare dans la région de rencontrer une vigne à ce stade de mise en culture, la plupart des vignes étant anciennes, héritées et renouvelées par parties. Une telle entreprise témoigne d'une volonté d'entreprendre la culture à long terme et souligne que l'idée de produire son vin avec sa propre vigne n'est pas condamnée dans ces campagnes. Convenons toutefois que ces cas sont relativement rares et qu'ils ne peuvent à eux-seuls prétendre témoigner d'une dynamique générale qui affecterait l'ensemble de l'aire d'étude. Nous avons interrogé quelques viticulteurs qui ont entrepris de replanter une vigne. Tous nous ont clairement dit qu'ils se savaient en rupture avec un mouvement général de disparition de cette forme viticulture. Cette dynamique, qu'ils déplorent, leur semble en outre inéluctable.
Les deux exemples exposés ici présentent donc un stade d'évolution de ces parcelles viticoles d'amateurs qui correspond à un état que l'on peut considérer comme idéal en termes d'équilibre. Mais cette situation est loin de correspondre à l'ensemble des vignes de l'aire d'étude.

Le système de la viticulture d'amateur

Fig. 2.5 Portrait de deux vignes très bien tenues à Champlitte

Une vigne tenue "à l'ancienne"
(Photo. Juin 2006)

- Cette vigne, située dans un clos se compose d'une centaine de ceps.
- Chacun est échalassé sur un bois fendu, en acacia et reçoit une taille basse.
- La vigne est entièrement jardinée à la main et méticuleusement tenue.
- Remarquer la baraque de vigne à toit de pierre au fond de la parcelle.

Une vigne remarquablement tenue selon des méthodes utilisées au début du siècle. Cette parcelle s'apparente à un sanctuaire de pratiques anciennes.

Une vigne d'amateur "moderne"
(Photo. Juin 2006)

- Un exemple rare dans l'aire d'étude de vigne récemment plantée.
- L'aménagement de la parcelle a été réalisé au tracteur et l'entretien de la vigne est largement mécanisé pour compenser le manque de temps à y consacrer.

Cet exemple contraste avec le précédent et illustre la capacité du système de viticulture d'amateur à prendre différentes formes et à se renouveler.

Les photographies qui suivent, proposent deux parcelles qui souffrent manifestement d'un manque d'entretien.
Celle de Champlitte, enclose, laisse à voir une baraque mal entretenue et progressivement absorbée par un couvert végétal qui provient d'un terrain voisin en proie à une puissante dynamique de reconquête forestière. Les ceps palissés selon une technique assez rare dans l'aire d'étude sont taillés mais mal rognés. C'est surtout le sol et son couvert herbacé qui traduit le manque d'entretien de cette vigne : les herbes s'imposent de façon évidente.

Fig. 2.6
Vigne qui présente un manque d'entretien.
Champlitte:
(Photo. Juin 2006)

- Située au sein d'un clos, cette vigne soignée commence à présenter les signes manifestes d'un manque d'entretien.
- Un front de végétation généré par la parcelle voisine, progresse.
- Le sol n'est plus travaillé.
- La vigne est mal rognée.

L'autre parcelle, située sur les hauteurs de Jussey peut sembler mieux tenue de prime abord, mais l'impression d'ensemble est trompeuse. En effet, entourée de bois, elle est en proie à un front de lisière forestière qui semble mal contenu. L'état du sol est par ailleurs typique de ceux traités au désherbant de synthèse. Un épandage a dû être réalisé lors de l'été précédent et le cliché pris au début du mois de mai montre que par endroit le couvert herbacé reprend de la vigueur. Ce recours au traitement chimique peut être occasionnel mais dans la majeure partie des cas il témoigne de la difficulté à bien tenir la vigne et du renoncement à travailler le sol. Cela traduit une forme de déprise anthropique et augure d'une évolution qui à terme menace directement l'existence de cette parcelle.

Fig. 2.7
Vigne qui présente un manque d'entretien.
Jussey: (photo Juin 2006)

- Cette vigne échalassée, au cœur d'un espace boisé est réputée dans le village pour la qualité de sa récolte.
- Elle porte depuis plusieurs années les marques d'un défaut d'entretien.
- Les lisières forestières progressent aux dépens de la parcelle.
- Le travail du sol se limite désormais à l'épandage chaque année d'un désherbant.

La planche de photographies suivante, montre des parcelles comme on en rencontre fréquemment et qui sont assurément condamnées.

La première parcelle se situe sur les hauteurs de Villars-le-Pautel. La photographie rend compte d'un abandon complet depuis peu. Le sol est encore marqué par l'emploi d'un désherbant l'année passée ou celle d'avant et la vigne à dû être taillée une dernière fois lors de la saison précédente. Les pêchers complantés sont à moitié morts et n'ont pas été taillés depuis plusieurs années. Il semble plus que probable que cette vigne ne sera plus tenue. Le cliché est pris au début du mois de mai et la végétation démarre véritablement. Il est déjà trop tard pour sauver la saison et si rien n'est entrepris rapidement la vigne sera complètement envahie au début de l'été. Dans la plupart des cas identiques, la parcelle se transforme en friche s'il s'agit d'une petite propriété de famille. Elle peut aussi être travaillée au tracteur si elle appartient à un agriculteur actif qui décide alors de la reconvertir en pâture, en prairie de fauche ou en labour.

Un second cliché présente une situation similaire aux abords du village de Noroy. La vigne est ici abandonnée depuis deux saisons. Elle est condamnée.

Enfin, la troisième vue, située sur les hauteurs de Gy illustre le devenir possible des cas précédents. Une ancienne parcelle viticole, qui avait déjà été reconvertie pour moitié en verger, est complètement transformée en friche. On trouve au ras du sol, sous les herbes hautes, des ceps morts ou qui produisent quelques feuilles; seuls ceux qui peuvent monter sur les murgers conservent une certaine vigueur. Un habitant du lieu rencontré sur place et qui connaissait dans ses grandes lignes l'histoire de la parcelle nous a expliqué que la vigne familiale n'avait plus été entretenue à la mort des parents. Les enfants qui ont repris l'exploitation ont renoncé à cultiver une vigne trop exigeante en temps et en efforts. La partie défoncée du murger est le fait du passage d'un tracteur qui a libéré un accès pour permettre de défricher et de reconvertir la parcelle en pâture pour un troupeau de laitières ou d'ovins. Il s'agit là d'une forme typique de reconversion de ces parcelles quand le système viticole d'amateur a cessé d'exister.

Les dynamiques internes au système de viticole d'amateur soumettent donc celui-ci à un rapport de forces qui peut évoluer très rapidement vers la disparition de l'inscription spatiale du système. Attention toutefois à ne pas considérer que lorsqu'une vigne disparaît, toutes les manifestations spatiales du système disparaissent avec elle. Les héritages demeurent et de nombreuses expressions du système sont rémanentes. Ces legs participent à la matérialisation et au maintien de la mémoire de la vigne sur la parcelle et au sein de l'ensemble du paysage concerné.

Le système de la viticulture d'amateur

Fig. 2.8 Exemples de vignes abandonnées

Villars- le -Pautel:
(Photo. Juillet 2006)

- L'abandon est assez récent.
- Le sol porte encore les traces d'un traitement au désherbant.
- La vigne semble désormais condamnée.

Norov-les-Jussey:
(Photo. Mars 2005)

- Vigne abandonnée depuis trois années.
- La photographie prise au sortir de l'hiver permet de remarquer que la parcelle est restée "en l'état" depuis son abandon.
- Cette vigne âgée est condamnée.

Gy:
(Photo. Juin 2006)

- Vigne abandonnée depuis plusieurs années.
- La parcelle est une véritable friche au sein de laquelle les ceps deviennent difficilement repérables.
- La reconversion en pâture est prévue par son propriétaire pour faire face aux dynamiques progressives de la végétation.

1.2.4 Bilan du système de la viticulture d'amateur

Ce système est donc au bilan plus compliqué à appréhender que le précèdent. Il répond à des logiques familiales ou individuelles et, de ce fait, présente des expressions spatiales et un mode de fonctionnement très variés.

Fonctionnement du système

Le système étudié est structuré par trois composantes qui le conditionnent.

Il s'inscrit tout d'abord dans une dimension historique et culturelle qui en fait un héritage de l'important passé viticole de la région. La vigne est une culture présente de façon continue dans le temps, en dépit des crises qu'elle a subies. Elle a permis le maintien de nombreux savoir-faire. La présence de nombreux vestiges, marqueurs de l'importance de la viticulture d'antan lui donne une véritable valeur patrimoniale. Elle joue ainsi un rôle de passeur entre plusieurs générations et se charge dès lors d'une dimension mémorielle, affective ou identitaire qui participe au maintien de sa mise en œuvre.

Les caractéristiques du milieu physique, participent au système de deux façons essentielles. Elles garantissent en premier lieu le potentiel viticole de l'aire d'étude et permettent de ne pas considérer la mise en culture d'une vigne comme une entreprise trop aventureuse. Mais le milieu physique se manifeste surtout par la pression qu'il exerce, à travers les dynamiques de végétation sur les espaces ouverts ou culturaux tels que les vignes. Celles-ci sont en effet très vulnérables face aux risques de reconquête forestière dans le cas d'un entretien qui fait défaut. Si une déprise anthropique se manifeste, l'état d'équilibre de la parcelle est très rapidement rompu et l'on peut dès lors distinguer plusieurs « états » du système. Nous les définissons dans la partie suivante.

La composante la plus singulière de ce système est celle qui relève de la dimension sociale et économique. Il est clair que ce système s'inscrit dans une logique d'autoconsommation et que l'optique commerciale est très limitée. Si elle peut se rencontrer, notamment en ce qui concerne la production de marc, il s'agit avant tout d'un fait rare, informel et qui n'engage pas une véritable économie. Ce système reste de dimension modeste, à l'échelle de la famille et s'apparente à une activité récréative. C'est le sens véritable que nous avons attribué au terme « d'amateur » : la vigne est cultivée dans un cadre non professionnel, souvent pour son plaisir ou dans le respect de la tradition locale et familiale. Aussi, la modestie des superficies cultivées est de mise. Il en va de même pour les moyens techniques et humains déployés et au final nous sommes bien en présence d'une viticulture qui dans sa mise en œuvre relève du jardinage. Les pratiques n'engagent pas d'investissements importants et si elles demeurent « traditionnelles », elles ont su évoluer avec leur époque. Comme tout espace jardiné, on ne manquera pas de rencontrer des formes et des pratiques originales, plus ou moins inspirées, au sein de ces parcelles. Cet aspect renforce le caractère amateur du système. Enfin, la lourdeur de la tâche que représente l'entretien d'une vigne, même de petite dimension ne doit pas être négligée. Il faut y consacrer du temps, presque toute l'année, de la patience et être capable d'assurer certaines opérations, comme le travail du sol, qui demandent un véritable effort physique. Cela induit une vulnérabilité du système dans la mesure où le viticulteur ne se trouve pas toujours en capacité de répondre aux exigences de sa vigne. Le système est fortement fragilisé lorsque les exploitants avancent dans l'âge et qu'il leur devient fort pénible de tenir leur parcelle.

De cette difficulté à maintenir un entretien de qualité découle l'importance d'aborder le système de la viticulture d'amateur en abordant les différents états qu'il peut présenter.

Bourguignon-les-Morey:
(Juin2005)
Une parcelle parfaitement tenue, rajeunie, complantée et jardinée.

Fig.2.9 **Le Système de la viticulture d'amateur**

Composante historique et culturelle	Composante liée au milieu physique	Composante sociale et économique
- La vigne est un héritage du passé viticole de la région. - Présence continue, dans le temps et l'espace, de vignes dans la plupart des communes. - Maintien des savoir-faire et des pratiques viticoles. - Micro-parcellaire familial hérité.	- Potentiel viticole indiscutable. - Pression des dynamiques de végétation sur les vignes qui définit plusieurs états de la parcelle. - Vulnérabilité de l'état d'équilibre face à ces dynamiques progressives de la végétation.	- Logique de production d'autoconsommation. - Modestie des moyens techniques et humains mis en œuvre : une viticulture jardinée. -Pratiques "traditionnelles" qui évoluent avec leur époque. - Méthodes culturales originales à l'image du complantage. - Lourdeur de la tâche qui fragilise le système.

Un état qui rend compte de l'équilibre du système

Le système tel qu'il a été décrit produit donc des espaces qui rendent compte des interactions entre ces différentes composantes. La production d'un espace par le système est alors le fruit d'un équilibre ou d'une évolution, dont témoigne l'état de cet espace.
Nous avons présenté les principaux types d'état du système que l'on peut rencontrer dans notre terrain de recherche. Il nous semble opportun afin de mieux saisir la dynamique d'ensemble de ce système de quantifier la proportion des parcelles qui appartiennent à chacun de ces états, pour l'ensemble de l'aire d'étude.

- *Méthode utilisée*

Pour ce faire nous proposons une méthode simple qui s'appuie sur l'observation directe des parcelles. Nous avons procédé en parcourant sur l'ensemble des sites étudiés un maximum de parcelles et en déterminant pour chacune son état. Entre 150 et 170 parcelles ont ainsi été relevées. Il est difficile d'estimer ce chiffre avec précision dans la mesure où identifier clairement une parcelle est parfois complexe. Par exemple lorsque deux ou trois parcelles sont contiguës il n'est pas toujours évident de les distinguer. De même lorsqu'une parcelle ne comporte qu'une dizaine de ceps doit on encore la considérer comme une vigne ou comme un jardin planté avec des vignes ?
Par ailleurs la localisation des parcelles nous était déjà connue pour la plupart d'entre elles mais il est évident que certaines, soustraites à la vue de tous, n'ont pas pu être intégrées à notre évaluation. Cette méthode présente donc des résultats qui doivent être considérés comme des ordres de grandeur. Il s'agit ici de produire une évaluation assez large de la représentativité des différents états et non une étude exhaustive et précise de ces derniers. Une telle étude nous semble d'ailleurs quasiment impossible à réaliser à l'échelle de notre terrain de recherche. Surtout que le relevé peut aussi être trompeur : si une vigne vient juste d'être taillée, elle fera bonne figure même si par la suite une absence de rognage et de vendange vient condamner la récolte. Pour minimiser ce risque d'une mauvaise prise d'information, les relevés ont été effectués à la fin de l'été, à une période où chaque défaut d'entretien s'est déjà traduit sur la physionomie de la vigne. Ils ont été réalisés sur deux années (2005 et 2006).

Au final, chaque parcelle a été classée en fonction de son état selon une typologie qui en comprend cinq et qui se détermine de la façon suivante :

-L'état 1 correspond aux vignes parfaitement tenues qui correspondent à un véritable orthotype, sans prendre en compte ni leur âge, ni la technique employée pour les mettre en culture.

-L'état 2 désigne des vignes globalement bien soignées, qui font bonne figure. Elles présentent quelques signes de négligence dans l'entretien de la parcelle qui ne doivent pas porter de préjudices significatifs à la récolte.

-L'état 3 concerne des vignes qui portent les stigmates d'un manque d'entretien. La récolte n'est pas hypothéquée mais sera éventuellement affectée dans sa qualité et sa quantité par l'absence de certains soins. A ce stade on peut commencer à entrevoir ces carences dans la tenue de la parcelle comme les signes d'un début de déprise anthropique.

-L'état 4 porte sur des vignes clairement délaissées. Les ceps demeurent vigoureux mais la vigne est mal tenue et son existence compromise si elle n'est pas rapidement reprise en main.

-L'état 5 permet de reconnaître d'anciennes vignes abandonnées. La parcelle n'est plus récupérable et le système viticole disparaît. Il peut perdurer à travers ses héritages mais sa composante sociale et économique ne fonctionne plus.

Le système de la viticulture d'amateur

Fig.2.10 Exemple d'un contraste important de l'état de deux parcelles voisines

Chariez :
(Photo. Juin 2006)

Sur cette commune, deux parcelles distantes d'une centaine de mètres présentent des états très différents :

- La première vigne, jeune, est visiblement choyée. Elle correspond à l'état 1.
- La seconde, jeune elle aussi, est dans un état inquiétant. Si elle a été taillée dans l'année, le sol n'est plus travaillé et de nombreux ceps décrochés traînent à terre. La vigne semble se transformer en friche et vient de basculer sans doute assez brutalement dans l'état 4.
  Cela augure souvent d'un abandon prochain.

- *Résultats de ces relevés*

A partir des relevés d'état effectués, il est possible rendre compte d'un état général du système étudié.

Fig. 2.11 Relevé de l'état des parcelles au sein du système viticole d'amateur

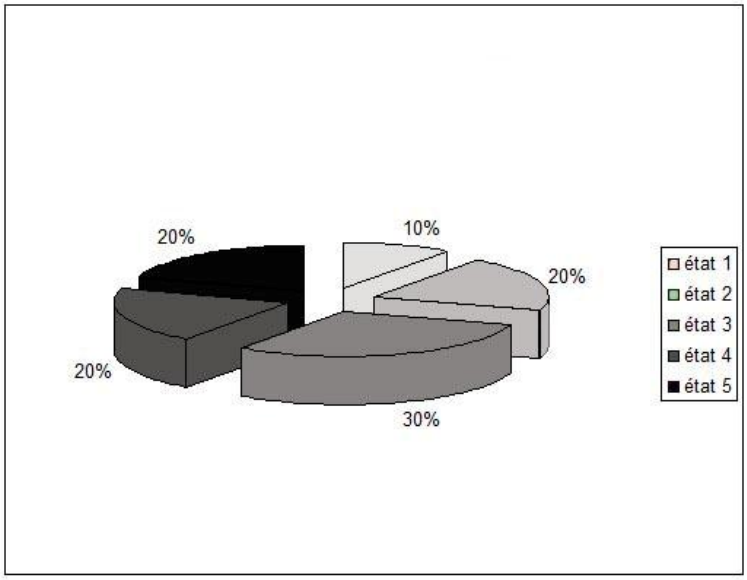

Relevé de l'état des parcelles
(Entre 150et 170 parcelles ont été relevées, au cours des années 2005 et 2006)

Etat 1: "vignes d'excellente tenue".
Etat 2: "vignes de bonne tenue".
Etat 3: "vignes qui souffrent d'un manque de soin".
Etat 4: "vignes qui semblent condamnées".
Etat 5: "vignes abandonnées, irrécupérables".

Globalement, rares sont les vignes d'excellente tenue. A l'échelle de notre aire d'étude, l'état 1 ne concerne au maximum que 10% des parcelles. La plupart de ces vignes sont au cœur même du village, voire dans un jardin attenant à l'habitation principale. Certaines sont parfois cultivées au sein d'un clos familial lui même très soigné. Les entretiens effectués nous ont permis de confirmer l'hypothèse selon laquelle lorsqu'un viticulteur possède plusieurs parcelles il préfère parfois concentrer ses efforts sur une seule et renoncer à d'autres s'il se sait incapable de bien les tenir. Celle-ci bénéficie alors de tous ses soins et peut être considérée comme un véritable lieu de mémoire, intime, dans lequel s'opère une sanctuarisation des pratiques viticoles.
Il est difficile du fait de la méthode utilisée et de ses limites de généraliser le propos mais il semble que ces parcelles soient plus nombreuses sur les communes de Champlitte. Peut-être faut-il y voir un effet stimulant lié au renouveau viticole que la commune connaît depuis la reconstitution du vignoble ou à une tradition plus « tenace » de la pratique de la vigne.

Les vignes de bonne tenue, qui correspondent à l'état 2 sont plus fréquentes. Elles représentent environ 20% des parcelles recensées. On les trouve majoritairement à proximité des villages mais il arrive que certaines se localisent sur des sites plus éloignés.

Ce type de parcelles se rencontre dans toute l'aire d'étude et il ne nous est pas apparu de différences remarquables dans leur répartition.

Au final les vignes qui appartiennent à l'état 1 et 2 représentent environ un tiers de l'ensemble. Elles rendent compte d'un système qui ne connaît pas de déséquilibre significatif dans son fonctionnement. Pour autant il ne faut pas considérer que cet équilibre engage la pérennité du système. En effet, nous une vingtaine de viticulteurs qui tiennent excellemment leur vigne et presque tous la voyaient disparaître à très court terme. Agés pour la plupart, ils insistent sur la pénibilité d'un travail qui leur est de plus en plus difficile à réaliser. De surcroît ils ne voient pas qui pourrait, dans leur entourage, reprendre une parcelle qui dès lors, semble condamnée. On ne s'étonnera donc pas de constater que près des deux tiers des vignes sont marquées par un manque d'entretien qui s'exprime avec une intensité variable.

Les vignes recensées à l'état 3, souffrent d'un manque de soin qui commence à affecter la production. Elles sont les plus nombreuses et représentent au moins 30 % des parcelles. Il s'agit pour l'essentiel du cas classique d'une vigne que l'on souhaite conserver, qui se voit récoltée et travaillée mais qui demeure dans son ensemble une charge trop lourde pour être parfaitement réalisée. Cet état est complexe à appréhender. Il peut correspondre à un relâchement dans l'effort consenti pour tenir sa vigne et dans ce cas être initié par un début de déprise anthropique sur l'espace. Mais il peut au contraire rendre compte d'une véritable stabilité du système. La vigne peut effectivement être tenue de la sorte de longue date, depuis plusieurs générations. J. Guyot n'a pas manqué de relever ces vignes qui dès le XIXème siècle souffraient d'un manque d'entretien tout en assurant la production familiale (Guyot J., 1864). Nous avons d'ailleurs rencontré quelques viticulteurs assez jeunes, qui tout en reconnaissant le manque de soins qui affecte leurs vignes n'envisagent pas d'y renoncer de sitôt. Dans ce cas l'état 3 peut être trompeur et il n'induit pas nécessairement une dynamique de déprise. Toutefois ces occurrences restent minoritaires dans ce type de parcelles et dans la majorité des cas, cet état révèle la mise en place d'une dynamique qui engage la survie de la vigne, ce dont témoigne la fréquence de l'état suivant.

L'état 4 représente une part importante du système : environ 20 % des vignes. A ce stade de l'évolution d'une parcelle il n'est guère possible de douter du fait que la vigne est condamnée. Les ceps courent et sont bien souvent atteints par la maladie, la parcelle est affectée par une dynamique de reconquête forestière qui fait parfois disparaître l'inscription dominante de la vigne sur la parcelle et conduit alors à l'état 5. Cet état final qui marque l'abandon du système représente 20 % des cas. Il n'est pas toujours observable à l'échelle d'une parcelle car il est fréquent que lorsque le stade précédent est atteint, la parcelle soit brutalement reconvertie par son propriétaire : la vigne est arrachée, la parcelle travaillée au tracteur une nouvelle utilisation du sol est alors engagée. Aussi faut-il voir dans l'état 4 une dynamique qui marque la déprise anthropique sur le système viticole étudié. La présence de l'état 5 permet d'élargir le point de vue dynamique en soulignant une déprise anthropique plus large qui affecte non seulement le système cultural mais aussi, l'espace lui même. Dans les deux cas, la concordance chronologique, à quelques années près, met en évidence la disparition du système viticole d'amateur.

- *Conclusion sur l'état général du système*

Au final, le système de la viticulture d'amateur dans l'aire d'étude est sérieusement éprouvé. Globalement, une nette majorité des parcelles est clairement affectée par le manque d'entretien. L'impression générale d'un système en fin de course que nous avons pu ressentir lors de nos campagnes de terrain est confirmée par l'étude de ces relevés. Presque tous les viticulteurs rencontrés lors des entretiens, même les plus jeunes, ont clairement dit qu'ils se considéraient comme les derniers représentants du système et que celui-ci était voué à disparaître rapidement.
Les déclarations d'exploitants récoltées auprès de l'administration des douanes pour l'année 1992 confirment elles aussi cette réalité : en moins de quinze ans près de la moitié des vignes qui existaient n'existent sans doute plus d'après nos observations de terrain. Par ailleurs nous avons observé depuis les travaux réalisés lors du travail de D.E.A. le devenir de certaines parcelles. Force est de constater qu'en peu de temps un bon nombre d'entre-elles ont effectivement disparu, parfois avec leur propriétaire.
Néanmoins nous nous garderons pour l'instant de considérer que la cause est entendue. Les générations précédentes se considéraient sans doute elles-mêmes comme les dernières à cultiver la vigne. La marginalisation effective de la pratique n'est pas pour autant synonyme de disparition. Au contraire il s'agit aussi d'une forme de résistance et il demeure de nombreux exemples de permanence dans le temps de certaines parcelles viticoles et à l'échelle d'une commune la disparition d'une grande partie des vignes est parfois atténuée par l'augmentation de la charge symbolique sur celles qui perdurent.
La planche présentée qui offre à comparer deux clichés identiques pris à un siècle d'intervalle témoigne de la capacité de résistance du système et d'une forme de permanence de son inscription spatiale. Certes, la dynamique de disparition des vignes, en cours, est démonstrative et peu contestable mais il est difficile d'évaluer la capacité de résistance finale du système et par définition une dynamique peut changer. Si l'inscription spatiale, au travers des vignes, de ce système viticole est en souffrance, son inscription territoriale demeure forte, notamment parce qu'elle est relayée par les autres composantes de l'anthroposystème viticole. Une dynamique de renaissance ponctuelle, à l'image de ce qui s'est passé pour le système viticole commercial, n'est pas totalement à exclure.
La disparition du système viticole d'amateur est en outre très largement à l'origine de la mise en place d'une autre composante de l'anthroposystème viticole : le système de la vigne de jardin.

Le système de la viticulture d'amateur

Fig. 2.12 Comparaison diachronique d'un même paysage

Suaucourt. Carte postale oblitérée en 1906 et vue actuelle (Photo. juillet 2006)**:**

Les deux prises de vues permettent une comparaison diachronique d'un même paysage, à un siècle d'intervalle :

- La carte postale présente une épreuve réalisée entre 1905 et 1910 à l'entrée du village. A cette date, la commune possédait encore plus de 100 Ha de vignes qui s'intègrent dans un système de polyculture familiale. La production de l'époque est largement auto-consommée ou écoulée localement.
- La photographie de 2006 rend compte de plusieurs conséquences de l'évolution socio-économique.
  - La progression des espaces forestiers est évidente. Ainsi, le presbytère toujours présent n'est plus visible sur le cliché.
  - Deux fermes ont été rasées.
  - Des vignes ont été reconverties en pâture.

D'une façon générale, cela traduit une déprise agricole très nette et conséquente.

- La vigne est toutefois toujours cultivée sur le finage communal. En 1992, 8 agriculteurs totalisaient 83 ares de vignes. Les vignes qui demeurent sont de belle tenue et produisent toujours la consommation annuelle de vin des propriétaires. Ceux-ci revendiquent cet héritage familial sur plusieurs générations. Ces vignes sont chargées d'une dimension symbolique réelle et permettent une inscription spatiale prononcée de la viticulture dans le village.

Sur ces deux prises de vue, la vigne est un marqueur puissant des paysages. Elle rattache le présent de la commune à son passé viticole: la culture de la vigne s'est marginalisée au niveau spatial mais elle demeure chargée d'une épaisseur historique importante et interpelle au sein du paysage.

1.3 Le système de la vigne de jardin

Nous avons exposé l'importance que les parcelles de vigne, commerciales ou d'amateurs, occupent au sein de l'anthroposystème viticole.
La vigne joue un autre rôle au sein de ce système si on l'aborde non plus comme une culture, mais comme un plant cultivé. En effet, il est très fréquent de rencontrer au sein de l'aire d'étude de la vigne cultivée sous différentes formes mais qui n'ont rien à voir avec la viticulture telle qu'on peut l'imaginer à travers ses rangs et son projet de vinification. Quelques ceps, parfois un seul, peuvent être entretenus pour diverses raisons. Ils peuvent fournir du raisin pour la consommation courante, servir à décorer une façade ou un jardin, ou s'inscrire dans une démarche mémorielle lorsqu'ils se chargent d'une dimension affective.
Ces manifestations de la vigne sont nombreuses, variées et recensées dans l'ensemble de la zone d'étude. Elles relèvent de ce que nous avons qualifié de « système de la vigne de jardin ». Il s'agit de la troisième composante identifiée de l'anthroposystème viticole.

1.3.1 « La vigne de jardin », définition de la notion

La vigne peut s'appréhender de différentes façons. Dans la plupart des cas elle désigne une plante cultivée en nombre, sur une parcelle plus ou moins grande, et le terme désigne alors un ensemble de ceps. Les ceps n'ont en général pas de valeur pour eux mêmes et la seule entité identifiée est la parcelle de vigne dans son ensemble. A l'inverse il arrive qu'un ou que quelques ceps de vigne soit reconnus dans leur caractère unique. Un cep qui court sur la devanture d'une maison ou le portail d'un clos, celui qui se conserve au fond du jardin, ou ceux qui servent à constituer une haie entre voisins, sont autant d'exemples qui nous amènent à considérer que la vigne doit aussi être abordée en tant que plante jardinée, ornementale, ou fonctionnelle.
Nous entendons donc par vigne de jardin, la vigne ou les ceps qui sont entretenus avec un objectif autre que l'optique viticole courante. La finalité de cette culture n'est pas de produire un raisin qui a vocation à être vinifié. La vigne est utilisée comme une plante qui s'apparente à celles que l'on retrouve dans les vergers, les jardins ou les potagers.

La vigne de jardin est une expression majeure de l'anthroposystème viticole. Il n'y pas de village de l'aire d'étude qui n'abrite en nombre des vignes de jardin sous leur diverses formes et la signification de ces vignes est souvent lourde de sens et d'affectif pour ceux qui les cultivent. Nous verrons en effet que bien souvent elles se rattachent à des pratiques viticoles familiales et qu'elles s'inscrivent dans une démarche mémorielle. Il est d'ailleurs possible de discuter l'appellation retenue de « vigne de jardin » et nous avons hésité sur le nom à donner à cette forme de culture. Le terme de « cep de vigne » ou de « plants » peuvent sembler plus opportuns: « cep » ou « plant » désigne un ou quelques pieds cultivés et « vigne » un ensemble plus conséquent de ceps destinés à produire du vin.
Nous avons pourtant choisi de retenir une valeur polysémique au terme de vigne, malgré le risque de confusion. La raison tient au fait qu'au sein de l'aire d'étude, les locaux n'utilisent que ce vocable. Une treille ou un pied isolé n'est jamais désigné comme un cep mais bel et bien comme une vigne. Le terme de plant revêt lui une valeur techniciste. Il est strictement réservé à l'unité qui compose une parcelle ou à une jeune pousse mise en culture. Aussi nous pouvons exposer les formes de mise en culture de cette vigne de jardin qui constitue un véritable système original et diversifié dans ses expressions spatiales. Nous présentons à travers les photographies qui accompagnent ce propos quelques exemples de mise en œuvre de cette vigne de jardin.

Le système de la vigne de jardin

Fig. 2.13 Formes variées de mise en culture de la vigne de jardin

Quelques exemples qui rendent compte de l'inscription paysagère du système de la vigne de jardin.

Gy:
(Photo. Juin 2006)

- Un terrain attenant à l'habitation du propriétaire est planté de nombreux fruitiers.
- La vigne de jardin est utilisée pour réaliser une haie, le long de la route.

Vesoul:
(Photo. Juin 2006)

- Face au site de la Motte, au cœur d'un quartier résidentiel, le talus qui borde une propriété a été planté d'une vingtaine de ceps alignés sur deux rangs.

Champlitte:
(Photo. Juin 2006)

- Un ancien clos viticole reconverti en verger est régulièrement travaillé au tracteur.
- Plusieurs vignes de jardin sont palissées sur le mur et bien taillées par leur propriétaire.
- Au premier plan, une vigne non entretenue court sur le murger au milieu d'une bande herbacée non fauchée.

Le système de la vigne de jardin

Fig. 2.14 Formes variées de mise en culture de la vigne de jardin

Quelques exemples qui rendent compte de l'inscription paysagère du système de la vigne de jardin

Champlitte:
(Photo. Juin 2006)

- Une dizaine de ceps sont conduits d'une façon originale au sein d'une parcelle qui souffre d'un manque d'entretien manifeste.

Chariez:
(Photo. Juin 2006)

- Dans un verger bien tenu, une poignée de ceps isolés et échalassés sont disséminés au sein de cette parcelle autrefois viticole. Ils sont disposés de la même façon que les groseilliers et les cassissiers, ce qui tend à les apparenter à de simples plants fruitiers.

Jussey:
(Photo. Juin 2006)

- Dans un espace autrefois totalement viticole, sur les hauteurs de la commune, un ancien verger est aujourd'hui à l'abandon.
- Une vigne de jardin souligne l'accès à la parcelle par un portique. Elle demeure vigoureuse et semble être la seule composante de l'espace qui continue à recevoir des soins réguliers : Elle est taillée, et le sol est fauché tout autour.

Il est probable que cela témoigne d'un attachement particulier de son propriétaire à cette vigne de jardin.

1.3.2 Des formes variées de mise en culture

L'étude de ce système s'appuie sur une méthode particulière qui vise à compenser le manque total de données sur le sujet.

Méthode utilisée

Il est difficile, faute de sources ou d'enquêtes officielles sur ce sujet, de bien étudier l'ensemble des inscriptions de ce système au sein des paysages de l'aire d'étude et son importance véritable. Son étude n'est possible que par une approche très fine de terrain qui nous a conduit à pénétrer dans l'intimité de jardins, ou de propriétés privées guidé par les propriétaires ou par quelques regards indiscrets… Il va de soi que l'observation de terrain comporte une marge d'appréciation personnelle, impressionniste et que les relevés effectués ne peuvent pas prétendre à l'exhaustivité ni même à la plus stricte objectivité de la part de leur auteur.

A côté de cette pratique du terrain, les enquêtes par entretiens ont été indispensables à la compréhension du système. En complément de ces enquêtes, lourdes à mettre en œuvre, au hasard d'une rencontre ou en la forçant quelque peu, nous avons questionné certaines personnes de façon informelle sur les raisons de la présence d'une vigne ou de quelques pieds dans leur propriété. Dans la plupart des cas les individus interrogés se sont volontiers prêtés à l'exercice et nous ont livré leurs motivations et l'intérêt qu'ils portaient à la vigne de jardin. Au final, nous nous sommes appuyés sur ces deux types de sources pour rendre compte de la réalité du système et de son fonctionnement.

Une inscription générale dans toute l'aire d'étude

On peut d'abord évoquer, la généralisation de la pratique au sein de notre terrain de recherche. Nous avons déjà évoqué le fait que tous les villages intégrés à cette étude présentent en général plusieurs formes de vigne de jardin. Certaines communes se dégagent et semblent présenter davantage de vignes de jardin que d'autres. Il s'agit en général de celles qui ont abrité dans le passé les plus beaux vignobles, par leur qualité et leur superficie. Ainsi, Jussey, Champlitte, les communes de la Roche-Morey et de Vesoul ou Gy semblent particulièrement concernées.

Le constat est toutefois à nuancer. En effet, ces communes ont reçu en héritage de leur passé viticole important, des sites dans lesquels se concentrent les potagers, les vergers et autres jardins clos qui appartiennent en général à des habitants du village. Situés en bordure du noyau villageois, ces sites ont en commun leur passé viticole. C'est à l'intérieur de ce parcellaire, très émietté, et riche en vestiges tels que les murgers, les clos, les baraques de vigne qu'on rencontre le plus de vignes de jardin. Dans les communes qui ne possèdent pas de tels sites, elles sont alors plus rares mais se manifestent différemment : au cœur d'un jardin fermé, sur la façade de la maison ou dans la cour d'une vieille bâtisse …

Aussi nous émettons quelques réserves sur la réalité de cette observation qui doit peut-être plus à un ressenti qu'à une réalité objective. La seule certitude que nous affirmons tient au fait que la vigne de jardin est présente, de façon remarquable dans l'ensemble de notre aire d'étude.

Le système de la vigne de jardin

Fig. 2.15 La treille, mise en culture courante de la vigne de jardin

Molay:
(Photo. Juin 2006)

- La vigne, conduite en treille sur la façade est un ornement courant des vieilles bâtisses de l'aire d'étude.

Montdoré / Vauvillers:
(Photo. Février 2006)

- La treille participe ici à un ensemble d'inscriptions spatiales du fait viticole et de son passé.
- La ferme à cave voûtée avec entrée sur la chaussée se situe « rue sous les vignes ». Outre la treille qui décore la façade, une balonge (récipient à vendange) reconvertie en bac à fleurs, évoque aussi la vigne et ses pratiques.

Gy:
(Photo. Février 2006)

- L'école communale conserve deux ceps remarquables qui évoquent le passé viticole des lieux.
- La vigne de jardin possède une dimension patrimoniale certaine.

La mise en culture de la vigne de jardin

Les procédés utilisés pour cultiver la vigne de jardin sont très variés. Il est difficile d'en dresser une typologie complète selon des critères bien définis. Il est néanmoins possible de les exposer selon la finalité affichée ou probable de la mise en culture. Certains continuent de planter quelques ceps pour produire un peu de vin. Cette seule optique pourrait justifier de considérer la démarche comme propre au système de la viticulture d'amateur. Pourtant, il apparaît que les ressorts et les motivations de cette mise en culture de la vigne diffèrent de ceux qui caractérisent ce système. En effet, lors des enquêtes par entretien nous avons rencontré trois personnes (sur les 43 interrogées) qui récoltent avec de la vigne de jardin, de quoi produire quelques dizaines de litres de vin par an. Les quantités produites sont si faibles que la vinification est parfois difficile à mettre en œuvre. Toutes, ont possédé autrefois une ou plusieurs vignes qui leur permettaient de produire de quoi subvenir à leur consommation annuelle et il n'est guère possible d'utiliser le matériel de vinification qu'ils utilisaient à l'époque, celui-ci étant de trop grande dimension. Aussi, il est nécessaire de « bricoler », pour reprendre le terme de l'un d'entre eux, des petites cuves ou de recourir à un matériel qui à l'origine n'est pas conçu pour cet usage. Lorsqu'on les interroge sur une pratique qu'ils exposent comme un peu incongrue, les motivations affichées évoquent *« le plaisir de faire comme avant* » ou l'aspect ludique de l'opération. Il n'est pas nécessaire de poursuivre très longtemps l'entretien pour convenir qu'il s'agit là d'une façon pudique de dissimuler le regret de ne plus pouvoir tenir une vigne et ainsi maintenir une tradition ou un savoir- faire singulier. La pratique revêt de fait une dimension mémorielle et affective réelle. Travailler la vigne sans en posséder une. Avoir de la vigne à défaut d'en avoir une. Ainsi peut-on résumer la démarche entreprise.

Le système de la vigne de jardin est alors activé en remplacement de celui de la viticulture d'amateur. Lorsque l'on ne peut plus assurer la mise en œuvre de ce dernier, on lui substitue une autre plus facile à tenir et qui vous rattache à lui.

Plusieurs formes d'expressions spatiales et paysagères de ce type de dynamique propre au système de la vigne de jardin ont été relevées. Parce que le nombre de ceps est limité, que la démarche s'inscrit parfois dans des lieux normalement peu appropriés à la vigne, ou qu'elle se revendique ludique, la créativité est parfois de mise dans ce système. Ainsi si certains se contentent de treilles sur une façade ou sur un mur, d'autres plantent parfois de façon très originale quelques pieds dans un jardin. Nous avons pour exemple rencontré deux passionnés qui, en ville, en toute illégalité, ont recréé une vigne miniature. L'un d'eux, lorsqu'on lui demandait si exposer à la vue de tous une vigne, certes très modeste mais non déclarée, à deux rues du bâtiment des douanes (en charge des déclarations annuelles de vigne), nous répondit plein de bon sens :« *Je joue à la dînette et j'ai quatre-vingt ans. C'est pas interdit !* »…

Au final cette motivation liée au plaisir d'un travail de la vigne et du vin semble assez rare au sein du système étudié. Nous n'avons recensé que quelques cas particulier. Mais cette démarche est très difficile à évaluer réellement, il n'est pas impossible qu'elle soit plus fréquente qu'il n'y paraît.

Il est plus courant de rencontrer une démarche mémorielle et affective à la vigne. Cette approche rejoint celle évoquée précédemment mais présente une résolution plus franche à renoncer à la viticulture. Quelques pieds de vigne au sein d'un verger, d'un potager ou à l'entrée d'un jardin suffisent parfois à entretenir la mémoire d'une parcelle en évoquant son utilisation passée. Plus de la moitié des personnes interrogées par entretiens conservent par ce moyen le souvenir d'une parcelle qui a été arrachée ou d'un cépage auquel ils ont renoncé.

Au hasard de nos pérégrinations viticoles, lors de rencontres informelles, nous avons questionné vingt-trois personnes qui entretenaient une vigne de jardin. Treize d'entre-elles

avaient par le passé tenu une vigne ou participé au travail de la vigne familiale. L'idée de conserver quelques plants semble s'être imposée à eux sans qu'ils puissent verbaliser clairement pourquoi. Il est possible d'émettre l'hypothèse que la motivation est d'ordre symbolique, empreinte, encore une fois, d'une certaine charge affective, ce qui peut expliquer la difficulté à l'exprimer. Quelques-uns ont répondu à cette suggestion par l'affirmative (cinq) en confirmant que ces quelques plants avaient valeur de souvenir, d'autres ont réfuté (six), peut-être pudiquement, cette démarche mémorielle et n'engagent alors aucune justification autre sur la pratique que celle d'avoir un peu de raisin. Quoiqu'il en soit la référence au passé d'une parcelle que l'on a connue viticole est un élément majeur qui détermine la présence de nombreux cas où un verger, un jardin, un potager abritent une ou plusieurs vignes de jardin.

Les lieux ont une mémoire forte de la présence de la vigne. Cette caractéristique centrale de notre problématique et des résultats obtenus s'illustre par la démarche entreprise par des néo-résidents ou des propriétaires de résidence secondaire, étrangers à la région, voire au pays. Nous en avons rencontrés huit, dont cinq lors des enquêtes par questionnement, qui ont entrepris de planter une treille sur la façade (la glycine très fréquente dans l'aire d'étude, concurrence la vigne sur ce point), sur un pan de mur ou dans leur jardin. Tous ont justifié la pratique en évoquant l'observation d'une pratique locale, qu'ils entendent respecter et reprendre. La vigne est d'ailleurs typiquement française plus que locale pour les étrangers propriétaires de résidences secondaires, surtout des hollandais et des allemands, qui nous ont confié leur plaisir de posséder de la vigne au pays du vin.

Trois cas rencontrés illustrent cette dimension symbolique et propre à l'histoire des lieux. Après avoir racheté une maison ou une parcelle qu'ils ont entrepris de défricher, ils sont tombés sur un ou plusieurs ceps vivotant au sein d'une friche. Considérant que ceux-ci appartenaient aux lieux et amusés par cette « découverte », ils ont entrepris de tailler et de restaurer ces ceps pour les inscrire dans le nouvel aménagement de la parcelle mis en place. La démarche proche d'une archéologie personnelle de leur territoire, à une échelle très fine, renvoie assurément à cette approche conservatrice de la mémoire des lieux.

Signalons une dernière forme originale de la culture de la vigne de jardin, observée de façon plus rare mais récurrente dans différentes communes de l'aire d'étude : l'utilisation de cette plante en haie. Palissée, volontairement mal rognée pour conserver un feuillage dense, ces plants délimitent un jardin particulier et isolent celui-ci des regards extérieurs. Nous en avons rencontré une dizaine au sein de notre terrain de recherche et avons pu questionner de façon informelle deux personnes. Ces propriétaires n'avaient pas de liens familiaux avec la vigne ni même pour certains avec la région. Ayant remarqué la présence de nombreuses vignes de jardin, ils ont eu l'idée de l'utiliser de cette façon, qu'ils revendiquent originale et amusante. La référence au passé semble inexistante dans la démarche engagée mais celle-ci en revanche, a été initiée par l'inscription spatiale effective de la vigne dans l'aire d'étude, qui sous ses différentes formes et ses différents systèmes est directement héritée de l'important passé viticole de la région. En ce sens cette pratique est elle aussi générée par la mémoire viticole qu'expriment certains lieux de l'aire d'étude.

Enfin, la vigne de jardin est cultivée comme un plant fruitier qui produit un raisin très apprécié pour sa valeur gustative. Le trait est confirmé par toutes les personnes qui en possèdent, quelque soit la logique de plantation. La vigne de jardin est toujours réalisée avec des cépages de vinification et nous n'avons pas trouvé de ceps qui appartiennent à la catégorie des raisins de table. Ce point est essentiel, car il matérialise la dimension mémorielle et affective qui tient à la nature même de la vigne plantée Les cépages utilisés sont les mêmes que ceux qui sont cultivés dans le système viticole commercial et le système de la vigne d'amateur. Ce type de raisin, très savoureux, n'est cependant pas très digeste et ne se consomme pas comme un simple raisin de table. On le cultive souvent pour son originalité et la dimension affective de sa saveur. Si quelques-uns se contentent d'évoquer un fruit rare et

agréable, plaisant à avoir dans sa gamme de fruitiers, la plupart évoquent encore une fois un lien sensible à la saveur du fruit récolté. On rejoint bien souvent une approche voisine de la démarche mémorielle. Une majorité des personnes interrogées nous ont confié consommer ce raisin pour conserver un goût singulier qui renvoie au passé familial et aux souvenirs d'enfance. Il est assez remarquable de constater qu'un ancien viticulteur âgé, qui a cultivé sa vigne pendant plusieurs décennies et encore longtemps après sa retraite, évoque un goût de l'enfance et non celui d'un passé plus proche. La dimension générationnelle l'emporte sur la vie personnelle des personnes concernées et la charge symbolique de la conservation d'un goût est fondamentale.

Ainsi, les raisons qui motivent et déterminent la plantation de la vigne de jardin sont très largement déterminées par la dimension mémorielle qui s'y rapporte. Elle se comporte d'une certaine façon comme un relais avec le système de la vigne d'amateur et amortit les effets de sa disparition. Il est clair qu'une très large majorité de ceux qui cultivent ces vignes de jardin ont en effet un lien particulier avec la viticulture d'amateur et que ce système appartient en général à leur propre histoire ou à celle de leur famille. Néanmoins il existe des cas où la mémoire des lieux semble avoir conditionné la participation au système de la vigne de jardin de personnes qui n'avaient à l'origine aucun lien, même lointain, avec la viticulture ou les espaces étudiés. Ces exemples démontrent la capacité de ce système à exister sur sa propre dynamique et pas seulement comme la survivance d'une époque révolue.

1.3.3 Fonctionnement du système de la vigne de jardin

Le système décrit doit être appréhendé dans la perspective de l'évolution de l'ensemble de l'anthroposystème viticole. Il répond dans bien des cas à l'impossibilité des propriétaires à conserver en l'état une vigne produite par le système de la viticulture d'amateur. Dans une très large majorité des cas rencontrés le renoncement au maintien d'une parcelle de vigne appartient à l'histoire familiale et la question de la reconversion du parcellaire s'est posée face à la pression des dynamiques de végétation.

Lorsqu'il n'est plus possible à un particulier de tenir correctement sa vigne, celui-ci reconvertit l'espace consacré selon ses besoins ou ses moyens. Reconvertir la pratique et le savoir-faire est une démarche plus complexe à formaliser : renoncer à sa vigne c'est souvent renoncer à l'exercice de pratiques auxquelles on peut être très attaché pour diverses raisons. Le renoncement étant le plus souvent contraint et définitif, il peut même générer une forme de traumatisme affectif. Le système de la vigne de jardin peut alors être activé et produit en remplacement ou en relais du système de la viticulture d'amateur. Bien sûr il ne le remplace pas. La pratique de la vigne est incluse ou fusionne avec d'autres pratiques comme celle par exemple du jardinage potager, et la perte de sa vigne pour un viticulteur demeure une étape fondamentale de son parcours de vie. Néanmoins le nouveau système mis en place permet de maintenir le lien à la vigne et souvent même de conserver la pratique des gestes et l'exercice de son savoir-faire : on travaille les quelques ceps comme on le faisait pour toute une parcelle.

La vigne appartient au patrimoine local et à l'histoire familiale. La seule présence de quelques pieds permet d'entretenir les liens affectifs et mémoriels à cette culture. D'une certaine façon, la vigne de jardin permet la cristallisation d'un passé ou d'un vécu personnel auquel on demeure profondément attaché. La dimension symbolique de ces ceps est particulièrement importante, la charge idéelle véritable et leur simple présence est une matérialisation discrète mais très puissante de toute une partie de l'histoire locale et familiale qui se rattache à la pratique viticole. Aussi, si l'expression spatiale de ce système est dérisoire et nécessite souvent une recherche spécifique pour être visualisée, sa véritable dimension rend compte du fonctionnement d'un système complexe qui trouve ses racines dans un passé et un ensemble de pratiques incontournables dans l'histoire de notre aire d'étude. L'inscription

matérielle de cette vigne de jardin, souvent dans un parcellaire hérité de l'activité viticole en fait une forme de réification du passé et de la tradition viticole. Elle charge cette vigne d'une profonde dimension mémorielle. Ces espaces marqués, et en partie produits, par le système de la vigne de jardin, qui demeurent intimes et modestes par leur superficie, sont de véritables lieux de mémoire qui entretiennent le lien avec la viticulture d'autrefois.
La puissance de cette dimension symbolique permet d'ailleurs à la vigne d'être intégrée aux pratiques d'habitants qui ne possèdent à l'origine aucun lien avec la viticulture, voire avec la région. La vigne n'est parfois qu'un simple élément cultivé parmi d'autres. Elle se réduit à une fonction fruitière, ornementale ou récréative. Mais l'idée de son utilisation témoigne de la capacité du système de la vigne de jardin à ne pas se limiter à n'être qu'un simple relais ou qu'un pis-aller du système de la viticulture d'amateur. Il génère aujourd'hui sa propre dynamique et son renouvellement passe aussi au travers de son adoption par des populations qui n'ont aucun lien avec les systèmes précédemment évoqués. Ainsi lorsqu'un propriétaire d'une résidence secondaire étranger ou qu'un néo-rural originaire d'une autre région décore sa façade d'une treille ou plante quelques ceps pour consommer les raisins, il participe à la mise en place du système, enrichit sa dynamique de fonctionnement et au final son inscription dans les paysages de l'aire d'étude.

Il convient toutefois de signaler pour terminer la présentation de ce système que celui-ci connaît des dynamiques propres assez contrastées. Il est en effet tout à fait possible de relever différents états pour les parcelles qui participent au système de la vigne de jardin. Le cas le plus démonstratif est celui des vergers ou des potagers clos qui ne peuvent plus être entretenus correctement. Certains sont véritablement choyés et sont cultivés avec la plus grande minutie, d'autres à l'inverse sont en proie aux dynamiques de reconquête forestière et témoignent alors d'un abandon complet. Entre ces deux états il est possible d'en relever d'autres qui rendent compte de situations intermédiaires et l'on ne manquera pas de remarquer ces ceps qui courent ou survivent parmi les herbes hautes et participent activement à l'évolution en friche de l'espace. Il est quasiment impossible d'estimer la répartition des différents états puisqu'à la base il est déjà difficile d'estimer autrement que par une approche impressionniste l'inscription du système de la vigne de jardin lorsqu'il est en état d'équilibre. Savoir lorsqu'on est face à un jardin abandonné ou face à une friche, s'il existait en leur sein quelques ceps est parfois impossible à déterminer. Aussi faut-il admettre que ce système est, en partie, perceptible au sein des paysages dans son état d'équilibre et que sa disparition effective est beaucoup plus difficile à identifier. Le système de la vigne de jardin évolue, se dégrade et participe alors à la mise en place d'un autre système exposé dans la partie qui suit.

Ancien clos viticole sur Champlitte

(Photo. Juillet 2005)
Les aménagements viticoles tels que les murgers ou la baraque sont très bien tenus.
La parcelle reconvertie en jardin potager est choyée et minutieusement composée

Fig. 2.16 **Le système de la vigne de jardin**
(Se décline selon plusieurs états)

Composante liée au milieu physique	Composante historique et culturelle	Composante sociale et économique
- Participation identique que pour le système de la viticulture d'amateur. -Valorisation du potentiel viticole -Pression des dynamiques de végétation sur les parcelles qui définit plusieurs états. - Vulnérabilité de l'état d'équilibre face à ces dynamiques de reconquête de la végétation.	- Dans de nombreux cas, il s'agit d'un système relais, héritier du système de la viticulture d'amateur. - La vigne appartient au patrimoine culturel et cultural local. - Lien affectif et mémoriel à la vigne. - Permet de maintenir, de sanctuariser des savoir-faire. - Au bilan, cristallisation d'un passé personnel à travers un ou quelques plants.	- reconversion d'un parcellaire et exploitation en verger, jardin ou potager. - Pratique du jardinage comme activité de loisir. - La vigne n'est qu'un élément cultivé parmi d'autres. - Utilisation fonctionnelle de la vigne : fruitière, ornementale, haie. - La pratique nécessite un entretien conséquent qui fragilise le système.

1.4 Le système viticole à fruticées et forêts

Les trois systèmes présentés précédemment participent à l'anthroposystème viticole en s'appuyant sur la vigne en tant que réalité matérielle clairement identifiable. Les espaces produits par ces systèmes intègrent de fait la vigne comme un élément cultural qui possède une matérialité à l'instant où on les observe. Il est possible d'identifier à côté des expressions spatiales générées par ces systèmes, d'autres formes spatialisées d'inscription systèmique de la vigne qui peuvent s'affranchir de sa présence.
La vigne et sa culture ont en effet produit des systèmes qui leur sont étroitement liés mais qui ne s'articulent pas nécessairement autour d'une parcelle viticole ou de la réalité matérielle d'un ou de plusieurs ceps. La vigne participe plus ou moins indirectement au fonctionnement du système car elle se trouve toujours à l'origine des dynamiques qui le structure. Ainsi, parmi les dynamiques de végétation qui affectent l'aire d'étude, il est possible d'identifier des composantes en lien direct avec la culture de la vigne, passée ou actuelle. Ces composantes sont l'une des formes d'expressions de l'anthroposystème viticole et permettent d'individualiser l'un des systèmes qui le compose, que nous identifions comme système viticole à fruticée et forêts.

1.4.1 Identification du système viticole à fruticées et forêts

Les expressions spatiales de la vigne ne se limitent pas aux formes directes de sa mise en culture. Il arrive en effet d'être confronté à la présence forte du fait viticole en dehors de toute culture apparente de la vigne. Les formes de rémanence de la viticulture sont nombreuses. Cette dernière continue d'être présente, de structurer l'espace et d'induire certaines dynamiques alors que sa disparition est parfois effective depuis plus d'un siècle. Ces manifestations de la vigne sont particulièrement fréquentes au sein des espaces en proie à des dynamiques progressives de la végétation ou des espaces forestiers. Ainsi, il est courant que dans une forêt ou dans un espace complètement en friche, la présence passée de la vigne se manifeste et participe au fonctionnement en cours du système qui produit ces espaces. Bien évidemment la vigne n'est souvent qu'un élément de l'ensemble et ne participe pas nécessairement au système de façon dominante. Elle demeure une composante parmi d'autres et il est parfois nécessaire de la rechercher spécifiquement. Pour exemple, la présence d'une vigne « sauvage » au sein du manteau d'une lisière forestière n'est véritablement remarquable que si on observe celui-ci avec attention. Néanmoins cette forme discrète d'inscription spatiale participe à la diffusion de la viticulture au sein du système paysager général de l'aire d'étude. Il s'agit là d'une forme prise par la vigne qui contribue aussi à remettre en cause l'inscription marginale du fait viticole dans la région.
A l'inverse la présence d'aménagements viticoles imposants tels que des murgers, des clos, ou des baraques de vigne au sein d'une futaie, laisse à voir un paysage forestier singulier, surprenant. Il ne peut échapper au regard du promeneur. La viticulture passée structure alors de façon déterminante un espace qui ne lui est plus consacré depuis longtemps. Profondément marqué, celui-ci porte matériellement la mémoire ou le souvenir de la vigne.

Au final, il est possible de relever nombre de ces manifestations de la culture de la vigne au sein des espaces qui ont connu une importante déprise anthropique, plus ou moins récente, et sont depuis soumis aux dynamiques de reconquête forestière. Que ces espaces se singularisent clairement ou qu'ils portent une marque parfois plus discrète de la viticulture passée, ils sont porteurs par ces rémanences de leur propre histoire et sont une forme de

l'inscription spatiale de l'anthroposystème viticole. Ils composent sous leurs différentes formes le système viticole à fruticées et forêts.

1.4.2 La vigne au centre de dynamiques de reconquête forestière

Par définition, une parcelle de vigne est le résultat d'un équilibre entre une pression anthropique et la réponse du milieu physique. Il est donc difficile d'y voir un stade de reconquête forestière et une telle interprétation peut sembler comme une erreur grossière d'appréhension des dynamiques en cours. Pourtant il nous est apparu que les parcelles de vignes pouvaient être appréhendées comme tel, du fait de certaines de leurs spécificités.

Un système relais

Nous avons défini plusieurs « états » du système de la viticulture d'amateur qui rendent comptent de l'éventuelle rupture d'équilibre qui intervient sur une parcelle lorsque son propriétaire ne peut assurer un entretien suffisant de cette dernière. Ce constat peut s'appliquer également au système de la vigne de jardin, lorsque celle-ci est cultivée au sein d'un verger, ou d'un jardin par exemple. Dans le cas d'une déprise anthropique manifeste, la parcelle est très rapidement transformée en friche et les dynamiques progressives de la végétation y trouvent toute leur place.

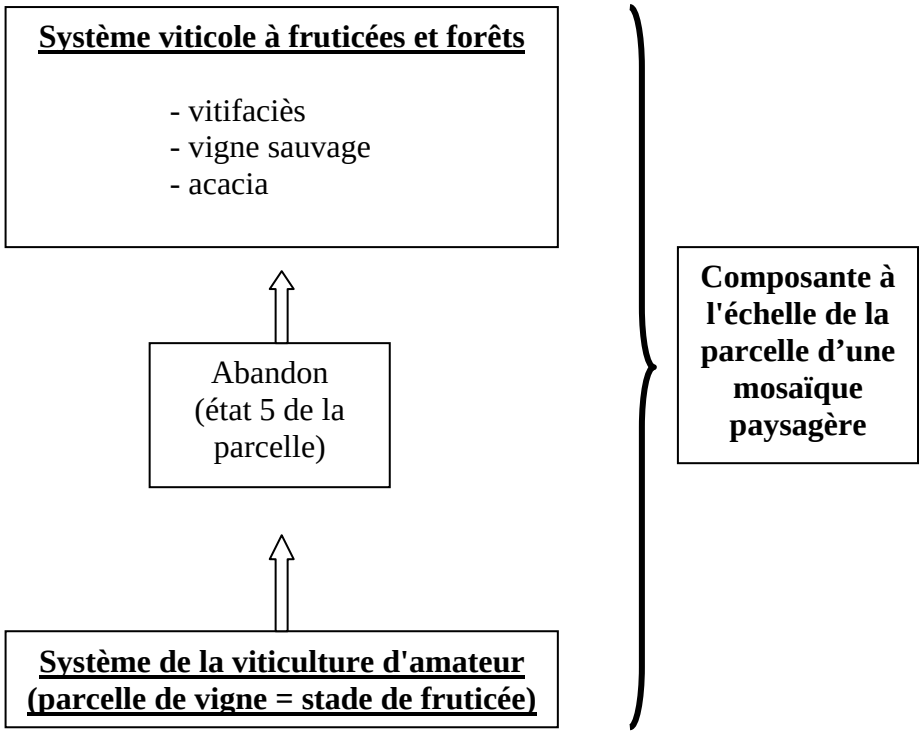

Fig. 2.17 **Un système relais : le système viticole à fruticées et forêts**
(Réal. S. Estager)

La succession des stades de reconquête forestière est en général très rapide pour plusieurs raisons :

- L'abandon est souvent assez brutal et total s'il est lié notamment à l'incapacité physique du propriétaire à tenir la parcelle, voire à son décès.

- Les parcelles sont de dimension très modeste, émiettées, et fréquemment localisées en bordure d'espaces boisés. Souvent elles sont délimitées par des haies arbustives, voire se situent en lisière de forêt. Dès lors le potentiel de semence ou du recrû végétatif est très important, la dynamique progressive grandement facilitée et d'autant plus agressive sur l'espace délaissé.

- Enfin, la parcelle de vigne ne saurait être considérée comme un espace ouvert tel un labour ou une pâture. Elle est plantée de rangs de ceps, conduits à une certaine hauteur. Le processus de facilitation de conquête de l'espace par des essences arborées est assuré par la vigne elle-même. En ce sens elle peut être appréhendée comme un stade précoce de la succession pré-forestière qui peut s'apparenter à une fruticée.

Ainsi, le nouveau système qui se met en place lorsque la vigne est considérée comme perdue ou quasiment disparue (état 5 du système de la viticulture d'amateur) prend le relais des systèmes de la viticulture d'amateur ou dans certains cas, de celui de la vigne de jardin.
Ce système se caractérise notamment par la mise en place d'espaces en proie à des dynamiques progressives de la végétation, qui à terme conduisent à un processus de reconquête forestière.

Un stade initial du type fruticée

Nous reprenons ici la terminologie définie par J.C. Rameau pour caractériser les stades identifiés qui définissent les étapes de la reconquête forestière (Rameau J.C., 1990). On l'a évoqué précédemment la vigne en état d'équilibre ne permet pas de considérer l'espace cultivé comme un espace ouvert. La couverture végétale et les processus de facilitation de la colonisation arbustive ou arborescente sont déjà en place du fait de la seule présence de la vigne. En cas d'abandon de la parcelle, on ne se trouve donc pas confronté au stade de l'espace ouvert ni à celui de la pelouse. La couverture végétale de départ est apparentée à une fruticée. Cette dernière est définie comme une formation basse qui précède, mais se révèle très proche, du stade arbustif. Elle peut être qualifiée de viticole. Nous incluons dans la fruticée le cas particulier des vergers qui sont une forme courante de la reconversion des parcelles de vignes. L'espace est souvent conservé avec ses aménagements et ce sont surtout des pommiers, pruniers et quelques pêchers qui remplacent traditionnellement la vigne. Mais qu'elle abrite une vigne ou un verger, une ancienne parcelle viticole abandonnée connaît une évolution quasi-similaire en terme de dynamique de végétation, c'est pourquoi nous n'hésitons pas à englober dans notre propos les deux types de cultures.

Aussi, la phase pionnière véritable n'existe pas en cas de déprise anthropique véritable et la présence de la vigne permet l'installation directe d'essences post-pionnières. Dominent largement l'acacia (*Robinia pseudoacaci)*, il s'agit en fait du robinier mais ce terme n'est pas utilisé localement), le frêne (*Fraxinus excelsior*) et un peu moins souvent le noisetier (*Corylus avellana*) ou l'érable champêtre (*Acer campester*). Quelques nomades opportunistes sont également assez représentés tels que le chêne pédonculé ou sessile (*Quercus robur et sessiflora*), le charme (*Carpinus bétulus*) ou l'orme rampant (*Ulmus carpinifolia*). Ces essences sont typiques de la région, à ce stade de la reconquête forestière (Rameau J.C., 1991) et la fruticée viticole ne semble pas s'individualiser sur ce point.

Notre objet ici n'est pas de se livrer à une analyse floristique détaillée. Ce type d'étude n'entre pas dans la définition de notre problématique et nous pouvons nous limiter, sauf cas particulier, à une observation des stades sans entrer dans le détail de leur composition. Il est de toute façon difficile de généraliser le propos chaque site présentant une configuration différente. Nous nous limitons donc juste à évoquer les principales essences rencontrées lors de nos observations de terrain.

D'une façon globale l'installation de ces essences est conditionnée par la proximité de la banque de semence, qu'il s'agisse d'une lisière forestière, d'un bosquet ou d'une haie arbustive (Bonnefont J.C., 1974). La colonisation peut alors être frontale, à partir de la lisière d'un massif boisé contigu à la parcelle ; elle peut aussi opérer par nucléation en constituant un noyau arbustif ou arboré autour d'un fruitier par exemple ou par dispersion lorsqu'un nomade s'implante directement. Au final, la fruticée viticole va évoluer très rapidement en cas de déprise anthropique complète et la parcelle connaît un enforestement très rapide si elle n'est pas reconvertie dans les premières années qui suivent son abandon. Cela explique dans l'aire d'étude, la fréquence des bois ou des forêts non réglés, parsemés de vestiges viticoles en leur sein, qui offrent à voir un paysage forestier très singulier que nous présentons dans la partie suivante.
L'émiettement de la propriété, la diversité des acteurs viticoles, les différentes formes de reconversion et le décalage dans le temps de l'évolution de chaque parcelle amène à rencontrer dans les espaces anciennement viticoles une grande variété de situations. Des parcelles de vignes voisinent avec des vergers, des jardins des plantations arborées ou différents stades de reconquête forestière. Une mosaïque paysagère se met alors en place.

Des dynamiques qui composent une mosaïque paysagère

Il est fréquent au sein de notre terrain de recherche de rencontrer sur d'anciens sites viticoles un ensemble de parcelles, aux dimensions modestes qui dans leur mise en culture alternent vignes, vergers, pâtures, ou différents stades de dynamique progressive de la végétation. Ces espaces se caractérisent dans leur physionomie par ce que l'on peut qualifier une mosaïque paysagère. Ces mosaïques se rencontrent dans l'ensemble de l'aire d'étude. Chaque aire d'étude définie dans notre protocole de recherche possède un ou plusieurs espaces, de plusieurs kilomètres carrés, qui présentent ce type de mosaïque paysagère. Ces espaces sont presque systématiquement d'anciens vignobles. Ceux-ci présentaient au XIXème siècle une structure très morcelée de la propriété et un profond émiettement du parcellaire. Le devenir de chaque parcelle depuis l'apogée de la vigne dans la région a été conditionné par les choix opérés par la famille qui la possède ou par sa capacité à tenir l'espace face aux dynamiques de la végétation.
Certaines ont donc été abandonnées lors la période phylloxérique, d'autres ont vu la vigne replantée et conservée jusqu'à nos jours alors que d'autres encore étaient reconverties en vergers, labours, pâtures,… à différentes époques. La multitude de ces possibilités d'évolution et de reconversion, ainsi que le décalage dans le temps de leur inscription au sein d'une parcelle, sont à l'origine de ces mosaïques paysagères. Celles-ci sont d'une façon générale porteuses d'une grande partie de l'histoire rurale récente des campagnes étudiées car elles rassemblent en leur sein un condensé de savoir-faire, d'histoires locales et familiales et de dynamiques qui affectent ces espaces depuis plus d'un siècle.
Cependant le trait le plus commun et le plus général à ces espaces réside dans l'importance des parcelles soumises aux dynamiques de reconquête de la végétation. Tous les stades évolutifs sont en général présents. Ils rendent comptent d'une mise en place à différentes époques depuis l'abandon progressif de la vigne à la fin du XIXème siècle. Il est possible d'appréhender ces mosaïques paysagères à différentes échelles.
Un premier exemple, à travers la planche qui suit, présente une approche très fine de ces espaces.

Fig.2.18 Une mosaïque paysagère composée par le système viticole d'amateur et le système viticole à fruticées et forêts

Bourguignon-les-Morey
A la sortie S.E. du village.
(Avril 2005)

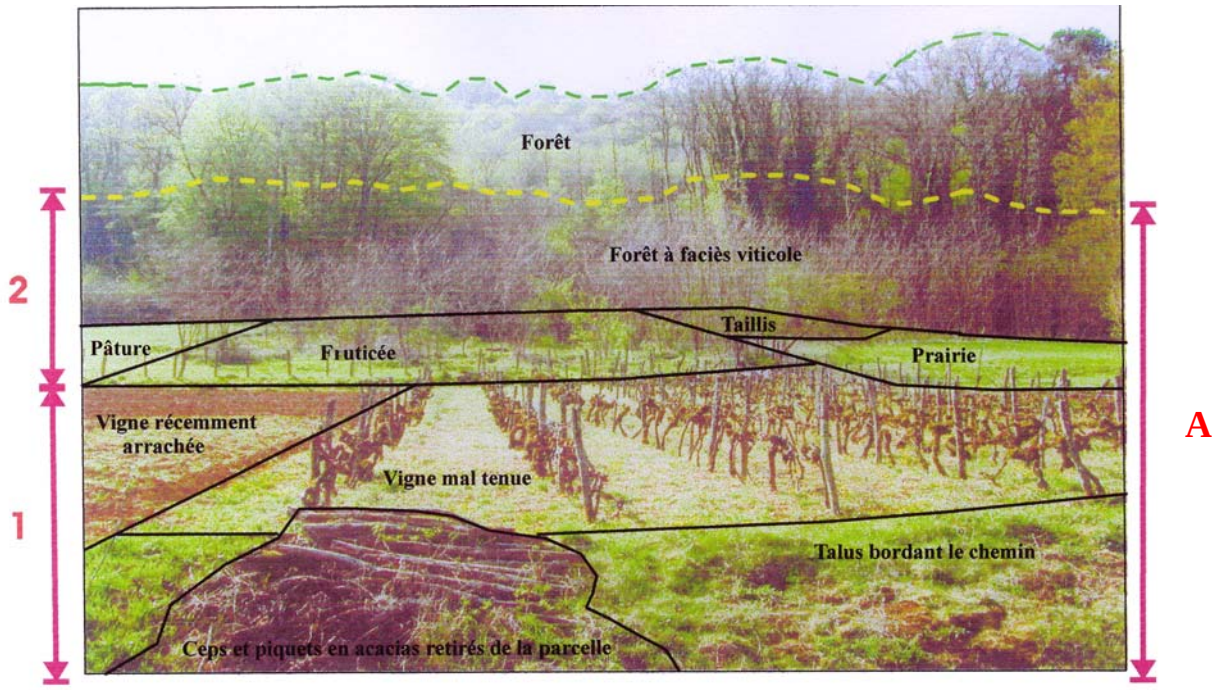

A: Espace largement produit par l'anthroposystème viticole.

- 1: Système de la viticulture d'amateur.
- 2: Dominance du système biogéographique viticole.

- *Exemple à une échelle fine d'une mosaïque paysagère, village de Bourguignon-les-Morey*

Le cliché présenté a été réalisé à la sortie du village sur un site qui au XIXème siècle était exclusivement viticole. Cette photographie est prise au début du printemps, ce qui nous permet de mieux discerner les nombreuses composantes de la mosaïque, avant que la végétation ne lui donne un caractère plus exubérant. Il est important d'intégrer que la perception de cette mosaïque varie en fonction du calendrier : les paysages de ce type, affectés par des stades différents de reconquête forestière sont à appréhender autant dans le temps que dans l'espace. Ils ne rendent pas forcément compte de la même chose, à différentes époques de l'année.

Cette prise de vue conjugue en son sein deux systèmes qui composent l'anthroposystème viticole.

En premier lieu, le système de la viticulture d'amateur est présent à travers les parcelles qui se situent au premier plan de la photographie. On observe une vigne qui souffre manifestement d'un manque important d'entretien. Le sol n'est plus travaillé et si la vigne est encore taillée et récoltée, les ceps sont couverts d'un épais manteau de mousse qui n'est plus retiré. Le propriétaire que nous avons interrogé nous a confié qu'il lui était de plus en plus difficile d'assurer physiquement la charge d'un tel labeur et qu'il envisageait d'arracher prochainement toutes ses vignes, plutôt que les voir dépérir ou courir au sein d'une friche.

Il n'est toutefois pas certain de pouvoir assurer seul une telle opération qui demande des efforts très conséquents si on ne bénéficie pas de l'appui d'un engin agricole motorisé. Une partie de la parcelle a d'ailleurs déjà été arrachée et un tas de ceps et d'échalas entreposés sur le talus qui borde le chemin témoigne de l'opération. La vigne qui demeure correspond donc à l'état 4 que nous avons défini pour le système de la viticulture d'amateur. Son existence est d'ores et déjà compromise et la reconversion envisagée à terme n'est pas encore décidée par son propriétaire. La proximité du chemin, à partir duquel la prise de vue est réalisée et qui assure un accès facile à la parcelle, plaide pour une utilisation agricole mais rien n'est encore acquis et l'exploitant actuel évoque de lui même un abandon ou une reconversion forestière comme avenir possible à court terme.

Son propos est sur ce point argumenté par l'évolution qu'ont connue un bon nombre de parcelles viticoles sur ce site.

En effet, le cliché laisse à voir l'expression spatiale du système viticole à fruticées et forêts sous plusieurs formes. La forêt a largement gagné du terrain sur les espaces agricoles depuis le début du XXème siècle, et ce principalement sur les anciens terrains viticoles. On retrouve dans la bordure du massif forestier de nombreux murgers, baraques et autres vestiges viticoles qui laissent penser que la couverture forestière n'a pas tardé à remplacer la vigne sur les parcelles les moins accessibles, situées en lisière du massif, lorsque la crise viticole de la fin du XIXème siècle a produit ses effets. La forêt présente ici un faciès viticole tel que nous le définissons dans une partie suivante.

En arrière de la parcelle de vigne actuelle, un ancien verger est à l'abandon. Il avait lui-même remplacé une vigne selon les témoignages de gens du lieu rencontrés. Cet abandon a permis la mise en place d'une dynamique progressive de la végétation. Une fruticée est actuellement colonisée par des frênes, quelques chênes et des robiniers. Si la structure du peuplement est perceptible pendant les mois d'hiver, cette parcelle apparaît complètement inaccessible durant la belle saison et il est peu probable qu'elle soit reprise en main avant que le couvert forestier ne se soit définitivement imposé. Une petite parcelle a d'ailleurs été reconvertie en taillis d'acacia sur le côté de celle décrite précédemment. Son propriétaire souhaite utiliser ce bois pour confectionner des poteaux de pâture comme l'usage, d'origine viticole, est en vigueur dans l'aire d'étude.

Parmi ces deux systèmes qui participent à la composition de l'anthroposystème viticole, deux parcelles continuent d'être soumises à une forte pression anthropique et sont utilisées pour une activité d'élevage. On remarquera d'ailleurs que la lisière forestière qui borde la pâture, malgré la présence de quelques bovins est assimilable à une lisière de reconquête linéaire et qu'elle « grignote » l'espace ouvert avec un manteau assez conquérant.

Au final, cette mosaïque paysagère, perçue à une échelle très fine est fortement structurée par l'anthroposystème viticole. La vigne d'aujourd'hui conjugue ses manifestations avec celles d'hier à travers la présence des deux systèmes décrits. Lorsque le système de la viticulture d'amateur est éprouvé, et que la vigne est condamnée à disparaître sous sa forme culturale, le système viticole à fruticées et forêts se met alors en place sur certaines parcelles et relaye le précédent système. L'inscription culturale effective de la vigne a alors disparu mais il demeure de nombreux héritages de cette culture passée, en particulier l'émiettement du parcellaire qui amène à la mise en place de cette mosaïque paysagère.

Le cas présenté est un exemple, à grande échelle, de ces mosaïques paysagères héritées de la viticulture passée et actuelle. Il est possible de les multiplier et presque chaque commune de l'aire d'étude pourrait offrir une ou plusieurs prises de vue à même d'illustrer de la sorte notre propos. Nous préférons rendre compte de cette réalité à travers la présentation de mosaïques paysagères perceptibles à une échelle plus petite.

- *Des mosaïques paysagères à petite échelle*

L'exemple précédent nous permet de comprendre à une échelle très fine le fonctionnement et la structuration d'un morceau de mosaïque paysagère. Cela souligne l'importance de la composante individuelle pour chacune des parcelles qui composent la mosaïque et met en lumière le rôle joué par l'émiettement du parcellaire, directement hérité de la pratique viticole. Il peut aussi être intégré comme un extrait représentatif d'un ensemble beaucoup plus vaste qui fonctionne avec des structures et des dynamiques identiques.

Ces mosaïques paysagères existent effectivement à une échelle plus conséquente.

Il est courant que les localisations viticoles au XIXème siècle se concentrent sur une partie du finage communal. Elles peuvent se répartir sur plusieurs sites ou sur un seul plus important. Un site de plusieurs centaines d'hectares, qui offre des terrains pentus, bien exposés, à la sortie ou à quelques kilomètres du noyau villageois est l'exemple type de ces localisations : un espace quasi-exclusivement viticole est ainsi défini.

La partie géo-historique de ce travail met en évidence, que la propriété viticole était très émiettée et que le parcellaire portait la marque de cette réalité en présentant des vignes aux dimensions fort modestes qui relèvent parfois du micro-parcellaire. Ces parcelles, qu'elles demeurent en vignes ou qu'elles aient été reconverties, se sont en général transmises dans un cadre familial, et les opérations de remembrement n'ont pas complètement mis un terme à cette caractéristique.

La comparaison entre deux prises de vues réalisées sur les hauteurs de Morey, met en évidence la remarquable permanence qui peut exister au niveau du parcellaire. A un siècle d'intervalle, le découpage de l'espace demeure sur cet exemple, à peu près identique. Certaines vignes ont été reconverties en vergers et sont désormais à l'état de friche. D'autres sont utilisées en pâtures, ou en prairie de fauche.

Fig. 2.19 Morey, vues générales comparées

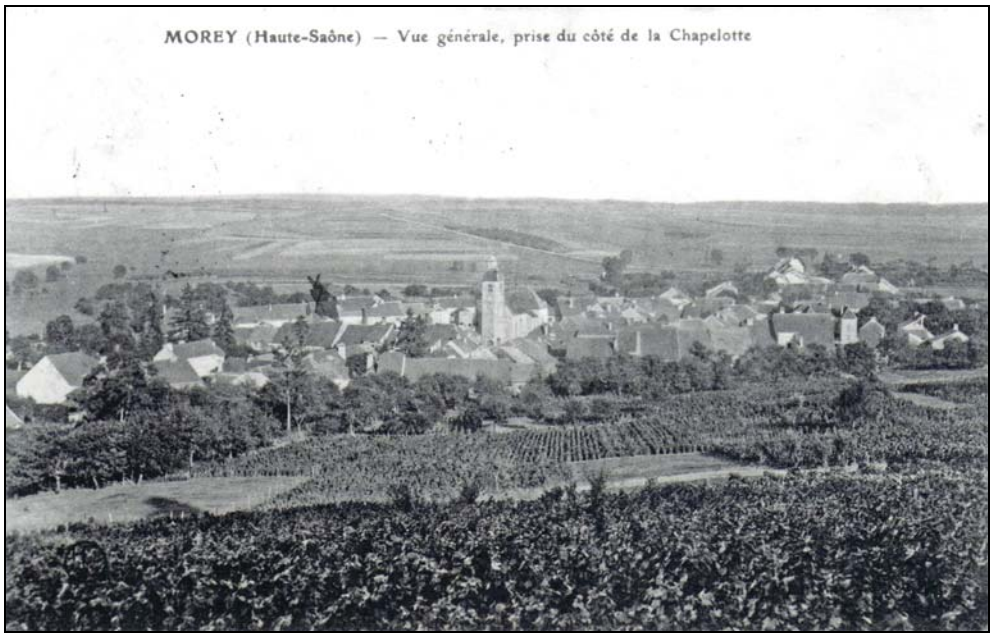

Morey, vue générale au début du XXème siècle

Cette carte postale présente une vue générale du village au début du XXème siècle. L'oblitération date de 1912.Cette vue présente au premier plan de nombreuses parcelles de vignes. Le découpage du parcellaire se devine au sein de l'espace.

Vue comparée actuelle

(Photo. Juin 2005)

A un siècle d'intervalle, on constate au sein de ce paysage une permanence remarquable du parcellaire. Des anciennes parcelles de vigne sont désormais boisées, certaines ont été converties en vergers et d'autres sont devenues des prairies de fauche. Dans l'ensemble la couverture forestière progresse.

On retrouve donc de nos jours des espaces singuliers sur les finages de certaines communes, qui concentrent de nombreuses marques de la viticulture passée ou actuelle. Parce que l'évolution de chaque parcelle est un cas à part, on retrouve des mosaïques paysagères similaires à celles évoquées précédemment mais la dimension des sites concernés les inscrit dans le paysage à une échelle bien plus conséquente. Ces sites sont très singuliers au sein des campagnes étudiées. Ils se singularisent par plusieurs caractéristiques :

- Tout d'abord l'importance des vestiges de la viticulture est incontournable. Même lorsque la vigne n'est plus du tout cultivée, elle est fortement rémanente à travers l'omniprésence des aménagements qu'elle a initiés tels que les murgers, les baraques, les chapelles dédiées à la vigne ou la toponymie qui évoque la pratique viticole d'antan. Dans la mémoire collective et individuelle ces sites sont systématiquement associés à la vigne, comme les entretiens ont pu le révéler et participent à la constitution de lieux de mémoire liés à la vigne dans notre terrain de recherche.

- La vigne demeure en outre assez présente dans ces espaces. Parmi les composantes de la mosaïque paysagère on ne manque pas de remarquer des parcelles qui appartiennent au système de la viticulture d'amateur sous ses différents états. Cette inscription spatiale rattache la vigne actuelle, même lorsqu'elle demeure spatialement très marginale à son âge d'or d'autrefois. Chacune de ces vignes est un témoignage mémoriel et l'expression d'une forme de résilience du système viticole qui existait avant les grands épisodes de la crise phylloxérique. Aussi ces sites sont fortement empreints d'une identité liée à la vigne, ce qui les individualise clairement et participe à leur définition.

- Les formes classiques de reconversion des parcelles viticoles sont évidemment très présentes. Ces espaces abritent en général, les vergers, les jardins cultivés dans un cadre récréatif et plantés de fleurs, légumes ou petits fruitiers. Le système de la vigne de jardin y trouve d'ailleurs souvent une place privilégiée. Ils alternent avec les pâtures, les petites plantations d'essences à croissance rapide et à usage agricole comme l'acacia. On y rencontre de façon préférentielle les ruches installées pour profiter de la variété floristique et réduire le risque de nuisance à proximité des habitations.

- Enfin, le trait le plus remarquable de ces espaces et qui domine assez nettement la composition de la mosaïque paysagère est lié à l'importance des dynamiques progressives de la végétation. Chacune des formes d'occupation du sol évoquées précédemment est en effet susceptible d'évoluer très rapidement, sitôt qu'une forme de déprise anthropique se fait sentir. Tous les stades de la reconquête forestière sont en général présents et les espaces étudiés portent en général la marque de l'abandon par certains propriétaires. La modestie des parcelles, l'émiettement de la propriété, l'éloignement du village et les pentes parfois prononcées sont autant de handicaps qui conduisent à renoncer plus rapidement que sur d'autres espaces au maintien d'une pression anthropique. Aussi les lisières forestières sont souvent très conquérantes et l'ensemble du site offre à voir un paysage caractérisé par des lisières très découpées parfois qualifiées de « frangées » ou « en timbre-poste » (Bonnefont J.C., 1974).

L'exemple qui suit présente un paysage typique de ces mosaïques paysagères appréhendées à petite échelle. Le Mont du «Pouligny » se situe à un kilomètre au Sud-Ouest de Jussey. Il était couvert de vigne au XIXème siècle. Aujourd'hui il demeure trois parcelles de vigne au milieu d'une mosaïque paysagère constituée de vergers, pâtures, prairies de fauche ou de parcelles enforestées. La vigne de jardin est cultivée dans une dizaine de cas recensés et de nombreux ceps abandonnés courent au milieu de friches ou sur certaines clôtures non entretenues. Les dynamiques progressives de la végétation sont importantes. Elles s'inscrivent le plus souvent au sein de petites parcelles soumises à une déprise

anthropique. Ces mosaïques sont des lieux d'inscription privilégiés du système viticole à fruticées et forêt.

(Photo. Juin 2006)

Fig. 2.20 Mosaïque paysagère sur le "Pouligny", au S.O. de Jussey

Un exemple classique de mosaïque paysagère sur un ancien site viticole. L'émiettement du parcellaire et les évolutions propres à chaque parcelle conditionnent la composition de cette mosaïque paysagère.

Les espaces de ce type sont nombreux dans l'aire d'étude. Il s'agit pour l'essentiel d'anciens terrains viticoles. Leurs dimensions sont variables, comprises entre quelques dizaines et plusieurs centaines d'hectares. Dans le cadre de notre problématique, ces mosaïques sont appréhendées comme un révélateur des dynamiques spatiales en cours. Il faut donc les replacer à petite échelle, au sein d'un espace qui en rende compte et qui les associe à d'autres formes d'occupation du sol. C'est pourquoi nous présentons une série d'exemples de ces sites anciennement viticoles marqués par la présence de mosaïques paysagères, à la fin de cette première partie, après avoir exposé l'ensemble des composantes de l'anthroposystème.

Au final, il apparaît clairement que le système présenté est difficile à appréhender sans qu'il soit conjugué à d'autres au sein d'un espace défini. Il s'agit là d'une de ces caractéristiques essentielles. Ce système est dans la plupart des cas un système relais au sein de l'anthroposystème viticole.

1.4.3 Les espaces forestiers à vitifaciès

Parmi les composantes variées des mosaïques paysagères rencontrées sur les anciens sites viticoles, les parcelles converties en espaces boisés sont nombreuses. Les dynamiques qui conduisent à l'enforestement de ces parcelles sont nombreuses et se succèdent ou s'étalent dans le temps à l'échelle de ces sites. Certaines parcelles viticoles ont été reconverties plusieurs fois au cours du siècle précédent, avant de voir un couvert forestier s'imposer en leur sein. A mesure de la mise en œuvre des différentes reconversions, l'aménagement de la parcelle a pu être plus ou moins modifié. Ainsi, si un verger ou un potager remplace une vigne, les murgers, terrasses et autres baraques de vigne restent les bienvenus. A l'inverse si le propriétaire entreprend de reconvertir son terrain en labour ou en prairie de fauche, ces aménagements seront sans doute rasés pour faciliter et sécuriser le travail mécanique de la parcelle. Les marques et les vestiges de la culture de la vigne sont alors progressivement dilués, effacés parfois.
D'autres vignes ont été abandonnées brutalement dès la fin du XIXème siècle et la forêt a immédiatement repris ses droits sur ces espaces. Aussi ce parcellaire forestier est très singulier. Au cœur d'un espace boisé les aménagements viticoles sont restés en place et même s'ils se sont dégradés avec le temps, ils demeurent incontournables. L'installation d'un couvert forestier a figé ces espaces et a globalement joué un rôle conservatoire pour l'ensemble des aménagements liés aux pratiques viticoles. Un type de paysage forestier très particulier s'offre alors au regard du promeneur, il présente ce que nous appelons un faciès viticole ou vitifaciès.

Définition du vitifaciès forestier

Il existe donc des espaces viticoles qui dès leur abandon, ou peu après, ont été soumis à une dynamique progressive de la végétation qui a conduit à la mise en place d'un système forestier. Au sein de ces espaces, on retrouve de nos jours les vestiges nombreux, parfois très impressionnants de la viticulture d'antan. Le système viticole a ainsi donné forme, au travers des héritages transmis, à un type d'espace forestier original et assez fréquent dans l'aire d'étude qui se caractérise par un faciès très largement structuré par les pratiques viticoles qui précédaient la forêt au sein des espaces concernés.

Dans ses travaux de recherche, auxquels nous renvoyons pour ne pas alourdir notre propos, J.P. Amat définit différents systèmes forestiers qui se sont mis en place sur les anciens champs de bataille de la Grande Guerre (Amat J.P., 1999). L'abandon de ces espaces au sortir du conflit a été le point de départ de dynamiques progressives de la végétation et de reconquête qui ont produit des systèmes forestiers plus ou moins marqués par la guerre. Chaque système produit au final un sylvofaciès qui se définit comme *« une portion d'espace forestier de quelques hectares à quelques centaines d'hectares qui se caractérise par ses traits physiques (relief, climat, sol), une couverture végétale et des interventions humaines* ». Ainsi il met en évidence le facteur polémologique et son rôle structurant sur les espaces forestiers qui présentent des polémofaciès, c'est à dire des faciès sylvicoles marqués par les effets du conflit, sous des formes variées. Dans la lignée de ces travaux nous proposons une lecture des espaces forestiers marqués par la viticulture à travers la notion d'espace forestier à vitifaciès.

Le vitifaciès se définit comme un type d'espace boisé ou forestier[1], structuré et/ou marqué par les pratiques viticoles aujourd'hui en grande partie disparues. Il est largement conditionné par la marque des anciens systèmes viticoles et doit se comprendre comme un legs de l'histoire de la vigne dans la région. Enfin, il se manifeste à une échelle qui varie de la parcelle isolée de quelques ares, à des espaces forestiers plus conséquents qui couvrent plusieurs dizaines d'hectares.

Ce système forestier à vitifaciès pourrait donner lieu à une étude biogéographique poussée qui intègrerait l'étude fine de toutes les composantes du système et serait sans doute très riche d'enseignements. Un travail de ce type, évidemment très lourd à mettre en oeuvre, n'a pas été intégré la problématique de notre travail de thèse. Cela fait d'ailleurs partie des recherches futures qui peuvent être envisagées. Aussi précisons que nous nous limitons ici à présenter la morphologie, les logiques de localisation et la singularité de ces espaces forestiers à vitifaciès. Ils doivent être intégrés comme une composante du système viticole à fruticées et forêts.

Nous utilisons donc le vitifaciès comme un outil pour mettre à jour toutes un profil singulier d'espace forestier sans pour autant prétendre dans ce travail offrir une véritable analyse des système forestiers concernés.

Caractéristiques de ces vitifaciès forestiers

Les systèmes boisés ou forestiers à vitifaciès sont par définition structurés et identifiés par la marque des systèmes viticoles auxquels ils ont succédé. On retrouve donc en toute logique certains caractères communs entre les deux systèmes.

- *Un vitifaciès, au caractère plus ou moins prononcé*

En premier lieu, le parcellaire viticole au XIXème siècle se caractérise par un profond émiettement de la propriété et un parcellaire aux dimensions parfois très modestes. Cette structure a pour conséquence, entre autre, la constitution des mosaïques paysagères évoquées précédemment. Au sein de ces mosaïques, on retrouve fréquemment une ou plusieurs parcelles qui présentent ces vitifaciès forestiers. Il peut s'agir d'un espace boisé très limité. A l'inverse il arrive de rencontrer des sites viticoles de plusieurs dizaines d'hectares qui manifestement ont été brutalement abandonnés après les crises de la période phylloxérique. Les plus beaux exemples, du fait des superficies concernées, d'espaces forestiers à faciès viticoles se rencontrent sur les anciens grands vignobles de Gy, Champlitte, Morey ou Vesoul, là où l'abandon brutal de nombreuses vignes s'est accompagné immédiatement d'une forte déprise anthropique conduisant à des accrus forestiers. Toutefois ces dynamiques concernent aussi des superficies beaucoup plus modestes, parfois limitées à une seule parcelle et on retrouve ces faciès viticoles dans l'ensemble de notre aire d'étude. Aussi il convient de retenir que ces vitifaciès se présentent à travers toute une gamme d'espaces aux dimensions variables et que s'ils s'inscrivent souvent au sein des mosaïques de paysages, ils représentent parfois une composante dominante voire exclusive de certains paysages forestiers. Les exemples que nous présentons s'attachent à rendre compte de la variété des échelles d'inscription spatiale de ces vitifaciès.

[1]Précisons ici que par commodité nous parlerons « d'espace forestier » ou de « forêts », sans opérer une distinction entre « bois » et « forêt », basée sur la prise en compte des superficies, qui n'apporterait rien de significatif à notre propos.

La stratégie de reconversion des anciennes parcelles viticoles est propre à chaque propriétaire, même si elle répond largement à des modes souvent similaires. Certaines ont été enforestées, directement après l'abandon de la vigne, d'autres ont été reconverties en verger, en jardin ou en potager, avant d'être à leur tour abandonnées et soumises à des dynamiques progressives de la végétation parfois plus d'un siècle après que les vignes aient été arrachées. Ces reconversions ont été choisies dans certains cas, subies dans d'autres.

Au final on retrouve donc des modes et des dynamiques d'évolution vers un couvert forestier fort différent pour chaque parcelle concernée. Cela explique que le caractère viticole d'un espace forestier soit plus ou moins prononcé selon les cas. Si la vigne a été abandonnée et que l'enforestement a été quasiment immédiat, les vestiges viticoles sont nombreux et la forêt a joué un rôle conservatoire déjà mentionné. Si la parcelle a été plusieurs fois reconvertie, et réaménagée avant qu'au final la forêt reprenne ses droits, il est possible que les traces du passé viticole soient très limitées. Nous retenons un caractère viticole pour un espace forestier si les composantes et la structuration de cet espace indiquent clairement un passé viticole et que les marqueurs de ce passé sont parfaitement identifiables. Toutefois il convient d'intégrer que l'intensité de ce caractère viticole d'un espace forestier peut être variable, et que cette variabilité témoigne souvent de l'histoire récente de chacun de ces espaces.

- Des vestiges viticoles remarquables

La caractéristique la plus remarquable des espaces forestiers à vitifaciès réside sans doute dans la présence d'aménagements massifs hérités de la culture de la vigne. Nous évoquons dans la partie géo-historique de ce travail, l'importance des constructions en pierre qui s'inscrivent dans les paysages viticoles de l'époque. Les murgers de délimitation foncière, les clos, les portiques et les baraques de vigne sont autant d'exemples de ces aménagements qui demandent un énorme travail pour être mis en œuvre. Lorsqu'elles sont bien situées, à proximité du village notamment, les parcelles les plus aménagées ont sans doute été reconverties en priorité par rapport à celles qui ont été abandonnées, souvent par contrainte. C'est pourquoi, de nos jours un bon nombre de ces propriétés sont encore bien tenues et abritent un jardin, un potager ou un verger. Elles font partie du patrimoine bâti hérité de la vigne qui impose sa marque aux paysages de la région.
A côté des ces parcelles aménagées qui continuent à être entretenues, d'autres ont été abandonnées, parfois de longue date. L'abandon, est le plus souvent contraint et brutal. Il offre aux dynamiques progressives de la végétation un espace à reconquérir en l'état, avec ses aménagements. Ceux-ci sont souvent imposants, bâtis en pierre et quasiment impossibles à démonter pour un particulier sans avoir recours à des engins mécaniques spécifiques. Aussi, que la reconversion en espace forestier soit subie ou qu'elle soit volontaire, elle s'accompagne en général du maintien sur la parcelle des différentes constructions.

Nous nous attachons ici à rendre compte, non pas des dynamiques de reconquête forestière et de ses modes opératoires, mais du paysage forestier fort singulier qui se présente au sein de ces parcelles du fait de la présence de ces constructions. Elles se présentent de différentes façons. On retrouve dans certains cas des murgers de petite taille, parfois totalement enfouis sous un couvert pédologique et végétal. Les pierres ne sont plus visibles mais on devine la structure des constructions par le relief qu'elle impose au niveau topographique. Dans la plupart des cas cependant la construction ne peut échapper au regard et apparaît incongrue au sein d'un espace forestier. En effet, par leur taille imposante, ces aménagements se repèrent au premier coup d'œil. La pierre est en général recouverte de mousses ou des plantes rampantes du sous bois mais la rectitude des lignes architecturales impose une structuration de l'espace parfaitement visible. Le couvert végétal et arborescent

joue dans l'ensemble un rôle conservatoire pour les aménagements en question. Bien sûr le réseau des racines ou l'implantation directe d'arbres sur les constructions ont conduit certaines à s'écrouler. De plus, il semble que certains aménagements situés pour la plupart en bordure d'un chemin carrossable aient été partiellement démontés en servant, au besoin, de carrière pour divers travaux de bâtiment. Lors des enquêtes par entretiens, une dizaine de personnes nous ont signalé que des constructions spécifiques qu'ils avaient connues, comme les porches viticoles, avaient été pillées ou vendues pour satisfaire une demande « parisienne » friande de ces pierres taillées…
Néanmoins en dépit de ces dégradations, une majorité de parcelles viticoles enforestées conservent ces constructions viticoles massives et conçues pour résister au temps.
Ces vitifaciès forestiers sont de puissants marqueurs de l'activité viticole passée. La forêt ne se contente pas de succéder dans le temps et dans l'espace à un espace cultivé, mais elle conserve en son sein la trace matérielle de sa conquête aux dépends des sociétés humaines de l'époque. Ces lieux originaux impressionnent et incarnent physiquement la disparition de tout un système économique et social. Ils conservent la trace de son importance passée et sont les témoins d'un âge d'or de la vigne, révolu de longue date. La dimension archéologique et patrimoniale, outre le fait que ces constructions datent pour la plupart du XVIIIème ou du XIXème siècle, est renforcée par la présence de la couverture forestière qui ne manque pas de sublimer ces vestiges.
Les entretiens ont d'ailleurs mis en évidence que dans les communes qui abritent ces espaces forestiers à vitifaciès, ceux-ci étaient souvent évoqués comme une preuve du passé viticole glorieux (une quinzaine de fois sur 43 personnes interrogées).

- Le peuplement forestier de ces vitifaciès

Les espaces forestiers à vitifaciès présentent quelques traits spécifiques au niveau de leur peuplement.

En premier lieu, la plupart d'entre eux ne sont pas réglés et connaissent une prise en main anthropique très limitée. Ils sont le résultat de dynamiques progressives liées à un état initial d'abandon et les accrus forestiers sont le fait de processus semblables à ceux décrits en de nombreuses régions de France. Notre problématique, on le rappelle, n'a pas retenu l'étude de ces dynamiques et de leur mode opératoire. Nous nous limitons ici uniquement à présenter les grands traits de ces processus.

Des arbres tortueux, abîmés, se mélangent souvent à de plus jeunes qui tirent profit de la présence d'un chablis ou d'un arbre mort qui vient de s'écrouler. Les essences représentées dépendent de l'époque de l'abandon de l'espace en question et de la phase de reconquête forestière en cours. Les essences nomades, chênes sessile et pédonculé, frêne, charme, dominent le peuplement mais nous avons aussi rencontré sur deux sites importants (sur les communes de Gy et de Noroy- les- Jussey) de véritables hêtraies, qui traduisent une reconquête forestière ancienne dans laquelle la phase optimale est déjà opérationnelle à travers l'installation des dryades. Les essences qui composent ces espaces, dépendent en grande partie des semences disponibles au voisinage immédiat des espaces forestiers. Il nous semble, mais ce point demande à être plus étudié sur le terrain, que la reconquête forestière de ces espaces répond globalement aux modèles classiques décrits par la littérature pour cette partie du territoire national (Rameau J.C., 1991).

Toutefois quelques singularités en lien avec les pratiques viticoles et agricoles locales nous sont apparues sur certains espaces forestiers. On retrouve notamment sur les anciens sites viticoles, à proximité des villages et en lisière des massifs, une surreprésentation manifeste du robinier (*Robinia pseudoacacia*), que tout le monde nomme acacia dans l'aire d'étude. Cet arbre a connu un important développement dans la région au XIXème siècle du

fait de ses qualités parfaitement adaptées à un usage viticole et plus largement agricole. La demande en échalas pour la vigne est à l'époque difficile à satisfaire et l'acacia va connaître un franc succès, comme nous le verrons dans la partie historique de ce travail. Essence rustique, peu exigeante, héliophile, elle s'accommode de coupes fréquentes, rejette de souche et pousse rapidement. Son bois est réputé pour sa solidité et sa très bonne résistance aux intempéries. Aussi son usage s'est rapidement imposé au sein des pratiques viticoles et s'est étendu à l'ensemble du monde agricole. L'acacia est ainsi devenu quasiment le seul bois utilisé pour réaliser les poteaux de pâture et les clôtures en tous genres. Certaines parcelles viticoles ont alors été reconverties en bois d'acacia et continuent de nos jours à être utilisées pour fournir un bois à usage agricole. La morphologie des arbres révèle d'ailleurs un traitement spécifique qui confirme cet usage: les rejets de souche qui génèrent plusieurs troncs ou des tailles en cépée sont très fréquents au sein de ces parcelles.

Les paysans rencontrés lors des différents séjours dans la région ont presque tous confirmé utiliser certaines de ces parcelles ou avoir recours à des arbres qui composent la lisière d'un massif. Le prélèvement, plus ou moins légal, d'un acacia en bordure d'un massif pour confectionner quelques piquets, est d'usage fréquent dans la région. Cinq d'entre eux, retraités, nous ont par ailleurs confié avoir renoncé à exploiter des parcelles ou des bois d'acacia hérités de leurs aïeux. Ces parcelles leurs servaient à confectionner piquets, poteaux ou parfois même à alimenter la cheminée mais l'usage, en forte diminution du fait de l'arrêt de l'activité et de la modernisation de l'habitation, a conduit ces espaces à un état d'abandon. La valeur foncière de la parcelle étant souvent des plus limitées et l'offre très abondante, ces espaces sont alors voués à une évolution du couvert forestier qui s'affranchit dans la plupart des cas d'une prise en main anthropique. Les situations rencontrées sont donc très variables sur le terrain. On observe encore des bois ou parcelles d'acacia bien tenus, régulièrement exploités et d'autres complètement abandonnés qui voient des essences sciaphiles s'implanter et préparer la succession dans le peuplement de l'espace forestier. Ces différents états participent à la composition de la mosaïque de paysages sur les anciens terrains viticoles.

Par ailleurs, la présence des aménagements viticoles n'est pas nécessairement un obstacle à la reconversion forestière en acacia. En effet les propriétaires qui exploitent ces bois recherchent une section maximale d'une vingtaine de centimètres pour réaliser les poteaux désirés. Un ancien clos viticole se travaille à la tronçonneuse ou même à la hache et le bois débité sur place ne nécessite pas le recours d'un engin pour être mobilisé. Un véhicule à l'entrée de la parcelle rempli manuellement permet d'évacuer le bois récolté assez facilement. La seule véritable contrainte pour une parcelle est donc l'absence d'une desserte carrossable. Cette donnée explique que l'abandon des parcelles soit moins fréquent le long des routes et des chemins situés à proximité des villages et que certaines parcelles aient été reconverties en acacia, parfois à l'entrée même de certains villages.

Au final l'acacia est donc un marqueur important de ces espaces forestiers à vitifaciès. Il participe largement à la reconnaissance et à la définition même de ces faciès viticoles.

- Un usage particulier de ces espaces ?

Ces espaces sont considérés comme abandonnés pour la plupart. Cependant, les enquêtes par entretiens ont mis à jour que ces forêts à vitifaciès étaient l'objet de pratiques spécifiques, liées à la présence des aménagements viticoles et aux paysages singuliers qui les composent. L'originalité de ces espaces repose donc aussi sur ces pratiques qui les ont pour cadre. Lors des entretiens effectués, nous avons systématiquement abordé la question de ces espaces forestiers à vitifaciès. Leur (re)connaissance est généralisée et parfois même précise. Ces lieux sont connus, localisés, et selon les personnes, plus ou moins pratiqués.

En premier lieu, les forêts à vitifaciès sont évoquées comme lieux de promenade privilégiés (par 12 personnes sur les 43 interrogées). S'ils se situent à proximité d'un chemin, ils sont facilement accessibles. Les vestiges hérités de la viticulture constituent de bons repères et créent une « ambiance » propice à la promenade, appréciée comme telle. En outre, cinq personnes ont signalé que ces espaces, souvent situés en lisière de massif forestier, étaient fréquentés de façon préférentielle par les petits animaux ou le gibier et qu'ils offraient l'occasion de les apercevoir plus facilement. Ces différents facteurs expliquent que ces lieux soient fréquentés pour de petites promenades, aux environs des villages.

Toutefois le trait le plus remarquable est le rapport affectif et mémoriel que certains, entretiennent avec ces espaces forestiers à vitifaciès. Treize « anciens », ont témoigné du fait qu'ils avaient connu certaines des parcelles viticoles aujourd'hui enforestées, en activité. Trois sont d'ailleurs propriétaires de ces bois. La promenade est alors l'occasion de se remémorer ou de se replonger dans un passé pas si lointain. Le vitifaciès conditionne l'appréhension du couvert forestier et l'assimile à un véritable lieu de mémoire, en particulier pour ceux qui ont pu être les acteurs directs d'une histoire viticole du lieu, aujourd'hui révolue. Cette pratique à dimension mémorielle sur laquelle nous revenons dans la dernière partie de ce travail doit être saisie comme une caractéristique fondamentale de ces espaces boisés et forestiers à vitifaciès.

D'autre part, la pratique de la chasse fait aussi de ces espaces des lieux privilégiés. En effet, la richesse floristique de la mosaïque paysagère à laquelle ils appartiennent, ainsi que leur position en lisière de massifs forestiers font que ces bois à vitifaciès sont davantage fréquentés par le petit et le gros gibier. Les différents aménagements viticoles sont des repères ou des abris intéressants pour le gibier comme pour les chasseurs. Il est fréquent de trouver sur place les traces de gibier et des cartouches vides. Des membres de sociétés de chasse[2] ont effectivement expliqué que les clos ou les murgers étaient utilisés comme postes de tirs lors des battues au sanglier et au cervidé et nous avons rencontré à plusieurs reprises des clos enforestés qui présentaient une inscription précisant que la chasse était gardée et réservée. Un de ces chasseurs a été capable de nous indiquer plusieurs bauges de sangliers sur les hauteurs de Gy et les a localisées précisément uniquement à l'aide de vestiges viticoles repérables le long d'un chemin forestier. Cet exemple illustre que ces constructions ne constituent pas seulement un cadre général pour la pratique de la chasse mais qu'elles participent clairement à la définition et à la structuration de l'espace vécu.

Enfin, outre la chasse, ces lieux sont aussi utilisés pour leurs ressources « naturelles » végétales. Certaines parcelles plantées en acacia sont utilisées pour implanter des ruches et produire un miel parmi les plus délicats. Tous les sites retenus au sein de l'aire d'étude possèdent une production mellifère locale que l'on achète sur les marchés ou directement à la ferme. Les bois et forêts à vitifaciès sont des espaces privilégiés pour installer les ruches :

- Les aménagements sont de bons abris pour les isoler et constituent un cadre qui détermine parfois l'implantation. Ainsi, un producteur rencontré sur le terrain nous a confié qu'il avait installé les ruches dans un ancien clos, sans trop savoir justifier pourquoi ce cadre lui plaisait davantage que les parcelles voisines qui abritaient de nombreux murgers…

- La présence des acacias qui au printemps parfument les environs et attirent les abeilles justifie surtout la présence de ces ruches.

Les fleurs d'acacias sont par ailleurs souvent utilisées dans la confection d'alcool « maison » ou plus simplement de beignets. On les récolte en général à proximité des villages, sur d'anciennes parcelles viticoles qui aujourd'hui abritent ces essences.

[2] Ces informations nous ont été communiquées par des chasseurs qui fréquentent les bois de Gy, Jussey et de la Roche Morey.

Au final, quelques pratiques spécifiques de ces espaces sont à rapprocher de la présence des éléments qui caractérisent les vitifaciès forestiers. Ainsi, ces espaces abandonnés pour la plupart, si on considère la gestion de l'espace, n'en sont pas moins pratiqués et appartiennent à l'espace de vie de certains habitants de la région.

Quelques exemples d'espaces forestiers à vitifaciès

Nous avons exposé le fait que le caractère viticole d'un espace forestier à vitifaciès pouvait varier dans son intensité selon les modalités de son évolution depuis la fin de l'activité viticole. Ces espaces s'ils sont localisés à proximité des villages peuvent être de dimensions modestes, parfois limitées à une ou deux parcelles. Ils se situent de préférence à proximité des massifs forestiers ou en lisière de ceux-ci mais peuvent aussi participer à la composition des mosaïques paysagères sur les anciens sites viticoles et il arrive de rencontrer une parcelle complètement enforestée au cœur d'un ensemble de jardins et de vergers.
Dans certaines positions, plus éloignées des noyaux d'habitations, ces vitifaciès forestiers peuvent couvrir des superficies plus conséquentes, sur plusieurs dizaines d'hectares.
Aussi pour rendre compte de ces différentes situations et illustrer le propos des parties précédentes nous présentons quelques exemples types, à des échelles variables, de ces bois et forêts à vitifaciès que l'on rencontre couramment dans l'ensemble de terrain de recherche.

- Espace forestier à vitifaciès, village de Morey

Les communes qui se répartissent autour de la Roche constituent un site majeur de notre aire d'étude. Le passé viticole est une réalité incontournable pour cet espace qui au XIXème siècle possédait l'un des vignobles les plus importants de Haute-Saône et bénéficiait d'une réelle renommée. Aujourd'hui, l'anthroposystème viticole est encore fortement inscrit dans les paysages, sous toutes ses formes et la vigne demeure un élément fort au sein de ces territoires. La couverture forestière s'est considérablement accrue depuis les crises qui ont affecté la viticulture et une part importante des anciens terrains viticoles est aujourd'hui enforestée ou en cours d'enforestement. Au sein de ces espaces forestiers, de nombreuses parcelles présentent des vitifaciès, qui comptent parmi les plus remarquables de notre terrain de recherche.

L'exemple retenu se localise en lisière du « Bois de la Roche », le long d'une petite route qui conduit de Morey à Saint-Julien, à la sortie du village. Sur une superficie que nous évaluons, à l'aide de relevés G.P.S., à environ deux hectares une série d'anciennes parcelles viticoles, qui conservent leurs aménagements, sont désormais enforestées. Elles ont été «absorbées » par le front du massif forestier de la Roche et se positionnent en situation de lisière ou de bordure de ce massif. Certaines de ces parcelles sont proprement impénétrables sitôt que la végétation a redémarré au printemps et souffrent d'une absence totale d'entretien. D'autres à l'inverse sont réglées, et continuent d'être utilisées par les habitants du village. Le fait a pu être observé lors des sorties de terrain que nous y avons effectuées et confirmé lors de rencontres informelles ou au travers des entretiens réalisés sur les différentes communes de la Roche.
L'accessibilité de ces terrains et la proximité des villages de Morey ou de Saint-Julien favorisent assurément le maintien de leur prise en main. Ces forêts sont encore utilisées pour fournir du bois de chauffe, de l'acacia, ou pour leur fonction récréative : on s'y promène, on y récolte des champignons, des plantes ou des fleurs pour différents usages et les battues de chasse y sont régulières…

Le système viticole à fruticées et forêts

Fig. 2.21 Exemple d'un espace forestier à vitifaciès
(Photo. Mars 2005)

Morey, photo 1 :

- Ancien clos viticole à la construction remarquable : bâti en pierres taillées, il abrite une source aménagée et se localise au terme d'un chemin forestier.
- La parcelle forestière est peuplée essentiellement d'acacias, de noisetiers et de jeunes charmes. Réglée par son propriétaire elle fournit du bois de chauffe et des troncs d'acacia pour confectionner piquets et poteaux à usage agricole.
- Remarquer la présence de fagots qui atteste de l'entretien de cette parcelle.

Morey, photo 2 :

- Des parcelles voisines, en arrière de la précédente sont elles, abandonnées.
- Le peuplement est dominé par une chênaie - charmaie d'environ 50/60 ans d'âge. Des arbres morts jonchent le sol et témoignent d'une absence d'entretien de cet espace.
- Il s'agit par ailleurs d'un lieu fréquenté par les chasseurs, on y trouve de nombreuses traces de gros gibier.

Morey : En lisière du "bois de la Roche", le long de la route qui conduit de Morey à Saint-Julien.
Au sortir du village, plusieurs parcelles forestières à vitifaciès se répartissent sur un à deux hectares.

La photographie que nous présentons offre à voir une de ces parcelles forestières bien tenues et remarquables par l'état et la qualité de ces vestiges viticoles. Interrogés dans le cadre de nos entretiens, deux octogénaires, originaires des lieux, nous ont confirmé avoir toujours connu un couvert forestier sur cette parcelle ainsi que sur ses voisines. Il est probable que le boisement ait été la forme directe de reconversion mise en œuvre après l'abandon de la vigne. Il s'agit à l'origine d'un clos remarquable par la qualité de sa construction. Des murs parfaitement rectilignes de près de deux mètres de haut dans la partie basse du terrain, sont construits en pierre taillée. L'ouvrage est fort bien réalisé et une telle finition n'est pas courante dans la région. Les murs incluent des aménagements classiques comme une baraque de vigne et d'autres plus originaux qui sont rares dans l'aire d'étude :

- une source transformée en fontaine où une petite vierge est toujours installée,
- plusieurs accès scellés par des pierres taillées épaisses laissent à penser que des caves ou des galeries se situent sous cette parcelle. Nous n'avons pas obtenu de renseignement sur ce point.

Si les constructions sont recouvertes de mousse et de lierre, elles ne sont toutefois guère endommagées et l'ensemble demeure en bien bel état. Il semble cependant qu'un porche viticole ait été enlevé et fasse défaut depuis à cette parcelle. Un témoin nous a relaté des faits qui ont été cependant contestés par un autre[1].

La qualité de la conservation est sans doute liée à l'exploitation de cet espace qui perdure encore de nos jours. Les acacias, les noisetiers et les jeunes charmes qui peuplent la parcelle sont au maximum âgés d'une quinzaine d'années et le sous-bois est régulièrement nettoyé. Des fagots et des traces de coupes régulières, espacées dans le temps attestent de la prise en main de l'espace et de l'utilisation régulière de ces ressources forestières. Cet état d'entretien contraste d'ailleurs avec les parcelles voisines, beaucoup moins faciles d'accès, qui présentent un peuplement non réglé, dominé par une chênaie - charmaie d'au moins une cinquantaine d'années. Dans ces parcelles, les aménagements viticoles, plus grossiers sont toujours présents mais se révèlent bien plus éprouvés par les arbres, leurs racines et le cas échéant, leur chute.

Au final, cette parcelle se distingue par son originalité au sein d'un ensemble forestier à vitifaciès de dimension assez modeste. Cette singularité nous a permis de l'individualiser et de cibler plus précisément cet espace en termes de pratique. Elle est effectivement connue et reconnue à chaque évocation auprès des personnes interrogées qui habitent les villages voisins. Cela nous a d'ailleurs permis de mettre à jour des pratiques qui font de cette parcelle et l'ensemble de cet espace forestier à vitifaciès, un véritable lieu de mémoire pour certains habitants des communes concernées. Il s'agit là d'une caractéristique des forêts à vitifaciès qui n'est pas systématique comme en atteste l'exemple suivant.

- Espace forestier à vitifaciès, village de Noroy-les Jussey

Cet exemple se localise plus au Nord dans la zone d'étude, à l'extrémité S.S.O. du bois de Noroy. Le village s'est construit sur les flancs d'une butte témoin, largement plantée en vigne lors de l'apogée viticole au XIXème siècle. A cette époque, cette culture se partage le site avec un bois communal. La couverture forestière a presque triplé depuis, principalement aux dépends des anciens terrains viticoles (Estager S., 1996).

[1] Le différend porte sur la nature de l'ouvrage (s'agissait-il d'un porche véritable ou d'une entrée matérialisée par des grosses pierres de taille ?) et non sur la réalité du prélèvement.

Le système viticole à fruticées et forêts

Fig. 2.22 Exemple d'un espace forestier à vitifaciès
(Photo. Avril 2005)

Bois de Noroy :

- Les constructions en pierre comptent parmi les plus imposantes rencontrées dans l'aire d'étude: certains murgers possèdent une base de près de 6 m de large pour une hauteur de 2 m.
- Cette partie du bois n'est pas réglée. Le peuplement se compose principalement
  - de vieux acacias,
  - de chênes d'environ 50/60 ans.
  - de hêtres plus jeunes, démarrant en position sciaphile.

Bois de Noroy :

- Cette parcelle est délimitée par des murgers bien finis et imposants : elle s'apparente à un ancien clos.
- Le peuplement est dominé par des acacias d'environ 30/40 ans d'âge.
- Elle semble abandonnée (ou mal tenue) mais depuis moins longtemps que les parcelles voisines.

Noroy les Jussey: A l'extrémité S.S.O du bois de Noroy, un espace forestier à vitifaciès recouvre entre 10 à 15 ha. Les prises de vue ont été réalisées au sortir de l'hiver. L'été, les constructions envahies par la végétation sont plus difficilement identifiables.

De nos jours, le village est encore fortement marqué par les vestiges de cette culture et il perdure quelques parcelles de vigne sur le versant Sud du Mont, qui toutefois donne l'impression d'un paysage très largement dominé par la forêt. En lisière du bois et sur une bordure de près de cent mètres de large, ce massif forestier présente un vitifaciès des plus impressionnants au sein de l'aire d'étude. Il recouvre une superficie estimée comprise entre dix et quinze hectares.

L'originalité du faciès viticole présenté ici réside tout d'abord dans les dimensions de certains des aménagements présents sur le site. En effet, si l'on retrouve des vestiges viticoles classiques tels que des murgers de délimitation foncière aux dimensions modestes, d'autres se caractérisent par leur masse très imposante. Nous n'avons trouvés des murgers de telles dimensions que sur ce site, pour l'ensemble de notre terrain de recherche.

Dans un premier temps, la présence d'un site mérovingien à l'autre extrémité du mont, sur le site de « La Bridelle », nous a laissé penser que certaines constructions ne relevaient pas de l'activité viticole et qu'il pouvait s'agir de fortifications défensives dressées au bas- Moyen-âge. Fréquentes dans l'aire d'étude ces constructions présentent en effet parfois une physionomie analogue pour qui n'est pas spécialiste de la question. Après vérification auprès des sociétés historiques qui animent les fouilles sur le site archéologique, nous avons eu la confirmation que ces aménagements étaient récents, probablement de la fin du XIXème siècle. Effectivement, l'atlas du Préfet Dieu, localise sur le site un vignoble mais ne fait pas mention de ces énormes constructions. Il en va de même pour les matrices du cadastre napoléonien. Leur insertion dans un ensemble aménagé de façon plus classique semble confirmer la nature viticole de ces murgers remarquables.

Nous émettons l'hypothèse qu'il s'agit peut-être de murgers d'épierrement construit avec un matériau prélevé au sein même des parcelles. Sur cette butte calcaire, qui sert d'ailleurs de carrière depuis plusieurs siècles, la roche affleure sur les pentes les plus raides, là où le sol se fait mince. Or les anciens terrains viticoles contrastent par leur topographie, qui présente une pente régulière, avec les autres parties des versants du Mont. Il est possible que les viticulteurs aient aménagé le parcellaire, en défonçant les affleurements de roches qui nuisent à la mise en culture. Les blocs récupérés ont alors été utilisés pour construire ces murgers imposants. Ceux-ci sont en effet mal bâtis, composés de pierres entassées en vrac et présentent une base deux à trois fois plus large que la hauteur.

Deux exploitants agricoles de la commune nous ont par ailleurs confirmé le fait que les versants du Mont étaient difficiles à cultiver, voire impossibles, du fait de ces affleurements. Aussi, ces constructions remarquables, rencontrées sur au moins trois parcelles, participent à l'originalité de ces vitifaciès et les distinguent au sein de ceux que l'on rencontre plus communément dans l'aire d'étude.

D'autre part, ces espaces forestiers à faciès viticoles sont caractérisés par un peuplement relativement âgé qui s'apparente à une phase avancée du stade forestier. D'une façon générale, ces vitifaciès ne sont pas réglés. Certains peuplements, minoritaires, sont manifestement le fruit d'une reconversion forestière orientée en acacia il y a plusieurs décennies, mais les parcelles concernées ne semblent plus coupées depuis et des essences de substitution sont en position d'attente pour renouveler ce peuplement. Sur d'autres parcelles, le peuplement est globalement âgé. Si de vieilles cépées d'acacia, parfois à moitié mortes témoignent d'une gestion anthropique passée, le peuplement non réglé rend compte d'un espace forestier qui évolue selon des dynamiques dans lesquelles l'homme n'intervient pas. La chênaie charmaie domine mais le peuplement présente aussi de jeunes hêtres, surtout à l'extrémité Ouest du bois, là où les derniers vitifaciès rencontrés sont voisins d'une hêtraie gérée par l'O.N.F. Ces vitifaciès forestiers, illustrés par la planche qui accompagne le propos, sont donc variés, notamment en fonction des types de vestiges rencontrés et de la nature du peuplement. Ils s'inscrivent d'ailleurs dans une dynamique d'expansion dans la mesure où

quelques parcelles de vigne récemment abandonnées sont actuellement en proie à un enforestement qui semble acquis. Ces vitifaciès forestiers s'inscrivent dans une mosaïque paysagère sur le front de la lisière forestière notamment et peuvent alors se décliner selon toute une gamme de stades de peuplements forestiers qui demanderaient à être étudiée dans le cadre d'une problématique plus orientée vers une approche biogéographique.

Enfin, à la différence de l'exemple précédent, il semble que ces vitifaciès forestiers soient très peu pratiqués par les habitants du village. Ils différent du cas de Morey, car ils ne sont pas desservis par un chemin praticable. Il faut une bonne demi-heure de marche en forêt depuis le village pour y accéder. Une fois sur place, la pente est forte et le sous bois embroussaillé difficilement accessible. Nos relevés de terrain ont d'ailleurs été effectués au début du printemps, avant que la végétation ne devienne trop envahissante. Les chasseurs par exemple préfèrent, par habitude et parce que le site est plaisant et giboyeux, se poster sur l'autre versant du Mont. Le village ne compte d'ailleurs plus que soixante-dix habitants, âgés pour la plupart, qui s'ils connaissent la présence des vestiges sur les lieux, ne semblent plus s'y rendre sauf exception.

Ainsi, le site ne semble pas bénéficier d'une charge symbolique et mémorielle comparable à celui de Morey. Il n'en demeure pas moins remarquable par les caractéristiques de ses vestiges viticoles.

- Espace forestier à vitifaciès, sur les « Monts de Gy »

Le dernier exemple présenté, se localise sur les hauteurs de Gy et de Bucey-les-Gy, en bordure du « bois de Natoy ». Les « Monts de Gy » sont connus dans la région depuis plusieurs siècles pour leur relief vallonné et l'importance de leur couverture forestière. Au XIXème siècle Gy et ses environs constituent le vignoble le plus important de l'aire d'étude et sa réputation a su dépasser les frontières nationales grâce à la qualité d'une partie de la production. Aussi, les crises viticoles de la période phylloxérique ont eu un effet dévastateur sur toute l'économie locale et les accrus forestiers ont été l'une des formes immédiates de reconversion des vignes abandonnées. L'importance des forêts à vitifaciès est une marque évidente de la brutalité de l'épisode et se trouve confirmée par la toponymie locale qui présente au sein des massifs forestiers des lieux-dits tels que « *les vignes au loup* », « *les vinaigres* » évoquant l'activité viticole passée ou tels que « *les friches du brûle-cul* » et « *friche du chamborneux* » qui sur d'anciennes parcelles de vigne rendent compte de la déprise anthropique effective.

Aujourd'hui, c'est sur ce site que l'on rencontre dans notre aire d'étude, le plus grand nombre d'espaces forestiers à vitifaciès. Ils recouvrent au total plus d'une centaine d'hectares sur la seule commune de Gy. L'importance de ces forêts est telle qu'il ne nous a pas été possible de toutes les parcourir, et d'appliquer ainsi la méthode utilisée pour la plupart des autres communes de l'aire d'étude qui consiste à pratiquer l'ensemble des anciens terrains viticoles. Aussi nous prétendons ici rendre compte d'une partie seulement de ces vitifaciès et notre propos est nécessairement incomplet.

Le système viticole à fruticées et forêts

Fig. 2.23 Exemple d'un espace forestier à vitifaciès
(Photo. Avril 2005)

Gy, bois de Natoy, photo 1 :

- Cet espace forestier à vitifaciès n'est pas réglé.
- Le long du chemin, les murgers sont colonisés par diverses essences en position de lisière : acacias, bouleaux, frênes…
- Le peuplement est âgé, dominé par des arbres de plus de 50 ans. L'abandon de la parcelle est donc ancien.
- Le site est fréquenté par le gros gibier et les chasseurs (présence de traces d'animaux et de cartouches.)

Gy, bois de Natoy, photo 2 :

- En bordure du chemin, une ancienne baraque de vigne et un ensemble de murgers sont presque enfouis sous le couvert végétal.
- L'entretien de ces parcelles semble très limité mais le peuplement assez jeune laisse à penser qu'une coupe forestière a été réalisée il y a 10/15 ans.

Gy: En lisière du bois de Natoy, aux lieux-dits "Friche du brûle cul", "le Calvaire", "Friche des châtaigniers", des vitifaciès forestiers se rencontrent sur plus d'une centaine d'hectares.

Le trait le plus remarquable de ces espaces forestiers à vitifaciès réside donc dans l'importance des superficies concernées. Les vestiges de la vigne se rencontrent très fréquemment au sein des massifs des environs et font partie intégrante des caractéristiques des Monts de Gy. Les entretiens ont été très démonstratifs sur ce point. Nous avons interrogé six viticulteurs sur les communes de Charcenne, Bucey-les-Gy et Gy. A chaque fois ces forêts, parsemées de constructions viticoles ont été données en exemple pour illustrer le passé de la commune, sans que nous ne les ayons mentionnées au préalable. Cette donnée est en outre à rapprocher du fait que l'office de tourisme local rappelle dans une petite brochure l'origine des aménagements rencontrés sur les parcours de petite randonnée qui empruntent les Monts. La mémoire viticole de la commune est donc bien mobilisée et liée à ces lieux.

Une majorité de ces espaces forestiers à vitifaciès sont âgés, abandonnés et difficilement pénétrables lorsque la végétation s'est épanouie à la belle saison. L'accès est souvent difficile et nécessite de randonner au cœur de la forêt. Une grande variété de peuplements se rencontre en fonction de la localisation, de l'histoire et de la prise en main de la parcelle. On retrouve ici un caractère commun à l'exemple précédent, sur des superficies bien plus conséquentes. Les vitifaciès forestiers des Monts de Gy mériteraient une étude spécifique que nous n'ambitionnons pas de conduire ici dans le cadre de la problématique définie. Ils constituent bien une expression majeure du système viticole à fruticées et forêts au sein de notre terrain de recherche. Nous nous limitons à l'appréhender uniquement dans ses grandes lignes. Les photographies qui accompagnent notre propos ont été retenues car elles ont été prises sur le parcours d'un des chemins de petite randonnée qui traversent les Monts. Elles rendent ainsi compte du type singulier de paysage forestier qu'un promeneur peut rencontrer au sein de ces espaces et permettent de comprendre comment se manifestent les vitifaciès rencontrés.

1.4.4 La vigne, élément du cortège floristique local

Les manifestations du système viticole à fruticées et forêts sont nombreuses. Elles prennent en compte des formes variées d'héritages de la pratique viticole qui parfois, se départissent même de la présence de la vigne. A côté de ces inscriptions du système étudié, la vigne appréhendée comme plante grimpante au sein du cortège floristique de la zone d'étude est une réalité incontournable.

Une plante commune dans l'aire d'étude ?

On rencontre en effet cette plante à « l'état sauvage » dans de nombreuses circonstances en Haute-Saône. Quelques exemples photographiques accompagnent ici notre propos.

D'emblée il convient d'éviter une confusion. Il ne s'agit pas de la vigne sauvage du type *Vitis sylvestris* peu ou pas présente dans notre aire d'étude mais de la vigne du type *Vitis vinifera*, cultivée depuis l'Antiquité pour sa production fruitière. Ce type de vigne se décline de nos jours en une quantité importante de variétés sélectionnées au fil des siècles identifiées sous le terme de « cépages ». Notre propos se limite ici à aborder la vigne dans sa globalité, sans distinguer ces différents cépages.
Cela aurait pu présenter un véritable intérêt. Il est par exemple évident que certains cépages, plus résistants que d'autres, sont plus aptes à s'adapter à un retour à « l'état sauvage » et aux conditions nouvelles du milieu dans lesquelles ils se développent. Néanmoins une telle

approche demande une compétence que nous ne prétendons pas avoir et qu'il est impossible d'acquérir en seulement quelques années. Identifier avec certitude, sur la simple physionomie d'un plant, la nature d'un cépage est un travail de spécialistes qui relève même parfois de la gageure s'il n'est pas possible d'observer et de goutter le raisin au moment de l'identification. C'est pourquoi nous limitons notre approche à considérer la vigne, comme V*itis vinifera*, sans distinguer les différents cépages rencontrés.

Son origine ne prête guère à discussion. Il s'agit tout simplement de vignes cultivées qui une fois abandonnées ont su résister, puis trouver leur place au sein d'un nouveau système. On les rencontre désormais à l'état sauvage dans de nombreux sites où la viticulture était autrefois mise en œuvre.

Nous avons déjà évoqué avec le système de la vigne de jardin le fait qu'il était nécessaire de pouvoir aborder la vigne comme une entité individuelle qui n'est pas nécessairement cultivée en grand nombre au sein d'une parcelle. Un cep représente à lui seul un intérêt certain au sein d'un espace soumis à une forte pression anthropique. Cette prise en compte atomisée de la vigne, parfois à travers un cep unique, est valable pour le système viticole à fruticées et forêts. On rencontre effectivement fréquemment un cep vivace voire conquérant, au sein d'un espace où l'activité culturale n'a plus lieu depuis longtemps. Nous utiliserons simplement la locution de « vigne à l'état sauvage » ou de « vigne sauvage » pour désigner la présence de ces ceps.

Il est possible d'identifier plusieurs types d'espaces où la vigne à l'état sauvage se manifeste :

- Les forêts sont des espaces privilégiés. Lorsque le système de la viticulture d'amateur (ou celui de la vigne de jardin) est abandonné brutalement, les dynamiques de végétation se mettent en place et la vigne joue un rôle assimilable à celui d'une essence pionnière. Lorsque le stade forestier est en place la vigne souffre d'un manque de lumière qui à terme lui est fatal. Elle disparaît en théorie du sous-bois. Cependant dans certaines positions elle semble fort bien trouver sa place, en particulier au sein des lisières forestières en situation d'équilibre. En effet la vigne se rencontre souvent au milieu de la structure de la lisière, au niveau de l'ourlet ou du manteau. Elle reçoit dans cette position la lumière suffisante pour satisfaire ses besoins, bénéficie de l'effet d'abri garanti par la lisière et ne souffre en aucune façon, bien au contraire, d'une pression anthropique ou agricole qui amène la lisière à être régulièrement taillée. Aussi, on rencontre couramment la vigne en lisière de massifs, en bordure des chemins forestiers, pourvu que la situation soit suffisamment ensoleillée.

De la même façon, au sein d'une coupe forestière, il arrive de rencontrer des ceps « réactivés » par les nouvelles conditions d'exposition, qui reprennent alors toute leur vigueur.

- Les espaces ouverts agricoles sont eux aussi régulièrement confrontés à la réactivation d'un cep enfoui de longue date et remonté à la surface par un labour. Plusieurs agriculteurs, sur les finages de Gy, Jussey, et Saint-Julien, ont en effet exposé le fait que sur certaines parcelles qu'ils n'avaient jamais connues en vigne, il leur arrivait de voir « *redémarrer* » un cep de temps en temps. « *La vigne c'est increvable, on en trouve partout ici et ça fini toujours par repousser* » nous a rapporté l'un d'eux sur le site du Pouligny à Jussey. Si le propos est sans doute excessif, il rend bien compte d'un sentiment qui fait de la vigne une plante capable d'apparaître dans un espace sans y être introduite directement par son propriétaire.

- Les espaces bâtis connaissent une situation analogue. Il arrive en effet que des travaux de jardinage ou de construction réactivent une souche de vigne sur des terrains où elle semblait oubliée depuis longtemps. Nous avons pu lors des entretiens effectués et des campagnes de terrain être confrontés à plusieurs reprises à ces situations. Il s'agit bien souvent de ceps qui végétaient au milieu d'un terrain complètement en friche et qui n'avaient pas été remarqués. Lors d'un changement de propriétaire ou d'une reprise en main des jardins

attenants à l'habitation, les ceps hérités du système de la vigne de jardin pour la plupart, redémarrent et retrouvent parfois une belle santé. Nous avons déjà évoqué ces propriétaires de résidence secondaire, étrangers à la région qui les ont d'ailleurs accueillis comme une heureuse surprise. Il arrive aussi que d'importants travaux de construction permettent à un cep de redémarrer. Nous avons pu lors des entretiens effectués et des campagnes de terrain être confrontés à plusieurs reprises à ces situations. Un entrepreneur de Vesoul surpris de nous voir photographier une de ses réalisations à Chariez et qui s'inquiétait de notre présence, nous a fait part que sur certains chantiers après qu'une parcelle a été remuée et terrassée par ses engins, il arrivait qu'«*au printemps ça démarre de partout, si on veut semer un beau gazon pour la livraison, c'est une vraie plaie !…* ».

- Enfin la situation la plus courante où une vigne sauvage apparaît est celle des haies, des clôtures et des bords de chemins agricoles. Sur d'anciens sites viticoles, des parcelles reconverties depuis longtemps ont parfois conservé au pied d'un mur, d'une terrasse ou d'une clôture un ou plusieurs ceps. Il peut s'agir d'un pied oublié par hasard et qui a su traverser les années, se reproduire sans recevoir d'entretien particulier ou bien de ceps conservés volontairement à l'époque, dans le cadre du système de la vigne de jardin, et qui ont été abandonnés depuis. Quelque soit la logique qui conditionne leur présence, ces ceps tirent profit d'une position en général ensoleillée et d'un support matériel qui permet souvent à la vigne de s'épanouir. Si le cep est parfois labouré, cela lui permet de se reproduire par marcottage et s'il est fauché, le traitement peut s'apparenter à une taille rustique. On ne s'étonnera donc pas de la vigueur réelle de certaines vignes qui courent sur les clôtures ou au sommet d'un murger sans recevoir depuis longtemps la moindre forme de soin.

Dans presque toutes les communes de la zone d'étude on rencontre ce type de vignes sauvages qui se remarquent surtout lorsqu'elles offrent au sortir de l'été des grappes, peu nombreuses mais goûteuses. Se promener au printemps ou l'été sur les sites d'anciens terrains viticoles est l'assurance d'en rencontrer, quelque soit la commune de l'aire d'étude. La vigne est une plante courante de la flore locale.

Nous présentons à travers les photographies suivantes, une série d'exemple qui illustrent des manifestations courantes de la vigne "sauvage", observées lors de nos recherches de terrain.

Le système viticole à fruticées et forêts

Fig. 2.24 Exemple d'inscriptions spatiales de la vigne sauvage

Noroy- les -Jussey
(Photo. Juin 2006)

- Un cep vigoureux court sur la clôture d'une prairie.
- L'exploitant agricole rencontré sur place a récupéré la parcelle lors des opérations de remembrement dans les années 1970. Il n'a jamais connu de vigne sur ce site et plusieurs documents confirment que cette culture n'est plus pratiquée ici depuis au moins le sortir de la Seconde Guerre mondiale.

Montigny- les- Cherlieu
(Photo. Juin 2006)

- En lisière d'une chênaie-charmaie, une vigne participe à la constitution du manteau. Elle rejette de façon anarchique en de nombreux points, ce qui s'explique sans doute par la taille de la lisière effectuée dans le cadre de l'entretien du chemin.
- La présence de vestiges viticoles dans le bois confirme que le site était autrefois planté en vigne. Il a sans doute été enforesté dès le début du XXème siècle.

Le système viticole à fruticées et forêts.

Fig. 2.25 Exemples d'inscriptions spatiales de la vigne sauvage

Jussey :
(Photo. Juin 2006)

- Dans une pâture la construction d'une habitation semble avoir réactivé un ou plusieurs ceps de vigne qui rejettent au premier plan de la photo.
- Le propriétaire de la parcelle n'avait pas remarqué la présence de vigne « sauvage » sur la parcelle avant les opérations de terrassement.

Chariez :
(Photo. Juillet 2006)

- Dans une parcelle abandonnée un cep vigoureux colonise un ancien verger en friche.
- Il ne se développe qu'en bordure de chemin, là où l'espace est régulièrement fauché et sur le tronc d'un pommier mort.
-La vigne se comporte comme une plante pionnière qui facilite la reconquête de l'espace ouvert.
-Dans ce cas précis la vigne doit-elle encore être considérée comme une vigne de culture à l'abandon ou comme une vigne désormais « sauvage » ?

- *Au final, une plante du cortège floristique local ?*

Il est donc légitime de se demander si aujourd'hui *Vitis vinifera* fait partie du cortège floristique local, au sein de notre terrain de recherche. Elle est dans ce cas à considérer comme une plante sélectionnée, et introduite par l'homme, au cours de l'Antiquité ou du Moyen-âge. Depuis quelques décennies, parfois plus, elle se trouve en maints endroits en situation d'abandon total et a su trouver sa place dans les espaces concernés, en particulier ceux où les dynamiques de végétation ont repris leurs droits face à la pression anthropique. L'homme aurait ainsi joué un rôle clairement identifié qui conduit à un enrichissement floristique au sein du milieu physique. Néanmoins il est légitime de se demander si la présence de ces ceps ne s'inscrit pas dans une durée qui, considérée à l'échelle humaine, ne correspond pas à celle de la végétation. La vigne sauvage n'est peut-être que l'expression d'une vigne abandonnée qui survit quelques temps, voire quelques générations et qui à terme disparaîtra complètement des espaces où elle trouve encore sa place aujourd'hui. Si sa présence n'est que très temporaire au sein des écosystèmes locaux, il convient alors de considérer la vigne comme une plante cultivée, parfois en situation d'abandon mais qui appartient à la catégorie des plantes agricoles ou jardinées. La considérer comme une plante « sauvage » reviendrait donc à commettre une erreur d'appréciation sur son état au sein de la zone d'étude.

Une approche strictement botaniste peut conduire à statuer sur la question posée. Elle s'appuie sur la prise en compte de critères spécifiques, en particulier la capacité à se reproduire et à se pérenniser de la sorte sur le long terme. Nous ne sommes pas qualifié pour conclure sur cet aspect du problème qui sort du champ de notre problématique. Nous laissons ce point de vue aux spécialistes de la discipline, en considérant que la question se pose mais que la réponse demeure sans réponse dans le cadre d'une telle approche. Nous proposons de notre côté, de considérer la vigne comme un élément du cortège floristique local, lorsqu'elle « retourne » à un état « sauvage » en appuyant notre réflexion sur les enquêtes conduites au sein des acteurs des espaces étudiés et sur les résultats des observations de terrain effectuées.
La vigne est certes héritée d'une ancienne pratique culturale, parfois évoquée, mais elle se voit considérée avant tout comme une plante sauvage lorsqu'elle impose sa présence en dehors de toute logique culturale. Lors des entretiens, nous avons été confrontés dans une vingtaine de cas à l'évocation de ces vignes « sauvages » sans que le terme prête à confusion : il désigne des vignes qui poussent « naturellement », et que l'on rencontre régulièrement dans l'aire d'étude. C'est dans cette acceptation que nous retenons le terme de « vigne sauvage ».

Caractéristiques de la « vigne sauvage »

En tant que plante sauvage, elle possède ses propres caractéristiques qui la distinguent de la vigne individualisée dans le système de la vigne de jardin.

- *Des inscriptions spatiales originales*

En premier lieu, cette vigne sauvage s'inscrit dans des cadres spatiaux et paysagers singuliers. Toutes les manifestations de la vigne sauvage exposées précédemment participent à la distinguer de façon claire de la vigne sous sa forme culturale. On la rencontre au sein d'une friche, colonisant des arbres morts, au sein du manteau d'une lisière forestière ou colonisant une clôture, un murger, un espace ouvert… Cette vigne est libre, exubérante, souvent de forte dimension et parfois très âgée. Des ceps tortueux, impressionnants par leur gabarit, sont légions dans l'aire d'étude. Au sortir de l'été il est fréquent d'en rencontrer qui

courent sur plus de dix mètres et il est parfois impossible de retrouver la base d'un cep, lorsqu'on rencontre une vigne buissonnante, exubérante, en position de lisière…

C'est donc avant tout dans sa physionomie, sous ses différents aspects originaux et variés, que la vigne sauvage se différencie de la vigne cultivée.

- Un goût singulier ?

D'autre part, lors des enquêtes par entretien, il a été évoqué à cinq reprises la spécificité du raisin. Ce point est toutefois plus rare et demeure le fait de quelques anciens, amateurs de vigne qui parcourent les bois à des fins de cueillettes diverses ou de chasse. Ce raisin est décrit dans la plupart des cas comme un fruit original, précieux, encore plus savoureux que celui de la vigne de jardin, et qui mérite d'être goûté pour sa grande originalité. Il semble d'après nos observations que les ceps sauvages produisent peu de grappes, du fait de leur état qui ne s'accompagne d'aucun soin. Il est possible que les raisins concentrent alors plus de saveurs et que leur qualité soit effectivement remarquable.
Nous émettons cependant l'idée qu'il s'agit peut-être d'une perception gustative très subjective, biaisée, de la réalité. Savourer quelques grains au gré d'une promenade ou après avoir récolté des grappes là où l'on sait les trouver modifie assurément le rapport au produit. Il en va de la vigne comme des fraises des bois, des mûres ou des autres baies sauvages : le fait d'aller cueillir des fruits dans un cadre original sublime sans doute le goût de la récolte.

Nous avons formulé cette hypothèse à plusieurs reprises au cours des différents entretiens effectués, qu'ils soient formels ou parfois improvisés au hasard d'une rencontre. En particulier auprès de ceux qui évoquaient ces vignes sauvages. Cette spécificité gustative est presque toujours soulignée et défendue, parfois ardemment. Elle ne nous est pourtant pas apparue aussi clairement. Nous avons goûté ces grains sauvages, à de rares occasions il est vrai, du simple fait qu'ils ne se récoltent tout au plus que quelques semaines par an et que nous ne résidons pas sur l'aire d'étude. Ils se révèlent effectivement excellents. Petits, croquants, très parfumés avec peu de chair et une peau solide ils s'apparentent presque plus à une baie qu'au raisin de consommation courante. Néanmoins il ne nous est pas apparu qu'ils différaient de façon significative de ceux que l'on trouve dans les jardins, sur les treilles ou au sein des parcelles de vignes… C'est pourquoi nous émettons l'idée d'un jugement biaisé qui reprend une image ou un cliché quelque peu romantique associé à la façon dont on récolte ce raisin.

Une autre explication nous a toutefois été fournie et en partie démontrée par deux viticulteurs passionnés à qui nous soumettions le problème. Ils donnent raison, dans certains cas seulement, à ceux qui attribuent un goût singulier à ces raisins. En effet selon eux, ces vignes sauvages sont parfois issues de cépages très anciens qui ont disparu depuis la période phylloxérique. Ils produisent un raisin fort différent de tous ceux que l'on peut trouver de nos jours, tous issus de plants greffés. Il s'agit donc dans certaines situations de variétés anciennes, rustiques qui ne sont plus cultivées depuis longtemps et dont le goût est inconnu à la plupart d'entre-nous. Pour illustrer son propos, l'un d'eux nous a signalé plusieurs ceps sauvages qu'il connaissait. Alors que nous l'interrogions sur le Noah (un cépage interdit depuis les années cinquante, sous prétexte qu'il « rendait fou », mais qui est resté longtemps cultivé de façon illégale dans notre aire d'étude), il nous a indiqué où pouvoir en goûter, en lisière d'un bois dans les environs de Vauvillers. La nature de ce cépage ne fait aucun doute pour lui. A l'inverse, il nous a signalé plusieurs vignes sauvages pour lesquelles il n'a jamais su identifier le cépage. Selon lui il s'agit de variétés anciennes qui ne sont peut-être plus identifiables. L'une de ces vignes produit un raisin qu'il qualifie d'« *immangeable, plus amère qu'un cul-de-chien* (nom local pour la nèfle) *mais qui donne beaucoup, et faisait peut-être du bon vin…* »

Il est vrai que la Haute-Saône se singularise au XIXème siècle par l'abondance du nombre de cépages utilisés, nous l'évoquons dans la partie historique, et il est probable que certains continuent d'être présents dans l'espace étudié uniquement par le biais de la vigne sauvage.
Aussi, l'hypothèse d'une valeur gustative originale et singulière de la vigne sauvage est sans doute avérée dans certains cas. Elle influe peut-être dans la perception du goût que l'on peut avoir pour d'autres cas.

- Une vigne plus rustique ?

Si ces vignes sauvages résistent au temps, à la concurrence de la végétation et à l'absence totale de soins, elles doivent présenter les qualités d'une véritable rusticité.
Certains cépages sont depuis longtemps reconnus pour leur capacité à s'adapter et à produire même dans les conditions les plus difficiles. Au XIXème siècle, le Gamay teinturier, le Melon ou le Gueuche noir par exemple répondent à ce profil et sont cultivés dans l'aire d'étude essentiellement pour cette qualité. Ainsi C. Rouget expose à l'époque les qualités du Melon, présent dans tous les vignobles de notre terrain de recherche, en insistant sur le fait que ce raisin d'une qualité si médiocre qu'il fût interdit sous l'Ancien Régime, «*réussit dans toutes les terres et toutes les positions* » et qu' «*il garantit toujours une belle récolte*» (Rouget C., 1897). Il est possible que les ceps qui ont réussi à résister à leur abandon appartiennent plus souvent à ces cépages résistants et que les plus délicats soient moins capables de s'adapter à leur nouvel environnement. Ce point demande à être vérifié.

En effet, il convient de ne pas perdre de vue que si la vigne est en général associée dans sa mise en culture à une exigence élevée en soins et en attentions, c'est strictement dans l'optique de garantir une récolte abondante et de qualité. En revanche, la vigne en tant que plante, quelque soit le cépage, reste une plante rustique, peu exigeante et capable de faire face à des conditions culturales très mauvaises. Cela est d'autant plus vrai pour les cépages produits après le phylloxéra. La reconstitution des vignes effectivement a été opérée avec des cépages nouveaux, très résistants aux maladies et aux mauvaises conditions culturales. Mis en œuvre dès le début du XIXème siècle, ces cépages présentent une vraie capacité à s'adapter et à évoluer en vigne sauvage.

C'est en intégrant le point de vue des personnes interrogées que nous considérons comme « sauvage » la forme de vigne étudiée ici. Nous avons constaté qu'effectivement les conditions culturales singularisent aussi ces ceps, de la même façon que la perception gustative du raisin produit. Alors que la vigne qui appartient aux systèmes de la vigne de jardin et de la viticulture d'amateur est toujours présentée comme une entité qui réclame des soins, une attention permanente et qu'on revendique souvent avec une certaine fierté de pourvoir à ses exigences, la vigne sauvage, à l'inverse est assimilée à une plante des plus rustiques et des plus vigoureuses.
Nous avons précédemment rapporté quelques propos qui rendent compte de son caractère exubérant, « *increvable* », voire qui l'assimile à un fléau… Le contraste dans la verbalisation de la perception de la vigne est presque toujours très marqué : en situation culturale elle est fragile, à l'état sauvage elle est d'une rusticité extrême. Deux points de vue de prime abord contraires, exprimés par la même personne sur un même objet...
Ainsi, il s'opère une franche distinction entre les deux visions liées aux deux états de la vigne, cultivée ou sauvage. Les deux vignes semblent appartenir à des espèces distinctes.

Vitis vinifera, élément du cortège floristique local

Au final il est clair que pour la plupart des personnes interrogées, la vigne est une plante qui appartient aux milieux « naturels » de la zone d'étude. Elle existe à l'état sauvage, constitue une forme de rémanence de la viticulture d'antan et possède des caractères propres qui la distinguent de la vigne cultivée. Elle appartient au territoire étudié dans cette manifestation sauvage et intègre de fait une dimension chargée d'histoire. Cette vigne sauvage exprime une dynamique qui s'inscrit dans l'évolution d'une pratique, largement en cours d'abandon depuis plus d'un siècle, et de fait, s'interprète aussi comme un des legs du passé viticole. Les ceps sauvages ont valeur d'héritage et témoignent d'un pan de l'histoire de ces campagnes qui ont vu la « nature » reprendre ses droits en de nombreux sites.
C'est pourquoi, même si une approche strictement botanique ne conduirait pas nécessairement à la même conclusion nous retenons la vigne sauvage comme un élément du cortège floristique local. Nous verrons, dans la dernière partie de ce travail que de la dimension mémorielle associée à ces ceps est de toute première importance.

1.4.5 Bilan du système viticole à fruticées et forêts

Le système viticole à fruticées et forêts est donc le résultat de l'interaction directe entre la prise en main de l'espace par l'homme et les dynamiques de végétation qui visent à reconquérir l'espace. La tension et le rapport de force entre ces deux logiques se matérialisent au travers des héritages divers et des paysages qui composent l'espace produit par le système.

Dans un contexte général de déprise agricole depuis la fin du XIXème siècle, chaque parcelle de vigne est confrontée au risque de déprise anthropique à un moment de son évolution. Une reconversion volontaire en verger ou en jardin ne protège en rien contre le risque de voir la parcelle abandonnée lorsqu'il ne sera plus possible à son propriétaire d'en assurer l'entretien. Bien souvent on constate que d'anciens terrains viticoles souffrent de l'absence d'une véritable prise en main. Le maintien d'un espace ouvert face aux dynamiques progressives de la végétation relève davantage d'une stratégie de résistance que de l'entretien serein d'un espace cultivé. Ces dynamiques de végétation se mettent effectivement en place dès que la pression anthropique se relâche. La reconquête forestière des espaces ouverts, qui progresse dans le temps et l'espace au gré de l'histoire de chacune des parcelles de vigne, participe à la production de mosaïques paysagères sur les anciens sites viticoles. Pour autant, le passé viticole ne disparaît pas de l'espace en question qui demeure au contraire marqué par les différentes formes de rémanence liées au travail de la vigne.

Les vestiges viticoles sont nombreux. Qu'il s'agisse de constructions discrètes ou remarquables, de la structure de la propriété et du parcellaire ou le la simple présence d'une vigne sauvage, ils rappellent l'activité viticole passée, parfois de façon très démonstrative et confèrent dans certains cas une véritable valeur mémorielle à ces espaces.

Le système viticole à fruticées et forêts tel que nous l'avons défini trouve au bilan sa traduction spatiale à travers différentes formes. Il participe à l'anthroposystème viticole de façon parfois plus diffuse et plus discrète que les autres systèmes présentés précédemment. Toutefois si une vigne sauvage peut échapper au regard distrait, certaines manifestations de ce système comme les vitifaciès forestiers constituent des marqueurs incontournables des espaces étudiés. Ils distillent de façon plus ou moins diffuse les traces d'une activité viticole aujourd'hui largement disparue au sein des campagnes de l'aire d'étude et participent à la mise en place de repères ou de lieux mémoriels qui renvoient à la culture passée de la vigne et la rattachent au présent. Il se rapproche ainsi du dernier système lié à la culture de la vigne identifié qui compose l'anthroposystème viticole, que nous présentons à présent.

Fig. 2.26 Bilan du système viticole à fruticées et forêts

Vue du village de Chariez

(Juillet 2006)

-Ce cliché présente plusieurs formes d'inscriptions spatiales du système viticole à fruticées et forêts:

¤Un cep abandonné au premier plan.

¤Un front de lisières forestières frangées.

¤Des bois à vitifaciès.

Ce système ne domine pas nécessairement au sein de la production du paysage.
Il s'y insére et participe à sa composition.

Prise en main/ Pression anthropique sur l'espace	Vestiges/marqueurs de l'activité viticole	Dynamiques progressives de la végétation
- Contexte général de déprise agricole depuis la fin du XIX° siècle. - Parcelles de vigne bien tenues qui s'apparentent à des fruticées. - Logique de gestion/stratégie individuelle de chaque parcelle. - Modes variés de reconversion qui constituent parfois une forme de résistance ou de maintien de la pression anthropique sur l'espace. - Abandon dans certains cas.	- Emiettement de la propriété et micro-parcellaire continuent de structurer les espaces anciennement viticoles. - Nombreuses constructions héritées : murgers, terrasses, baraques, porches… qui participent à la définition d'un vitifaciès. - L'acacia, essence très commune, héritée de la pratique viticole. - *Vitis Vinifera* incorporée au cortège floristique local. - Valeur mémorielle de ces espaces, liée à la présence des vestiges.	- Le système viticole à fruticées et forêts, système relais du système de la viticulture d'amateur et de la vigne de jardin. - *Vitis vinifera*, plante pionnière héliophile ? - Nombreuses dynamiques progressives de la végétation qui se mettent en place lorsque la pression anthropique se relâche ou disparaît. - Production de mosaïques paysagères typiques des anciens espaces viticoles.

1.5 Le système patrimonial viticole

Nous avons présenté plusieurs systèmes qui participent à la définition de l'anthroposystème viticole au sein de l'aire d'étude. Chacun est globalement identifié et circonscrit à travers ses inscriptions spatiales. Ces systèmes se conjuguent parfois ou se relayent au sein d'un espace mais demeurent dans l'ensemble assez facilement identifiables sur le terrain. A côté de ces systèmes, il demeure dans les campagnes parcourues tout un ensemble d'expressions du fait viticole, plus ponctuelles et plus diffuses que nous n'avons pas encore évoqué : architecture vigneronne, fêtes, cultes, objets en rapport direct avec la vigne.
Ces manifestations de la vigne et des pratiques qui lui sont associées sont difficiles à inscrire dans l'un des systèmes décrits précédemment. Elles constituent parfois un héritage de l'un de ces systèmes mais peuvent aussi correspondre à une logique plus complexe qui fait appel à des ressorts mémoriels, individuels, familiaux ou collectifs.
Quelques soient les facteurs qui conditionnent leur existence, ces expressions nombreuses et variées, du fait viticole sont perceptibles dans l'ensemble de notre terrain de recherche. Il peut s'agir par exemple, d'un monument cultuel autrefois dévolu à la vigne, d'un lieu-dit qui évoque cette culture passée aujourd'hui révolue, ou d'un simple tonneau acheté dans une brocante et reconverti en jardinière florale…
Tous ces héritages liés à la viticulture ponctuent les paysages de leur présence. Ils consacrent une forme de manifestation de la vigne et de sa culture qui s'apparente à un héritage de cet objet géographique au sein de l'aire d'étude. Ils nécessitent donc d'être intégrés à notre recherche et sont pris en compte à travers le système patrimonial viticole.

1.5.1 Définition du système

Cette dernière composante identifiée de l'anthroposystème viticole est sans doute la plus difficile à définir tant ses manifestations sont diverses.
L'approche retenue est d'ailleurs contestable. Il s'agit surtout d'héritages qui appartiennent au patrimoine local et l'outil systémique n'est pas forcément le plus adapté pour traiter de ces questions. Nous le retenons toutefois par commodité, pour intégrer l'ensemble de ces manifestations patrimoniales, difficiles à aborder de façon synthétique, comme dernière composante de l'anthroposystème viticole.

Ces inscriptions renvoient au patrimoine viticole existant, au sens premier du terme : ce sont des objets qui se rattachent aux héritages transmis par la vigne et sa culture. Certaines sont issues d'une pratique viticole qui se perpétue et continuent de s'inscrire dans l'espace au travers de l'un des systèmes présentés précédemment. Elles peuvent être appréhendées comme l'une des manifestations à la fois de ce système et de celui du système patrimonial de la vigne. Pour exemple, le cas évoqué de la personne qui achète chez le brocanteur, une bouille en bois (récipient destiné à porter les raisins, lors des vendanges) ou un tonneau pour y planter des fleurs relève de ce système patrimonial viticole, mais la présence de ces objets, parfois récents, est directement liée au système de la viticulture d'amateur ou à celui de la vigne commerciale. De la même façon, les porches viticoles rachetés, démontés sur une parcelle de famille toujours cultivée pour être reconstruis à l'entrée d'une construction moderne, participent à l'expression du système de la viticulture d'amateur lorsqu'ils restent en place et du système patrimonial viticole lorsqu'ils sont déplacés.
Ces exemples illustrent la dimension particulière attachée à la plupart des éléments qui composent le patrimoine lié à la vigne et l'importance que ces manifestations parfois très subtiles peuvent avoir dans le rapport au territoire de chacun. N'oublions pas que les systèmes présentés se relaient, se complètent ou interagissent au sein de l'anthroposystème viticole. La

plupart des manifestations sont toutefois les marques d'un système largement entamé dans son existence voire complètement disparu. Il s'agit dans bien des cas de formes de rémanence, d'un passé viticole et des pratiques qui lui sont associées.
Beaucoup de ces marques sont en effet des vestiges de la puissance passée de la vigne au XIXème siècle. Ces legs ont pu être repris par l'un des systèmes identifiés précédemment mais dans leur majorité, ils correspondent à des pratiques viticoles qui n'ont plus cours de nos jours. Pour exemple, l'importance du bâti du type vigneron de la plupart des communes de l'aire d'étude ne peut s'appréhender au regard des formes culturales actuelles de la vigne. De la même façon, de nombreux ouvrages cultuels rendent compte d'une spiritualité associée à la culture de la vigne qui n'a plus forcément cours aujourd'hui. Ils témoignent de la forte valeur mémorielle qui accompagne parfois ces héritages viticoles, en particulier lorsque certaines pratiques religieuses perdurent autour de ces vestiges.

Ainsi, le système patrimonial viticole se manifeste par un ensemble de legs hérités du passé viticole. Ces héritages variés représentent parfois des formes de rémanence et/ou de résilience, de pratiques autrefois liées à la vigne. Visibles, concrets, au sein des paysages étudiés, ils peuvent aussi correspondre à une approche plus symbolique, idéelle ou spirituelle et s'expriment parfois aussi sous une forme immatérielle. Tous sont porteurs d'une mémoire de la vigne au sein du territoire. Ils s'inscrivent dans l'aire d'étude à travers un ensemble d'objets, de lieux et de pratiques qui se manifestent sous des formes très variées. Il est sans doute impossible de réaliser un relevé exhaustif des tous ces legs patrimoniaux et certains nous ont probablement échappé. Nous présenterons ces héritages en fonction de l'importance formelle de leur inscription spatiale :

- Le patrimoine bâti viticole, est l'un des cadres généraux du paysage des espaces parcourus. La très large majorité des communes étudiées possèdent un habitat de type vigneron qui constitue un héritage majeur du fait viticole d'autrefois.

- Les pratiques et les édifices cultuels, parsemés au sein de notre terrain de recherche représentent un legs original à forte dimension mémorielle. Plus discret que dans le cas précédent, cet héritage patrimonial peut cependant lui aussi s'apparenter à un cadre général d'ordre idéel.

- Enfin, un ensemble de legs beaucoup plus ponctuels et diffus se rencontrent au sein de notre aire d'étude. Un objet ou un outil viticole qui sert de décoration à une façade, un cep conservé en souvenir et exposé comme tel ou quelque ouvrage monographique local célébrant le passé viticole sont autant d'exemples qui illustrent le semi de legs patrimoniaux liés à la vigne rencontrés dans l'ensemble de l'espace parcouru. Au final, même s'ils demeurent très ponctuels ces objets participent aussi à la coloration viticole la région.

1.5.2 Importance du patrimoine bâti de type vigneron

Les communes de notre aire d'étude possèdent un habitat de type vigneron très répandu. La plupart des maisons construites dans les villages jusqu'au siècle passé l'ont été dans le cadre d'un système économique cultural associé à la vigne, voire dominé par celle-ci. On comprend dès lors que toutes les communes retenues dans notre protocole de recherche présentent un habitat vigneron qui domine largement l'ensemble des habitations anciennes. Les vignes ont parfois presque totalement disparu mais l'habitat qui demeure reste associé, dans sa conception et dans sa construction, à la culture de la vigne. On retrouve ainsi de nombreux villages vignerons dans un espace qui, d'un strict de point de vue agricole, n'est plus viticole depuis longtemps…
Notre propos n'est pas ici d'étudier en détail les formes et les spécificités de cet habitat, mais juste de rendre compte dans les grandes lignes de cette réalité qui participe à définir un cadre patrimonial viticole de première importance dans l'aire d'étude.

Définir l'habitat vigneron

R. Dion a produit une définition et une classification de l'habitat vigneron qui fait encore autorité dans la discipline géographique et à laquelle nous renvoyons pour compléter ce propos (Dion R., 1991).

Un habitat est dit vigneron à partir du moment où il est conçu de façon à pouvoir entreposer et conserver une quantité importante de productions viticoles. Cela suppose de prévoir une ou plusieurs pièces aménagées et facilement accessibles, consacrées à la conservation du vin.

Pour éviter que les variations de chaleur portent préjudice à un vin faiblement alcoolisé au regard de celui produit dans les régions plus méridionales, un abri doit être conçu de façon à éviter les variations brutales et les élévations de chaleur : *« la cave est dans toute l'Europe extra méditerranéenne un élément essentiel de la maison vigneronne »*. F. Vuillaume dans l'étude qu'il consacre à l'habitat vigneron en Haute-Saône souligne l'existence de plusieurs types d'aménagements distincts pour l'habitat vigneron (Vuillaume F., 1996) :

- Les maisons à cave voûtée et enterrée sont légions dans les communes où l'activité viticole dominait autrefois l'essentiel de l'économie agricole. Ces habitations sont très nombreuses dans les bourgs les plus renommés au XIXème siècle tels que ceux du vignoble de Vesoul, de Gy, de Champlitte, Jussey ou Morey et Saint-Julien.

La cave est en général située sous l'habitation et on y accède par une entrée à demi- enterrée, fermée par une porte ou par une trappe, qui donne en général directement sur la chaussée. Signalons toutefois que nous avons eu l'occasion lors de nos campagnes de terrain, de constater que certaines caves sont accessibles depuis l'intérieur d'une grange ou de l'habitation et qu'elles ne disposent d'aucun accès visible à l'extérieur.

- La maison vigneronne à cellier, d'origine méditerranéenne est elle aussi très fréquente dans l'aire d'étude, surtout dans la partie Sud de l'aire d'étude. Le vin est conservé dans une pièce du rez-de-chaussée spécifiquement dédiée à cet usage.

- La maison du polyculteur vigneron domine largement dans les communes rurales du Nord-Ouest du département. Ce type d'habitation définie par C. Royer conjugue les deux types d'aménagement évoqués précédemment (Royer C., 1978). Le cellier ou la cave sont toutefois en général moins soignés au niveau architectural. Ils sont conçus comme une pièce utilitaire et l'accès à la cave par exemple souvent simple ne bénéficie que très rarement des ornementations soignées en pierres taillées courantes à Gy ou à Champlitte.

Au final plusieurs formes d'habitat vigneron se rencontrent au sein de notre terrain de recherche. Nous en présentons quelques exemples. Nous limitons ici notre propos à les évoquer sommairement et à rendre compte de l'importance globale de cet habitat qui constitue un héritage majeur du passé viticole, mais il est probable qu'une étude poussée de cet habitat, de ses formes, de ses reconversions soit une piste de recherche porteuse dans la continuité de notre travail.

Fig. 2.27 Les principaux types d'habitat vigneron en Haute-Saône[1]

La maison vigneronne à cellier:
(Morey, photo. Février 2005)

- Ces maisons sont en général de dimension assez modeste.
- Le cellier voûté se situe au rez-de-chaussée ou se trouve légèrement enterré.
- L'accès à l'habitation est surélevé.

La maison vigneronne à cave enterrée:
(Champlitte, photo. Février 2005)

Typiques des vignobles du Nord-est de la France, ces maisons possèdent une cave voûtée de faible dimension.
L'ouverture sur la chaussée est à ½ ou au ¾ enterrée, on y accède par un "trappon".

La ferme du polyculteur-vigneron:
(Gy, photo. Février 2005)

- Ces imposantes bâtisses comprennent en général une grange, une étable, une cave et une partie habitable.
- Sur l'exemple présenté, au premier plan, rien ne souligne l'existence d'une cave voûtée de près de 100 m2.
- Elle est voisine au second plan d'une maison vigneronne à cave enterrée.

[1] (D'après Royer C. 1978)

Un type d'habitat majeur, souvent dominant

Il est difficile d'évaluer dans son ensemble l'importance précise de l'habitat vigneron au sein de l'espace bâti de la région. D'une façon générale, l'habitat de type vigneron domine dans notre terrain de recherche. La crise démographique amorcée dès la première moitié du XIXème siècle a eu pour conséquence de limiter alors les constructions nouvelles d'habitations dans de nombreux villages et la plupart d'entre-elles ont été bâties avant la crise phylloxérique. Elles portent donc la marque de l'activité viticole, commerciale ou familiale et chacune d'entre-elles possède une cave, un cellier, à l'origine prévu pour recevoir la production viticole.

La majorité des communes viticoles retenues dans le cadre de cette recherche présentent donc un habitat vigneron qui domine largement, parfois de façon exclusive. Il s'agit pour l'essentiel des communes rurales et agricoles qui connaissent une baisse de leur population continue depuis de XXème siècle. De nombreux villages sont dénués de toute construction moderne et si certaines bâtisses ont été rénovées elles conservent ce caractère vigneron. Pour exemple, les communes de la Roche Morey, les villages des environs de Jussey, Champlitte ou Gy sont souvent composés exclusivement de ce type d'habitat.

Dans les communes urbaines qui ont connu un étalement spatial manifeste depuis la seconde moitié du XXème siècle, l'habitat vigneron délimite des quartiers ou des rues désignées couramment comme la partie vieille de la ville. Ainsi le « vieux Vesoul » est riche de cet habitat vigneron, en particulier dans le quartier situé au pied de la Motte que nous étudions dans quatrième partie de ce travail. Il en va de même pour les communes urbaines de Gy, Champlitte, Jussey ou Montdoré où à la différence de Vesoul, ce type de maison domine.

Il est par ailleurs manifeste que l'importance passée du vignoble, sa richesse et sa renommée ont produit des habitats plus ou moins marqués par la richesse induite par l'activité viticole. La concordance avec les résultats fournis par l'étude historique effectuée dans ce travail et l'analyse de terrain est évidente: plus le vignoble communal a été florissant économiquement, plus l'habitat vigneron est soigné. Il marque le dynamisme économique de la viticulture d'autrefois. Les communes de Gy, de Vesoul, de Champlitte, de Morey et Saint-Julien abritent les bâtisses les plus remarquables de l'architecture vigneronne. Des châteaux, des clos très soignés et des maisons vigneronnes aux caves et façades richement ornées de pierres taillées ne manquent pas de surprendre le promeneur. L'ensemble témoigne du fait que la culture de la vigne a su être autrefois une source importante de richesses (cf. p. 400).

A l'inverse dans les communes du Nord de l'aire d'étude qui ont intégré dès le début du XIXème siècle la culture de la vigne au sein d'un système de polyculture et qui n'ont pas connu un vignoble aussi riche que dans les cas cités précédemment, l'habitat vigneron est beaucoup plus modeste.

Le modèle de la maison ou de la ferme du polyculteur vigneron domine largement le type d'habitat vigneron et les clos ou les façades richement ornées sont beaucoup plus rares. Ils se limitent à quelques cas ponctuels. Ce type d'habitat, bien que moins démonstratif dans l'expression de son caractère viticole, n'en demeure pas moins tout aussi dominant : toutes les maisons ou les fermes de cette époque possèdent une cave ou un cellier, souvent d'imposantes dimensions, qui atteste de la fonction en partie viticole de la construction.

Au bilan, il est difficile, dans la cadre de la question traitée, de rendre compte de l'importance effective de ce patrimoine bâti lié à la vigne. Nous avons choisi de limiter notre approche, pour ne pas dévier de notre problématique, à ce qui peut être perçu directement lors d'observation de terrain. Il s'agit de mettre en évidence ce qui dans l'architecture et les constructions réalisées au sein des espaces étudiés renvoie à un patrimoine viticole qui structure les paysages bâtis. L'habitat n'est pas le seul legs reçu de l'héritage lié à la vigne, d'autres inscriptions se perçoivent au sein de l'espace bâti et participent à sa définition.

D'autres legs viticoles de l'espace bâti à ne pas négliger

A côté de l'habitat vigneron, d'autres constructions de l'espace bâti renvoient aux legs de la pratique viticole passée.

Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises, l'importance des aménagements du parcellaire viticole hérité de la culture passée de la vigne : de nombreux murgers, clos, porches et autres baraques de vignes se retrouvent sur les parcelles autrefois viticoles. Si beaucoup de ces vestiges ont été intégrés à un autre système cultural, en particulier celui de la viticulture d'amateur ou de la vigne de jardin, d'autres sont détournés de toute logique culturale et ont été récupérés dans le cadre de propriété rénovée ou de conception plus moderne.

Ainsi dans les communes qui ont connu un étalement spatial depuis l'après- guerre il n'est pas rare de voir une construction récente récupérer un ancien clos comme limite de propriété ou comme jardin contigu à l'habitation. Un ancien clos au cœur de l'espace bâti constitue évidemment un emplacement de choix pour y construire, si l'opération est possible, une habitation nouvelle. Enfin, nous avons rencontré à une dizaine de reprises des anciens porches viticoles qui ont été rachetés et déplacés pour servir de portail sur des propriétés récentes.

Ces aménagements s'inscrivent donc dans plusieurs des sous-systèmes qui composent l'anthroposystème viticole. Dans le cadre de celui étudié ici, les cas évoqués contribuent à donner ponctuellement une couleur singulière à l'espace bâti, et participent à l'inscription spatiale du système patrimonial viticole.

On peut aussi signaler au sein des communes intégrées à notre aire d'étude l'importance de la toponymie qui fait directement référence au passé. De nombreuses rues, chemins ou lieux-dits, au cœur des espaces bâtis ont un nom en rapport direct avec la vigne.

Pour l'ensemble des communes retenues au sein de l'aire d'étude, nous avons relevé que les trois quarts d'entre-elles possédaient au moins une rue ou un lieu-dit au sein de l'espace bâti en lien avec la pratique viticole. Il est possible que certains noms nous aient échappé lors des relevés que nous avons effectués sur les plans actuels. Dans certaines communes comme Gy, Champlitte ou Jussey ce sont près d'une dizaine de toponymes qui font référence à la vigne. Le terme de « vigne » est présent par exemple dans des noms tels que « rue des vignes » à Montdoré, « rue sous les vignes » à Charriez, ou « charrière des vignes » à Villars-le-Pautel. Ces rues sont logiquement composées d'un habitat vigneron et l'empreinte de cette culture ne prête pas à discussion. D'autres noms évoquent l'activité viticole de façon plus détournée. C'est le cas des rues ou places Saint-Vincent, patron chrétien des vignerons rappelons-le, par exemple à Jussey et à Echenoz -la -Méline. De même les rues ou chemins «de défruitement » qui menaient du village aux vignes font indirectement référence à la cette culture passée.

La toponymie en rapport avec la vigne est difficile à étudier à l'échelle du terrain de recherche. Nous nous contentons ici de présenter quelques exemples afin de rendre compte de l'une des formes du système patrimonial viticole au sein de l'espace bâti. Une fois encore il s'agit là d'un thème de recherche complémentaire qui mérite d'être approfondi dans le cadre d'une recherche spécifique.

Au final, les espaces bâtis au cœur des communes de l'aire d'étude portent en eux la marque de la viticulture florissante d'autrefois. Les legs patrimoniaux, habitats vignerons, vestiges divers ou toponymes forment un ensemble hérité de cette époque et définissent un cadre général qui fait écho à la vigne et à ses pratiques. Ces exemples font partie de ceux qui ont été évoqués par près de la moitié des personnes interrogées, sans que nous y fassions référence, lors des entretiens effectués. Lorsqu'il s'agit d'illustrer par des exemples concrets le passé viticole, les toponymes sont plus particulièrement cités, comme une preuve, qui plus est écrite, de la mémoire viticole. Cela témoigne de la dimension mémorielle de ces

marqueurs que nous aborderons comme d'authentiques lieux de mémoire dans la dernière partie de ce travail.

1.5.3 Les manifestations cultuelles en lien avec la vigne

Parmi les legs transmis par la culture de la vigne et qui font partie du système patrimonial viticole, les formes d'inscriptions diverses liées aux pratiques cultuelles sont assez nombreuses et se singularisent dans leur dimension spirituelle et mémorielle. Elles démontrent que la vigne peut avoir sous des formes très diverses une véritable dimension identitaire. La présence viticole au sein des pratiques cultuelles est discrète et ponctuelle. Elle ne s'impose pas forcément au premier regard et il faut pour la plupart les rechercher finement. Il existe toutefois des célébrations plus évidentes qui s'imposent à tous, comme celle de la Saint-Vincent à Champlitte. Ces manifestations cultuelles en lien avec la vigne colorent le vécu d'une tradition viticole locale et participent à la dilution du fait viticole au sein des territoires de l'aire d'étude.

Les confréries vigneronnes

Les campagnes de l'aire d'étude sont marquées du renouveau catholique de la seconde moitié du XIXème siècle. De nombreuses chapelles ont ainsi été érigées, comme dans le reste du pays, pour inscrire dans l'espace la religiosité réaffirmée des masses rurales. La plupart rendent compte d'une piété mariale, en vogue à l'époque : la Vierge chrétienne est célébrée et remerciée parfois de sa protection supposée lors de la guerre de 1870 à Morey ou plus largement de sa bienveillance sur les campagnes comme à Gy, Montdoré, Jussey ou Vesoul.
Cette réaction de l'Eglise face aux progrès de la libre-pensée ou de l'athéisme républicain s'est aussi exprimée dans la création de confréries religieuses en rapport avec la vigne, en Haute-Saône comme dans la plupart des pays de vignobles (Lagrange M., 2003). Ainsi au XIXème siècle, une vingtaine de confréries vigneronnes qui célèbrent Saint-Vincent apparaissent au sein de l'aire d'étude, encouragées par le clergé local (Demard J.C., 1986). La célébration du Saint patron des vignerons, le 22 janvier, est l'occasion à l'époque de processions et d'actes de dévotion religieuse mais aussi plus largement d'une fête pour l'ensemble de la communauté villageoise. Autour de ses vignerons et de la culture viticole, les fêtes, les chants, ou les danses, accompagnent la sortie prochaine de l'hiver et le retour des premiers travaux au sein du vignoble (Garrier G., 1984).
En Haute-Saône, la quasi-totalité de ces confréries a aujourd'hui disparu. Deux célébrations seulement demeurent au sein de notre terrain de recherche à Champlitte et à Echenoz-la-Méline. Si cette dernière reste assez confidentielle, celle de Champlitte bénéficie d'un véritable rayonnement au sein de toute la Haute-Saône. En effet, l'événement n'est pas uniquement un moment religieux et il rassemble désormais une grande partie de la population communale qui y participe activement. Cette célébration déborde largement son cadre cultuel et s'apparente à un véritable lieu de mémoire tant les dimensions mémorielles et symboliques structurent le déroulement de la fête (cf. p.359). La Saint-Vincent de Champlitte est d'ailleurs en grande partie à l'origine de la (re)création de son vignoble commercial et sert désormais plus ou moins de vitrine viticole à l'ensemble du département.
La couverture médiatique est conséquente et chaque année la presse et les programmes télévisés d'informations régionales rendent compte de l'événement. La célébration de la vigne et le vignoble de Haute-Saône sont ainsi mis un instant sur le devant de la scène médiatique. La traitement de l'événement semble invariable depuis une dizaine d'années : il est toujours rappelé qu'il fait écho à la tradition et au passé viticole de l'aire d'étude et qu'il s'agit là d'un

héritage patrimonial suffisamment puissant pour avoir permis la renaissance des vignes à Champlitte.
Nous mettrons en évidence dans la dernière partie de ce travail que la réalité est quelque peu différente. La célébration et sa médiatisation sont parfois mal perçues par la population et en particulier par les viticulteurs extérieurs à la commune. Toutefois, quelque soit l'importance du rejet ou des critiques parfois sévères qui s'expriment à l'encontre de la Saint-Vincent chanittoise, il n'en demeure pas moins qu'elle fait partie intégrante d'un ensemble d'héritages liés au passé viticole de l'aire d'étude et qu'elle demeure un élément incontournable du système patrimonial viticole tel qu'il a été défini.

Le culte de Saint-Vincent prend aussi d'autres formes

La figure de Saint-Vincent associée à la culture de la vigne se rencontre de façon plus ponctuelle et variée au sein des espaces étudiés. Il est difficile d'en relever toutes les manifestations et notre propos ici ne prétend pas tendre à l'exhaustivité. Nous nous attachons à relever les formes les plus courantes qui se sont offertes à nous, de la présence ou de l'évocation de ce patron du monde de la vigne.

En premier lieu, le saint est une figure courante au sein des lieux de culte de Haute-Saône. F. Vuillaume recense ainsi une vingtaine d'églises qui possèdent une statue de Saint-Vincent et une dizaine qui abritent un tableau le représentant (Vuillaume F., 1996). Quelques vitraux qui le mettent en scène à Montdoré et à Navennes sont aussi à signaler. La plupart des communes qui au XIXème siècle possédaient d'importants vignobles sont en toute logique davantage concernées. Pour exemple, ce saint est représenté à plusieurs reprises dans les lieux de culte de Gy (deux peintures, une statue et une statuette) ou de Champlitte (trois statues).
Ces statues en bois doré ou polychrome ont été réalisées en général entre le XVIIème et le XIXème siècle et représentent Vincent qui porte une grappe de raisin. Certaines ont disparu ou ont été volées et nous ne disposons pas de document qui rende compte de l'importance globale du culte porté à ce martyr chrétien, cher aux vignerons.
Sur l'ensemble des communes retenues comme viticoles pour notre recherche, on peut estimer qu'un bon tiers possède des églises qui possèdent un Saint-Vincent, sous différentes formes.

Enfin, signalons que ce saint est parfois honoré de façon plus originale, à travers quelques lieux singuliers. La figure de Saint Vincent se rencontre en effet ponctuellement au sein de l'aire d'étude. Il s'agit de cas particuliers, qui ne sont pas généralisables à l'ensemble du terrain de recherche mais qui participent à la diffusion de la figure du saint dans l'espace étudié.

- On le rencontre parfois sur certaines façades de particuliers ou sur le pas d'une fenêtre, décorée à l'aide d'une statuette ou d'un portrait encadré (18 cas relevés au total dans notre terrain de recherche).

- Un viticulteur interrogé lors des enquêtes par entretiens, avec qui nous abordions la question nous a indiqué deux tombes du cimetière de la commune, sur lesquelles une statuette avait été déposée à la demande des défunts.

- A Jussey, un culte spécifique continue de survivre sur la « côte Saint-Vincent » qui conduit du noyau communal aux jardins et vergers situés sur d'anciens terrains viticoles. Ce petit chemin difficilement carrossable, fort pentu, n'offre plus à voir de la vigne que dans le cadre du système de la vigne de jardin ou à travers quelques plants sauvages : quelques ceps sont encore cultivés dans certains jardins ou vergers, d'autres courent le long du chemin ou en lisière de parcelles complètement en friche. Sur ce chemin éponyme, un petit oratoire dédié à Saint-Vincent abrite une statue entretenue et célébrée. Des cierges sont régulièrement déposés tout au long de l'année et à l'époque des vendanges quelques grappes de raisin sont offertes au saint. Le maintien de ce culte et la matérialisation du rapport au raisin sont une

forme de rémanence du passé viticole et traduisent un lien mémoriel vivace avec celui-ci. Nous présentons cet oratoire dans la planche qui accompagne notre propos.

- A Vesoul, une chapelle de l'église Saint-Georges est dédiée à Saint-Vincent. Elle est accompagnée d'un présentoir qui expose : « *Autrefois cette chapelle était celle de la confrérie de Saint-Eloi, patron des forgerons et de Saint-Vincent, patron des vignerons. On remarquera la grille en fer forgé avec comme motif central, une mitre entre deux crosses, au dessus un cor et de chaque côté un pampre de vigne avec ses feuilles et ses gourmands. Au dessus de l'autel, une toile représentant le diacre Vincent revêtu de ses ornements et agenouillé au pied de la colline de la Motte dont le monument se profile à gauche. Cette scène rappelle que jusqu'au XIXème siècle cette colline était couverte de vignes* ».

Comme le cas précédent la dimension mémorielle associée au maintien effectif du culte est évidente. Cet ancien quartier vigneron, au pied du site de la Motte constitue l'un des lieux les plus emblématiques qui portent la mémoire de la vigne dans l'aire d'étude et le culte de Saint-Vincent n'est ici qu'un élément de cette mémoire célébrée.

Au final, ces quelques exemples témoignent du maintien de la diffusion de la figure de Vincent au sein de l'aire d'étude, au travers de diverses formes. D'autres expressions existent sans doute. Nous ne les avons pas recherchées spécifiquement au delà du temps que nous y avons consacré, l'entreprise étant trop lourde à mettre en œuvre et trop spécifique par rapport à la problématique retenue pour ce travail. Nous nous attachons ici à rendre compte de celles rencontrées lors de nos campagnes de terrain et qui présentent l'intérêt de s'offrir à la vue du plus grand nombre.

Signalons par ailleurs, la parution récente, en 2005, d'un ouvrage monographique local consacré à la Saint-Vincent qui répertorie la plupart des statues du patron des vignerons et les reproduit sous la forme d'aquarelles réalisées par un artiste de Champlitte (Mandret S. Marion B., 2005). Cette publication que nous évoquons dans un autre point de ce travail, illustre que la réalité de l'inscription factuelle de cette figure dans l'aire d'étude s'accompagne aussi certaine vitalité du culte, au moins dans sa dimension mémorielle.

Cette figure du saint-patron des vignerons n'est par ailleurs pas la seule inscription cultuelle qui fait écho au passé viticole de l'aire d'étude.

D'autres cultes qui portent la marque de la vigne

La Haute-Saône présente, à côté du culte rendu à Saint-Vincent d'autres marques cultuelles liées à la vigne. De nombreuses paroisses de la partie anciennement viticole du département portent les stigmates de la viticulture passée.

Ainsi, les vierges aux raisins sont assez courantes. On en trouve une dizaine dans les églises des communes qui ont connu autrefois un important vignoble. Les plus remarquables se trouvent à Montdoré, Bucey-les-Gy, ou Vesoul. Toutes offrent une représentation de la Vierge qui porte l'enfant Jésus avec une grappe à la main. Ces statues étaient honorées lors de la fête du 15 Août et recevaient alors quelques grappes des cépages les plus précoces, souvent du « gamay de juillet » (Vuillaume F., 1996). Par ailleurs, nous avons eu la surprise de trouver chez un ancien viticulteur que nous interrogions une de ces vierges aux raisins, datant du début du XVème siècle. La statue est exposée dans l'entrée de la maison et accueille le visiteur en même temps que son propriétaire. La présence de l'objet quelque peu insolite n'a pas été expliquée mais cela laisse à penser que les églises ne sont pas les seuls endroits où il faut chercher la présence de ces statues. Dans l'ensemble, le culte n'est plus guère pratiqué de nos jours, selon les dires des paroissiens rencontrés, mais ce point reste à confirmer. Nous nous sommes en effet limité à interroger les personnes et les prêtres rencontrés sur place lorsque nous nous sommes rendu dans les différentes églises.

Le raisin ou la vigne sont aussi des ornements que l'on retrouve, sur certaines façades de chapelles ou d'oratoires. Ces constructions si elles ne s'inscrivent pas spécifiquement dans le cadre d'un culte clairement orienté vers l'activité viticole, du type de celui rendu à Saint-Vincent, portent ainsi les marques plus ou moins discrètes de la vigne. Plusieurs beaux exemples peuvent être présentés sur Gy, Champlitte, les communes du vignoble de Vesoul ou Montdoré. Nous présentons un exemple qui compte parmi les plus significatifs sur la planche qui accompagne notre propos.

A Morey, au sortir du village sur la route qui conduit à Saint Julien, une chapelle conséquente a été érigée au XIXème siècle par une riche famille de propriétaires viticoles, dans la continuité de clos et de parcelles de vigne qui leur appartenaient, pour abriter les sépultures familiales. Le culte est rendu à la Vierge et à Jésus, de façon très « classique » et sobre, certainement du fait de la conception mortuaire de l'édifice. La vigne et le raisin sont toutefois utilisés à des fins ornementales et décorent l'ensemble de la façade. Ce lieu qui s'accompagne de la présence de la vigne apparaît ici comme une rémanence évidente de l'activité viticole passée de la commune.

Enfin, de petits oratoires ou prieurés sont encore disséminés ça et là au cœur des anciens espaces viticoles. J. Guyot en fait mention lorsqu'il rend compte de ses pérégrinations au sein du vignoble de Haute-Saône « *Les gens d'ici sont très croyants (…) et on trouve de nombreux édifices sur les chemins des bords des vignes* » mais il ne s'attarde pas sur le sujet et ne détaille pas davantage la chose (Guyot J., 1864).

Aujourd'hui on retrouve encore de nombreuses croix, ou autres formes d'expression chrétienne sur ces anciens sites viticoles mais dans la plupart des cas rien ne permet de les rattacher clairement à la culture passée de la vigne. Si l'activité viticole d'autrefois a conditionné leur mise en place, elle ne les a pas toujours stigmatisés. Une croix qui à l'origine protège le vignoble, plus d'un siècle après la disparition de celui-ci, ne demeure plus qu'une simple croix comme on en rencontre souvent dans nos campagnes.

Toutefois quelques exceptions rappellent leur origine viticole. Prenons en exemple le lieu-dit « la meunière » sur les hauteurs de Jussey. Ce site se localise à l'extrémité Sud- Ouest de la commune et tire son nom de la présence passée d'un cépage répandu avant la crise phylloxérique « le meunier » (qui se décline en fait en deux cépages bien différents, le « petit meunier » et le « gros meunier »). L'explication quant à ce toponyme nous a été rapportée par plusieurs habitants du cru, tous d'anciens viticulteurs. Un petit oratoire rénové a été installé au début des années 1980 par ces anciens viticulteurs qui ont souhaité redonner à ce site une dimension mémorielle liée à la vigne. Cette petite construction qui abrite une vierge ne porte aucune décoration ou signe distinctif qui permette de la rattacher à cette culture. Elle était autrefois dédiée à la protection des vignes et avait été retirée par son propriétaire suite à l'épisode phylloxérique. Retrouvé « *au fond d'une cave* » (nous n'avons pas pu en savoir plus sur les modalités de « l'affaire ») l'oratoire à été remis en place presque un siècle plus tard. Il se trouve aujourd'hui entretenu et régulièrement honoré par quelques habitants de la commune. A l'époque des vendanges quelques grappes de raisins y sont régulièrement déposées. Ce lieu de culte renvoie à travers son histoire récente, directement à la mémoire de la pratique viticole. Si ce culte très discret demeure, il le doit largement selon les dires des personnes rencontrées sur place, animateurs de cet oratoire, à la dynamique engendrée par l'exemple de Champlitte dans la région. Il démontre que la mémoire viticole peut être réactivée et réapparaître sous une forme matérielle en un lieu, plusieurs décennies après que toute trace de vigne ait disparu. Ainsi ce n'est pas dans son apparence que ce lieu renvoie au patrimoine et à la mémoire hérités de la vigne mais dans sa pratique. Il n'en demeure pas moins une forme originale d'expression d'un culte local en rapport avec la vigne.

Le système patrimonial viticole

Fig. 2.28 Exemples d'inscriptions cultuelles en lien avec la vigne

Morey :
(Photo. Juin 2006)

-La "Chapelotte" est la sépulture d'une ancienne famille de propriétaires viticoles.
-La façade de cette chapelle est décorée de raisin et de pampre de vigne.
-Localisée sur un ancien site viticole, cet édifice est construit dans le prolongement d'un clos et de nombreux murgers.

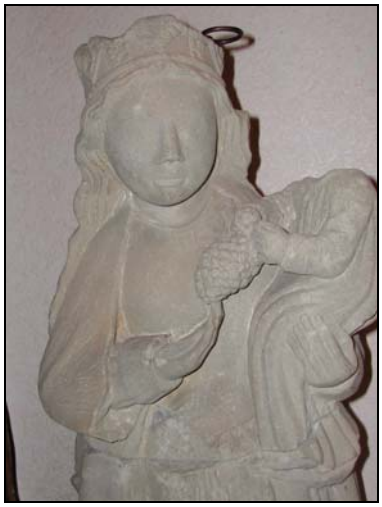

Vierge aux raisins du XV° siècle :
(Photo. Juin 2006)

Retrouvée chez un particulier, ancien viticulteur, dans une commune du nord de l'aire d'étude.

Jussey :
(Photo. Fév.2006)

- Sur le chemin qui conduit à un ancien site viticole la "côte St Vincent" abrite une chapelle dédiée au patron éponyme.
- La statue est encore honorée de nos jours comme en atteste le dépôt régulier de cierges ou d'offrandes le jour de la St Vincent

1.5.4 La diffusion des objets à caractère viticole

Si les formes architecturales et les cultes viticoles représentent des types d'expression du patrimoine viticole parfaitement identifiables, de nombreuses manifestations de la vigne et de ses pratiques, ponctuelles et diffuses, sont plus difficiles à appréhender. Il s'agit d'objets, en lien direct avec la culture passée ou actuelle de la vigne. La plupart sont des legs matériels de la viticulture d'autrefois. Ils peuvent aussi renvoyer à une culture viticole locale qui s'exprime au travers de légendes, de chansons ou d'expressions. Ces objets viticoles, sont souvent autant de formes de rémanence de l'époque où la vigne prospérait dans l'aire d'étude et il est difficile d'en effectuer un relevé qui peut prétendre à l'exhaustivité. Nous rendons compte des manifestations les plus remarquables de ces objets viticoles, rencontrés au sein de l'aire d'étude et qui participent à la mise en place du système patrimonial viticole. Les objets évoqués sont ceux qui nous sont apparus lors de nos sorties de terrain ou des séjours effectués dans la région.

Le matériel viticole, vestige de la viticulture passée

La vigne et les productions associées exigent, même dans le cadre d'un système de viticulture d'amateur, un matériel spécifique, en particulier pour les différentes étapes de la vinification : pressoirs, tonneaux, bouille, tines… Le musée des arts et des traditions de Champlitte offre d'ailleurs parmi son exposition une vitrine spécifiquement dédiée à la vigne qui présente les objets locaux nécessaires à sa culture et à la vinification. Ce matériel utilisé est encore aujourd'hui très répandu dans l'aire d'étude et a pu être reconverti de différentes façons :

- Beaucoup de ces objets séjournent encore au fond des caves ou des granges des anciens viticulteurs. Parfois, au cours des entretiens certains ont tenu à illustrer leur propos en nous montrant les objets ou le matériel, que leurs parents ou eux-même utilisaient à l'époque. Lorsqu'on les interroge sur ce matériel et sur son devenir à terme, l'attachement affectif est évident dans la plupart des cas, surtout pour les petits objets qui renvoient au travail de la vigne : une fourche, un peigne à vendanger ou une tine… sont souvent évocateurs de souvenirs et même si ces objets sont rarement valorisés ou exposés, ils restent conservés et porteur d'une mémoire à laquelle la plupart sont attachés.

- Il est fréquent toutefois que le matériel de vinification, en particulier les tonneaux ou les cuves de fermentation en bois, se soit détérioré avec le temps : inutilisable, ce matériel n'a aucune valeur autre qu'affective, et prend beaucoup de place. Une logique pragmatique l'emporte alors souvent et ce bois est souvent passé par la cheminée ou le poêle de cuisine… Plus d'un viticulteurs sur deux rencontrés s'est ainsi débarrassé de ces objets encombrants, et confesse, parfois à regret, n'avoir pas fait grand cas de leur devenir.

- Enfin certains de ces objets sont parfois exposés et offerts à la vue de tous. Le cas le plus fréquent est celui de la cuve ou du tonneau scié dont on récupère la partie basse pour s'en servir de jardinière. On en retrouve exposés à la belle saison, devant la maison, dans presque toutes les communes étudiées. Une politique locale active qui vise à développer les « villages fleuris » qui s'appuie sur une tradition ancienne en Haute-Saône a encouragé la plupart des villages et de leurs habitants à participer à l'opération et à multiplier ainsi les devantures ou les rues garnies de fleurs en tous genres dès le début du printemps. Beaucoup d'anciens tonneaux, ou de cuves ont été utilisés pour ce faire et participent de fait à l'embellissement des villages. Nous avons évoqué la question lors des entretiens avec ceux qui exposent ainsi

ce type de matériel viticole. Il apparaît clairement que l'utilisation détournée de ces objets hérités de la culture de la vigne est avant tout liée au souci prosaïque de trouver des bacs à fleurs à moindre coût. La démarche ne s'inscrit pas en général dans une logique qui renvoie à la mémoire de la pratique viticole. Toutefois certains ont souligné qu'à la différence des bacs modernes, souvent à bon marché, ceux-ci ne « *choquaient pas* » ou « *faisaient partie des fermes que l'on trouve ici* ». Ces objets sont alors porteurs d'une certaine banalité qui légitime la façon de faire. Cela tend à démontrer que la viticulture fait encore partie des lieux. L'exposition de ces objets s'inscrit dans une logique locale qui sans être nécessairement volontaire ou revendiquée, se nourrit du passé viticole de l'aire d'étude.
La présence de ces tonneaux ou de ces cuves, indépendamment de leur utilisation et de ce qui la motive, participe à disséminer au sein des anciennes communes viticoles quelques-uns des nombreux legs laissés en héritage par la culture passée de la vigne et enrichit le système patrimonial viticole.

D'autres objets hérités de la culture de la vigne alimentent aussi ce système. On les rencontre moins fréquemment que les bacs et tonneaux viticoles mais de nombreuses communes les offrent à la vue de tous. Il est difficile d'en dresser une typologie. Il s'agit pour l'essentiel de cas variés qui se présentent au hasard d'une promenade au sein des communes de l'aire d'étude. Nous présentons quelques-uns de ces objets viticoles sur les planches de photographies qui accompagnent ce propos. Il s'agit d'exemples pour lesquels nous avons pu interroger le propriétaire et avoir un élément d'explication pour justifier la présence de l'objet. Ces démarches et leurs logiques sont analysées plus en détail dans une autre partie de ce travail.

Le cas de Gy est assez singulier. Les autorités municipales ont choisi, dans une dynamique en partie inspirée par l'exemple de Champlitte de « *rappeler le passé viticole de la commune* ». Ainsi, un pressoir et un soc à labour viticoles ont été installés à l'entrée du village et mis en valeur sur un petit espace réservé, à côté du monument aux morts. La ville a par ailleurs repris la représentation de la vigne sur un nouveau blason communal qui frappe toutes les nouvelles poubelles de la commune. Les autocollants sont récents (2005) et en parfait état pour la plupart. Les jours de collecte des ordures, la ville se pare alors de ces blasons qui évoquent, de façon assez originale, le passé viticole de la commune. Nous revenons sur la démarche mémorielle dans la troisième partie de ce travail et nous nous limitons ici à évoquer le cas particulier de la commune de Gy qui, par son architecture très largement vigneronne et ses nombreux objets viticoles disséminés ça et là, illustre sans doute de la façon la plus démonstrative le système patrimonial viticole.

Le système patrimonial viticole

Fig. 2.29 La diffusion de l'objet viticole: l'exemple de Gy
(Photo. Juin 2006)

Gy, à l'entrée de la commune :

- Le pressoir et un soc à labour viticole ont été placés à coté du monument aux morts : Les autorités communales ont décidé récemment d'installer et de valoriser des objets viticoles qui rappellent le vignoble d'autrefois.
L'objet viticole est aussi un lieu de mémoire ?

Gy, une rue vigneronne :

- Presque toutes les maisons anciennes de la commune possèdent une cave qui donne sur la chaussée. Cet habitat vigneron est un cadre général qui sert d'écrin à la diffusion des objets viticoles et leur attribue une épaisseur plus consistante.

Gy, un objet viticole original :

- Le blason communal rappelle la puissance économique passée du vignoble local.
L'objet viticole peut aussi s'inscrire dans le quotidien d'une façon surprenante…

Le système patrimonial viticole

Fig. 2.30 La diffusion de l'objet viticole: quelques exemples

Mondoré : (Photo. Juin 2006)

Dans la cour de sa ferme qui donne sur la place du village, cet ancien viticulteur passionné expose de nombreux objets viticoles.
Il nous présente son égrappeur, le "banc d'âne" qui lui servit autrefois à confectionner des échalas en acacia et le petit matériel utilisé pour vinifier et distiller la vendange.

Noroy les Jussey : (Photo. Avril 2006)

Bidon de bouillie bordelaise à usage viticole reconverti en bac à fleurs…

Champlitte :
(Photo. Juillet 2005)

"Nihil sine labore": A l'entrée d'un ancien clos délabré, une cristallisation du travail et des valeurs qui sont associés à la pratique viticole.

Dans la majorité des cas cependant, l'exposition de ces objets est liée à une démarche personnelle. Nous présentons quelques exemples à travers les photographies qui précèdent:

- Cette barrique de « *bouillie bordelaise à usage viticole* » est un cas d'école. Elle date du début du XXème siècle et a été utilisée pour y planter des géraniums au printemps. Exposée à longueur d'année depuis plus de vingt ans selon les dires des voisins de l'ancien propriétaire elle illustre ces cas d'objets viticoles disséminés au sein des villages de l'aire d'étude qui participent à la diffusion du système patrimonial viticole. Ils colorent les lieux d'une empreinte particulière.

- Sur la commune de Montdoré, un ancien viticulteur participe à ce système dans une démarche différente. Ce passionné d'histoire locale a entrepris d'exposer sur la façade de sa ferme la plupart des objets viticoles qu'il possède et donne à sa demeure l'aspect d'un musée de plein air. Il n'hésite d'ailleurs pas à expliquer au promeneur les pratiques viticoles du passé et joue volontier le guide sur le sujet. La démarche lui est venue lorsqu'il a renoncé à cultiver la majeure partie de ses vignes, après avoir pris sa retraite d'agriculteur. Il eut alors l'envie d'entretenir ainsi son rapport à la terre et à la vigne en particulier. La démarche volontariste vise clairement à maintenir un lien affectif avec la vigne et à transmettre la mémoire de cette culture. Elle est aussi très nettement marquée par la crainte de voir disparaître cette culture ou le regret de ne plus s'y adonner autant qu'il le souhaiterait.

- Enfin un dernier exemple offre à voir une inscription qui a trait à la pratique de la vigne assez singulière. A Champlitte, une ancienne parcelle de vigne de petite dimension, close, et aujourd'hui abandonnée arbore encore une devise qui renvoie directement à la pratique de la vigne : *« Nihil sine labor»*. L'effet quelque peu incongru est assez remarquable, sans doute amplifié par l'état actuel de la parcelle, en friche. Il ne s'agit pas ici d'un vestige qui renvoie directement aux outils, aux méthodes ou à la vigne elle-même mais aux efforts nécessaires pour tenir une parcelle et obtenir une récolte. Le travail de la vigne qui se trouve ainsi réifié et introduit au sein du patrimoine viticole d'une façon originale et efficace.

Au final ces quelques exemples illustrent une série de situations dans lesquelles s'inscrit le patrimoine matériel et parfois immatériel hérité de la culture de la vigne. Ces objets viticoles nombreux et variés se rencontrent, surtout à la belle saison dans la plupart des communes retenues pour cette étude, et au delà, dans beaucoup d'autres communes de Haute-Saône. Il s'agit de marqueurs ponctuels, évidemment beaucoup plus discrets que ceux liés au bâti de type viticole. Pour autant ils constituent autant d'inscriptions de ce que nous avons défini comme système patrimonial viticole et participent grandement à donner une couleur viticole aux espaces étudiés.

La vigne objet culturel local

Enfin, il est possible d'appréhender le patrimoine viticole de l'aire d'étude au travers de quelques manifestations culturelles locales. La vigne lors des siècles passés a produit tout un ensemble culturel dont certains éléments demeurent encore de nos jours : chants, proverbes, légendes sont autant de manifestations de ce patrimoine culturel viticole qui perdure. Certaines nous sont parvenues lors des recherches sur le terrain et se sont manifestées d'elles-mêmes. D'autres ont été évoquées lors des entretiens effectués dans le cadre de ce travail. Nous ne rendons compte ici que d'une partie de ces inscriptions culturelles liées à la vigne. Il est évident qu'il ne s'agit pas là d'un relevé complet de toutes les manifestations de la culture locale en rapport avec la vigne. Un travail prétendument exhaustif serait très lourd à mettre en œuvre et n'entre pas dans la problématique d'ensemble retenue. Ce sont sans doute les manifestations les plus évidentes, les plus courantes qui nous sont apparues et nous les abordons à titre d'exemple.

Champlitte est en toute logique un lieu privilégié d'expression pour les manifestations culturelles qui ont trait à la vigne. La célébration réactivée de la Saint-Vincent depuis les années soixante sur la commune, a été initiée à l'origine par la création d'un groupe folklorique local célébrant les pratiques culturelles vigneronnes du siècle passé. Aujourd'hui les danses vigneronnes, accompagnées par les chants et mises en scène dans des costumes du XIXème siècle accompagnent la fête du 22 janvier et font l'objet d'animations et de préparations qui s'effectuent tout au long de l'année. Il est certain que cette célébration que nous abordons dans la dernière partie de ce travail a mobilisé les efforts de nombreux participants pour répertorier et rechercher toutes les manifestations culturelles locales en lien avec la vigne. Les enfants des écoles primaires apprennent de nouveau des chants vignerons et s'habillent en tenue traditionnelle pour l'occasion. Le relais médiatique a sans doute permis de diffuser ou de réactiver certaines pratiques culturelles qui tournent autour du monde la vigne. Il participe à leur diffusion certes très ponctuelle dans le temps, mais perçue par un la plupart des habitants.

Par ailleurs, un cortège de proverbes ou de dictons en rapport avec la vigne sont encore courants dans l'aire d'étude. F. Vuillaume en a recensé plus d'une vingtaine sur le département (Vuillaume F., 1996). Lors des entretiens, nous avons systématiquement demandé aux personnes interrogées si elles connaissaient des dictons, des histoires ou des chants locaux en rapport avec le patrimoine culturel viticole local. Ce sont surtout les dictons ou proverbes qui ont été évoqués, toujours sans que nous les évoquions au préalable. Nous n'en avons pas recensé autant que F. Vuillaume mais quelques uns ont été cités à plusieurs reprises en différentes communes: « *A la Saint-Vincent, tout gèle ou se reprend* » ; « *Mois de mai chaud, prépare ta grange et tes tonneaux » ; « Si le rosier fleurit, le raisin mûrit* » ; « *Noël humide donne grenier et tonneau vide* ».

En général les habitants d'un même village évoquent un ou deux proverbes locaux, identiques et affirment continuer à les employer à l'occasion lors des discussions sur la pluie et le beau temps qui ne manquent pas plus dans l'aire d'étude que sous d'autres contrées.

Ces entretiens nous ont appris par ailleurs l'existence d'une légende locale qui a pour cadre les vignes de la Motte de Vesoul. Dans presque toutes les communes où nous avons interrogé des personnes, cette histoire est connue et elle a été spontanément évoquée par onze personnes sur les 43 que nous avons interrogées par entretien. Elle a été transmise en général au sein de la famille mais plusieurs anciens ont gardé le souvenir d'instituteurs ou de curés qui la racontaient.

Cette légende qui convoque valeurs chevaleresques et amour courtois fait de ce vignoble un enjeu de tout premier ordre qui symbolise l'objet de désir inaccessible. L'histoire raconte que le seigneur local avait promis les vignes de la Motte au premier couple de jeunes mariés qui au terme de la première année de mariage apporterait la preuve qu'il n'a cessé d'être heureux. Bien des couples tentèrent leur chance mais aucun ne parvint à réussir l'exploit d'une année complète sans le moindre heurt et les vignes restèrent aux mains de leur propriétaire… Le récit a donné naissance à un dicton vésulien qui condamne un regard trop avide ou une entreprise impossible « *Tu n'auras point le vignoble de la Motte* ». Cette histoire connaît plusieurs mises à l'écrit dans la seconde moitié du XIXème siècle et quelques ouvrages monographiques récents grand public consacrés à Vesoul y font référence.

Enfin, un éditeur local, Pascal Magnin s'est spécialisé dans la publication d'ouvrages monographiques locaux qui dressent le portrait empreint de nostalgie d'une époque révolue.

Ces ouvrages, une quarantaine au total sont dans la veine de ceux que l'on rencontre fréquemment dans de nombreuses régions de France. Ils compilent des documents photographiques du début du siècle et offrent au lecteur les paysages passés des villages de l'époque. Ils s'écoulent en général à quelques dizaines d'exemplaires, voire plus, dans chacune des communes concernées. Par ailleurs chez cet éditeur, un ouvrage que nous avons

déjà évoqué (Mandret S., 2005) traite de la Saint-Vincent et de la figure éponyme dans tout le département. Il présente nombre de documents et de photographies en lien avec la vigne. Si l'essentiel du propos tient à la figure du saint patron, reproduit en aquarelle sur presque toutes les pages, le titre ne rend pas compte directement de ce sujet. En intitulant l'ouvrage « *Une civilisation… La vigne en Haute-Saône* », les auteurs abordent la vigne comme une entité incontournable au sein des territoires de l'aire d'étude.
La mémoire de ce passé est ainsi réactivée ou entretenue et imprègne l'aire d'étude de cette époque révolue mais pas si lointaine. Une dizaine de personnes interrogées lors des entretiens s'étaient d'ailleurs procuré ces ouvrages pour y retrouver une rue, un bâtiment ou des visages qu'ils avaient connus dans leur jeunesse (mais nous n'avons pas systématiquement abordé ce point, ce qui ne permet pas une évaluation quantifiable de la donnée).

Au final, ces quelques manifestations de la culture locale en lien avec la vigne prises en exemple permettent d'entrevoir que le système patrimonial viticole doit aussi intégrer certaines inscriptions immatérielles qui répondent à notre définition de l'objet viticole. Elles nourrissent de façon certaine ce système et la connaissance de ces objets culturels qui tournent autour du thème de la vigne et de son histoire locale fonctionne aussi comme une clé de lecture qui permet de comprendre, ou au moins accompagne, l'importance des vestiges matériels inscrits dans le paysage.

1.5.5 Bilan du système patrimonial viticole

Ce système est sans doute le plus difficile à circonscrire. Ses manifestations sont variées et peuvent, selon les cas, relever de l'objet concret ou d'une forme immatérielle. L'inscription au sein des paysages peut en outre être incontournable à l'image du bâti viticole ou beaucoup plus discrète, voire parfois intimiste. Il fonctionne en conjuguant plusieurs paramètres :

- Le cadre général de l'espace bâti est très largement composé de rémanences du passé viticole de l'aire d'étude. Sa puissance d'évocation est réelle, en particulier dans les communes qui abritaient autrefois un grand vignoble.
- Des pratiques culturelles et cultuelles perdurent. Il s'agit pour l'essentiel de formes de résilience héritée de l'âge d'or viticole. Elles entretiennent une mémoire active en lien avec cette époque.
- Enfin de nombreux objets viticoles sont disséminés dans les communes de l'aire d'étude. Ils participent à donner une coloration viticole aux espaces concernés.

Chaque composante de ce système est au cœur d'une mémoire en lien avec la vigne. Celle-ci est convoquée au sein des lieux qui mettent en scène la vigne, de quelque façon que ce soit. Il peut s'agir d'une mémoire collective et officielle comme dans le cas de la Saint-Vincent à Champlitte ou d'une mémoire beaucoup plus personnelle dans bien d'autres cas. Les deux se combinent d'ailleurs souvent comme nous le verrons dans la troisième partie de ce travail.

Aussi ce système doit être appréhendé en tenant compte d'une nuance impressionniste plus prononcée que pour les autres systèmes. Si certaines de ses manifestations, comme la Saint-Vincent à Champlitte, ne peuvent prêter à confusion sur le lien qui existe avec la pratique viticole, il n'en est pas de même pour toutes les inscriptions paysagères de ce système, même les plus évidentes. Pour exemple une cave voûtée n'est pas nécessairement associée à la vigne pour celui qui n'entend rien au sujet surtout si toute les habitations en possèdent une dans un espace dépourvu de vignes. La dimension patrimoniale fait écho à un passé et à une culture qui appartiennent certes à l'histoire des lieux mais demande aussi une connaissance de ces lieux pour saisir pleinement la signification de ces rémanences.

Ce système reste toutefois fondamental pour saisir l'importance de la viticulture passée dans l'aire d'étude. Il témoigne de la puissance que l'économie viticole a pu avoir autrefois, en particulier à travers le patrimoine bâti. Il est évident que seule une viticulture d'importance a pu marquer en profondeur l'architecture des villes et des villages concernés. Il n'est pas besoin d'en chercher la preuve dans une démarche historique quelconque, la vérité du terrain suffirait à établir un tel constat.

Le patrimoine cultuel est lui aussi assez singulier. La pratique religieuse opère souvent comme un conservatoire de pratiques spirituelles. Celle-ci, lorsqu'elles sont sanctuarisées, tendent parfois même à se teinter d'une dimension réactionnaire comme nous le verrons dans le cas de la célébration de la Saint-Vincent chanittoise. Quoiqu'il en soit, la marque de la viticulture dans la sphère cultuelle et religieuse reste importante au sein des communes qui ont connu un important vignoble et contribue à imprégner ainsi le territoire de ceux qui fréquentent les lieux de culte comme celui de ceux qui n'entretiennent qu'un rapport lointain avec cette sphère.

Enfin, l'objet viticole est un marqueur puissant des activités liées à la vigne au sein des paysages de l'aire d'étude. Qu'ils soient matériels, comme un ancien outil ou un tonneau reconverti ou plus abstrait à l'image d'un dicton ou d'une chanson folklorique ces objets disséminés au sein de l'ensemble de l'aire d'étude sont légion et participent à l'inscription de la viticulture d'antan au sein des territoires. Ils sont le plus souvent porteurs d'une mémoire en lien avec la viticulture et confèrent à l'espace dans lequel ils s'inscrivent une empreinte viticole manifeste.

Au final, le système patrimonial viticole est bien une composante majeure de l'anthroposystème viticole tel que nous l'avons défini. Plus difficile à circonscrire, ce système produit essentiellement des inscriptions et des formes identifiées au sein de l'espace comme des legs d'une viticulture aujourd'hui disparue. Il se singularise surtout par le fait que la vigne, en tant que plante observable est absente de ces manifestations : en lien direct avec la vigne et sa culture, il s'en affranchit complètement dans sa matérialisation.

Ses manifestations témoignent surtout de l'importance passée de la vigne et peuvent être parfois considérées comme des formes de rémanence de cette activité : les vignes commerciales ont disparu mais les caves héritées et la toponymie par exemple demeurent. Elles sont aussi largement portées par une démarche qui s'appuie sur une logique mémorielle ou affective et se rapportent dès lors davantage à une forme de résilience. Entretenir des fêtes, des cultes des pratiques viticoles lorsque cette activité n'a plus cours révèle ce lien mémoriel et identitaire qui accompagne la culture de la vigne. Ce système est alors bien souvent un relais effectif de celui de la viticulture d'amateur ou de la vigne de jardin. Il est en grande partie lui-même un legs hérité des systèmes viticoles en place lors des siècles précédents. La position de ce système, dans la continuité d'une dynamique en cours renforce d'ailleurs la difficulté à le circonscrire. Pour exemple, le système de la vigne de jardin produit des manifestations qui peuvent aussi s'appréhender comme un héritage patrimonial : les treilles qui courent sur les façades peuvent être considérées comme un objet viticole qui appartient au patrimoine transmis par la vigne autant que comme une plante ornementale cultivée dans le cadre du système de la vigne de jardin. Il apparaît donc, une fois encore, que les différents systèmes définis dans ce travail interagissent, se relaient dans l'espace et le temps pour composer et définir l'anthroposystème viticole.

«Une civilisation… »
Ouvrage paru en 2005 consacré à la figure de St Vincent

Fig. 2.31 **Le système patrimonial viticole**

Héritage d'une viticulture puissante au sein de l'espace bâti	**Héritage d'une viticulture puissante au sein des pratiques culturelles**	**Nombreux objets viticoles en héritage**
-Constructions remarquables (châteaux, maisons, clos…) et généralisation de l'habitat vigneron -Importance du parcellaire viticole aménagé -Nombreux toponymes qui évoquent la vigne	-Survivance de confréries vigneronnes -Culte de la Saint-Vincent -Chapelles, oratoires… dédiés à la vigne -La vigne ornement des espaces et des objets cultuels	<u>Dissémination d'objets matériels.</u> -outils -matériel de vinification -ouvrages consacrés à la vigne <u>Des manifestations plus abstraites.</u> -folklore vigneron qui perdure: chant, danse, … -dicton/proverbe -histoire/légende locales

Conclusion sur l'identification de l'anthroposystème viticole

La vigne au final, se présente au sein des espaces et des territoires de l'aire d'étude sous de multiples formes. Ses inscriptions spatiales et paysagères sont nombreuses et variées. Considérée comme une culture marginale dans la région, si on se limite à une approche statistique, elle demeure pourtant à travers toute la gamme de ses manifestations, un objet incontournable de cet espace. En effet, l'approche retenue qui place la vigne au cœur d'un système de production, régit par des logiques physiques, historiques, économiques et culturelles permet de mettre à jour l'importance véritable de la vigne au sein des territoires étudiés : c'est par l'intermédiaire de l'anthroposystème viticole que la profondeur historique, sociale et affective associée à la vigne peut être entrevue.

Cet anthroposystème viticole est composé de plusieurs sous-systèmes identifiés selon une typologie établie d'après la fonction et/ou l'expression spatiale de la vigne au sein de l'espace dans lequel elle s'inscrit. Le croquis présenté à la page suivante synthétise les différentes composantes de l'anthroposystème :

- Le système de la viticulture commerciale définit la vigne comme une culture commerciale, rentable et viable au sein de l'aire d'étude, qui procède avant tout d'une logique économique sachant au besoin se farder de la profondeur historique pour asseoir sa légitimité.
- Le système de la viticulture d'amateur est très largement hérité de la viticulture de la seconde moitié du XIXème siècle. Il s'agit surtout d'une forme de résilience qui accompagne la marginalisation progressive de la viticulture familiale insérée au sein d'un système de polyculture. Ce système tend actuellement à disparaître même s'il conserve encore une réelle capacité de résistance.
- Le système de la vigne de jardin est sans doute celui qui traduit le plus l'importance de la dimension affective et mémorielle en lien avec la vigne. Il est souvent le produit du renoncement au système précédent conjugué au désir de maintenir la vigne au cœur des pratiques du quotidien. La vigne est devenue une plante de jardin des plus courantes, ce qui lui garantit une présence pérennisée au sein de l'aire d'étude.
- Le système viticole à fruticées et forêts consacre la vigne et la viticulture comme des entités capables de s'affranchir de la main de l'homme pour demeurer inscrites de façon effective au sein des espaces anciennement viticoles. Les vestiges hérités de la viticulture d'antan sont intégrés au sein des dynamiques progressives de la végétation et la vigne devient un élément du cortège floristique local. La vigne impose à certains espaces des marqueurs puissants qui résistent à une déprise anthropique complète.
- Enfin, le système patrimonial viticole témoigne de l'importance passée de la viticulture dans l'aire d'étude. Il souligne à travers ses inscriptions nombreuses et variées, combien la présence de la vigne peut encore être lue dans les paysages parcourus. Le territoire est porteur d'une mémoire, à travers ses vestiges mais aussi ses pratiques, qui participent à l'affirmation de la présence de la vigne en son sein.

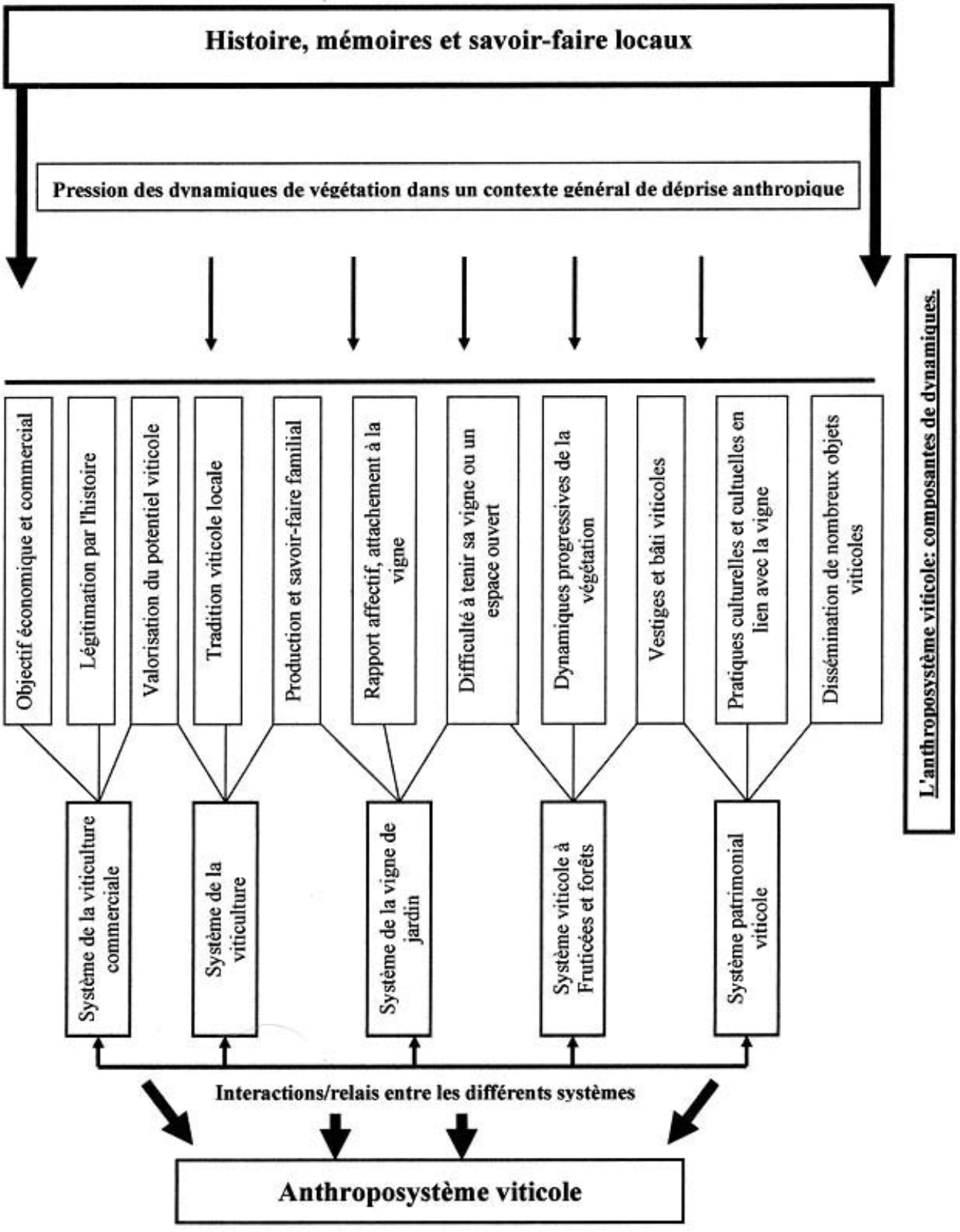
Histoire, mémoires et savoir-faire locaux
Pression des dynamiques de végétation dans un contexte général de déprise anthropique
Objectif économique et commercial
Légitimation par l'histoire
Valorisation du potentiel viticole
Tradition viticole locale
Production et savoir-faire familial
Rapport affectif, attachement à la vigne
Difficulté à tenir sa vigne ou un espace ouvert
Dynamiques progressives de la végétation
Vestiges et bâti viticoles
Pratiques culturelles et cultuelles en lien avec la vigne
Dissémination de nombreux objets viticoles
Système de la viticulture commerciale
Système de la viticulture
Système de la vigne de jardin
Système viticole à Fruticées et forêts
Système patrimonial viticole
Interactions/relais entre les différents systèmes
Anthroposystème viticole
L'anthroposystème viticole: composantes de dynamiques.

Fig. 2.32

Bien évidemment ces différents sous-systèmes interagissent et se relayent parfois dans le temps et dans l'espace. Leurs délimitations sont poreuses ou mobiles et leur mise en place procède de la recherche d'un outil qui rende compte de l'ensemble des manifestations en lien avec la vigne au sein des territoires étudiés.

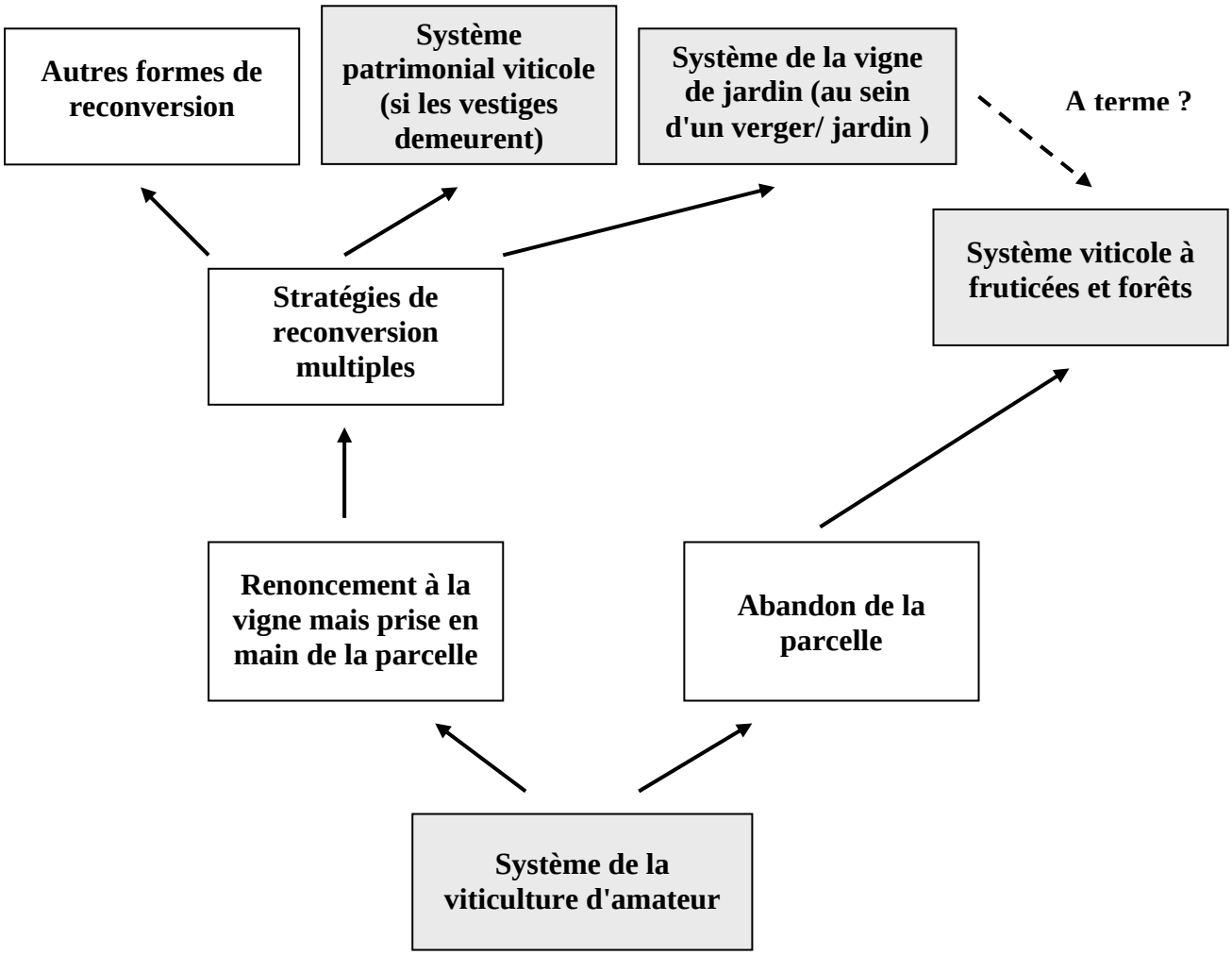

Fig. 2.33 Interaction & relais des différents systèmes au sein de l'anthroposystème viticole

(Real. S. Estager)

Plusieurs composantes de l'anthroposystème peuvent évidemment se conjuguer au sein d'un paysage. Pour exemple la planche qui suit réalisée à partir d'une photographie prise au sortir du village de Saint-Julien, en direction de Morey.
Il ne demeure plus que quelques rangs de vigne sur ce cliché mais l'ensemble rend compte du fait que la vigne occupait autrefois tout l'espace présenté. Cette vue présente plusieurs stades d'évolution du système, sous différentes formes. Elle peut ainsi être appréhendée dans son ensemble comme l'une des nombreuses manifestations spatiales de l'anthroposystème viticole.

Fig. 2.34 **L'anthroposystème viticole**
Exemple d'un paysage qui présente plusieurs stades d'évolution du système

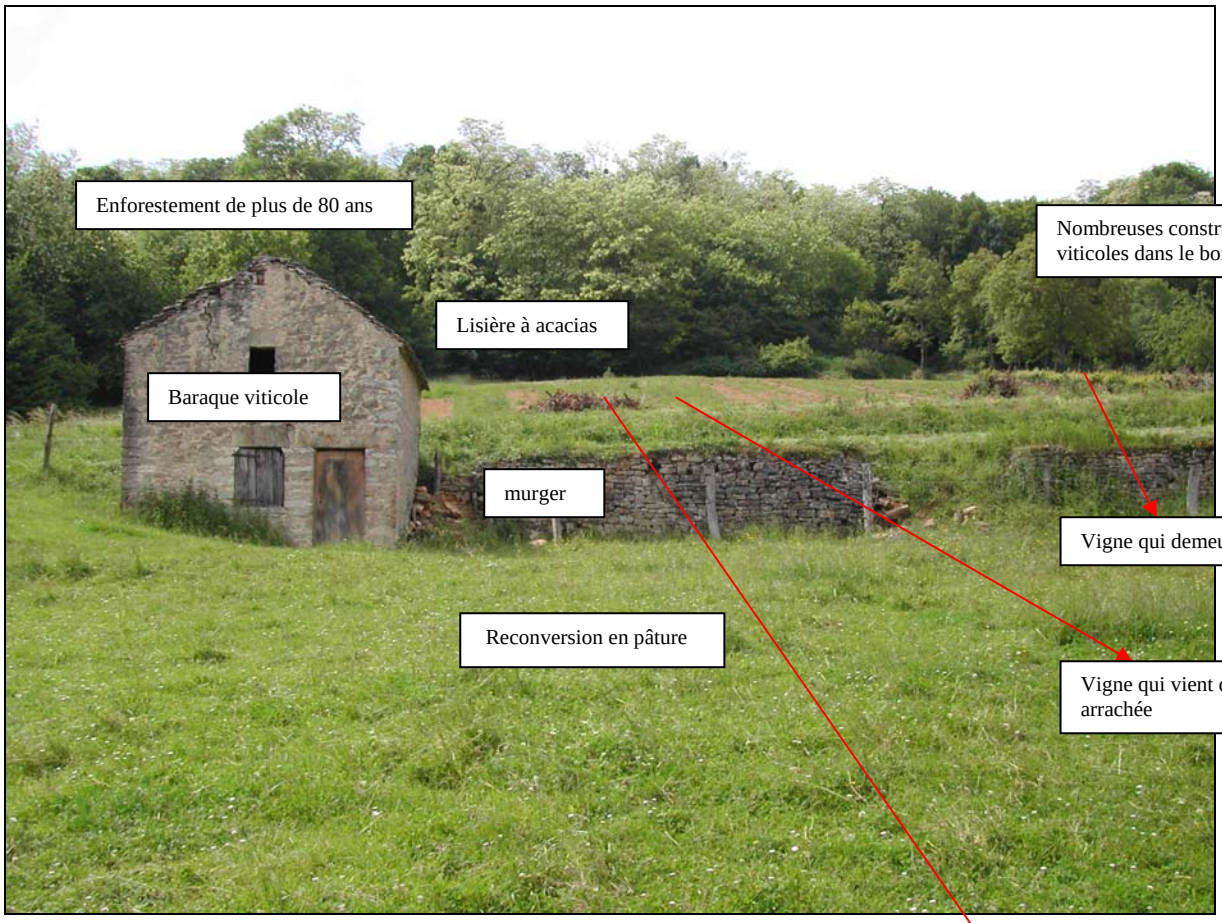

A St Julien à la sortie du village sur la route de Morey
(Photo. Juin 2005)

L'anthroposystème viticole est par définition en évolution constante. Cette prise de vue rassemble plusieurs de ses manifestations spatiales au sein du paysage. Un siècle d'interactions entre les différentes dynamiques s'exprime ici, dans un espace complètement viticole au XIX° siècle:
- La partie enforestée n'est pas réglée et présente un vitifaciès prononcé: murgers, baraques écroulées, nombreux acacias… Dominé par une chênaie sessile, le peuplement est âgé d'au moins 80 ans, ce qui témoigne d'un abandon de l'espace ouvert qui remonte au début du XX° siècle.
- La présence d'acacias est un héritage viticole et la taille en cépée traduit une utilisation de cette essence pour diverses activités agricoles.
- La présence de vignes d'amateur a perduré jusqu'à aujourd'hui mais trois parcelles sur quatre qui demeuraient viennent d'être arrachées par leur propriétaire. Elles sont reconverties en pâtures, en prairies de fauche comme l'ont été la plupart des ces anciens terrains viticoles.
- La vigne qui demeure, bien tenue, est en sursis car son propriétaire âgé ne voit pas qui pourrait à terme la reprendre.
- Signalons que la baraque, vestige du patrimoine viticole comptant parmi les plus importantes rencontrées dans l'aire d'étude, vient d'être restaurée par un groupe de passionnés d'histoire locale. Elle appartient d'ailleurs à l'un des derniers vignerons du village.

2 Importance de l'anthroposystème viticole au sein du terrain de recherche

Nous avons présenté l'anthroposystème, ses différentes composantes et ses logiques de fonctionnement. Les inscriptions du fait viticole sont donc multiformes. Elles s'appréhendent au travers de nombreux espaces, qui de nos jours ne correspondent plus forcément à des espace viticoles, ni même plus largement agricoles. Il est toutefois difficile d'évaluer l'importance réelle de cet anthroposystème. Nous avons mis en évidence que l'approche statistique rend caduque toute évaluation de l'importance de la vigne dans la région. La vérité du terrain infirme celle des données agricoles officielles.

Il est néanmoins peu commode de quantifier ces inscriptions du fait viticole. Les observations de terrains et les recensements effectués ne peuvent suffire à traduire la portée véritable de l'objet viticole. A l'image de la vigne de jardin, la puissance d'évocation de la vigne induit une part sensible propre à chaque observateur, qui ne peut être généralisée. Il s'agit là d'une limite évidente de la géographie de terrain. Pour autant celle-ci conserve tout son intérêt. Ces regards impressionnistes, conditionnés par leur époque, leur contexte, le géographe lui- même font partie intégrante de la discipline et n'imposent pas forcément la recherche d'un correctif à la démarche proposée. Pour rendre compte de l'inscription effective de l'anthroposystème viticole au sein de notre terrain de recherche, nous proposons une approche cartographique à petite échelle.

2.1 Localiser et relever les inscriptions de l'anthroposystème viticole

L'importance des différents systèmes peut être abordée en évoquant tout d'abord les espaces dans lesquels ils s'inscrivent. Il convient de circonscrire ces espaces et de relever les différentes manifestations de l'anthroposystème viticole.

2.1.1 Localisation du fait viticole

A l'échelle d'une commune, les marques de l'anthroposystème viticole tendent à se concentrer sur certains espaces.

En premier lieu, les anciens terrains viticoles. Ils concentrent évidemment la majeure partie des différents systèmes liés à la vigne. Les systèmes de la viticulture d'amateur et celui de la vigne de jardin y trouvent leurs lieux d'expression privilégiés. Ces pratiques sont en général héritées de la viticulture d'autrefois et il est tout à fait logique de les rencontrer surtout sur les anciens sites viticoles. De même, les ouvrages viticoles, vestiges de l'âge d'or de la vigne, se retrouvent sur ces terrains. Ils s'inscrivent selon les cas dans le système viticole à fruticées et forêts ou dans le système patrimonial viticole. En conséquence, les inscriptions de l'anthroposystème viticole sont à rechercher en priorité sur les sites occupés par les vignobles du XIXème siècle.

Le fait viticole déborde toutefois du cadre lié à la mise en culture de la vigne. En effet, les noyaux villageois et urbains abritent également de nombreuses manifestations liées à la vigne :

- Le bâti vigneron est l'une des plus remarquables. Dans ces pays d'habitat groupé, les villages à habitat vigneron sont une composante majeure du système patrimonial viticole. Parmi les communes retenues au sein de l'aire d'étude, cet habitat vigneron concerne la quasi totalité des villages. Ceux-ci s'appréhendent dès lors dans leur globalité, comme une expression du système patrimonial viticole. Seules les communes urbaines qui ont connu un étalement spatial depuis le milieu du XXème siècle présentent une situation différente. Il

s'agit surtout de Vesoul et ses communes voisines, de Champlitte, Gy, Jussey et Vauvillers qui ont vu se construire des quartiers résidentiels « modernes » en périphérie du cœur originel.

- Le système viticole d'amateur est souvent mis en œuvre au cœur même du village ou dans ses abords immédiats. Dans toutes les communes de l'aire d'étude, on rencontre des parcelles de vigne au sein des villages ou dans les jardins qui les bordent. Il en va de même pour le système de la vigne de jardin qui se manifeste sous toutes ses formes au sein des communes étudiées. Nous n'avons pas rencontré de commune qui ne présente pas des vignes plantées en treille, au cœur des vergers ou des potagers, ou sur une clôture de jardin…

Lorsqu'un terrain est abandonné, le système viticole à fruticées et forêts se met parfois en place comme système relais et se manifeste à son tour. A l'exception des communes urbaines, la plupart des communes rurales de l'aire d'étude présentent des parcelles en friche qui relèvent de ce système.

- Enfin, le système patrimonial viticole dissémine tout un ensemble d'objets viticoles au sein l'espace bâti. Qu'il s'agisse d'outils, de matériel de vinification, de fêtes, de toponymes ou de pratiques cultuelles, le cœur de la commune reçoit toutes ces inscriptions du fait viticole de façon préférentielle et aucune des communes étudiées ne fait exception.

Au final, les noyaux villageois constituent des lieux d'expression privilégiés de l'anthroposystème viticole, sous ses différentes formes. Globalement le système patrimonial est celui qui domine par l'importance visuelle et la généralisation de ses manifestations.

Les anciens terrains viticoles et les noyaux villageois ou urbains concentrent donc la plupart des inscriptions de l'anthroposystème viticole. Il est toutefois possible de rencontrer sur d'autres sites, certaines de ces manifestations. Une habitation isolée récente décorée d'une treille, une décoration de rond-point réalisée à l'aide de tonneaux, ou un dicton en lien avec la vigne repris çà et là sont autant d'exemples que nous avons recensés. Il s'agit en général de cas isolés. Ils participent pleinement à la diffusion du fait viticole mais ne se prêtent pas à un propos généralisant. Le système de la viticulture commerciale fait cependant exception. A Champlitte, Charcenne et Roche et Raucourt, les vignes ont été plantées dans leur majorité sur des terres agricoles disponibles à l'écart des villages. Pour la plupart, ces terrains n'avaient pas connu de mise en culture viticole par le passé. Ce système est donc un cas particulier dans sa diffusion spatiale. Il convient toutefois de rappeler qu'il concerne une poignée d'exploitations et qu'il ne remet pas en cause les généralités évoquées précédemment.

2.1.2 Relever les manifestations de l'anthroposystème viticole

Nous avons évoqué dans la problématique que tout relevé de terrain était largement conditionné par le regard de son auteur. Certaines manifestations de la vigne sont discrètes, diluées dans les paysages et échappent parfois à l'observation. Par exemple, alors que toutes les habitations d'un village sont de type vigneron et abritent des caves monumentales, il est tout à fait possible de rencontrer des propriétaires qui n'y voient aucune expression du fait viticole. Lors des enquêtes par questionnement presque tous les propriétaires de résidences secondaires non originaires des lieux, justifient la présence des caves voutées par la fonction de garde-manger, sans évoquer la vigne.

De même, les ceps sauvages qui parcourent une friche, ne s'imposent pas forcément à tous les regards. Il existe cependant des manifestations de l'anthroposystème viticole parfaitement identifiées par l'ensemble des personnes interrogées. Lorsque les questionnements portent sur les marques reconnues de la vigne dans la région, tous évoquent pêle-mêle les vignobles commerciaux, les vignes d'amateur, la vigne jardinée, en particulier les treilles et certains objets viticoles comme les tonneaux.

Nos relevés, sont bien évidemment orientés. Nous recherchons systématiquement les marques de l'anthroposystème viticole. Une manifestation de la vigne relevée ne signifie pas qu'elle

s'impose à tous les regards. Certaines sont évidentes, d'autres demandent une observation minutieuse pour être recensées. Aussi, gardons à l'esprit que les relevés dont nous rendons compte sont ceux d'un géographe qui étudie la vigne et ses diverses inscriptions avec ce que cela implique de parti-pris. Lorsque nous avons perçu une empreinte forte de la vigne en différents lieux, ce point de vue est avant tout le nôtre et n'a pas vocation à être généralisé.
Nous avons parcouru toutes les communes prises en exemple, en arpentant spécifiquement tous les anciens terrains viticoles cartographiés sur l'atlas du Préfet Dieu. Pour certains, comme ceux de Gy il n'a pas été possible de parcourir l'ensemble de l'ancien vignoble, du fait des superficies à couvrir. Nous le précisons quand c'est le cas.
Le printemps est la période privilégiée pour effectuer ces relevés. La végétation démarre, ce qui facilite l'identification de la vigne sauvage par exemple. A cette époque, la plupart des sites demeurent accessibles, ce qui n'est plus valable lorsque le couvert végétal a atteint son développement maximal.

2.2 Rendre compte des manifestations de l'anthroposystème viticole relevées sur le terrain

La méthode mise en œuvre lors des sorties de terrain a été exposée dans la première partie de ce travail. Nous proposons ici plusieurs exemples, à petite échelle, des inscriptions de l'anthroposystème viticole relevées lors des études de terrain.

2.2.1 Choix des communes retenues en exemple

L'anthroposystème viticole se manifeste surtout en fonction du passé viticole respectif de chaque commune et son évolution depuis les crises qui ont affecté le vignoble à la fin du XIXème siècle. Ces exemples ont été choisis afin de rendre compte des différentes situations rencontrées au sein de l'aire d'étude.

- Le terrain pris en exemple sur les communes de Gy et de Charcenne rend compte des manifestations de l'anthroposystème dans un espace qui a connu autrefois une monoculture viticole de qualité. Il s'agissait au XIXème du vignoble le plus important de la région et nous avons déjà évoqué la singularité rencontrée ici du système patrimonial viticole. Le cas étudié est proche de ceux de Champlitte ou du vieux Vesoul. Il s'agit par ailleurs d'un des seuls espaces où le système viticole commercial se rencontre de nos jours.

- Chariez fait partie de ces communes qui possédaient au XIXème une quasi-monoculture viticole de bonne qualité, appartenant au vignoble de Vesoul. La commune connaît une déprise anthropique continue depuis un siècle et semble évoluer de plus en plus comme un espace résidentiel, apprécié, au service de la préfecture. Une déprise agricole manifeste s'accompagne de l'arrivée de résidents urbains qui travaillent à Vesoul. Toutefois, le village conserve son aspect traditionnel et les constructions récentes sont très limitées.
Cet exemple est représentatif de situations rencontrées sur d'autres communes de notre terrain de recherche comme Mont-le-Vernois, Navennes, Echenoz-la-Méline, Bucey-les-Gy ou Champlitte-le-Prélot.

- L'étude du finage de Noroy-les Jussey illustre le cas de ces anciennes communes de polyculture où le vignoble était important. Le village perd des habitants depuis plus d'un siècle, vieillit et présente beaucoup d'habitations à l'abandon. La déprise anthropique sur l'espace se traduit par de nombreux accrus forestiers, mais la pression agricole demeure globalement importante.

Cet exemple est représentatif de la majorité des communes rurales et agricoles du Nord de l'aire d'étude qui ont connu au XIXème siècle un vignoble dédié essentiellement à la consommation locale ou familiale.

- Enfin nous avons retenu l'étude des communes qui entourent la Roche Morey. Cinq villages sont concernés. Tous connaissent une importante déprise anthropique depuis un siècle et demeurent essentiellement agricoles avec une population vieillissante. Ils différent par leur passé viticole. Morey et Saint-Julien ont connu une viticulture de qualité qui constituait une quasi-monoculture et assurait leur prospérité. Bourguignon-les-Morey, Charmes-Saint-Valbert et Molay appartenaient à ces vignobles de polyculture dont la production relevait essentiellement de l'autoconsommation.

Pour ces différents terrains d'étude pris en exemple, nous avons cherché à relever l'ensemble des manifestations de l'anthroposystème viticole.
Nous en rendons compte à l'aide d'une cartographie qui synthétise les données recueillies.

2.2.2 Synthèse cartographique des observations de terrain

Les inscriptions du fait viticole sont multiformes et diluées pour la plupart parmi d'autres pratiques au sein des espaces concernés. De plus, les différents systèmes qui composent l'anthroposystème se conjuguent souvent entre eux. Enfin, parce que ces manifestations sont marginales d'un strict point de vue spatial, il est difficile d'en rendre compte de façon cartographique, surtout à petite échelle. Pour chacun des exemples traités nous avons choisi:

- soit de rendre compte de l'inscription de l'anthroposystème viticole en fonction de sa composante dominante au sein de l'espace concerné,

- soit de les appréhender dans leur diversité au sein d'un même espace, à travers l'utilisation du concept de mosaïque paysagère.

Les cartes proposées ont été réalisées en fonction de ces paramètres. Ainsi, les noyaux villageois sont surtout marqués par le système patrimonial viticole.
Le bâti vigneron est bien sûr la forme la plus remarquable de ce système. La toponymie, les pratiques culturelles et cultuelles, les objets viticoles participent aussi à son inscription. Nous les présenterons pour chacun des exemples traités.
D'autres composantes de l'anthroposystème se retrouvent bien évidemment au cœur des villages. Des rangs de vigne, des treilles ou des parcelles en friches sont courantes. Nous mentionnerons leur présence en exposant les différents cas traités. Toutefois la prédominance très nette du système patrimonial viticole nous amène à considérer les noyaux villageois comme les lieux d'inscription privilégiés de celui-ci et justifie la place qui lui est accordée dans la cartographie réalisée.

Les vitifaciès forestiers sont bien circonscrits. Leur définition ne prête pas à confusion et nous indiquons ceux que nous avons relevés au sein des espaces forestiers. Leur localisation a été réalisée à l'aide d'un G.P.S. et le report sur la carte ne pose pas de problème particulier. Toutefois, nous n'avons pas pu parcourir l'ensemble des espaces forestiers de certains terrains. Du fait des superficies à couvrir, sur les Monts de Gy par exemple, l'entreprise aurait demandé bien trop de temps. De plus, certains bois sont clôturés, interdits au prétexte de chasse ou impénétrables à la belle saison. La recherche de vitifaciès poserait de vrais problèmes, ne serait-ce que pour y accéder. Aussi, à l'exception de quelques communes pour lesquelles nous préciserons la chose, nous rendons compte des vitifaciès recensés sans prétendre fournir un relevé exhaustif.

Les anciens terrains viticoles sont très marqués par les mosaïques paysagères telles que nous les avons déjà présentées. Structurés par un émiettement prononcé du parcellaire ces espaces se composent de bois, vergers, pâtures, jardins ou potagers. Les friches et les accrus

forestiers sont nombreux. Ils traduisent la déprise anthropique qui affecte ces terrains. Enfin c'est ici que se localisent essentiellement les parcelles de vignes qui perdurent sur les finages communaux. On retrouve donc au sein de ces espaces presque toutes les composantes de l'anthroposystème viticole : le système de la viticulture d'amateur, le système de la vigne de jardin, le système viticole à fruticées et forêts et le système patrimonial à travers ses objets ou vestiges disséminés au sein des parcelles.
Les mosaïques paysagères rendent compte d'espaces complexes dans leur composition, affectés par des dynamiques variées, en particulier au niveau de la végétation. Les manifestations liées à la vigne sont nombreuses et ces mosaïques sont des lieux privilégiés de l'expression du fait viticole.

2.3 Exemples d'inscription de l'anthroposystème viticole

Nous présentons donc une série d'exemples qui illustrent à petite échelle l'importance des lieux de la vigne et des systèmes qui les conditionnent.

2.3.1 Gy, les Monts de Gy, et Charcenne

Le premier terrain traité en exemple se situe entre Gy et Charcenne et parcourt les « Monts de Gy ». Il s'agit là du plus important vignoble que la Haute-Saône ait compté. Au XIXème siècle près de 1000 hectares de vigne couvraient l'espace présenté. Le rayonnement de ce vignoble dépassait les frontières nationales et assura longtemps la prospérité de Gy.

Importance du système patrimonial viticole

Cela explique que l'on retrouve aujourd'hui les plus beaux exemples régionaux d'architecture vigneronne dans cette commune. Le système patrimonial y trouve sans doute son expression la plus aboutie. Les trois quarts de l'habitat sont anciens et de type vigneron. Seules les constructions les plus récentes qui se situent dans la partie Nord de la commune ne rentrent pas dans cette catégorie. Nous avons déjà évoqué le cas de Gy dans la partie qui présente le système patrimonial viticole. Les efforts récent de la municipalité pour mettre en valeur le passé viticole de la commune ont abouti à disséminer au cœur de la commune un ensemble d'objets viticoles qui renforcent la présence de la vigne et sa force d'évocation.
Les autorités municipales ont souhaité par cette démarche rendre la commune « *plus identifiable* » et « *mettre en valeur le patrimoine local pour favoriser le développement touristique de la ville*»[1]. Elles reconnaissent à demi-mot la réussite de Champlitte qui a su se forger une identité forte liée à la vigne et regrettent que Gy ne soit pas encore perçue de la même façon. L'entrée du village a donc été décorée d'un pressoir et le blason communal qui arbore la vigne se décline sur la mairie, les poubelles, ou ses diverses communications (cf. p.191). Quoiqu'il en soit, la commune toute entière décline une gamme d'objets viticoles parfaitement identifiables qui consacre en son sein le système patrimonial viticole.
Nous exposerons d'ailleurs dans la dernière partie de ce travail, comment un lieu de mémoire se construit actuellement autour du thème de la vigne dans la commune. Signalons que la commune de Charcenne présente en son sein, elle-aussi un système patrimonial très présent notamment à travers son habitat. Il est toutefois plus modeste que celui de Gy.

[1] Selon un élu, qui n'a pas souhaité être cité. Il semble que cette politique n'ait pas fait l'unanimité au sein de la majorité municipale.

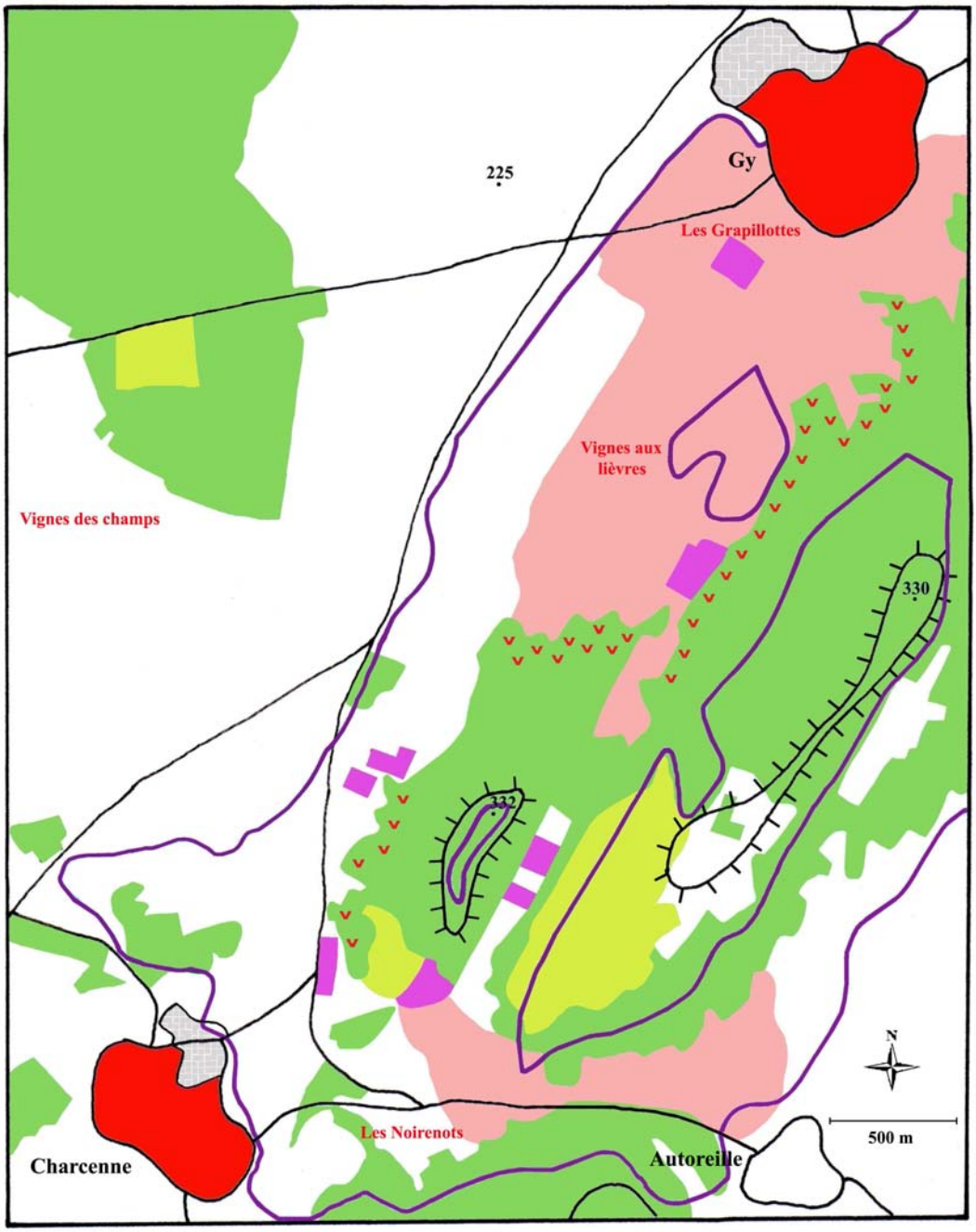

Fig. 2.35 **Les inscriptions de l'anthroposystème viticole relevées autour des « Monts de Gy »**

Les principaux cadres spatiaux		Inscriptions faibles ou nulles de l'anthroposystème viticole		Les inscriptions de l'anthroposystème viticole	
	« Monts de Gy »		Espace dominé par une mise en valeur agricole		Système patrimonial viticole
240	Points côtés		Espace forestier		Système de la viticulture commerciale
	Principaux axes routiers		Espace en friche		Mosaïque paysagère
	Localisation du vignoble d'après l'atlas de Dieu.		Espace bâti		Vitifaciès forestier

Les vitifaciès forestiers

Les monts de Gy sont aujourd'hui très largement boisés. La couverture forestière a doublé depuis le milieu du XIXème siècle, principalement aux dépends d'anciens terrains viticoles. Effectivement, la moitié environ de ces terrains viticoles est de nos jours occupée par ces forêts.
Les crises viticoles et du monde rural lors de la période phylloxérique ont conduit de nombreuses vignes à être directement enforestées en particulier sur les versants les plus pentus des Monts. La forêts a alors figé de nombreux aménagements viticoles et joue depuis un rôle conservateur de ces vestiges. Certes les baraques de vignes sont souvent écroulées, les murgers submergés par la végétation mais ces constructions demeurent présentes. Au total, une centaine d'hectares de forêts marquées par un vitifaciès ont été recensés. Nous les avons déjà évoqués dans la partie consacrée à la définition des vitifaciès. Nous avons parcouru essentiellement le versant exposé Nord-Ouest des Monts. Le fait que notre carte n'indique pas la présence de vitifaciès sur le versant exposé Sud-Est ne préjuge évidemment pas de leur absence effective. C'est surtout sur la partie basse des pentes que l'on rencontre des vestiges viticoles. Il est probable que l'importance de ces aménagements décroît avec l'éloignement des villages et que les parties hautes des Monts n'étaient autant pas aménagées à l'époque où la viticulture dominait l'économie locale. Ces vitifaciès, remarquables par leur importance spatiale sont intégrés depuis 2005 à un circuit de randonnée proposé par l'office de tourisme de Gy qui invite à y voir une marque supplémentaire du passé viticole de la commune. Nous avons relevé au moins six kilomètres de sentiers forestiers bordés de vestiges. Il est difficile de ne pas remarquer une baraque submergée par la végétation en bordure de chemin et les nombreux murgers qui délimitent les différents sentiers. Ils donnent l'image d'une activité fantôme sur laquelle la végétation a repris ses droits et inscrivent durablement les marques du passé viticole au sein des espaces forestiers.

Les mosaïques paysagères

Elles recouvrent environ un cinquième des anciens terrains viticoles. Elles illustrent parfaitement la définition que nous avons donné à cette notion. Elles se composent de nombreux vergers, jardins, pâtures et autres friches mais semblent toutefois moins livrées aux dynamiques progressives de la végétation que dans d'autres communes. La prise en main de l'espace demeure importante et la déprise anthropique moins prononcée que dans le Nord du département. Par ailleurs des habitations individuelles récentes se construisent au Sud de Gy et participent à la reconversion de ces terrains qui conservent une empreinte viticole prononcée. Le système de la viticulture d'amateur demeure présent et de bonne tenue. Nous avons recensés au sein des mosaïques cartographiées une vingtaine de parcelles plantées en vigne dont seulement deux sont manifestement en cours d'abandon. Cette réalité contraste avec les résultats d'ensemble obtenus pour l'ensemble de l'aire d'étude. Il est probable que la présence de vignes commerciales encourage la cession des droits, et donc l'arrachage des vignes imposé pour ce faire, dès que l'entretien laisse à désirer. Il faut en effet racheter des droits pour pouvoir replanter une superficie équivalente aux droits ainsi obtenus. La présence de l'entreprise Guillaume à Charcenne joue sans doute un rôle moteur dans cette dynamique mais nous n'avons pas réussi à obtenir d'informations sur ce sujet délicat auprès des intéressés. Le service des douanes de Vesoul, en charge de ces dossiers nous a toutefois confirmé qu'obtenir même à bon prix des droits de plantation n'était pas chose aisée dans la région et plusieurs viticulteurs amateurs nous ont confié s'être résignés à planter illégalement faute de n'avoir pu en obtenir…

Le système de la vigne de jardin se rencontre sous ses différentes formes : ceps au sein d'un verger, treilles sur les façades ou vignes plantées en haies. Nous avons recensé plus d'une quarantaine de cas mais il est difficile de rendre compte de l'importance réelle du système dans les espaces concernés. Toutes les formes d'inventaire tentées se sont vite heurtées à la réalité de résultats peu utilisables. C'est dans ce type de situation qu'il faut admettre l'intérêt d'une approche impressionniste que nous revendiquons, pour témoigner de l'empreinte qu'un phénomène marginal. Nous nous contenterons donc d'exposer que le site étudié fait partie de ceux où l'inscription de la vigne de jardin nous a semblé la plus prononcée.
Le système patrimonial viticole présente nombre de murgers, baraques de vigne ou petit clos, surtout à proximité du cœur de la commune. On remarquera l'importance de la toponymie en rapport avec l'activité viticole : « *chemin des vignes », « chemin de défruitement »*, lieux dits « *les grapillottes », « vignes aux lièvres », « les noirenots »* (nom vernaculaire du gamay selon un viticulteur interrogé).

Le système viticole commercial

Nous avons évoqué précédemment la présence de la principale exploitation viticole commerciale de Haute-Saône à Charcenne. L'essentiel de ses plantations se situent au Sud du terrain étudié. Une série de parcelles y est toutefois disséminée. Ces vignes modernes ressemblent à celles rencontrées en Bourgogne et sont visibles aussi bien de la route qui conduit de Gy à Charcenne, que depuis les Monts de Gy. Elles participent activement à colorer l'espace parcouru d'une tonalité viticole, d'autant plus que les parcelles se répartissent sur plusieurs kilomètres, entre Gy et Charcennes.

Au final, les inscriptions de l'anthroposystème viticole autour des Monts de Gy se situent essentiellement sur les anciens terrains viticoles et au cœur des communes. Cet exemple est l'un de ceux qui présentent les manifestations du fait viticole les plus remarquables, tant par leur importance spatiale que par leur caractère propre.
Les lieux de la vigne conservent ici une mémoire forte du passé viticole qui ne peut échapper au promeneur, d'autant qu'elle a été récemment réactivée et revendiquée par la commune. On retrouve ici une situation analogue à celle de Champlitte ou du site de la Motte, à Vesoul et nous reviendrons sur cet espace dans la quatrième partie de ce travail à travers l'étude de lieux de la vigne appréhendés comme de véritables lieux de mémoire.

2.3.2 Etude du finage de Chariez

Chariez fut longtemps réputé pour la qualité de ses vins. Cette commune, située à une dizaine de kilomètres de Vesoul, au pied d'un front de cuesta, possédait au XIXème siècle un vignoble qui représentait en 1870, 115 hectares. A la veille de la Grande Guerre, suite aux crises du monde viticole, ne résistaient que 40 hectares. Aujourd'hui la commune ne compte plus que 201 habitants et le village semble s'être endormi à l'écart du dynamisme vésulien. La déprise anthropique, et plus particulièrement agricole, est manifeste. Les inscriptions de l'anthroposystème viticole sont nombreuses sur le finage de la commune. La vigne a laissé durablement son empreinte au sein des lieux.

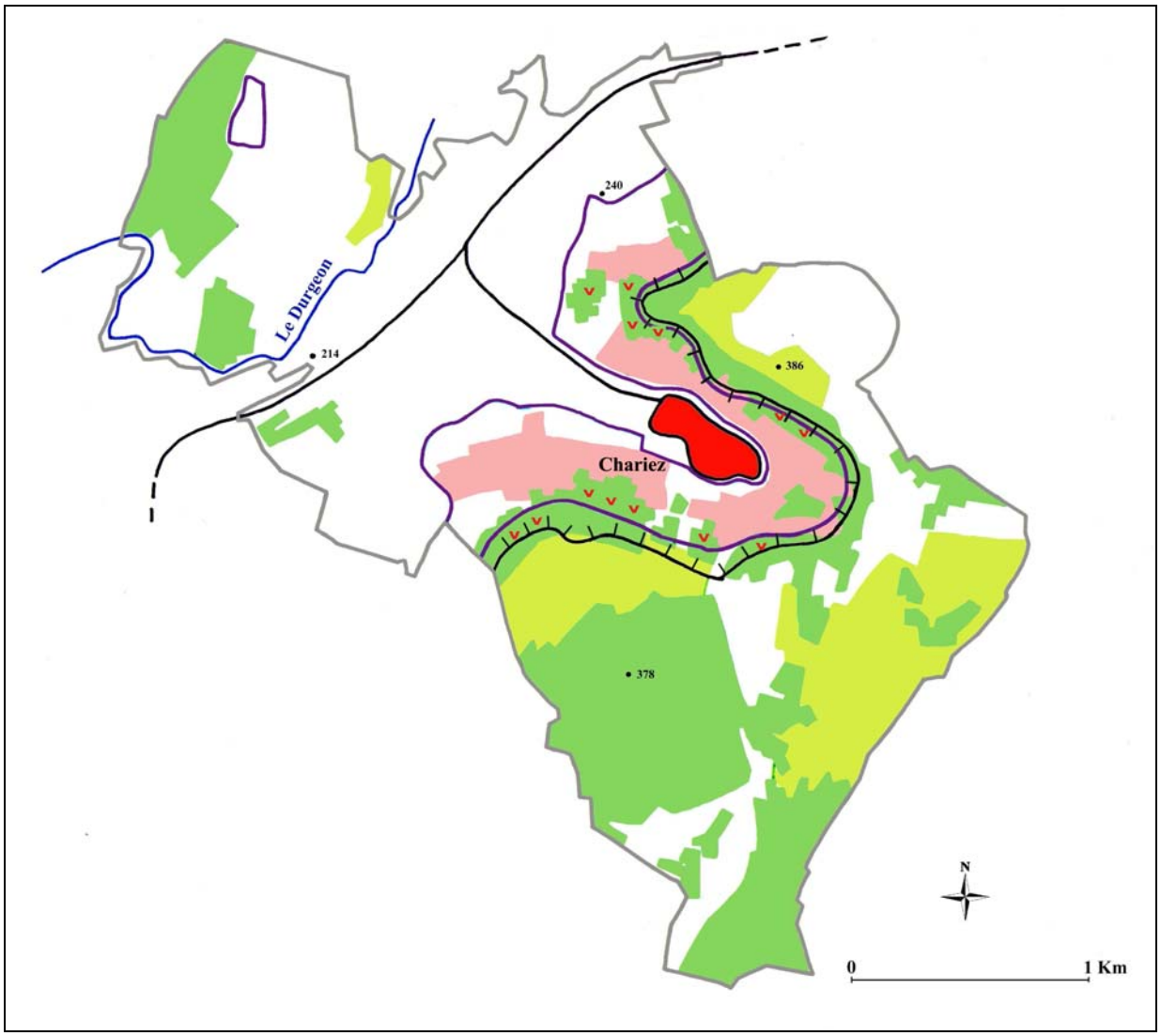

Fig. 2.36 Les inscriptions de l'anthroposystème viticole relevées sur le finage de Chariez

Les principaux cadres spatiaux

- Front d'escarpement
- Points côtés
- Principaux axes routiers
- Limites du finage

Mise en valeur de l'espace

- Espace agricole
- Espace forestier
- Friche / enforestement en cours

Les inscriptions de l'anthroposystème viticole

- Localisation du vignoble d'après l'atlas de Dieu
- Système patrimonial viticole
- Mosaïque paysagère
- Vitifaciès forestier

Un village vigneron

Le système patrimonial viticole domine largement le village. L'habitat vigneron est généralisé et les vestiges liés à la vigne sont nombreux. Les murgers, petits clos, et objets viticoles disséminés contribuent à l'expression prononcée du système patrimonial viticole au

sein de la commune. La vigne conserve une empreinte assez nette. Nous avons recensé 7 parcelles aux abords immédiats du village, mais au moins trois sont dans un état inquiétant. Intégrées dans une mosaïque paysagère, elles inscrivent le système de la viticulture d'amateur dans le paysage local. Nous renvoyons aux prises de vue présentées aux pages 130 et 177, pour illustrer notre propos. Le système de la vigne de jardin entretient aussi cette présence de la vigne par l'intermédiaire des treilles et des ceps plantés de façon isolée. Nous en avons relevé sur l'ensemble de la commune mais il est évident que certaines ne sont pas exposées à tous les regards. Il est donc impossible de recenser l'ensemble des ceps. Nous nous contentons d'exposer qu'en arpentant le village, nous avons relevé à une quinzaine de reprises, une manifestation liée au système de la vigne de jardin. Il s'agit là d'une occurrence importante, qui situe Chariez parmi les communes où ce système est le plus remarquable.
Toutefois c'est surtout dans les nombreuses friches que la présence de la vigne nous a semblé particulièrement singulière.

Une déprise anthropique importante

Le finage communal présente deux situations contrastées au niveau de la prise en main de l'espace. La partie basse du village conserve une pression agricole importante et les dynamiques progressives de la végétation y sont absentes. A l'inverse, le front de cuesta et la majeure partie du revers sont aujourd'hui en proie à une déprise anthropique importante. Les friches sont nombreuses et bien des parcelles sont en cours d'enforestement. Le système viticole à fruticées et forêts est très présent au sein de la mosaïque paysagère qui entoure le village sur ses hauteurs et dans les espaces forestiers.
La vigne est ici une composante courante du cortège floristique des stades pré-forestiers et le front de cuesta boisé est bordé de vitifaciès sur presque toute sa totalité. Nous émettons sur ce point une réserve, car parfois des espaces boisés sont totalement impénétrables. Il ne nous a pas été possible dans ces cas de vérifier la présence ou non de vitifaciès.
Nous présentons une vue comparative, réalisée au pied du lieu-dit « Camps de César » (il s'agirait en fait d'un site néolithique).
La photographie réalisée au début du siècle dernier montre que des parcelles de vigne étaient aménagées jusqu'à la bordure du front d'escarpement.
Le cliché propose une vigne particulièrement soignée : close, échalassée et visiblement récemment (re)plantée. Elle est toutefois entourée de friches, qui se sont sans doute mises en place suite aux crises de la fin du XIXème siècle. Aujourd'hui il est impossible de reprendre un cliché identique. La forêt à repris ses droits sur presque la totalité du front d'escarpement.
Nous avons réalisé une prise de vue semblable, un peu décalée, dans « une trouée » constituée d'un ancien verger abandonné depuis plusieurs années. Dans ce dernier, difficile d'accès du fait de l'embroussaillement, nous avons relevé au moins cinq ceps (il n'est pas évident de tous les recenser) qui se comportent comme des ronces ou des lianes capables de coloniser aussi bien l'espace au sol que l'espace vertical, le long d'un arbre. Des murgers sont toujours présents. Ils sont complètement enfouis sous le couvert végétal et sont très difficiles à relever. Ils ne possèdent donc pas de véritable présence visuelle pour l'instant. On peut toutefois émettre l'hypothèse que si les dynamiques progressives de la végétation conduisent à un stade forestier, ce qui est probable, les strates qui correspondent au sous-bois seront, à terme beaucoup plus dégagées. Ces vestiges seront alors de nouveaux visibles au sein de l'espace étudié. Cet exemple, à une échelle très fine, pris au sein d'une mosaïque paysagère possède une empreinte visuelle de la vigne donnée par le système viticole à fruticées et forêts. A terme, le système patrimonial y retrouvera sans doute lui aussi son expression.

Fig. 2.37 **Vues comparées à Chariez, au pied du lieudit " le camp de César"**

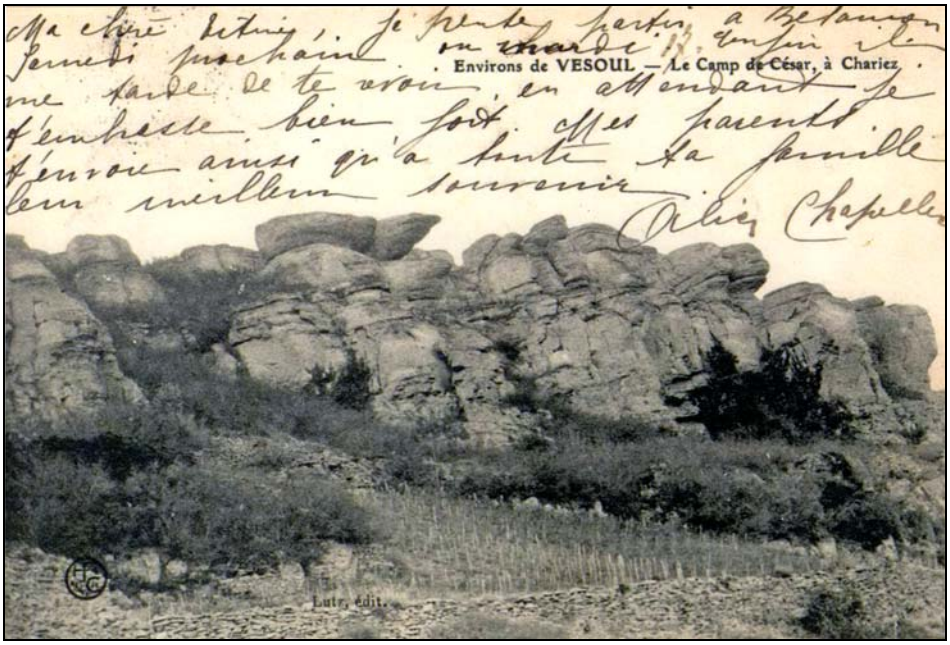

Vue au début du XXème siècle (carte type 1902/1905)

Sur cette photographie réalisée au début du XX^{ème} siècle (la carte postale est du type 1902/1905), une parcelle de vigne bien tenue se localise au pied du front d'escarpement. Il semble qu'à l'époque les terrains voisins soient déjà soumis à des dynamiques progressives de la végétation.

Vue comparée actuelle (Photo. Mai 2005)

Le site est désormais presque totalement enforesté. Les vestiges construits sont complètement enfouis sous la végétation et ne sont plus visibles. Un verger à l'abandon est complètement en friche. Le système viticole à fruticées et forêts demeure la seule empreinte de la vigne encore identifiable.

Bilan de l'étude du finage de Chariez

Cet exemple présente des manifestations de l'anthroposystème viticole qui se concentrent autour du noyau villageois et sur les hauteurs de la commune. La concordance entre les anciens terrains viticoles et la présence des mosaïques paysagères est évidente sur la cartographie produite. Cela tient à l'émiettement du parcellaire hérité de la pratique viticole d'autrefois comme nous le verrons dans la partie géo-historique de ce travail. D'une façon générale, les lieux possèdent toujours une vraie coloration viticole. La vigne se manifeste encore beaucoup au sein du village sous sa forme culturale notamment. Il n'est pas possible de se promener dans la commune sans en rencontrer, plantée en rangs, sur une façade ou au cœur d'un verger.
Seul le système de la viticulture commerciale n'est pas présent sur le finage. Mais Chariez conserve l'image du vignoble de qualité qu'il a été par le passé. Au sein de la commune, rien ne semble célébrer la chose, pourtant au cours de nos enquêtes par entretien, Chariez a été cité une dizaine de fois pour son important passé viticole. Aucune autre commune du vignoble de Vesoul n'a été citée et seuls Gy et Champlitte ont été davantage évoqués. La mémoire de l'ancien vignoble semble donc encore associée à ces lieux.

2.3.3 Etude du finage de Noroy-les-Jussey

La commune de Noroy-les-Jussey n'a pas connu un vignoble aussi important que dans le cas précédent. Nous n'avons pas trouvé de document fiable qui indique sa superficie au XIXème siècle mais une estimation effectuée à partir de l'Atlas du Préfet Dieu permet d'affirmer qu'au moins 50 à 60 hectares de vignes étaient plantés à l'époque. Elles s'inséraient dans un système de polyculture et leurs productions étaient largement destinées à la consommation locale. Il s'agit là d'un exemple de ce type de commune viticole.
Aujourd'hui la commune est rattachée administrativement à Jussey. Nous reprenons ici le finage de la commune en faisant fi de ce rattachement. Nous l'avons toutefois étendu à la totalité du Mont pour couvrir l'ensemble des anciens terrains viticoles. Noroy ne compte plus que 71 habitants, dont une grande partie est âgée et la déprise anthropique est importante aux abords du village. Seules les terres agricoles sont encore soumises à une pression anthropique importante.

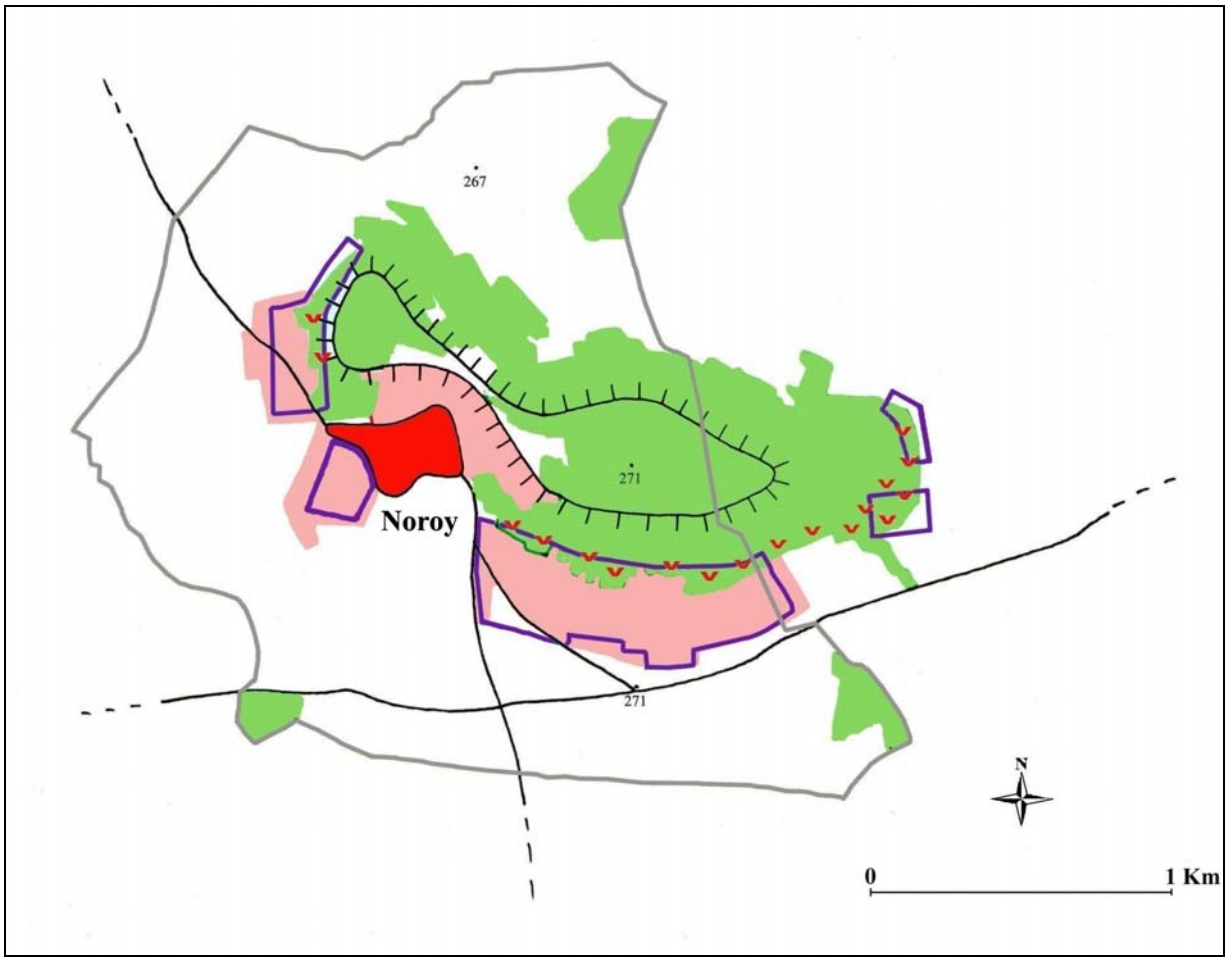

Fig. 2.38 Les inscriptions de l'anthroposystème viticole relevées sur le finage de Noroy-les-Jussey

Les principaux cadres spatiaux

- Front d'escarpement
- 240 Points côtés
- Principaux axes routiers
- Limite du finage

Mise en valeur de l'espace

- Espace agricole
- Espace forestier
- Friche / enforestement en cours

Les inscriptions de l'anthroposystème viticole

- Localisation du vignoble d'après l'atlas de Dieu
- Système patrimonial viticole
- Mosaïque paysagère
- Vitifaciès forestier

Une déprise anthropique qui concerne surtout les anciens terrains viticoles

Comme dans l'exemple précédent, la cartographie produite montre clairement que c'est sur les anciens terrains viticoles que s'inscrivent les mosaïques paysagères. Celles-ci sont surtout marquées par les accrus forestiers et les friches qui se développent au sein d'anciens vergers ou de pâtures de faible dimension. L'émiettement du parcellaire hérité de la viticulture d'autrefois conditionne une prise en main générale de ces espaces plus difficile. On comprend que l'enforestement progresse ici de façon préférentielle. La comparaison entre deux prises de vue produites à un siècle d'intervalle montre bien que le village semble désormais noyé sous un couvert forestier qui s'est accru à ses abords immédiats. Alors que les terres agricoles ne sont pas concernées par cette dynamique, les espaces forestiers du Mont progressent aux dépends de l'ancien parcellaire viticole. Les vignes étaient concentrées autour du village, sur le versant Sud du Mont, ce qui explique que l'enforestement gagne surtout autour du noyau villageois. La mosaïque paysagère est ici beaucoup plus pauvre que dans le cas précédent. Il ne demeure qu'une parcelle de vigne convenablement tenue. Deux autres, à l'abandon, sont déjà condamnées. Les vergers présents sur le versant Sud du Mont ne sont guère de meilleure tenue et ce sont bien les dynamiques progressives de la végétation qui dominent cette mosaïque paysagère.
Le système viticole à fruticées et forêts y trouve donc toute sa place. Au printemps la vigne démarre en lisière des friches, sur les clôtures et fait partie intégrante de la flore locale pré-forestière.

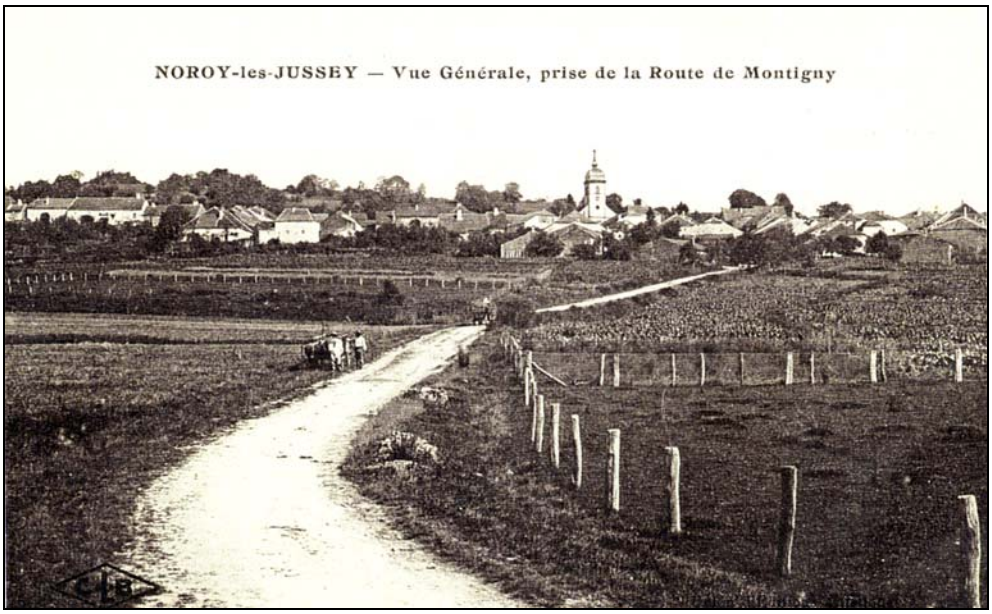

Vue générale de Noroy- les- Jussey, au début du XXème siècle

Cette carte postale présente une vue générale réalisée au début du XXème siècle. L'oblitération date de 1913.A l'époque la couverture du Mont de Noroy reste modeste. Au plan intermédiaire, à l'entrée du village des parcelles de vignes sont encore cultivées.

Fig. 2.39 **Vue comparée actuelle** (Photo. Mai 2005)

Le village semble désormais noyé sous la couverture forestière, Le mont est Complètement enforesté, ainsi que certaines parcelles à l'entrée du village. Seule l'activité agricole maintient une pression importante sur les espaces ouverts.

Un anthroposystème viticole moins riche ?

Si le système de la viticulture d'amateur est peu présent sur les lieux, celui de la vigne de jardin y trouve aussi une inscription très modeste. Nous n'avons relevé que quelques plants cultivés dans le village et d'une façon générale la commune est l'une des moins pourvues sur ce point parmi celles de notre aire d'étude. Nous n'avons pas trouvé de raison particulière qui justifie ce constat. Il s'agit peut-être d'un fait lié au hasard ou d'une pratique qui n'a pas trouvé sa place au sein du village. Nous avons interrogé deux habitants sur la commune. L'un par questionnement, l'autre par entretien. Aucun n'a émis d'hypothèse à ce sujet, le second nous a juste précisé « *Ici cela ne s'est jamais beaucoup fait, la vigne on en avait une et c'est déjà du boulot. Après on a tout arrêté.* »

Il est possible qu'un village développe un rapport à un objet comme la vigne, très différent de celui que nous avons observé dans la plupart des autres communes, sans que les raisons soient évidentes. Noroy se singularise peut-être sur ce point, il conviendrait d'approfondir la question par une étude monographique comparative spécifique.

Le système patrimonial viticole s'inscrit sur le finage de façon classique. Toutes les habitations possèdent une cave imposante et des vestiges ou des objets viticoles sont disséminés au sein du village. L'inscription du fait viticole la plus remarquable est liée à la présence des vitifaciès que nous avons déjà présentés dans un autre point de ce travail (cf. p.161). C'est effectivement ici que nous avons retrouvé les vestiges les plus imposants de toute l'aire d'étude, à l'extrémité Ouest du Mont. Toutefois, ces vitifaciès se situent à l'écart du village, en forêt et ne sont pas facile d'accès. Même les chasseurs ne fréquentent pas les lieux. Ils semblent donc que qu'il s'agit là de lieux fortement marqués par la vigne mais au sein desquels plus aucune pratique ne s'inscrit pour le moment. Quoiqu'il en soit, ils demeurent très singuliers et font partie des vestiges les plus originaux relevés.

Par ailleurs, la cartographie réalisée montre que certains se localisent sur des terrains non répertoriés en vigne à l'époque où l'atlas du Préfet Dieu a été dressé. Cela démontre que le vignoble a continué de croître dans la seconde moitié du XIXème siècle et que l'apogée viticole se situe sans doute ici à la veille des grandes maladies cryptogamiques qui vont l'affecter.

Ainsi, dans le cas étudié, l'anthroposystème viticole semble trouver des inscriptions moins prononcées que dans les deux exemples précédents. Certes on retrouve au sein du finage des manifestations évidentes du fait viticole mais il semble toutefois que l'empreinte de la vigne ne s'impose pas autant au sein de la commune. La vigne est présente, surtout au travers du système viticole à fruticées et forêts et du système patrimonial viticole. Dans sa forme cultivée, elle est désormais très discrète. Il s'agit peut-être d'une impression trompeuse. On peut aussi émettre l'hypothèse que les villages, pour lesquels la vigne ne constituait au XIXème siècle qu'une composante au sein d'un système de polyculture, possèdent un attachement moindre à cette culture. La pratique de la vigne, sous ses différentes formes culturales est peut-être moins inscrite dans les lieux que pour les communes qui étaient clairement identifiées à l'époque par leur vignoble. En dépit de l'importance passée de cette culture et de ses vestiges qui perdurent, la mémoire de la vigne est surtout portée par des formes matérielles de l'anthroposystème viticole, et par les pratiques qui demeurent.

Les lieux évoquent la mémoire de la vigne, plus qu'ils ne l'entretiennent. Ce sont surtout les pratiques qui agissent en ce sens. L'exemple qui suit, étaye cette hypothèse.

2.3.4 L’anthroposystème viticole autour de la « Roche Morey »

Le dernier exemple, associe autour de la Roche Morey, cinq villages qui ont connu un important passé viticole et qui ont été retenus au sein de notre terrain de recherche.
Toutes ses communes possédaient plus de 100 hectares de vigne à la veille de l’épisode phylloxérique, Morey près de 300 ha. Dans chacune d’entre elles, les dynamiques viticoles ont été à peu prés identiques sur le siècle et on conduit à la marginalisation spatiale de cette culture. Deux types de communes peuvent être identifiés. Charmes Saint-Valbert et Molay possédaient un vignoble inscrit dans un système de polyculture. A l’inverse, la vigne représentait une quasi-monoculture dans les villages de Morey et Saint-Julien. Ces derniers produisaient même un vin de bonne réputation, commercialisé au-delà des limites du département. Bourguignon-les-Morey présentait une situation analogue mais ne bénéficiait pas de la même réputation.

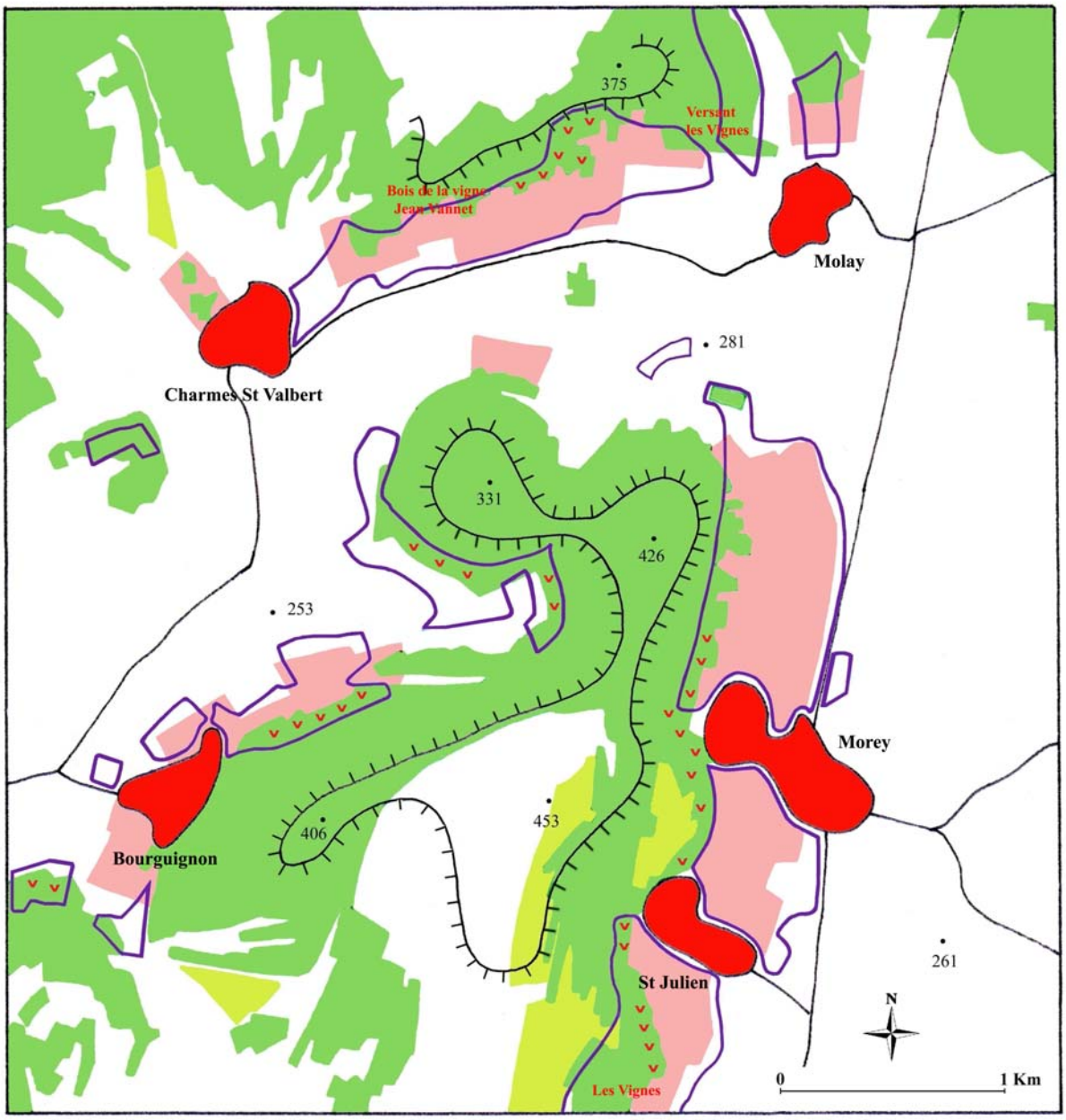

Fig. 2.40 **Les inscriptions de l'anthroposystème viticole relevées autour de la Roche Morey**

Les principaux cadres spatiaux

- Front d'escarpement
- Points côtés (240)
- Principaux axes routiers
- Limites du finage

Mise en valeur de l'espace

- Espace agricole
- Espace forestier
- Friche / enforestement en cours

Les inscriptions de l'anthroposystème viticole

- Localisation du vignoble d'après l'atlas de Dieu
- Système patrimonial viticole
- Mosaïque paysagère
- Vitifaciès forestier

Caractéristiques d'ensemble

Aujourd'hui, ces villages sont marqués par une déprise anthropique importante. Chacun possède une population vieillissante comprise entre 40 et 60 habitants au maximum. Seule l'activité agricole demeure. Sa pression sur les espaces ouverts demeure d'ailleurs élevée et ce sont surtout les petits terrains privés que les dynamiques progressives de la végétation affectent. Les anciens terrains viticoles sont, une fois encore, les lieux privilégiés de ces dynamiques. La cartographie réalisée montre bien que les mosaïques paysagères, au sein desquelles les friches et les accrus forestiers sont nombreux, correspondent globalement aux sites des anciens vignobles. Le front forestier présente des lisières frangées, et tend à conquérir les parcelles au fur et à mesure de leur abandon.
Le système viticole à fruticées et forêts trouve ici une expression similaire à celles observées dans les exemples précédents. La vigne, en particulier est très fréquente au sein des friches et appartient clairement au cortège floristique local. Nous présentons à la page suivante, une comparaison de deux photographies, réalisées sur la commune de Morey.
A un siècle d'intervalle, la progression du couvert forestier est évidente. Le sommet de la Roche, encore largement dénudé avant la Grande Guerre, est complètement enforesté.

Cette couverture forestière gagne aussi les abords du village. La photographie actuelle a été réalisée au moment où les acacias sont en fleurs. On remarque leur position privilégiée, en lisière du massif. Il s'agit pour l'essentiel d'accrus forestiers qui se sont mis en place aux dépends d'anciens terrains viticoles. Dans ces parcelles, les vitifaciès sont nombreux et souvent associés à cette essence. Nous renvoyons d'ailleurs à l'un d'eux pris en exemple (page 161) dans une autre partie de ce travail. Les caractéristiques relevées ici correspondent globalement à celles que l'on rencontre dans les autres villages qui entourent la Roche.

Dans chaque village, le système patrimonial viticole se manifeste par l'habitat de type vigneron généralisé, la présence de nombreux murgers, baraques de vignes ou de toponymes en lien avec la vigne. Toutefois le bâti et l'architecture vigneronne se singularisent nettement sur les communes de Morey et de Saint-Julien. La vigne a laissé des vestiges qui traduisent la prospérité passée de cette culture et qu'on ne retrouve pas dans les autres communes voisines. Nous avons présenté précédemment quelques exemples de ce patrimoine viticole qui singularise ces villages par rapport à ceux des alentours. D'une façon générale, on trouve, à Morey tout un ensemble de constructions, porches, clos, bâtisses, que l'on ne rencontre dans la région que sur Vesoul, Gy et Champlitte. La viticulture commerciale et les revenus engendrés ont durablement marqué les lieux sur ce point.
Ainsi, ces deux villages possèdent une coloration viticole beaucoup plus prononcée.

Fig. 2.41 Morey, vues comparées

Vue générale de Morey au début du XXème siècle

Cette photographie a été réalisée au début du siècle dernier. L'oblitération de cette carte postale date de 1914. "Le bois de la roche" ne recouvre pas les sommets et des espaces ouverts le séparent encore du village à l'époque.

Vue comparée actuelle (Photo. Mai 2005)

La progression de la couverture forestière est évidente, en particulier sur la droite du cliché (au Sud). Une mosaïque paysagère compose la lisière du massif. On remarque les acacias en fleurs (blanc) qui correspondent pour la plupart à la présence de vitifaciès.

Les communes de la Roche, lieux d'expression privilégiés de l'anthroposystème viticole

Si le système patrimonial viticole se singularise dans ces deux communes, ce sont surtout les pratiques actuelles liées à la vigne qui donnent aux lieux une forte empreinte viticole. Saint-Julien, Morey et Bourguignon-les-Morey, comptent parmi les villages de Haute-Saône dans lesquels les manifestations du système de la viticulture d'amateur et celui de la vigne de jardin sont les plus évidentes. Les treilles et les ceps isolés au sein des vergers y sont nombreux et la vigne fait partie des plantes que l'on retrouve cultivées fréquemment pour décorer un pan de mur, ou agrémenter un jardin.
C'est surtout le système de la viticulture d'amateur qui conserve une forte inscription au sein de l'espace. Nous avons recensés 6 viticulteurs amateurs à Bourguignon-les-Morey, 4 à Morey 5 à Saint-Julien. Sur ces trois communes, une vingtaine de petites parcelles sont disséminées au cœur des villages ou à leurs abords. L'effet produit consacre la viticulture d'amateur comme une composante forte au sein du paysage de ces communes. Son empreinte visuelle, conjuguée au système de la vigne de jardin et à la présence de vignes sauvages, fait de la vigne un objet incontournable des territoires de ces communes. L'importance des pratiques liées à la vigne contraste ici avec les communes de Molay et de Charmes-Saint-Valbert où elles apparaissent nettement moins présentes. Sur ces deux communes nous n'avons en effet recensé que deux parcelles viticoles et la vigne de jardin, comme à Noroy-les-Jussey, est beaucoup plus discrète.

Les systèmes de la viticulture d'amateur et de la vigne de jardin, sanctuaires d'une mémoire des pratiques viticoles ?

Il apparaît donc dans l'exemple étudié que les trois communes qui possèdent un passé viticole de premier ordre, comme pour Chariez et Gy, conservent davantage de pratiques liées à la vigne que celles pour lesquelles la vigne n'était autrefois qu'une composante d'un système de polyculture. Le déterminisme semble ici assez évident. La mémoire du passé viticole se retrouve dans le patrimoine et les vestiges que la vigne a laissés dans toutes les communes qui appartiennent à notre aire d'étude. En revanche, le maintien de pratiques liées à la vigne, apparaît plus prononcé là où la vigne a joué un rôle plus important par le passé. Les communes qui ont connu la vigne en situation de quasi-monoculture conservent une mémoire de la vigne plus manifeste, surtout à travers ces pratiques. Les exemples de Morey, Saint-Julien et Bourguignon- les-Morey en sont ici une illustration. Ils rejoignent ceux de Champlitte de Chariez, où le constat serait similaire.
Cette mémoire de la vigne, renvoie directement au passé viticole des communes. Elle se traduit de façon matérielle, à travers ses nombreux vestiges, mais son inscription la plus importante est sans doute celle qui réside dans le maintien de pratiques en lien avec la vigne.

Les systèmes de la viticulture d'amateur et celui de la vigne de jardin sont donc les révélateurs d'un ensemble de pratiques viticoles résilientes, porteuses de l'histoire locale. Leur mise en œuvre actuelle permet ce lien au passé. Néanmoins, la vigne est ici avant tout une réalité de l'instant, forte de sa composante mémorielle. C'est à une échelle très fine, celle des lieux de la vigne, que ces logiques et leur traduction spatiale peuvent être perçues. En recensant ses différentes manifestations, l'étude de l'anthroposystème viticole permet donc de mettre à jour ces lieux qui apparaissent comme de véritables lignes de forces au sein des territoires dès lors qu'on s'intéresse aux acteurs qui les mettent en œuvre, ce que nous exposerons dans la dernière partie de ce travail.

Conclusion sur la deuxième partie

Ainsi, l'anthroposystème viticole tel que nous l'avons défini et présenté ne prétend pas fournir une lecture exhaustive des inscriptions de la vigne au sein de notre terrain de recherche. Il permet de rendre compte d'un maximum de manifestations de la vigne et des pratiques qui lui sont associées, dans le cadre général de leur mise en place. La méthode utilisée nous conduit à remettre en cause la prétendue marginalité de la vigne au sein de notre terrain de recherche.

La pratique du terrain infirme ce que la statistique peut laisser à penser. Elle souligne l'importance des lieux de la vigne et pose dès lors, la nécessité de travailler à une échelle très fine si l'on désire saisir pleinement la valeur véritable de cet objet d'étude au sein des territoires. Les lieux de la vigne procèdent dans leur majorité d'une réalité du moment : si certaines formes du fait viticole s'apparentent à des vestiges d'une époque révolue, la plupart continuent d'être mises en œuvre de nos jours. Ainsi, ces lieux autorisent une lecture des pratiques qui s'y rapportent. Ces dernières, en particulier celles qui relèvent du système de la viticulture d'amateur et du système de la vigne de jardin, révèlent la profondeur de l'inscription du fait viticole au sein du territoire. Cela renvoie souvent au passé d'un espace et au vécu d'une partie de sa population. C'est pourquoi, dans le cadre de notre étude, la vigne se dessine comme une composante importante des territoires qui permet d'aborder ces derniers. Sa position de culture marginale, ne traduit nullement son épaisseur véritable. La vigne, à travers ses lieux, est porteuse d'une mémoire complexe, active, qui invite à comprendre le rôle qu'elle a pu avoir par le passé. D'évidence, il apparaît que l'expression actuelle de la vigne est très largement héritée de la puissance passée de cette culture.

Nous mettons en œuvre dans la troisième partie de ce travail une importante recherche géo-historique afin d'essayer de comprendre les dynamiques en cours, et comment l'ensemble des manifestations de la vigne nous sont parvenues. Par ailleurs, le constat réalisé sur ces inscriptions multiples de la vigne, demande aussi à être complété par une prise en compte des acteurs qui les produisent. Le maintien d'une pratique, la conservation et la transmission des savoir-faire ou le renoncement à leur mise en œuvre répondent à des logiques le plus souvent personnelles. Nous compléterons donc cette étude par la prise en compte de l'espace social.

Troisième partie
De l'apogée de la vigne à sa marginalisation actuelle. Portrait d'ensemble dans une perspective géo-historique.

Nous avons exposé dans notre problématique, l'intérêt de mettre en évidence la (ou les) matrice(s) historiques et spatiale(s) qui président à la survivance des manifestations héritées du fait viticole. Il importe en effet, pour saisir au mieux toutes les dimensions de la vigne et des pratiques qui s'y rapportent, de pouvoir identifier ce qui dans leur inscription relève de phénomènes de résilience, de rémanence ou à l'inverse d'une dynamique nouvelle.
Pour ce faire, il est nécessaire de se référer directement aux composantes et aux structures de l'économie viticole passée, qui conditionnent l'existence de ces phénomènes.
Nous cherchons dans cette partie à comprendre le fonctionnement d'ensemble du système viticole qui a produit, dans le contexte de son époque, une économie viticole puissante à même de marquer durablement les paysages, les pratiques et les savoir-faire de l'aire d'étude.

Nous traiterons dans un premier temps, de la situation du vignoble étudié au milieu du XIXème siècle. Les questions de l'apogée, des potentialités et des limites de cette culture seront mises en débat. L'évolution générale du vignoble de son apogée à nos jours sera présentée de façon à mettre en perspective les enjeux des parties qui suivent.

Les questions de la propriété viticole et du mode d'exploitation des vignes seront abordées dans un second temps afin de comprendre comment se structure, lors de son apogée, cette économie. Nous chercherons à souligner notamment les faiblesses structurelles du vignoble de Haute-Saône, qui à terme vont grandement conditionner son déclin rapide et prononcé.
Nous verrons en effet dans un troisième temps pourquoi, comment et dans quel contexte le processus de marginalisation de la viticulture s'enclenche pour aboutir à sa quasi-disparition effective au sein de l'aire d'étude.
Nous nous attacherons à comprendre ce qui peut expliquer l'incapacité de cette économie à résister aux crises auxquelles elle est confrontée à l'inverse de nombreux autres vignobles de l'hexagone.
Au final, nous identifierons deux matrices historiques et spatiales de référence. Elles permettront de donner à la vigne toute l'épaisseur historique et sociale qui s'y rattache.
De la même façon, ces matrices nous aiderons à comprendre les logiques qui président à l'existence des différentes composantes de l'anthroposystème mises en évidence dans la deuxième partie de la thèse.

1 La vigne depuis le milieu du XIXème siècle : de son apogée à sa marginalisation

Nous présentons dans un premier temps, les principaux traits de l'évolution de la vigne en Haute-saône, depuis son apogée dans la seconde partie du XIXème siècle, jusqu'à sa marginalisation spatiale actuelle.

1.1 Importance, potentialité et répartition des espaces viticoles au XIX^{ème} siècle

1.1.1 Une empreinte forte de la viticulture en Haute-Saône

Si la Haute-Saône n'appartient plus, ou alors de façon marginale à la géographie actuelle de la vigne en France, il est clair que le constat est tout autre au milieu du XIX^{ème} siècle. Le docteur Guyot considère que le département est « *hautement viticole* » et dresse un bilan qui justifie pleinement son propos (Guyot J., 1864). Il expose que la vigne occupe environ 14.000 hectares et qu'elle génère un rendement moyen « *des plus honorables* » qui avoisine les 30 hl/hectare. Au total ce sont près de 40.000 individus qui sont « *occupés totalement*» par la vigne, dans un département qui compte à l'époque une population de 300.000 habitants environ (303.574 en 1872 selon l'annuaire départemental de l'année). Il estime que cette culture assure à elle seule un septième du revenu agricole total du département, ce qui la consacre comme la « *troisième source de richesse de la Haute-Saône* ». Pour mieux saisir l'importance de cette réalité nous pouvons prendre à titre de comparaison l'actuel vignoble alsacien, incontournable pour celui qui parcourt de nos jours « le merveilleux petit jardin … ». Il couvre sur deux départements (Haut-Rhin et Bas-Rhin) un peu moins de 15.000 hectares. On comprend dès lors l'importance spatiale que revêt le fait viticole dans le département qui sert de cadre général à notre aire d'étude. Le propos de Guyot reste toutefois assez généraliste et surtout valable à l'échelle du département. Quelques vignobles locaux, comme ceux de Champlitte, Gy, Vesoul sont présentés en exemple, sans doute parce qu'ils comptent parmi les plus renommés et les plus conséquents.
Dans le cadre de notre sujet il est nécessaire d'affiner l'approche et de considérer la variété des vignobles rencontrés. Si le potentiel viticole existe bien, il n'est pas valorisé partout de la même façon.

1.1.2 Potentialité viticole et limite de la culture de la vigne dans l'aire d'étude

La question du potentiel viticole de l'aire d'étude reste de nos jours incontournable. Nous verrons en effet dans la dernière partie de ce travail qu'une idée récurrente explique la disparition du vignoble de l'aire d'étude par un climat qui à la base serait peu propice à la vigne : la raison l'aurait ainsi emporté sur l'obstination des gens du cru. L'approche historique infirme en grande partie ce point de vue.

Un important potentiel cultural pour la vigne

L'existence d'un vignoble de premier ordre dans la région au XIX^{ème} siècle n'est pas une anomalie. Elle traduit de fait la réalité d'un véritable potentiel viticole régional. Ce constat est d'ailleurs peu surprenant au regard de la mise en culture de la vigne dans des espaces bien plus septentrionaux que la Haute-Saône. J. Guyot n'émet sur ce point aucune réserve. Il semble même au contraire déplorer une sous-valorisation de ce potentiel (Guyot J. 1864): « *Tous ces sols sont favorables à la vigne, j'ai vu partout des sites admirables où la vigne pourrait être cultivée avec succès. Le climat de la Haute-Saône est d'ailleurs des plus*

favorables à la production de vins délicats (…) et l'on sait que la vigne prospère encore dans trois départements plus au Nord : Vosges, Meurthe et Moselle.»
L'annuaire départemental de 1815[1] nous invite à remarquer que même des expositions, en théorie peu favorables à la maturation du raisin, savent s'affranchir de la contrainte climatique, ce qui tend à démontrer que sur ce point une certaine marge de sécurité existe au niveau des exigences climatiques:
« Partout on trouve de la vigne, même dans les positions fort peu favorables à la maturité des fruits »[2].
Aussi qu'il soit clairement énoncé que le climat de l'aire d'étude ne saurait être appréhendé comme un facteur déterminant à même d'expliquer « l'anomalie » de la Haute-Saône au sein de la géographie viticole hexagonale. On ne doit en aucun cas considérer que l'âge d'or viticole dans la région correspond à une période où les populations locales se sont efforcées de cultiver la vigne, en dépit de contraintes climatiques qui auraient dû les en dissuader. Il est important d'insister sur ce point tant l'idée selon laquelle la Haute-Saône ne bénéficie pas d'un bon climat pour la vigne est aujourd'hui généralisée et souvent présentée comme la cause de la faiblesse de la mise en œuvre de cette culture. En effet, force est de constater que le piémont vosgien engendre assez brutalement une limite Nord de l'extension viticole, clairement apparente au milieu du XIXème siècle. On peut dès lors s'interroger sur l'existence d'espaces, à une échelle plus fine, où la mise en culture de la vigne peut s'avérer aléatoire dans ses résultats. De même, on peut chercher à comprendre ce qui conditionne l'apparition d'un seuil au delà duquel commence un espace a-viticole au sein de la partie Nord de la zone d'étude.

La limite Nord de la viticulture et ses conséquences

- *La limite Nord de la vigne en débat*

La question de la limite Nord, au delà de laquelle la vigne n'est plus cultivée est un thème récurrent de la littérature consacrée à l'activité viticole. Elle participe à la définition de seuils d'ensoleillement et de température qu'il convient de ne pas franchir faute de pouvoir obtenir une récolte, ce qui tend à très largement surévaluer le déterminisme climatique pour expliquer l'absence de vigne dans un espace donné.
R. Dion a pourtant démontré de façon éclairante que le simple fait de poser une telle limite selon un constat ad-hoc de la situation en cours relevait le plus souvent du non-sens et de la contre-vérité historique, surtout si elle se justifie par un déterminisme climatique (Dion R., 1991). Il rappelle par exemple que Gand possédait un véritable vignoble au IX^{ème} siècle et que Bède le Vénérable parcourant l'Angleterre mentionne la présence de nombreuses vignes.
On ne s'étonne d'ailleurs plus guère de nos jours de l'existence de vignobles situés très septentrionaux: du pinot noir est cultivé en Norvège, à plus de 60° de latitude Nord et des plants de chardonnay, merlot et cabernet cultivés « naturellement » à moins de 1000 kilomètres du Pôle au Canada, produisent des vins de glace primés dans plusieurs concours internationaux…[3]. Les exemples de ce type sont courants et témoignent que le déterminisme est avant tout humain. Précisément parce que le vin est selon l'expression le R. Dion « *un non-aliment de première nécessité* », l'individu qui cultive ses vignes recherche souvent dans ce produit un plaisir guidé par sa culture, ses envies et pas forcément par quelque logique facilement identifiable. La satisfaction de récolter son raisin, de produire son vin, fruit d'une démarche personnelle ou de la tradition familiale, en particulier dans le cadre d'un système de

[1] Source : A.D.H.S, *Annuaire statistique et historique du département de la Haute-Saône*, 1815, Gray.
[2] Source : A.D.H.S, *Annuaire statistique et historique du département de la Haute-Saône*, 1815, Gray.
[3] Le Monde 2, 20 mai 2006.

polyculture ajoute à la culture de la vigne une dimension affective à laquelle peu de cultures peuvent prétendre, et ce quelles que soient les époques concernées.
Au final il est clair que les localisations géographiques de la vigne sont surtout marquées par l'arbitraire des hommes. Ceux-ci n'hésitent pas à engager cette culture en fonction de critères qu'il est parfois difficile d'évaluer et qui rendent la délimitation d'un seuil ou d'une limite culturale très approximative.

- *La réalité de cette limite dans l'aire d'étude*

Il est possible de retracer cette limite dans ses grandes lignes à partir des relevés effectués par l'Inspecteur Général de mines E. Thirria en 1869 pour le compte de l'administration préfectorale[1].
Celui-ci rapporte que : « *La hauteur du sol cultivable au dessus du niveau de la mer exerce une grande influence sur la culture de la vigne(…). On ne cultive pas du tout la vigne dans les trois cantons de Faucogney, Melisay, et Champagney. Il n'y a que 6 hectares de vignes dans le Canton d'Héricourt et seulement 32 dans celui de Saint-Loup. On peut ainsi évaluer au cinquième de la surface du département la partie de son territoire où la vigne ne réussit pas par ce qu'il est trop élevé*».
La limite culturale de la vigne observée passe par des communes situées entre 260 et 380 mètres d'altitude, ce qui amène l'auteur des relevés à statuer sur une limite de 350 mètres au-dessus de laquelle l'altitude ne permet plus la mise en œuvre de la viticulture. C'est cette limite que nous avons reproduite sur la carte qui présente l'aire d'étude dans la première partie de ce travail (cf. p.44).

Le déterminisme physique est clairement mis en avant et bien surévalué. Non pas que le constat soit à mettre en cause, au dessus de cette limite cette culture n'est plus entreprise effectivement que de façon marginale, mais tout simplement par ce que les paysans de l'époque ont effectué d'autres choix. Ils se sont tournés vers d'autres productions et d'autres systèmes de culture, dans lesquelles la vigne ne trouvait pas forcément sa place. Le piémont vosgien comprend en effet une importante production fruitière arboricole qui se substitue à la vigne pour la production d'alcool. La cerise de Fougerolles et son eau-de-vie comptent parmi les exemples les plus connus. D'ailleurs Ed. Thirria signale une exception remarquable : « *La butte de Montdoré a une altitude de 406 mètres. C'est le point le plus élevé où l'on cultive des vignes dans le département. Ce vignoble comprend 75 hectares* ».
Nous verrons que ce vignoble bénéficiait d'une bonne réputation et que sa seule présence, vigoureuse, démontre qu'il est possible de cultiver la vigne au delà de la limite constatée à l'époque. L'atlas du Préfet Dieu confirme ce point de vue puisqu'il permet de localiser ça et là quelques parcelles de vigne, la plupart du temps au sein de clos ou située à proximité des noyaux villageois. Les données statistiques consultées ne mentionnent que très rarement la présence de vignes dans la mesure où les superficies communales concernées sont pour la plupart inférieures à un hectare ce qui condamne souvent leur prise en compte dans les recensements agricoles de l'époque. Cette modestie des surfaces plantées en vigne nous autorise à imaginer, à une échelle très fine, la présence ponctuelle de quelques rangs de vignes, disséminés au sein des finages villageois et qui procurent à leur propriétaire une petite récolte destinée à une consommation familiale d'autant plus appréciée qu'elle n'est pas du fait de tous.

Ainsi, s'il est possible d'individualiser une limite Nord de l'extension de la vigne au XIX^{ème} siècle dans notre aire d'étude, il convient de la considérer avec une certaine prudence et de l'appréhender davantage comme une marge mouvante. Elle est en effet mobile et fluctue

[1] Source : A.D.H.S, 85 M, M1 à M5

dans le temps et l'espace selon la définition et la réalité qu'on lui donne. Elle ne doit pas être considérée comme une limite absolue au delà de laquelle toute forme de viticulture est proscrite mais juste comme un espace de transition au delà duquel la vigne se cultive de façon de plus en plus marginale et n'appartient plus de façon significative aux systèmes culturaux des espaces concernés.

- *Cette limite est aussi un véritable atout pour l'économie viticole*

L'existence d'une limite ou d'une marge spatiale qui voit la culture de la vigne disparaître à mesure de l'élévation en altitude ne doit pas être perçue uniquement comme l'expression d'une seule contrainte. Au contraire, elle est aussi un atout considérable pour la vigne, en particulier en ce qui concerne le débouché de la production.
R. Dion mentionne le cas des « petits vignobles » cultivés en bordure de montagne qui toutes les époques ont su mettre en valeur leur situation géographique : « *Un petit vignoble de bas de pente, même si la voie navigable et les grandes routes font défaut, peut trouver des débouchés qui justifient son existence* » (Dion R., 1981). Il explique en effet que ces espaces de montagne sont mal desservis et que les moyens de transport limités contraignent souvent les échanges commerciaux en les limitant de façon préférentielle au voisinage immédiat. Ainsi les vignobles de bas de pente se verraient stimulés par le débouché offert par le massif vosgien dans le cas qui nous intéresse. L'étude de R. Dion qui se concentre sur les grands vignobles du pays, se limite malheureusement ici à l'hypothèse ou au constat sans démontrer les faits par l'étude d'un exemple précis. Nous nous sommes efforcés de vérifier l'hypothèse pour notre espace de recherche mais force est de constater que ces pratiques laissent très peu de traces administratives et que les archives consultées ne permettent pas de mener une étude précise sur ce point. Nous avons toutefois trouvé quelques documents qui mentionnent l'importance du massif vosgien comme débouché pour les productions viticoles. Ainsi, le registre des délibérations du comice agricole de Jussey mentionne lors de la séance en date du 9 novembre 1854 [1] que :

«Le voisinage des Vosges, dont les hommes abandonnent insensiblement l'usage de la bière pour y substituer celui du vin, favorise la vente et l'exportation de ce produit. La création des lignes de grandes vicinalités en facilitant le transport a contribué à agrandir ce débouché.»

Ce document amène plusieurs remarques :

-Il confirme que le XIXème siècle a vu consacrer le vin comme boisson nationale dans des contrées qui n'avaient pas encore été complètement converties.

-Le débouché est cependant à l'époque sans doute ancien puisqu'il s'est vu « agrandir » selon les termes employés.

-Le désenclavement en cours de ces espaces est perçu comme une chance et pas encore visiblement comme une menace. Le débouché est vu plus grand mais pas encore considéré comme soumis à une concurrence qui va pourtant se faire redoutable pour les vignobles concernés.

Un bulletin de la S.A.L.S.A. daté de l'année 1870 [2] confirme l'importance de la demande pour les vignobles du « *Nord du département* »:

« *La vente, le placement est facile, la consommation locale et celle des contrées montagneuses assurent le débit*.».

A une époque où les terroirs se spécialisent (Weber E. 1983), l'existence d'espaces non viticoles dans le voisinage septentrional de la Haute-Saône peut aussi être perçue comme une opportunité de développement pour le vignoble local. La limite de la culture de la vigne

[1] Source : A.D.H.S, A.C de Jussey 292 E dépôt 2 à 17.
[2] Source : A.D.H.S, 3° série 1869/1899.

apparaît donc aussi comme un atout véritable pour les vignobles qui la borde, à un moment où la modernisation des transports n'a pas encore réduit les distances et les coûts. La logique de l'approvisionnement de proximité prévaut encore largement dans le domaine des vins de basse qualité. Pour autant il ne faut pas occulter le fait que certains caractères du climat peuvent éprouver l'activité viticole.

Un vignoble vulnérable à certains épisodes climatiques

Si globalement le climat est favorable à la vigne, il présente néanmoins, comme pour les vignobles voisins à notre aire d'étude, certains aléas récurrents qui peuvent à terme, en particulier dans le cadre d'une série de mauvaises récoltes qui se prolonge, décourager le paysan qui cultive la vigne. Les gelées printanières tardives, les averses de grêle pendant la fructification et certains étés pluvieux sont les principaux dangers qui menacent les récoltes. Le fait cependant n'est pas nouveau et les viticulteurs de l'époque ont su s'adapter en partie à ces aléas. L'annuaire départemental de 1815 [1]explique d'ailleurs que la diffusion généralisée du gamay aux dépends d'un pinot de meilleure qualité est l'une des manifestations les plus récentes de cette adaptation :

« *Ce cépage qui a discrédité la plupart de nos vignobles craint peu les gelées printanières* ».

Le risque demeure cependant toujours présent. Dans un « E*ssai monographique* » qu'il consacre à la vigne dans la région, C. Rouget expose pour le département l'évolution de la productivité sur presque la totalité du XIXème siècle (Rouget C., 1897). Les sources et la méthode utilisée ne sont pas exposées et le document qui date de la fin du XIXème siècle demande à être considéré avec une certaine prudence. Toutefois, il s'avère exceptionnel dans la mesure où il retrace presque un siècle de bilan de récoltes, exprimées à travers la productivité annuelle des vignes. Aussi, nous avons choisi de présenter les principaux enseignements de ce document qui permettent de dresser un bilan des potentialités et des contraintes climatiques en lien avec la viticulture. Sur une période comprise entre 1834 et 1896, l'auteur évalue la productivité moyenne à 22 hectolitres par hectare, ce qui apparaît parfaitement crédible puisque cela correspond à la moyenne de l'époque dans l'aire d'étude. On remarque l'extrême irrégularité de ces récoltes qui certaines années sont nulles et atteignent pour d'autres une productivité exceptionnelle qui peut atteindre 60 hl/h. Au total sur la période couverte une dizaine de récoltes ne dépassent pas les 5hl/h ce qui signifie une récolte presque nulle, en moyenne une fois sur six. Plusieurs séquences, où les récoltes sont catastrophiques peuvent être identifiées : 1843-1844 ; 1852-1857 (ce qui correspond aux « sept vaches maigres »[2]); 1879-1882 et 1889-1892. Les dernières séquences conjuguent les mauvaises conditions climatiques et les attaques sur la vigne des grandes maladies cryptogamiques à la fin du siècle.

[1] Source : A.D.H.S opus cité.

[2] Il s'agit d'une période de crise pour l'ensemble du monde rural de la région sur laquelle nous revenons dans la suite de ce travail.

Année	productivité hl/ha	Année	productivité hl/ha	Année	productivité hl/ha
1833	50	1855	10	1877	23
1834	60	1856	7	1878	29
1835	60	1857	11 *	1879	10
1836	absence de données	1858	32	1880	6
1837	20	1859	20	1881	absence de récolte
1838	15	1860	27	1882	10
1839	absence de données	1861	24	1883	23
1840	60	1862	27	1884	12
1841	18	1863	24	1885	18
1842	40	1864	20	1886	17
1843	0	1865	38	1887	25
1844	récolte détruite au ¾	1866	40	1888	22
1845	20	1867	18	1889	absence de récolte
1846	35	1868	25	1890	absence de récolte
1847	27	1869	13	1891	5
1848	31	1870	35	1892	absence de récolte
1849	31	1871	25	1893	26
1850	45	1872	10	1894	12
1851	23	1873	20	1895	36
1852	9	1874	20	1896	30
1853	récolte détruite au ¾	1875	70		
1854	5	1876	12		

Tab. 3.1 **Evolution de la productivité viticole en Haute-Saône entre 1833 et 1896**

Source: A.D.H.S. Rouget C, les vignobles du Jura & de la Franche Comté. Synonymie, description & histoire, Lyon. Imp. Auguste Cote, 1897. (Certains relevés sont accompagnés d'un bref commentaire que nous rapportons.)

La productivité moyenne dans l'aire d'étude, tous cépages confondus, est à l'époque d'environ 20/22 hl/ha (Lachiver M., 1988). Nous proposons de distinguer 5 types d'années en fonction de cette productivité.

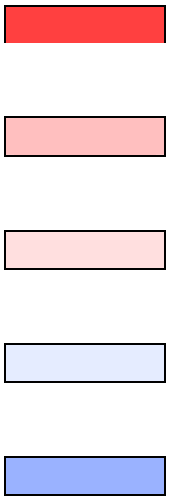

Les années très bonnes à exceptionnelles correspondent à une production > 35 hl/ha : De telles récoltes sont rares (une récolte tous les dix ans).

Les bonnes années présentent une productivité comprise entre 25 et 35 hl/ha (En moyenne deux années sur dix).

Les années correctes ont plutôt une productivité voisine de la moyenne observée dans l'aire d'étude comprise entre 18 et 25 hl/ha (trois années sur dix).

Les mauvaises années présentent un déficit clair de récolte. La productivité est comprise entre 10 et 18 hl/ha (en moyenne une ou deux années sur dix).

Les années très mauvaises à catastrophiques présentent une productivité < 10 hl/ha (en moyenne deux années sur dix).

Ces séquences sont redoutables pour le maintien de l'activité viticole car la structure modeste de la propriété agricole (cf. p.293) rend la viticulture haute-saônoise particulièrement vulnérable à ces aléas climatiques. En effet, leur capacité de réaction et de résistance sont évidemment moindres que celles des vignobles de grande propriété. On peut très bien imaginer qu'un polyculteur qui travaille la vigne finisse par se décourager après plusieurs années consécutives de récoltes déplorables et qu'il renonce à poursuivre ses efforts pour conserver une vigne qui lui rapporte alors bien peu. Cette vulnérabilité ponctuelle des récoltes est à peu prés équivalente à celle des vignobles de Champagne ou du Jura par exemple qui de nos jours connaissent eux aussi des récoltes très médiocres en moyenne une année sur six ou sept mais qui ont su s'adapter à ce paramètre et pérenniser leur activité. A l'inverse il semble que les autorités agricoles aient exploité cette caractéristique en argument pour moderniser l'agriculture locale et l'orienter vers l'élevage et la céréaliculture qui représentent à l'époque l'avenir du monde agricole. Dans un rapport qu'il présente au Préfet en 1891[1], le « Professeur départemental d'agronomie » Ma. Allard écrit ainsi:

« *Certains astronomes, notamment Camille Flammarion affirment que le refroidissement de notre climat, traduit par une diminution de près de 1 degré sur la température moyenne de l'année, par la fréquence des pluies et l'irrégularité des saisons provient de l'éloignement momentané de la terre du soleil. Il serait fort intéressant dans le cas où nous sommes de savoir si cet état des choses doit s'accentuer davantage, se maintenir encore longtemps ou s'atténuer bientôt. Dans les deux premiers cas, la culture de la vigne sera appelée sinon à disparaître complètement, du moins être réduite à sa plus simple expression dans nos région.* »

Il est clair que l'objectif des politiques dans la seconde moitié du XIXème siècle sera, dans le cadre d'une modernisation et d'une spécialisation des productions, de débarrasser l'agriculture départementale de ce canard boiteux qu'est la viticulture. L'argument du climat et de sa mauvaise adaptation à l'activité viticole sera parmi les plus utilisés pour justifier la disparition programmée des vignes. On voit bien cependant dans le document présenté que si la prospective sur le devenir de la viticulture au siècle suivant s'est confirmée, les facteurs

[1] Source : A.D.H.S. BSA 1891.

exposés pour justifier la prévision sont assez fantaisistes et font fi de la tradition viticole pluriséculaire de l'aire d'étude. Cela nous permet cependant d'envisager que le conditionnement psychologique et le découragement qui en découle, ont sans doute joué un rôle important dans la disparition de l'activité viticole. En ce sens cela confirme le propos de R. Dion qui voit dans la présence d'une limite Nord de la vigne d'avantage l'expression d'un déterminisme humain que d'une réalité véritablement liée aux facteurs physiques.

1.1.3 Répartition et principaux types de vignobles étudiés :

Globalement, la vigne est absente du Nord-Est du département, à partir d'une altitude supérieure à 400/450 mètres. Cette limite culturale circonscrit un ensemble de 173 communes sur les 640 que compte le département, où la vigne est totalement absente, du point de vue statistique. La partie viticole de la Haute-Saône est, à l'image de la plupart des pays de vignoble de l'époque, très contrastée. Seulement cinquante communes possèdent plus de trente hectares de vigne et peuvent être qualifiées de « viticoles » selon la définition que nous avons retenue. Ce sont précisément ces communes que nous étudions, à savoir celles qui possèdent un véritable vignoble nécessitant l'emploi à plein temps de plusieurs dizaines de vignerons, sur l'ensemble de l'année. Ce groupe est néanmoins assez hétérogène et présente des réalités variées, aussi nous présenterons trois types de communes viticoles.

Les « grands » vignobles

Au sein de l'aire d'étude, il est possible d'identifier des espaces plus fortement marqués que d'autres par l'empreinte viticole, quelque soit l'époque concernée. Il s'agit pour la plupart de vignobles locaux qui ont su dès le Moyen-âge acquérir une certaine renommée, parfois au delà même de nos frontières actuelles et qui, bien qu'ils s'étendent sur plusieurs communes, sont associés à celle qui lui donne son nom : Champlitte, Gy ou Vesoul. A l'échelle de la Haute-Saône, il est clair que ces vignobles sont à rapprocher d'une ou de plusieurs villes importantes. Le débouché que constituent ces marchés à l'époque, justifie parfois à lui seul l'orientation économique de certaines communes qui choisissent alors de se spécialiser dans la production de vin. R. Dion démontre d'ailleurs que la plupart des grands vignobles sont à l'origine de simples vignobles associés à un centre urbain et que la spécialisation qualitative est un choix qui s'opère par étapes après l'établissement d'un vignoble nécessaire pour satisfaire à une demande de base. Ainsi, au sein de l'aire d'étude, Gy peut être considéré comme le vignoble de Besançon et de Gray (Cheval F., 1981) ou de Champlitte comme celui de Langres (Demard J.C., 1986). Vesoul possède ses propres vignes dans les communes voisines.

Ces vignobles se caractérisent tout d'abord par l'importance spatiale des vignes au milieu du XIX^{ème} siècle. Ainsi le vignoble de Gy qui s'étend principalement sur les communes de Gy et de Bucey-les Gy couvre plus de 900 hectares de vigne. Celui de Vesoul qui parcourt les coteaux exposés au Nord, de Mont-le-Vernois à Quincey (en passant par Vaivre, Chariez, Noidans-les-Vesoul et Echenoz- la-Méline) compte plus de 700 hectares de vigne et Champlitte fait aussi bonne figure avec plus de 500 hectares. Ces superficies imposent de fait un paysage essentiellement structuré par l'activité viticole qui peut s'apparenter à une quasi-monoculture.

Pour saisir l'importance économique de la vigne dans ces localités, il est intéressant de rapporter le nombre d'hectares cultivés à celui des habitants pour la même date. En sachant qu'un hectare de vigne occupe à plein temps et toute l'année un vigneron (Lachiver M., 1988), et que dans la majorité des cas celui-ci a en charge une famille, on peut considérer, dans une approche globale, qu'un ratio de un hectare de vigne pour quatre habitants nécessite

l'emploi de la très large majorité de la population active de la commune pour la culture de la vigne. Sur Gy, on dénombre en 1872 une moyenne de 3,63 habitants pour un hectare; à Champlitte 4,18 habitants pour un hectare et dans les communes du vignoble de Vesoul ce ratio est toujours compris entre 4 et 5 (à l'exception de Vesoul même qui du fait de son statut est un cas à part). Dans les deux premiers cas, il est clair que la vigne constitue à l'époque une quasi mono-activité : les paysages et l'économie sont presque tout entiers dédiés à la viticulture. Dans le cas du vignoble vésulien la situation est quelque peu différente du fait de son rôle de préfecture et de la diversification des activités qu'elle engendre, néanmoins dans les villages viticoles des coteaux, la très grande majorité des actifs se consacrent là aussi à la viticulture.

Au final, on retient que ce type de vignoble s'étend sur près de quinze communes et constitue un ensemble qui fait de la mono-activité viticole une caractéristique moins rare qu'on ne l'imagine souvent au sein de l'aire d'étude. D'autres vignobles, de moindre importance sont eux aussi concernés par ce système cultural.

Des vignobles plus modestes qui constituent une quasi mono-activité

En effet, certains vignobles constituent eux-aussi la quasi-monoculture de certaines communes. A la différence du type précédent, ils sont plus limités du point de vue spatial ou constituent un îlot viticole bien identifiable au sein des campagnes environnantes, souvent limité à une seule commune. Ainsi, au cours de la décennie 1880, le vignoble atteint une superficie de 90 hectares à Purgerot, 130 ha. à Cemboing, 120 ha. à Montdoré (Il s'agit pour ce dernier cas d'une donnée recueillie dans une publication locale récente où la source n'est pas mentionnée (Delaitre G., 2000) Nous n'avons pas trouvé au cours de nos recherches archivistiques de confirmation de cette valeur mais une estimation basée sur l'étude de l'atlas du préfet Dieu rend ce chiffre plausible), 120 ha. à Vernois-sur-Mance, 205 ha. à Villars-le-Pautel, 216 ha. à Blondefontaine.

La culture de la vigne est, comme pour la catégorie précédente, à considérer comme l'activité principale de la majeure partie des habitants et constitue une quasi-monoculture. Cependant le rayonnement du vignoble est beaucoup plus limité et n'a pas laissé de traces d'une forme d'organisation commerciale structurée qui nous soit parvenue par une source précise. Il est difficile d'expliquer pourquoi ces communes se sont autant spécialisées dans la vigne sans connaître un véritable système de vente des productions identifiable aujourd'hui, mais on peut émettre l'hypothèse que ces vignobles écoulent à l'époque une part importante de leur récolte auprès des communes voisines qui ne possèdent pas de grandes superficies plantées en vignes. Prenons l'exemple de Villars-le-Pautel : en 1881, la population de la commune s'élève à 750 habitants et le vignoble couvre alors 225 hectares. En considérant une productivité moyenne assez basse de 25 hl/ha, ce dernier produit annuellement 225 X 25 soit 5625 hl, ce qui représente en moyenne, toutes générations confondues, 7,5 hl par habitant, soit plus de deux litres par jour et par habitant. Si le résultat est à l'époque envisageable, et même assez courant, pour certains travailleurs masculins, il ne constitue pas une moyenne généralisable à l'ensemble de la population. On en arrive donc à la conclusion qu'une partie de la récolte doit être vendue. L'absence de toute référence commerciale pour les communes de ce type dans les archives et publications de cette époque traduit sans doute le fait que cette vente se limite à un rayonnement de proximité, dans un cadre plus ou moins formalisé.

Le cas des vignobles de Morey, Saint-Julien, et Suaucourt est particulier. Aucune source fiable n'a été retrouvée pour apprécier leur superficie respective au XIXème siècle. On peut toutefois estimer, à partir de l'atlas du préfet Dieu que chacun représente à l'époque au minimum entre 150 et 200 hectares, ce qui implique une moyenne de 1 hectare pour 3 à 4

habitants. La vigne peut être donc être perçue, là aussi, comme une quasi-monoculture, cependant à la différence des autres vignobles de cette catégorie, la production viticole est estimée et bénéficie d'une petite renommée qui singularise ces pays de vigne et aurait pu nous amener à les évoquer dans la catégorie précédente, malgré leur moindre importance.

Les vignobles insérés dans un système de polyculture

Le cas de figure le plus fréquent dans l'aire d'étude est celui où la vigne constitue au sein du finage agricole une culture d'importance variable mais toujours secondaire ou complémentaire d'un véritable système de polyculture. On retrouve dans cette catégorie des vignobles conséquents qui occupent une part importante de la population. Ainsi, à Jussey 290 hectares de vignes couvrent les hauteurs de la commune; cependant on ne compte plus qu'un hectare de vigne pour 10 habitants et si la viticulture est à l'époque un élément incontournable des paysages et de l'économie, elle ne saurait être considérée comme une culture ou une activité économique exclusive. On est sans doute dans le cas de figure que G. Garrier appelle « la viticulture de paysan » (Garrier G., 1984), c'est à dire la culture de la vigne qui se conçoit en complément d'un système où celle-ci ne constitue pas la finalité propre de la plupart des exploitations agricoles. Elle n'en joue pas moins un rôle déterminant au sein de l'économie et des pratiques familiales et locales. Nous avons limité notre recherche aux communes que nous avons qualifiées de « viticoles » selon la définition donnée. Il convient de considérer que dans bien d'autres communes, la vigne est présente, dans une moindre mesure, et qu'elle s'inscrit dans ce type de polyculture. Même si elles n'ont pas été retenues pour notre étude, certaines de ces communes pourront à l'occasion être évoquées pour illustrer un propos ou compléter une approche de terrain.

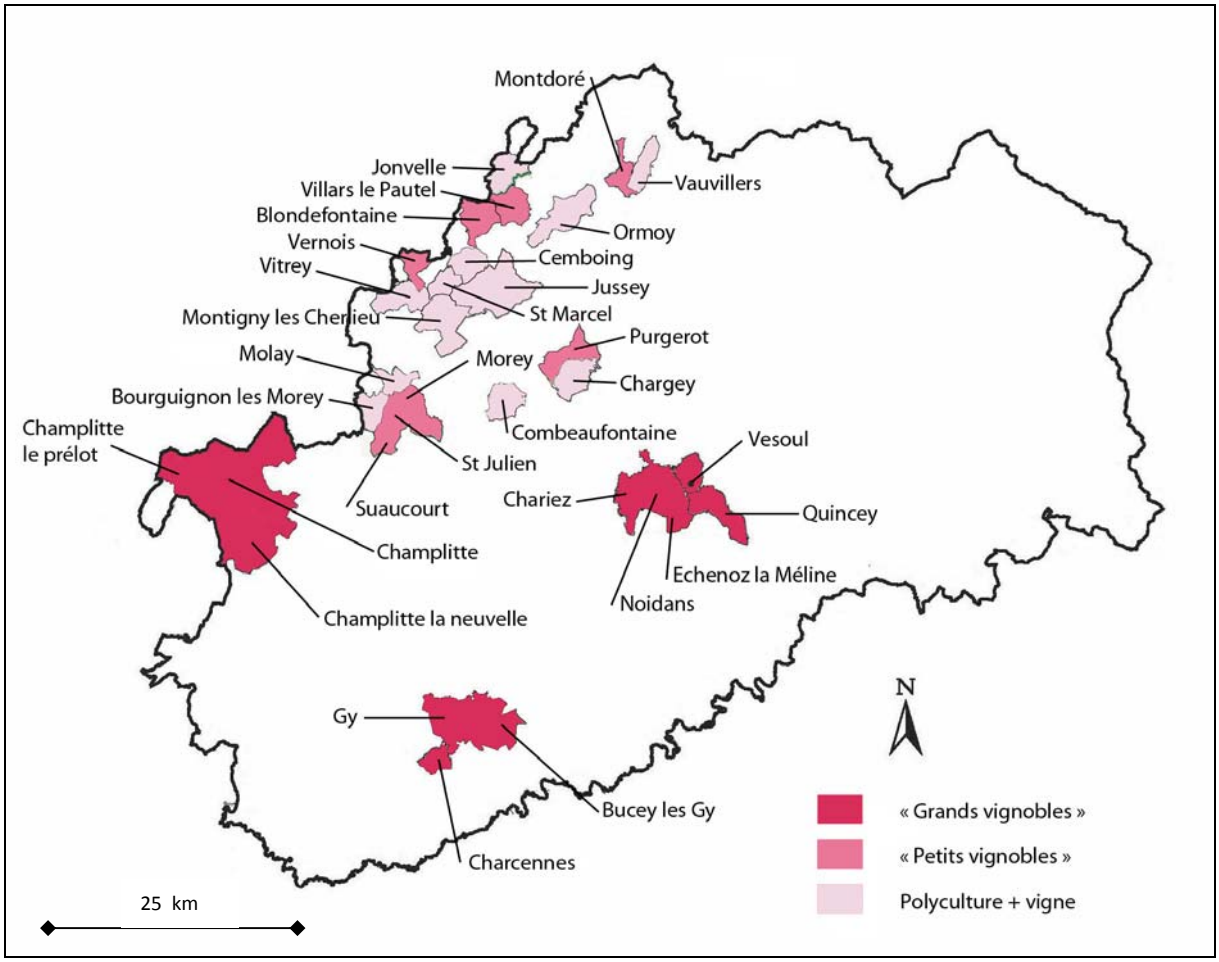

(Réal. S. Estager)

Fig. 3.1 **Typologie des « communes viticoles » étudiées**[1]

Types de communes viticoles	Communes
"Grands vignobles" : D'une certaine renommée, la vigne y constitue une monoculture sur plusieurs centaines d'hectares.	Vignoble de Champlitte: Champlitte-la-ville, Champlitte-la-Neuvelle, Champlitte- le- Prélot. Vignoble de Gy: Gy, Bucey-les-Gy, Charcennes. Vignoble de Vesoul: Quincey, Navennes, Echenoz-la-Méline, Vesoul, Noidans - les-Vesoul, Vaivre et Montoille, Chariez, Mont-le-Vernois.
« Petits vignobles » : Communes où la vigne constitue une quasi-monoactivité	Purgerot, Montdoré, Vernois-sur-Mance, Villars-le-Pautel, Blondefontaine, Morey, Saint-Julien, Suaucourt.
Vignoble d'importance inscrit dans un système de polyculture	Bourguignon-les-Morey, Combeaufontaine, Chargey-les-ports, Cemboing, Jonvelle, Jussey, Ormoy, Molay, Montigny-les-Cherlieu, Noroy-les-Jussey, Saint-Marcel, Vauvillers, Vitrey.

[1] Un seuil d'environ 30/40 ha de vigne recensés dans la seconde moitié du XIXème siècle, a été retenu pour qualifier une commune de "viticole".

Au final, l'identification de ces différents types de vignobles doit nous permettre de servir de référentiel pour aborder l'inscription actuelle de la vigne dans les communes concernées. Il est clair que les héritages matériels et mémoriels liés à la vigne qui perdurent sont très largement conditionnés par le passé viticole de chacune de ces communes. Cette dimension historique est une composante majeure des territoires qui demande à être prise en compte pour saisir toute son épaisseur véritable comme nous le verrons dans la dernière partie de la thèse.

Les localisations fines des vignes

Il est tentant dans toute approche géographique de chercher à mettre en évidence les logiques de localisation fine de telle ou telle activité. Le cas de la vigne est cependant assez particulier. R Dion a bousculé certaines « évidences » considérées comme acquises en démontrant que la localisation des vignes n'était que très rarement directement conditionnée par des facteurs physiques (Dion R., 1991). Elle se cultive le plus souvent, là où il demeure des espaces disponibles, après que les cultures maraîchères et céréalières aient retenu les meilleures situations. Il limite ainsi le rôle de la géologie et des formations superficielles à influence très limitée : « *les vignes se localisent dans le finage communal, en général là où les blés n'ont pas été privilégiés. Il n'existe pas de sol viticole par excellence ; la vigne réussit des calcaires de la Côte d'Or aux sols marneux du Jura, en passant par le sable presque pur de Cap Breton* ».
Il démontre que quelque que soit la nature du sol, à l'exception des profils trop humides qui feraient pourrir les racines du cep, le potentiel de base compte peu, voire pas du tout si l'on considère que le travail du sol et la sélection des cépages optimiseront à terme les conditions culturales.
L'étude de l'atlas du Préfet Dieu, complétée par les cartes pédologiques actuelles mises à notre disposition par la chambre d'agriculture de Vesoul, confirme les conclusions de R. Dion. Les meilleures terres, aux sols fertiles, bien exposées sont consacrées aux labours et à l'élevage. Dans un espace où les calcaires du Jurassique et du Crétacé dominent largement, les vignes se localisent majoritairement sur des terrains accidentés, pentus, exposés aux intempéries et souvent aux maigres sols, parfois à plusieurs kilomètres du noyau villageois. La topographie et l'exposition sont très variées et il ne nous est pas apparu intéressant ou judicieux d'en dresser une typologie quelconque dans la mesure où toutes les localisations possibles se présentent : revers de cuesta, plateaux, partie basse ou sommitale d'un versant…
Quelque cas particuliers démontrent bien cette réalité, comme celui du vignoble vésulien qui réserve à la vigne, qui s'en accommode fort bien d'ailleurs, les terrains les plus pauvres et les plus accidentés, en offrant un dispositif général tournée globalement vers le Nord, aussi bien exposé, tantôt à l'Ouest, tantôt à l'Est.

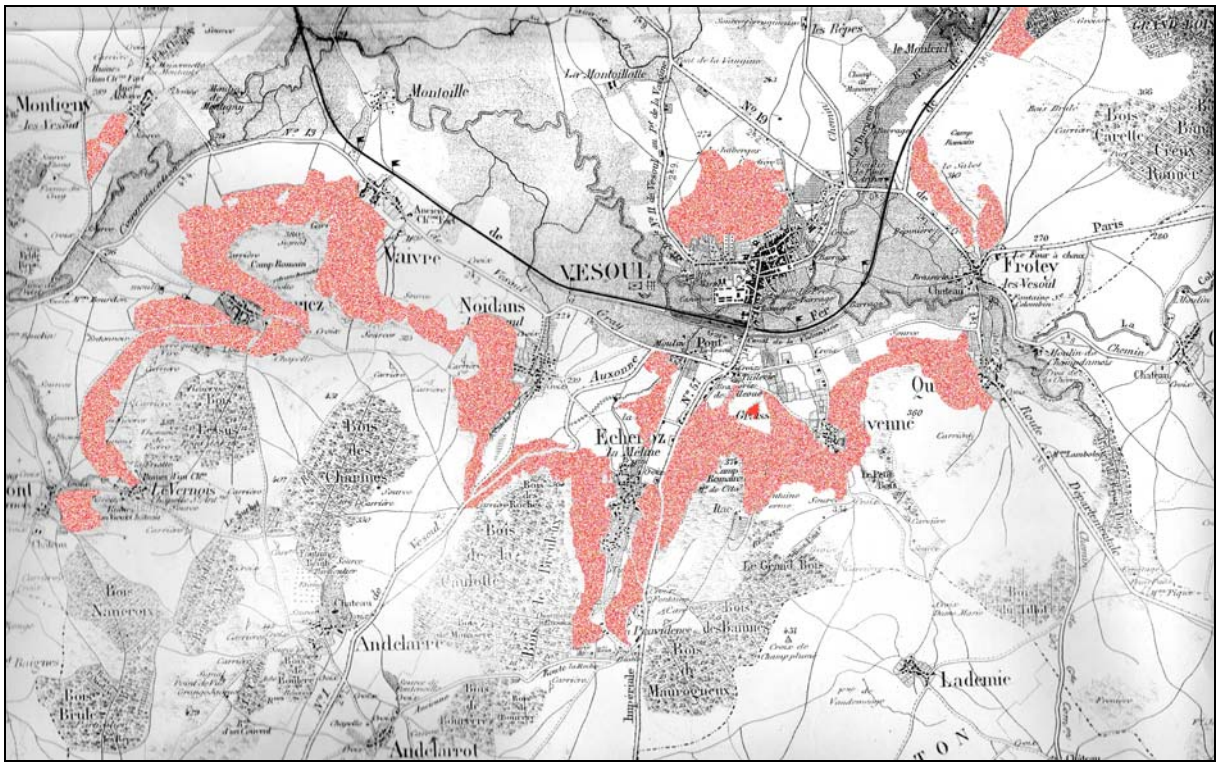

Fig. 3.2 " **<u>Le vignoble de Vesoul</u>**"
(Extrait de l'atlas du Préfet Dieu[1])

-Le vignoble de Vesoul fait partie des plus importants de la Haute-Saône au XIX° siècle. Lors de son apogée, il recouvre sur plusieurs communes plus de 700 ha de vigne et certains vins comme celui de Chariez comptent parmi les plus réputés de l'aire d'étude.
-Les vignes se localisent principalement sur les pentes escarpées des coteaux et ne bénéficient pas d'une exposition privilégiée. Le dispositif d'ensemble est en effet orienté vers le Nord, exposé à l'Ouest comme à l'Est.
-Les terres les plus fertiles sont réservées aux cultures céréalières ou à l'élevage bien que la vigne constitue dans ces communes, à l'exception de Vesoul, la première ressource économique et emploie une large majorité de la population.
-Pour faciliter la lisibilité du document les vignes ont été ici coloriées en rouge.

[1] Source: A.D.H.S.: Extrait de l'Atlas départemental de la Haute-Saône dit "Atlas du Préfet Dieu". Planche du canton de Vesoul, 1856.

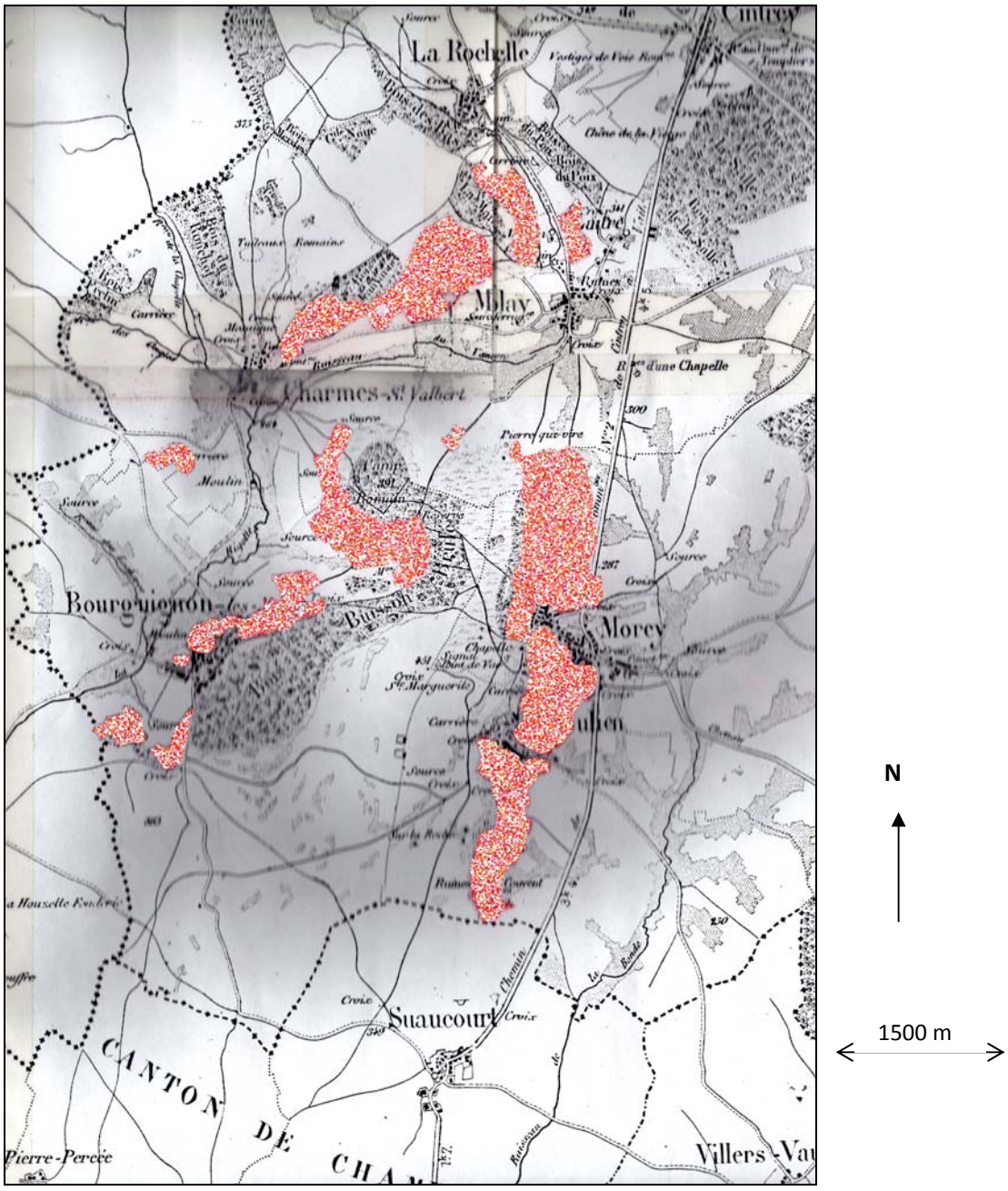

Fig. 3.3 **Le « Vignoble » de La Roche-Morey**
(Extrait de l'atlas du Préfet Dieu [1])

-Chacun des villages adossés à "la Roche" possède à l'époque un vignoble d'au moins 150 à 200 Ha.[2]
-Les vignes se localisent essentiellement sur les "hauteurs" des villages, sur les terrains les plus pentus de la Roche. Elles constituent à l'époque une quasi monoculture et les vins de Morey ou de St Julien sont renommés pour leur qualité. Si ces vignobles bénéficient d'une exposition privilégiée, il convient d'être prudent sur toute explication causale qui justifie leur présence comme le démontre l'exemple précédent du vignoble vésulien.

1 Source: A.D.H.S. Extrait de l'Atlas Départemental de la Haute-Saône, dit "Atlas du Préfet Dieu". Planche du carton de Vitrey.

2 Nous n'avons pas retrouvé de document d'époque qui permette une estimation précise des superficies plantées en vigne.

Nous remarquons toutefois, que certaines localisations, bénéficient de meilleures expositions que d'autres sans pour autant pouvoir en retirer quelque généralité. En effet le risque de gelées matinales au moment de la fructification étant assez élevé dans l'aire d'étude, et l'ensoleillement parfois déficient certains étés, il peut sembler logique de privilégier les versants exposés à l'Est et au Sud. Les vignobles de Morey, Saint Julien ou Montdoré tirent assurément profit de leur situation. La relative renommée dont ces vignobles ont bénéficié au XIX^{ème} siècle est sans doute en partie liée à ce paramètre. Cependant cela ne saurait être appréhendé comme un facteur déterminant exclusif et surtout indispensable. Ainsi le vin de Chariez, l'un des plus réputés pour sa qualité est produit à partir d'un vignoble exposé pour l'essentiel au N.N.Ouest…

Au final, il nous semble impossible de justifier et d'expliquer les localisations fines des vignes par un déterminisme physique. Nous nous inscrivons pleinement sous l'autorité de la pensée de R. Dion pour affirmer que la vigne occupe dans l'immense majorité des cas des terres laissées libres par d'autres cultures plus exigeantes. Selon lui, cette réalité est d'ailleurs d'autant plus prononcée dans le cas des vignobles de basse qualité ou de faible rayonnement commercial. Il expose que dans ces vignobles, nombre de vignerons sont surtout motivés à l'époque par :

« L'idée d'avoir sa propre vigne afin de produire son vin soi- même et que dans ce cas, les vignes sont soumises à des logiques de localisations « qui ne deviennent intelligibles qu'à travers des ressorts référents à « l'âme humaine »… » (Dion R., 1991).

On ne s'étonnera donc pas de repérer sur les planches cartographiques de l'époque, des localisations improbables, tant la pente peut parfois sembler trop prononcée, et les superficies parfois dérisoires.

C'est peut-être ce qu'exprimait J.Guyot lorsque, parcourant la région, il écrivait à propos des vignes (Guyot J., 1864):

« *On en retrouve de minuscules, léchant le sommet des collines, là où entre deux affleurements rocheux, subsistent quelques dépôts de terre* ».

La logique de localisation des vignes est donc avant tout conditionnée par un déterminisme humain. Elle recoupe les trajectoires de vie, les pratiques ou les héritages d'une famille ou d'un d'individu. Cela relève effectivement parfois plus d'une sensibilité, d'un désir personnel, que d'une véritable logique de localisation agricole.

Pour autant il ne s'agit pas de contester que sur un finage communal, certaines localisations préférentielles existent et se sont transmises au cours des siècles. Nous évoquons par exemple à plusieurs reprises dans ce travail le cas des magnifiques clos hérités que l'on peut trouver dans les anciens vignobles de qualité, comme à Morey, Gy ou Champlitte… Il est probable que la mise en œuvre matérielle d'un tel aménagement a sans doute été motivée, entre autres causes, par certaines qualités propres de la parcelle, notamment au niveau de son exposition.

Mais nous devons rappeler que notre étude ne remonte pas dans son ensemble au delà du milieu du XIX^{ème} siècle et que nous nous limitons ici à dresser un portrait de la viticulture à cette époque. Nous limitons donc notre propos à constater un état de fait, sans prétendre expliquer toutes les dynamiques anciennes ou les situations héritées de longue date, qui de toute façon seraient parfois très difficiles à justifier quand elles relèvent du « ressort de l'âme humaine » évoqué précédemment… En revanche nous chercherons à comprendre comment les choix de maintien de telle ou telle parcelle ont été effectués depuis le début du XX^{ème} siècle. Dans un contexte de disparition des vignes, les logiques de résistance et leurs traductions spatiales seront étudiées, notamment à travers les entretiens effectués auprès des anciens viticulteurs.

1.1.4 La question de l'apogée de la vigne au XIX^{ème} siècle en Haute-Saône

Les auteurs de référence sur l'Histoire de la viticulture en France s'accordent à considérer que globalement, l'âge d'or de celle-ci dans notre pays se situe au milieu du XIXème siècle. R Dion situe l'extension maximale des vignes à la fin du Second Empire (Dion R., 1991). M Lachiver précise bien qu'il s'agit d'une approche quantitative basée sur l'inscription spatiale des vignobles et les données statistiques : pour définir ce qu'il entend par «âge d'or» ou « apogée », il prend en compte des paramètres tels que l'extension maximale du vignoble, environ 2.400.000 hectares vers 1870, et le nombre de personnes qui exercent un travail en rapport direct avec la viticulture, soit prés de 2 millions (Lachiver M., 1988). A titre de comparaison, la vigne recouvre de nos jours 800.000 hectares et concerne au maximum 300.000 actifs. Parce que notre approche géographique se concentre avant tout sur les phénomènes spatiaux, nous reprenons ce sens donné à la notion d' « apogée viticole » et nous retenons cette période comme un référentiel pour mettre à jour les caractéristiques ou les singularités de l'espace étudié. N'oublions pas cependant que la définition d'apogée peut être largement débattue. Pour exemple, une approche strictement basée sur les volumes vinifiés consacrerait les années 1980 comme l'âge d'or de la production viticole en France. Une autre qui se limiterait à ne considérer que la valeur gustative des productions ne manquerait pas de susciter des débats pour le moins agités… Dans l'ensemble, la Haute-Saône ne diffère pas fondamentalement du cas national. Nous avons choisi toutefois de ne pas cibler une période très précise pour borner dans sa chronologie l'apogée viticole dans l'aire d'étude. En effet, une telle démarche nous semble relever dans le cas présent d'une certaine gageure. L'approche statistique, nous l'avons déjà évoqué, impose de traiter les données récoltées avec une certaine réserve. De l'exactitude, elles ne possèdent que l'apparence et il convient d'être très prudent dans leur utilisation fine. Globalement l'extension maximale du vignoble selon les données préfectorales disponibles aux archives départementales de Haute-Saône est comprise entre 1830 et 1880. Sur cette période, la superficie générale des vignes oscille entre 12.000 et 14.000 hectares. Il s'agit là des valeurs les plus importantes jamais atteintes dans l'aire d'étude.

L'Atlas du Préfet Dieu est une source qui peut indirectement nous aider à affiner l'approche de dynamiques en cours à l'époque de sa réalisation. Dressé dans les années 1855-1856, il localise les vignes, en particulier pour les cartons urbains où il reprend le parcellaire cadastral comme cadre cartographique. Or il s'avère que les recherches de terrain nous ont amené à relever à maintes reprises au sein de ces espaces la présence de vestiges ou de marqueurs de l'activité viticole (porches, baraques, murgers…) sur des parcelles qui n'étaient manifestement pas encore plantées en vignes au moment où l'atlas a été réalisé. L'aménagement est dans ce cas postérieur à l'époque de l'atlas. A plusieurs reprises la présence d'une date gravée sur un porche ou sur une baraque nous a confirmé l'hypothèse. Or la mise en œuvre de ces aménagements est peu probable dans un contexte de déprise viticole qui libérerait des terrains déjà aménagés. Ils impliquent une vision à long terme, une véritable confiance dans la culture engagée, qui doit justifier l'investissement financier et humain. On peut dès lors logiquement en conclure que le mouvement d'extension viticole s'est prolongé dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle en de nombreux endroits de l'aire d'étude, d'autant qu'une approche statistique fine menée à l'échelle des communes confirme que pour beaucoup d'entre-elles, les débuts de la IIIème République constituent la période où le vignoble a atteint son extension maximale.

Il est donc possible d'estimer de façon globale, en intégrant que la situation est bien évidemment variable d'un vignoble à l'autre, que l'apogée de la viticulture dans l'aire d'étude se situe entre les années 1860 et 1880, soit à la toute veille des grandes attaques des maladies cryptogamiques dont la vigne nationale sera la victime.

Rappelons toutefois qu'il ne s'agit là que d'une prise en compte de phénomènes spatiaux qui n'intègrent pas la dimension qualitative ou économique de cette culture. Ne perdons pas de vue qu'à l'époque, la vigne fait souvent figure de parent-pauvre de l'économie rurale, se voit considérée comme une culture handicapante pour la modernisation des campagnes et qu'une dynamique de déclin est déjà largement engagée si on l'envisage avec le recul qu'il est possible d'avoir aujourd'hui.

1.2 Les « sept vaches maigres », une alerte sérieuse à la veille de l'apogée viticole

L'apogée de la viticulture dans l'aire d'étude se situe donc dans la seconde moitié du XIXème siècle, aux alentours des années 1870. Cette époque correspond sans doute à l'extension maximale du vignoble.
Néanmoins la réalité spatiale ne rend pas compte de la faiblesse structurelle et des handicaps lourds qui affectent ce vignoble. Celui-ci va connaître au cours de la décennie 1850 un épisode qui éprouve en profondeur le système viticole, et plus largement agricole, dans l'aire d'étude. Il augure des crises que le vignoble de Haute-Saône va connaitre à terme et invite à nuancer le regard porté sur l'apogée de la vigne dans la région.

1.2.1 La viticulture du pays est attaquée

L'épisode n'est pas spécifique à la région. Il met en scène de nouvelles maladies qui déstabilisent les régions viticoles.

Un fléau nouveau…

Au milieu du XIX^{ème} siècle, l'avenir de la viticulture en France semble prospère : la consommation de vin ne cesse de se diffuser au sein de toutes les couches sociales, le développement à venir du chemin de fer augure la conquête de nouveaux marchés et les régions productrices voient la vigne étendre sa superficie comme elle ne l'avait jamais fait auparavant. Pourtant les années 1850 vont apparaître comme une première alerte pour le monde viticole. Elles marquent le début des grandes crises qui vont affecter le vignoble français pendant près d'un siècle et qui vont radicalement transformer celui-ci.
« La maladie de la vigne », l'oïdium, est le premier facteur qui va fragiliser et déstabiliser à terme la viticulture française. Cette maladie est sans doute inconnue jusque là car seul le recours aux produits chimiques, longtemps inexistants pour les vignerons, permet de la combattre (Lachiver M., 1988). De plus, les textes ou archives historiques antérieurs à la période étudiée ne mentionnent pas ce fléau qui ne saurait passer inaperçu.
Les premières manifestations de l'oïdium (*Oïdium Tuckeri*), maladie venue d'Amérique du Nord, sont observées en France lors de l'année 1849 en région parisienne. Un temps chaud et humide favorise son développement qui attaque aussi bien le bois que la grappe, condamnant ainsi toute la récolte. La maladie se répand rapidement en France et ses effets sont maximums lors des étés 1853 et 1854. La situation ne redeviendra globalement normale qu'au début des années 1860.

…Aux effets conséquents

Au bilan, l'effet dévastateur ne prête pas à discussion. La production française moyenne pour les années 1840, se situe à environ 45 millions d'hectolitres. Elle tombe à 29

millions d'hectolitres en 1852 et seulement 11millions d'hectolitres en 1854, soit la récolte la plus faible que le pays ait réalisée depuis la Révolution jusqu'à nos jours. Un traitement est trouvé rapidement et son adoption par le monde des vignerons est rapide : il consiste en pulvérisations préventives et curatives de solution à base de « fleur de soufre ». Une fois passées les inquiétudes, légitimes, face à une technique nouvelle (dangerosité ? altération du goût de la récolte ? efficacité véritable ?) la mise en œuvre du traitement ne va pas de soi car son coût est conséquent : environ 20 kg de soufre sont nécessaires à l'hectare, soit une somme comprise entre 5 et 10 francs l'hectare, à laquelle il faut ajouter l'équipement (des brosses ou un soufflet) et le prix de la main d'œuvre…Au total, ce sont, selon la gravité de l'attaque, de 30 à 100 francs par hectare de dépenses nouvelles qui sont engagées, soit l'équivalent de 2 ou 3 hectolitres de vin.

« La vigne souffre, soufrons la vigne »

Fig. 3.4 **Lithographie de H. Daumier**

La tâche, et son coût peuvent décourager certains vignerons, d'autant que le cep traité n'en demeure pas moins affaibli et très sensible lors des années qui suivent le traitement à d'autres maladies ou à une réapparition de l'oïdium. Dès lors, certains renoncent ou cèdent à l'appel d'une société qui s'urbanise et se modernise, et se reconvertissent dans la production maraîchère près des villes ou en partant travailler dans l'industrie qui commence à exercer un attrait certain pour les populations rurales fragilisées.

1.2.2 La viticulture de Haute-Saône face à la crise

Qu'en est-il du cas de la Haute-Saône ?

Contexte et apparition de la maladie

Les mauvaises années de la décennie 1850 qui affectent le pays sont durement ressenties au sein du département. L'attaque de l'oïdium est accompagnée de conditions météorologiques souvent calamiteuses pour la viticulture. Les années 1854, 1855, 1856 et 1857 voient des printemps pluvieux, néfastes au cep de vigne et à sa fécondation, suivis de gelées tardives en mai qui déciment la récolte future. Les orages de grêle[1] estivaux qui frappent les vignobles de Jussey et Vesoul en 1856, celui de Gy en 1857, terminent de consacrer pour le monde paysan une période d'années « pourries », mentionnées à plusieurs reprises dans les registres municipaux des communes étudiées. Les printemps pluvieux, les étés chauds et humides participent évidemment à l'arrivée et au développement de l'oïdium, qui semble se déclarer véritablement dans l'aire d'étude au cours de l'année 1853. Sa présence est par ailleurs mentionnée pour la première fois dans le registre de délibérations du comice agricole de Jussey, en date du 9 novembre 1854[2]. L'effet dévastateur de la nouvelle maladie est immédiat.

De nombreuses surfaces affectées et une production qui s'écroule

Il est difficile de considérer la réalité que représente la maladie au sein du vignoble. Les sources dont nous disposons pour saisir les effets de la crise se limitent en général à estimer l'impact sur les volumes de production et les superficies des différents vignobles ; elles n'abordent pas en général le mode de propagation, ni les étapes ou les stades de développement de la maladie.
Ces indications laissent toutefois imaginer des vignobles au sein desquels, peu de parcelles échappent à la maladie. En effet, les recueils agronomiques publiés par la S.A.L.S.A. permettent de dresser un bilan de l'évolution des superficies viticoles par canton pour la période 1847-1857[3].

Canton	**1848**	**1853**	**1854**	**1855**	**1857**	**1858**	**1859**	**1860**	**1862**
Gy	1482	1536	1558	1504	1491	1358	1452	1454	1510
Champlitte	1009	950	942	999	906	917	912	923	930
Marnay	1045	1292	1279	1293	1250	1247	1236	1241	1257
Vesoul	993	1039	875	980	965	960	858	859	877
Jussey	915	1196	1040	1026	1038	1040	1050	1061	1073
Vitrey	640	760	695	867	738	742	732	739	765
Combeaufontaine	388	246	246	243	233	248	252	259	283
Vauvillers	375	436	376	397	382	419	373	338	410

Tab.3.2 Evolution de la superficie (en h.) des vignobles par canton pendant la décennie 1850
Sources : colonne 1848: A.D.H.S. AD 88 ; colonnes 1853 à 1860: A.N.F. 20: 614, 567, 573,589, 597, 605, 622 ; colonne 1862: A.D.H.S. E.Thirria. Manuel à l'usage de l'habitat du département de Vesoul 1869, 1003 p.

[1] Source A.D.H.S., Registre des pertes agricoles dues à la grêle, 52 M4.
[2] Source A.D.H.S, 83 M Jussey.
[3] Source A.D.H.S., Recueils agronomiques, S.C.A., 1820/1861.

Si l'ensemble des cantons est affecté par l'épisode, certains sont plus durement touchés :

- Champlitte : -11%
- Gy : -13%
- Vesoul : -17%
- Jussey : -24.5%
- Combeaufontaine : -59%

Ces diminutions de la superficie viticole sont conséquentes pour une période assez courte, d'autant qu'elles impliquent un renoncement à la culture de la vigne et un arrachage des ceps que traduit la baisse effective des surfaces cultivées. Néanmoins ces diminutions ne concernent que les années de crise. Rapidement une reconstitution s'opère et les vignobles retrouvent des superficies identiques et parfois même supérieures à celles qui précédaient l'épisode. Seul le canton de Combeaufontaine semble particulièrement éprouvé et ne récupérera pas, à l'inverse des autres cantons la majeure partie des vignes perdues.

Les conséquences de la crise sont plus marquées si l'approche retenue prend en compte la production. La productivité d'une parcelle viticole au sein de la zone d'étude, estimée sur les 20 années qui précédent la crise est comprise entre 25 et 45 hectolitres/ hectare (hl/h). Les vignes les plus productives atteignent parfois 60 hl/h mais sont relativement rares[1]. Lors des années 1854-1855 la productivité tombe systématiquement à moins de 10hl/h pour l'ensemble des cantons étudiés et certains minimas sont impressionnants : 1,6 hl/h pour le canton de Champlitte et 2 hl/h pour celui de Vauvillers.

Tous les cantons sont frappés, ceux du sud du département en premier (cantons de Marnay et de Gy) et la maladie s'étend à tout le département en moins de deux années[2]. Ainsi pour ces années la productivité de certains cantons, Vauvillers, Champlitte, Combeaufontaine, Vesoul) représente moins de 10% de celle d'une année normale. Le congrès agricole de Haute-Saône réuni en 1854 [3]déplore la multiplication de pratiques variées pour compenser le manque de vin : « *Le vin est coupé à l'eau et coloré* », « *enrichi de diverses substances : du troène, des myrtilles, du sureau des betteraves rouges…* »

Précisons qu'il ne s'agit évidemment pas d'un cas isolé, propre à l'aire d'étude, et que la pratique est signalée dans de nombreuses régions de France (Mayaud J.L., 1998).

1.2.3 Des conséquences sociales nombreuses et immédiates

Un monde rural durement touché

La crise viticole est liée entre autres causes, nous l'avons vu, à une série de mauvaises conditions climatiques, hautement préjudiciables aux cultures. Si la vigne est sévèrement touchée, les autres récoltes sont elles aussi affectées. Ainsi le blé qui passe de 12 francs l'hectolitre en 1850 à 29 francs en 1855 (Carel H., 1970). L'almanach paroissial de Bucey-les-Gy,[4] rappelle que de 1850 à 1857 :

« Il y eu sept années mauvaises qu'on appela les « sept vaches maigres ». Les anciens racontent comment pendant ces années de misères on se contentait de manger des gaudes deux fois le jour et de faire un troisième repas avec du lait caillé et des pommes de terre frites »

[1] Source A. Nat. F 20 567,573, 587, 589, 605, 614, 622.
[2] Source A.D.H.S., Recueils agronomiques, S.A.L.S.A., tome 6, 1849/1857, 42 Rev. 1.
[3] Source A.D.H.S., Recueils agronomiques, S.C.A., 1820/1861.
[4] Source : A.D.H.S., Almanach paroissial de Bucey-les Gy, 1911, D5320.

Plus d'une génération après, l'épisode est vivace dans les mémoires et fait écho à un rapport de la préfecture en date du 2 avril 1859 [1]:

« Les villes et les campagnes sont parcourues par une armée de mendiants en haillons »

La crise qui secoue les campagnes de Haute-Saône et qui s'accompagne d'une disette prononcée, au cours des années 1850 est donc brutale et durement ressentie. Elle montre la fragilité et la vulnérabilité du système agraire de l'époque qui tendent à remettre en cause la pérennité de son fonctionnement et de son organisation.

Les ravages du choléra

Une économie rurale durement affectée, des organismes affaiblis et un système peu à même de s'organiser efficacement et rapidement vont aboutir au développement de nombreuses maladies. Parmi elles, le choléra qui touche une partie importante du pays va faire des ravages dans le département.

L'épidémie, brève, est foudroyante. Sur les 210 communes de Haute-Saône, 14 804 cas sont enregistrés, dont 6026 décès (soit 41% des malades) pour l'année 1854, et 4684 décès pour l'année 1855. Au bilan, le choléra fera à l'échelle du département 10701 victimes lors de ces deux années où sévit l'épidémie, sur une population totale de 348.124 habitants selon l'annuaire du département de 1851[2].

A l'échelle communale, la situation est toujours grave, parfois dramatique. Pour exemple, à Jussey, où 190 cas sont signalés dont 75 décès sur une population de 2773 habitants en 1851[3]. A Gy, 390 décès sont recensés sur une population de 2543 habitants la même année[4]…

La situation est telle que 78 médecins étrangers au département, dont 27 parisiens viennent donner des soins aux cholériques, à la demande du préfet en 1855 et un secours sera accordé en 1860 aux orphelins du choléra, à raison de 8 francs par mois et par enfant.

Les mauvaises récoltes, le choléra, les autres maladies plus « classiques » qui connaissent un regain du fait de la faiblesse des organismes, et la désorganisation de la société rurale confrontée à ces fléaux, vont initier une dynamique de dépopulation qui va durement affecter l'aire d'étude.

Un important mouvement de dépopulation

Le bilan est éloquent ; au total entre 1851 et 1856 le département perd 10,09 % de sa population, alors que celle-ci connaissait depuis la fin du XVIIIème siècle un accroissement considérable : le choc de ces années de crise est évident.

A l'échelle de la Haute-Saône, le « décrochage » qui correspond à la période des « sept vaches maigres » est évident. Il marque une baisse brutale de la population et amorce un mouvement qui se poursuit les années qui suivent. Là où les superficies plantées en vigne avaient bien récupéré de l'épisode, les effectifs de population ne se remettront pas de cette crise.

[1] Source : A.Nat. BB30773.
[2] Source A.D.H.S. : Annuaire administratif et historique du département, Imp. Suchaux Louis, 1842/1879.
[3] Source A.D.H.S. 59 M 25.
[4] Source A.D.H.S., Niobey A., Histoire du cholera-morbus, Gy, Bergeret librairie1858, 197p.

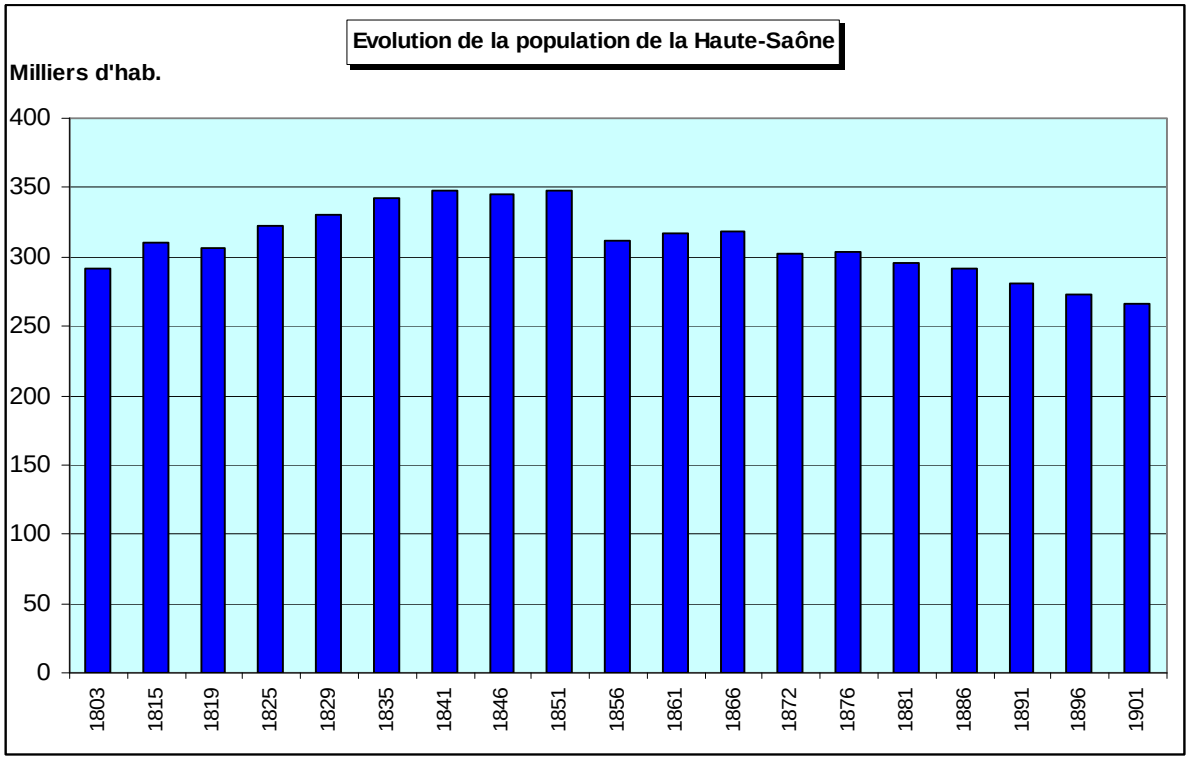

Fig. 3.5 Evolution de la population de la Haute-Saône au XIXème siècle.
(Sources A.D.H.S., J8M2, J8M3, J8M4, 59 M1, M7, M9, M11, M12)

Dans l'ensemble, les cantons et les communes viticoles apparaissent plus touchés que le reste du département. Leur population diminue en moyenne de 15% et certaines communes étudiées sont particulièrement affectées au cours de ces années. Parmi les résultats les plus impressionnants nous pouvons relever [1]:

- Gy : -22,5%
- Villars-le-Pautel : -22, 3%
- Charriez : -19,3%
- Montdoré : -20%
- Charcenne : -17,9%

Signalons toutefois que d'autres ont mieux résisté comme celles de la Roche Morey ou de Champlitte qui ne perdent « que » 7 % de leur population en quelques années. Les conséquences sur le système agraire et le monde viticole sont évidentes, notamment au niveau de la main d'œuvre qui se raréfie et devient plus chère.
L'exemple de deux vignobles parmi les plus réputés dans l'aire d'étude est significatif de la rudesse du choc. Dans ces vignobles, de dimensions différentes, l'effet est identique : une perte brutale d'un cinquième de la population qui engage un processus de diminution continue dans les décennies qui suivent.

[1] Source A.D.H.S., J8M2, J8M3, J8M4, 59 M1, M7, M9, M11, M12

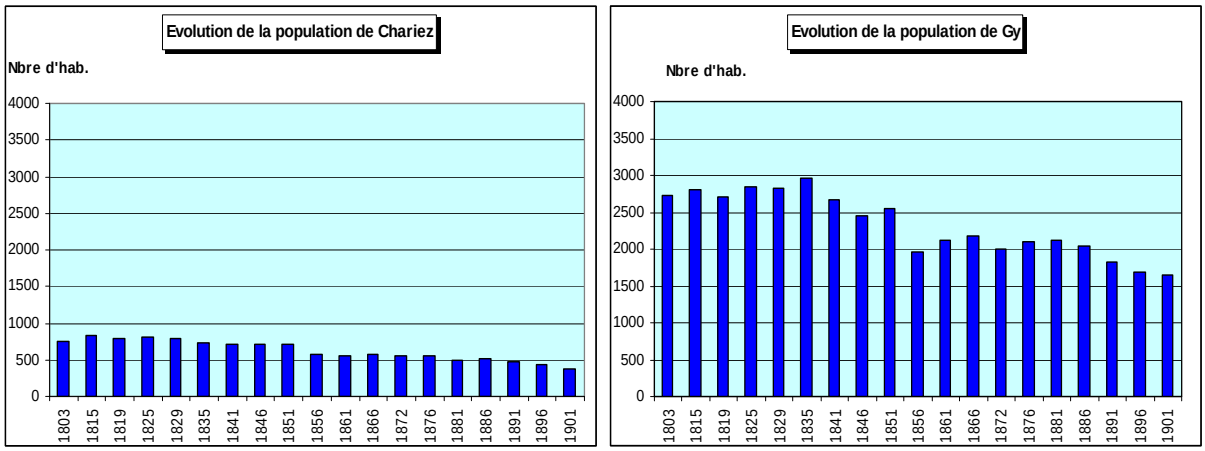

Fig. 3.6 Evolution de la population de Cariez et de Gy au XIXème siècle
(Sources: A.D.H.S., J8M2, J8M3, J8M4, 59 M1, M7, M9, M11, M12)

A Gy, sur les 390 décès liés au choléra en 1851, 147 victimes sont répertoriées comme « vignerons »[1]. Ils se concentrent dans la partie basse de la ville, habitée par les populations les plus modestes. Les ouvriers agricoles journaliers dépourvus de revenus du fait des crises qui secouent l'économie rurale (oïdium, conditions climatiques, épidémie…), donc fortement fragilisés, sont les plus touchés. Ils constituent sans doute, l'un des vecteurs de propagation de la maladie au sein des autres membres de la « communauté vigneronne » qui apparaît comme la plus durement touchée.

Le manque de main d'œuvre se fera rapidement ressentir, par l'ensemble du monde rural. En 1859, un bulletin de la S.A.L.S.A. évoque [2]:

« 6 ou 7 mauvaises années consécutives, le choléra de 1854, un grand nombre de militaires appelés sous les drapeaux, les émigrations pour l'Algérie ou l'Amérique, enfin les travaux du chemin de fer et autres industries ont occupé un grand nombre de bras et donné des salaires plus élevés ».

Ainsi, la main- d'œuvre vient à manquer. Pour les viticulteurs les plus modestes il ne sera pas possible d'y faire face et cette raréfaction des bras sonne aujourd'hui comme le déclin annoncé de certains vignobles étudiés.

[1] Source A.D.H.S., Niobey A., Histoire du cholera-morbus, Gy, Bergeret librairie1858, 197p.
[2] Source: A.D.H.S., Recueils agronomiques , S.A.L.S.A., tome 7, 42 Rev. 1.

Tab. 3.4 Evolution de la population de la Haute-Saône, de Chariez et Gy, au XIX^{ème} siècle
(Source: A.D.H.S. M2-M4 et 59 M1 à M12, complétées par les annuaires départementaux).

Année	Haute-Saône (en milliers)	Gy	Chariez
1803	291	2730	748
1815	311	2806	840
1819	306	2697	796
1825	322	2838	818
1829	331	2832	800
1835	343	2959	738
1841	348	2660	714
1846	345	2460	707
1851	348	2543	709
1856	312	1970	570
1861	317	2120	555
1866	318	2178	582
1872	303	2003	559
1876	304	2092	553
1881	296	2117	504
1886	291	2035	510
1891	281	1822	471
1896	273	1696	426
1901	266	1641	376

1.2.4 Bilan de ces années de crises pour la viticulture

La conséquence la plus significative de ces années de crises est de mettre à jour la vulnérabilité du système viticole de la région étudiée. Il repose en effet sur un fonctionnement largement hérité de l'Ancien Régime et la modernisation de l'économie qui accompagne le Second Empire va mettre en lumière son obsolescence. Certains viticulteurs locaux prennent conscience du problème et formulent des demandes d'aide gouvernementale lors du congrès agricole départemental de 1854. Le congrès refusera d'officialiser cette demande au motif que le département *« n'est pas assez généralement viticole »*[1]. Il convient effectivement de saisir que pour les instances politiques et administratives, la viticulture et son système de polyculture souvent associé sont porteurs d'une image héritée d'économie rurale peu productive et contraignante pour la modernisation du secteur. Les difficultés, voire la disparition, de certaines vignes ne sont pas alors nécessairement perçues comme un problème ou une menace, mais au contraire comme la manifestation d'une transition vers un système rural modernisé.
Les enquêtes décennales de 1852 et 1862[2] indiquent que le vignoble de Haute-Saône voit sa superficie passer entre les deux relevés de 13.729 à 12.082 hectares, soit une diminution de 8,9% en une unique décennie. Cette traduction spatiale immédiate des différentes crises traduit la grande vulnérabilité du système viticole.

Mais le vignoble récupère vite. Il se reconstitue, les vignes arrachées sont replantées et de nouvelles apparaissent même comme le démontrent les données présentées précédemment.

[1] Source A.D.H.S., Recueils agronomiques, S.C.A., 1820/1861.
[2] Source A.D.H.S., 81M M1 à M5.

Le vignoble de Haute-Saône atteint son extension maximale lors de la décennie suivante et les « sept vaches maigres » ne deviennent qu'un mauvais souvenir. Elles apparaissent pourtant aujourd'hui comme annonciatrices de la crise bien plus grave que connaîtra le monde rural vingt années plus tard, lors de l'apparition du phylloxéra et qui modifiera de façon radicale le paysage des campagnes de la région.
Avant même de connaitre son apogée, la vigne dans l'aire d'étude a donc connu un épisode qui met à jour sa vulnérabilité et sa difficulté à faire face à une crise conjoncturelle.
La rapidité avec laquelle s'opère la disparition du vignoble à la fin siècle est dès lors moins surprenante.

1.3 Evolution générale du vignoble depuis le milieu du XIXème siècle : De l'apogée de la vigne à sa marginalisation

Pour saisir au mieux les enjeux qui se rapportent à l'évolution du monde viticole nous présentons l'évolution générale du vignoble étudié.

1.3.1 Evolution d'ensemble du vignoble de Haute-Saône

Il est possible d'estimer quelle a été l'évolution du vignoble à l'échelle du département depuis le milieu du XIXème siècle.
Nous disposons pour ce faire, de plusieurs séries de sources complémentaires que nous avons présentées dans la première partie de ce travail.
Cela permet de mettre en perspective notre propos et de poser d'emblée les données d'ensemble :

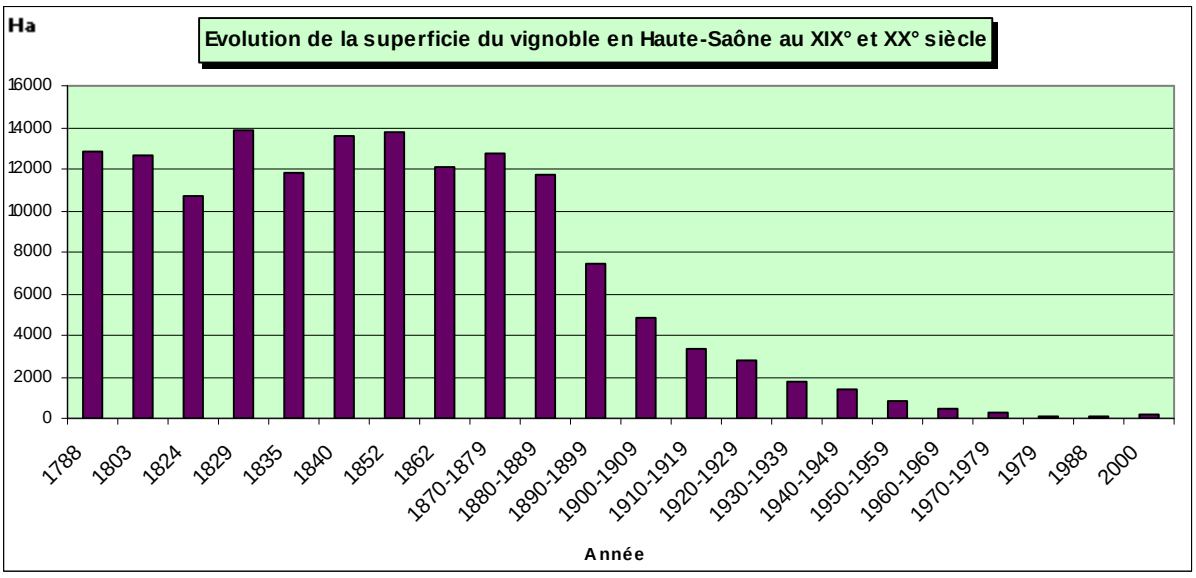

Fig. 3.7
Sources (A.D.H.S. Phylloxéra 86 M2 à M8 pour les données jusque 1920/ Enquêtes agricoles et R.G.A. pour les données depuis 1929)

Trois séquences sont identifiables :

- L'apogée de la vigne se situe dans la seconde moitié du XIXème siècle.

De la Révolution, jusqu'à la fin du Second-Empire, la superficie plantée en vigne n'est pas stable. Ses fluctuations mériteraient d'être étudiées mais ne rentrent pas dans le cadre de notre

sujet. Nous nous limitons ici à considérer que le XIXème siècle est bien celui où la vigne atteint son extension maximale dans le département.

- La décennie 1880 qui correspond à l'apparition des grandes maladies engage un déclin continu de la viticulture.

A l'échelle du département, l'impact de la crise viticole se traduit de façon claire sur les superficies plantées en vigne : à la veille de la Grande Guerre, le vignoble de Haute-Saône a perdu environ les trois quarts de ce qu'il représentait au début de la décennie 1890.

Il s'agit véritablement d'un effondrement des superficies plantées en vigne qui au final se produit assez brutalement, au regard de ce que l'inscription viticole a pu être pendant des siècles dans le département. Les conséquences sociales sont brutales. Sur la même période la population vigneronne, c'est-à-dire qui vit de cette activité, diminue de plus de la moitié dans le département : de plus de 25.000, elle passe à environ 12 000 (Lachiver M., 1988).

- Le sortir de la Seconde Guerre mondiale consacre la vigne comme une culture désormais secondaire en voie de marginalisation. Ce processus conduit la vigne à sa disparition quasi-officielle.

1.3.2 Un constat identique à l'échelle des communes

Nous avons cherché à affiner l'étude au niveau des communes viticoles. Malheureusement nombreuses sont les séries incomplètes ou inexistantes pour certaines d'entre-elles. Il est possible que devant l'avalanche d'enquêtes sur le vignoble qui accompagnent l'épisode du phylloxéra, de nombreuses sources n'aient pas été archivées à l'époque et qu'elles aient disparu depuis (Association des Archivistes Français, 1992).

Aussi nous ne pouvons rendre compte de l'évolution des vignobles pour l'ensemble des communes étudiées. Néanmoins les données restent suffisamment nombreuses pour autoriser une généralisation du propos à partir des séries complètes, sur près de deux siècles, que nous avons pu réaliser. Elles concernent en général les principaux vignobles de l'aire d'étude. Il est probable que ceux-ci aient bénéficié d'une attention plus prononcée des autorités de l'époque ou que leurs archives aient été conservées en priorité.

Apogée, crise et processus de marginalisation de la vigne

L'échelle communale permet une approche plus fine de l'évolution de la viticulture.

Les trois séquences identifiées à l'échelle de la Haute-Saône se retrouvent au niveau des vignobles présentés ici.

Fig. 3.8 et Tab. 3.6 Evolution de la superficie des vignobles depuis le XIX^{ème} s. (en ha.)

	1830	1870	1880	1890	1900	1910	1929	1955	1970	1980	2000
Gy	477	500	467	275	302	322	100	15	3	0	0
Champlitte	464			500	320	220	25	8	4	24	39
Chariez	117	115	105	110	60	31	24	4	3	0	0
Villars le Pautel	136	195	225	130	115	100	41	10	2	1	0
Jussey	100		290	275	75	75	32	8	1	0	0
Purgerot	116	90	100		20		16	4	1	1	0

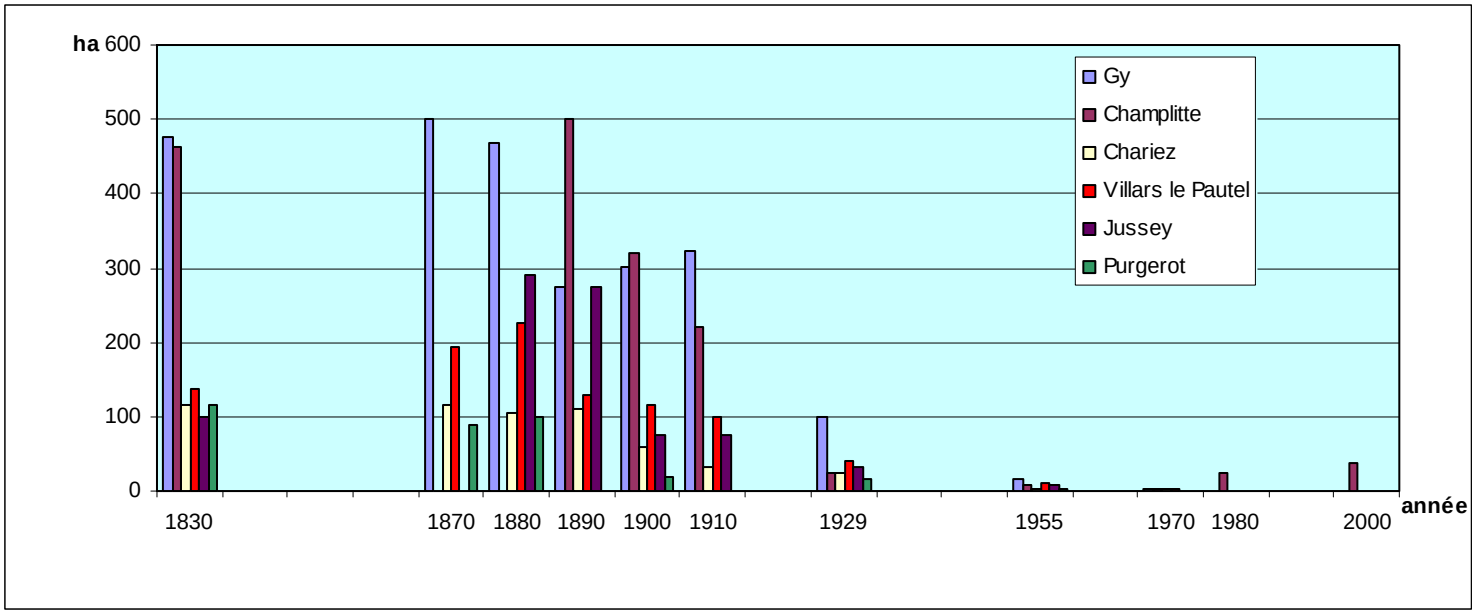

(Source: A.D.H.S. 550 E dépôt 3F, 86 M2 à M8, 7 M 22 à 48. Chambre d'agriculture de Vesoul).

L'apogée de la vigne, à la fin du Second-Empire, précède globalement l'apparition des grandes maladies. Leur effet est dévastateur. Les archives disponibles sont plus nombreuses pour cette période (1880/1910). Il est possible d'affiner l'approche et de mesurer les conséquences de cette crise sur un nombre plus important de vignobles.

Tab. 3.7 **Evolution de la superficie des vignobles 1870/1910 (en ha)**

Commune	1870	1880	1890	1900	1910
Gy	500	467	275	302	322
Bucey les GY	340	340	179	190	180
Charcennes	/	170	/	44	40
Vesoul	90	90	70	70	31
Chariez	115	105	/	60	40
Echenoz la Méline	150	/	/	145	138
Mont le Vernois	73	/	/	/	35
Navenne	84	70	/	62	61
Noidans les Vesoul	80	90	/	60	46
Quincey	48	/	/	/	7
Vaivre	97	107	/	64	50
Jussey	/	290	275	75	75
Blondefontaine	/	216	100	102	100
Cemboing	/	130	72	53	/
Jonvelle	/	70	2	13	6
Magny les Jussey	/	45	7	13	/
Villars le Pautel	195	225	130	115	100
Purgerot	90	100	/	20	/
Champlitte	/	/	500	320	220
Montdoré	/	170	/	40	30
Morey	290	/	/	56	30
Saint Julien	/	150	/	35	25

(/: Absence de données)

Sources: A.D.H.S. 550 E dépôt 3F 23-617, 23-618, 23-619.
A.D.H.S. Phylloxéra 86 M2 à M8

Les plus touchés sont ceux associés à un système de polyculture, ou qui correspondent aux vignobles les moins réputés. Certains résultats sont particulièrement éloquents : Jussey perd sur la période 1880/1910 87% de son vignoble, Villars -le- Pautel 80%…
Les « grands » vignobles sont affectés à des degrés divers mais toujours de façon conséquente. Champlitte, les vignobles des environs de Vesoul, et ceux de la Roche Morey perdent tous entre 60% et 70% de leurs vignes ; Bucey-les Gy 48%. Le vignoble de Gy résiste mieux mais perd tout de même 33% de sa superficie. Certains comme Navennes ou Echenoz-la-Méline sont même finalement assez peu affectés.
Dans l'ensemble, il apparaît qu'à la veille de la Grande Guerre les superficies plantées en vigne demeurent non négligeables dans la plupart des communes viticoles, y compris dans celles qui ont été les plus durement touchées. L'épisode des grandes maladies de la vigne n'a pas entrainé à court terme sa disparition dans la région.

La crise phylloxérique n'explique pas tout…

En effet, les données récoltées permettent de constater que la vigne perdure après l'épisode de la crise du phylloxéra, même si les superficies sont largement affectées. Un effort de replantation et/ou de maintien des vignes existe. Il traduit une volonté de résister à l'épisode phylloxérique et se perçoit clairement à l'échelle communale. Il demeure plus de 300 hectares de vigne à Gy, plus de 200 à Champlitte, 180 à Bucey- les-Gy, 138 à Echenoz-la-Méline… Cela traduit que les logiques qui participent au maintien de ces vignes

demeurent importantes et qu'à l'époque, la disparition de cette culture n'apparaît pas encore acquise. Certes presque tous les vignobles sont durement éprouvés mais la viticulture ne semble pourtant pas en apparence vouée à disparaître en tant qu'activité économique de premier ordre.
Ainsi pour de nombreuses communes les superficies plantées en vigne sont plus conséquentes au cours de la décennie 1890 que dans la précédente : après l'étiage lié aux ravages immédiats du phylloxéra, des vignes ont été replantées. Cette réaction démontre qu'il existe une volonté de résister à la crise et de faire face aux maladies qui affectent le vignoble. Néanmoins ces efforts vont bien souvent se révéler vains. En effet, comme nous le verrons dans les parties suivantes, l'épisode brutal des grandes maladies cryptogamiques est surtout un révélateur violent des faiblesses structurelles de l'économie viticole dans l'aire d'étude. Le phylloxéra n'est pas la cause véritable du déclin de la vigne, si le vignoble de Haute-Saône n'a pas su se relever de cette crise à l'inverse de nombreux autres dans le pays, il faut en chercher les raisons dans l'obsolescence de son fonctionnement.
Quelles que soient les raisons qui expliquent le déclin de la vigne dans l'aire d'étude, cette culture tend à devenir marginale.

1.3.3 Mise en place du processus de marginalisation de la vigne dans l'aire d'étude

Ce processus est engagé dans la période de l'entre-deux-guerres. En dépit d'une résistance qui se prolonge, il semble demeurer inévitable.

Une culture qui résiste dans la première moitié du siècle

L'épisode des grandes maladies qui affectent le vignoble de Haute-Saône a eu des conséquences rapides et brutales sur les superficies plantées en vigne. A l'échelle du département c'est plus de la moitié des vignes qui disparaissent et le vignoble de Haute-Saône représente alors moins de 5.000 hectares au début du siècle. Pour autant ces superficies demeurent importantes. A la veille du premier conflit mondial, 3.800 hectares sont encore couverts de vignes et ont résisté à l'épisode phylloxérique. L'enquête agricole de 1913[1] mentionne le « *bon état général des vignes*». Il est probable que ce constat ne porte pas sur la qualité des soins portés aux vignes mais sur l'état sanitaire d'un vignoble durement éprouvé pendant plusieurs décennies.
Il est dès lors très clair que le phylloxéra n'a pas détruit le vignoble au point de conduire à sa quasi-disparition. Il a mis à jour les faiblesses structurelles de cette culture. La reconstitution du vignoble souffre du manque d'intérêt que présente la vigne, ce qui explique que de nombreuses parcelles ne seront pas replantées.
Néanmoins, les vignes qui ont su résister à la crise viticole sont encore nombreuses et les superficies concernées importantes à l'échelle du département, surtout dans des communes comme Gy ou Champlitte. La capacité de résistance de cette culture dans les premières décennies du siècle est réelle. Elle traduit la volonté de conserver un véritable système viticole. On observe notamment que les années qui suivent la Première Guerre mondiale, voient un effort de reconstitution compenser en partie les effets immédiats du conflit.

[1] Source A.D.H.S. 7 M 22.

La marginalisation de la culture de la vigne au XX^{ème} siècle

en Haute-Saône[1]

année	1900[2]	1913	1918	1925	1929[3]	1935	1940	1957[4]	1970[5]	1979/80	1988	2000
superficie plantée en vigne (en ha)	4900	3800	2950	3200	2400	1885	1695	1107	229	108	99	147

Tab. 3.8 Sources : A.D.H.S., enquêtes agricoles du département de la Haute-Saône, 7 M 22, 7 M 23, 7 M 24 ; R.G.A. de 1929, 7 M 28 à 7 M 48 ; Recensement viticole Δ 110.14 et synthèse des R.G.A. fournie par le service statistique de la chambre d'agriculture départementale de Vesoul.

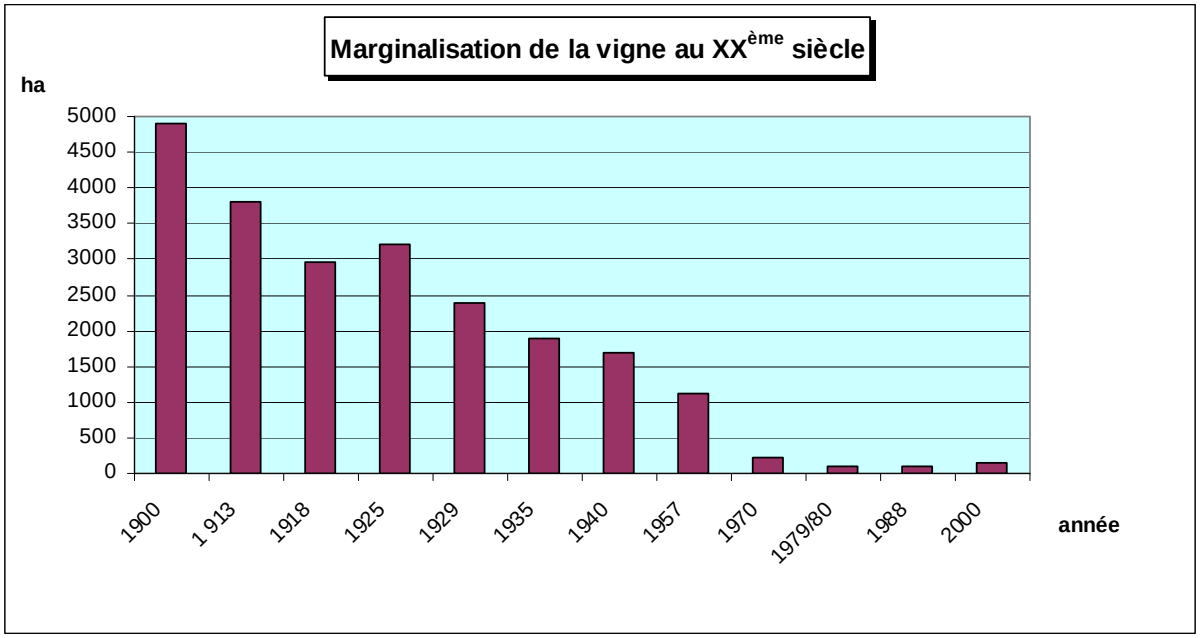

Fig. 3.9 Sources : A.D.H.S., enquêtes agricoles du département de la Haute-Saône, 7 M 22, 7 M 23, 7 M 24 ; R.G.A. de 1929, 7 M 28 à 7 M 48 ; Recensement viticole Δ 110.14 et synthèse des R.G.A. fournie par le service statistique de la chambre d'agriculture départementale de Vesoul.

Ainsi, le vignoble de Haute-Saône demeure non négligeable dans la première moitié du XXème siècle, et démontre la capacité de résistance du système en place. Ce dernier subit cependant une dynamique lourde qui tend, de façon continue, à réduire son inscription spatiale. Elle démontre sa fragilité. Certes, le système résiste mais il perd progressivement de l'importance : entre 1913 et 1940 le vignoble perd plus de la moitié de sa superficie. Cette dynamique de déclin conduit sur le siècle à enclencher le processus de marginalisation de la vigne.

[1] Il s'agit de la mise en évidence d'une dynamique générale. Les données recueillies résultent d'enquêtes agricoles qui demandent à être considérées avec prudence.
[2] Source: A.D.H.S., enquêtes agricoles du département de la Haute-Saône, 7 M 22, 7 M 23, 7 M 24.
[3] Source: A.D.H.S., R.G.A. de 1929, 7 M 28 à 7 M 48.
[4] Source: A.D.H.S., Recensement viticole Δ 110.14
[5] Synthèse des R.G.A. fournie par le service statistique de la chambre d'agriculture départementale de Vesoul.

Une culture devenue marginale dans la seconde moitié du XXème siècle

La situation actuelle que nous avons présentée au début de ce travail consacre en effet la vigne comme une culture marginale d'un strict point de vue spatial. Cette réalité est le résultat d'un processus long qui s'inscrit à l'échelle du siècle.

Il demeure actuellement environ 150 hectares de vigne déclarées dans le département et un maximum non déclaré qui ne dépasse pas une cinquantaine d'hectares en valeur cumulée selon une estimation fournie par un agent des douanes en charge du dossier viticole[1]. Cependant ce n'est véritablement que dans les années 1960 que la vigne devient marginale dans l'aire d'étude, si l'on s'en tient aux statistiques officielles. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, la Haute- Saône possède un vignoble dont la superficie correspond à peu près aux vignobles corse ou savoyard actuels et il n'est pas encore possible à l'époque d'appréhender cette culture comme marginale. Elle le devient véritablement au cours des décennies 1960-1970 : le R.G.A de 1970 ne relève plus que 229 hectares de vigne dans le département, ce qui représente à peine 5 % de la superficie plantée dans le département à la veille de la Grande Guerre. L'étiage est atteint dans les années 1980, où moins de cent hectares sont officiellement recensés dans le département.

Le développement économique récent des exploitations commerciales de Champlitte et de Charcenne notamment explique la légère augmentation de la superficie du vignoble depuis une vingtaine d'années. Attention toutefois à ne pas l'interpréter comme un renversement de tendance significatif d'une nouvelle dynamique. Les superficies concernées demeurent très faibles et presque insignifiantes si on les rapporte aux données qui portent sur l'ensemble du XXème siècle. La comparaison entre les vignes déclarées en 1957 lors de la réalisation du cadastre viticole et les déclarations fiscales effectuées en 1992, confirme cette dynamique à l'échelle communale. En fonction des sources disponibles, elle a pu être réalisée sur 22 communes de l'aire d'étude.

Le nombre de déclarants est encore très important au milieu du siècle. Les superficies engagées sont modestes et soulignent qu'il s'agit d'un vignoble d'amateur (cf. p.344).

La pratique viticole est donc à l'époque courante mais relève d'un système qui destine les productions à l'autoconsommation. Deux générations après, globalement, il ne demeure plus que 15% de l'effectif initial et les superficies plantées en vigne ont diminué dans les mêmes proportions, à l'exception du cas particulier des communes qui possèdent un vignoble commercial. L'époque où au village « *tout le monde avait sa vigne* », selon une expression entendue à plusieurs reprises lors des entretiens, disparaît donc dans cette seconde moitié du XXème siècle. Elle conduit à la situation décrite dans la première partie de ce travail : les superficies plantées en vigne sont devenues marginales en Haute-Saône.

[1] Cet agent, en charge des déclarations et de la répression des fraudes, estime qu'il s'agit là d'une évaluation très large et que la réalité est sans doute moindre.

Tab. 3.9 Marginalisation de la culture de la vigne dans les communes étudiées

Commune	Nombre d'exploitations déclarées en 1957	Nombre d'exploitations déclarées en 1992	Superficie des vignes déclarées en1957 (en ares)	Superficie des vignes déclarées en1992 (en ares)
Blondefontaine	**74**	**10**	**1400**	**73,5**
Bourguignon- les-M.	**29**	**6**	**368**	**80**
Cemboing	**47**	**8**	**733**	**99**
Champlitte	**111**	**22**	**1582**	**3800**
Combeaufontaine	**30**	**5**	**431**	**76,5**
Chariez	**65**	**3**	**970**	**45,5**
Charmes –St-Valbert	**24**	**2**	**248**	**14**
Echenoz la Méline	**95**	**4**	**115**	**38,5**
Jussey	**109**	**6**	**1200**	**45,8**
Magny les Jussey	**27**	**7**	**441**	**90**
Montigny- les- Ch.	**53**	**2**	**706**	**26**
Noidans- les- Vesoul	**97**	**9**	**1260**	**131**
Ormoy	**48**	**6**	**683**	**89**
Purgerot	**74**	**9**	**688**	**118,5**
Morey	**47**	**4**	**658**	**51,5**
St Julien	**19**	**5**	**384**	**47,5**
Suaucourt	**21**	**8**	**328**	**83**
Vaivre et Montoille	**63**	**7**	**688**	**96,5**
Vesoul	**47**	**1**	**409**	**3**
Villars- le-Pautel	**100**	**9**	**1412**	**94,5**
Gy	**91**	**9**	**1582**	**99**
Roche et Raucourt	**52**	**2**	**864**	**996**

(Sources :A.D.H.S. cadastre viticole pour 1957 A.D.H.S. et source non précisée pour 1992)

Bilan du processus de marginalisation

Il apparaît donc que la marginalité spatiale actuelle de la vigne en Haute-Saône est le fruit d'un processus qui s'étend sur trois ou quatre générations. Cette marginalisation ne devient cependant vraiment effective que dans les trois dernières décennies du siècle. La vigne a encore résisté dans les campagnes étudiées, longtemps après l'épisode du phylloxéra. Il est possible d'identifier globalement deux temps dans la dynamique évoquée :

- Dans la première moitié du siècle, la vigne demeure une culture importante par les superficies engagées mais appartient à un système fragile en proie à une tendance lourde de déclin.

- Cela conduit la vigne à devenir véritablement marginale dans la seconde moitié du siècle. Les superficies plantées sont alors très faibles et conduisent à la situation actuelle.

L'anthroposystème viticole qui perdure de nos jours doit en effet être appréhendé en tenant compte de son inscription au sein de cette dynamique générale et de ses conséquences. Toutes les mises en œuvre du fait viticole, comme la plupart des formes héritées, sont largement conditionnées par leur inscription au sein de ce cadre spatial et temporel marqué par le processus de marginalisation de la vigne.

Ce contexte fait suite à une époque où la vigne connaît son âge d'or et qui a durablement marqué les pratiques, les paysages et l'ensemble des manifestations liées à cette culture. C'est pourquoi nous présentons dans la partie qui suit, un portrait d'ensemble de la viticulture au XIXème siècle. Il servira de référentiel pour comprendre les formes de rémanences de ce système qui perdurent de nos jours dans les campagnes étudiées.

2 Portrait de la viticulture en Haute-Saône lors de son apogée, au XIXème siècle

Point de départ de notre étude diachronique, l'âge d'or de la viticulture dans l'aire d'étude doit aussi s'appréhender dans sa réalité matérielle. Les paysages viticoles, les pratiques viticoles et les productions réalisées sont à l'époque très différents de ce que l'on connaît aujourd'hui. C'est pourquoi nous tentons d'en dresser un portrait général pour mieux comprendre les enjeux et les paramètres qui vont conditionner le devenir de la vigne depuis cet apogée. Qu'il s'agisse des méthodes, des formes culturales ou des types de productions, nous cherchons à établir un référentiel permettant d'identifier les pratiques liées à la vigne qui nous sont parvenues dans l'état et celles qui ont parfois évolué avec le temps.

2.1 Les formes de mise en culture de la vigne

Nous avons déjà présenté les grands types de paysages que l'on peut associer à la vigne dans les campagnes de l'époque, selon l'importance que revêt un vignoble au sein d'une commune de l'époque. A une échelle plus fine, celle de la parcelle, la physionomie des vignes offre un visage bien différent de celui que l'on associe aujourd'hui à cette culture : la conduite, la taille, l'entretien, le mode de plantation n'ont souvent plus rien à voir avec ce qui se pratique de nos jours.

2.1.1 Une grande variété de cépages

L'une des premières spécificités du vignoble étudié réside à l'époque dans l'importance de nombre de cépages cultivés. Dans l'essai qu'il consacre au vignoble local, C. Rouget ne recense pas moins de 32 cépages utilisés en Haute-Saône (Rouget C., 1897). Une telle variété est, déjà à cette époque, exceptionnelle et l'auteur ne manque pas d'en souligner le trait, tout en précisant que les départements voisins du Doubs et du Jura connaissent une situation analogue. Il s'agit donc sans doute d'une donnée qui déborde du seul cadre de la Haute-Saône. Cette caractéristique est aussi signalée par l'annuaire départemental de 1852 [1]qui indique : *« on trouve un très grand nombre de cépages et de variété de raisins »*.
Cependant aucune explication n'est proposée pour justifier du fait. On peut émettre plusieurs hypothèses sur ce point.

En premier lieu, l'absence d'une véritable production commerciale n'implique pas de garantir à celle-ci un caractère ou une identité fiable et pérenne. Parce qu'il consomme lui même une grande partie de sa production, le viticulteur peut sans doute tenter quelques « expériences » en cultivant des cépages nouveaux qui, à terme, contribuent à enrichir le patrimoine cultural local. Les vignobles voisins ont sans doute servi à alimenter ce patrimoine puisqu'on retrouve en Haute-Saône, tous les cépages cultivés dans les vignobles qui entourent l'aire d'étude.

De la même façon, la dimension « familiale » des vignes participe sans doute à une diffusion de ces cépages qui se relaient dans le temps et l'espace, à l'instar de ces jardiniers amateurs qui de nos jours n'hésitent pas à s'échanger telle ou telle variété de plants parfois par simple curiosité ou pour retrouver un goût d'autrefois. La multiplication des cépages peut

[1] Source : A.D.H.S. Annuaire administratif et historique du département de la Haute-Saône, 1842/ 1863.

aussi être motivée par les contraintes qui s'imposent à la viticulture dans la région, en particulier celles liées aux aléas climatiques et au manque de temps à consacrer à la vigne.
La recherche d'un cépage nouveau, mieux adapté ou moins exigeant en soin, peut être une solution au problème.

Enfin, toujours dans le cadre des productions d'autoconsommation, on peut envisager qu'un polyculteur-viticulteur soit tenté de cultiver plusieurs cépages qui présentent une floraison et une fructification différées dans l'année, afin de pallier aux risques de gelées tardives au printemps ou à un manque d'ensoleillement estival. Un raisin précoce risque en effet de subir des gelées tardives mais profitera au maximum du soleil d'été ; à l'inverse un raisin tardif manquera peut être d'ensoleillement mais évitera plus facilement les derniers gels. Varier sa production viticole est sans doute une garantie pour obtenir un minimum de récolte et, le cas échéant, diminuer les effets des aléas climatiques.

Ces pratiques tendent au final à intégrer le fait que la pratique viticole est marquée par des méthodes qui s'apparentent à un jardinage familial. La très grande variété rencontrée au niveau des cépages peut s'interpréter comme la marque d'un vignoble qui déjà à l'époque ne répond plus aux normes établies dans la plupart des autres régions viticoles. Ces dernières ne cultivent déjà plus en effet qu'un nombre limité de cépages (Pitte J.R., 2001).
La multiplication des cépages au sein des parcelles cultivées est un trait essentiel qui va longtemps perdurer au sein de l'aire d'étude. En effet même avec les nouveaux cépages proposés après la crise phylloxérique, la plupart des viticulteurs vont continuer de cultiver plusieurs cépages au sein de leurs parcelles et ce caractère se retrouve toujours de nos jours, comme nous l'avons évoqué, au sein du système de la viticulture d'amateur.

2.1.2 La plantation des ceps

Le mode de plantation est lui aussi assez particulier et révèle un système de production original. J. Guyot et C. Rouget à la fin du siècle, rendent compte des paysages et des modes de plantations viticoles en insistant sur la remarquable densité de ceps au sein des parcelles de vigne (Guyot J., 1864 ; Rouget C., 1897). Ils estiment que selon des pratiques qui varient en fonction des communes et des propriétaires, on trouve en moyenne, entre 25.000 et 40.000 ceps à l'hectare. Pour saisir le caractère singulier d'une telle densité, signalons que la plupart des vignobles actuels ne comptent pas plus de 8.000 ceps à l'hectare. On comprend dès lors que le paysage offert par ces parcelles n'a à l'époque rien à voir avec celui que nous connaissons aujourd'hui. Cependant, ce trait n'est pas spécifique à l'aire d'étude et on le retrouve dans de nombreux autres vignobles du pays, en particulier ceux qui sont voisins à notre aire d'étude.

Cette densité remarquable n'est pas liée à la recherche d'un accroissement de la quantité produite. En effet, plus la densité est élevée, plus la concurrence entre les ceps est sévère et il est fréquent qu'un pied de vigne ne produise qu'une seule grappe bien mûre. Les relevés de productivité calculée à l'époque confirment d'ailleurs ce point. La densité est en outre un réel obstacle à l'‘entretien des vignes car cela impose un travail manuel du sol très minutieux, et augmente considérablement la pénibilité de la tâche. Il est en outre bien difficile, le cas échéant, de traiter correctement la totalité de ces ceps.

Une telle densité est en fait liée au mode de régénération des vignes. Celles-ci ne sont pas plantées comme aujourd'hui avec des ceps individualisés mais renouvelées selon un cycle plus ou moins régulier en ayant recours aux techniques de provignage. Lorsqu'un cep est vieillissant, malade et qu'il devient improductif, il est arraché et remplacé par un nouveau généré par le provignage volontaire d'un cep voisin. J. Guyot détaille dans son ouvrage, avec de nombreux détails, les techniques employées et leur singularité au sein de l'aire d'étude. Le travail s'effectue en hiver. Une fosse de 35 à 80 centimètres de profondeur est creusée selon

l'épaisseur du sol et la façon dont le cep est enraciné, afin de dégager complètement ce dernier. Il est alors couché, enfoui et les provins, deux ou trois au maximum, sont disposés de façon à produire de nouveaux ceps au sein de l'espace libéré. Ces provins deviennent productifs lors de la deuxième ou de la troisième année :

« *La vigne devient alors énergique, jusqu'à environ douze ans et meurt rapidement après vingt ans* » résume J. Guyot qui préconise de procéder ainsi de sorte à renouveler complètement une parcelle sur dizaine ou une douzaine d'années (Guyot J., 1864).

Cette technique présente plusieurs avantages :

-Elle permet tout d'abord de remplacer une vigne vieillissante sans investir dans l'achat de nouveaux ceps.

-La parcelle n'est ainsi jamais immobilisée et improductive, comme c'est le cas lorsqu'on la renouvelle complètement.

-Le provignage s'apparente de fait à une forme de labourage qui permet de retourner la terre en profondeur. Le manque d'entretien du sol est ainsi partiellement compensé. Sur ce point J. Guyot observe par exemple qu' : « *A Champlitte, ils provignent à outrance, par fosses profondes, pêle-mêle, et font à leur vigne un sol tourmenté jusqu'à l'étrangeté.*» (Guyot J., 1864).

-Enfin, ce travail occupe le viticulteur pendant les longues journées d'hiver où celui-ci n'est pas occupé par les différents travaux agricoles. Cela lui permet alors de se consacrer à d'autres tâches à la belle saison et ne de pas avoir recours à une main d'œuvre extérieure. J. Guyot constate que « *La plupart des vignes sont faites par le propriétaire- exploitant ; très peu le sont à façon, dont le prix est à 10 francs l'ouvrée* » (Guyot J., 1864).

Au bilan, une multitude de ceps croissent, d'une façon que l'on jugerait de nos jours plus ou moins anarchique, bien qu'ils soient le résultat d'un travail laborieux et délicat : pas d'alignement, de rang ordonné, et de parcelle composée de ceps tous identiques, mais au contraire, un espace dense, confus et parfois encore plus tourmenté lorsqu'il est parsemé de la présence de nombreux échalas. Cette réalité est évidemment très différente de celle que nous connaissons et la technique du provignage ne nous est pas parvenue, sauf exception. Elle n'a en effet pas survécu aux nouvelles techniques de plantation mises en œuvre lors des replantations qui ont suivi l'épisode de la crise phylloxérique. Le seul aspect qui demeure dans certains cas est la pratique du renouvellement partiel de la parcelle, au besoin par des plants produits par le viticulteur lui même. Il est probable que l'habitude prise de produire ses plants soit difficile à remettre en cause. La pratique d'une vigne tenue à moindre coût fait sans doute partie de la conception même de cette forme de viticulture.

2.1.3 La question de l'échalassage

Avant les innovations techniques que constituent les fils de fer et autres moyens modernes pour conduire une vigne, le recours aux échalas, pour maintenir le cep et le conduire est le plus usité.

La technique employée

R. Dion rappelle le besoin de recourir à ces imposants tuteurs en reprenant le propos d'Olivier de Serres [1] qui justifie l'utilisation fréquente des échalas dans les vignes de la moitié Nord du pays. : « *Aux froids pays de vigne, les raisins ne veulent pas meurir près de terre, pour sa grande humidité (…) par quoi est-on contraint de les éloigner en élevant le cep* » (Dion R., 1991).

[1] Olivier de Serres, *Théâtre de l'agriculture et Mesnage des champs*, édition de la Société Agricole du Département de la Seine, paris, an XII, tome 1.

L'échalassage est en effet une étape essentielle dans l'entretien d'une parcelle.
Il permet tout d'abord, en éloignant le plant du sol, de mieux protéger les grappes contre l'humidité, les précipitations et la rosée matinale qui se concentrent au niveau du sol et entraînent alors le risque d'un pourrissement du raisin. Pour la même raison, une légère élévation qui expose d'avantage le cep au réchauffement des premiers rayons du soleil, peut suffire à éviter de justesse les effets d'une gelée blanche tardive qui pourrait compromettre la fructification.
D'autre part, le sol est un vecteur privilégié de propagation des maladies, en particulier de celles qui affectent la vigne. Là encore, une mise en hauteur du cep est bénéfique.
Enfin, l'élévation du cep lui assure une meilleure exposition et favorise la maturation du raisin. Il s'agit là d'une donnée essentielle sous des climats où l'ensoleillement fait parfois défaut l'été.
Pour toutes ces raisons, l'échalassage se justifie. Aujourd'hui encore les vignes septentrionales sont plus élevées que celles qui se cultivent plus au Sud. Au sein de notre aire d'étude la conduite de la vigne demeure haute, ou plus rarement mi- haute.

L'approvisionnement en échalas

Deux questions essentielles sont liées à la technique de l'échalassage : celle de l'approvisionnement en échalas et celle du temps nécessaire à leur mise en place.

En effet, la remarquable densité de ceps au sein des parcelles de vigne, entre 25.000 et 40.000 à l'hectare, impose en théorie au moins autant d'échalas pour maintenir ces ceps. Il s'agit d'ailleurs d'une estimation à *minima*. Effectivement, plusieurs viticulteurs rencontrés lors des entretiens effectués, qui ont pratiqué ou pratiquent encore cette technique, ont témoigné de la difficulté à maintenir un cep avec un unique échalas : il est parfois nécessaire d'en utiliser plusieurs pour tenir correctement les pieds les plus vigoureux, surtout lorsque les grappes commencent à être lourdes. A. Corvol et R. Osterman se sont penchées sur la question de l'estimation des prélèvements sur les espaces forestiers, pour fournir les échalas, renouvelés en moyenne tous les dix ans, et de leurs conséquences sur la gestion des bois et forêts (Corvol A., 2002). Il apparaît qu'il est nécessaire de mobiliser une importante part de l'économie forestière pour approvisionner la demande. La gestion des espaces forestiers privilégie dans cette optique, un traitement en taillis et une sélection d'essence qui conjugue un fort potentiel de rejet de souche et une qualité de bois qui convient bien à l'usage viticole.
Il est difficile d'étudier la question au sein de l'aire d'étude car les sources disponibles sont très limitées. Les documents trouvés aux archives ne permettent d'étudier la question que dans ses grandes lignes. L'annuaire de 1815[1] expose :

« *A Gy, on fiche des échalas. Ils sont en chêne refendu, mesurent 1m 28 et durent 10 ans. On en emploie 34.600 par hectare.* »

Si la précision des estimations peut surprendre et doit être considérée avec prudence, elle rend bien compte de la façon locale pour tenir une vigne : forte densité de ceps, taille haute et approvisionnement à partir de bois non spécifiquement traité en taillis. Ce dernier point explique peut-être l'absence de sources qui abordent la question de l'approvisionnement en échalas. La région est depuis l'Antiquité riche en forêts, de chênes notamment. Le recours à la technique du bois refendu permet d'utiliser un bois de forte section, du type de celui utilisé pour se chauffer, sans nécessairement avoir besoin de traiter en taillis certaines parcelles boisées. Les vignerons procèdent en effet à la production des échalas lors des soirées d'hiver en utilisant un « banc d'âne », sorte de levier armé d'une lame fine qui permet de fendre une bûche dans sa longueur et de confectionner ainsi des échalas. Dès lors la question de

[1] Source A.D.H.S., Annuaire statistique et historique, 1815.

l'approvisionnement en bois d'échalassage rejoint sans doute plus largement celle de l'approvisionnement en bois domestique et agricole et ne s'accompagne pas forcément d'une gestion forestière différenciée. A plus forte raison, elle ne génère de documents qui traitent spécifiquement de la question ce qui pourrait expliquer l'absence de documents d'archives disponibles. Quoiqu'il en soit, l'échalas est dans l'aire d'étude traditionnellement en chêne fendu. Ce bois qui domine les peuplements forestiers de la région, se prête bien à la confection des échalas car sa fibre dure et régulière se fend bien et sa qualité lui permet de résister à une exposition prolongée aux intempéries. Cette essence va continuer à être employée pour les usages viticoles et plus largement agricoles jusqu'à nos jours mais va être concurrencée et même supplantée par l'introduction de l'acacia.

L'annuaire départemental de 1825[1] rend compte d' *« une amélioration du cadre de l'habitat et des paysages agricoles du département* ». Le propos se veut résolument moderne et il demande à être considéré avec prudence. Toutefois il indique en guise d'argument que « *les clôtures sont bien plus nombreuses qu'elles ne l'étaient : celles d'acacia qui étaient inconnues en 1789 sont désormais très courantes.* ».

Il s'agit en fait du robinier (*Robinia pseudo-acacia)* qui de nos jours est très fréquent dans l'aire d'étude et constitue l'essence de très loin la plus utilisée pour confectionner des poteaux de pâture, ou tout autre sorte de piquet à usage agricole. Les enquêtes par entretien réalisées ont révélé qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'usage de l'acacia était sans doute déjà largement majoritaire au sein de l'aire d'étude. Ainsi, il est probable que la généralisation de l'emploi de cette essence nouvelle a eu lieu au cours du XIXème siècle et que l'activité viticole en a été le principal moteur. Le mouvement ne se limitera d'ailleurs pas à cette période puisque la crise viticole de la fin du XIXème siècle, qui s'est accompagnée d'un fort développement des activités d'élevage engendrera indirectement un puissant mouvement d'enclosure, pour parquer les bêtes. Au cours du siècle suivant de nombreuses anciennes parcelles viticoles seront alors reconverties en bois d'acacia destiné à fournir des poteaux à leur propriétaire

Une opération délicate à assurer

Les échalas ont un coût élevé pour un viticulteur. Il se perçoit par l'importance donnée aux travaux de « dépaisselage » effectués à la fin de l'automne. Cette opération consiste à retirer les échalas et à les rassembler en « paisseaux », le plus souvent au milieu de la parcelle, afin de les protéger des intempéries. La pratique est grande consommatrice de bras et de temps car elle implique de remettre en terre, au sortir de l'hiver, les échalas. C'est surtout ce travail qui pèse au polyculteur-viticulteur à une époque de l'année où d'autres travaux agricoles mobilisent celui-ci.

[1] Source : A.D.H.S., Baulmont N.D. Suchaux L, Annuaire historique et statistique du département de la Haute-Saône, 1825

Fig. 3.10 <u>Vue générale de Blondefontaine (carte postale de 1902/1905) : importance de l'échalassage</u>

- Sur cette prise de vue réalisée au début du siècle, on remarque l'importance de l'échalassage au sein des vignes.
- Celles-ci sont à l'époque toujours conduites "en foule" et tenues selon les méthodes utilisées avant la replantation post-phylloxérique. Il est possible que la maladie n'ait pas encore atteint ces vignes.
- Les échalas sont en bois fendus et certains sont disposés en "paisseaux" pour être hivernés au sein de la parcelle.

La plupart des ouvrages généraux sur la vigne mentionnent cette opération sans nécessairement poser la question de son application effective dans certains vignobles du pays. De même les monographies locales qui évoquent la vie des campagnes au XIXème siècle font souvent de l'échalassage un symbole du dévouement du viticulteur à sa vigne et insistent sur le poids d'une telle opération. Plusieurs documents nous amènent toutefois à nuancer ce point de vue et tendent à démontrer qu'au contraire l'opération est loin d'être toujours garantie.
Le docteur Guyot souligne qu'il existe un fort contraste entre les différents vignobles de la région : « *A Gy, les vignes sont toutes échalassées(…) Point d'échalas, point de raisins tel est le dicton de Gy.(…). Les vignes font plaisir à voir* ».
Mais il relève qu'à Champlitte: « *La vigne placée dans leur estime bien plus haut que toutes les autres cultures est précisément celle qui montre les négligences forcées : la plupart n'ont pas d'échalas, d'autres à moitié, d'autres sont à peu près complètement échalassées. Parmi celles qui n'ont pas d'échalas, les unes sont attachées par trois ou par deux souches, les autres pas. Pour moitié leurs ceps gisent à terre.* » (Guyot J., 1864)
Le constat est douloureux pour le passionné de vigne qu'est Guyot. Il nous permet de mettre à jour certains problèmes structuraux de la viticulture de l'époque dans l'aire d'étude, en particulier le manque d'investissement et de main d'œuvre pour tenir correctement le vignoble. L'activité demeure familiale et souffre de fortes carences en termes de moyens pour satisfaire l'ensemble de ses besoins.
Un cas particulier est cité en exemple par J.Guyot et a sans doute valeur de cas représentatif de la réalité pour un bon nombre de viticulteurs : « *Un excellent propriétaire déclare avoir*

des échalas en nombre sous son hangar mais il ne les mettra pas. Il n'a pas le temps de les mettre. » (Guyot J., 1864)
Aussi, le véritable enjeu qui se dessine derrière la question de l'échalassage, est celui du temps et des moyens financiers à consacrer aux vignes. Ces dernières nécessitent un véritable investissement, en temps, en main d'œuvre, donc en argent. La structure de la propriété viticole est beaucoup trop éclatée (cf. p.284), pour permettre aux polyculteurs-viticulteurs de satisfaire correctement à ces exigences: bien souvent le temps manque pour tenir sa vigne correctement et celle-ci ne rapporte pas suffisamment pour financer l'emploi d'ouvriers agricoles qui pourraient suppléer à l'entretien. N'oublions pas cependant qu'il arrive comme dans le cas de Gy que les vignobles présentent une tenue de grande qualité.

En définitive, il existe une grande variété de situations. Les parcelles viticoles offrent une physionomie d'ensemble très différente selon les cas. Il faut se représenter des paysages viticoles hétérogènes, très contrastés qui diffèrent de ceux que l'on peut observer de nos jours dans la plupart des pays de vignobles.

2.2 L'aménagement et la valorisation des parcelles viticoles

Les parcelles de vignes sont à l'époque aménagées selon un modèle commun pour l'ensemble de l'aire d'étude. On retrouve aujourd'hui de nombreux vestiges de ces aménagements qui sont une caractéristique essentielle des vignes de l'époque.

2.2.1 De nombreuses constructions

Le parcellaire viticole de l'aire d'étude se singularise au XIXème siècle par l'émiettement de la propriété et l'importance du micro-parcellaire qui en résulte.
La limite d'une propriété est marquée par des constructions en pierre de dimension variable, communément appelées « murgers » en Haute-Saône (Poupon P., Lioger d'Ardhuy G., 1990). Il semble que ce terme soit quasiment le seul employé pour désigner ces murs ou ces enclos et qu'il ne se voit pas concurrencé par un autre. C'est pourquoi nous généralisons son emploi dans ce travail.
Ces murgers sont signalés en grand nombre sur le cadastre napoléonien, ce qui témoigne de l'ancienneté de leur mise en œuvre. Toutefois la plupart des informations portées sur ce cadastre sont peu exploitables. Elles se limitent à figurer le tracé de ces constructions mais rien ne permet d'affirmer que le relevé soit exhaustif, précis et aucune indication ne porte sur la taille ou le type de construction en question.
Assez curieusement, la plupart des ouvrages ou des traités de l'époque qui traitent de la vigne dans l'aire d'étude ne mentionnent pas l'existence de ces constructions qui semblent donc ne pas être appréhendées comme une spécificité remarquable à l'époque. Il est vrai que le recours à des enclos de pierre est au XIXème siècle un trait partagé par un grand nombre de cultures au sein de nombreuses régions (Dion R., 1981 ; Pitte J.R., 2005). Cet aspect de la viticulture peut très bien sembler ordinaire et ne mérite dès lors aucune mention particulière. C'est donc essentiellement à partir des observations de terrain, en particulier sur des parcelles forestières à vitifaciès, telles que nous les avons présentées dans la première partie de ce travail, que l'on peut étudier la nature et la fonction de ces aménagements nombreux réalisés au cœur des vignes.

On remarque tout d'abord, que l'importance des constructions dépend souvent du stock de pierres disponibles au sein des vignes. Si les affleurements rocheux sont nombreux sur les terrains les plus pentus et demandent à être défoncés, ou si le sol mince a besoin d'être

épierré pour faciliter la mise en culture, le propriétaire d'une parcelle devra gérer une quantité importante de pierres qui alimenteront des constructions conséquentes. A l'inverse, certaines parcelles nécessitent d'apporter les matériaux de construction si l'on souhaite édifier un murger. Les ouvrages sont alors bien souvent absents, ou limités à des dimensions plus modestes. Aussi il est possible d'identifier plusieurs types de murgers. Nous les présentons par ordre d'importance, en fonction de la taille de l'ouvrage :

- Des petits murgers, courts ne dépassent pas 50 cm de hauteur et autant de large. La construction souvent soignée est presque dans tous les cas rencontrés réalisée en pierre brute. On peut émettre plusieurs hypothèses sur leur fonction:

- Il peut s'agir d'un moyen d'entreposer utilement les pierres récoltées sur la parcelle et qui gênent le travail du sol. La présence de l'ouvrage est donc liée à la volonté d'épierrer le sol.

- Ces constructions servent aussi à circonscrire la parcelle et remplissent dès lors une fonction de délimitation.

- A partir des observations de terrain répétées sur de nombreux sites, il nous semble que ces murgers, lorsqu'ils n'entourent pas complètement une parcelle, se positionnent de façon préférentielle en bas de celle-ci, perpendiculairement à la pente générale. Ils peuvent alors limiter les effets du ruissellement et préviennent alors de l'érosion des sols. Plusieurs documents locaux font d'ailleurs mention de l'opération courante qui consiste à « remonter la terre » régulièrement au sein des vignes. Le murger peut alors servir à retenir le sol et facilite sa remontée.

Fig. 3.11 Murgers de délimitation à Noroy les Jussey
(Photo. Mai 2005)

Ancienne parcelle de vigne enforestée, délimitée par des murgers bas, enfouis sous le couvert végétal.
La construction, de dimension modeste, est réalisée en pierre brute.

- D'autres murgers sont plus conséquents et atteignent parfois plus d'un mètre cinquante de hauteur. Ils font office de véritable barrière de pierre. J.R. Pitte expose les différentes fonctions de ce type d'ouvrage, fréquent en Bourgogne et dans d'autres vignobles du pays (Pitte J.R., 2005). La logique de délimitation évidente et les différentes fonctions évoquées précédemment se conjuguent avec le rôle protecteur de ces constructions :

- Ils évitent tout d'abord de voir le bétail ou même les animaux sauvages ravager les vignes. Un viticulteur rencontré lors des entretiens nous a confié qu'il avait régulièrement maille à partir avec des chevreuils qui prenaient l'habitude au printemps de venir se nourrir des jeunes feuilles de vigne et que la seule solution pour protéger sa vigne située en lisière

d'un bois, sans protection était d'abattre les animaux en question… On imagine bien les dégâts qu'un troupeau ou un animal peut causer s'il procède de la sorte.

- J.R. Pitte souligne aussi le rôle que ces constructions jouent à partir d'une certaine taille, sur la création d'un microclimat au sein même de la parcelle. Les murgers atténuent les effets dévastateurs du vent en faisant obstacle à celui-ci. Ils permettent aussi de lutter contre le gel et permettent une meilleure maturation du raisin en restituant la nuit la chaleur accumulée le jour par la pierre (Pitte J.R., 2005). Ainsi ces effets sont sans doute très appréciables dans une région où les récoltes sont exposées au risque d'une gelée tardive ou d'un ensoleillement déficient.

- Enfin, de véritables clos sont assurément l'aboutissement plus accompli de ce type d'ouvrage. Assez rares dans l'aire d'étude, on les rencontre dans les vignobles les plus renommés au XIX^{ème} siècle comme ceux de Gy, Champlitte, Morey ou Saint-Julien.

Aux qualités évoquées précédemment qui justifient de telles constructions, s'ajoute la volonté d'un propriétaire, nécessairement aisé, de matérialiser une vigne ou une propriété par un ouvrage remarquable. Ces clos sont très soignés, parfois même en pierre taillée, et ils sont souvent ornés d'un porche imposant qui fait office d'entrée pour la parcelle. (Ces derniers ont souvent été démontés depuis et vendus, chèrement, à une clientèle surtout parisienne aux dires d'un entrepreneur spécialisé dans leur vente, à Vesoul.). On y retrouve aussi des équipements qui valorisent la parcelle, comme des puits, des sources, ou des bancs de pierre.
Un tel aménagement est révélateur de l'importance de la vigne qu'elle abrite et d'un certain rayonnement de la production. Cela rappelle qu'à l'époque, une production de qualité existait, qu'elle bénéficiait d'une renommée établie mais aussi que l'activité viticole pouvait générer une production de richesse importante.

Au final, ces constructions sont la marque de l'importance structurelle de l'activité viticole au sein des campagnes de notre aire d'étude. De tels ouvrages impliquent un investissement humain et/ou financier parfois considérable. Ils peuvent être entrepris que si l'on affiche une confiance réelle dans la culture de la vigne et qu'on l'envisage comme une culture pérennes au sein de l'espace agricole. Nous avons évoqué que de tels aménagements ont été construits à la fin du XIX^{ème} siècle. Cela démontre qu'à l'époque, tous envisageaient un avenir à la viticulture en Haute-Saône.

Fig. 3.12 L'aménagement des parcelles viticoles: exemples de vestiges hérités

Champlitte:
(Photo. Juin 2005)

- Une ancienne parcelle viticole a été reconvertie en verger et abrite quelques pieds de vigne de jardin.
- Elle est entièrement close par une série de constructions. Le murger exposé au Nord au fond de la parcelle, mesure 2 mètres de haut et abrite des vents froids. C'est sur celui-ci que le propriétaire fait courir ses treilles, ainsi exposées au Sud.
- Les autres murgers plus bas mesurent environ 1 mètre de haut.
- Noter la présence d'une baraque de vigne au fond de la parcelle.

Morey:
(Photo. Juillet 2006)

- A la sortie du village, une série de clos, pour la plupart enforestés témoignent du rayonnement de la vigne dans la commune par le passé.
- Ces constructions soignées, en pierres taillées s'inscrivent dans un ensemble de bâti à l'architecture vigneronne remarquable.

2.2.2 Le cas des baraques de vigne

Les « baraques » de vigne font partie des aménagements les plus remarquables et les plus typiques de l'activité viticole. Elles se nomment ainsi dans l'aire d'étude ; les termes de « cadole » ou de « cabanes », répandus dans les régions voisines sont très peu usités en Haute-Saône, et nous reprendrons donc cette terminologie pour désigner ces petits abris en pierre, construits au milieu de parcelles de vigne.

Le problème des sources

Leur étude rencontre les mêmes problèmes que celle des murgers : très rares sont les sources qui les mentionnent et il n'est jamais fait état de leur fonction et du type de construction. Elles sont pourtant incontournables au sein des vignes de l'époque et aujourd'hui encore, sont profondément rattachées à l'image même de la pratique viticole. La quasi-totalité des viticulteurs interrogés y voient un vestige de tout premier ordre, chargé d'idéel et d'un symbolisme certain pour évoquer le passé viticole de l'aire d'étude.

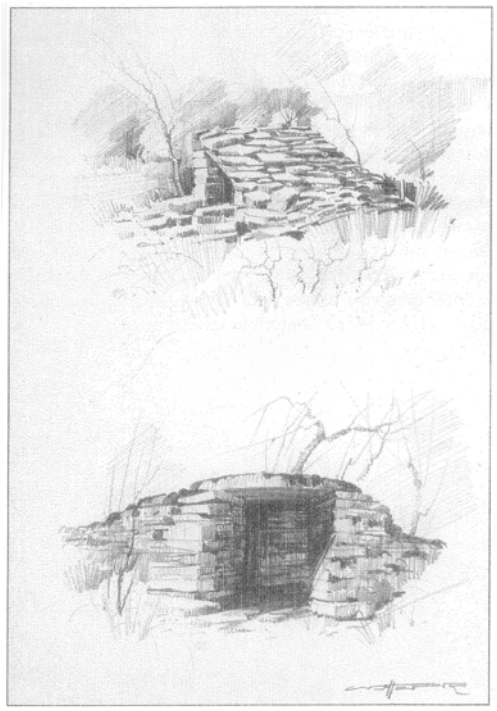

Fig. 3.13
Baraques de vignes à Bucey les Gy:
Dessin de René Nuffer (1917-1992)

- Artiste comtois reconnu, R. Nuffer a concentré son œuvre sur la représentation des espaces bâtis dans la région.
- Il a représenté de nombreuses baraques de vigne qui selon lui symbolisent *"le combat entre le viticulteur et la nature. Ces baraques nous transmettent le passé des lieux et la fragilité des œuvres humaines."*
(Propos rapportés par J. Reyboz)
Source: Archives de la S.A.L.S.A. à Vesoul, R. Nuffer.

C'est donc une fois encore essentiellement à partir des enquêtes et des relevés de terrain que nous aborderons la question de ces baraques. Il est évident que si ces constructions demeurent très fréquentes dans l'aire d'étude, un grand nombre d'entre elles ont été détruites, ou rasées lors des opérations de reconversion d'une parcelle ou de remembrement.
Beaucoup de celles qui perdurent sont par ailleurs dans un état de délabrement avancé : bien que solidement bâties en pierre, elles peinent à résister aux effets du temps qui passe, des dynamiques de végétation ou du prélèvement plus ou moins licite des pierres qui la composent. Celles qui demeurent entretenues, sont en général associées à une vigne, un jardin ou un verger bien tenus par leur propriétaire et ont bénéficié de remises en état régulières.

Au bilan, il est difficile d'étudier précisément la répartition et l'importance passée des baraques de vigne. Les documents d'archives ne permettent pas d'effectuer un relevé systématique de leur implantation. Pour exemple, l'atlas du Préfet Dieu ne les mentionne pas et les matrices du cadastre napoléonien semblent les répertorier de façon très aléatoire: si certaines sont relevées d'autres ne le sont pas du tout sur l'ensemble du finage pour des communes qui abritent pourtant d'évidence à l'époque un grand nombre de ces constructions.
La modeste dimension de ces ouvrages, qui occupent en moyenne une surface comprise entre cinq et neuf mètres carré, qui se révèlent très ordinaires, amène sans doute à ne pas les considérer à l'époque comme un élément significatif d'une propriété qui mérite d'être intégré au patrimoine bâti. Les archives notariales consultées ne font effectivement jamais état de la présence des baraques au sein d'une parcelle de vigne ou d'un verger et plusieurs offices notariaux nous ont confirmé qu'aujourd'hui encore, la plupart des actes de vente de terrain sur

lesquels on trouve ce genre d'ouvrage ne les prennent pas en compte dans la mesure où de telles constructions n'ont jamais fait l'objet d'une déclaration ou d'une demande de permis de construire. Aussi, notre étude s'appuie très largement sur les enquêtes et les relevés de terrain, sur quelques rares documents iconographiques ou d'archive mais convenons que la méthode, quelque peu empirique, présente de nombreuses limites.

L'exemple du site du « Sabot », à Vesoul

Nous n'avons retrouvé aux archives, que quelques documents qui, si on les croise, permettent indirectement de rendre compte partiellement de l'importance des baraques de vigne au sein du parcellaire viticole sur un site original.

Le lieu-dit « le Sabot », qui tire son nom d'un rocher qui possède aujourd'hui encore vaguement la forme de l'objet évoqué, est au XIXème siècle un site viticole majeur de Vesoul. Cette butte calcaire fait face à la « Motte », site le plus emblématique de ce vignoble et abrite des vignes qui produisent à l'époque un vin de qualité. La présence d'une « vigne franche » est attestée par un acte de vente de 1267[1] et en 1780 un autre document [2] précise que l'espace agricole du site qui comprend au total une superficie de 25 hectares « *est réparti en quinze familles*». Des relevés, en date des années 1810 et 1864 recensent respectivement 6,5 et 7 hectares de vignes, ce qui semble correspondre à l'extension maximale de la vigne sur ce site, difficile d'accès, et qui à la fin du XIX^{ème} siècle ne compte plus que 48 ares plantés. Le relevé de 1810, dont l'origine et l'auteur, sont inconnus est accompagné d'une cartographie sommaire recensant 37 parcelles de vignes, ce qui rapporté à la superficie totale représente une moyenne de 0,17 ares par parcelle. Il faut donc s'imaginer que certaines d'entre elles ne comprennent que quelques rangs. Cet exemple illustre bien le remarquable émiettement du parcellaire qui caractérise l'activité viticole de l'aire d'étude pour la période.
La cartographie fait état de la présence de treize baraques pour l'ensemble des vignes du site. Il s'agit là d'une estimation à *minima*, dans la mesure où le relevé peut être incomplet ou que des baraques ont pu être construites après cette date.
Le document demande à être considéré avec prudence, mais si l'on s'en tient aux données récoltées, on relève une moyenne d'une baraque pour trois ou quatre parcelles ou d'une baraque pour environ 50 ares de vigne. Si le nombre de familles en 1810 est resté identique à celui de 1780, cela amène à considérer que presque chaque famille possède une baraque.
Evidemment les documents mentionnés et l'analyse qui en est faite ne peuvent prétendre à une généralisation du propos. Mais cet exemple peut donner une idée de l'importance du phénomène étudié dans notre terrain de recherche. Signalons d'ailleurs que les entretiens ont confirmé cette hypothèse. On remarquera par ailleurs que sur le document cartographique, la présence d' «*enclos* » est signalée uniquement pour les terrains viticoles. Il s'agit de murgers, dont certains sont toujours en place de nos jours, qui se situent principalement en bordure des espaces répertoriés en « *friches et pâtis* ». Cela illustre sans doute la fonction protectrice de ces aménagements face à la présence du bétail sur des parcelles voisines.

[1] Source : A.D.H.S. 261 E Sup. 11 à 14.
[2] Source : A.D.H.S. 173.

Fig. 3.14 Situation cadastrale des cabanes/baraques de vignes et des enclos sur le site dit "Le Sabot " à Vesoul[1]

(Source: A.D.H.S. 261 E suppl. 11 à 14; A.D.H.S. 173)

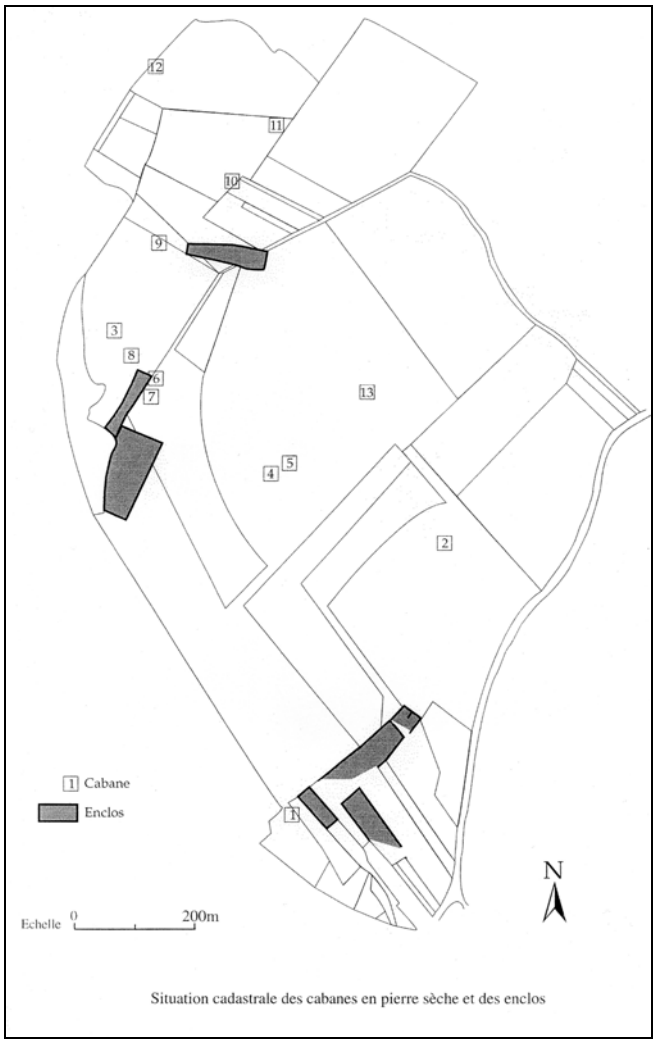

Situation cadastrale des cabanes en pierre sèche et des enclos

"Le Sabot", Vesoul:

- A l'exception de la partie centrale du site, les baraques se concentrent à l'époque surtout dans la partie Nord, là où le cadastre signale la localisation des vignes.
- Attention, le relevé est établi en 1810. Il est probable que d'autres constructions de ce type aient été réalisées au cours du siècle.
- Il ne nous a pas été possible de retracer l'évolution du site au XIX° siècle, faute de documents disponibles (ni matrice cadastrale, ni enquêtes agricoles). De même, le site désormais classé en réserve naturelle protégée depuis 1981 et interdit d'accès depuis, n'a pas pu donner lieu à une étude de terrain permettant d'identifier certaines constructions postérieures à 1810.

Quel bilan pour les baraques ?

Il est donc difficile de statuer précisément sur l'importance réelle de ces baraques au sein des espaces viticoles étudiés.
Nous nous limitons juste à affirmer qu'elles sont très fréquentes et demeurent un élément incontournable du paysage viticole de l'époque. Elles demeurent d'ailleurs de nos jours un marqueur puissant de la viticulture passée et font figure de vestiges viticoles parmi les plus symboliques, en charge d'une profonde valeur mémorielle.

[1] Source: A.D.H.S. 261 E suppl. 11 à 14
A.D.H.S. 173

Fig. 3.15 **Les baraques de vignes, vestiges parmi les plus remarquables**

(Photo. Février 2005)

Villars le Pautel: Les baraques de vigne les mieux conservées se localisent en général au sein des parcelles qui ont été reconverties en verger.

Bourguignon les Morey: En lisière du bois de la Roche, une ancienne baraque en ruine colonisée par le couvert forestier, est à l'abandon.

Les entretiens menés auprès des anciens viticulteurs ont mis à jour que presque tous ont conservé le souvenir de vignes parsemées de ces aménagements. Selon leurs dires, les baraques se sont fortement raréfiées. Par ailleurs, beaucoup peuvent évoquer des moments ou des anecdotes en lien avec ces lieux particuliers (23 personnes sur les 43 interrogées).
En effet la fonction essentielle de ces baraques est d'abriter le matériel, les échalas ou les produits nécessaires à l'entretien des vignes lorsque celles-ci sont trop éloignées du village pour les transporter à chaque fois que l'on se rend dans la parcelle. Certaines sont plus soignées que d'autres, mieux finies, mais il semble difficile de pouvoir étudier ces constructions en cherchant à y voir un lieu d'expression des hiérarchies sociales.
La fonction de ces baraques demeure essentiellement utilitaire. Elles sont aussi un abri en cas d'intempéries et peuvent servir de lieu de repos au besoin. Il s'agit donc de constructions simples mais aussi de véritables lieux de vie, propres à toutes sortes d'aventures personnelles et parfois savoureuses…

Nous retenons que le parcellaire viticole au XIX^{ème} siècle diffère fortement de celui que nous connaissons dans de nombreux pays de vigne aujourd'hui notamment parce qu'il est dans bien des cas aménagé et construit.
Les paysages viticoles sont donc à l'époque parsemés d'ouvrages en pierres et ne se composent pas exclusivement de ceps, d'autant que la vigne n'est pas forcément la seule culture entreprise sur ces parcelles.

2.2.3 Des vignes complantées

La plupart des vignes de l'époque ne sont pas exclusivement viticoles, comme le sont presque tous les vignobles du pays de nos jours.
La dimension familiale de ces vignes, cultivées à des fins dominantes d'autoconsommation a favorisé le maintien d'une pratique ancienne au sein du monde viticole : le complantage des vignes. L'espace cultivé n'est pas réservé aux seuls plants de vignes mais se partage avec d'autres menues cultures. Le procédé n'est pas nouveau et déborde très largement du cadre de notre étude. Pour exemple, J.R. Pitte cite sur ce point l'ordonnance de Philippe le Hardi, en date de 1366, qui stipule « *de traire et oster les rouges et autres arbres du cloux de clevoux, nuisables à la vigne d'icelui clos* » (Pitte J.R., 2005).

Il est tentant pour le propriétaire d'une parcelle de vigne, monopolisée dans le temps par la présence des ceps, de diversifier la production de l'espace et de l'enrichir en introduisant quelques cultures au sein des rangs, à condition que cela ne porte pas préjudice à la récolte viticole. Il s'agit en général d'un micro-jardinage dont la production se destine au foyer familial. Le docteur Guyot mentionne à plusieurs reprises le maintien et la fréquence du complantage en Haute-Saône sans toutefois jamais détailler la pratique (Guyot J., 1864). On peut émettre l'hypothèse que si la caractéristique est remarquable elle n'est pas forcément suffisamment originale ou incidente pour être véritablement développée. Il s'agit pourtant d'un marqueur remarquable de la dimension familiale du vignoble étudié et de son inscription dans un système de polyculture.

Au final très peu de sources font état du complantage. Il est probable que la pratique est généralisée au sein de l'aire d'étude, ne serait-ce que par ce qu'elle nous est parvenue aujourd'hui et qu'elle demeure très répandue, comme nous avons pu le voir en présentant le système de la viticulture d'amateur dans la première partie de ce travail. Les premières prises de vues photographiques du début du XX^{ème} siècle offrent d'ailleurs à voir un parcellaire viticole marqué par la présence des arbres fruitiers. Elles ne permettent pas cependant de relever des strates de cultures plus basses qui se dissimulent au pied des ceps.

De nos jours, le parcellaire viticole hérité qui s'inscrit dans le cadre du système de la viticulture d'amateur continue de perpétuer cette pratique en associant à la vigne, des pêchers dits « de vigne », des arbustes fruitiers, des fraisiers ou autres échalotes, méticuleusement cultivées aux pieds des ceps…

Les entretiens menés auprès des viticulteurs ont mis à jours la dimension traditionnelle de cette pratique et l'importance qu'elle peut avoir dans la conservation de certains produits cultivés (les trois-quarts des viticulteurs interrogés y recourent). Le complantage appartient aux legs de la viticulture d'autrefois et participe pleinement à la définition du système viticole d'amateur. Il révèle la profondeur historique de cette forme de viticulture et la dimension familiale chargée de mémoire et de savoir-faire qui lui est associée.

2.2.4 Les parcelles de vigne au XIXème siècle : quel bilan ?

Il n'est pas possible de généraliser le propos et de présenter le modèle orthotype d'une parcelle viticole au XIXème siècle au sein de l'aire d'étude. Selon la taille de la parcelle, la localité concernée ou le type de production, une grande variété de situations existe. C'est d'ailleurs là un trait fondamental des paysages viticoles de l'époque. Les vignes ne sont pas uniformisées et toutes semblables les unes aux autres. De nombreuses parcelles diffèrent dans leur physionomie en fonction de leur histoire, de leur propriétaire et de leur mise en culture. Les crises de la période phylloxérique vont d'ailleurs encore davantage diversifier ces paysages viticoles dans la mesure où les parcelles replantées selon de nouvelles pratiques, cohabiteront plusieurs décennies avec d'autres héritées de la période pré-phylloxérique.

Nous sommes donc loin des pays de vignobles tels que nous les connaissons de nos jours, la culture de la vigne présente des visages variés, hétérogènes et ne peut répondre à un type unique de mise en œuvre et de paysage associé.

Il demeure toutefois des caractéristiques communes aux parcelles viticoles. Elles singularisent les vignes de l'époque par rapport à celles que nous connaissons aujourd'hui dans l'aire d'étude.

La conduite « en foule » et la densité remarquable des ceps est sans doute la différence la plus évidente. Cette caractéristique ne se retrouve plus guère aujourd'hui et marque les vignes de

l'époque, comme en atteste la vue générale d'un vignoble au début du siècle, présentée à la page suivante.
Cela rend compte d'une pratique culturale globalement révolue qui s'est vue condamnée par le phylloxéra et par le mode de replantation et de traitement qui s'en est suivi.
Sur ce point l'introduction du fil de fer pour conduire les vignes, et les économies de temps et d'argent que cela autorise, ont été une véritable révolution dans les pratiques en cours. Cela a radicalement modifié le faciès des parcelles et a mis un terme au recours à l'échalassage, à l'exception de certains pieds que l'on rencontre tenus de la sorte dans le système de la vigne de jardin. Nous verrons d'ailleurs que cela témoigne de la conservation d'un savoir-faire qui résiste face à la disparition d'une pratique générale.
La vigne est à l'époque très largement jardinée, selon les pratiques qui prévalent à ce type de culture. Ce trait nous est largement parvenu, essentiellement par l'intermédiaire du système de la viticulture d'amateur. Des parcelles modestes, composées de nombreux cépages, complantées et aménagées avec des constructions imposantes… autant de caractères communs entre ce système et la viticulture qui prévaut largement dans l'aire d'étude lors de son apogée.
La restructuration des vignes et l'introduction de nouvelles méthodes, comme réplique au phylloxéra ainsi que l'évolution globale des pratiques et des modes de vie au sein des campagnes étudiées n'ont pas fait disparaître un bon nombre de ces savoir-faire.

En ce sens, il est très clair que ce sont les systèmes de la viticulture d'amateur et de la vigne de jardin qui s'inscrivent le plus dans l'héritage de cette viticulture. Le système de la viticulture commerciale y trouve une légitimation qui justifie parfois son existence mais n'y puisse pas ses racines et ne reprend pas le cortège des pratiques et des savoir-faire lié à cette viticulture des siècles passés comme nous avons pu le voir.
Il convient à présent d'aborder la viticulture de l'époque, en sortant du cadre de son inscription spatiale pour traiter des productions qui participent à la définition du système.

Fig. 3.16 **Un paysage viticole au début du XX^{ème} siècle**
(Carte postale 1905/1910)

Cette carte postale oblitérée en 1913 présente une prise de vue réalisée dans la première décennie du XX^{ème} siècle, à la limite de l'aire d'étude et du département de la Haute-Marne.
Elle offre à voir un paysage viticole remarquable :
- La vigne au premier plan ne semble pas ordonnée et correspond sans doute à une parcelle conduite "en foule". L'importance de l'échalassage est visible sur le document. L'opération est en cours de réalisation et s'effectue avec des échalas en bois fendus.
- Il est possible que cette parcelle ait résisté (ou résiste encore à l'époque) au phylloxéra. Elle conserve la marque des pratiques qui prévalent avant que la maladie n'affecte en profondeur la viticulture locale.
On note par ailleurs la présence de nombreux arbres fruitiers (pommiers et pêchers) au milieu du vignoble. Ceux-ci témoignent du complantage.

2.3 Les productions de la vigne: variées et à faible valeur commerciale

Dans le cadre du sujet traité et de la problématique retenue, la question des productions est essentielle. Elles conditionnent très largement le rapport à la viticulture et génèrent en partie les dynamiques spatiales qui affectent le vignoble: c'est parce qu'il y trouve un intérêt personnel qu'un viticulteur entretient, plante ou replante sa vigne. Cependant cette logique ne saurait être abordée du strict point de vue de la rentabilité d'une parcelle. S'il est évident que tirer le meilleur profit d'un terrain, pouvoir vivre de ses productions est un dessein des plus évidents, la dimension culturelle, le poids de la tradition locale ou familiale et les ressorts affectifs qui en découlent déterminent eux aussi les choix opérés.

Les productions de la vigne sont donc le fruit de logiques complexes qui débordent bien souvent de la seule optique économique et qu'il convient d'intégrer si l'on veut saisir au mieux l'ensemble des dynamiques qui affectent les espaces viticoles.

Nous sommes cependant confrontés au problème récurent du manque de sources. En effet, la viticulture n'est en général abordée par les autorités administratives qu'au travers la dimension statistique, sous l'angle des superficies cultivées et des volumes vendangés. Il est rare que les productions soient abordées en tant que produits différenciés dans une approche qualitative. Il faut globalement attendre la période de l'après Seconde Guerre mondiale dans notre terrain de recherche, pour qu'il soit régulièrement fait mention de cet aspect des productions.

Ce problème n'est d'ailleurs pas propre à notre seule aire d'étude ; Il se pose en général dans la plupart des régions viticoles qui ne bénéficient pas à l'époque d'une grande renommée. Dans son « *Histoire sociale et culturelle du vin* », G. Garrier, est confronté à ce manque de sources qui concerne la viticulture non commerciale (Garrier G., 1998). Il propose d'aborder la question en multipliant les exemples de vins produits, sans pouvoir véritablement synthétiser l'ensemble et rendre compte d'un système plus général.

Nous tenterons donc d'appréhender, dans la mesure du possible, les types de productions qui se rapportent à la vigne au XIXème siècle au sein de notre aire d'étude, en prenant en compte les limites de la démarche. Le propos ne peut prétendre à être généralisé en dehors de ce cadre et présente nécessairement des lacunes liées aux manques de sources fiables disponibles.

Néanmoins il est possible de mettre en évidence quelques caractéristiques d'ensemble de ces productions.

2.3.1 Une dynamique d'amoindrissement de la qualité qui se poursuit au XIX^{ème} siècle

D'une façon générale, les productions commerciales de qualité se sont largement raréfiées depuis la Révolution. Une dynamique lourde leur substitue des productions destinées à la consommation familiale.

Il demeure quelques productions de qualité

Sans jamais avoir connu un vignoble de grande réputation, la Haute-Saône a su produire dans son histoire de bons vins, qui ont parfois bénéficié d'une certaine renommée. Appréciés à la table des princes allemands au XVI^{ème} siècle[1], vantés par les évêques de Besançon ou de Langres[2], ces vins de qualité ont progressivement disparu, à mesure que les effets de la Révolution, en particulier la disparition de la propriété ecclésiastique, se sont faits sentir. Au XIXème siècle, l'aire d'étude ne produit plus de vins qui rayonnent au delà des frontières nationales et même régionales, mais conserve localement une production soignée.

Le docteur Guyot émet sur ce point un avis qui présente l'intérêt de s'inscrire dans perspective comparative car il parcourt à l'époque pour son enquête une grande partie du vignoble national. Il souligne que pour un bon nombre de vignerons, les productions « *sont de plus en plus grossières et de peu d'intérêt* », mais toutes ne sont pas selon lui à considérer de la sorte. Ainsi, il certifie avoir goûté à Gy « *des pinots généreux et délicats, de bonne garde »* et assure *« tous les vins d'ici sont de bonne consommation* ».

[1] Source : A.D.H.S., Cousin G, *La Franche-Comté au milieu du XVIème siècle*, 1562, traduction par Morot. E., 1907.

[2] Source : A.D.H.S., Gollut L., Les mémoires de la République séquanoise et des Princes de la Franche-Comté et de Bourgogne, 1592 Traduction par Duvernoy C., 1846.

Le vignoble de Vesoul produit sur les communes citées de Chariez, Mont-le-Vernois et de Vaivre un vin « *d'une grande délicatesse et de beaucoup d'agrément* ».
Enfin, à Champlitte le vin est certes « *un peu vert et un peu dur »* mais il n'en demeure pas moins estimable car il se révèle avant tout *« droit et sain* »…C. Malte-Brun, dans « *La France illustrée* » confirme d'ailleurs la présence d'une production de qualité à Champlitte «*dont la principale richesse consiste en les vins estimés de son terroir* » (Malte-Brun C., 1882).

Au final le propos de Guyot est clair : la Haute-Saône ne produit pas de grands vins -il regrette d'ailleurs ce fait, au regard du potentiel cultural qu'il juge excellent- mais on y trouve sur certains vignobles des vins d'une qualité tout à fait honnête qui n'ont selon lui *« rien à envier aux vins ordinaires du Jura et de la Côte d'Or* » (Guyot, 1864). Ces productions de qualité, dans la seconde moitié du XIXème siècle se limitent néanmoins aux quelques communes citées et ne peuvent prétendre correspondre à un trait général de la production viticole au sein de l'aire d'étude.

Un amoindrissement de la qualité qui se poursuit

Si une production de qualité perdure, elle est à l'époque confrontée à une dynamique largement engagée qui vise à lui substituer une production clairement orientée vers la quantité. J. Guyot constate qu'à Vesoul, « *le meilleur des cultures de vigne du département* », « *le gamay tend à remplacer les cépages fins, et c'est à mes yeux une détérioration fâcheuse d'excellent vignoble, d'autant plus regrettable qu'elle ne compense pas l'amoindrissement de la qualité par une quantité bien remarquable car la moyenne des productions est déjà de 25 à 40 hl/hectare !* » (Guyot J., 1864)
Cette dynamique bien connue qui voit le gamay, cépage de moindre qualité mais plus rustique à même de garantir des récoltes plus abondantes, supplanter les cépages fins s'est mise en place au sortir de la Révolution (Pitte J.R., 2005) et s'est poursuivie jusqu'à cette époque. La Haute-Saône connait sur ce point une évolution comparable à celle des vignobles voisins qui connaissent à l'époque la même dynamique (Durand G., 1979).
L'annuaire départemental de 1815 [1]dresse ainsi ce constat et le déplore à propos du gamay:

« On lui a sacrifié le pinot et là où cet excellent plant rendait peu mais de très bons vins, on récolte en abondance le vin froid, plat et sans bouquet ».

Ainsi le XIXème siècle voit se confirmer la dégradation sévère d'une bonne partie de ses productions de qualité. L'optique qui s'impose est désormais quantitative et il convient de rappeler que si ce siècle est considéré comme celui de l'âge d'or viticole pour l'aire d'étude, il s'agit avant tout d'une considération qui repose sur la prise en compte des données spatiales et quantitatives.
Une approche plus complexe à mettre en œuvre, parfois même impossible, qui s'appuie sur la qualité des productions modifie le point de vue et tend à voir la marque d'un déclin déjà annoncé qui conduira au déclassement d'une économie viticole qui n'a pas su conserver l'atout des productions soignées, à la veille de voir déferler, du fait du chemin de fer, des vins parfois très médiocres mais à prix imbattable…

Le clivage, un peu réducteur, entre production de qualité et production de quantité traduit en fait l'existence de deux logiques différentes de production. La production de qualité se destine surtout à être commercialisée alors que la production de quantité tend de plus en plus à être intégrée à une logique d'autoconsommation.

[1] Source : A.D.H.S., Annuaire statistique et historique de la Haute-Saône, 1815.

2.3.2 Une production en partie commercialisée

Les vins de qualité ne s'exportent plus ?

Lorsqu'un vignoble commercialise et exporte une partie de sa production, il est en général possible et assez facile d'en rendre compte grâce aux documents d'archives qui traitent des flux et des volumes échangés.
Pour notre aire d'étude, nous n'avons quasiment pas trouvé de documents qui se rapportent à cette question. Il est probable que certains ont été égarés, détruits ou qu'ils n'ont pas été archivés correctement. Néanmoins nous émettons l'hypothèse que cette absence de source est surtout liée au fait que la commercialisation des productions, surtout en dehors du département, est en réalité très limitée à l'époque étudiée. Une pratique d'exportation du vin, hors des limites du département, existe pourtant lors des siècles précédents. Elle correspond à la production de vins de qualité. G. Cousin cite les vins de Gy au XVIème siècle *« qui rivalisent en quantité et en qualité avec ceux de Besançon (…), transportés jusqu'en Allemagne pour l'usage personnel des Grands et par leur soin* » (Cousin G., 1907).
R. Dion a démontré que le rôle de la clientèle était fondamental dans l'orientation d'une production vers la qualité : cette demande exige que les productions soient soignées et il encourage à les améliorer au besoin, pour continuer à être concurrentiel sur le marché (Dion R., 1990). La Révolution et les épisodes politiques et guerriers qui l'ont suivie ont sans doute fait perdre les clientèles ecclésiastiques et étrangères qui absorbaient l'essentiel de la production de qualité. L'absence d'un véritable commerce de vin de qualité au XIXème siècle sanctionne sans doute un état de fait qui démontre que ce débouché n'a pas été remplacé. La raréfaction ou l'absence de cette clientèle n'encourage pas évidemment à produire en conséquence et peut expliquer la réorientation, progressive mais continue, du vignoble de Haute-Saône au XIXème siècle. D'une certaine façon cela laisse le champ libre aux productions plus médiocres et hypothèque en partie l'avenir d'une production de qualité, qui à l'époque tend à disparaître de l'aire d'étude.

La quantité s'exporte bien…

L'examen des quantités produites nous amène cependant à nous interroger sur la façon dont sont écoulés les volumes de vendanges ou de vins produits.
On peut estimer la production viticole de l'aire d'étude à environ 400.000 hectolitres par an pour les années 1850 et 1860 si on se base sur une production moyenne, assez basse, de 25 hl/hectare pour l'ensemble du vignoble. La population du département est au recensement de 1852 de 348. 000 habitants.
M. Lachiver estime que la consommation moyenne par habitant, en pays de vignoble, est comprise entre 51 litres et 80 litres par an pour la seconde moitié du XIXème siècle (Lachiver M., 1988). En retenant l'estimation la plus haute, ce sont donc 278.000 hl qui sont nécessaires pour satisfaire la demande en vin du département ; et seulement 200.000 si l'on retient la plus basse. On constate donc, qu'en théorie, la Haute-Saône produit entre 30 et 50 % de vin de plus que ne l'exige sa propre demande. Cela en faisant fi des éventuelles importations concurrentielles. Il est logique qu'une partie de cette production des vignes soit vendue en dehors des limites du département, indépendamment de la prise en compte du critère qualitatif.
Le piémont vosgien est probablement le débouché le plus important pour la production exportée. C'est en tout cas le seul clairement identifié par les documents d'archives que nous avons pu retrouver. La limite Nord effective de la culture de la vigne est un atout, on l'a vu, pour les vignobles les plus septentrionaux, qui permet souvent d'écouler une partie de la

production dans le cadre d'un commerce de proximité. Les délibérations du comice agricole de Jussey[1], en date du 9 novembre 1854, font état du fait que : *«Le voisinage des Vosges dont les hommes abandonnent insensiblement l'usage de la bière pour y substituer celui du vin favorise la vente et l'exportation de ce produit ; la création de lignes de grandes vicinalité en facilitant le transport a contribué à agrandir ce débouché.* »

On émettra l'hypothèse que cette demande à l'époque assez nouvelle a encouragé une production plus tournée vers la quantité que vers la qualité d'autant que la vente du produit ne semble pas trop poser de problème comme en atteste un bulletin de la S.A.L.S.A. de 1870 [2]: « *La vente, le placement sont faciles : la consommation locale et celle des contrées montagneuses voisines où l'on ne peut cultiver la vigne, assurent le débit.* »

Un point original de la vente est soulevé par le Docteur Guyot qui souligne une pratique assez peu courante dans les pays de vignoble : *« La plupart des vins sont en fait vendus en moût (jus et raisin) au pied même de la vigne à des habitants des Vosges et du Haut-Rhin, qui préfèrent acheter en cet état pour les faire fermenter eux-mêmes et n'être point trompés* » (Guyot J., 1864).

L'achat de vendange et non de vin semble représenter une part majoritaire des produits écoulés et singularise alors la production viticole de l'aire d'étude. On peut y voir plusieurs avantages pour l'acheteur : il est sûr de la qualité de ce qu'il achète et peut vérifier sur place que la vendange n'est pas rallongée. Le coût pour obtenir du vin est moindre et il est ensuite possible de travailler le marc pour produire en plus, un peu de piquette ou d'eau de vie. Bien sûr il s'agit surtout de garantir l'approvisionnement en un vin sans doute grossier et l'acheteur ne doit pas être trop regardant sur la qualité finale du produit réalisé. Pour le vendeur, l'assurance d'écouler la production, à moindre effort de transformation et de temps présente également des avantages évidents, surtout pour un polyculteur qui n'est pas spécialisé dans la production de vin.

Le journal, « Le réveil de la Haute-Saône »[3] en date du 2 juin 1886 dresse un bilan des modalités de la vente et de sa finalité : *« La vendange se vend « à la tire », c'est à dire dans un récipient d'un demi-hectolitre environ qui sert à mesurer le moût « clair sur bord » (le moût ne doit pas dépasser la hauteur de la tire) (…) et 600 litres de vendanges égrappées produisent environ 400 litres de vin et en outre 16 à 18 litres d'eau de vie de marc à 50° au moins. Et chacun sait l'usage que l'on peut faire de ces marcs dans les secondes cuvées*. »

Il est dommage que la question des prix ne soit pas évoquée directement et nous n'avons pas trouvé de documents qui témoignent de cet aspect du problème.

La part de la production vendue est donc au final écoulée selon des modalités originales. Les producteurs qui vendent une part de leur production sont sans doute davantage viticulteurs, au sens littéral du terme, que véritablement vignerons : on cultive la vigne plus que l'on produit du vin. A court terme la stratégie est sans doute rentable mais en privant le processus de production de sa part la plus importante, celle qui fait appel au savoir-faire de la transformation en vin et assure une véritable plus-value à la production viticole, le viticulteur s'expose fortement au risque d'une concurrence brutale : lorsque l'acheteur trouvera à la fin du XIXème siècle des vins du Languedoc à prix moindres que le moût, il n'hésitera pas à renoncer à ce dernier et c'est toute une partie de l'économie et de la production viticole de l'aire d'étude qui perdra sa raison d'être. Demeurera alors l'optique d'une production réalisée à des fins d'autoconsommation.

[1] Source : A.D.H.S., 292 E dépôt 2 à 17.
[2] Source : A.D.H.S., 42 rev4.
[3] Source : A.D.H.S. IPJ2, Le réveil de la Haute Saône, 1886.

2.3.3 Un vignoble très largement dédié à l'autoconsommation

Les productions viticoles réalisées à des fins d'autoconsommation sont très peu étudiées par la littérature consacrée à la culture de la vigne. Les produits sont souvent qualifiés de « vins de paysans » (Garrier G., 1994) et du fait de leur qualité variable, parfois déplorable, l'appellation possède souvent une valeur péjorative. Nous n'envisageons ici ces productions que comme une caractéristique du système viticole et nous reviendrons dans un autre point de la thèse sur l'aspect qualitatif des produits (cf. p.425).

La majeure partie de la production viticole de l'aire d'étude se consomme donc à l'époque dans un cadre familial ou dans un voisinage proche. Il s'agit là d'une caractéristique essentielle du vignoble étudiée. Une brochure disponible aux Archives départementales de Vesoul extraite d'un ouvrage que nous n'avons pas retrouvé[1] estime à l'époque que les deux tiers de la production de la Haute-Saône sont destinés à la production locale, souvent « *par les vignerons eux-mêmes*». Il rejoint ainsi les estimations que nous avons fournies dans la partie précédente. Pour R. Dion ce type de production, très difficile à étudier, est par essence peu viable économiquement et le risque de voir une ou plusieurs récoltes compromises, la rend encore plus vulnérable (Dion R., 1990). Le XIXème siècle est en effet celui qui va les soumettre à une concurrence nouvelle et redoutable. La faible rentabilité de ces vignes et le temps nécessaire à y consacrer vont rapidement être soulignés par l'arrivée sur le marché des vins à bas prix, à haut degré d'alcool, en particulier ceux du Languedoc. Il devient souvent dans la seconde moitié du XIX plus rentable d'acheter son vin que de le produire. Ce simple constat pose alors la question de la survie même, à terme, du vignoble étudié. Il convient cependant de distinguer la production destinée à la consommation personnelle de celle vendue localement aux habitants du village ou des communes voisines. Celui qui achète à un tiers peut facilement être tenté d'y renoncer s'il trouve moins cher à qualité égale. Sa demande répond surtout à une logique économique et ne manquera pas d'évoluer avec l'offre disponible et renouvelée en cette fin de siècle, même si l'habitude ou un rapport affectif au produit peuvent ralentir le processus. A l'inverse, le producteur-consommateur est davantage marqué par une logique qui repose aussi sur le rapport personnel au produit et/ou sur la tradition familiale. Il lui est assurément beaucoup plus difficile de renoncer à une consommation et à un savoir-faire hérités de ses aînés. Bien sûr une optique de rentabilité peut l'amener à mettre un terme à la pratique mais celle-ci bénéficie d'une capacité de résistance prononcée du fait de sa dimension affective qui lui assure une présence plus pérenne. Le système actuel de la viticulture d'amateur tel que nous l'avons présenté dans la première partie en est d'ailleurs la meilleure illustration puisqu'il a su traverser les époques pour se maintenir jusqu'à nos jours en dépit de toute logique économique. Il incarne l'héritage de la forme dominante prise par la viticulture de l'aire d'étude depuis la fin du XVIIIème siècle.

En effet, la culture de la vigne, à la veille de la crise phylloxérique, se destine surtout à une production familiale ou locale. Les productions commerciales, associées à un souci de qualité, n'ont pas résisté aux effets indirects de la Révolution et le vignoble de Haute-Saône s'est progressivement spécialisé dans une viticulture qui à terme va s'apparenter au système de la viticulture d'amateur tel que nous le rencontrons aujourd'hui. Ce sera la forme principale prise par la culture de la vigne tout au long du XX^{ème} siècle.

Cette pratique viticole dont le but est de produire pour ses propres besoins présente une grande variété de savoir-faire et de productions qui nous sont parvenues pour la plupart. Il convient de les distinguer des productions dites de qualités, commerciales, et de présenter la spécificité de leur mise en œuvre.

[1] Source A.D.H.S., Jullien C., Topographie des vignobles connus, Paris, 1866.

2.3.4 Les productions d'autoconsommation: une grande variété de savoir-faire et de pratiques

Ces productions sont très peu prises en compte dans les études qui portent sur la vigne nationale. R Dion soulignait déjà cet état de fait dans sa somme dédiée à la vigne. Il consacrait cette forme de viticulture comme un champ d'investigation prometteur pour les recherches à venir, en soulignant cependant la difficulté de l'entreprise car les sources disponibles sont très rares sur le sujet (Dion R., 1991). Cela explique peut-être que le domaine n'est pas été exploré comme il l'espérait à l'époque. Bien souvent, les « vins de paysans » restent souvent présentés comme des avatars de la tradition et du savoir-faire national en matière viticole. Supposés grossiers, voire vulgaires ils sont parfois même catalogués au rang des pratiques alcooliques traditionnelles ou folkloriques qui tendent heureusement à disparaître.
La réalité est pourtant beaucoup complexe. Si certains vins ou alcools sont assurément d'une qualité très médiocre, d'autres peuvent se révéler très soignés et sont le résultat de véritables savoir-faire qui méritent sans doute d'être reconsidérés comme nous le verrons dans la dernière partie. Ces productions ne doivent pas être nécessairement comparées à celles des vignobles commerciaux reconnus pour leur qualité. Cela n'a en effet guère plus de sens que de comparer la tradition nationale de la cuisine familiale à celle des grands chefs hexagonaux : le sujet n'est pas le même et la variété des situations rencontrées ne permet aucune généralisation.
Nous nous limitons ici à aborder la question sous l'angle des types de productions réalisées au XIXème siècle dans l'aire d'étude, sans prendre en compte la variété des qualités rencontrées. Une telle approche serait sans doute très difficile à mettre en œuvre dans la mesure où les sources sur le sujet sont, on l'a déjà évoqué, très déficientes.
Pour traiter des productions d'autoconsommation nous nous appuyons, outre les recherches déjà publiées, sur des documents très divers tels que des mémoires, des récits de vie ou des témoignages, mais ceux-ci sont malheureusement assez rares.

Le vin

C'est évidemment la production essentielle à laquelle se destine la vigne. Néanmoins, il convient d'emblée de clarifier un point essentiel : les produits de la vigne ne se limitent en aucune manière à la seule production de vin. Pour la majorité des polyculteurs-viticulteurs, la vigne est une ressource qui permet de produire tout un ensemble de productions.
Le vin est la plus importante d'entre-elles et celle qui est réalisée en premier, mais il ne s'agit que d'une étape dans la transformation des raisins récoltés. De plus, la production de vin peut se décliner sous différentes formes. Ce produit est réalisé à l'époque dans surtout dans une conception alimentaire : plus qu'une boisson, c'est un aliment. G. Garrier dans son « Histoire sociale et culturelle du vin » dresse une typologie originale qui s'appuie sur le rapport au produit et non sur la qualité gustative ou l'aire de production de celui-ci (Garrier G., 1998). Il met en relief des critères d'identification variés qui bousculent les représentations classiques du vin. Il opère ainsi une distinction essentielle entre le *« vin des élites* », vin de qualité dont la fonction première est de régaler avec plus ou moins de finesse et de codes sociaux et le « *vin des paysans* » qui, avant d'apporter du plaisir, nourrit son homme. Il expose à travers des évocations variées telles que les chansons, les mémoires, la littérature… que le vin de paysan peut être lui aussi décliné en sous types qui font entrer la dimension festive et euphorisante dans l'identité du produit. Ainsi le « *vin des vendanges* » s'accompagne de rire et de chant alors que le produit est parfois le même que celui du « *vin du travail* ».

Mais le vin reste pour une part importante des viticulteurs avant tout chose une nourriture traditionnelle indispensable qui relève de l'autoconsommation. Le produit donne la force au travailleur et possède une véritable valeur prophylactique, en évitant de consommer des boissons peu sûres telles que l'eau (Garrier G., 1984). Les entretiens effectués auprès des viticulteurs les plus âgés ont d'ailleurs mis à jour que cette dimension existe toujours dans la pratique (une dizaine de cas sur 43 personnes interrogées).
Le vin est donc d'abord un aliment. Cela n'entrave pas pour autant sa dimension sociale. Le même vin alimentaire peut être associé à toute une série de rituels. Ce vin devient à l'occasion celui du verre de l'amitié, des soirées, de la fête, des jeux et des chants… Un vin peu soigné procure autant l'ivresse que le plus délicat, et cet aliment prend une dimension complexe, riche de significations.
Lorsqu'il ne doit pas remplir sa fonction alimentaire, sa fonction sociale demeure. R. Dion le qualifie alors joliment de « *non aliment de première nécessité* » (Dion R., 1991). Cette dimension sociale du produit est sans doute l'autre fonction essentielle que l'on demande au vin et bien qu'elle ait évolué dans sa forme, elle nous est largement parvenue. On comprend dès lors que considérer ces vins sous le seul aspect gustatif et qualitatif n'a pas grand sens. Pour saisir au mieux le rapport à ce produit, il faut intégrer toute les dimensions qu'il revêt. Bien sûr, un vin de qualité sera plus apprécié qu'un mauvais. Mais bien souvent, consommer son propre vin satisfait davantage la fonction alimentaire et sociale qu'un vin acheté, même s'il est un peu meilleur et qu'il ne revient pas plus cher… Les entretiens conduits auprès de viticulteurs sont très clairs sur ce point (cf. p.425).

Il est probable qu'à l'époque la production du vin s'inscrit aussi dans cette démarche sensible qui sait s'affranchir en partie des considérations économiques et qualitatives. Il est cependant quasiment impossible d'en rendre compte pour l'aire d'étude, faute de sources disponibles. Nous limitons donc ici le propos à intégrer que le rapport au vin est particulier, différent de celui que nous connaissons de nos jours, qu'il repose sur les ressorts évoqués précédemment et que ce produit est le premier réalisé à partir des vignes. Il n'est cependant pas le seul, loin s'en faut.

Valoriser les marcs

Le raisin vendangé ne permet pas seulement de produire du vin. Une fois la vendange pressurée et le jus soutiré, le viticulteur peut utiliser les marcs qui possèdent encore un véritable potentiel d'exploitation. La pratique dans l'aire d'étude est de ne pas trop serrer le pressurage, afin de conserver les marcs qui une fois rallongés à l'eau permettent de produire une boisson faiblement alcoolisée, légère et agréable, un peu pétillante.
Plusieurs ouvrages locaux de la fin du XIXème font état de cette pratique qui semble généralisée au sein de l'aire d'étude. J. Garneret expose que le paysan viticulteur réalise en général trois productions à partir de sa vigne : du vin, de la piquette (ou « pique »), et du marc (eau de vie) (Garneret J., 1964). Chacune de ces productions possède ses qualités propres et s'inscrit dans un processus de production qui doit veiller à permettre la réalisation de chacune : il ne faut pas trop pressurer la vendange pour permettre la production de la piquette et celle-ci doit être mesurée si l'on veut pouvoir distiller un marc de qualité.

L'expression populaire de nos jours a consacré la piquette comme un vin de piètre qualité, à la limite de l'acceptable. Au XIXème siècle le terme désigne avant tout une production singulière, différente de celle du vin, appréciée pour ses qualités propres (Royer C., 1980). Il existe en fait, de bonnes et de mauvaises piquettes en fonction du soin apporté et de la quantité de raisin vendangée. Si celui-ci manque pour garantir une bonne production de vin, le pressurage sera plus prononcé, le marc plus épuisé et la piquette quelque peu sacrifiée. G. Garrier cite un rapport de la Société Royale d'Agriculture de 1820 qui relate que « *Dans le*

pays, la population pauvre n'est abreuvée que d'une mauvaise piquette, résultat de la fermentation sur les marcs de raisin épuisés de sa partie vineuse par de violents pressurages, délayés, infusés longuement dans de l'eau froide au fond d'une cuve » (Garrier G., 1998). Il est probable que la qualité des piquettes soit très variable et que le produit, moins noble évidemment que le vin soit parfois à la limite du consommable.

L'annuaire départemental de 1825[1] fait brièvement mention des productions viticoles en distinguant le vin de la piquette. Les deux produits sont appréhendés séparément et intégrés dans un système de production qui les associe aussi au marc. Les abbés Coudrier et Chatelet, dans leur « *Histoire de Jussey* », publiée en 1876 évoquent la piquette comme une boisson simple, légère et pétillante. Ils ne la présentent aucunement comme un sous-produit viticole (Coudrier et Chatelet, 1876). Ce propos tend à être confirmé par les entretiens effectués qui ont pu mettre à jour que la piquette a souvent laissé chez les plus âgés comme chez les plus jeunes le souvenir d'une boisson appréciée et singulière.

Aussi la piquette, en dépit de la rareté des sources qui évoquent ce produit, doit être considérée comme une véritable production issue de la vigne qui s'ajoute à celle du vin. Elle fait partie de la culture alimentaire et viticole locale. Il est probable qu'elle appartienne au domaine réservé des productions familiales. Chacun produit sa piquette pour sa famille, pour ses amis ou ses enfants (de nombreux témoins nous ont confié en avoir consommé dès la petite enfance). Cela explique sans doute l'absence globale de sources sur la question, la production de piquette étant seulement signalée sans jamais être véritablement étudiée.

Lors des entretiens effectués nous avons pourtant été surpris de l'importance donnée à ce produit par les viticulteurs, en particulier les plus anciens, qui s'attachent presque dans tous les cas à redonner à cette boisson, une valeur très estimable. Pour eux la piquette n'est pas un pas un mauvais vin, mais une production viticole à part entière qui dans les faits a presque complètement disparue aujourd'hui. Cela peut favoriser la confusion qui existe et l'assimile parfois à un vin médiocre (cf. p. 423).

La vigne est donc une ressource riche qui permet de réaliser plusieurs autres productions à partir des marcs. Outre la piquette, l'eau de vie appelée « marc » dans l'aire d'étude, est incontournable. Lorsque les marcs ont permis de réaliser la piquette, ils sont laissés à bouillir afin d'être distillés pour produire une eau de vie très appréciée. Bouillir son cru est une pratique ancienne qui sait au besoin s'affranchir du droit et de la législation qui le définit.

D. Nourrisson, dans sa thèse retrace l'histoire de la législation sur ce point depuis le XIXème siècle (Nourrisson D., 1985). Si la Révolution de 1789 a aboli les privilèges, celui du bouilleur de cru a progressivement été rétabli par l'administration fiscale. De 1804 à 1839, une série de lois réglemente la production mais il est évident qu'à l'époque la fraude est quasiment généralisée et les passe-droits très nombreux : il en va du maintien de l'ordre public, la plus grande masse de la population du pays accepterait mal de se priver de la production de « goutte ». La IIIème République naissante ne manque pas de comprendre qu'en dispensant cette production de toute déclaration et de droits par sa loi du 14 décembre 1875, elle généralise un « privilège » et en même temps fédère une large part du monde rural à ses idéaux… Quoiqu'il en soit du cadre juridique de cette pratique, le viticulteur fait bouillir ses marcs et les distille lors des journées d'hiver. La production du marc est la dernière opération qui permet de valoriser la vendange et fait partie intégrante de la pratique viticole locale. On peut estimer en croisant plusieurs documents que lorsqu'un viticulteur produit 25 litres de vin, la distillation des marcs permet de réaliser environ un litre de marc. Ce point a été validé par les viticulteurs interrogés qui nous ont précisé que cela pouvait varier en

[1] A.D.H.S, Source citée.

fonction de la qualité de la récolte et de la quantité de piquette produite en amont de la chaîne des productions.

J. Guyot évoque à plusieurs reprises le fait que la Haute-Saône est aussi un *« pays de goutte* » et mentionne que « *les marcs sont toujours distillés par le vigneron, avant de finir étendus au pieds des vignes* » (Guyot J., 1864). Malheureusement si la production de l'eau de vie est évoquée, elle n'est pas étudiée et les informations qui portent sur les pratiques sont inexistantes.

D'autres productions existent

A l'exception du vin, les productions locales liées à la vigne sont difficiles à étudier du fait de cette absence globale de sources. Quelques documents les mentionnent toutefois et permettent d'envisager des pratiques ponctuelles originales et variées qui témoignent d'une curiosité et d'un savoir-faire qui ne se limitent pas aux seuls produits évoqués précédemment.
Ainsi, un compte rendu de séance publique, en date du 17 avril 1830, de la Société d'Agriculture, de Commerce et des Arts, de Vesoul [1] consigne l'intervention de Monsieur Billotey, manifestement dépêché par la préfecture pour enquêter sur les productions viticoles du département. L'auteur ne s'attarde guère sur les productions classiques comme le vin, la piquette ou l'eau de vie mais insiste sur les potentialités de diversification de la production. Il précise que de nombreuses productions sont tentées ça et là par des viticulteurs locaux et que si certains ne communiquent pas facilement sur le sujet, d'autres se prêtent plus volontiers à l'exercice : « *Par soucis d'économie ou par curiosité, beaucoup de vins d'autres contrées sont imités dans notre département* ».
Il synthétise plusieurs années d'enquêtes et d'expériences qu'il a lui même encouragées :

-Un vin de paille produit en 1822 selon les méthodes en vigueur dans le Jura et le Haut-Rhin a été apprécié par plusieurs membres de la société : *« Ce vin a été trouvé bon et jugé pouvoir être offert comme vin de dessert très agréable* ».

-Un *« vin blanc mousseux à l'imitation du Champagne (…) a parfaitement fait sauter le bouchon*». Une essai de 1826 « *en utilisant moins de sucre* » se révèle « *très pétillant, très mousseux, ayant le doux et le piquant qui caractérisent le Champagne* ». Selon l'auteur, plusieurs propriétaires ont obtenu des résultats très encourageants.

-L'année de 1828 qui procura « *des vins tout à fait médiocres* » du fait du manque de chaleur a « *inspiré la réalisation de vin de Muscat avec les cépages locaux* » mais il n'est pas fait état du résultat final.

En s'appuyant sur ces exemples, Monsieur Billotey plaide pour que ces pratiques locales soient intégrées à une réflexion sur les potentialités et sur le devenir commercial du vignoble du département qui à l'époque n'apparaît pas voué à disparaître. :

« Quelques personnes pourront objecter que les vins traités d'après les procédés que je viens d'indiquer ne sont que des vins factices mais je fais observer qu'ils ne le sont pas plus que les vins de même espèce que nous livre le commerce. »

Bien sûr, « *ces vins du commun* » ne sont pas « *d'une qualité supérieure* » mais il « *reste persuadé que l'on peut encore beaucoup perfectionner ce que les vignerons locaux et (lui-même) n'ont fait qu'ébaucher* ».

Ce rapport ne suffit pas pour statuer sur la généralisation des pratiques évoquées. Mais il permet de souligner que les productions liées à la vigne ne se limitent pas aux trois grandes identifiées précédemment. Ponctuellement des expériences ou des pratiques ont cours et participent à l'élaboration de savoir-faire locaux dont certains nous sont parvenus. En effet à l'occasion de nos enquêtes de terrain nous avons goûté à plusieurs reprises des « vins

[1] Source : A.D.H.S. Recueil agronomique, 9 tomes, 1820/ 1861.

maisons » dont nous ne connaissions même pas l'existence et qui sont le produit d'une tradition familiale reprise par les différentes générations. Certains d'ailleurs, réalisés selon une recette personnelle, ne possèdent pas d'appellation propre qui permet de les identifier (cf. p.424).

Au final, il est clair que le viticulteur qui produit à des fins d'autoconsommation ne réserve pas sa vendange à la seule production de vin. La vigne permet de réaliser dans la plupart des cas, selon un ordre invariable, trois produits incontournables : le vin, la piquette et le marc. Il est probable que biens d'autres productions alcooliques soient à l'époque, ponctuellement, réalisées à partir du produit de la vigne. Elles demeurent sans doute de bien moindre importance que le vin, la piquette ou le marc. Chacune de ces productions possède ses qualités propres et la viticulture se conçoit dans la perspective d'un ensemble de productions qui appartient à la culture locale. Le vin est bien sûr la finalité première de la vigne mais il ne faut pas sous-estimer l'importance de la piquette et de la goutte qui font partie intégrante de la logique culturale. Le manque de sources pour étudier ces deux produits est malheureusement presque total, pour l'aire d'étude. Nous aborderons donc la question principalement par l'intermédiaire des enquêtes effectuées auprès des viticulteurs, avec les limites que cela implique.

2.4 Propriété viticole et mode d'exploitation des vignes

Après avoir présenté un portrait général des vignes et des productions associées, nous cherchons à comprendre comment se structure la propriété viticole à l'époque et quels sont les modes d'exploitation qui s'y rapportent.

2.4.1 Typologie de la propriété viticole

Les formes de propriété

Le terme de vigneron pose problème du fait de sa polysémie. Il peut désigner aussi bien l'amateur qui exploite quelques ares et vinifie lui même la production pour une consommation personnelle que le propriétaire d'un grand vignoble qui réside en ville loin de ses vignes et ne les perçoit guère autrement que comme un fond d'investissement (Royer C., 1980). C'est pourquoi il convient d'éclaircir ce que l'on entend par ce terme et nous proposons, pour ce faire, une première approche typologique basée sur la propriété. Très inégale, celle-ci demande effectivement à être explicitée en fonction de l'importance des vignes possédées. De cette importance de la propriété viticole pour un foyer, peut en effet être déduit la nature des différents revenus et le rapport que cette cellule familiale entretient à la culture de la vigne.

Précisons d'emblée que si dans la très nette majorité des cas un propriétaire de vigne est un agriculteur (polyculteur ou viticulteur) la typologie proposée intègre de fait des propriétaires urbains qui ne vivent pas au sein de l'aire d'étude ou encore des artisans, agents de l'Etat ou toute autre profession non agricole… Pour ces cas évoqués, qui sont largement minoritaires, les critères qui définissent un type de propriété s'appliquent pleinement.

- La première catégorie concerne les propriétaires de moins de 20 ares de vignes. Si l'on retient une productivité moyenne de 35 hectolitres par hectare, ce qui correspond à une bonne voire très bonne année de récolte, la production du foyer sera de (35 X 0,2) 7 hectolitres de vin. Pour une famille et même parfois pour un homme adulte vivant seul, une consommation quotidienne d'environ deux litres n'est pas pour l'époque particulièrement déraisonnable (Lachiver M., 1988). On peut alors considérer que cette catégorie concerne des

propriétaires quasi-exclusivement auto-consommateurs. L'échange ou la vente d'une partie de la production n'est pas à exclure totalement, nécessité fait loi, mais doit demeurer très limitée. Il est par contre possible que ce foyer achète régulièrement de quoi compléter une production qui peut s'avérer insuffisante pour satisfaire les besoins d'une année complète ou qu'il complète cette propriété par une location qui supplée aux besoins.

- Les propriétaires qui possèdent entre 20 et 80 ares de vignes commencent, selon la composition du foyer et la consommation de chacun, à sortir du cadre de l'autoconsommation exclusive. La viticulture n'est encore qu'un élément parmi d'autres au sein de la production économique familiale mais elle nécessite un matériel de cave et un temps consacré qui deviennent importants. Elle peut garantir un revenu d'appoint, parfois indispensable pour compléter les revenus globaux du foyer.

En effet celui qui possède un demi- hectare de vigne, produit une année de bonne récolte (sur la base des 35hl/ha retenus dans le cas précédent) (0,5 X 35) 17, 5 hectolitres de vin. Il s'agit là d'une quantité considérable qui peut assez facilement dépasser les besoins de l'autoconsommation ; une vente partielle de cette production entre sans doute dans les desseins du propriétaire polyculteur-vigneron. Ce cas de figure illustre la complexité à appréhender ce qu'est véritablement un vigneron et démontre que ce qualificatif s'appuie sur une certaine subjectivité qui découle de la sensibilité, de l'identité propre de chaque producteur de vin.

- Les exploitations qui comprennent entre 80 ares et 2 hectares de vignes demandent à une famille de vignerons de se consacrer essentiellement à cette activité. C'est pourquoi nous pouvons sans retenue les qualifier de la sorte. Au sein de cette catégorie la viticulture est conçue pour subvenir à la plus grande partie des besoins du foyer, s'il s'agit de propriétaires qui exploitent eux-mêmes leur vigne (le cas particulier des propriétaires urbains est évoqué dans la partie suivante). Toutefois, les situations peuvent être extrêmement variées et il convient d'intégrer le risque que représentent les mauvaises récoltes, en particulier si celles-ci se succèdent plusieurs années de suite. Du fait de cette éventualité, récurrente au sein de l'aire d'étude le viticulteur reste sans doute polyculteur, non par choix mais par nécessité, à défaut de pouvoir se suffire de la vigne. On peut cependant imaginer qu'il se considère avant tout viticulteur dans l'âme et qu'il revendique pleinement l'exercice de cette profession. Bien évidemment la production est dans la plupart des cas majoritairement vendue et réclame le travail de l'ensemble de la famille. Selon la taille du foyer, le recours à de la main d'œuvre extérieure au cadre familial est ponctuellement nécessaire, notamment pour certains travaux spécifiques comme les vendanges. Précisons toutefois, nous y reviendrons par la suite, que cet apport de main d'œuvre n'est pas forcément rémunéré. Les sociétés de l'époque, tout particulièrement au sein du monde vigneron, intègrent en effet au fonctionnement du système certaines pratiques collectives, qu'elles soient officielles ou qu'il s'agisse plus simplement d'un « coup de main ».

-Enfin, au delà d'une exploitation de 2 hectares, nous verrons qu'elles sont rares dans l'aire d'étude, le viticulteur peut ne se consacrer qu'à la culture de la vigne. En gestionnaire averti, il possède la capacité de remédier théoriquement à une année où la récolte serait nulle. Si le propriétaire exploite lui-même ses vignes, la taille du domaine impose l'emploi d'ouvriers agricoles pour certains travaux d'entretien ou de récolte, parfois même tout au long de l'année. Ce type d'exploitation vigneronne repose sur une logique de commercialisation de la production sous différentes formes : moût ou plus généralement produit vinifié et prêt à consommer. On peut aussi concevoir que la propriété soit exploitée par un ou plusieurs fermiers ou métayers, le faire valoir indirect étant très développé pour la viticulture à l'époque au sein de l'aire d'étude.

Importance de la propriété viticole	**Type de valorisation des productions de la vigne**
Moins de 20 ares de vignes	Autoconsommation Familles de polyculteurs
Entre 20 et 80 ares de vignes	Autoconsommation + vente éventuelle Familles de polyculteurs
Entre 80 et 2 hectares de vignes	Activité vigneronne véritable pour toute la famille
Plus de 2 hectares	Activité vigneronne véritable + emploi d'ouvriers agricoles

Fig. 3.17 **Typologie retenue des propriétaires-exploitants**

La typologie établie s'applique donc à des propriétaires-exploitants. Ils représentent comme nous allons le voir l'essentiel du groupe des vignerons. Cette classification va permettre de mieux saisir la structure et la répartition du vignoble de Haute-Saône, à partir des communes qui ont été retenues pour étudier les matrices cadastrales.
Le choix de ces communes s'est appuyé sur une juste répartition géographique au sein de l'aire d'étude et comprend l'analyse, à l'échelle communale imposé par le cadastre, d'un vignoble de renom pour la Haute-Saône : Chariez, d'un vignoble de bonne tenue et qui bénéficie d'une réputation de qualité à l'époque : Morey et d'un vignoble plus modeste avec celui de Villars-le-Pautel.

La faiblesse structurelle des grandes propriétés viticoles

Notre étude prend comme point de départ chronologique, l'apogée de la viticulture en Haute-Saône, c'est à dire une période globalement comprise entre le milieu du XIXème siècle et les années 1880, selon ce que nous avons exposé précédemment. Il est cependant nécessaire de déborder de ce cadre pour saisir les dynamiques qui conditionnent l'évolution de la viticulture au sein de l'aire d'étude, en particulier celles qui sont liées à la rupture majeure qu'est la Révolution française. Celle-ci a en effet bouleversé l'ensemble du système de propriété dans le pays (Dion R., 1981), et pour ce qui nous concerne, en particulier la propriété viticole en Haute-Saône. La Révolution a conduit à marginaliser la grande propriété qui dès le milieu du XIXème siècle fait défaut à la structure du vignoble de la région. L'étude des matrices cadastrales nous amène effectivement à constater qu'à Chariez, en 1864, seuls 3% des propriétaires possèdent plus de deux hectares de vignes. Les effets de la Révolution sont nets : la part du domaine qu'ils représentent, 17,5%, a chuté de plus de la moitié par rapport au XVIIIème siècle d'après F. Vuillaume, qui se base sur un arpentement général de la commune effectué en 1763 (Vuillaume F., 1996).

A Morey le constat est identique : il n'y a que 2,5% des propriétés qui font plus de deux hectares. Elles représentent 28 ,9 % de la totalité du vignoble, contre plus de la moitié au siècle précédent (cf. figure 3.18 à la page suivante).
A Villars-le Pautel, la propriété de plus de deux hectares est tout simplement absente en 1860, et le vignoble se concentre très majoritairement sur des petites ou des très petites exploitations.
Cette situation tient sans doute en partie aux terres que le clergé s'est vu retirées suite à la confiscation de ses biens sous la période révolutionnaire. La propriété ecclésiastique représentait en effet 23% des vignes à Chariez au milieu du XVIIIème siècle et 22% à Morey à la même époque. Nous n'avons malheureusement pas trouvé de source qui permette d'affiner cette donnée et notamment de souligner la taille des propriétés de l'Eglise. Comme c'est souvent le cas dans d'autres vignobles de France à la même époque, celles-ci devaient compter parmi les plus importantes.
Dans l'article qu'il consacre au vignoble de Gy, F. Cheval, arrive à une conclusion similaire.
Il rappelle que ce vignoble de très bonne réputation était en fait à considérer comme celui de l'Archevêché de Besançon : *« le vin de Gy ne fut que celui des Archevêques… »* (Cheval F., 1988). Ceux-ci possèdent en effet avant la Révolution de grands domaines et sont particulièrement attachés à la qualité d'un produit dont ils savent faire bon usage. La tradition, générale à l'échelle de notre pays, d'une production de qualité impulsée par les élites se retrouve ici. Elle fait de Gy sous l'Ancien Régime un vignoble moderne pour l'époque et de grande qualité. Nous verrons que si la Révolution n'a pas affecté la superficie globale du vignoble (la surface occupée par la vigne continue même de s'accroître au XIXème siècle), elle a en revanche profondément modifié sa structure et sa production. A ce propos F. Cheval écrit *« La Révolution fait de Gy un vignoble orphelin. Les plus grands propriétaires locaux, hommes de lois généralement non résidents et qui par ailleurs devaient leur ascension aux archevêques, délèguent très tôt à leur fermier la gestion de leur domaine, où la vigne n'est plus un attribut social […]. Ces notables sont les premiers à se séparer de leur vigne à la fin du XIXème siècle.* » (Cheval F., 1988).
Il suggère que les grandes propriétés qui survivent à la Révolution se détournent progressivement d'une production de qualité du fait de l'autorité de gestion du domaine acquise progressivement par l'exploitant, attiré par une production plus quantitative que qualitative, sans que les propriétaires interviennent pour contrer ce changement insidieux. Claude Royer présente un point de vue similaire dans sa monographie du vignoble de Chariez « *Le désintérêt de certains notables n'est pas sans conséquence dans le vignoble secondaire où la production de vin pouvait ne tenir parfois qu'à un système d'exploitation dominé par un Seigneur-consommateur* » (Royer C., 1974)
Une partie des vignes vendues suite à la Révolution, ont été réorientées vers une production de moindre qualité, sur des parcelles plus modestes et ont participé à un mouvement qui a profondément modifié le type de production viticole au sein l'aire d'étude. Effectivement, nous y reviendrons en abordant la question essentielle de l'encépagement, le vignoble haute-saônois devient « orphelin » au cours du XIXème siècle. Orphelin certes de ses élites propriétaires, mais surtout de leur capacité d'investissement, de modernisation et de l'orientation qualitative de la production qu'ils imposent le plus souvent. Ce trait majeur de l'évolution de la propriété foncière va en effet induire une dépréciation de la qualité qui à terme participera à la condamnation de ce vignoble.
Ainsi, même dans les vignobles qui peuvent être considérés comme ceux qui abritent les plus grandes propriétés (Gy, Chariez, ou dans une moindre mesure Morey), celles-ci apparaissent structurellement faibles et submergées par les petites propriétés qui singularisent le vignoble de Haute-Saône au milieu du XIXème siècle. Toutes les évolutions qui vont conduire à la marginalisation de la vigne dans l'aire d'étude, seront conditionnées par ce trait essentiel. La

culture de la vigne a changé de cadre économique et social, sitôt que les effets de la Révolution se sont exprimés dans la structure de la propriété. Cette caractéristique participe à la définition d'une nouvelle matrice historique et sociale qui place progressivement la vigne dans un système de polyculture où elle se destine surtout à l'autoconsommation ou au marché local. Il est par ailleurs à noter qu'il ne s'agit sans doute pas là d'une singularité propre à notre terrain de recherche. Roger Dion évoque, que dans diverses régions de France, notamment dans le Nord du pays, existe une menace d'avilissement de certains vignobles qui met en péril la viticulture de qualité. Il présente le phénomène comme : *« l'aboutissement inéluctable de l'évolution qui était en marche depuis plus d'un siècle et que la Révolution avait précipitée »* et d'ajouter : « *Il est vrai que la Révolution, en faisant passer les vignobles ecclésiastiques en mains paysannes, avait privé la viticulture française d'une élite de praticiens, conservateurs fidèles des plus parfaites méthodes de culture et de vinification »* (Dion R., 1990).
Les « mains paysannes » constituent bien l'essentiel de la réalité du monde vigneron et des rapports sociaux inégalitaires qui l'accompagnent, au sein de notre terrain de recherche, ce que démontre l'étude de la petite propriété.

Un vignoble de petite à très petite propriété

- Un morcellement prononcé de la propriété rurale

Le paysage et les structures agraires de la zone d'étude au milieu du XIXème siècle sont marqués par un profond morcellement de la propriété et du parcellaire agricole.
Le registre des délibérations de la chambre consultative d'agriculture de Vesoul[1] rend compte d'un discours du Préfet Dieu en date du 10 novembre 1853 qui synthétise l'enquête qu'il a lui même diligentée sur les campagnes de son département. Le propos est clair et sans nuance :

« *La propriété rurale est morcelée, les domaines ruraux d'une étendue médiocre (…) chacun de ces domaines se subdivise en un très grand nombre de parcelles placées dans les diverses zones du territoire (…). Les domaines ruraux sont extrêmement parcellés* »

Ce constat insiste sur la petitesse des exploitations et leur profond morcellement. Le domaine foncier apparaît très émietté et prend plusieurs exemples pour illustrer son propos. Il expose les valeurs moyennes relevés par l'enquête pour un vignoble-type de 30 hectares *qui «renferme 95 parcelles au dessous d'un hectare, 4 d'un hectare et au dessus jusqu'à deux hectares et une seule de deux hectares et au dessus ».*
Les causes de cet émiettement, sont selon le Préfet parfaitement établies et concordent avec celles qui ont été mises à jour depuis par de nombreux travaux de recherche :
Le mode de partage introduit par le code Napoléon de 1803 au titre des successions vient appuyer *« le désir des habitants des campagnes de posséder une pièce de terre, quelle que soit sa faible étendue* ». La tendance chez les propriétaires de grands domaines est de diviser leur propriété afin de la louer plus facilement et de façon plus lucrative. Ce point est sans doute essentiel, nous y reviendrons, pour la propriété viticole.
Enfin dans la même logique, *« l'usage bien établi et presque général lors de la vente d'un domaine, de faire procéder à la vente en détail qui produit des sommes plus élevées que la vente en bloc* ».
Il est par ailleurs intéressant de relever que le rapport ne stigmatise pas cet état de fait, il considère que le morcellement de la propriété ne présente pas d'inconvénients majeurs, en ce sens que *« les terroirs morcelés sont mieux cultivés et donnent plus de produits que s'ils étaient réunis en un grand domaine ».* A l'inverse, le « *parcellement* », c'est ainsi qu'il est

[1] Source : A.D.H.S 74 M1

nommé, qui présente les mêmes causes que le morcellement de la propriété, pose selon le Préfet davantage de problèmes. Il est avant tout perçu comme un obstacle à la modernisation agricole et *« gêne les assolements de grande culture, s'oppose à l'accroissement des prairies artificielles, à la pratique du drainage, gêne les passages pour fruiter et défruiter, enfin occasionne une foule de difficultés pour les gens des campagnes »*.
Pour remédier à ces maux le Préfet préconise une politique d'Etat forte qui conduirait à un remembrement qui ne porte pas encore son nom : *« que chaque propriétaire puisse, sans grands frais, obtenir de son voisin la propriété qui touche la sienne, en lui donnant en contre-échange une propriété contiguë à celle de ce dernier »* et il appelle, au nom de la chambre d'agriculture, le gouvernement à légiférer dans ce sens.

Répartition de la propriété viticole, selon les superficies possédées

Fig. 3.18 et Tab. 3.10

(Source: A.D.H.S. Chariez: 134 E suppl. 10/3P 636-637-638-639 ; Morey: 373 E suppl. 2/3P 1291-1292 ; Villars le Pautel: 554/3P1736-1787)

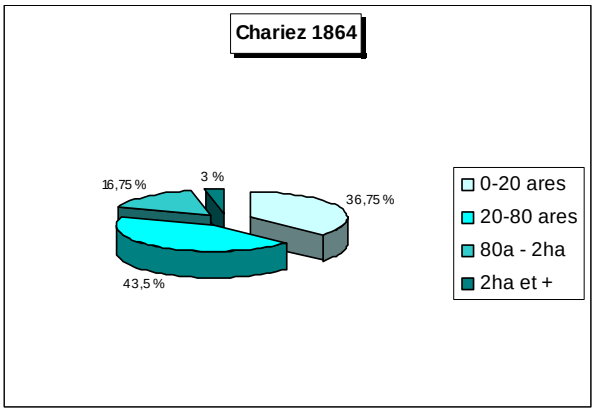

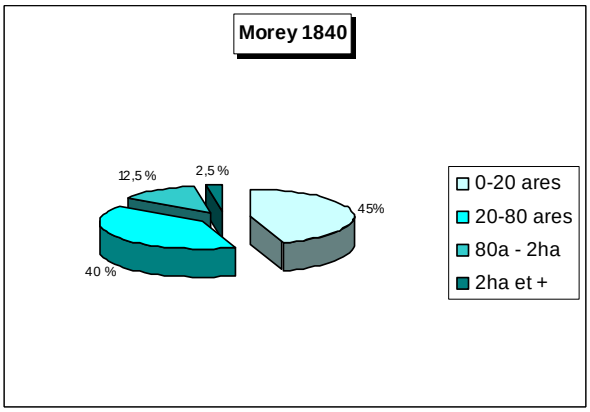

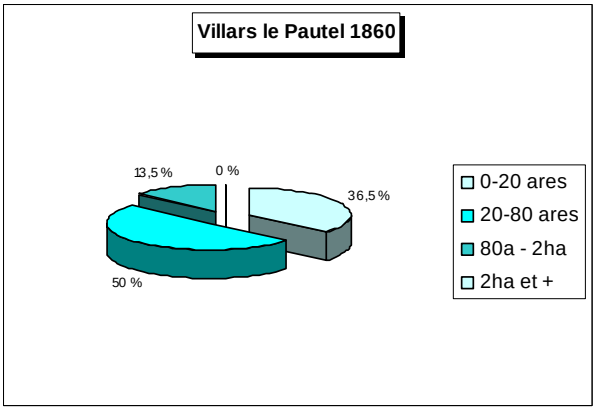

Commune	0-20 ares	20-80 ares	80a - 2ha	2ha et +	Nbr. total de propriétaires
Chariez 1864	36,75	43,5	16,75	3	240
Morey 1840	45	40	12,5	2,5	160
Villars-le-Pautel 1860	36,5	50	13,5	0	435

Ainsi, la Haute-Saône voit son système agraire caractérisé par ce que nombre de sociétés d'agriculture à la fin du Second Empire ne tardent pas à présenter comme un archaïsme à éradiquer : morcellement des propriétés, parcellaire émietté, absence de grand domaine et faible capacité d'investissement et donc de modernisation à terme.
Dans ce système de petite propriété dominé par la polyculture, la culture de la vigne joue un rôle-clé et témoigne elle aussi des faiblesses structurelles de la propriété.

- L'émiettement du parcellaire

Les matrices cadastrales de 1864 pour Chariez et de 1860 pour Villars-le-Pautel ne recensent respectivement pas moins de 2749 et 4617 parcelles de vigne. Il nous est aujourd'hui difficile d'imaginer un tel émiettement du parcellaire.
Précisons toutefois que plusieurs parcelles foncières répertoriées au cadastre quand elles sont contiguës peuvent de fait, surtout si elles appartiennent au même propriétaire, n'en former qu'une seule au sein du paysage. Ces données impressionnantes méritent donc d'être nuancées en prenant en compte cette possibilité. Cela justifie le travail effectué qui a consisté à regrouper, à la date de réalisation des matrices, les parcelles appartenant à un même propriétaire.
La part écrasante de la petite, voire de la micropropriété n'en demeure pas moins une réalité évidente, la superficie moyenne des propriétés viticoles pour les communes étudiées étant comprise entre 41 et 54 ares au maximum. A Morey, Chariez et Villars-le-Pautel plus d'un propriétaire sur trois possède moins de 20 ares de vigne, ce qui à chaque fois représente moins de 10% de la superficie totale du vignoble. Pour chacune de ces communes, au minimum 80% des propriétaires possèdent moins de 80 ares de vigne, ce qui correspond à environ 40% du domaine. A l'inverse il n'existe pas une véritable grande propriété viticole, y compris dans les vignobles de renom tels que ceux de Morey et de Chariez : même pour ceux qui possèdent plus de 2 hectares, les superficies concernées demeurent au final assez modestes.
Rappelons donc que pour la plupart de ces propriétés, la vigne ne peut s'inscrire, du fait de la modestie de la récolte, que dans le cadre d'une activité de polyculture. C'est pourquoi, il a été effectué à partir des matrices cadastrales, avec l'aide précieuse des travaux personnels de F. Vuillaume, un recoupement des différentes propriétés possédées par un propriétaire viticole, à partir des matrices cadastrales étudiées. Ainsi, il nous est possible de connaître, à l'échelle de la commune, l'ensemble des terres possédées par un propriétaire de vigne.
Nous partons du principe que la propriété des foyers concernés se concentre au sein du territoire communal, ce qui peut prêter à discussion comme nous l'avons déjà évoqué.

Répartition du vignoble communal selon la taille des parcelles

Fig. 3.19 et Tab. 3.11

Communes	0- 20ares	20 – 80 ares	80 ares-2 ha	2 ha et +	Superficie totale du vignoble
Chariez (1864)	5,5%	38%	39%	17,5%	130 ha 85 a 12 ca
Morey (1840)	8,5%	31,5%	31%	29%	79 ha 25 a 97 ca
Villars le Pautel (1860)	9,9%	53,3%	36,9%	0	178 ha 53 a 31 ca

(Sources : A.D.H.S. Chariez : 134E suppl. 10/3 636, 637, 638, 639 ; Morey 373 suppl. 2/3 1291-1292 ; Villars le Pautel 554/3P 1736-1787)

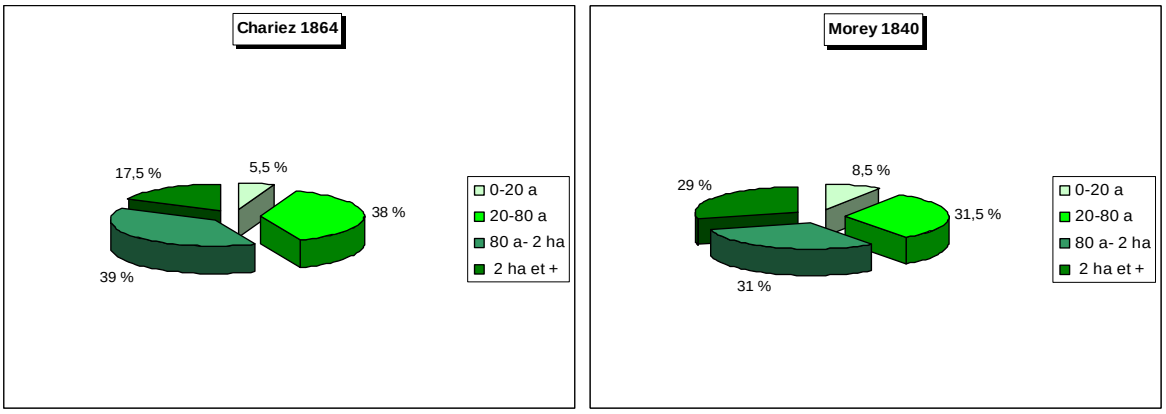

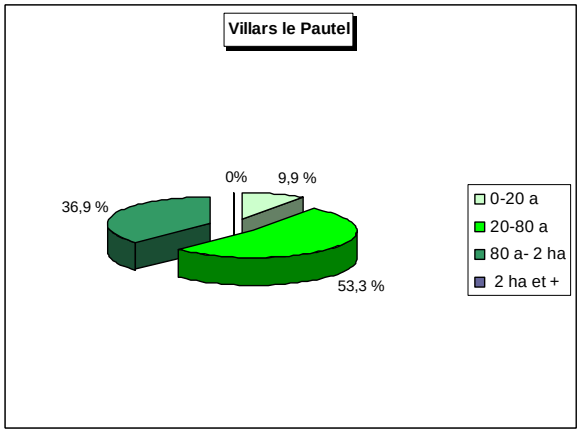

Toutefois, pour les « petits » propriétaires, cela constitue sans doute une réalité qui concerne la majorité d'entre eux. Il n'en est pas de même pour les plus importants, c'est pourquoi nous avons choisi de limiter cette méthode, lourde à mettre en œuvre, aux deux catégories de propriétaires possédant moins de 80 ares de vignes (qui représentent rappelons le 80 % de l'effectif des propriétaires viticoles). Ainsi, en 1860 à Villars- le- Pautel et en 1864 à Chariez, les propriétaires qui possèdent moins de 2 ares de vigne, possèdent en moyenne moins d'un hectare de terres consacrées à d'autres cultures ou au bétail. Ceux qui possèdent entre 20 et 80 ares n'en possèdent guère plus : 1,5 hectare en moyenne.

Pour ces polyculteurs-viticulteurs, il est manifeste que le domaine possédé est trop modeste pour occuper une famille toute l'année et même pour subvenir complètement aux besoins d'un foyer. On doit dès lors envisager que ce domaine est complété par la location d'autres terres ou que certains membres de la famille travaillent une partie de l'année pour autrui. Il convient pour approfondir cet aspect du problème de nous intéresser au mode d'exploitation après avoir dressé un bilan de la propriété telle que nous l'avons étudiée.

Bilan de la propriété viticole au milieu du XIXème siècle en Haute-Saône

Plusieurs traits essentiels liés à la propriété caractérisent donc le monde viticole de la région étudiée au XIXème siècle :

- La faiblesse structurelle, qui tend au cours du siècle à s'amplifier, de la grande propriété. Fondamentale au sein d'un vignoble, c'est elle qui impulse le plus souvent les orientations qualitatives, modernise et stimule une économie basée sur la commercialisation. Elle fait clairement défaut au vignoble de Haute-Saône.

- Une majorité très nette de petites, voire micropropriétés viticoles qui s'inscrivent dans un système de polyculture familiale. La finalité de la production est dominée par l'autoconsommation et éventuellement la vente ou l'échange d'une partie de cette production. Le produit de la vigne ne saurait donc être qu'un revenu d'appoint au sein de l'économie du foyer.

- Entre ces deux catégories, les viticulteurs, qui possèdent entre 80 ares et 2 hectares représentent un propriétaire sur cinq environ et un tiers du domaine viticole des communes étudiées. S'il s'agit de familles vigneronnes qui commercialisent une partie importante de la production, la structure modeste de l'exploitation les rend fragiles et particulièrement sensibles aux aléas climatiques et conjoncturels. Ces exploitations ne peuvent jouer un rôle tampon en cas de crise et amortir les conséquences sociales de cette dernière. Au contraire, ces propriétaires sont sans doute parmi les plus affectés car leur exploitation ne leur permet pas de résister à plusieurs mauvaises récoltes consécutives et ne leur offre guère de possibilité d'adaptation ou de reconversion passagère, une terre plantée en vigne ne pouvant être consacrée à une autre culture, sauf si l'on se résout à arracher les ceps…

Ainsi l'étude de la structure foncière du domaine viticole haute-saônois au XIXème siècle met à jour la fragilité de la structure économique des exploitations qui s'adonnent à la culture de la vigne. Si la plupart de ces exploitations ne sauraient être considérées comme véritablement vigneronnes, elles s'inscrivent avant tout dans un système de polyculture. La vigne constitue un élément de choix, parfois indispensable à l'économie des foyers, pour beaucoup d'entre eux. Pour autant, elle ne peut garantir une perspective d'avenir économiquement fiable, tant l'importance de la production d'autoconsommation, et la relative modestie de la production vendue, ne permettent pas d'entrevoir une production de richesse suffisante pour faire vivre toute une famille.

A l'époque la réalité du fait viticole est déjà largement dominée par la micropropriété, associée au micro-parcellaire. Ce trait caractéristique majeur de l'aire d'étude se retrouve au cours du siècle suivant et nous est parvenu depuis. Il participe aujourd'hui à la définition du système de la viticulture d'amateur tel que nous l'avons présenté dans la première partie de ce travail. Attention toutefois à ne pas se méprendre : si ce caractère est globalement indissociable de la survivance actuelle de la pratique viticole, il s'agit bien d'une réalité qui à l'époque fragilise le système d'ensemble de la viticulture et conditionne en partie le processus de marginalisation qui l'affecte. Cette faiblesse structurelle de la propriété va par ailleurs se trouver confortée par l'étude des modes d'exploitations qui ont pu être identifiés par les recherches archivistiques menées.

2.4.2 Les modes d'exploitation de la propriété viticole

Il est difficile d'appréhender complètement la réalité des différents modes d'exploitation des vignes car les sources qui les mentionnent se sont révélées particulièrement rares. La petite propriété viticole, très largement majoritaire dans la zone d'étude ne laisse quasiment aucun document qui permettrait de définir le mode d'exploitation
En effet, le faire-valoir direct, est sans doute la règle pour presque tous mais cette hypothèse souffre d'une absence globale de documents qui permet de le démontrer. Il existe toutefois des sources indirectes : témoignages, mémoires, enquêtes agricoles…qui font état du mode d'exploitation et à partir desquels on peut émettre des hypothèses sérieuses sur le fonctionnement de l'économie viticole au milieu du XIXème siècle en Haute-Saône.
De plus, certaines matrices cadastrales ou relevés d'état de section, mentionnent parfois le métier du propriétaire d'une vigne, accompagné, mais cela reste rare, du mode d'exploitation de la parcelle.

Il convient cependant de se méfier des raccourcis réducteurs employés à l'époque pour qualifier un métier ou une activité. Ainsi, C. Royer dans son article consacré à l'histoire et à l'éthologie du vignoble de Chariez relève en 1851, 90 feux sur 199 qui vivent de la viticulture, d'après l'appellation donnée au métier qui désigne le propriétaire. Il recense à partir des matrices cadastrales :

- 60 « vigneron-fermiers »
- 18 « vigneron-propriétaires »
- 4 « vignerons »
- 8 « artisans-vignerons »

En sus de ces « vignerons » 27 « cultivateurs » sont mentionnés. Il constate par ailleurs que ces données restent stables à la veille du phylloxéra puisque en 1886 la commune compte 74 vignerons pour 28 cultivateurs (ce qui indique tout de même une érosion du nombre relatif des « vignerons » par rapport aux cultivateurs de l'ordre de 18% en trois décennies) (Royer C., 1974). Les catégories relevées demandent à être traitées avec certaines précautions. Il est en effet probable que la catégorie « vigneron-fermier » recoupe en réalité celle du métayage qui est la forme la plus répandue de faire-valoir indirect dans l'aire d'étude à l'époque. De la même façon, il est tout à fait envisageable que les « vignerons » et « vignerons propriétaires » s'adonnent à d'autres cultures que la vigne et soient de fait des polyculteurs. Les « cultivateurs » quant à eux possèdent ou exploitent sans doute quelques terres en vignes… Ainsi, le choix du qualificatif usité se prête sans doute à quelques réserves. Un micro-propriétaire de vigne qui ne possède que quelques ares et vit dans une situation proche de l'indigence peut être comptabilisé comme « vigneron » alors qu'un polyculteur qui possède plus de vignes que le cas précédent sera répertorié comme cultivateur si ses vignes ne constituent qu'une petite part de ses biens fonciers…

Il convient donc d'être prudent sur l'analyse de ces données et dans la présentation d'une typologie des modes d'exploitation. Nous distinguons d'une façon générale, le faire-valoir direct de l'indirect et nous traiterons spécifiquement la question des ouvriers agricoles.

Les propriétaires exploitants

Ce premier cas de figure est le plus simple à concevoir : une vigne est exploitée directement par celui qui la possède. Cette catégorie de propriétaires exploitants doit être considérée comme très hétérogène. Rien de comparable en effet, entre le micro-propriétaire et celui qui possède un ou plusieurs hectares de vignes et qui embauche des ouvriers agricoles

(Royer C., Cheval F., Lassus F., 1988). La modestie des propriétés prévaut cependant, on l'a vu précédemment, et la majorité des exploitations, petites ou très petites sont sauf exception, exploitées par leur propriétaire et sa famille. Rappelons que ces vignes s'inscrivent au sein d'un système de polyculture et que le propriétaire exploitant, même s'il est répertorié dans certains documents comme « vigneron » est de fait un authentique polyculteur, à l'instar de la majorité de ceux qui existent encore de nos jours, comme nous le verrons dans la quatrième partie. On considérera toutefois qu'il est parfaitement légitime et sans doute fréquent qu'il se revendique vigneron de cœur… Dans ses pérégrinations viticoles à travers la France, J. Guyot mentionne que : *« Les habitants de Champlitte sont tous propriétaires de vignes et de terres et la grande majorité des propriétaires accomplissent toutes leurs cultures par eux-mêmes, très peu de vignes sont cultivées à façon. »* (Guyot, J., 1864)
Cette description concorde pleinement avec la réalité d'une viticulture conçue comme élément constitutif d'un système économique familial non exclusivement consacré à la vigne, mis à jour par l'étude de la propriété dans d'autres communes de l'aire d'étude. Cela concerne une part largement majoritaire des viticulteurs locaux mais il convient de ne pas oublier qu'à l'inverse, certaines propriétés plus conséquentes, au delà de 80 ares, s'inscrivent dans le cadre d'un système de production consacré essentiellement ou exclusivement à la vigne. Ces exploitations s'ouvrent au mode d'exploitation direct mais aussi au métayage très pratiqué dans l'aire d'étude et demandent parfois l'emploi d'ouvriers agricoles pour suppléer aux besoins et aux soins qu'exige la culture de la vigne.

Le faire-valoir indirect

A l'inverse de ce qu'il constate à Champlitte, J. Guyot observe qu'a Gy : « *Les vignes sont cultivées par les propriétaires, par les journaliers mais le plus souvent à moitié fruit* ».
Même constat pour le vignoble de Vesoul où *« la plupart des vignes sont cultivées à moitié fruit »* (Guyot J., 1864).
Ce mode de faire-valoir indirect, très répandu dans la Haute-Saône et dans toute la Franche-Comté, est en fait une forme de métayage qui repose sur un partage en deux parts égales de la récolte vendangée. Véritable métayage pour les vignes, il peut se conjuguer parfois à un fermage si la propriété louée abrite d'autres terres agricoles (prés, labours…). Dans l'hypothèse d'une année correcte, les deux partis trouvent leur compte dans ce mode d'exploitation des parcelles de vigne : le locataire n'a pas à recouvrir les frais d'acquisition et de plantation de la vigne. Le propriétaire a l'assurance que celle-ci sera bien tenue voire choyée, car le locataire qui exploite le capital de production a tout intérêt à optimiser la capacité productive du vignoble. Selon les cas, le propriétaire prend en charge la plupart des frais d'entretien. Il arrive cependant que l'exploitant doive en assurer une partie en particulier pour ce qui concerne les échalas. En effet, la tradition veut qu'une fois que ceux-ci aient été retaillés à plusieurs reprises (le pied enfoui pourrit) et qu'ils soient donc devenus trop courts pour supporter un cep, ils soient laissés comme bois de chauffage à l'exploitant. Certains propriétaires se méfient dès lors du défaut d'entretien de ces échalas et redoutent des abus qui pourraient advenir…
Dans le cas d'une mauvaise année ou d'un propriétaire peu disposé à investir dans ses vignes, l'exploitant apparaît cependant particulièrement vulnérable. J. Guyot écrit à ce sujet :

« Comment le vigneron qui ne fait que des vignes peut-il vivre à moitié (…) si le propriétaire qui seul a le temps de s'instruire ne lui montre pas comment conjurer les fléaux, ne l'aide pas à engraisser les terres, à renouveler sa vigne et surtout s'il ne lui fait aucune avance. » (Guyot J., 1864).

Ce propos illustre la fragilité du système économique pour le vigneron non propriétaire, surtout s'il ne se consacre qu'à la vigne, et la nécessité pour les petits exploitants de vignes

d'avoir recours à un système de polyculture qui leur permet d'amortir le choc en cas de mauvaise récolte. La vulnérabilité de la viticulture, dans une région où les aléas climatiques fatals aux récoltes sont récurrents, rend donc certaines exploitations particulièrement fragiles. Elle met en péril leur existence, si plusieurs mauvaises années viennent à se succéder.
Sur cet aspect du problème J. Guyot présente un cas type particulièrement révélateur, sur le site de la Motte à Vesoul. L'exploitant rétribue ici le propriétaire en conjuguant une rétribution tarifée et une récolte à mi-fruit :

« Je termine par un fait d'honneur de la vigne entrant dans le cercle cultural du métayer. Monsieur Galmiche possède une petite métairie composée de 1 hectare 80 de vigne, 1 hectare 30 de prairie, 1hectare 20 de terres pour pomme de terre, blé, chanvre et légumes, tenue à moitié fruit par un vieux métayer qui y vit et nourrit dans l'aisance, lui, son gendre, sa belle-fille et huit enfants.(…) La moyenne de la production de la vigne est de 150 litres par ouvrée, la récolte totale est donc de 60 hectolitres pour 1hectare80, à 30 francs l'hectolitre, le produit total est de 1800 francs. Cette vigne bien cultivée peut donner le double. (…)
Avec une telle avance, deux vaches, un cochon, le blé, les pommes de terre… on conçoit que la famille puisse vivre à l'aise, même en payant les 1000 francs à son propriétaire. Si la vigne est supprimée, tout est perdu : les quatre hectares ne rendront pas la moitié et même si le propriétaire réduit son fermage à 500 francs, la famille ne pourrait pas vivre, s'imposât-elle toutes les privations possibles… » (Guyot J., 1864).

Le cas présenté est particulièrement riche d'enseignements.
Il expose tout d'abord que même dans le cas d'une importante propriété viticole, près de deux hectares, la polyculture est un fait incontournable pour l'exploitant qui reste vulnérable face à une mauvaise récolte. Cette vulnérabilité du cas étudié n'échappe pas à J. Guyot mais assez curieusement il ne semble guère sensible au risque que ce type d'exploitation fait courir à la viticulture et à l'économie rurale de la Haute-Saône. Au contraire, l'auteur comme nous l'avons évoqué précédemment, apprécie positivement ce vignoble et lui promet même un bel avenir, au sortir de la première alerte importante, celle des années 1854 à 1856, qui préfigure la grande crise de la viticulture à la fin du XIXème siècle.
Le propos est clair, seule la vigne permet à la métairie d'être rentable pour les deux partis. La grande fragilité de l'exploitation repose sur cette réalité et la quasi-impossibilité de réagir en des circonstances conjoncturelles qui conduiraient à plusieurs récoltes consécutives catastrophiques. Cela révèle donc une fois de plus une faiblesse structurelle dangereuse à terme pour l'économie viticole de l'aire d'étude. Par ailleurs, cela explique sans doute la quasi-absence du fermage concernant l'exploitation de terres viticoles (quasiment aucune source ne le mentionne) dans la région, le risque de faillite sur une ou deux mauvaises récoltes, étant trop grand pour l'exploitant.

Ainsi, la réalité d'une partie du monde viticole, des vignerons en particulier, est bel et bien celle d'un système hérité d'une économie d'Ancien Régime qui plonge souvent ses représentants dans un mode de vie extrêmement précaire pouvant conduire rapidement à une situation d'indigence. C'est pourquoi il convient de coupler la typologie des modes d'exploitation avec une réalité sociale et économique afin de mettre à jour la vulnérabilité d'une grande partie du monde viticole. Structurellement l'ensemble du vignoble de l'époque est fragilisé.

Un monde vigneron largement paupérisé

Caractéristique essentielle du monde viticole, cette réalité recoupe les différentes catégories de vigneron, même si les ouvriers agricoles qui vivent du travail de la vigne sont concernés au premier chef. Rares sont les sources qui mentionnent l'existence, le statut ou les

conditions de vie des ouvriers viticoles et de ce fait, l'importance de cette catégorie de travailleurs, au sein du monde rural est difficile à évaluer.

J. Guyot précise que certains travaux, labour, provignage ou accolage…sont souvent *« confiés à façon par le propriétaire »* mais nous rappelle l'inconvénient que revêt le recours à ce type de main d'œuvre : *« La vigne entretenue à façon, sans participation aux fruits, par le mercenaire non surveillé et non dirigé, rapporte très peu »* (Guyot J., 1864).

En effet le travail payé à façon, comme le travail journalier (principalement les vendanges) mais dans une moindre mesure, n'intéresse pas l'ouvrier à la production et tend dès lors à être plus négligé. Cependant, c'est surtout la structure de la propriété viticole qui limite le recours à ces ouvriers. Inutiles dans le cas des exploitations les plus modestes où la main d'œuvre familiale suffit, leur coût, même s'il semble modeste (10 francs l'ouvrée à Champlitte en 1854 selon J. Guyot), est sans doute difficile à supporter pour nombre d'exploitations à la limite de la rentabilité. En cas de réel besoin en bras, dans le cadre des vendanges par exemple, il convient de ne pas négliger l'importance du recours au « coup de main » d'une partie de la communauté villageoise. Ces pratiques collectives, répandues au sein des sociétés agraires de l'époque ont par ailleurs perdurées tout au long du XX^{ème} siècle, et continuent encore de nos jours chez certains vignerons amateurs qui vendangent dans un cadre festif et collectif.

Ainsi, seules les propriétés d'une taille déjà conséquente (au delà d'un hectare et demi environ) doivent recourir à ces ouvriers. Elles demeurent largement minoritaires dans la région. De surcroît, l'ouvrier en question, qui travaille à la journée ou à façon peut très bien être un micro-propriétaire vigneron, qui complète ses revenus en travaillant pour autrui; c'est pourquoi nous préférons, faute de sources fiables sur cette question, considérer qu'il existe une catégorie de vignerons, diversifiée dans sa composition (journalier, petit métayer ou micro-propriétaire) mais homogène par son niveau de vie extrêmement modeste, parfois proche de l'indigence comme en attestent indirectement plusieurs documents :

- A. Niobey dans son rapport consacré au choléra à Gy rappelle que cette maladie en 1854-1855 a touché 80 % des « *vignerons* » de la ville basse (là où résidaient les plus modestes) et qu'un tiers en est mort alors que seul 5% des « *agriculteurs* » sont tombés malades et qu'1% en est mort : l'essentiel des 390 morts étaient des vignerons qu'il qualifie de « *pauvres* » (Niobey A., 1858). Certes, le milieu des vignerons, avec ses pratiques plus collectives peut être envisagé comme plus à même de favoriser la contagion (Lachiver M., 1988), mais c'est surtout par ce que ces populations sont fragilisées économiquement et qu'elles s'en ressentent physiologiquement qu'elles apparaissent plus vulnérables à la maladie. A. Niobey arrive d'ailleurs plus ou moins à cette conclusion lorsqu'il écrit :

« *Cette population autrefois si florissante et si aisée s'est appauvrie graduellement par la perte successive d'année en année de ses plus fructueuses récoltes et comme s'appauvrissant, elle a dépéri et s'est affaiblie au point qu'elle a plus mal résisté à l'action de cette calamiteuse épidémie de 1854.*» (Niobey A., 1858).

- L'almanach paroissial de Bucey-les-Gy[1] révèle une réalité similaire pour les décennies suivantes, qui précèdent les grandes crises de la fin du XIXème siècle :

« Dès qu'elles viennent à être abîmées, ravinées et que le peu d'espérance est détruit par d'autres causes, une ou deux années, les vignerons travaillant à moitié fruit pour autrui et même les propriétaires de quelques ouvrées de vigne sont réduit à la mendicité ».

On entrevoit dans ce propos la difficulté des conditions de vie d'une grande partie du monde vigneron. Cela explique la grande vulnérabilité de cette population aux différents épisodes traumatiques qui affectent l'aire d'étude dans la seconde moitié du XIXème siècle.

[1] Source : A.D.H.S., Almanach paroissial de Bucey-les Gy, 1911.

Cette modestie de la majeure partie de la communauté vigneronne est par ailleurs confirmée par l'étude menée à partir des données fournies par F. Vuillaume concernant les inventaires après décès effectués par les notaires, pour l'essentiel au cours de la décennie 1850 (Vuillaume F., 1996). Ces inventaires, relevés pour les communes de Blondefontaine, Champlitte, Jussey et Morey servent de base pour régler la question du partage entre époux ou successeurs. Ils peuvent aussi servir à recouvrir une créance ou un passif et sont de ce fait parfois incomplets, un « déménagement » d'une partie des biens avant inventaire étant toujours possible. Toutefois les sources demeurent globalement assez fiables pour estimer les biens mobiliers d'une personne décédée répertoriée comme « vigneron ». Elles révèlent que près de 80% des successions portent sur un patrimoine inférieur à 1000 francs, soit à titre de comparaison, le montant annuel du bail demandé par M. Galmiche, propriétaire de la métairie évoquée précédemment (cf., p.295). Cette donnée consacre le fait qu'une large part de la population vigneronne vit dans des conditions difficiles, voire proche d'un extrême dénuement et ce avant même l'arrivée des grandes attaques qui vont affecter la vigne à la fin du XIXème siècle.
Attention, toutefois à ne pas oublier qu'une partie, très minoritaire certes, de la population trouvent dans l'économie viticole une source de revenus considérables, comme en témoigne d'ailleurs encore aujourd'hui l'architecture somptueuse de certains bâtiments héritée dans des villages comme Gy, Morey ou Champlitte : l'économie viticole apparaît avant tout profondément inégalitaire et fortement déséquilibrée. Ce déséquilibre dans la répartition des richesses produites par la culture de la vigne va conduire les plus modestes, ceux qui ne sont pas attachés à quelque forme de propriété foncière notamment, à se détourner de la viticulture et à quitter rapidement la région étudiée pour d'autres lieux plus à même d'offrir des conditions de travail et de vie décentes. Un processus de sélection au sein de la population agricole va détourner les plus fragiles des activités qui ne permettent pas de satisfaire à un niveau de vie correct, en particulier celles liées à la vigne. Dès lors, le problème de la main d'œuvre, qu'il s'agisse de journalier ou d'exploitant à mi-fruit, va rapidement se poser et devenir un handicap de plus qui tend à fragiliser le vignoble de Haute-Saône.
Cette dynamique semble déjà de mise dès le milieu du XIXème siècle dans l'aire d'étude.

2.4.3 Les effets directement induits par la structure de la propriété viticole

La structure de la propriété et les modes d'exploitation qui lui sont associés induisent presque mécaniquement des contraintes difficiles à surmonter pour le monde viticole, surtout si elles sont replacées dans le contexte général de l'époque.

Le problème majeur : la raréfaction de la main d'œuvre

La pauvreté du monde vigneron recoupe donc plusieurs catégories, qui dans certains cas peuvent se recouper : petits propriétaires, métayers et ouvriers agricoles. Cette réalité sociale est un élément structurel au XIXème siècle de l'économie des campagnes françaises et en particulier de celles étudiées ici. Cela contribue à fragiliser la vigne dans la mesure où celle-ci entre dans une logique économique qui tend à l'associer à un handicap pour la modernisation des campagnes.

- *L'agriculture manque de bras*

Les ouvriers viticoles ou plus largement agricoles, confrontés au problème conjoncturel d'une absence de travail lié aux mauvaises récoltes certaines années, sont amenés à quitter la région pour répondre à l'appel d'autres secteurs, en pleine demande de main d'œuvre, notamment l'industrie. Aux années de mauvaises récoltes où la main d'œuvre semble en abondance à cause du manque de travail, succèdent les années de bonnes récoltes avec une pénurie de main d'œuvre, en particulier pour les exploitations les plus importantes qui peinent dès lors à trouver à bon prix des journaliers ou des travailleurs à façon ; d'autant que ces années là, en toute logique, les petits propriétaires et métayers se consacrent en priorité à leurs propres exploitations.

Dans sa thèse, H. Carel démontre que sur la période le département perd près de 30 % de sa population, le pic démographique se situant au début des années 1850 avec 348 124 habitants. Les cantons « viticoles » sont clairement ceux qui sont le plus affectés par cette perte de population qui atteint selon les cas entre 40 et 50%. Cette diminution de la population s'accompagne dans de même temps d'une augmentation du nombre de petits propriétaires et des fermiers de l'ordre de 25%. L'heure semble donc désormais à la petite propriété, modeste, qui se développe grâce aux prix fonciers moins élevés (Carel H., 1970). Ce mouvement est préjudiciable à la catégorie des journaliers qui voient les exploitations susceptibles de les embaucher se faire plus rares. Ils alimentent dès lors un mouvement d'exode de cette main d'œuvre.

Le problème devient de plus en plus prononcé dans la seconde moitié du XIXème siècle et ne se limite pas seulement à l'activité viticole. Les autorités du département s'inquiètent de la situation et plusieurs documents d'archives témoignent de la réflexion menée pour faire face à ce qui s'apparente parfois à une véritable pénurie.

Un bulletin de la S.A.L.S.A. rédigé entre 1870 et 1873[1] dresse le constat suivant: « *La main d'œuvre est plus rare et parfois insuffisante, les instruments perfectionnés n'étant venus que dans une mesure fort restreinte suppléer à cette diminution. C'est en réalité une seule catégorie qui s'est développée, celles des petits propriétaires, au détriment des fermiers et des ouvriers. Si les propriétaires travaillent davantage, ils fournissent moins de travail à la main d'œuvre salariée, ce qui explique la contradiction apparente qui existe entre ces deux réponses que la population agricole augmente de 1861 à 1866 et que la main d'œuvre soit plus rare* ». L'article insiste sur la pénurie de main d'œuvre. Celle-ci, dans le même temps vit difficilement du fait de la faiblesse des rémunérations et l'auteur conclut « *la situation s'aggrave chaque jour* ». Le mouvement est amorcé dès la première moitié du XIXème siècle et précède donc largement l'arrivée des grandes épidémies viticoles de la fin du siècle.

Un rapport du juge de paix de Rioz, en date de juin 1856[2] analyse le phénomène :

« *Tous partent pour la ville. Jadis on regardait à faire le voyage de Paris. Aujourd'hui avec le chemin de fer, on économise pendant un mois et on part. Là on s'embauche dans les grands travaux, on gagne de grosses journées et malgré les fortes dépenses, on reste et l'exemple est contagieux. Dans le canton de Rioz, un bon tiers est déjà parti au chemin de fer à Paris, en Californie et en Afrique (Algérie surtout). Des familles entières s'en vont. Fautes de bras, on sème le nécessaire et le reste est converti en prairie.* »

L'essentiel semble dit dans ce rapport. L'industrialisation qui s'accélère sous le Second-Empire, l'attrait des salaires plus hauts offerts par ce secteur, qui, on a tendance à l'oublier de nos jours, amenait souvent les ouvriers anciennement agricoles à voir leurs conditions de vie s'améliorer, la dynamique irréversible qui conduit les campagnes à réorienter les cultures vers des productions moins gourmandes en bras et en temps. Dès lors, par simple effet mécanique,

[1] Source A.D.H.S., 42 Rev. 4.
[2] Source A.D.H.S., source Comptes rendus des sessions du Conseil Général 1850/1906.

le coût de la main d'œuvre augmente au point d'être perçu comme un véritable handicap pour la modernisation du monde agricole.

M. Reboul de Neyrol dresse le bilan de cette crise de main d'œuvre en 1879, à la veille de l'épisode phylloxérique[1] : *« Le département ne compte plus que 12.332 journaliers et gens de peine, cela représente une perte de près de 70% par rapport au début de ce siècle* ».

L'ampleur du mouvement l'apparente à un véritable exode et identifie une véritable crise de main d'œuvre au sein des campagnes étudiées.

- La viticulture est fortement affectée par cette carence

La viticulture est frappée au premier chef. Le docteur Guyot ne passe d'ailleurs pas à côté du problème lorsqu'il parcourt l'aire d'étude: « *Si la vigne n'a pas pris jusqu'ici le développement qu'elle pourrait prendre, ce n'est pas que les habitants de la Haute-Saône méconnaissent la valeur de la culture, ils savent bien que la vigne achète le pré, ce n'est pas qu'ils ne comprennent pas les soins à donner à la vigne et que leur courage faiblisse devant les travaux qu'elle exige : ils aiment passionnément leur vigne(…) mais les bras manquent absolument pour la moindre extension viticole, ils font même défaut en plusieurs endroits pour compléter la culture des vignes qui existent, surtout à Champlitte* ». (Guyot J., 1864)

Ainsi, le manque de main d'œuvre disponible pour la vigne, lié a la structure de la propriété et à l'absence d'une économie viticole commerciale dynamique, handicape beaucoup la viticulture de l'aire d'étude et participe à sa condamnation à terme, sous sa forme de l'époque.

Les conditions de vie des ouvriers viticoles les encouragent d'ailleurs à quitter la région. Mal payés les années où les récoltes sont bonnes, ils sont menacés d'indigence les années où elles sont compromises.

L'almanach paroissial de Bucey-les-Gy[2], pose le problème en associant les mauvaises récoltes conjoncturelles : *« dès qu'elles (les vignes) viennent à être abîmées »* au manque de travail qui pousse les populations paupérisées à quitter la région. Il préconise une solution efficace mais qui demeure en circonstance un vœu pieux dans la mesure où les commanditaires supposés sont purement hypothétiques : *« Les moyens de remédier à cette situation seraient de procurer du travail aux vignerons les temps où ils ne sont pas occupés à la vigne (…) notamment dans l'entretien et la construction des chemins ou dans le recépage des vignes »*.

Les conséquences de ces crises conjoncturelles, les années de mauvaises récoltes sont manifestes. Dans l'étude qu'il consacre à l'épidémie de choléra à Gy, A. Niobey rappelle qu'entre 1835 et 1855, soit avant l'épidémie, plus de cent familles de vigneron (sans doute appartenant aux catégories les plus modestes) ont été contraintes à l'émigration :

«N'ayant plus les moyens d'assurer leur existence, elles ont pris le parti de s'expatrier » (Niobey A., 1858).

- Une main-d'œuvre de plus en plus chère

Dès lors, par simple effet mécanique, le coût de la main d'œuvre augmente au point d'être perçu comme un véritable handicap pour la modernisation du monde agricole.

L'enquête agricole de 1866 [3]dresse un portrait détaillé et précis des conditions d'existence et d'embauche de ces ouvriers : *« Autrefois, il y a trente ans par exemple, l'ouvrier agricole se nourrissait de pain d'orge, de seigle ou de blé mélangé à l'une de ces deux céréales. Il vivait de maïs en bouillie qui sous le nom de gaude fournissait une partie importante de sa*

[1] Source A.D.H.S., Reboul de Neyrol, *Notice sur l'Agriculture du département de la Haute-Saône*, 1879.
[2] Source A.D.H.S., source citée.
[3] Source A.D.H.S., 81M M1 à M5.

nourriture et de sa famille. Aujourd'hui, il ne consomme généralement que du pain de blé. Il consomme aussi une certaine quantité de viande fraîche, tandis qu'autrefois il ne mangeait en guise de viande que du porc salé. Sa boisson ordinaire était la piquette. Aujourd'hui il boit du vin pendant la plus grande partie de l'année, il en consomme beaucoup, deux à trois litres par jour, pendant les temps de la fauchaison et de la moisson (…).
Les relations des ouvriers avec ceux qui les occupent sont moins faciles que par le passé; les premiers s'attachent moins à la même exploitation et sont plus disposés à changer, le cultivateur qui occupe des manouvriers ou qui emploie des domestiques est tenu envers eux à plus de ménagement que par le passé. »

Ainsi, c'est sous l'angle de la loi de l'offre et de la demande qu'il faut entrevoir le propos de cette enquête agricole. Si, au sein de l'aire d'étude, les conditions matérielles de travail de l'ouvrier agricole s'améliorent au milieu du XIXème siècle, ce n'est sans doute pas en vertu de quelque considération sociale mais simplement par ce que cette main d'œuvre se fait rare et qu'elle tend dès lors à imposer davantage d'exigences matérielles. On entrevoit pleinement que celle-ci devient associée à une relative cherté, conséquence d'une raréfaction qui conduit même à redéfinir le rapport humain employeur-employé, en faveur de ces derniers qui ont désormais droit à « *plus de ménagement que par le passé* ».

La traduction financière de cette réalité est manifeste dans l'analyse des coûts de la main d'œuvre agricole. Ce secteur se modernise aussi et apprend à faire avec une main d'œuvre moins nombreuse, payée plus cher. La viticulture locale ne suivra pas cette dynamique.

Nous avons déjà cité le rapport du juge de Rioz de juin 1856 qui relate que les travailleurs agricoles sont détournés vers le secteur industriel, en plein essor notamment du fait de la politique de grands travaux du Second Empire et de l'industrialisation croissante du pays. Les salaires offerts sont deux fois plus attractifs pour une pénibilité comparable. Aussi la chambre consultative d'agriculture cherche à trouver des solutions au problème. La séance du 27 novembre 1856 expose[1] : «*Pour que les ouvriers n'émigrent pas des campagnes, il faut qu'ils obtiennent de leur travail un salaire qui ne soit pas trop en dessous de celui qu'on leur offre dans l'industrie ou dans les travaux publics ; et pour que le cultivateur puisse leur donner un tel salaire, il faut qu'il vende fort cher ses denrées, ce qui est un mal pour les classes pauvres (…). L'amélioration de l'agriculture exige de la main d'œuvre et la main d'œuvre étant chère les améliorations deviennent plus difficiles. On s'agite donc pour cet objet dans un cercle vicieux. C'est dans une transformation progressive de l'agriculture qu'il faut en chercher le remède réel.* ».

Les problèmes structurels du monde agricole sont ici clairement identifiés et la vigne est sans doute à l'époque la culture qui illustre le mieux le cercle vicieux évoqué : elle manque de bras pour se développer correctement ; ces bras coûtent chers et hypothèquent sa rentabilité du fait de la faiblesse des revenus qu'elle dégage ; elle ne peut retenir ces bras avec les conditions de travail et de rémunération qu'elle propose…

Selon les données relevées par J. Vendeure, au début des années 1850, le manœuvre employé à la construction du Chemin de fer gagne de 2,5 à 3,5 francs par jour pour huit heures de travail. L'ouvrier agricole nourri, touche de 0,75 à 1,25 francs par jour. Du fait du mouvement d'émigration et de la raréfaction de la main d'œuvre qui s'en suit, le salaire fourni au début des années 1860 est désormais compris entre 1 et 2 francs par jour.

Ainsi, malgré une augmentation nette des salaires en une décennie, l'attrait de l'industrie demeure et il apparaît difficile aux viticulteurs qui emploient des journaliers de rivaliser avec ce secteur, si l'on intègre que faute d'être suffisamment commercialisée et tournée vers une consommation qui sort du cadre familial ou local, leur système productif est souvent à la limite de la rentabilité. Il s'agit là d'un élément clé, complémentaire de ceux précédemment

[1] Source A.D.H.S., 74 M Registre des délibérations de la C.C.A

évoqués, pour comprendre la faiblesse structurelle des grandes propriétés qui sont, on le rappelle, les principaux vecteurs de modernisation et même de simple maintien dans la région de l'économie viticole.
Celle-ci est effectivement au milieu du XIXème siècle, à cause de la main d'œuvre, en proie à une dynamique qui prend les traits d'un cercle vicieux. La paupérisation conjoncturelle liée à de mauvaises récoltes entraîne un mouvement d'émigration qui conduit à une raréfaction de la main d'œuvre agricole et/ou viticole et donc sa relative cherté structurelle.
Au bilan, entre 1850 et 1914 le département va perdre près de 30 % de sa population et les cantons viticoles en particulier parfois près de la moitié (Carel H., 1970). Cette situation détourne progressivement les investisseurs ou les propriétaires d'importantes exploitations du secteur viticole, ce qui rend ce dernier plus vulnérable aux aléas conjoncturels. Ces aléas alimentent dès lors un nouveau mouvement d'émigration.

Fig. 3.20 **Une dynamique d'affaiblissement de l'économie viticole**
(Réal. S. Estager)

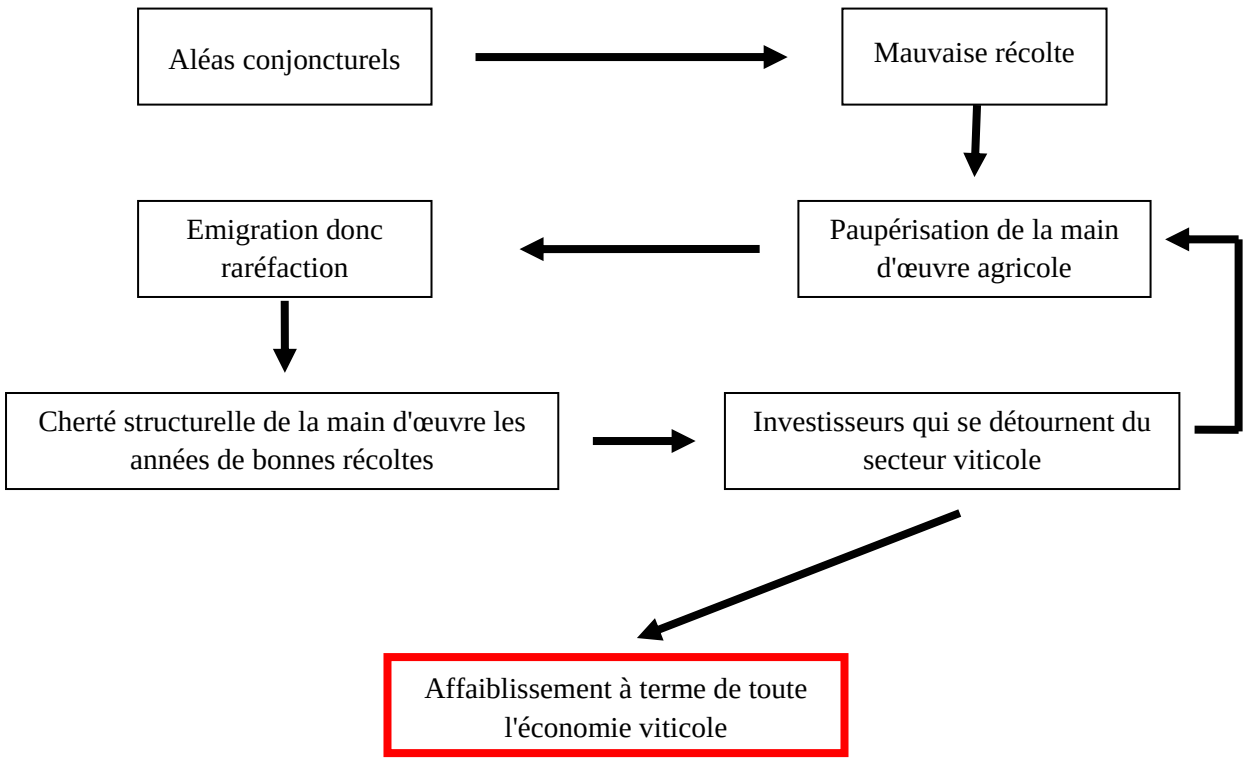

Il convient de préciser que l'affaiblissement de l'économie viticole ne se traduit pas forcément par une diminution immédiate des surfaces consacrées à la vigne, au contraire. Les petits propriétaires polyculteurs qui continuent d'exploiter leur domaine profitent sans doute des vignes libérées pour accroître leurs possessions. Les surfaces viticoles ne sont alors pas nécessairement réduites, elles peuvent même s'accroître, mais elles sont redistribuées au profit des exploitants les plus modestes qui se définissent davantage comme des polyculteurs que comme des véritables vignerons. Le morcellement des grandes propriétés lors de leur mise en vente était, on le rappelle, l'une des causes évoquées par le Préfet pour expliquer l'émiettement de la propriété viticole.

Ainsi, le mouvement amorcé sous la Révolution française qui a démantelé progressivement les propriétés ecclésiastiques et nobiliaires au profit des classes plus modestes, s'est poursuivi au cours du siècle et a fait passer la propriété viticole de la bourgeoisie urbaine ou des importants propriétaires vignerons, dans les mains de propriétaires, agriculteurs pour la plupart, beaucoup plus modestes. La traduction la plus sensible de ce phénomène, difficile à démontrer formellement faute de sources disponibles, se manifeste dans la réorientation de l'encépagement qui a lieu au cours du siècle et influe grandement sur la qualité de la production.

La réorientation progressive de l'encépagement

Notre propos ici n'est pas de dresser un portrait complet de l'encépagement dans l'aire d'étude à l'époque étudiée, nous traitons de ce point dans une autre partie de la thèse (cf. p. 258 et p.347)**,** mais de souligner à travers cet aspect technique les dynamiques évoquées précédemment. La lutte pluriséculaire entre certains cépages, en particulier entre le gamay et le pinot, qui a été maintes fois relatée, à travers les nombreux ouvrages consacrés à la viticulture et à son histoire dans notre pays[1], prend pour la période étudiée, la seconde moitié du XIXème siècle, une signification particulière en ce sens qu'elle illustre le passage d'un système viticole largement hérité de l'Ancien Régime, à un autre qui voit le vignoble perdre ses élites propriétaires. Cette dynamique consacre dès lors une viticulture de petits propriétaires polyculteurs qui se détournent souvent d'une production qualitative au profit d'une optique plus concentrée sur les quantités nécessaires pour satisfaire la consommation du foyer.

Au cours de ses pérégrinations viticoles, J. Guyot observe dans l'Est de la France un mouvement qui tend à voir le gamay supplanter le pinot. Ainsi, il note en 1856 pour le département voisin qui jouxte notre aire d'étude que : *« Le département de la Haute-Marne possédait la plus belle tradition qu'il soit possible de recueillir. Couvert d'abbayes et de prieurés il avait reçu de l'esprit du catholicisme et des besoins de son culte, les vignobles les plus multipliés, les mieux situés et garnis des meilleurs cépages : les pineaux noirs, blancs et gris, les mesliers, les savagnins blancs, les fromentés… On cultivait ces cépages avec soin, on savait leur donner de long bois à fruit et assumer une production suffisante pour l'époque. Lorsque la Révolution de 1789 vint changer profondément les lois et les pratiques de l'agriculture française, chacun fit de l'agriculture à sa façon et en toute liberté, c'est à dire à peu près sans principe et sans ensemble* » (Guyot J., 1864)

Ce jugement apparaît quelque peu excessif et tend à brutaliser un processus plus étalé dans le temps, tout au long du XIXème siècle. La reconstitution du vignoble post-phylloxérique constituera d'ailleurs comme nous le verrons, la pierre d'achèvement de cette dynamique.

Ainsi ce processus qui affecte à l'époque plusieurs vignobles du Nord-est de la France est effectivement en cours en Haute-Saône, comme le souligne d'ailleurs J. Guyot :

« Le gamay tend à remplacer les cépages fins ; c'est à mes yeux une détérioration fâcheuse d'excellents vignobles et d'autant plus regrettable qu'elle ne compense pas l'abaissement de la qualité par une quantité bien remarquable car la moyenne de production de Vesoul est de 40 hl/ha pour 25 hl/ha en cépages français » (Guyot J., 1864)

J. Guyot rétablit ici une vérité sur la productivité relative au gamay pour lequel on a tendance à l'époque à surévaluer nettement les capacités productives.

L'annuaire du département de la Haute-Saône présente ce cépage comme celui *« qui produit dix fois autant que le pineau* ». Cette estimation est bien évidemment largement exagérée.

[1] Sur ce point nous renvoyons particulièrement aux travaux de J.R. Pitte, auxquels nous faisons référence dans ce travail.

E.Thirria[1] s'emploie à le démontrer en 1852 dans son *« Manuel à l'usage des habitants de la Haute-Saône* ». Heurté par la croyance populaire qui confère au gamay une productivité bien trop exceptionnelle, il met en évidence que l'intérêt de planter en gamay est finalement contestable.

Cépage	rendement moyen/ha	Prix moyen/hl de jus	valeur produit brut/ha	frais de culture	loyer et impôts/ha	produit moyen/ha tous frais déduits
"plant dit gamet" (gamay)	30 hl	20 F	600	300	115	185
"plant dit pineau" (pinot)	12 hl	35 F	420	200	115	105

(D'après Ed. Thirria , *Manuel à l'usage des habitants de la Haute-Saône, 1869, 1003p*., A.D.H.S.)

Tab. 3.12 Rentabilité d'une vigne en fonction de son encépagement

Les estimations de rendements à l'hectare, validées par la consultation des ouvrages spécialisés de l'époque consultés (et par les viticulteurs rencontrés lors de notre recherche, en considérant bien sûr que ces cépages ont depuis évolué), sont particulièrement démonstratives : le gamay possède une rentabilité bien supérieure, près du double, en estimant celle-ci avant vinification. Si le jus est vinifié, le rapport s'équilibre sans doute en valeur, le prix de vente d'un pinot étant bien supérieur à celui d'un gamay et les besoins d'amendement du sol bien moindres.

Or la clé de la dynamique en cours réside dans cet aspect du problème. Guyot l'observe pour l'aire d'étude :

« La plupart des vins sont vendus en moût (jus et grain) au pied même de la vigne à des habitants des Vosges et du Haut-Rhin qui préfèrent acheter en cet état pour les faire fermenter eux-mêmes et n'être point trompés » (Guyot J., 1864).

Les vignerons polyculteurs, sont adeptes de l'autoconsommation. Ils prélèvent et produisent ce qu'ils boivent dans l'année, le reste est vendu et dégage un revenu supplémentaire, sans que la vendange soit vinifiée, sans doute parce que cela demande du temps, un savoir-faire et du matériel de cave relativement coûteux. L'optique d'une production quantitative s'impose donc à des vignerons, peu soucieux de la qualité du produit qu'ils consomment eux-mêmes, et qui apparaissent dès lors plus viticulteurs que vignerons. La perspective d'une rentrée d'argent facile est tentante, et incite à privilégier cette optique. Les aléas climatiques poussent d'ailleurs eux-aussi à un développement de l'encépagement en gamay qui résiste mieux, aux intempéries voire peut produire une deuxième fructification si la première est détruite par la grêle ou par une gelée tardive. Le peu de soin apporté à la vigne par cette catégorie de vigneron, on voit ici une fois encore toute l'ambiguïté du terme, est confirmé indirectement par J. Guyot qui relève que Vesoul :

« Possède de fins cépages, d'une grande délicatesse et de beaucoup d'agrément. Malheureusement, ici les vins de pineau ne gardent pas longtemps (..) cela tient au remisage en fût mal conservés » (Guyot J., 1864).

[1] Source A.D.H.S., Thirria Ed., *Manuel à l'usage des habitants de la Haute-Saône, 1869, 1003p.*

Effectivement, dans les modes de vinification, le soin porté au matériel de cave est déterminant. Les tonneaux et autres fûts doivent être remisés, entretenus, changés régulièrement sous peine de voir le vin entamer un processus de fermentation acétique, c'est à dire tout simplement de tourner vinaigre… mais si la consommation de la production est rapide, qu'elle a lieu dans un cadre familial et que l'on est guère regardant sur la qualité finale du produit, l'entretien peut alors être minimal.
On rejoint ici les effets de la disparition progressive, au cours du siècle, du fait des changements induits par la Révolution, de la mainmise d'une « élite » sur une partie du vignoble. Si une viticulture de basse qualité a toujours coexisté avec une meilleure, menée par les grands propriétaires, ces derniers influencent ou dirigent toujours une partie des façons notamment en ce qui concerne les pratiques communautaires. Celles-ci induisent une série de règles qui participent à garantir une certaine qualité de production au sein d'un vignoble. Par exemple la pratique du ban des vendanges impose souvent de récolter le raisin au meilleur moment et évite des récoltes parfois précipitées ou peu soucieuses de la qualité du raisin vendangé (Dion R., 1991).
C. Royer dans son étude du vignoble de Chariez met en relation la disparition des propriétaires importants (quel que soit l'ordre auquel ils appartiennent) avec la fin des pratiques communautaires et l'abaissement de la qualité de la production qui en découle (Royer C., 1974). La deuxième moitié, et surtout la fin du XIXème siècle voient en effet la pratique des bans traditionnels des vendanges se relâcher, le dernier arrêté fixant la date des vendanges datant de 1913. Il assimile cette dérive au triomphe de l'individualisme viticole et à la consécration des cépages ordinaires. Désormais la culture de la vigne entre très majoritairement dans le cadre d'une culture familiale qui échappe de plus en plus à toute logique collective.
F. Cheval, dans sa monographie du vignoble gylois, considère qu'il n'est pas innocent que cette modification intervienne peu après la Révolution et qu'elle profite en grande partie au vigneron à mi-fruit. Ce dernier qui n'a pas en charge la « graisse » (les amendements), assurée dans la majeure partie des cas par les propriétaires, que réclame en plus grande quantité un encépagement en gamay, certes plus productif mais aussi plus gourmand. La vigne pour les investisseurs devient de fait une culture de moins en moins rentable (Cheval F., 1981). Cette évolution a pour conséquence l'accélération du transfert des capitaux investis dans la vigne vers de nouveaux secteurs qui présentent une perspective de profit bien supérieure, notamment l'industrie ou qui apparaissent plus sûrs et plus porteurs d'avenir comme l'élevage ou la céréaliculture. Ces derniers seront en effet les grands gagnants de la réorientation des productions au sein des campagnes de la zone d'étude au lendemain des crises de la fin du XIXème siècle. Ces reconversions qui accompagnent dans la plupart des cas le renoncement à la culture de la vigne seront d'ailleurs largement encouragées par les autorités locales qui cherchent à moderniser l'économie des campagnes étudiées. De plus ces transferts de capitaux ne se réalisent pas forcément dans la région, au contraire même, ce qui participe à soutenir le mouvement d'émigration amorcé. La reconversion sectorielle est alors d'autant plus préjudiciable au monde viticole.

L'offensive des labours et des pâturages au XIXème siècle

Le contexte de l'évolution générale du monde agricole doit aussi être pris en compte. Le XIXème siècle, dans l'ensemble du territoire national, voit les productions céréalières connaître un regain de prestige qui semble les consacrer à l'époque comme l'avenir du monde agricole. A l'inverse, la vigne ne bénéficie pas dans son ensemble de l'image qui est la sienne aujourd'hui. Les vignobles de piètre qualité sont beaucoup plus nombreux, souvent de faible

rentabilité et ils sont perçus dans bien des cas comme un frein à l'essor et à la modernisation du monde rural.
Mathieu de Dombasle[1], cité par R. Dion présente un gradient de la richesse agricole du pays qui à l'époque fait autorité et sert d'ouvrage de référence pour traiter des problèmes du monde agricole. L'importance de la vigne y est présentée, à l'exception des domaines de grande renommée, comme le révélateur d'une mauvaise santé ou d'une obsolescence des systèmes agricoles : « *La prospérité agricole décroît en se dirigeant vers le Midi à peu près dans la même proportion que l'on voit s'étendre la culture de la vigne* ».
R. Dion a démontré de façon magistrale que la limite culturale de la vigne dans le pays répondait surtout à une logique économique et ne s'appuyait que très rarement sur des facteurs physiques limitant : « *Quand après un recul important, la frontière septentrionale de la zone viticole ne peut plus être définie comme une ligne au Nord de la culture commerciale de la vigne, elle peut l'être comme une ligne au Sud de laquelle des sols maigres, pauvres ou impropres aux labours sont ceux à qui l'on demande la plus précieuse des cultures annuelles qui devient ici celle du vin.* » (Dion R., 1991).
La vigne réussit là où d'autres cultures renoncent, mais elle reste assimilée à des systèmes de production peu performants et se perçoit largement comme une marque d'un certain archaïsme du monde agricole auquel elle appartient. En cette époque de transformations politiques, culturelles et économiques, l'heure est aux cultures modernes, porteuses de richesses et d'avenir. La vigne n'en fait pas partie.
Le docteur Guyot reconnaît les logiques en cours et il estime que le plus grand des dangers qui menacent la vigne est un mouvement d'opinion, porté par le monde politique, dont les animateurs et les principaux relais sont les hommes d'affaires qui professent que : « *Le blé et le bétail valent seuls quelque chose en agriculture*».
Selon lui la décadence du vignoble qui s'opère déjà à l'époque dans certaines régions a pour véritable cause : « *Les clameurs de haros poussés contre la vigne dans ces trente dernières années par les agriculteurs, les industriels et les spéculateurs* ». Il met en garde de département de la Haute-Saône qui « *ne manque pas d'atouts pour séduire ces gens de profit*» (Guyot J., 1864).
Les autorités locales ont en effet clairement pris le parti de moderniser l'agriculture de l'aire d'étude et pour ce faire, de favoriser le développement des labours et de l'élevage. Le vétérinaire départemental, dans un bulletin de la S.A.L.S.A. s'exprime en 1874 [2] en ce sens en déplorant un monde rural local peu ouvert aux changements :

« *Le cultivateur de la Haute-Saône est laborieux, sobre et économe. Peu progressif par nature il n'est pas entreprenant (…). En somme, ce qui chez lui semble être de la prudence accuse de la routine. Avec cette disposition d'esprit, il ne peut être homme de progrès (…) A tous les conseils qu'on lui donne, il répond presque invariablement « mon père faisait comme cela, je fais comme lui », parce qu'il n'a pas l'habitude de faire autrement* ».

L'enjeu essentiel qui se dessine derrière ce propos sans doute caricatural est celui de la modernisation en particulier de la mécanisation, comme réponse aux problèmes rencontrés. L'agriculture souffre d'une pénurie de main d'œuvre et de moyens financiers et c'est une transformation complète du système agricole qui est envisagée par les autorités. La vigne est on ne peut plus clairement désignée comme un obstacle à cette politique : « *Elle (la vigne) immobilise et gaspille ce dont nos campagnes ont le plus besoin: des travailleurs volontaires* ».
Cette attaque en règle contre le monde viticole n'est pas circonscrite dans le temps, elle s'opère sur plusieurs décennies, Guyot l'évoque dans son propos rapporté précédemment, et

[1] Mathieu de Dombasle, *Des impôts dans leur rapport avec les productions agricoles*, Annales agricoles de Rouille, V, 1829.
[2] Source A.D.H.S. 74 M 1.

l'entreprise fait son œuvre. Le Préfet qui préside la séance de la chambre d'agriculture en 1856 annonçait déjà pour remédier à l'état de crise lors de l'épisode des « sept vaches maigres »[1]:

« *Les moyens qu'on propose ne me paraissent que des palliatifs. C'est dans une transformation progressive de l'agriculture qu'il faut en chercher le mode. D'abord l'emploi de plus en plus général des machines appliqué aux travaux agricoles devra concourir à diminuer les besoins et par conséquent la demande de main d'œuvre (…). Il faut parvenir à accroître les productions agricoles dans des proportions importantes (…), favoriser les céréales et l'élevage et renoncer à d'autres cultures.* »

A une époque où la mise en concurrence des espaces ruraux conduit à la spécialisation des terroirs (Weber E., 1983), la vigne ne fait pas partie du plan de modernisation envisagé, c'est un fait. Nous verrons dans la partie suivante que les autorités feront le choix de ne pas aider la vigne à surmonter la crise phylloxérique. Il est clair que l'épisode est un moyen d'enclencher ou d'accélérer la disparition du handicap que représente la vigne pour ces pouvoirs. Plus qu'une absence de volonté de maintenir l'activité viticole, c'est une politique qui vise à la faire disparaître qui se met en place, à l'époque où les superficies plantées en vigne connaissent leur extension maximale. La Haute-Saône ne diffère d'ailleurs pas sur ce point de nombreuses autres régions de France où la vigne ne constitue qu'une composante d'un système de polyculture. Se sont surtout les pays de vignobles commerciaux qui se spécialisent dans la viticulture qui résisteront à la modernisation des systèmes agricoles (Désert G. 1976).

Le vignoble semble donc déjà fortement éprouvé et fragilisé, avant même de connaître les premières attaques qui vont conduire à sa disparition progressive, en tant que culture d'importance au sein des espaces étudiés.

Une production locale non concurrentielle et de plus en plus concurrencée

Enfin il faut intégrer que le vignoble étudié va être soumis à partir des années 1860 à une concurrence nouvelle et redoutable.

Une part majoritaire de la production viticole est consacrée, on l'a déjà évoqué, à la consommation locale. Le reste est écoulé surtout dans les départements voisins qui ne possèdent pas d'activité viticole, en particulier ceux du massif vosgien. La mévente d'une partie de la production est évoquée dès le milieu du XIXème siècle. Le congrès agricole de la Haute-Saône se penche en 1861 sur le problème et évoque le fait que déjà certains viticulteurs peinent à écouler l'ensemble de leur production[2] :

« *Que les cultivateurs de la Haute-Saône dont la production moyenne excède les années ordinaires la consommation honorable de ses habitants suivent les conseils que leur donnait l'autre jour Monsieur T. et se préparent à écouler en Suisse ou dans toutes contrées limitrophes la denrée viticole que n'absorbe plus le marché intérieur* ».

Conquérir un nouveau marché est évidemment une stratégie porteuse d'avenir mais elle implique de pouvoir réaliser l'entreprise et surtout de se montrer compétitif face à une concurrence dynamique et performante. Or l'époque a raccourci les distances et amoindri considérablement les coûts liés au transport, grâce au développement du chemin de fer. Ce dernier arrive en Haute-Saône en 1858 (Carel H., 1970) et l'enquête agricole de 1866 met très rapidement à jour les enjeux renouvelés pour le monde agricole par ce nouveau moyen de transport [3]: « *Les avantages procurés par les chemins de fer sont importants mais à côté de*

[1] Source A.D.H.S. 74 M 1.
[2] Source A.D.H.S., Recueil Agronomique, Tome 9, 1861.
[3] Source A.D.H.S., 81 M.

situations largement améliorées, il en est qui ont été négligées mais aussi sacrifiées (…). Les vignes sont en souffrance depuis son introduction».

Nous n'avons pas retrouvé de document qui rende compte directement du volume des importations en vin pour cette période mais le « *Rapport sur le trafic probable et l'exploitation du chemin de fer de Gray* », réalisé en juillet 1876 [1] évoque la question sur le thème qui nous intéresse:

« *Les vignerons de Gy attendaient l'arrivée du chemin de fer qui leur permettrait d'acquérir d'importants chargements de vins du Midi qui coupés avec des vins locaux diminueraient le tanin de ces derniers. Or il s'est avéré que les consommateurs n'ont pas attendus qu'ils soient coupés avec des vins locaux pour consommer les vins du Midi* ».

En effet, la production du Languedoc, renforcée par l'importation de la production algérienne, fait dans la seconde moitié du XIXème siècle s'écrouler le prix des vins de consommation courante. Ces derniers se vendent en moyenne en 1885 à 20 francs l'hectolitre et il est courant d'en trouver à Bercy à moins de 10 francs l'hectolitre dans la dernière décennie du siècle, frais de transports inclus (Lachiver M., 1988).

Nous disposons d'une série de relevé de prix de vente, très incomplète mais qui permet de les comparer pour la fin du siècle en Haute-Saône[2]. Ainsi, 100 kg de vendanges égrappées (ce qui permet au mieux de produire environ 80 litres de vin, et quatre litres de marc) se négocient à Gy entre 30 et 33 francs en 1899 et entre 16 et 18 francs en 1908. A Bucey les gy, des prix similaires connaissent la même évolution et à Jussey l'hectolitre de vin ne vaut plus que de 12 à 15 francs en 1901. L'absence totale de compétitivité pour un produit différent, mais qui appartient à la même gamme de qualité est flagrante. Cette concurrence est redoutable pour la viticulture d'autoconsommation. Il est évident que le paysan y réfléchit à deux fois avant de poursuivre une production qui lui revient parfois plus cher que celle disponible sur le marché.

La viticulture de l'aire d'étude se voit donc clairement inadaptée, d'un strict point de vue commercial, face à la nouvelle donne du marché viticole en cette fin de siècle. La part commerciale de cette activité semble condamnée, surtout dans le contexte de crise phylloxérique, et la vigne va alors se restreindre à la seule sphère familiale.

La production à des fins d'autoconsommation va perdurer, mais les superficies plantées en vignes vont se réduire fortement et connaître une évolution qui les conduira progressivement à leur marginalisation spatiale. Ce, d'autant que les autorités politiques et agricoles du département, conscientes de la structure obsolète du monde viticole local, poussent depuis quelque temps à une reconversion vers des productions agricoles qui apparaissent beaucoup plus porteuses d'avenir.

2.4.4 Conclusion sur cette approche sociale du monde viticole la seconde moitié du XIXème siècle

Un vignoble en sursis ?

« *Un malade ignorant la gravité de son mal, niant même la réalité de sa maladie, telle pourrait être la métaphore médicale à apporter au vignoble gylois* » : c'est ainsi que F. Cheval analyse la situation du vignoble de Gy à la veille du phylloxéra (Cheval F., 1988).

Ce constat est assurément valable pour l'ensemble de l'aire d'étude. La viticulture fait effectivement office de canard boiteux au sein du monde agricole : faiblesse structurelle qui

[1] Source A.D.H.S. 101 M.
[2] Source A.D.H.S., 100 M.

empêche l'investissement et la modernisation du vignoble ; absence d'une véritable production commerciale dans un contexte de concurrence nouvelle et redoutable ; manque criant de main d'œuvre… La vigne est par ailleurs identifiée et désignée par les autorités de l'époque comme un frein au développement du monde agricole et un adversaire à combattre pour réussir sa modernisation. Il est clair que ce vignoble est déjà structurellement vacillant avant même que la crise qui va affecter l'ensemble du pays à la fin du XIXème siècle ne se manifeste.

La période des « sept vaches maigres » n'a pas fait prendre conscience de ces faiblesses majeures, pas plus que le recul effectif, faible mais significatif des superficies viticoles avant l'arrivée du phylloxéra : la Haute-Saône perd 11% de sa superficie plantée en vigne entre 1868 et 1880. L'optimisme reste pourtant de mise pour beaucoup d'acteurs du monde viticole. J. Guyot promet à l'époque un bel avenir à la vigne locale, on l'a déjà évoqué...

L'enquête agricole de 1866, réalisée il est vrai lors de deux années de bonnes récoltes qui font suite à une série de mauvaises, ne pointe pas les problèmes de structure de ce vignoble et se montre optimiste sur cette culture [1]:

« La vigne a beaucoup rapporté en ces derniers temps et le prix du vin a augmenté (…) en résumé le vignoble ne souffre pas, loin de là… ».

Le rapport de 1875, de M. Reboul de Neyrol, auprès de la Chambre d'Agriculture du département conclu [2]:

« La vigne est parmi les cultures indigènes l'une des plus prospères ».

Il est vrai que sur l'instant, et à court terme, les handicaps du monde viticole ne se manifestent pas forcément pour les viticulteurs. Il est en outre possible que les autorités politiques du département préfèrent ne pas communiquer sur le danger qui menace à terme cette activité. La vigne continue d'être précieuse et indispensable au sein de l'économie familiale et des pratiques du quotidien. Plus que la vigne elle même, c'est sans doute l'ensemble du système agricole, qui repose sur une polyculture faisant la part belle aux productions d'autoconsommation qui demande à être modernisée. La culture de la vigne dans ce dispositif reste une valeur sûre pour le paysan qui la met en œuvre.

Néanmoins ce système, largement hérité de l'Ancien Régime et des effets de la Révolution est en réalité voué à une évolution inévitable. Il faudra attendre l'arrivée des grandes maladies cryptogamiques de la fin du XIXème siècle pour précipiter la crise du monde viticole et mettre à jour son obsolescence structurelle globale.

La fin du XIXème siècle, avec son cortège de crises qui éprouvent le monde viticole, va remettre à plat l'ensemble de la production viticole nationale. Cette période, suivie de près par la Grande Guerre, va avoir un effet purgatif sur la culture de la vigne dans le pays et seuls les vignobles modernes ou ayant la capacité structurelle de se moderniser vont pouvoir se remettre de la crise phylloxérique : « *Il est évident pour tous que la viticulture de jadis est révolue, que l'aire de la viticulture moderne suppose de se tenir au courant, de savoir doser un engrais, un insecticide, d'être en mesure de recevoir les conseils de la presse spécialisé. (…) Bref le vigneron ne peut plus être un analphabète, il doit devenir un homme éclairé pour réussir*» (Lachiver M., 1988).

Et sans doute aussi un homme d'affaire car ce constat vaut surtout pour la viticulture commerciale conçue comme une activité économique rentable. Or le système viticole étudié ici ne correspond pas du tout à cette réalité.

<u>Un système structurellement obsolète</u>

[1] Source A.D.H.S., 85 M1 à M5

[2] Source A.D.H.S., Bulletins de la S.A.L.S.A., 3ème série 1869-1899, 1875.

Ainsi, l'approche sociale de la propriété vigneronne et des formes d'exploitation qui lui sont associées au cours de la seconde moitié du XIXème siècle permet de mettre en évidence plusieurs caractéristiques essentielles qui nous aident à comprendre comment en quelques décennies, une tradition viticole puissante va être mise à mal pour conduire au final à une marginalisation de la vigne au cours du siècle suivant.

En premier lieu il convient d'insister sur la faiblesse structurelle de la grande propriété au sein du vignoble de Haute-Saône. La révolution française a initié un important mouvement qui confisque d'abord la propriété ecclésiastique, puis détourne progressivement lors du siècle qui suit, les propriétaires urbains importants de la possession de vigne. Le vignoble de Haute-Saône devient dès lors orphelin de ses autorités garantes de la qualité et de la commercialisation d'une partie de la production locale. Celles-ci attirées par des investissements désormais bien plus rémunérateurs manqueront cruellement lorsqu'il sera l'heure de reconvertir les vignes et de lutter pour sauver un vignoble en proie à de terribles attaques. Fonctionnant sur un système en grande partie hérité de l'Ancien Régime, les modes d'exploitation évoluent vers un renforcement de la catégorie des petits propriétaires exploitants polyculteurs, qui ne sauraient moderniser les conditions de travail et de mise en culture d'une communauté vigneronne en voie de paupérisation pour le plus grand nombre. Aussi, à la fin du XIXème siècle, avant l'arrivée des maladie cryptogamiques, la viticulture de Haute-Saône abandonne de plus en plus la production qualitative pour se concentrer sur une production d'autoconsommation, peu exigeante, et la vente éventuelle d'un produit récolté mais souvent non vinifié, le plus souvent en moût au pied des vignes.

Le producteur auto-consommateur boit désormais du vin en quantité certes mais sans se préoccuper des conditions marchandes et sans intégrer une logique de rentabilité à la veille d'une époque qui va voir déferler les productions viticoles des régions méridionales offrant un rapport qualité-prix difficile à battre. Alors qu'elle constitue toujours un pays de polyculteurs et de vignerons au début du XIXème siècle, la Haute-Saône est devenue à la fin de ce siècle un pays de polyculteurs qui possèdent des vignes et produisent du vin surtout pour leur consommation personnelle ou la vente locale. La vigne apparaît dès lors comme un héritage d'une tradition passée, parfois perçu, en particulier par les autorités locales et nationales comme la manifestation d'un archaïsme issu de l'économie d'Ancien Régime dont il convient à terme de se débarrasser.

La politique menée par les pouvoirs publics à la fin du XIXème et au début du XX^{ème} siècle est à ce titre particulièrement explicite comme nous le verrons dans la partie qui suit : lorsqu'il va s'agir de moderniser l'agriculture de la région, les efforts porteront sur l'élevage et la céréaliculture, nullement sur la vigne, au contraire.

La viticulture de la Haute Saône est à la croisée de plusieurs dynamiques : la disparition progressive des marques de l'économie issues de l'Ancien Régime dans les campagnes, la modernisation de l'économie et l'industrialisation croissante, le développement du chemin de fer donc mise en concurrence et réorientation des productions agricoles. La culture de la vigne se révèle structurellement inadaptée pour tenir sa place, en tant que culture de première importance au sein des paysages de la région. Elle ne bénéficie pas d'une assise économique suffisamment solide, à même d'assurer sa modernisation et de se réadapter à la nouvelle donne commerciale. Les attaques de la fin du XIXème siècle seront dès lors davantage les catalyseurs d'une crise du monde viticole dans l'aire d'étude, qui trouve en fait ses origines de façon beaucoup plus ancienne et profonde.

Ce sont les étapes et les événements qui vont conduire à la disparition de la viticulture que nous nous proposons d'étudier à présent.

3 La grande crise viticole de la fin du siècle : fin d'un système obsolète et mise en place d'une matrice historique et spatiale renouvelée

Nous avons posé dans un premier temps le cadre de l'évolution générale du vignoble en Haute-Saône. Puis un portrait d'ensemble de la viticulture a permis de comprendre comment le système viticole se structure et fonctionne au moment de son apogée.
Nous présentons à présent la période charnière de la fin du XIXème siècle qui voit le monde viticole de l'aire d'étude connaitre une crise sans précédent.
Cette crise est conditionnée par les faiblesses structurelles du vignoble qui ont été exposées. Elle va conduire à engager le processus de déclin, et dans un second temps, de marginalisation de la vigne. Le système viticole s'inscrira alors dans une matrice historique et spatiale complètement renouvelée que nous définirons.

3.1 Un fléau national, une crise généralisée dans le pays

Notre propos se limite ici à présenter les grands traits de la crise qui affecte le vignoble national à la fin du XIXème siècle, afin de mettre en perspective et de rendre intelligibles les enjeux et la problématique soulevés par notre recherche. En aucun cas ce travail ne saurait être considéré comme une synthèse sur cette question qui a déjà été largement traitée au sein d'une littérature abondante. Nous citons au cours de l'exposé les auteurs qui font autorité sur le sujet.
La récolte exceptionnelle de 1875, qui avec 85 millions d'hectolitres est un record absolu pour notre pays, est souvent présentée comme le symbole d'un vignoble en plein âge d'or qui n'a pas encore conscience des attaques destructrices qu'il s'apprête à subir (Garrier G., 1989). Commence en effet, l'époque des grandes maladies cryptogamiques, venues pour l'essentiel des Amériques et qui verra la vigne française en prise aux ravages causés par le phylloxéra, le mildiou et autre « black-rot ». Cet épisode marquant de l'histoire nationale va radicalement modifier la géographie, les paysages et les méthodes culturales de la vigne en France. Ainsi pour M. Lachiver *« Au début du XX^{ème} siècle la partie était gagnée mais le vignoble français n'était plus le même. En une génération il s'était métamorphosé »* (Lachiver M., 1988). Il avait même en grande partie disparu au sein de notre aire d'étude. Mais avant d'entrevoir la réalité et les mécanismes qui conduisent à cet état de fait en Haute-Saône, il convient de resituer notre propos au sein d'un événement qui se joue d'abord à l'échelle du pays.

3.1.1 Le vignoble national, en proie au phylloxéra

La première manifestation dans notre pays, du « puceron dévastateur », P*hylloxera vastatrix*, date de 1863 dans le Gard (Dion R., 1991). Les vignes affectées ne prêtent guère à l'attention au début, mais la propagation rapide de la maladie amène les autorités à enquêter sur cette nouvelle maladie liée à un insecte dont la présence est déclarée en plusieurs points du pays, notamment en Gironde. Jules-Emile Planchon, professeur à l'école pharmaceutique de Montpellier identifie et baptise l'insecte « Phylloxera », littéralement « qui dessèche la feuille ». La corrélation entre l'apparition de l'insecte et la présence de cépages importés des Etats-Unis, sans doute à titre d'expérimentation ou par simple curiosité, est rapidement constatée et l'on statue très vite sur la présence d'une maladie importée des Amériques.
La progression de ce qui deviendra rapidement un authentique fléau, est fulgurante, essentiellement à partir de deux foyers principaux qui globalement correspondent aux régions

du Gard et de la Gironde. Cela conduit en quelques années les vignobles touchés à la ruine. Pour exemple, selon M. Lachiver, le Gard qui possédait 88.000 hectares de vigne en 1871, n'en compte plus que 15.000 en 1879 (Lachiver M., 1988). La Bourgogne voisine de notre aire d'étude, est en proie aux ravages de la maladie dès le milieu des années 1870 (Bourgeon, 2001). Le monde viticole et les autorités politiques ont alors déjà compris qu'elles étaient confrontées à une crise majeure, aux allures de catastrophe économique et sociale dans certaines régions du pays. Le combat contre le fléau devient une cause nationale.

La singularité du phylloxéra sur laquelle on manque souvent d'insister, c'est qu'à l'inverse des maladies connues jusque là, il ne détruit pas que la récolte mais il fait aussi mourir le cep. Ce paramètre est fondamental. Il explique l'effondrement, parfois en une ou deux saisons, non seulement des productions mais aussi des surfaces cultivées en vigne. L'intensité du choc traumatique n'en est que plus intense pour les communautés viticoles qui ne savent parfois pas faire autre chose que de renoncer définitivement à la vigne.

3.1.2 Une maladie difficile à combattre

Le puceron ovipare apparaît d'abord sous une forme gallicole, c'est à dire sur la feuille, à partir d'un œuf pondu dans l'écorce du cep. L'insecte est alors une femelle qui se reproduit sans fécondation, par processus de parthénogenèse. Elle donne naissance à des centaines de larves qui migrent soit vers les feuilles, pour former alors une galle, soit vers les racines où le phylloxéra prend alors sa forme radicicole. C'est sous cette forme qu'il est le plus dangereux ; les femelles pondent à nouveau des œufs, toujours sans fécondation, et les insectes se fixent sur les racines qu'ils perforent afin de se nourrir du contenu cellulaire. Certains phylloxéras radicicoles se transforment en phylloxéras ailés se propageant notamment à l'aide du vent, ce qui explique une grande capacité de propagation. Ceux-là donnent naissance à des formes sexuées de phylloxéra qui se reproduisent ; les femelles pondent un œuf unique, déposé dans le bois d'un cep où il passera l'hiver avant l'éclosion d'une nouvelle colonie (Garrier G., 1989). Ainsi, le cycle de reproduction est bouclé et peut reprendre dès le printemps suivant. Ce mode complexe et pluriel de reproduction explique en partie la dangerosité du fléau : réalité multiforme, rapidité de propagation, grande capacité de dispersion et résistance prononcée aux rigueurs de l'hiver. Il amène aussi à concevoir le désarroi des vignerons habitués à lutter de façon traditionnelle contre une maladie qui, sous ses différentes formes, révèle un fonctionnement difficile à saisir.

En 1878, 39 départements étaient touchés, 400.000 hectares étaient détruits et 250.000 en passe de l'être… (Lachiver M., 1988). Aussi, se résigne-t-on à arracher les vignes détruites, à brûler les ceps, en espérant trouver un moyen efficace d'engager la lutte contre le redoutable insecte. Nombre d'opérations (traitements chimiques, submersion, enfumage…) sont envisagées sans véritable succès. Une décennie d'expérimentations, parfois hasardeuses, le plus souvent laborieuses, est marquée par la rivalité entre « sulfuristes », partisans de traitements chimiques et « américanistes », qui préconisent l'introduction de cépages américains produits à partir des espèces *Vitis Riparia* et *Vitis Rupestris*, différentes de l'espèce française (*Vitis Vinifera*) et qui semblent bien résister au fléau.

C'est l'Etat, par l'intermédiaire de ses pouvoirs publics, qui va structurer et optimiser la lutte contre la maladie. Il conduit une politique dont le but affiché n'est autre que de sauver et de préserver le vignoble français d'une disparition complète. R. Pouget retrace l'histoire et les étapes de cette intervention qui conduit en 1876 à la création de la commission supérieure du Phylloxéra. Cette dernière regroupe en son sein, chercheurs, politiques et gros producteurs viticoles. Cette commission est à la tête d'un système pyramidal chargé d'organiser et d'optimiser la lutte, par l'intermédiaire de comités départementaux et parfois dans certains départements de sous-commissions cantonales (Pouget R., 1990).

Anticipant sur la loi de 1884 (qui autorise la création de syndicats en France), est autorisée la création particulière de syndicats de défense, parfois nommés dans les textes « syndicats anti-phylloxériques » dès le mois de juillet 1878. Ces différentes organisations ont pour principale fonction de diffuser et de vulgariser, auprès de chaque vigneron, la connaissance de la maladie et les moyens connus pour y remédier. Elles ont aussi en charge d'évaluer les dégâts et de répartir les aides diverses liées à la lutte contre le phylloxéra.
Ainsi, en Haute-Saône, le journal « *Le Sillon* » sert d'organe de propagande agricole et rend compte de ces actions[1]. On y retrouve régulièrement les signatures du « Professeur d'Agriculture départementale » Ma. Allard, du Préfet ou d'élus politiques en charge du dossier. Certains de ces articles sont diffusés, souvent à peine retouchés, au sein de journaux généralistes et des annuaires locaux afin que les conseils et les instructions prodigués touchent un maximum de public. La lutte engagée dans chaque département touché par le fléau n'est en fait souvent que l'expression locale d'une politique nationale, même si cette lutte sait s'adapter aux paramètres et spécificités conjoncturels ou structurels des vignobles concernés. Le Préfet qui préside les commissions départementales doit chaque année, en théorie, mener une campagne d'enquête sur la situation des vignobles de son département et coordonner l'action sur le terrain des délégués départementaux et du personnel en charge de lutter contre le phylloxéra.
Parce qu'il arrive tardivement en Haute-Saône, en 1886, pendant plusieurs années l'action de ces services, consiste à protéger le département de l'introduction de la maladie et à prospecter à la recherche de sa présence éventuelle. La circulation des plans américains est interdite dès 1878, au sein des zones non contaminées par le puceron car on sait que ces plans sont les principaux vecteurs de propagation d'une maladie qui ne les fait pas forcément périr. Pourtant c'est précisément à partir de ces cépages d'outre-Atlantique, que la lutte contre phylloxéra va s'engager et s'organiser véritablement.

3.1.3 La lutte par la solution américaniste

En 1872, Gaston Bazille est à l'origine de la greffe de cépages français sur des plants américains. Le résultat traduit une bonne capacité de résistance au phylloxéra, mais cette solution potentielle demande à être éprouvée à une échelle plus vaste, celle de la culture véritable et doit être évaluée au niveau de la qualité de la récolte produite. Jules-Emile Planchon ramène en 1873 de son voyage aux Etats-Unis des producteurs directs, qui se trouvent être en fait de vieux hybrides réalisés par les colons européens entre *Vitis Vinifera* et les espèces américaine de vigne, sur le sol américain (Lachiver M., 1988).
C'est ainsi que furent introduit en France l'Othello, le Noha, le Clinton, l'Herbemont et autre Jacquez. (Les noms de ces cépages, qui sont souvent celui du créateur, traduisent d'ailleurs fréquemment une origine d'émigrés français).
Cependant on se rendit assez vite à l'évidence que ces cépages n'étaient guère du goût des viticulteurs français, (quoique ce point largement admis par la littérature est à nuancer, au moins pour qui concerne notre aire d'étude) mais surtout ils présentent une certaine fragilité face au phylloxéra et aux maladies indigènes qui existent de longue date sur notre territoire.
Ainsi la solution du greffage est-elle retenue. Elle donne lieu dès lors à de nombreuses recherches qui aboutissent à la création de plusieurs centaines de types de porte-greffes expérimentaux. Notons par ailleurs, que ces recherches sur la constitution de porte-greffes de qualité endurant la greffe et résistant aux sols calcaires notamment, sont à l'origine des hybrides producteurs directs utilisés par la suite et qui existent toujours aujourd'hui.

[1] Source A.D.H.S., 1PJ56.

Le vignoble français va donc engager la lutte pour sa survie et entamer une véritable reconstitution à partir du greffage de vignes françaises sur porte-greffe américain. Très minoritaires sont les vignes qui y échapperont même si certains cas sont restés célèbres, à l'instar du vignoble de la Romanée-Conti que l'on continue à sulfuriser jusque 1942.
Ce mouvement s'achèvera tardivement, dans les années 1920, du fait de la méfiance, notamment des propriétaires de grands crus, face à la qualité et au vieillissement des productions issues de ces nouveaux plants. Il fut encouragé par l'Etat par une série de subventions, qui globalement, nous le verrons, ne sauraient suffire à soulager totalement l'investissement réalisé par les viticulteurs et par la loi du 1er décembre 1887 qui exempt d'impôt foncier pendant quatre ans tout terrain planté en vigne, durée qui correspond à l'attente nécessaire avant d'effectuer les premières vendanges.

3.1.4 Le mildiou et les autres maladies sont sans doute sous-estimés

Les études qui se consacrent à ces temps difficiles pour le vignoble, se concentrent trop souvent sur les effets du seul phylloxéra. C'est souvent négliger le rôle considérable que vont avoir sur certains vignobles d'autres maladies cryptogamiques, au premier rang desquelles, le mildiou (retenons ici l'appellation francisée du nom anglo-saxon « mildew »), qui constitue un mal redoutable pour la plupart des viticulteurs.
Ce constat est lié au fait que cette maladie est introduite en France, directement avec l'introduction rapide et parfois précipitée des plants utilisés pour lutter contre le phylloxéra. Leur diffusion rapide et mal contrôlée au niveau sanitaire, du fait de l'urgence de la situation, a eu pour conséquence d'offrir le vignoble en pâture à cette redoutable maladie. Observée en France dès 1878 (P.Galet) l'ensemble du pays est affecté moins de dix ans après. Il s'agit d'un champignon (*Peronospora viticola*) qui développe une forme voisine de celle qui affecte de nos jours pommes de terre ou tomates et qui est bien connue des jardiniers amateurs. La maladie s'attaque aux feuilles, affaiblit la plante qui ne peut plus porter ses fruits et aoûter correctement le bois. Dès lors le cep vivote et s'il n'est pas traité, il peut mourir après quelques années. Favorisé comme l'oïdium par un temps chaud et humide, les effets de cette maladie sur le vignoble français se conjuguent avec ceux du phylloxéra notamment au cours des étés 1882, 1889 et 1895.
Le remède, découvert en médoc est trouvé assez rapidement. A base de sulfate de cuivre dilué dans du lait de chaux grasse et de l'eau, le succès de la « bouillie bordelaise » ne s'est toujours pas démenti depuis, au contraire puisque cette préparation à la couleur bleue azur continue d'être utilisée de nos jours par les vignerons qui veulent obtenir le label « bio ».
Les expérimentations de la « commission du mildiou » désignée par la Société d'agriculture de la Gironde confirment la bonne qualité des résultats obtenus et la méthode se diffuse rapidement dans le pays. On peut sur ce point signaler que l'obstination de certains « sulfuristes » opposés à l'introduction des plants américains trouve en partie sa source dans l'histoire de la lutte contre le mildiou dont ces plants sont précisément à l'origine.
La bouillie, qu'elle soit bordelaise ou déclinée sous sa forme locale comme la « bourguignonne » par exemple est efficace mais demande de nombreux bras pour l'épandage, du temps et de l'argent… Tous les vignerons ne pourront pas s'acquitter d'un tel investissement, en particulier au sein de notre terrain de recherche.
D'autant que le vignoble connaît un nouvel assaillant, qui possède la même origine que le mildiou : le Black-Rot. La maladie fait rougir puis noircir les grains avant de les amener à se dessécher complètement. L'Ouest du pays est ravagé entre 1885 et 1890, mais on comprend assez vite qu'un sulfatage traditionnel à base de soufre suffit souvent pour s'en débarrasser. Reste alors la question des moyens humains et financiers pour le mettre en œuvre.

Au final, l'attaque des maladies cryptogamiques constitue un événement sans précédent au sein de l'histoire de notre vignoble. Cet aspect de la question et ses effets ont été largement traités par la littérature consacrée à la vigne. Nous nous limitons à en présenter les grands traits afin de rendre intelligible et de mettre en perspective le devenir du vignoble de Haute-Saône face à cette crise, ce d'autant qu'il nous apparaît quelque peu singulier par rapport à la majorité des autres régions françaises.

3.2 La Haute-Saône : un vignoble touché tardivement mais rapidement submergé

Alors que la France viticole est en proie aux terribles effets du phylloxéra et des autres maladies cryptogamiques, les vignobles étudiés semblent un temps à l'écart de ces fléaux.
Touchée plus tardivement que d'autres départements du territoire national, la Haute-Saône le sera aussi brutalement. Les archives consultées, qui émanent principalement de la Société d'Agriculture départementale[1] et du journal « *Le Sillon* », organe de la Société de l'encouragement à l'agriculture[2], rendent comptent en effet d'une véritable submersion du vignoble, dès que les maladies font leur apparition. Il aura beaucoup de mal à s'en remettre. L'une des singularités de l'aire d'étude réside dans le fait que le mildiou a ravagé les vignes bien avant le phylloxéra. Ce fléau met à jour les faiblesses structurelles d'un vignoble peu à même de lutter efficacement contre les attaques subies.

3.2.1 Le mildiou précède le phylloxéra

Une arrivée précoce

Le mildiou, on l'a vu, est une maladie introduite principalement suite au phylloxéra. Si ce dernier se déclare tardivement dans le département, près de vingt ans après les débuts de l'épidémie, le mildiou en revanche ne laisse aucun répit au vignoble haute-saônois.
Si M. Lachiver date l'apparition de la maladie en France au cours de l'année 1878, l'almanach paroissial de Bucey-les-Gy[3] indique pour sa part qu'il est en fait déjà présent dans la région :

« La récolte fut abondante mais de médiocre qualité en 1875. Déjà le mildiou commençait ses ravages car au moment des vendanges les vignes étaient entièrement dépouillées de leur feuilles (…) mais en 1877, le mildiou avait ravagé complètement les vignes »

La maladie s'est déclarée et a été identifiée aux Etats-Unis depuis 1855. On peut alors émettre deux hypothèses sur la précocité de l'apparition de la maladie au sein du vignoble local.

- Il n'est pas à exclure que le diagnostic effectué sur l'état du vignoble soit biaisé. En effet certains brouillards froids qui accompagnent les printemps moroses ont parfois sur les ceps des conséquences similaires aux symptômes du mildiou. Cependant il est rare que cela concerne l'ensemble du vignoble d'une façon aussi radicale.

- Gy est à l'époque un vignoble important qui bénéficie d'une certaine renommée. Il est tout à fait envisageable qu'un propriétaire expérimente de nouveaux cépages, à la recherche de nouveaux parfums, de nouvelles saveurs ou par simple curiosité. Or les cépages américains sont déjà présents depuis longtemps sur le territoire national et il n'est guère difficile, en dépit de la législation de s'en procurer. Par ailleurs, il existe des familles qui entretiennent au sein de l'aire d'étude des relations avec des parents émigrés, partis aux Amériques… On peut dès lors imaginer que contournant la législation qui interdit leur introduction, un viticulteur choisit d'en importer au sein du vignoble local introduisant ainsi

[1] Source A.D.H.S., Bulletins de la Société Centrale d'Agriculture.
[2] Source A.D.H.S., IPJ56.
[3] Source : A.D.H.S., Almanach paroissial de Bucey-les-Gy, 1911, D5320.

le ver dans le fruit. La maladie a alors sans doute trouvé des conditions favorables à son développement.
Quoique qu'il en soit la présence du mildiou est désormais attestée et ses ravages sont rapidement très conséquents. Le journal « *Le Sillon* » mentionne en 1880[1] :

« Le terrible champignon qui fait sécher régulièrement les feuilles chaque année en juillet ou en août, plus ou moins tôt, plus ou moins tard en saison, mais toujours avant la maturité du raisin et du bois ».

Aussi les autorités diffusent rapidement, par l'intermédiaire des annuaires départementaux, des journaux locaux ou par le relais de la Société d'Agriculture, les connaissances acquises sur le sujet et renseignent sur les moyens efficaces pour enrayer et combattre les effets de la maladie. Le journal *« Le Réveil de la Haute-Saône* » en date du 4 et 28 mai 1880[2] rend compte des conseils donnés par une lettre du ministre de l'Agriculture, Jules Develle, afin d'entreprendre les différents traitements du mildiou et le Professeur d'Agriculture Départementale, M. Allard explique les bienfaits et les nombreuses vertus de la bouillie bordelaise: *« On peut se servir d'un petit balai en bouleau, genêt, ou bruyère : alors on se promène à reculons entre deux rangées de ceps et on asperge les parties foliacées de la vigne. (…)Dans les vignobles importants, on exploite beaucoup aujourd'hui des instruments connus sous le nom de pulvérisateurs qui ont l'avantage d'aller vite en besogne et d'économiser beaucoup le liquide préservatif. On peut se procurer ces pulvérisateurs au prix de 30 ou 40 francs»* (ce qui correspond à l'époque environ au prix d'un hectolitre de vin).
Malgré les efforts déployés par les autorités, il existe manifestement une certaine difficulté à voir ces conseils mis en œuvre par le plus grand nombre.

Une réaction laborieuse

Plusieurs articles rendent comptent en effet du peu d'impact que ces recommandations ont sur la communauté vigneronne. L'investissement qui rebute, le temps et les bras qui manquent et la prise de conscience que la nouvelle maladie ne disparaîtra pas aussi facilement que celles connues jusque là, nuisent à leur mise en œuvre.
De plus les traitements effectués à la brosse, au balai ou au peigne sont souvent peu efficaces car ils ne traitent pas totalement toutes les parties du cep, en particulier le dessous des feuilles où le mildiou aime à se loger. Ils sont par ailleurs souvent appliqués trop tardivement, le traitement préventif étant tout aussi important, voire plus, que l'application curative. La confiance dans ce traitement n'est alors pas de mise et son entreprise a peu de chance d'être engagée par certains viticulteurs. Or une parcelle non traitée, contaminée au milieu d'autres qui l'ont été, revient souvent à condamner à terme ces dernières, le foyer de contamination finissant toujours plus ou moins par faire son œuvre.
Les conseils des autorités se font alors de plus en plus fermes et précis. Ainsi *« Le Sillon »* conseille en 1889[3] : *« Il faut se rendre à l'évidence, il faut absolument désormais badigeonner, asperger la vigne si l'on ne veut pas la laisser dépérir complètement. Heureux ceux qui se sont associés à deux ou trois pour faire l'acquisition de pulvérisateurs bien plus préférables à l'emploi de balais».*
La structure des exploitations viticoles, étudiée précédemment, est sans doute un frein important à la mise en œuvre de ces traitements. Culture d'appoint pour beaucoup, qui de surcroît sont habitués du fait des aléas climatiques à voir certaines années la récolte condamnée, la vigne n'est pas nécessairement au cœur des préoccupations majeures de ces polyculteurs. Elle ne mérite sans doute pas pour certains, une attention plus prononcée qu'à

[1] Source A.D.H.S., IPJ56 Le Sillon 1880.
[2] Source A.D.H.S., IPJ2, 1880.
[3] Source A.D.H.S., IPJ56 Le sillon 1889.

l'accoutumée et un investissement financier supplémentaire. La réaction d'une partie de la communauté vigneronne au fléau est donc sans doute assez laborieuse et sa généralisation non immédiate. Le Sillon dresse un bilan en 1891[1] qui va en ce sens :

« *(Les vignerons) faisant sourde oreille aux avertissement de la science expérimentale, ne voulant pas croire dès le début à la nature parasitaire de la maladie. Pour eux la destruction rapide et prématurée des feuilles de vigne était due à des brouillards, à des coups de vent, au « magnin »* (masse d'air froide et humide) : *accidents qu'ils avaient cru déplorer de tous temps mais à de long intervalles. Cette confusion entre les ravages de la nouvelle maladie, ou « Peronospora viticola », et la dessiccation accidentelle des feuilles par le vent à la suite de brouillards, fut la cause principale du retard de l'application du sulfate de cuivre ».*

3.2.2 Les effets du mildiou révèlent les autres facteurs de crise

Il nous est apparu qu'au cours de l'année 1891 la Chambre d'Agriculture et différents services de la préfecture, lancent une importante opération de communication sur le sujet. Plusieurs articles de M. Allard, professeur d'agriculture départementale, sont en effet déclinés sous différentes versions, afin de dresser un bilan de la maladie dans le département et d'exposer les moyens d'action connus à mettre en œuvre pour enrayer le mal :

« *Le Mildiou est certainement le plus grand fléau de la vigne en Haute-Saône. C'est à lui qu'il faut attribuer la plus large part de la destruction du vignoble. D'après nos recherches nous pouvons dire que son apparition dans la région de l'Est remonte à 1880* »[2].

Force est de constater cependant qu'il existe une certaine confusion dans l'énoncé des causes responsables du dépérissement de la vigne au sein de l'aire d'étude. Les maladies récentes ne sauraient être appréhendées comme les seules responsables du désastre en cours. Le manque de soin, la faible capacité de résistance des communautés vigneronnes sont sans doute tout aussi importantes :

« Les causes du dépérissement actuel de la vigne sont nombreuses et plus ou moins bien connues. Parmi les plus importantes il faut citer le mildiou, le pourridié, l'anthracose, le défaut de culture, le manque de fumier, le renouvellement par couchage continu de ceps gangrenés à la base; enfin la série de mauvaises saisons qui se sont succédées sans interruption depuis une quinzaine d'années. A ces calamités il faut encore ajouter les gelées printanières, la grêle, le ver de la cochylis qui souvent ont détruit le peu de récoltes sur lesquelles le vigneron basait un peu d'espoir… »[3]

Le mildiou est incontestablement un fléau responsable des ravages qui affectent le vignoble, mais si ses effets sont réellement dévastateurs, le contexte de son arrivée et la structure du système viticole lui ont préparé le terrain. Les mauvaises années liées aux calamités climatiques, au manque d'attention ou de soin, à la paupérisation déjà évoquée d'une partie importante de la communauté vigneronne, ont manifestement largement aggravé la situation de départ, au moment où la maladie fait son apparition.

L'instituteur de Menniglier, évoquait déjà en 1883 le problème en ces termes[4] :

«*Malheureusement depuis un certain nombre d'années, les contres-temps et en particulier les gelées viennent dans la Haute-Saône détruire les espérances du vigneron et le contraindre à négliger ses vignes pour demander à d'autres travaux les moyens d'existence. Aussi qu'arrive-t-il ? Les vignes s'enfrichent, la vigueur des ceps diminue, la plante languit et ne produit même plus de quoi rétribuer le peu de soin qu'on lui donne, tant il est vrai de*

[1] Source A.D.H.S., IPJ56 Le sillon 1891.
[2] Source A.D.H.S. 85 M. M5
[3] Source A.D.H.S. 86 M5/M7.
[4] Source A.D.H.S. 86 M 37 T2-T3.

dire si l'on cède beaucoup pour bien cultiver, on se ruine en accordant pas à la terre les soins qu'elle réclame.»

Gardons nous d'expliciter la dynamique d'une façon trop simpliste, en surévaluant le déterminisme lié aux maladies cryptogamiques. La vigne dans la région souffre de son statut très largement secondaire au sein d'un système d'exploitation de polyculture qui tend, à mesure que l'on avance dans le siècle, à la négliger.

Certes le mildiou, puis le phylloxéra jouent un rôle important dans la disparition d'une grande partie du vignoble, nous le verrons dans la partie suivante, mais ces maladies ne font que précipiter ou catalyser une dynamique, plus qu'elles ne la génèrent véritablement : il existe tout un faisceau de causes, nombreuses et diverses, qui conditionnent et conduisent au désintéressement croissant des populations rurales pour la vigne. En pleine épidémie de Mildiou, le fléau n'est d'ailleurs pas appréhendé comme une fatalité qui conduit le vignoble à sa perte, Le journal *« Le Sillon »* observe en 1893[1] : « *Les vignes plus belles et plus chargées de raisins qu'elles ne l'ont été depuis quinze ans* ».

Ce répit inspire mal les viticulteurs et les conduit sans doute à mésestimer l'importance de la maladie, puisque le mildiou semble l'année suivante repartir de plus belle, pour faire de la récolte de 1895, l'une des plus dramatiques que cette fin de siècle ait connu[2]:

« *En 1894, on n'a pas traité le Mildiou préventivement le croyant disparu à la suite de la sécheresse de 1893 et la terrible maladie s'est révélée aussi intense que jamais dans les premières semaines d'Août. La récolte s'en retira sérieusement et bien des vignerons regrettent de ne pas avoir payé en temps opportun, la prime d'assurance contre la maladie, c'est à dire de ne pas avoir effectué le traitement préventif* ».

On entrevoit ici, une fois encore, la réalité d'un vignoble en partie négligé et peu soigné. Gravement attaqué, il est de surcroît de plus en plus perçu comme une charge, notamment à l'échelle de l'exploitation familiale, au sein de l'économie des campagnes et du système de polyculture. Le rapport sur l'état du vignoble dans la Haute-Saône, publié dans « Le Réveil de la Haute-Saône», en date du 5 septembre 1891 [3]souligne, en pleine épidémie, l'évolution rapide de cette perception et la situation dans laquelle se trouvent les vignes :

« *Si dans le département de la Haute-Saône, la culture de la vigne a été jadis, une source d'aisance et de fortune, aujourd'hui elle constitue une lourde charge sous le poids de laquelle bien des propriétaires succombent. Depuis une quinzaine d'années, les récoltes ont été insignifiantes ou nulles et bon nombre de vignerons se trouvent dans la pénible nécessité d'acheter du vin, s'ils veulent boire après avoir prodigué leur travail en pure perte. La culture de la vigne dans la Haute-Saône est donc de plus en plus ruineuse par suite de son dépérissement général et les accidents, de toutes sortes, qui chaque année en détruisent la récolte* ».

On constate donc, à la lecture de ces rapports et de ces articles de presse, qu'en moins de deux décennies, la vigne en Haute-Saône a changé radicalement de statut. Source de richesse, vertueuse pour l'économie des foyers et des producteurs ruraux, notamment les plus modestes, elle est désormais clairement désignée comme une charge, un héritage qui ne tardera plus à être stigmatisée et présentée comme une entrave à la modernisation des campagnes. Derrière la question de la vigne se pose plus largement celle de l'avenir du monde rural. La population agricole sinistrée se raréfie et c'est l'ensemble du secteur qui est éprouvé.

C'est dans ce contexte que le phylloxéra arrive dans la région. Il commence lui aussi, à semer de considérables ravages. On comprend bien dès lors qu'il s'agit davantage d'un coup de grâce, qu'une cause première de disparition, porté à la viticulture de l'aire d'étude.

[1] Source A.D.H.S. IPJ56 Le sillon 1893
[2] Source A.D.H.S. IPJ56 Le sillon 1895
[3] Source A.D.H.S. IPJ2

3.2.3 Le vignoble de Haute-Saône touché par le Phylloxéra

Le vignoble de Haute-Saône, semble un temps, sinon protégé, au moins à l'écart de la maladie qui ravage une grande partie des vignes du pays, depuis plus d'une décennie.
Néanmoins, n'oublions pas que si le phylloxéra se déclare relativement tardivement dans la zone d'étude, il apparaît dans un contexte où la vigne semble déjà submergée par les effets du mildiou. C'est là une singularité qu'il convient de rappeler : l'attaque du phylloxéra sur le vignoble haute-saônois est postérieure à celle du mildiou et lorsqu'il se déclare, c'est une maladie déjà bien connue en France. Les conséquences radicales sur la vigne ne souffrent plus à discussion et la seule parade éprouvée, véritablement efficace, consiste en la reconstitution totale des parcelles touchées à l'aide de plants américains, greffés ou producteurs directs.
Aussi, lorsque le Phylloxéra est identifié au sein de l'aire d'étude, c'est une épée de Damoclès que l'on redoutait depuis quelques temps, qui s'abat sur la viticulture locale :

« Mildiou, black rot, oïdium, vers de toutes sortes, travaillaient les feuilles et le raisin. Ce fût bientôt une droguerie de soufre, de sulfates, de bouillies d'où les vignerons rentraient jaunes et bleus, du feutre au sabot. On en venait encore à bout mais on ne put rien contre le mal souterrain. Ce fut d'abord une pourriture de la racine. Mon père arracha ses vignes et s'en alla à plus de cent kilomètres chercher des boutures saines. Quand il eut replanté, ce fut le phylloxéra (…). On en parlait comme d'une peste lointaine mais on ne croyait pas qu'il viendrait chez nous, que l'insignifiance du vignoble le sauverait. Et puis un jour, dans sa plus belle vigne, mon père me montra la première tache… ». (J. Cressot, 1943)

En quelques lignes, l'auteur nous évoque la submersion pré-phylloxérique par les autres maladies cryptogamiques, d'un vignoble déprécié voire dédaigné dans sa qualité. Il n'en demeure pas moins que le propos d'une grande sensibilité, nous présente autant que les faits, un ressenti qui traduit une émotion certaine face à l'événement. On peut sans doute y voir la place toute particulière que la culture de la vigne occupe dans la mémoire de l'auteur, et du lien affectif qui l'accompagne quand il évoque le souvenir de son père. Les entretiens menés auprès des vieux vignerons de la région nous ont d'ailleurs conduit à évoquer la vigne des parents comme un héritage empreint d'une réelle touche affective.
La première source retrouvée qui mentionne au sein de la zone de recherches la présence du phylloxera est, comme pour le mildiou, l'almanach paroissial de Bucey-les- Gy[1]. Après avoir décrit l'arrivée du mildiou, l'auteur relate :

« *Malheureusement, un nouveau fléau allait de nouveau désoler nos vignobles. Dès 1886, on aperçut les premières tâches du phylloxéra* ».
L'annuaire de la Haute-Saône de 1889[2], expose en détail le résultat des enquêtes de terrain menées par les autorités agricoles du département, il conclut :
« Sachant que le phylloxéra avait été constaté depuis plusieurs années dans le Doubs, le Jura, la Cote d'Or, et la Haute-Marne, nous pressentions son invasion prochaine dans le vignoble de la Haute-Saône, limitrophe de ces départements. Nos recherches ont malheureusement confirmé nos craintes. Pendant les mois de juin, juillet et août 1888 nous avons constaté la présence du phylloxéra (…).En jetant les yeux sur la carte de la Haute-Saône et en considérant l'emplacement de chaque localité phylloxérée, on acquiert vite la conviction que toute la partie Sud du département est maintenant phylloxérée ou tout près de l'être. Les taches de chaque localité sont très importantes et l'invasion remonte à cinq ou six ans au moins. Certaines taches en formation existent plus au Nord. Les recherches que nous avons faites avec Monsieur le Conseiller Général (…) et plusieurs vignerons ne nous ont permis de

[1] Source : A.D.H.S., Almanach paroissial de Bucey-les Gy, 1911, D5320
[2] Source : A.D.H.S., Annuaire administratif et commercial du département de la Haute-Saône, Froment A., Vesoul, 1889.

découvrir aucune tâche phylloxérique que dans les vignobles de Gy, Bucey-les-Gy, Charcenne… qui sont maintenant très menacés.(…).
Nous devons dire que les enquêtes faites pour découvrir l'origine de l'invasion phylloxérique dans les localités nouvellement atteintes, très éloignées des anciennes, ont montré que la propagation était dans ce cas, le plus souvent due à des transports clandestins, illicites ou inconscients de cépages pris dans les localités contaminées. Ainsi les moyens de propagation extrêmement puissants, donnés au phylloxéra par la nature n'ont pas suffi, il a fallu que l'homme, par son incurie, son ignorance ou son désir trop promptement satisfait de préparer la lutte contre l'ennemi avec des cépages américains, vint accélérer dans une large mesure l'extension dévastatrice du redoutable insecte».
Le rapport de Monsieur Paris, Conseiller Général, rappelle donc que cernée par des départements contaminés, la Haute-Saône fait un temps figure d'exception dans la cartographie nationale de la maladie.
Il est remarquable que les premières taches phylloxériques dans le département correspondent aux vignobles parmi les plus réputés, les plus commerciaux et les plus à même d'établir des flux de diverses natures avec certaines régions touchées par le fléau. Il semble en effet que les vignobles les plus modestes, ceux qui répondent le plus souvent à une logique d'autoconsommation et qui de ce fait connaissent peu d'échanges avec d'autres régions viticoles, bénéficient d'un certain répit. On peut émettre l'hypothèse que ceux-ci ont une structure et un fonctionnement qui se prêtent assez peu aux échanges, notamment de ceps qui sont reproduits localement, le plus souvent par le vigneron lui-même, et qu'effectivement comme l'exposait J. Cressot cité précédemment, «*l'insignifiance du vignoble* » le protège quelque temps.
L'arrivée du Phylloxéra est donc relativement tardive et sa propagation assez lente. Malheureusement, il ne nous a pas été possible de trouver trace aux archives nationales ou départementales des relevés d'enquêtes évoquées dans le rapport de M. Paris qui auraient peut être permis de cartographier avec plus de précision la propagation de l'épidémie.
Le journal «*Le Sillon* » révèle cependant qu'en février 1890, treize communes et deux arrondissements (Gray et Vesoul) sont déclarés phylloxérés[1]. Il faut attendre 1898, toujours d'après ce journal, pour que le Nord du département soit touché, à Villars-le-Pautel. Le canton de Vauvillers est semble t-il toujours indemne en 1899 aux dires de l'instituteur du village[2] *«(…) puisse cette situation durer : le vignoble ne se relèverait pas de sa destruction »*

A la veille de la Grande Guerre, certains vignobles étudiés ne seront toujours pas touchés par le phylloxéra, ce qui démontre que la propagation de la maladie dans l'aire d'étude n'est pas aussi rapide que dans d'autres régions viticoles et que le rôle de celle-ci dans la disparition des vignes, s'il est important ne saurait être présenté comme un facteur plus déterminant que d'autres, déjà évoqués.
Une fois déclaré cependant, le phylloxéra ne prête à aucune réserve sur ses effets dévastateurs et les populations agricoles ne se font guère d'illusion sur le sort réservé à leurs vignes [3]:

«On ne peut espérer voir le phylloxéra hibernant mourir de froid pendant les grands hivers. Les froids rigoureux des hivers 1870-1871, 1879-1880 et 1890-1891 n'ont nullement ralenti la propagation du phylloxéra dans les régions contaminées. Le phylloxéra vit sur la vigne et la fait mourir par ce qu'elle est dégénérée et plantée sur un terrain fatigué, ou bien il se comporte sur la vigne comme sur un animal chétif et mal nourri. A la vérité, le phylloxéra se comporte à l'égard de la vigne comme un loup en possession d'une brebis : il en fait toujours sa proie. »

[1] Source A.D.H.S., IPJ56 Le Sillon 1890.
[2] Source A.D.H.S., Phylloxéra 85M M1à M7.
[3] Source A.D.H.S., IPJ56 Le Sillon 1892.

L'expérience des régions méridionales touchées bien plus précocement est évidemment fort utile aux viticulteurs de la Haute-Saône. Les remèdes sont connus et peuvent dès lors être entrepris rapidement, d'autant que les alternatives sont plus que limitées.

3.2.4 La reconstitution du vignoble, principal remède préconisé

En effet, par ce qu'elle touchée plus tardivement que les autres départements du pays, la Haute-Saône ne voit pas ses autorités politiques hésiter sur les moyens de remédier à la crise. Les articles publiés dans *« Le Sillon »*, dans les différents journaux de l'époque ou les instructions des autorités publiques en charge du dossier, convergent tous vers le moyen de lutte qui a déjà fait ses preuves en d'autres vignobles : replanter à l'aide de cépages américains. Plus qu'un véritable choix, il s'agit surtout d'une résolution par défaut, tant les autres moyens de lutte, notamment les différents traitements chimiques, se révèlent inefficaces face à la maladie.
Un décret de la Préfecture en date du 19 septembre 1888[1] rend compte de l'existence d'une aide financière de l'Etat pour traiter les vignes phylloxérées du Sud du département à l'aide de sulfate de carbone. Les frais de mise en œuvre seront payés par le ministère de l'Agriculture, par l'intermédiaire des Préfectures. La méthode semble d'emblée rejetée par les populations vigneronnes et l'on peut s'interroger sur le fait de savoir s'il ne s'agit pas d'un simple effet d'annonce de la part des autorités politiques. Le bilan de cette action est sans appel, M. Allard écrit dans *« Le réveil de la Haute-Saône »*, en date du 10 septembre 1891[2]:

« Le peu d'importance qu'il y a à traiter les vignes phylloxérées de notre département et l'indifférence complète des propriétaires de vignes à pratiquer les traitements avec du sulfate de carbone et les injecteurs mis gratuitement à leur disposition, nous ont décidé à suspendre complètement les opérations et à renvoyer les fûts de sulfure de carbone au fournisseur. »

Ainsi seule la reconstitution des parcelles détruites par plants américains est envisagée comme remède à la crise. La lecture des documents précédemment évoqués nous amène à constater que les autorités qui coordonnent le plan de lutte doivent faire face à deux obstacles majeurs pour convaincre les viticulteurs de suivre les conseils prodigués :

- Arracher une vigne, porteuse d'une culture, d'une identité familiale ou locale, chargée d'un lien affectif à travers les ceps et les cépages anciens qui la composent est assurément un crève-cœur pour nombre de vignerons. Ce ne sont pas seulement des ceps que l'on arrache à la terre, mais un héritage, un passé porteur d'une image de labeur mais aussi de fêtes ou de souvenirs familiaux…

- Le remplacement des vignes qui s'opère par l'intermédiaire d'une espèce exotique est d'autant plus rude à accepter qu'il apparaît un paradoxe dans ce remède : le phylloxéra est, comme le mildiou, identifié comme une maladie introduite par les cépages d'Outre-Atlantique et trouver une solution en ces mêmes cépages semble défier le bon sens pour certains. Soigner le mal par le mal demande une gymnastique de l'esprit qui peut se révéler difficile à accepter et à mettre en œuvre de prime abord. Aussi le propos est-il très clair sur les chances de reconstituer un vignoble à partir des cépages traditionnels :

« Si on le laisse dans l'état où il se trouve, c'est la misère pour toute une population; si on le reconstitue avec des plants français, c'est de la nourriture que l'on prépare pour le phylloxéra et les vignes que l'on plantera seront toutes dévorées avant d'être arrivées à l'âge où elles commencent à donner des produits. » [3]

[1] Source A.D.H.S., 86M, Recueil des actes administratifs, 1988,
[2] Source A.D.H.S., IPJ2, 1891.
[3] Source A.D.H.S., IPJ56 Le Sillon 1891.

M. Allard quelques années auparavant en publiant un article dans l'annuaire départemental de 1885 était tout aussi catégorique[1] :

« L'expérience du passé nous apprend que le phylloxéra, encore cantonné dans le Sud de la Haute-Saône, dans un avenir plus ou moins proche étendra ses ravages sur tout le territoire du département et montera vers le Nord tant qu'il trouvera de la vigne. La façon dont il s'est comporté en France et à l'étranger depuis vingt-cinq ans ne laisse aucun doute à cet égard. Comme tous les cépages français succombent à son attaque, à moins de traitement insecticides trop coûteux pour des régions où le vin a peu de valeur, il faut renoncer à reconstituer la vigne avec des cépages français car ce serait préparer de la nourriture à l'insecte dévastateur »

Le département se prépare donc à la reconstitution du vignoble sur la base de cépages américains, résistant globalement à la maladie, que l'on peut utiliser soit comme producteurs directs, soit comme porte-greffe destinés à recevoir des greffons issus de cépages français traditionnels. Le remède envisagé est rapidement mis en œuvre dans les premières régions phylloxérées et traduit une réactivité rapide de la population qui s'était préparée à entreprendre la lutte contre le fléau, d'autant que le vignoble déjà fortement affecté avant l'apparition des premières taches phylloxériques exigeait une action d'envergure à même de le remettre en état et d'assurer sa pérennité à moyen terme. Le cas du vignoble de Gy est à ce titre un exemple assez démonstratif [2]:

« A Gy, où sur une population de 2000 habitants, 1500 personnes vivent de la vigne, on a formé un syndicat viticole. Dès la première réunion, les nombreux propriétaires qui en font partie, après avoir reconnu que sur les 800 hectares dont se compose le vignoble de Gy[3], il n'en reste que 200 en bon état, que le restant ne pouvait plus donner que des récoltes insignifiantes ; après avoir constaté de plus que le phylloxéra avait fait son apparition dans le vignoble, ont été d'avis, à l'unanimité, que le seul moyen à employer pour sortir de cette situation déplorable était d'opérer la reconstitution de leurs vignes et que cette reconstitution devait se faire avec des plants américains(…).Dans trois ans nous verrons revenir la prospérité. Non seulement nos vignes seront plus vigoureuses, donneront des récoltes comme elles n'en ont jamais données mais cette reconstitution aura encore pour effet d'en rendre plus pratique la culture en diminuant de moitié la main d'œuvre et en doublant le produit récolté. »

Ce propos résume assez bien les enjeux de la lutte à engager qui ne sauraient, comme nous l'avons déjà évoqué, se limiter à la seule lutte contre le phylloxéra. Il présente un vignoble à bout de souffle, bien avant son arrivée et le besoin de le renouveler en diminuant les coûts de main d'œuvre et en augmentant la productivité. On entrevoit ici sans doute les caractéristiques d'un vignoble ancien, conduit « en foule » et reproduit par provignage qui contraste avec la réalité connue des vignobles modernes de l'époque et dont les régions méridionales se font les principaux représentants. Dans ce contexte l'apparition de la nouvelle maladie semble même apparaître comme une opportunité à saisir pour opérer les modifications capables de moderniser et de relancer l'économie viticole de la région. Les perspectives radieuses annoncées peuvent après coup apparaître quelque peu déraisonnables ou assimilables à de pieuses incantations… Faut-il y voir un manque de capacité de l'auteur à augurer de l'avenir ou plus simplement le simple constat d'une situation qui n'offre guère d'alternative et qui ne saurait s'accommoder d'atermoiements coupables de décourager rapidement les vignerons qui produisent l'effort demandé.

[1] Source A.D.H.S., Annuaire départemental de la Haute-Saône, 1885.
[2] Source A.D.H.S., Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture, 1892.
[3] Cette estimation porte sur le « vignoble de Gy ». Dans le propos de l'auteur cela correspond vraisemblablement aux vignes qui couvrent les communes de Gy et de Bucey-les-Gy et Charcenne.

Il convient à présent d'appréhender comment, concrètement, la mise en œuvre de la lutte engagée va s'opérer.

3.3 La faiblesse des aides des pouvoirs publics.

Il est difficile d'apprécier pleinement l'action des autorités politiques et des pouvoirs publics dans la crise qui secoue le vignoble de l'aire d'étude en cette fin du XIXème siècle.
Ceux-ci doivent en effet intégrer et conjuguer deux réalités parfois contradictoires. Il faut d'un côté réussir à gérer les doléances d'une partie du monde agricole à l'agonie et de l'autre garantir la cohérence d'ensemble d'une politique générale qui vise à moderniser l'économie et l'agriculture de la région. Or, la viticulture, est de plus en plus assimilée à ce « canard boiteux » hérité d'un système agraire structuré par la polyculture et l'autoconsommation. Elle apparaît à l'époque en pleine obsolescence et freine pour beaucoup la modernisation des campagnes et des exploitations agricoles.
Cette ambiguïté dans le positionnement des autorités politiques va se traduire par le contraste flagrant qui existe entre l'accompagnement de la crise et les moyens offerts pour y remédier.
Nombreuses sont les publications ou communications diverses qui conseillent et aident les viticulteurs à engager la lutte contre le phylloxéra. Une vaste opération d'information à destination des populations concernées est mise en œuvre par la Préfecture, le Conseil Général et leurs services spécialisés à travers de nombreux articles de presse ou des publications ciblées dont nous avons déjà rendu compte. Il s'agit évidemment de répondre aux attentes, voire au désespoir des habitants et des citoyens du département touchés par la crise du monde viticole. Le phylloxéra est dans l'aire d'étude, comme dans d'autres régions de France, au cœur de la vie économique et politique des pays de vignoble et l'on comprend rapidement les enjeux qui existent pour les pouvoirs publics et les autorités politiques : il convient d'occuper le terrain et de ne pas occulter une question désormais au centre des préoccupations de la majorité de la population. Néanmoins, l'action concrètement menée en guise de réponse à la crise ne laisse guère de doute quant à la finalité des vues du législateur, en particulier lorsque l'on étudie l'état et la répartition des aides mise en œuvre en faveur du monde viticole.

3.3.1 La question du financement des opérations de reconstitution

L'Etat français s'est très vite rendu à l'évidence que la viticulture française ne pourrait assumer seule les efforts nécessaires, notamment financiers, pour assurer la reconstitution du vignoble en proie aux ravages du phylloxéra. Par la loi du 2 Août 1879, il assure les Conseils Généraux que toute aide versée par ces derniers sera doublée par lui-même (Lachiver M., 1988). En procédant de la sorte, il délègue à chaque département les décisions et les orientations de la politique de lutte engagée. Le choix d'aider au sauvetage d'un vignoble se décide donc au niveau du département et de ses autorités, en fonction des perspectives d'avenir et des politiques économiques définies par ces dernières. L'Etat se contente de suivre les orientations décidées par les autorités du département.

On l'a vu, le choix de la reconstitution des vignes phylloxérées par cépages américains est clairement effectué dans la zone d'étude, dès le début de l'invasion phylloxérique. Or celle-ci a un coût et la question essentielle est celle de la prise en charge de cette opération. Il est clair que si l'effort financier est assuré par les seuls viticulteurs, il condamne dans l'immédiat la très grande majorité d'entre eux à une disparition certaine.

En 1893, une subvention de 12.000 francs est votée par le conseil général pour aider les viticulteurs à reconstituer leur vigne à l'aide exclusive de plants américains[1]. L'action est validée par le Préfet de la Haute-Saône et cette aide, doublée donc par l'Etat se porte alors à 24.000 francs. Cette somme sera reconduite, sans être modifiée, pendant une dizaine d'années, le temps que s'opère dans le département les principales opérations de reconstitution des vignobles à l'échelle des syndicats constitués. La subvention est en effet versée par l'intermédiaire des syndicats viticoles, dans une limite fixée à 100 francs par propriétaire, et elle ne serait être reconduite deux fois pour un même bénéficiaire. Le bilan de ces opérations au cadre fort restrictif est clair.

3.3.2 Etat des subventions accordées

Nous n'avons pu étudier les états de répartition des crédits accordés par le département et l'Etat que pour les années 1896, 1901 et 1902[2]. Si la reconstitution complète de la décennie de subvention n'a pu être établie, les documents d'archive étant fort incomplets, l'étude de ces trois années reste porteuse d'un intérêt véritable.
L'état de répartition de 1896 recense 14 syndicats constitués pour un total de 1020 « *planteurs* » qui bénéficient de l'aide accordée. Au bilan, ce sont 71 hectares qui sont reconstitués dans le département pour cette année, la moyenne de plantation subventionnée par viticulteur aidé étant de 6 ares (2,6 ares par « *planteur* » à Champlitte, 5 ares à Jussey, 6 ares à Vitrey, 10 ares environs à Vesoul, Gy et Bucey-les -Gy) et le total des aides se monte à une moyenne de 340 francs par hectare.
Du fait de l'augmentation du nombre de syndicats (36 en 1901, 38 en 1902, 49 en 1904) et du nombre de demandes, cette moyenne de subvention tombe à 162 francs par hectare en 1901 et à 114 francs par hectare en 1902.
Un document de synthèse établit par la préfecture en 1904 expose que ces aides publiques seront versées pendant douze années, de 1892 à 1904. Au total 300.000 francs auront été consacrés à la reconstitution du vignoble de Haute-Saône. Il s'agit là de la seule donnée globale à l'échelle du département récoltée au cours de nos recherches. Pour apprécier véritablement l'importance de cette somme, il convient à présent d'évaluer les besoins réels pour permettre la reconstitution.

3.3.3 Des besoins bien plus importants

Le conseiller général du canton de Gy, Monsieur Paris, est l'auteur d'un rapport sur la viticulture de l'aire d'étude, remis au Préfet et publié entre autre dans le journal « *Le Sillon* » au printemps 1891. Son propos est celui d'un politique partagé entre les perspectives d'avenir qu'il envisage pour l'agriculture de la région et la réalité du moment, à savoir celle d'une population vigneronne en proie à de graves difficultés, qui espère pouvoir compter sur le soutien de ses élus. Officiellement, le rapport encourage à la reconstitution du vignoble, à l'aide de plants greffés américains et il estime que les frais relatifs à la reconstitution d'une ouvrée (4 ares 28 dans la région de Gy), à environ 80 francs, ce qui correspond donc à environ 1800 francs pour un hectare. H. Clémençot, conteste vertement cette estimation dans la courte publication qu'il consacre à « la reconstitution du vignoble de Gy et de la Haute-Saône »[3]. L'auteur qui se présente comme un philanthrope éclairé, « *professeur agrégé au Lycée de Lons-le-Saunier* », et passionné par le monde de la vigne n'est pas, semble-t-il, un

[1] Source A.D.H.S 85 M, Comptes-rendus des sessions du Conseil Général de Haute-Saône.
[2] Source A.D.H.S. 85 M M1 à M5.
[3] Source A.D.H.S., Clémençot H., Reconstitution du vignoble dans le canton de Gy et dans la Haute-Saône, Gray, Imp. G.Roux, 1896.

institutionnel, ni un politique (il n'apparaît dans aucun annuaire départemental de l'époque; or ces documents recensent la plupart des personnalités locales dans ces domaines). Il exprime un point de vue sans doute plus sincère et plus proche des réalités du monde viticole. Il présente globalement les estimations du coût de la reconstitution, du conseiller général comme mensongères car ouvertement sous-évaluées donc trompeuses. Il accuse en effet M. Paris de sous-estimer le montant des frais en particulier, en prenant en référence un espacement moyen entre les rangées de ceps d'un mètre cinquante alors que la plupart des ouvrages spécialisés de l'époque, qui se consacrent à la reconstitution des vignes, s'accordent sur un espacement d'un mètre vingt au maximum pour optimiser la culture de la nouvelle parcelle. Le chiffrage des frais occasionnés pour reconstituer une ouvrée, effectué par M. Clémençot est le suivant :

Achat/opération	**Coût**
achat des plants	46 F
préparation du terrain	34 F (8 ct/m2
Fumure	9 F 1,5/m2
Plantation	6 F (2 journées à façon)
Echalas	3F
"façons culturales (entretien)	30F (10F/an pendant 3 ans)
TOTAL	128 F

Tab. 3.13 **Frais de replantation d'une ouvrée (4 ares28 à Gy) selon H. Clémençot**
(Source A.D.H.S., Clémençot H., Reconstitution du vignoble dans le canton de Gy et dans la Haute-Saône, Gray, Imp. G. Roux, 1896.)

L'ensemble des opérations, s'il n'est pas réalisé par le propriétaire lui même, représente donc un investissement total de 128 Francs pour une ouvrée ou près de 3000 francs pour un hectare. L'estimation de M. Clémençot est bien plus élevée que celle de M. Paris mais il convient d'observer qu'elle intègre un travail réalisé en totalité à façon par un tiers et prend comme modèle une vigne particulièrement bien travaillée, amendée et échalassée. Il reconnaît à ce sujet : « *Il est vrai qu'en travaillant soi-même, on n'a pas à débourser une telle somme.* ».
Aussi devons nous intégrer que ces estimations du coût de reconstitution concernent essentiellement les propriétaires de vigne qui ne les exploitent pas eux-mêmes et qui perçoivent la viticulture comme un investissement sur lequel un retour doit être reçu à court terme. Il est évident que pour le paysan polyculteur, l'ensemble des étapes de la reconstitution peut être réalisé par ses propres soins et cela minore d'autant le coût réel de la reconstitution. Toutefois, cela nécessite un investissement en temps plus que considérable, en particulier pour les opérations de greffage, un savoir-faire technique qui ne va pas nécessairement de soi et l'on peut imaginer que nombre de propriétaires combinent les deux façons de procéder, en réalisant eux-mêmes certaines opérations et en déléguant celles qui peuvent apparaître comme les plus compliquées par exemple la constitution des ceps greffés.
Quoiqu'il en soit, pour un gros propriétaire-exploitant ou pour un investisseur, le coût de la reconstitution est conséquent et doit être perçu comme un investissement à long terme. La rentabilité est loin d'être assurée du fait de la piètre qualité des productions qui induit nécessairement un prix de vente modique, surtout si la vendange n'est pas vinifiée.
Or M. Lachiver rappelle qu'au début du siècle, certains vins du Languedoc arrivent livrés à Bercy au prix de 10 Francs l'hectolitre (Lachiver M., 1988). En prenant en compte une bonne productivité, de l'ordre de 30 hectolitres par hectare, vendue à ce prix (il s'agit là d'une perspective plutôt optimiste), un hectare replanté peut donc rapporter 300 francs de revenus,

hors déduction des frais de culture et de récolte. Si l'on retient l'estimation réalisée par H. Clémençot, il faut alors une décennie complète pour amortir les seuls frais de reconstitution, et encore sans intégrer les coûts annuels de production… Un tel investissement est donc une entreprise qui mérite réflexion et qui doit apparaître suffisamment rentable à celui qui s'y risque pour être entrepris, car l'investisseur devra assumer à lui seul presque l'essentiel des frais de reconstitution.

En effet, nous avons précédemment exposé que le montant des aides versées par le département et l'Etat pendant la décennie où elles existent, représente un total de 300.000 francs. Si on intègre qu'à la veille du Phylloxéra, la superficie du vignoble de la Haute-Saône avoisine les 13.000 hectares et que le coût de la reconstitution est de 1800 Francs pour un hectare (nous retenons ici l'estimation sans doute exagérément basse de M. Paris mais qui a statut d'estimation officielle pour le département), le coût total pour reconstituer l'ensemble des vignes de Haute-Saône s'élève donc à quelques 23,4 millions de Francs (39 millions de francs si l'on retient l'estimation de H. Clémençot).

Ainsi, les pouvoirs publics reconnaissent implicitement que les sommes versées pour la reconstitution sont dérisoires. Les autorités ne prendront pas en charge ne serait-ce qu'une partie de cette reconstitution. Ce sont les viticulteurs qui devront assumer les frais nécessaires au maintien d'une véritable viticulture au sein de notre aire d'étude, à l'instar de la plupart de nombreux autres vignobles du pays (Lachiver M.1988 ; Pech R., 2001). Si le choix politique ne prête guère à discussion sur son orientation, précisons que notre propos ne saurait en aucune façon servir à quelque jugement de valeur sur ce choix, tant il est vrai que la viticulture de Haute-Saône apparaît à la veille du phylloxéra inadaptée à la nouvelle donne économique. La viticulture locale est victime de son évolution qui tend à l'orienter quasi-exclusivement vers une production non commerciale, dédiée à l'autoconsommation.

Cette orientation politique est assumée. Les autorités politiques appellent plus ou moins clairement à une reconstitution qui devra s'opérer à partir d'un effort de financement individuel. Pour diminuer les coûts le professeur départemental d'agriculture conseille en Avril 1894 de réaliser soi-même les porte-greffes et les greffons [1]:

« La reconstitution des vignobles ne sera réellement pratique et économique dans la Haute-Saône que quand les vignerons seront familiarisés avec l'opération de la greffe et l'élevage de jeunes plants dans leurs propres pépinières ». M. Paris recommande pour sa part vivement que *« chaque membre de syndicat doit avoir sa vigne de plants-mères qui leur donne des boutures pour le greffage (…) il peut ainsi, presque sans bourse délier, reconstituer ses vignes ».*

Le propos est en partie déconnecté de la réalité du travail à accomplir pour nombre de viticulteurs qui ne sont en rien d'authentiques pépiniéristes, et qui ne peuvent consacrer à leurs vignes qu'un temps limité.

Un autre enjeu se pose effectivement: outre l'effort financier qui demeure même si l'on réalise soi-même une grande partie des travaux, le temps à y consacrer condamne souvent l'entreprise. Pour un petit propriétaire qui voudrait reconstituer lui-même une modeste parcelle de 10 ares de vigne, ce sont près de 3000 ceps dont la greffe a réussi qui lui seront nécessaires… Même en maîtrisant le geste et en acceptant l'idée qu'il faille y consacrer du temps, une telle opération a sans doute de quoi décourager plus d'un viticulteur amateur, qui sera nécessairement amené à se poser la question du renoncement à la viticulture telle qu'il la connaissait jusque là…

De plus, il faut entrevoir que ces efforts, s'ils sont récompensés, et il est bon de rappeler que le contexte des dernières années ne prête guère à des perspectives optimistes sur ce point, ne le seront pas avant les trois ou quatre années nécessaires avant une toute première véritable

[1] Source A.D.H.S. IPJ56 Le sillon 1894.

récolte, ce qui pose clairement la question d'un recours à l'achat de vin ou à la substitution par un autre produit pour ces années : la nouvelle pratique engagée tend dès lors sans doute à se pérenniser…

Ainsi, nombre de viticulteurs vont être amenés à renoncer à la culture de la vigne dont la mise en œuvre dans l'aire d'étude apparaît chaque année un peu plus laborieuse : dans un système viticole hérité et en grande partie obsolète à la fin du XIXème, nombre de vignerons ne résisteront pas aux effets de la maladie. Seuls des propriétaires qui possèdent une certaine capacité d'investissement peuvent réfléchir à la reconstitution d'un vignoble. Nous avons déjà vu que la vigne était surtout le fait de la petite propriété insérée dans un système de polyculture et que le contexte économique national pousse d'avantage à se détourner d'un investissement peu porteur d'avenir et dont la logique de rentabilisation ne se conçoit qu'à long terme. On comprend dès lors que peu nombreux sont ceux qui tenteront l'aventure et que la reconstitution liée à ces initiatives sera limitée. Chez les petits propriétaires qui exploitent la vigne essentiellement dans le cadre de production d'autoconsommation, seuls les plus motivés ou ceux qui entretiennent un lien privilégié avec la vigne tenteront de maintenir la tradition familiale de la pratique viticole, au prix d'efforts qu'il convient de ne pas sous-estimer. Bien plus que le phylloxéra et les autres fléaux, c'est l'absence de perspective économique rentable qui condamne une grande partie du vignoble haut-saônois à disparaître, à l'heure où la concurrence de vins peu chers déferle par l'intermédiaire du chemin de fer et où d'autres secteurs économiques assurent un retour sur investissement bien plus rentable et bien plus rapide.

Les autorités départementales s'accommodent par ailleurs fort bien de cette situation qui les amènera à terme à se voir débarrassées du handicap que la viticulture représente parfois. La suppression des aides accordées par le département apparaît dans ce contexte quelque peu cynique, pour le monde viticole et nombre de vignerons ne doivent guère se faire d'illusions sur le devenir proche de la viticulture. Ainsi le Préfet, n'hésite pas à déclarer lors de la séance du 24 Août 1904 du Conseil Général[1] :

« La reconstitution du vignoble est très avancée et le moment est venu de supprimer totalement les crédits ».

Ce propos quelque peu provoquant suscite l'ire et l'indignation des élus des cantons viticoles et se voit combattu par l'un d'eux qui déclare :

« Depuis la plantation des vignes, notre subvention a profité à ceux qui avaient certaines ressources pour replanter leurs vignes car ces subventions n'étaient pas suffisantes pour ceux qui ne possédaient rien du tout. Notre vignoble à l'heure actuelle est à peine replanté au cinquième, c'est à dire qu'il y a encore les quatre cinquièmes qui sont encore en friche. Si vous supprimez cette subvention, le petit propriétaire va être obligé d'aller en journées pour gagner sa vie et cet essor va être à tout jamais arrêté car ce sera le plus pauvre, le plus intéressant qui ne pourra plus replanter. Cette modique subvention que vous accordiez était la bienvenue pour le petit planteur au moment où la neige et les frimas l'empêchent de travailler pour gagner sa vie. En lui retirant cette subvention vous allez l'obliger de quitter sa vigne qui ne pourra le nourrir, parce que n'ayant pas de ressources il n'a pu replanter dès le commencement. »

Au terme de cette séance, la suppression du crédit accordé à la reconstitution des vignes est votée par douze voix contre dix. Il ne sera plus remis par la suite à l'ordre du jour.

Ainsi, l'aide des pouvoirs publics à la viticulture de la zone d'étude est très limitée, tant par ses montants que par sa durée, la suppression des subventions censées aider à la reconstitution du vignoble intervenant même avant que le phylloxéra ait atteint l'ensemble des communes viticoles du département. La survie du vignoble dépend donc désormais des

[1] Source A.D.H.S. 85 M, Comptes-rendus des sessions du Conseil Général de Haute-Saône, 1904.

initiatives individuelles et de la volonté de chacun de persister dans la culture de la vigne. La faiblesse structurelle du monde viticole de la Haute-Saône, déjà évoquée, l'a conduite à cette réalité et n'a pas permis la constitution d'un lobby ou de logiques économiques suffisamment puissantes pour générer une politique qui aurait amené à une meilleure prise en compte des besoins d'une viticulture à l'agonie, en particulier en ce qui concerne le coût de la replantation. F. Cheval, dans la monographie qu'il consacre au vignoble de Gy arrive à la même conclusion et replace l'évolution locale dans un contexte largement partagé au niveau national : « *En dehors de toute analyse sur la capacité d'intervention financière du Conseil Général, la faiblesse des sommes votées confirme l'abandon du « canard boiteux » par les « libéraux ». En cette fin de XIXème siècle, les interventions prioritaires du Conseil Général portent sur le chemin de fer.* » (Cheval F., 1988).
On peut remarquer au sein des débats politiques et de la presse locale l'absence totale de référence à une organisation possible de type coopératif qui aurait sans doute permis, à l'instar de ce qui s'est passé dans certains vignobles du Sud du pays, de lutter collectivement et plus efficacement contre les maux qui affectent le vignoble. L'éclatement extrême de la propriété, l'importance de la viticulture d'autoconsommation, et l'absence d'une véritable viticulture capitalistique à débouché commercial sont sans doute à l'origine de cette absence.
Au bilan, seule une partie du vignoble de Haute-Saône va être reconstituée comme nous le verrons dans les parties qui suivent. Il convient de préciser que les parcelles reconstituées coexistent d'ailleurs avec des parcelles héritées de la période pré-phylloxérique puisque nombre d'entres-elles n'ont pas été affectées par la maladie. C'est néanmoins à partir du moment où ces opérations de reconstitution sont mises en œuvre qu'un nouveau paysage viticole apparaît, au début du XX^{ème} siècle. Les nouvelles pratiques en profonde rupture avec celles d'autrefois vont sans doute modifier le rapport à la vigne dans un contexte où la production de vin n'est plus économiquement nécessaire pour le modeste paysan qui désire en consommer plusieurs litres par jour.
Pour saisir pleinement les ressorts et les logiques qui conditionnent l'existence et la réalité de ce nouveau vignoble, il convient de présenter quels sont les modes opérationnels de reconstitution des parcelles plantées en vigne.

3.4 Les techniques de reconstitution du vignoble : un nouveau savoir-faire

3.4.1 Producteur direct ou porte-greffe : la vigne américaine

La question des techniques employées pour reconstituer le vignoble est un aspect de notre étude qui s'est avéré de plus en plus fondamental à mesure de l'avancée de la recherche. Elle conditionne en effet, en grande partie, le devenir de la viticulture selon les choix qui auront été effectués et les efforts financiers consentis. Le paysage des parcelles viticoles post-phylloxéra a radicalement changé par rapport à celui qui le précède : les cépages, la conduite, la taille, l'échalassage…les nouvelles parcelles ne ressemblent en rien à celles qui existaient avant les grandes maladies cryptogamiques. Par ailleurs, les choix effectués en matière de reconstitution, en particulier le fait d'opter pour des producteurs directs ou des porte-greffes, traduit de façon assez sûre le type de viticulture pratiquée et envisagée à moyen, voire à long terme. Unique remède véritablement proposé par les autorités politiques et sanitaires, le choix d'opter pour des vignes dites « américaines» est quasiment le seul réalisé par les viticulteurs qui reconstituent leurs vignes (Lachiver M., 1988). Attention toutefois à ne pas oublier que certaines vignes «de souche française» perdureront encore longtemps dans la région (lorsqu'elles n'ont pas été victimes des épidémies) et que certains replanteront, et parfois à force d'obstination réussiront, à maintenir des vignes anciennes de bonne tenue.

En dehors de ces cas particuliers, la principale alternative qui s'offre à un viticulteur est de replanter avec des producteurs directs ou avec des vignes greffées.

3.4.2 Les producteurs directs

C'est la solution la plus simple à mettre en œuvre et de loin la moins onéreuse. L'exploitant replante une vigne avec des cépages américains type *Rupestris* ou *Riparia*, bien plus résistants au phylloxéra que les cépages français. Il suffit juste de se fournir en plants américains et le savoir-faire cultural nécessaire pour optimiser la plantation est identique à celui que connaissait déjà le vigneron. Ces cépages sont en fait des hybrides (on les désigne parfois sous ce terme) crées par les colons européens qui n'avaient pas réussi à implanter la vigne européenne du type *Vitis vinifera*. Ils créèrent alors des croisements entre celle-ci et les variétés américaines afin de réussir sur place la culture de la vigne. Ainsi s'offrent désormais à nos vignerons ces cépages, cousins venus d'outre-atlantique que nous connaissons sous les noms de Noah, Othello, Herbemont, Clinton, Taylor, Jacquez et autres Solonis…et dont le nom rappelle parfois l'origine européenne du créateur. Si cette solution est bien la plus simple à entreprendre, elle présente néanmoins plusieurs limites.
En premier lieu, la résistance aux maladies, oïdium, mildiou et phylloxéra, est variable, mais jamais complète. Ainsi l'Othello est particulièrement sensible au mildiou dans la région, comme en rend compte un article du *« Sillon »* en 1891[1] :

« L'Othello a été le plus employé. Beaucoup de personnes ont été séduites par sa grande productivité et l'ont préféré aux plants greffés, parce qu'avec lui on évite les opérations longues et coûteuses du greffage (…) mais il résiste très mal au mildiou et au phylloxéra. »

Signalons à ce propos que la référence à ce cépage disparaît assez rapidement dans les documents postérieurs à cet article. La sensibilité aux maladies explique sans doute ce fait.
Autre reproche, de taille, il faut désormais s'habituer à un goût nouveau qui diffère assez fortement de celui des cépages traditionnels ou employés jusque là. Pour cette raison H. Clémençot le présente comme une mauvaise solution, car outre des résultats qu'il juge médiocres en terme de productivité (on peut d'ailleurs se demander s'il ne force pas quelque peu le trait), c'est surtout la qualité gustative qui pour lui s'avère rédhibitoire dans l'emploi de plants directs américains. Si l'Othello et le Noah sont considérés comme *« utilisables»*, l'auteur met en garde *« contre le goût extrêmement « foxé » de ces raisins »*. Signalons que ce qualificatif qui fait référence à une odeur acre assimilée à «*du pissat de renard* » est fréquemment utilisé pour caractériser le goût de ces plants directs américains, dans de nombreuses régions de France. M. Allard, synthétise dans un article de l'annuaire départemental de 1895, les différentes appréciations, portées localement dans la presse régionale ou dans les commentaires des autorités agricoles du département, qui concernent ces producteurs directs[2] :

« *Les cépages américains producteurs directs présentent l'avantage d'exiger moins de frais pour la reconstitution et de donner des récoltes abondantes. Mais on leur reproche avec raison de donner du vin foxé et presque toujours de qualité très médiocre. De plus ces cépages sont sensibles à toutes les maladies parasitaires : mildiou, phylloxéra…etc. A cause de ces inconvénients, nous ne croyons pas à l'avenir des producteurs directs en Haute-Saône et on ne peut les conseiller qu'à titre d'essai, ou pour avoir assez vite de la boisson pour remplacer le vin dans la consommation locale. Parmi les cépages présentés par le commerce aux vignerons, le choix pour nos régions paraît devoir s'arrêter à l'Othello, le Canada, le Noah et le Cornucopia.* »

[1] Source A.D.H.S., IPJ56, Le Sillon 1891.
[2] Source A.D.H.S., Annuaire des différentes administrations départementales, Cival, Vesoul, 1895.

On remarquera que le professeur d'agriculture départementale peine à qualifier de « vin », le produit issu de ces cépages et qu'il y voit surtout une perspective propre aux viticulteurs qui ne produisent que dans le cadre de l'autoconsommation.

En Haute-Saône, comme dans le reste du pays, la seule voie envisagée et préconisée pour conserver une certaine qualité dans la production de raisin est celle des plants américains greffés avec des plants traditionnels français.

3.4.3 La reconstitution à l'aide de plants greffés

L'histoire et les étapes de cette technique ont été détaillées dans de nombreux ouvrages généraux sur l'histoire de la viticulture nationale et nous nous limiterons ici à cerner les caractéristiques essentielles et surtout singulières de l'aire d'étude afin de ne pas alourdir le propos.

Nous l'avons déjà dit, le phylloxéra arrive tardivement en Haute-Saône par rapport aux reste du pays et même aux départements voisins. Les techniques de reconstitution du vignoble à partir de plants greffés ont alors déjà été bien éprouvées en d'autres lieux.

L'opération consiste d'abord à choisir des porte-greffes parmi les nombreuses espèces qui s'offrent au viticulteur. Dans l'aire d'étude c'est le type Riparia qui s'impose largement[1]:

« Le Riparia et le Solonis sont, on peut le dire les seuls porte-greffes utilisés dans la Côte d'or ; ils ont fait leurs preuves et on en a généralement été satisfaits (…). On doit choisir le Riparia à large feuille et surtout le Riparia gloire de Montpellier qui se plait dans les terrains calcaires. »

On entrevoit ici l'avantage pour la zone d'étude à être contaminée après les autres départements voisins. Ils ont pu servir de laboratoire expérimental grandeur nature. Le principal objet d'attention reste cependant la capacité de résistance au phylloxéra : *« Le Riparia est très rigoureux et résiste parfaitement au phylloxéra; il réussit dans tous les terrains, excepté ceux qui sont trop marneux, trop argileux, humides ou peu profonds. C'est le Riparia gloire de Montpellier qui est la meilleure variété. Pour obtenir du vin de bonne qualité, il faut greffer sur ces cépages américains nos plants de pays, c'est à dire le gamay, le pinot…etc.»*[2].

L'intérêt du porte-greffe est bien là : il résiste « au mal des racines », s'adapte à différents terrains et peut dès lors recevoir les greffons qui produisent les mêmes raisins qu'un producteur direct. Plusieurs solutions existent. L'achat en pépinière de plants greffés avec le cépage désiré que l'on plante directement est la solution la plus commode mais de loin la plus onéreuse. On peut aussi planter une vigne en plants de type *Riparia* et faire ensuite appel à un greffeur qui vient s'occuper de la parcelle. Pour ce faire, des écoles de greffage sont créées dans le département, la technique devenant même une spécialité de la région gyloise. A ce propos l'almanach paroissial de Bucey-les-Gy[3] expose : *« En 1893, un syndicat fut fondé pour favoriser la plantation et le greffage des vignes. On fit venir du Beaujolais un maître-greffeur, tous les jeunes gens par groupe de dix reçurent successivement ses leçons et l'année suivante Bucey était une pépinière de pépiniéristes… »*

F. Cheval précise que ces greffeurs formés sur place par le « syndicat d'horticulture et de viticulture » monnayent bien leur tour de main et opèrent dans les vignobles de l'Ain et de la Savoie. (Cheval F., 1981)Les pépinières situées sur d'anciennes parcelles de vignes deviennent florissantes et sont à l'origine par exemple des actuels établissements Guillaume à Charcenne, qui sont actuellement le troisième ou quatrième producteur mondial de ceps et qui s'est relancé dans la production de vins commerciaux. M. Allard met en garde contre le coût

[1] Source A.D.H.S., IPJ56, Le Sillon 1891.
[2] Source A.D.H.S., Annuaire des différentes administrations départementales, Cival, Vesoul, 1895.
[3] Source A.D.H.S., Almanach paroisial de Bucey les Gy, delta 5320 (86M).

global de l'opération, qui constitue assurément une réelle entrave à la mise en œuvre de l'entreprise :

« L'expérience du Midi nous enseigne que la reconstitution du vignoble avec les plants américains porte-greffes est une opération avantageuse (…) mais cette expérience apprend aussi que la reconstitution présente de nombreux écueils, et qu'il faut agir avec beaucoup de prudence pour éviter de sérieuses pertes d'argent»[1].

Il rappelle que la clé de la réussite réside dans le soin porté aux vignes, à la préparation et à l'entretien du terrain et surtout à l'attention de tous les jours. La principale erreur selon lui est de considérer que les plants américains préviennent de toutes les maladies et constituent une assurance contre des soins qui feraient défaut ; les cépages américains ne sauraient en rien être une réponse viable pour faire face à l'ensemble des maux qui affectent le vignoble de la zone d'étude depuis les deux dernières décennies. Une fois la question du porte-greffe réglée, le choix du greffon est primordial car c'est de lui que dépend la qualité et/ou la quantité de la récolte. H. Clémençot est très clair sur le sujet. Il ne voit de salut pour la viticulture haute-saônoise que par la recherche d'une production de qualité et recommande fermement l'emploi du pinot et du petit meslier, plants qui produisent un raisin reconnu de qualité pour la vinification[2] :

«N'imitons pas les bourguignons (qui se jettent sur le gamay teinturier), gardons nos vins avec la couleur largement suffisante qu'ils ont et ne cherchons pas à imiter ces vins épais du Midi qui ne flatteront jamais agréablement le palais des bons et sincères dégustateurs. La remarque que nous faisons pour notre département peut s'étendre à tout le territoire français. Le bon renom du vin de France se maintiendra à l'étranger et ce sera peut-être un remède pour lutter contre la mévente qui atteint trop souvent nos vins.»

Curieusement, ou peut-être faut-il y voir le peu d'intérêt qu'elles réservent à la viticulture, les autorités agricoles et politiques ne portent guère de conseil sur ce point du cépage retenu pour la production, comme si cette question n'avait guère d'importance.

Elles se limitent à préconiser, pour réduire les coûts, la maîtrise complète de la production de plants greffés, par le producteur lui-même. :

« Ceux qui veulent reconstituer leur vigne sans passer par les mains de pépiniéristes agissent de la façon suivante. C'est beaucoup plus long mais aussi beaucoup plus sûr et moins coûteux »[3] conseille « *un vieux viticulteur* » dans l'annuaire de 1895. Force est de constater par ailleurs, que les propos qu'il tient, couverts d'anonymat, concordent et ressemblent beaucoup dans le style de la rédaction, à ceux prodigués par le conseiller général Paris ; en tous cas ils ne sauraient lui déplaire… Il est conseillé dans cet article de créer une vigne de plants-mères du type Riparia, que l'on greffe à l'anglaise en mars/avril à l'aide de greffons *« choisis sur des ceps jeunes et vigoureux »*. Ce vieux viticulteur estime qu'un bon greffeur peut à lui seul, s'il est aidé par un assistant pour réaliser les ligatures, assurer près de 2000 greffes par jour. Il s'agit là d'un propos fort exagéré, une telle productivité étant selon des pépiniéristes rencontrés à Charcenne strictement impossible à obtenir (une centaine de belles greffes dans l'heure tenant déjà du record). A la fin du mois de mai, on placera ces plants greffés en pépinière qui seront alors soignés et replantés en pleine terre au printemps suivant. On peut émettre l'hypothèse que sensibiliser les viticulteurs à ces techniques permet de ne pas les voir consacrer une somme trop importante à la vigne. L'investissement économisé pourra alors être attribué à une production jugée par les autorités plus porteuse d'avenir et de modernité, au sein des campagnes de l'aire d'étude.

[1] Source A.D.H.S., Annuaire des différentes administrations départementales, Cival, Vesoul, 1895.
[2] Source A.D.H.S., Clémençot H, Reconstitution du vignoble dans le canton de Gy et dans la Haute-Saône, Gray, Imp. G. Roux, 1856, 56p.
[3] Source A.D.H.S., Annuaire des différentes administrations départementales, Cival, Vesoul, 1895.

Quoiqu'il en soit de la politique menée par les autorités et les pouvoirs publics dans le cadre de la reconstitution du vignoble, il convient de dresser un premier bilan du mode opérationnel de cette reconstitution des vignes à l'heure où le vignoble de Haute-Saône, à la croisée de plusieurs dynamiques, est en péril. H. Clémençot semble en effet prendre conscience du risque de voir disparaître un système viticole hérité, à l'heure où une nouvelle société se dessine et préfigure la civilisation urbaine et industrielle. Il voit dans la pratique de la greffe non seulement un moyen de reconstituer soi-même ses vignes, mais aussi de conserver l'assise d'une structure sociétale et des valeurs qui lui sont associées[1] :

« Nous conseillons vivement aux jeunes gens de se livrer à cet exercice pendant les mauvaises journées de printemps, plutôt que de passer leurs précieux instants à jouer aux cartes ou à s'attarder dans un cabaret. Il est du devoir des pères de famille, des vieux vignerons de pousser les enfants dans cette voie : tous y gagnent, la morale si ébranlée même dans les campagnes s'en trouvera mieux et les jeunes gens verront s'accentuer chez eux l'amour du travail, l'amour de leur vigne fertilisée par la sueur de leurs parents. L'amour du pays natal deviendra aussi plus vivace et ces enfants devenus grands n'auront plus l'idée d'émigrer vers les villes, lieux malsains pour la jeunesse livrée à elle-même où trop souvent ils vont grossir l'armée des sans-travail et, ce qui est pire, celle des anarchistes.»

Bref, la terre ne saurait mentir et se veut garante des valeurs de l'ordre établi… ; le propos rappelle avec verve qu'au-delà de l'enjeu de la survie du vignoble, c'est toute une société rurale qui s'apprête à connaître un ensemble de changements majeurs impulsés par une époque de plus en plus industrielle et urbaine.

A l'image de la société, la viticulture va changer de visage, comme en atteste ce paysage post-phylloxérique à Gy, présentée à la page suivante.

[1] Source A.D.H.S., Clémençot H, Reconstitution du vignoble dans le canton de Gy et dans la Haute-Saône, Gray, Imp. G. Roux, 1856, 56p.

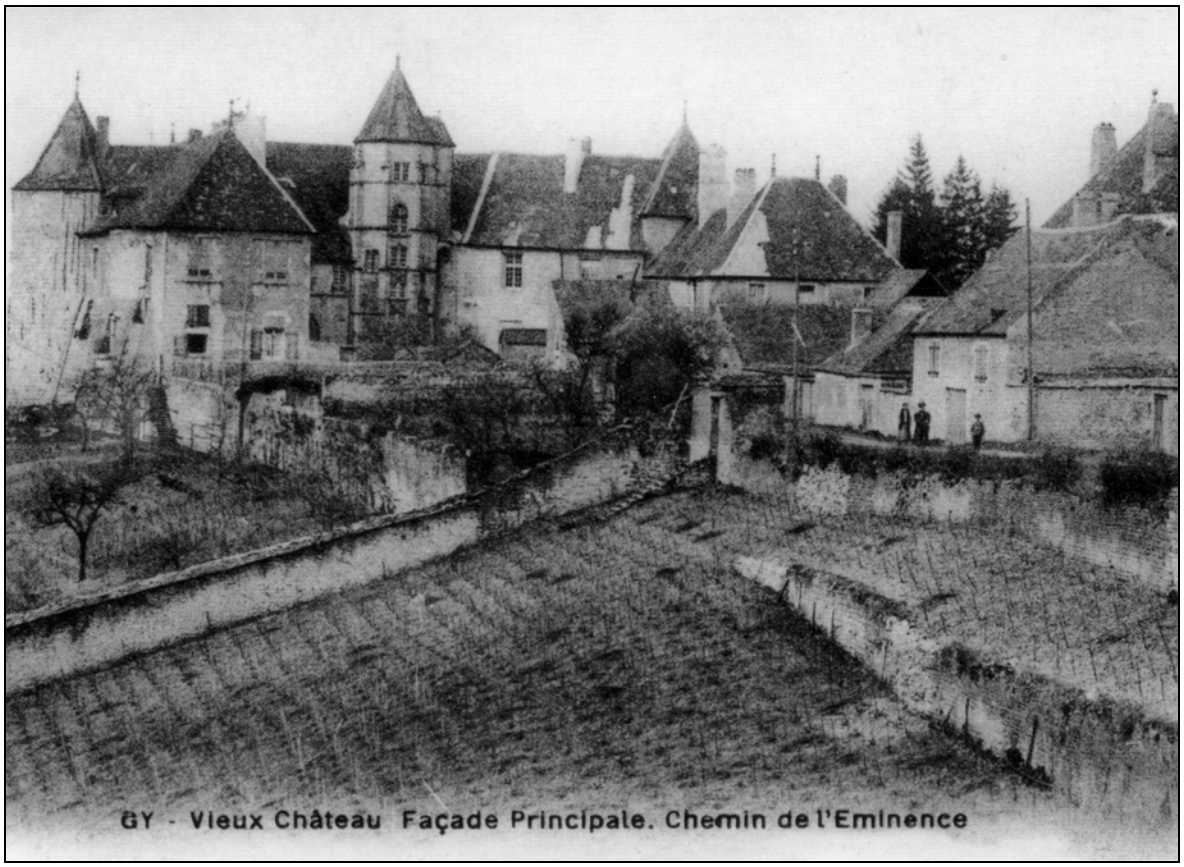

Fig. 3.21 **Un paysage viticole post-phylloxéra?**

Cette carte postale a été réalisée dans la première décennie du XX^{ème} siècle.
Les effets du phylloxéra se sont déjà traduits sur les vignes présentées:
- La parcelle au premier plan a été complètement replantée: elle n'est plus plantée "en foule", les ceps sont alignés et parfaitement ordonnés. Chacun d'entre eux est échalassé ce qui témoigne du soin porté à cette parcelle.
- A l'arrière plan une parcelle a été visiblement arrachée (elle est signalée plantée en vigne sur les documents cartographiques de l'époque.) Des arbres encore conservés traduisent que la pratique traditionnelle du complantage était de mise au sein de la parcelle. Elle a manifestement été abandonnée au sein de la parcelle nouvellement aménagée.

3.5 Bilan à court terme de la reconstitution du vignoble en Haute-Saône

3.5.1 Les sources et leurs limites

Nous avons déjà évoqué le rôle des pouvoirs publics dans le suivi de la crise phylloxérique ; Chaque année, une enquête sur la situation des départements touchés par le phylloxéra est demandée par le ministère de l'agriculture, au Préfet. Elle permet en théorie de suivre l'évolution de la maladie à l'échelle communale et départementale. Malheureusement, il ne nous a pas été possible de trouver trace de ces relevés communaux, à de rares exceptions près (une série pour la commune de Jussey et une seule année pour la commune de Bourguignon-les-Morey). Ces enquêtes ont pourtant sans doute été menées à l'échelle des communes puisque la synthèse a été produite au niveau départemental entre 1902 et 1913, mais il semble bien que les relevés communaux n'aient pas été conservés aux archives nationales et départementales, pour les communes étudiées.

L'enquête sur la situation du vignoble de Haute-Saône réalisée par la préfecture à la demande du Ministre de l'Agriculture en date du 10 juillet 1903 présente trois données essentielles[1]:

- La « *situation du vignoble* ». Il s'agit manifestement d'une évaluation de la superficie totale en vignes dans le département. Compte-tenu de l'état catastrophique dans lequel se trouvent les vignes à cette date, la donnée ne saurait être maniée qu'avec prudence. Elle ne saurait en effet que revêtir l'apparence de l'exactitude, on comprend aisément pourquoi : comment comptabiliser une vigne détruite par le phylloxéra, arrachée ou pas? Dans l'attente incertaine d'une éventuelle reconstitution, la parcelle doit-elle être prise en compte?
Aussi, il s'agit d'intégrer la donnée comme un ordre de grandeur et non comme une évaluation précise.

- L'« *étendue des vignes attaquées par le phylloxéra mais résistant encore*» doit concerner les vignes dans lesquelles le mal est déclaré et où la reconstitution n'a pas encore été entreprise. On peut se demander si cette donnée désigne l'ensemble d'un vignoble communal ou plus finement un ensemble de parcelles pour lesquelles un comptage fin a été opéré en détail. Il ne nous a pas été possible de trancher sur la question, et les deux hypothèses semblent recevables.

- L' « *étendue du vignoble planté en cépages américains* » distingue les deux modes opérationnels de reconstitution : par plants greffés ou par producteurs directs.

Si l'on déduit de la donnée concernant «la situation du vignoble» les surfaces en vignes attaquées par le phylloxéra mais résistantes encore et les surfaces replantées en cépages américains, le reliquat doit correspondre aux vignes exemptes d'attaque phylloxérique, qui ne l'oublions pas perdurent pour certaines jusqu'à la veille de la Grande Guerre. Attention cela ne signifie pas pour autant qu'elles soient en bon état, une vigne atteinte par exemple par le mildiou étant sans doute rangée dans cette catégorie puisque le rapport ne porte que sur le phylloxéra.
Ainsi, il nous est possible de retracer dans ses grandes lignes, l'évolution du vignoble de Haute-Saône pour la décennie 1900 et les dynamiques, notamment celles de résistance qui les conditionnent.

Une réalité brutale: beaucoup de vignes ne seront pas replantées

Dans l'ensemble l'épisode phylloxérique produit sur les vignes de Haute-Saône, des effets immédiats comparables à ceux observés dans les vignobles voisins (Legouy F., 2000). La différence majeure réside dans l'absence d'élites viticoles capables de consentir à un investissement nécessaire pour faire face à la crise.

Le premier enseignement clair concerne la superficie du vignoble de Haute-Saône pour la décennie étudiée, à savoir 1902-1913. De près de 13 000 hectares à la fin des années 1870, elle passe à un maximum estimé de 4550 hectares environ pour l'année 1906 : Le vignoble de l'aire d'étude a ainsi perdu les deux tiers de sa surface en deux décennies. A la veille de la première guerre mondiale, qui lui portera un nouveau coup, en mobilisant une main d'œuvre indispensable à la culture, le paysage des campagnes, en particulier celui qui a trait à la vigne, est donc déjà complètement modifié.
En 1902, un quart du vignoble est encore attaqué par le phylloxéra et la décennie suivante semble voir progressivement disparaître le fléau puisqu'en 1913 on ne recense plus de vignes phylloxérées. La reconstitution est alors effectuée pour près de 70 % des vignes qui demeurent. Le détail du mode de reconstitution est stipulé dans les enquêtes étudiées pour les années 1902 à 1907. Globalement le rapport est d'une vigne reconstituée en producteurs directs pour trois réalisées en plants-greffés. Si l'on considère qu'un vignoble comme celui de

[1] Source A.D.H.S., Phylloxéra 86 M M1à M6.

Gy a reconstitué 322 hectares dont 320 en plants-greffés (Cheval F., 1988), on peut émettre l'hypothèse que les vignobles de plus grande renommée tels que Gy, Vesoul, ou Champlitte tendent par le poids qu'ils représentent au sein des statistiques départementales, à faire évoluer ce rapport en faveur des plants greffés. Il est alors fort probable qu'en dehors de ces localités les communes aux vignobles plus modestes voient la part consacrée aux producteurs directs nettement plus importante.

La part du vignoble « *sain* », en tout cas non contaminé par le phylloxéra, oscille sur la décennie aux alentours de 25-30 % de l'ensemble des vignes, à l'exception des années 1909-1910 où elle ne représente respectivement que 12 et 13 % de ces dernières. On peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit là d'une nouvelle vague, ponctuelle, de maladies et qu'à la fin de cette décennie, les effets des différentes affections commencent sérieusement à s'atténuer. L'état des vignobles s'est considérablement amélioré, du fait principal de la reconstitution.
N'oublions pas cependant que l'ensemble des vignes a déjà été largement amputé et que ces dernières concentrent dès lors davantage d'efforts et de soins sur les parcelles qui ont pu survivre.

3.5.3 L'abandon rapide des plants greffés ?

Les rares relevés communaux retrouvés (pour Jussey[1]: 1904, 1905, 1909, 1910, 1912 et pour Bourguignon-les-Morey[2] la seule année 1912), ne nous permettent pas de mener une véritable analyse, encore moins généralisable au cadre de notre recherche, mais nous invitent à entrevoir certaines dynamiques évoquées précédemment.

En 1904, le vignoble de Jussey est sérieusement éprouvé par le phylloxéra. Alors qu'il représentait 290 hectares en 1882, il ne couvre plus d'après ce document que 105 hectares à cette date. Encore faut-il préciser que 30 hectares de vignes sont déjà considérés comme « *détruits* », et 60 hectares sur les 75 qui demeurent ont été déclarés phylloxérés. Ils ont été replantés majoritairement à l'aide de plants greffés. Seuls 5 hectares l'ont été en producteurs directs et 10 hectares en plants traditionnels « *locaux* ». Notons qu'au bilan, 15 hectares de vigne semblent demeurer sains et ne font pas l'objet d'un commentaire spécifique.
En 1912, il ne reste que 40 hectares de vignes à Jussey dont 5 en attente d'être productif (ce qui a priori traduit une plantation récente dont 3 hectares en 1911) mais la part des plants greffés a nettement diminué alors que celle des producteurs directs s'est accrue: 25 hectares de plants greffés contre 15 hectares en producteurs directs. Il semble manifeste qu'un nombre important de parcelles reconstituées en plants greffés n'a pas survécu, à cause sans doute des assauts de l'oïdium, du mildiou et autres gelées. Les relevés sont accompagnés à ce sujet de courtes observations complémentaires particulièrement instructives. En 1904, les plants greffés sont jugés comme offrants de « *bons résultats* » alors que les producteurs directs sont estimés *« peu appréciables en goût et en qualité* ». En 1910 on apprend que «*Le vignoble est presque perdu, les producteurs directs sont légèrement satisfaisants* ».
En 1912 le propos est largement révisé (le document n'est pas signé, l'écriture identique ne suffit pas pour savoir si les différents relevés sont réalisés par une même personne) et indique que : *« Les plants greffés résistent difficilement aux gelées; les vignes constituées avec ces plants ont été en partie détruites par l'hiver 1911-1912 » et que « Les producteurs directs sont plus résistants et donnent satisfaction ; Le Noah blanc surtout produit abondamment. Leur plantation s'étend…».*
Le relevé de 1912 sur la commune de Bourguignon-les-Morey rappelle que le vignoble a perdu 30 hectares, qu'il demeure 17 hectares et que « *son état laisse à désirer pour les greffés*

[1] Source A.D.H.S., 292 E Dépôt 2 à 17.
[2] Source A.D.H.S., 373 E suppl. 20-29.

mais est satisfaisant pour les directs, les meilleurs étant le Noah, l'Othello, le Terras (?) *et l'Auxerrois* ».

Ainsi, il apparaît que le jugement porté au début de la reconstitution du vignoble évolue assez rapidement en la défaveur des plants greffés, manifestement plus fragiles et que les producteurs directs voient leur robustesse être un atout vite apprécié.

La fragilité des plants greffés se devine dès lors beaucoup plus nettement dans le propos de H. Clémençot lorsqu'il encourage à les planter [1]:

« Notre idéal à nous vignerons du canton de Gy, est de produire du bon vin assez abondamment. Nous en avons les ressources : plants fins et bons sols, avec cela une population vigneronne intelligente active et soigneuse. Laissons donc de côté ces producteurs directs, ces producteurs de « pistrouille » (…). Attachons-nous malgré les soins et les dépenses qu'occasionnent les vignes greffées à ressusciter notre beau vignoble au moyen des meilleurs plants greffés sur américains résistants. Si un jour nous sommes envahis par le black-rot ou le mildiou et que nous ne puissions lutter contre ces fléaux, nous nous rabattrons sur les bons producteurs directs, afin d'obtenir une qualité de vin passable.»

« Le Sillon » mettait lui aussi en garde dès 1891 sur l'importance de soigner et surtout de traiter les vignes reconstituées avec des plants greffés[2]:

« Si on néglige ces traitements, la terrible maladie, le mildiou, aurait vite fait de détruire les nouvelles plantations comme elle a détruit l'ancienne »

Plusieurs articles parus au cours de la décennie 1890 dans ce journal, rappellent ces précieux conseils et soulignent la forte sensibilité des plants greffés aux maladies. On saisit mieux dès lors le triste bilan dressé par le maire de Bucey-les-Gy en 1912[3] :

« Par suite des maladies cryptogamiques et des intempéries, 10 hectares de vignes ont été arrachés et passés en terre labourable.».

Même constat à Villars-le Pautel, où le conseil municipal nous apprend :

«A Villars, on vend peu de vin, le mildiou et les gelées font plus de dégâts que n'en a fait le phylloxéra, les greffés sont à rejeter et ne donnent pas de meilleurs résultats que les anciens plants.»[4].

Ainsi, il apparaît que l'effort de reconstitution réalisé en plants-greffés ne constitue en rien une assurance contre les maux que le vignoble haute-saônois connaissait avant même l'arrivée du phylloxéra. Plus que jamais cette culture demande des soins et une attention toute particulière et peut paraître comme une des plus capricieuses tant sa production semble être en péril à chaque printemps. On comprend dès lors le choix qui semble s'opérer au début du siècle en faveur de plants certes moins appréciés au début pour leur qualité que pour leur robustesse mais qui garantissent plus sérieusement une récolte capable de subvenir aux besoins de l'économie domestique. Cette évolution achève de consacrer l'orientation prise par le vignoble de Haute-Saône au siècle précédent et tend à considérer la série de crises qu'il vient de traverser comme un ajustement structurel du système viticole au sein duquel les grande épidémies liées aux maladies cryptogamiques, ne sont qu'un révélateur, voire un accélérateur.

Désormais la viticulture devient le fait principalement de cultivateurs qui se détournent de l'intérêt qualitatif et considèrent la vigne comme un élément de l'économie familiale dont une majeure partie sert à l'autoconsommation. Attention à prendre en compte que le goût des vignerons s'est sans doute adapté, peut-être de façon un peu forcée, aux nouveaux cépages, et que les productions nouvelles ont radicalement modifié l'échelle de cette valeur gustative. La

[1] Source A.D.H.S., Clémençot H, Reconstitution du vignoble dans le canton de Gy et dans la Haute-Saône, Gray, Imp. G. oux, 1856, 56p.
[2] Source A.D.H.S., IPJ56, Le Sillon 1891.
[3] Source A.D.H.S., A.C. 87 E.
[4] Source A.D.H.S., A.C. 554 E.

référence au « bon vin » s'effectue alors sur des critères locaux, qui lui garantissent une spécificité hors norme mais pas nécessairement dénuée de toute considération et de tout savoir-faire en matière de qualité. La production conserve de nombreux attraits, le plus important étant d'être réalisé par ses propres soins… Nous reviendrons sur ce rapport à la production qui bien souvent nous fait entrer dans le territoire de l'intime dans la dernière partie de la thèse.

Au bilan, l'effort de reconstitution est réel même s'il met à jour la disparition de la majeure partie des terres plantées en vigne. Il est clair que le vignoble résiste à l'épisode phylloxérique, même si les superficies ont considérablement diminué. La maladie n'a pas mis un terme à la viticulture dans l'aire d'étude.

4 Mise en place d'une nouvelle matrice historique et spatiale au XXème siècle

L'approche historique et sociale, que constitue cette deuxième partie de la thèse, nous permet de mettre en évidence deux phases importantes dans les dynamiques qui affectent le monde viticole. Pour chacune de ces phases, il est possible d'identifier de façon claire un système d'ensemble qui préside aux logiques et qui conditionnent la culture de la vigne dans l'aire d'étude.

Ainsi, l'identification de ces matrices historiques et spatiales, telles que nous les avons définies dans notre problématique de départ, nous permet de définir un cadre de référence pour aider à comprendre et à expliquer les phénomènes spatiaux et culturels, en lien avec la vigne, que nous avons pu relever notamment dans la première partie de ce travail.

La matrice qui correspond à l'apogée viticole dans la région va être remplacée après les crises de la fin du XIXème siècle par une nouvelle matrice historique et spatiale dans laquelle la vigne trouve un nouveau statut.

4.1 Apogée et fragilité d'un système viticole hérité au XIXème siècle

4.1.1 Un système viticole fragile

La première matrice historique et spatiale identifiée correspond à la période de l'apogée de la vigne en Haute-Saône et plus particulièrement au sein de notre terrain de recherche. Nous avons précisé ce que nous entendons par cette notion d'apogée : il s'agit avant tout d'une considération quantitative qui s'appuie sur une réalité spatiale. Le XIXème siècle est bien celui au cours duquel le vignoble de Haute-Saône atteint son extension maximale, jusqu'à la veille de l'arrivée des grandes maladies qui vont l'affecter. Ce système, largement hérité de l'Ancien Régime, est à l'origine des manifestations les plus remarquables de l'anthroposystème viticole tel que nous l'avons étudié. Le système patrimonial en particulier avec son architecture, ses constructions diverses ou son parcellaire aménagé est riche des formes de rémanence héritées de cette matrice.

Néanmoins le système viticole est depuis la Révolution profondément fragilisé, ce que ne traduisent pas les dynamiques spatiales qui consacrent au contraire un développement de la viticulture et déterminent un apogée en trompe-l'œil:

- La production de qualité s'est détériorée, au profit d'une optique beaucoup plus quantitative. Le marché qui absorbe le produit de la vigne est essentiellement un marché local ou relève de l'autoconsommation.

De surcroît, lorsqu'elles sont vendues les productions sont souvent peu valorisées, à l'image de la pratique des ventes de vendanges non vinifiées.

- L'exploitation des vignes repose sur un système qui privilégie largement la petite propriété, voire la micropropriété ce qui n'encourage pas à la modernisation du système ou en tout cas n'autorise pas au besoin, le recours à des investissements conséquents pour ce faire.

- En effet, il s'agit sans doute là de la faiblesse la plus importante, ce système tend à devenir de plus en plus obsolète en tant qu'activité économique.

Parce qu'il n'est plus capable de proposer des revenus attractifs, il voit disparaître une large partie de la main d'œuvre nécessaire à son fonctionnement. Celle-ci répond à l'appel du développement industriel en particulier et participe alors à un vaste mouvement de dépopulation qui affecte en profondeur l'économie de l'aire d'étude.

Les exploitions viticoles (peu nombreuses certes mais qui demeurent au sein des vignobles les plus importants) ont besoin de cette main d'œuvre. Elles se voient alors lourdement handicapées et ne peuvent répondre à l'augmentation de son coût, d'autant qu'elles s'inscrivent désormais dans un contexte de modernisation générale du monde agricole.

- Enfin la concurrence nouvelle de vignobles autrefois lointains mais désormais voisins du fait de l'arrivée du chemin de fer vient effectivement porter un coup très rude aux productions commerciales locales. Elle précipite la disparition de la vigne en qualité de culture commerciale.

4.1.2 Une matrice historique et spatiale qui s'achève

Notre recherche ne déborde pas globalement de la période du Second Empire, il est donc difficile de délimiter précisément le début de la matrice identifiée. Néanmoins les effets mis à jour de la Révolution sur le système viticole en de nombreux autres vignobles par les auteurs de référence auxquels nous nous sommes rapporté au cours de ce travail, laissent à penser que cette période demeure une charnière incontournable au sein de l'aire d'étude. Nous avons d'ailleurs présenté plusieurs arguments qui vont dans ce sens. Toutefois convenons qu'il s'agit là d'un point de recherche future qui demande à être approfondi.

A l'inverse il est assez clair que l'épisode des grandes maladies cryptogamiques qui attaquent le vignoble à la fin du XIXème siècle va précipiter la disparition de ce système obsolète. En deux décennies les superficies plantées en vigne vont diminuer de façon drastique et consacrer la fin de l'apogée identifié. Le mildiou et autre phylloxera ne sont que les catalyseurs de la crise qui affecte les vignes en cette fin de siècle. Il convient de ne pas surévaluer la part déterminante qui leur incombe véritablement. C'est pourquoi nous n'individualisons pas cette période de crises qui aurait pu être appréhendée comme une matrice certes brève mais singulière. Nous préférons l'intégrer à la matrice identifiée ici et considérons cette période comme le terme de cette dernière.

Il demeure de cette matrice historique et spatiale, les nombreux vestiges qui parsèment les espaces de l'aire d'étude et qui rappellent en de nombreux sites cette importance passée du système viticole. La viticulture est bien sûr conservée, mais va désormais être clairement circonscrite dans une pratique qui se limite à la sphère privé et entre dans un système de production surtout familial.

Elle s'inscrit désormais dans le cadre d'une nouvelle matrice historique et spatiale qui conduit du déclin prononcé de la culture vigne à sa marginalisation effective.

4.1.3 Une nouvelle matrice historique et spatiale : la marginalisation de la vigne au XX^{ème} siècle

Au sortir de la Première Guerre Mondiale, le vignoble de Haute-Saône représente désormais moins de 3000 hectares. Il en recouvrait près de 13.000 avant la période phylloxérique. Plus des trois quarts des vignes ont donc disparu sur une génération. Un processus de marginalisation de la vigne va alors s'engager tout au long du XXème siècle pour conduire à la situation actuelle qui consacre la vigne comme une culture marginale, d'un point de vue spatial. La viticulture commerciale est abandonnée et celle qui se maintient correspond aux vignes familiales qui se transmettent au fil des générations essentiellement à des fins d'autoconsommation.

Un nouveau système préside à la culture de la vigne dans un contexte général de modernisation des campagnes. Désormais continuer à tenir sa vigne et à produire son vin, ne correspond pas à une véritable logique économique. Certes la pratique peut générer quelques

économies voire un revenu d'appoint à condition de ne pas être regardant sur le temps à y consacrer.
Nous verrons que dans la plupart des cas l'héritage viticole transmis par la matrice précédente s'intègre à une pratique familiale et s'accompagne des ressorts de la tradition locale et/ou familiale, de l'affectif ou du loisir, qu'il convient d'identifier. Quelles que soient ces logiques qui conditionnent le maintien de la culture de la vigne, il est clair que celle-ci ne peut plus être considérée comme une activité économique de premier plan au sein de l'aire d'étude. Au mieux elle demande à être considérée comme une des composantes d'un système de polyculture lorsqu'elle est entreprise dans le cadre d'une famille paysanne.

Dès lors il est possible de distinguer, au terme de la période de crise qui affecte le vignoble de l'aire d'étude, la mise en place d'une nouvelle matrice historique et spatiale qui détermine les inscriptions de la vigne au sein de l'aire d'étude :

- La vigne est avant tout une culture affectée par un processus puissant de déclin qui conduit sinon à sa quasi-disparition, au moins à sa marginalisation effective. Elle est clairement un résidu du système qui prévalait au cours de la matrice précédente et ne semble pas promise à un avenir porteur.
- Elle s'intègre surtout à une tradition ou à un ensemble de pratiques transmises dans un cadre local et/ou familial et sauf exception ne procède pas d'une dynamique nouvellement engagée. Pour autant sa mise en œuvre demeure un élément puissant et fondamental du quotidien de ceux qui s'adonnent à cette culture
- Elle incarne enfin un lien puissant avec la viticulture du XIXème siècle. Sa présence et les pratiques qui lui sont associées sont un héritage de cette matrice identifiée, qui se conjugue aussi bien avec les nombreux vestiges qu'elle a laissés au sein des paysages de l'aire d'étude qu'avec ses multiples inscriptions mémorielles.

Au final, cette matrice historique et spatiale peut être identifiée comme celle qui conditionne la marginalisation de la culture de la vigne, et en même temps permet le maintien des pratiques liées à la vigne qui composent l'anthroposystème viticole présenté dans la première partie de ce travail.
Le cadastre viticole de 1954, permet de dresser un portrait précis de la viticulture au milieu de XXème siècle et des dynamiques en cours depuis la période phylloxérique.

4.2 Portrait d'ensemble de la viticulture au milieu du XXème siècle

Le cadastre viticole, par la qualité des informations fournies, permet de présenter le système viticole de l'époque. Attention toutefois à intégrer qu'il ne prend en compte que les formes de mise en culture classiques de la vigne, ce qui de fait, exclut des pratiques telles que celles définies dans le système de la vigne de jardin. Notre propos se concentre donc sur la viticulture d'amateur et professionnelle et ne prend en compte ici que ces formes culturales de la vigne.
Nous présentons tout d'abord, un portrait d'ensemble de ce système cultural, puis nous affinerons l'approche à l'échelle des communes de l'aire d'étude. Nous chercherons enfin à mettre en évidence les logiques de résistance et les nouvelles pratiques induites depuis la fin de l'épisode phylloxérique par une étude de l'âge des plantations et de l'encépagement.

4.2.1 Un vignoble d'amateur

La structure et les formes d'exploitation en cours à l'époque consacrent définitivement la culture de la vigne dans l'aire d'étude comme une pratique d'amateur.

La disparition complète de la viticulture commerciale

Nous avons déjà abordé la dynamique en cours depuis la fin de l'Ancien Régime qui voit disparaître la viticulture commerciale : si la vente perdure localement ou dans un voisinage proche, parfois sous la forme de vendanges non vinifiées, la pratique viticole s'inscrit de plus en plus dans une logique d'autoconsommation. Le cadastre viticole révèle qu'à l'époque, cette dynamique arrive à son terme, et consacre la disparition de la viticulture commerciale.

En effet, sur 8017 exploitants déclarés il en demeure 19 *«livrant du vin*[1] *à la vente »*. Le nombre peut être trompeur si on s'imagine qu'il s'agit de véritables exploitations viticoles. En réalité la superficie totale du vignoble « commercial » ne couvre plus que 2 ha 54, ce qui représente une propriété moyenne par exploitant d'à peine 13 ares… Quatre exploitants possèdent à eux seuls les trois quarts de ces vignes, l'exploitation la plus importante se situe à Ormoy et comprend 70 ares. On remarque par ailleurs que presque la totalité de ces exploitants appartiennent à note aire d'étude, c'est à dire, aux communes du département qui lors de l'apogée viticole au milieu du XXème siècle possédaient un vignoble important : la pratique a su se maintenir. Néanmoins, il est très clair que ce type d'exploitation ne peut être assimilé à une véritable entreprise viticole. Ces exploitants, qui sont tous des agriculteurs, vendent sans doute une partie de leur récolte dans le cadre d'une tradition locale qui perdure. Ils ne peuvent justifier l'existence d'une viticulture commerciale au sein de l'aire d'étude.

Il est donc possible de considérer que la Haute-Saône n'abrite plus de vignes dont la production est officiellement destinée à la vente, sous quelque forme que ce soit. Cela ne condamne pas pour autant une tradition de vente interlope, non déclarée, comme nous le verrons dans la troisième partie de ce travail.

La vigne doit être considérée à l'époque comme une culture qui relève quasi-exclusivement d'une pratique familiale et dont la production se destine surtout à l'autoconsommation.

Une viticulture d'amateur

Le cadastre recense 7.998 *« exploitants produisant exclusivement pour la consommation familiale* » sur les 8.017 du département.

Cette locution désigne la forme de viticulture que nous avons qualifiée « d'amateur » dans notre problématique d'ensemble. Il s'agit effectivement d'une pratique viticole qui ne destine pas ses productions à la commercialisation et qui s'inscrit dans une logique de consommation familiale ou locale. Cette réalité se confirme au niveau des caractéristiques générales du vignoble de Haute- Saône :

- Il recouvre 1105 hectares, ce qui rapporté au nombre d'exploitants représente une propriété moyenne de 13,5 ares[2].
- Chaque exploitant possède une à deux parcelles, dont la superficie moyenne représente à peine 9 ares[3].
- Le mode d'exploitation relève à près de 90 % du faire valoir direct[4].

L'étude de ces données à l'échelle des communes de notre aire d'étude n'a pas permis de mettre en évidence quelques cas significatifs qui se démarqueraient de ces caractéristiques

[1] L'administration fiscale nous a précisé que le terme de « vin » recouvrait aussi le jus non vinifié et qu'il fallait le considérer comme un terme générique qui désigne toute forme de production de la vigne vendue.

[2] 8017 exploitants sont déclarés au total.

[3] Le cadastre recense 12.217 parcelles.

[4] 6882 exploitants en faire valoir direct, 805 en faire valoir indirect («*par un exploitant autre que le propriétaire foncier*», 330 en faire-valoir mixte.

d'ensemble. D'évidence la pratique viticole de l'époque procède d'un système marqué par la micropropriété et l'émiettement du parcellaire. Il relève d'une logique non commerciale et s'apparente au système de la viticulture d'amateur décrit dans la première partie de ce travail. Pour autant, il convient de ne pas négliger l'importance de la pratique. Si on la rapporte à la population des communes concernées, elle devient une pratique incontournable des campagnes de l'époque.

4.2.2 La viticulture d'amateur, un marqueur puissant des territoires de l'époque

L'étude du cadastre viticole à l'échelle communale permet une approche très fine de la question et souligne l'importance de la viticulture d'amateur et des pratiques qui lui sont associées au sein de notre terrain de recherche.

Une inscription spatiale qui demeure importante

Les données fournies par le cadastre démontrent que les superficies viticoles demeurent non négligeables à l'époque. En effet, chacune des communes étudiées possède encore à l'époque plusieurs hectares de vigne, voire plus d'une dizaine pour quelques unes telles que Champlitte, Echenoz- la- Méline, Noidans- les- Vesoul, Gy, Bucey-les-Gy et Charcennes.
Il est clair que les superficies les plus importantes se situent dans les communes qui composaient au XIXème siècle les grands vignobles locaux. Pour les autres, la vigne demeure une culture de premier ordre au sein des finages communaux et représente une composante incontournable des paysages de l'époque. Cette réalité est sans doute encore plus nette si on appréhende la vigne, non plus à travers les superficies engagées mais par le nombre de parcelles existantes : dans chacune des communes de l'aire d'étude ce sont plusieurs dizaines, parfois même plusieurs centaines, qui participent à la composition des paysages de l'époque. Il est bien sûr probable que certaines sont dans les faits, réunies pour n'en former qu'une seule, mais l'émiettement de la propriété et le nombre élevé de déclarants laissent imaginer que la plupart sont individualisées et matérialisées par un murger ou une clôture.
Les entretiens réalisés ont d'ailleurs confirmé cette hypothèse.
Aussi convient-il d'imaginer l'empreinte que la pratique viticole peut encore avoir à l'époque dans les paysages des communes de l'aire d'étude. Même s'il ne s'inscrit plus que dans une logique de consommation familiale, le micro-parcellaire viticole disséminé ça et là et hérité de la viticulture florissante du siècle passé continue de consacrer la vigne comme une composante essentielle des territoires des communes concernées. De plus il convient de considérer que notre propos ne s'appuie que sur les vignes déclarées et que les pratiques interlopes renforcent évidemment le poids des phénomènes décrits.

Ainsi l'inscription spatiale de la vigne est toujours à l'époque une réalité de première importance. Il en va de même pour la diffusion de la pratique au sein des populations.

Exploitations produisant exclusivement pour la consommation familiale[1]

Tab. 3.14

en 1957

Commune	Nombre d'exploitations	Nombre de parcelles	Superficie [2] (en hectares)
Champlitte	111	163	15,82
Champlitte-la-ville	6	8	1,32
Margilley	22	36	3,47
Pierrecourt	21	22	2
Suaucourt	21	39	3,28
Vesoul	47	61	4,09
Chariez	65	188	9,7
Echenoz-la-Méline	95	228	11,5
Mont-le-Vernois	44	95	5,78
Navenne	32	58	4,53
Noidans	97	192	12,6
Quincey	15	20	1,54
Vaivre & Montoille	63	96	6,88
Vitrey	50	63	5,51
Molay	19	26	2,19
Montigny-les-Cherlieu	53	91	7,06
Morey	47	85	6,58
Charmes-St-Valbert	24	35	2,48
Bourguignon-les-Morey	29	70	3,68
St-Julien	19	44	3,84
Vernois-sur-Mance	60	154	9,05
Combeaufontaine	30	39	4,31
Chargey-les-Ports	31	57	3,81
Purgerot	74	89	6,88
Vauvillers	14	20	2,62
Montdoré	20	46	5,83
Gy	91	147	15,82
Bucey-les-Gy	102	193	21,61
Charcennes	93	189	22,5
Jussey	109	145	12
Blondefontaine	74	229	14,02
Cemboing	47	91	7,33
Noroy-les-Jussey	30	70	5,25
Jonvelle	31	55	5,14
Magny-les-Jussey	27	41	4,41
Ormoy	48	71	6,83
Villars-le-Pautel	100	308	14,12
Roche & Raucourt	52	92	9,96

Source AD.H.S., cadastre viticole de 1954 Δ110. 14 (relevés effectués en 1957)

[1] Source: Cadastre viticole de 1954 Δ110. 14 (relevés effectués en 1957)

[2] Les relevés, précis au centiare, ont été arrondis à l'are.

Une pratique très largement partagée

Le nombre d'exploitations recensées dans les communes est révélateur de l'importance de la pratique viticole à l'époque. A l'échelle du département, en intégrant les espaces a-viticoles, le nombre d'exploitants[1] déclarés rapporté au nombre des foyers fiscaux[2] met en évidence qu'environ 10 à 15 % des familles déclarent posséder une vigne. Il s'agit là d'une estimation globale peu précise, à considérer comme un ordre de grandeur. Cette proportion est plus prononcée dans les communes qui possèdent une tradition ancienne de la culture de la vigne et le piémont vosgien échappe bien sûr à cette réalité. On mesure pleinement l'importance du phénomène au niveau des communes retenues pour notre recherche.
Pour chacune d'entre-elles, nous avons rapporté le nombre des exploitants déclarés au nombre d'habitants recensés à la même date. Les résultats ont été traités de façon à établir la typologie suivante :

- Les communes pour lesquelles le nombre d'habitants par exploitant déclaré est compris entre 1 et 4. Si l'on considère que chaque foyer comporte en moyenne trois individus, ce résultat amène à considérer que presque toutes les familles possèdent une vigne dans le village. Ce caractère nous a d'ailleurs été confirmé lors des entretiens.
- Celles pour lesquelles le ratio est compris entre 4 et 8 correspondent aux communes dans lesquelles une majorité de familles possède au moins une vigne.
- Les communes présentant un ratio compris entre 8 et 15 correspondent à celles pour lesquelles on peut estimer qu'une famille sur quatre à une famille sur deux possède une vigne. La pratique bien que minoritaire demeure essentielle au sein de la communauté.
- Enfin, celles pour lesquelles le ratio est supérieur à 15 présentent une grande variété de situations. Il s'agit pour la plupart de communes urbaines qui sont des centres administratifs tels que des chefs-lieux de canton, ou qui appartiennent au voisinage de Vesoul. La population y est nombreuse et le ratio ne traduit pas forcément une empreinte mineure de la vigne dans les paysages par exemple. Cela permet juste d'affirmer que la pratique viticole n'est mise en œuvre que par une minorité de famille.

Les résultats font apparaître que pour environ la moitié des communes de notre terrain de recherche, la pratique de la vigne reste à l'époque une réalité au moins pour la majorité des familles. Il demeure même un bon nombre de communes dans lesquelles toutes les familles ou presque continuent de posséder une ou plusieurs parcelles de vignes. Ces dernières conservent d'ailleurs aujourd'hui une empreinte viticole prononcée dans leur paysage, à travers les différentes composantes de l'anthroposystème qui peuvent y être identifiées, et les enquêtes par entretien que nous y avons réalisées ont confirmé cette importance de la viticulture d'amateur à l'époque où le cadastre a été réalisé.

[1] 8017 déclarés au cadastre, auxquels il faudrait rajouter les non déclarés.
[2] Environ 71.000, à cette date, selon une estimation donnée par les services de la direction générale des impôts de Vesoul.

Tab. 3.15 **Importance de la pratique viticole dans l'aire d'étude**
(D'après cadastre viticole de 1954 Δ110. 14 et données de l'administration fiscale)

Nombre moyen d'habitants pour une exploitation viticole déclarée	Communes
[0-4] hab./ exploitation viticole Toutes les familles ou presque possèdent des vignes.	Villars-le-Pautel, Chariez, St-Julien, Noroy-les-Jussey, Mont-le-Vernois, Charcennes, Suaucourt, Pierrecourt, Charmes-St-Valbert.
[4-8] hab./ exploitation viticole La majorité des familles possèdent des vignes.	Blondefontaine, Magny-les-Jussey, Cemboing, Montdoré, Bucey-les-Gy, Montigny-les-Cherlieu, Roche & Raucourt, Molay, Bourguignon-les-Morey, Morey, Vernois-sur-Mance, Jonvelle, Ormoy, Purgerot.
[8-15] hab./ exploitation viticole De nombreuses familles (1/4 à ½) possèdent des vignes.	Margilley, Vaivre et Montoille, Chargey-les-Ports, Vitrey, Gy, Noidans, Combeaufontaine.
[15 et +] hab./ exploitation viticole Pratique courante mais minoritaire.	Champlitte, Quincey, Vauvillers, Echenoz-la-Méline, Vesoul, Jussey, Navennes.

Pour les autres communes, la viticulture reste une composante importante des finages communaux, voire très importante, surtout pour les villages les plus modestes. En effet, même dans les cas où seulement une famille sur trois ou sur quatre possède des vignes, ce sont souvent plusieurs dizaines de parcelles qui sont disséminées au sein de l'espace cultural et ne manquent pas de donner une couleur viticole prononcée au village. De plus les entretiens ont révélé l'importance des pratiques communautaires ou apparentées dans la pratique viticole.
Pour exemple, il est fréquent de recourir au coup de main d'un voisin, ou d'un ami, ou d'un membre de la famille, qui ne possède pas de vignes lors des vendanges ou des opérations de distillation des marcs. Ainsi le fait de ne pas être propriétaire ou exploitant d'une vigne, ne signifie pas pour autant que l'on ne soit pas concerné par la pratique viticole. Cette aspect de la pratique, qui revêt souvent une dimension conviviale voire festive dilue la pratique viticole dans l'ensemble de la population, bien au-delà des seuls exploitants déclarés. Elle participe à faire de cette culture une composante structurante des territoires de tous.

Il apparaît donc, qu'au milieu du XXème siècle, un système viticole de première importance existe encore dans les communes de notre aire d'étude. L'inscription de la vigne dans les espaces et les pratiques demeure forte même si elle ne recouvre plus aucune réalité commerciale. Une fois encore, la marginalisation en cours de cette culture peut amener à se méprendre sur l'importance réelle de la pratique. Certes la présence de la vigne est très loin

d'être ce qu'elle a été par le passé. La viticulture n'est pas assimilable à une économie véritable, elle est le fait d'amateurs, héritiers de la tradition viticole passée des espaces concernés. Mais elle peut se percevoir comme le produit des formes de résistances aux crises qui ont affecté cette économie au sortir du siècle précédent. Incontestablement c'est une ligne de force des territoires étudiés.

4.2.3 Un vignoble qui tente de résister à la dynamique générale ?

L'âge du vignoble et des différentes parcelles qui le composent permet d'entrevoir certaines logiques qui participent aux dynamiques en cours.

Estimation de l'âge des vignes

Le cadastre présente une donnée originale qui classifie les vignes selon l'âge de la plantation, à l'échelle communale, cantonale et départementale[1].
C'est au déclarant de préciser l'âge de ses parcelles. Il n'y a aucune interaction entre cette donnée et les droits accordés, ce qui amène à considérer qu'il n'y a pas de raison de falsifier l'information. Toutefois il convient de faire preuve d'une certaine prudence dans l'analyse de ces données, dans la mesure où estimer l'âge d'une parcelle, parfois renouvelée progressivement à mesure du vieillissement des ceps, n'est pas forcément évident même pour celui qui a planté l'ensemble de cette parcelle[2].
Aussi ces informations ne peuvent prétendre qu'à fournir une tendance générale. Elles permettent de mettre en évidence qu'à l'époque le vignoble continue d'être rajeuni par certains propriétaires.

Un vignoble régulièrement rajeuni, mais qui se marginalise

Les données qui rendent compte de la répartition de la plantation du vignoble par année en Haute-Saône montrent que depuis le début du siècle, le vignoble est régulièrement rajeuni. A l'exception notable de la Grande Guerre, la reconstitution partielle du vignoble est mise en œuvre sur l'ensemble de la période étudiée.
La pratique, héritée des méthodes culturales de la matrice précédente, et qui perdure dans l'aire d'étude à l'époque comme de nos jours, est de renouveler par rang une parcelle de vigne. Ainsi il est rare qu'une parcelle ait globalement un âge supérieur à une trentaine d'année. Une « vieille vigne » est bien sûr appréciée pour sa spécificité, surtout si elle produit toujours suffisamment pour satisfaire son propriétaire, mais ici il est probable qu'une vigne âgée soit à associer à un manque d'entretien, voire à un abandon effectif ou programmé.
En effet, le renouvellement régulier du vignoble ne doit pas faire perdre de vue que la dynamique d'ensemble qui l'affecte tend à le voir se réduire depuis la fin du XIXème siècle.
Nous proposons dans le document qui suit une mise en rapport de la répartition par année de plantation du vignoble avec un total estimé des pertes, en hectares, des superficies plantées en vigne[3].

[1] La donnée est renseignée comme « *Répartition par année de plantation du vignoble* »
[2] Ainsi, 10% des vignes sont traitées comme « *d'âge incertain* »
[3] Les dates des différents relevés ne correspondent pas toujours à l'année près les unes aux autres. Aussi nous proposons une estimation de la valeur pour l'évolution des superficies plantées en vigne, qui s'appuie sur les résultats présentés p 254.

Tab. 3.16 Répartition par année de plantation du vignoble et évolution des superficies plantées en vigne en Haute-Saône, en 1957[1]

Age incertain

	Avant 1914	1915/ 1919	1920/ 1924	1925/ 1929	1930/ 1934	1935/ 1939	1940/ 1944	1945/ 1949	1950/ 1954	1955/ 1959	Avant 1931	Après 1931	
Superficies replantées (en hectares)	181,54	18,12	82,1	86,79	42,87	152,19	135,88	158,28	138,38	19,08	0,98	8,46	
Part du vignoble en 1957 (En %)	16	1	7	7	10,3	13	12	14,5	12,5	1	0	0,5	
Evolution globale de la superficie du vignoble		- 300ha	- 250 ha	- 800 ha	- 600 ha	- 200 ha	- 500 ha						

(Source A.D.H.S., cadastre viticole de 1954 Δ110. 14)

Globalement, pour la période de l'entre deux guerre, le vignoble de Haute-Saône perd environ 2100 hectares soit plus de la moitié de sa superficie. Dans le même temps, environ 450 hectares sont replantés et traduisent ainsi une perspective d'avenir pour ce vignoble. Il est clair que c'est sur cette période que le vignoble étudié est le plus affecté par le processus de marginalisation qui opère rapidement. Pour autant il existe une forme évidente de résistance à cette dynamique. Ce processus de marginalisation doit donc être compris aussi comme une résistance.

Une résistance perdure

La première moitié du XXème siècle a vu se poursuivre la dynamique puissante qui conduit à la disparition des vignes dans le département. A partir des années 1940, la dynamique se poursuit et le vignoble perd encore 500 hectares soit un tiers de sa superficie entre 1940 et 1957. Sur cette période, ce sont environ 450 hectares de vignes qui sont replantés. Une telle démarche témoigne nécessairement de la volonté de conserver à moyen terme des vignes. Ainsi une logique qui vise à garantir le maintien de la culture existe dans l'aire d'étude et démontre qu'une certaine résistance répond à la dynamique générale. Au moment de la réalisation du cadastre, la viticulture dans l'aire d'étude a changé d'échelle.
Elle représente, en superficie, moins de 10% de ce qu'elle a pu être par le passé. Elle relève exclusivement d'une logique d'amateur qui reproduit une tradition locale et familiale. Néanmoins cette culture, qui entre dans sa position de marginalité, conserve une capacité à se

[1] Source: A.D.H.S. Cadastre viticole de 1954 Δ110.14

reproduire et à se pérenniser. Certes les superficies viticoles continuent sur la période qui suit à diminuer mais des plantations régulières ont permis de maintenir des vignes jusqu'à nous.
Le système viticole d'amateur s'est transformé et s'est adapté à son nouveau contexte économique, culturel et social. L'évolution des superficies concernées doit aussi être interprétée comme une marque de cette évolution.
L'étude de l'encépagement du vignoble et des changements survenus depuis l'épisode phylloxérique confirme que le système viticole a su évoluer pour s'adapter à son nouvel environnement.

4.2.4 Un encépagement qui porte la marque des transformations du système viticole

Le cadastre viticole propose à l'échelle de chaque commune du département une répartition du vignoble, par cépages.
La fiabilité des données pose le même problème que pour la répartition par âge. En effet c'est au déclarant de préciser la composition de ses parcelles et l'entreprise n'est pas toujours des plus aisées. D'autant que certains cépages sont tout simplement prohibés[1], ce qui évidemment ne pousse pas à les déclarer. C'est pourquoi, une fois encore nous abordons ces données de façon globale afin de souligner les caractéristiques d'ensemble et les dynamiques qui les accompagnent. L'intérêt d'une étude qui porte sur l'encépagement est de mettre en évidence certaines évolutions dans les pratiques qui peuvent être lues au travers des cépages utilisés.

En effet, l'épisode phylloxérique a eu, entre autres conséquences, de changer radicalement la composition du vignoble français. La solution par la « vigne américaine » s'est très largement imposée dans la plupart des vignobles comme nous avons pu le voir dans la deuxième partie de ce travail. Toutefois, il apparaît que dans l'aire d'étude plusieurs types de cépages perdurent encore au sein des vignes.

[1] Selon un agent des Douanes, l'interdiction porte surtout à l'époque sur la vente des cépages prohibés, une certaine tolérance existe dans le département pour les particuliers qui possèdent des rangs composés de ceux-ci.

Tab. 3.17 **Répartition par cépages du vignoble de la Haute-Saône**
(Source: Cadastre viticole de 1954 A.D.H.S. Δ110.14)

type de cépage	Superficie plantée en ha	%
cépage type *vinifera*	32,5	3
cépages prohibés	156,6	14
cépages hybrides	889,5	81
cépages indéterminés	15	1
vignes à l'abandon	14,1	1
Total	1107	100

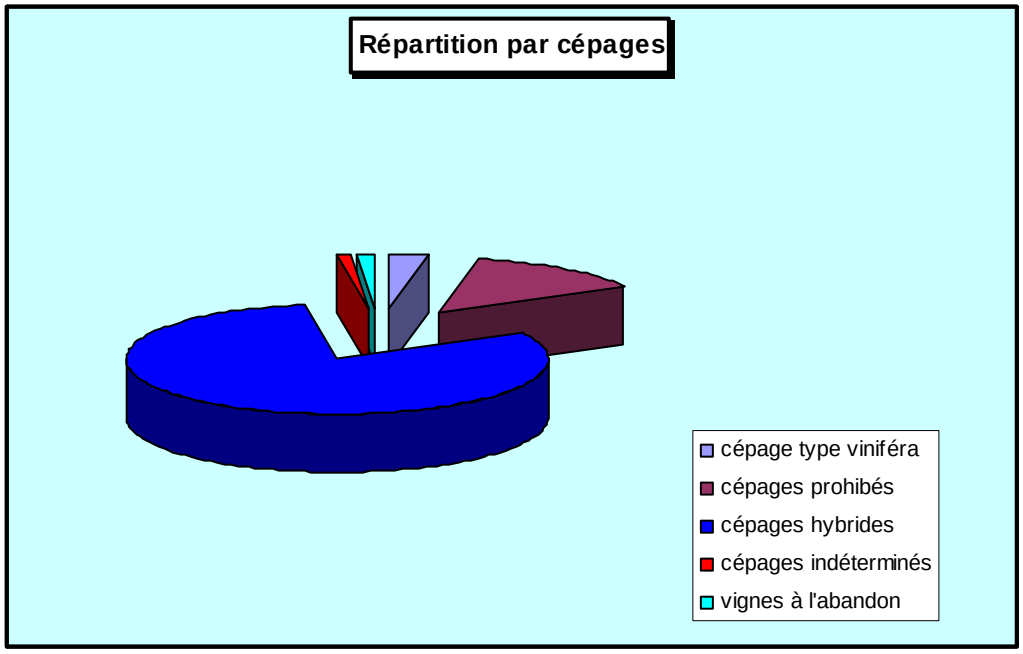

Fig. 3.22 **Répartition par cépages, du vignoble de la Haute-Saône**
(Source: Cadastre viticole de 1954 A.D.H.S. Δ110.14)

Vitis Vinifera n'a pas complètement disparu

Ce type de vigne correspond à la vigne française qui a été ravagée par le phylloxéra. Les différents types de cépages ont en général été conservés dans le pays par le recours aux plants greffés sur porte-greffe américains.
L'opération demeure à l'époque incontournable si l'on souhaite récolter les cépages désirés.
A l'échelle du département, il ne demeure que 32,5 hectares plantés avec *vitis vinifera*, soit à peine 3% du vignoble. On la trouve sous la forme de quelques cépages qui se répartissent ainsi :

- 81 % en Gamay noir à jus blanc.
- 9 % en Pinot noir.
- 4 % en Chardonnay
- le reste est représenté essentiellement par du Pinot blanc vrai, du gros Meslier, et du Chasselat blanc et rosé.

Tous ces cépages sont à l'époque déjà cultivés sur porte-greffes d'origine américaine et non en plants directs. Il s'agit là d'une conséquence directe du phylloxéra qui généralise comme nous l'avons vu dans la seconde partie, un nouveau savoir-faire en France et dans l'aire d'étude. Près de la moitié de ces plants greffés ont été réalisés avant 1914, c'est à dire en réponse rapide à l'épisode phylloxérique.

Le faible maintien de ces cépages semble condamner la vigne héritée de la période pré-phylloxérique et amène à la considérer comme un simple résidu voué à disparaître.
En réalité ces cépages se concentrent au sein de quelques vignobles dans lesquels ils continuent d'occuper une place notable. Ainsi ils représentent encore une part importante du vignoble pour :
- Chariez : 5,4 hectares, soit 53 % du vignoble
- Bucey les Gy : 7,3 hectares, soit 30 % du vignoble
- Roche et Raucourt : 1,7 hectares, soit16 % du vignoble
- Saint Julien : 64 ares, soit 15 % du vignoble

D'évidence, c'est surtout dans les communes qui ont hérité d'une tradition viticole forte et de qualité que ces cépages ont été conservés. Et avec eux, le recours au plant greffé et aux pratiques qui s'y rapportent. Ainsi, environ 4 hectares ont été reconstitués en plants greffés dans le département depuis 1940, essentiellement dans les communes citées,
Cette singularité est sans doute liée à une logique qui dépend largement de la tradition locale et de l'attachement à une certaine qualité de production, même si celle-ci ne répond plus à une optique de commercialisation. La pratique, les habitudes liées à la maîtrise d'un cépage ont ainsi pu être en partie conservées dans un système qui a considérablement évolué.
Les enquêtes de terrain que nous avons effectuées nous ont d'ailleurs amené à être confronté à certaines vignes toujours plantées avec ces cépages (dans trois cas sur 43 personnes interrogées). Nous avons pu constater que la technique de la greffe perdure (6 cas sur 43). Nous verrons que l'attachement à ces raisins est indissociable de la dimension conservatoire et patrimoniale qui les accompagne. Toutefois il ne s'agit ici que de quelques cas ponctuels qui ne peuvent prétendre à être généralisés. Dans une très large majorité des cas, le vignoble est bel et bien composé de cépages issus de la période post-phylloxérique.

Les cépages prohibés

Le cadastre répertorie les « *cépages prohibés* » qui demeurent au sein des vignes. Il s'agit en fait d'hybrides d'origine américaine, introduits lors de l'épisode phylloxérique. Ils

présentent une vraie résistance aux maladies cryptogamiques et produisent en général de belles récoltes. La qualité de la récolte est très discutée et on reproche à ces cépages leur goût foxé, ainsi qu'un mauvais vieillissement. Certains comme le Noah sont par ailleurs accusé de « rendre fou » et conservent souvent de nos jours cette réputation.
La loi du 24 décembre 1934, les déclare « prohibés », dans le cadre d'une réorientation générale de l'encépagement qui vise à garantir certaines qualités aux vins hexagonaux, après que les crises du début du siècle aient été digérées. Toutefois cette interdiction est valable pour la commercialisation des ceps et de leur production. Une tolérance est admise pour les viticulteurs amateurs qui doivent se contenter de déclarer la récolte.
Les cépages prohibés recouvrent encore lors de la réalisation du cadastre, 156 hectares ce qui représente environ 14 % du vignoble. Ils se répartissent comme suit :

- 77 % de ces cépages sont plantés en Noah
- 12 % en Clinton
- 10 % en Herbemont
- 1 % en Othello

Le Noah est donc de très loin celui qui est le plus représenté. Il n'est d'ailleurs pas rare de nos jours de trouver une treille réalisée avec ce cépage ou quelques ceps de vigne de jardin qui continuent de satisfaire leur propriétaire en offrant un raisin au goût reconnu comme très particulier[1].
Comme pour les cépages du type *vinifera*, on retrouve une concentration de ces cépages prohibés dans quelques communes de l'aire d'étude. Il s'agit pour l'essentiel de vignobles du Nord du département, insérés autrefois dans un système de polyculture et qui n'ont jamais bénéficié d'une véritable renommée. L'optique de production lors de l'apogée viticole était alors clairement orientée vers la quantité et ce type de cépage pouvait apparaître à l'époque comme une solution possible pour certains, à condition de se satisfaire d'un goût nouveau.
Ainsi on en retrouve encore une part élevée dans les communes suivantes :

Communes qui présentent une part importante de leur vignoble en cépages prohibés
Tab. 3.18

Commune	Superficies plantées en cépages prohibés (en hectare)	Part du vignoble représenté par ces cépages (en %)
Ormoy	2,22	31,5%
Jonvelle	1,75	25,7%
Combeaufontaine	1,05	24,4%
Montigny les Cherlieu	1,41	20%
Villars le Pautel	2,51	17,8%
Purgerot	1,19	17,4%

(Source : A.D.H.S. Δ 110.14)

Pour ces communes les cépages prohibés, essentiellement le Noah, représentent entre un cinquième et un tiers du vignoble, ce qui constitue une part importante du total. Leur présence permet d'entrevoir que leur introduction à la fin du XIXème siècle a été largement acceptée et adoptée par bon nombre d'amateurs, contrairement à ce que les jugements de l'époque

[1] Nous avons été « invité » à plusieurs reprise à goûter ce raisin, ce qui malheureusement n'a pu se faire car nous n'étions pas sur place au moment des vendanges.

laissaient entrevoir dans les premiers temps. La qualité du raisin était dénoncée comme très mauvaise et impropre à la réalisation de vins susceptibles d'être un minimum appréciés.

Les populations ont donc su s'adapter, évoluer dans leur goût comme dans leur pratique, pour au final s'approprier un cépage totalement étranger qui finit par devenir une spécificité revendiquée. Nous avons constaté lors des entretiens que le rapport à ces cépages, en particulier de Noah est très particulier. Il évoque souvent un particularisme teinté de marginalité et d'interlope que les anciens se plaisent à évoquer. Interdit, il se fait rare. Rare il se fait précieux. Ces pratiques culturales et les logiques qui les conditionnent demeurent toutefois minoritaires. Le vignoble est en effet très largement composé d'hybrides caractéristiques de leur époque.

Le recours aux hybrides s'est largement imposé

Le vignoble français s'est donc un temps converti en partie aux cépages hybrides directement introduits du continent américain. D'autres hybrides ont par la suite été réalisés et ont rencontré un grand succès dans les vignobles d'amateur du pays.
Les viticulteurs se sont vus proposer ces plants, nouveaux pour la plupart, et les ont largement adoptés. Résistant aux maladies, présentant de beaux rendements ils ont su rapidement satisfaire une population qui ne faisait pas de la conservation de la qualité et du goût connu jusque là, une priorité.
Lorsque le cadastre viticole est réalisé, ces hybrides dominent largement dans la constitution du vignoble de l'aire d'étude. Ainsi, 889,5 hectares de vignes sont réalisés avec ces hybrides, ce qui représente 81% du total. Ces plants hybrides, non prohibés, se répartissent ainsi :

- 24 % en Baco 1
- 23 % en Oberlin 595
- 17,5 %en Kuhlman divers
- 12 % en Seibel divers
- 5 % en Gaillard divers
- Le reste est composé de cépages variés qui appartiennent au type Seyve, Seyve-Vilard, Rabat, Bertille…

Cette part écrasante des hybrides récents démontre que la tradition viticole ne s'accompagne pas nécessairement d'un conservatisme prononcé : en moins de deux générations les cépages se sont complètement renouvelés pour répondre aux exigences nouvelles du monde de la viticulture d'amateur. Il est évident que le changement de cépages induit un goût nouveau pour les productions ce qui dans certains cas peut participer au renoncement à la vigne. Il est d'ailleurs possible qu'il s'agisse là d'une composante qui participe au déclin de la viticulture dans l'aire d'étude. Néanmoins pour ceux qui continuent de tenir leur vigne et de se satisfaire de leur production, la pratique viticole a su être conservée, au prix de certains aménagements ou d'évolution des pratiques en cours.
Le cadastre nous offre ainsi la possibilité, à travers l'étude de l'encépagement d'entrevoir certaines évolutions de la viticulture, consécutives aux grandes épidémies de la fin du XIXème siècle.

Bilan de l'encépagement dans les années 1950

Les données fournies par le cadastre sur la question de l'encépagement nous permettent de saisir dans les grandes lignes comment, s'est opérée la réaction à la crise qui affecte la vigne dans l'aire d'étude lors de l'épisode des grandes maladies cryptogamiques.
Le recours aux plants greffés qui permettent de conserver les cépages traditionnels est rapidement abandonné. L'entreprise assez fastidieuse pour un amateur ne produit pas les

résultats escomptés. Ils seront rapidement concurrencés par les hybrides américains plus productifs et plus rentables en temps pour ceux qui sont prêt à se satisfaire d'un goût nouveau. Cette technique est surtout utilisée avant la Grande Guerre mais elle perdure par la suite chez ceux qui ne renoncent pas à cultiver gamay, pinot et autres cépages auxquels ils demeurent attachés. Nous l'avons d'ailleurs rencontrée lors de nos enquêtes de terrain et les amateurs concernés, âgés pour la plupart, nous ont tous signalé qu'il s'agissait d'un savoir-faire hérité de leurs parents. Le système viticole d'amateur agit bien comme un conservatoire de pratique et de savoir-faire.

Les hybrides américains tels que le Noah, dénoncés pour leur goût « foxé » dans un premier temps ont su être rapidement adoptés, en particulier dans certaines communes du Nord du département. Il semble que certains comportements se conditionnent et se développent parfois à l'échelle d'une commune et pas nécessairement dans celles voisines. Ainsi peut-on expliquer la concentration observée des cépages prohibés dans quelques communes de l'aire d'étude alors qu'ils sont nettement moins mis en culture dans le reste du vignoble.

Ce sont surtout les nouveaux hybrides qui dès leur diffusion dans les années 1920-1930 ont rencontré le plus grand succès. Ils constituent très nettement la majeure partie du vignoble de l'aire d'étude à l'époque où le cadastre est réalisé. Ce sont d'ailleurs ces plants qui constituent aujourd'hui la majeure partie des vignes d'amateur héritées de la tradition familiale. Seulement 25 personnes interrogées sur 43 ont été capables de nous fournir des données assez précises sur l'encépagement actuel de leur vigne. Pour une quinzaine d'entre-elles, les plants hybrides dominent largement (mais nous n'avons pas réussi à affiner l'approche).

Ainsi, la conservation d'une pratique, certes dans un contexte de déclin prononcé, a su évoluer et s'adapter jusqu'à remettre en cause ce qui peut sembler être de prime abord, la motivation première, à savoir la production. Nous verrons dans la suite de ce travail que l'attachement au système de la viticulture d'amateur est sans doute moins lié au vin et à ses qualités qu'à la vigne. L'évolution de l'encépagement dans l'aire d'étude participe activement à ce constat.

4.3 La vigne, culture marginale. Une nouvelle matrice historique et spatiale identifiée

Il est donc possible d'identifier, au sortir de la période couverte par l'épisode phylloxérique, une matrice spatiale et historique qui préside à la culture de la vigne dans l'aire d'étude. Cette matrice se met en place, globalement, après la première guerre mondiale et perdure jusqu'à nos jours. Elle se caractérise par plusieurs paramètres :

- Tout d'abord, elle place la vigne dans un contexte général marqué par un processus de marginalisation des pratiques qui lui sont associées. La dynamique est continue sur l'ensemble du siècle et conduit à la marginalisation spatiale de la vigne au sein des espaces de l'aire d'étude.

- La pratique viticole sort néanmoins la vigne de ce statut de culture marginale. Elle reste une composante courante des territoires de l'aire d'étude.

- Cette culture s'inscrit dans une logique d'amateur. La pratique se transmet dans un cadre familial et la production se destine pour l'essentiel à l'autoconsommation. La viticulture à but commercial disparaît au cours du siècle pour ne subsister que de façon interlope ou très limitée.

- Les pratiques associées à cette culture portent la marque de cette dimension d'amateur : les parcelles sont de dimensions très modestes, fragmentées et disséminées au sein des finages communaux.

L'évolution de l'encépagement traduit cette dimension d'amateur. Il s'affranchit des considérations qualitatives pour consacrer des cépages plus faciles à cultiver, qui garantissent des récoltes plus abondantes. Cette évolution s'accompagne donc aussi de la reconnaissance de nouveaux goûts qui n'empêchent pas l'acceptation de ces nouveaux cépages, au moins pour ceux qui les utilisent.

C'est cette forme de viticulture qui nous est parvenue à travers le système de la viticulture d'amateur identifié dans la première partie de ce travail.

- Le renoncement à la culture de la vigne génère la production d'espaces ou de lieux qui conservent parfois la marque de cette culture. La plupart de ces manifestations ont été présentées dans les différentes composantes de l'anthroposystème viticole et constituent autant de legs liés à la vigne. D'autres pratiques peuvent par ailleurs se substituer à la viticulture d'amateur, en particulier celles qui composent le système de la vigne de jardin.

Au final, cette matrice est toujours celle qui préside à la réalité du fait viticole dans l'aire d'étude. Elle a remplacée celle que nous avons identifiée pour l'apogée viticole au terme d'une dynamique que résume le croquis proposé à la page suivante. Elle n'est pas remise en cause, pour l'instant, par l'apparition récente de quelques exploitations commerciales, dans la mesure où les superficies restent très modestes.

L'évolution générale de la filière viticole dans le paysage national ne laisse pas présager que le vignoble local puisse à brève échéance sortir de sa relative confidentialité.

La capacité de résistance de la vigne reste forte, encore aujourd'hui et ses manifestations s'inscrivent sans doute durablement dans le paysage local.

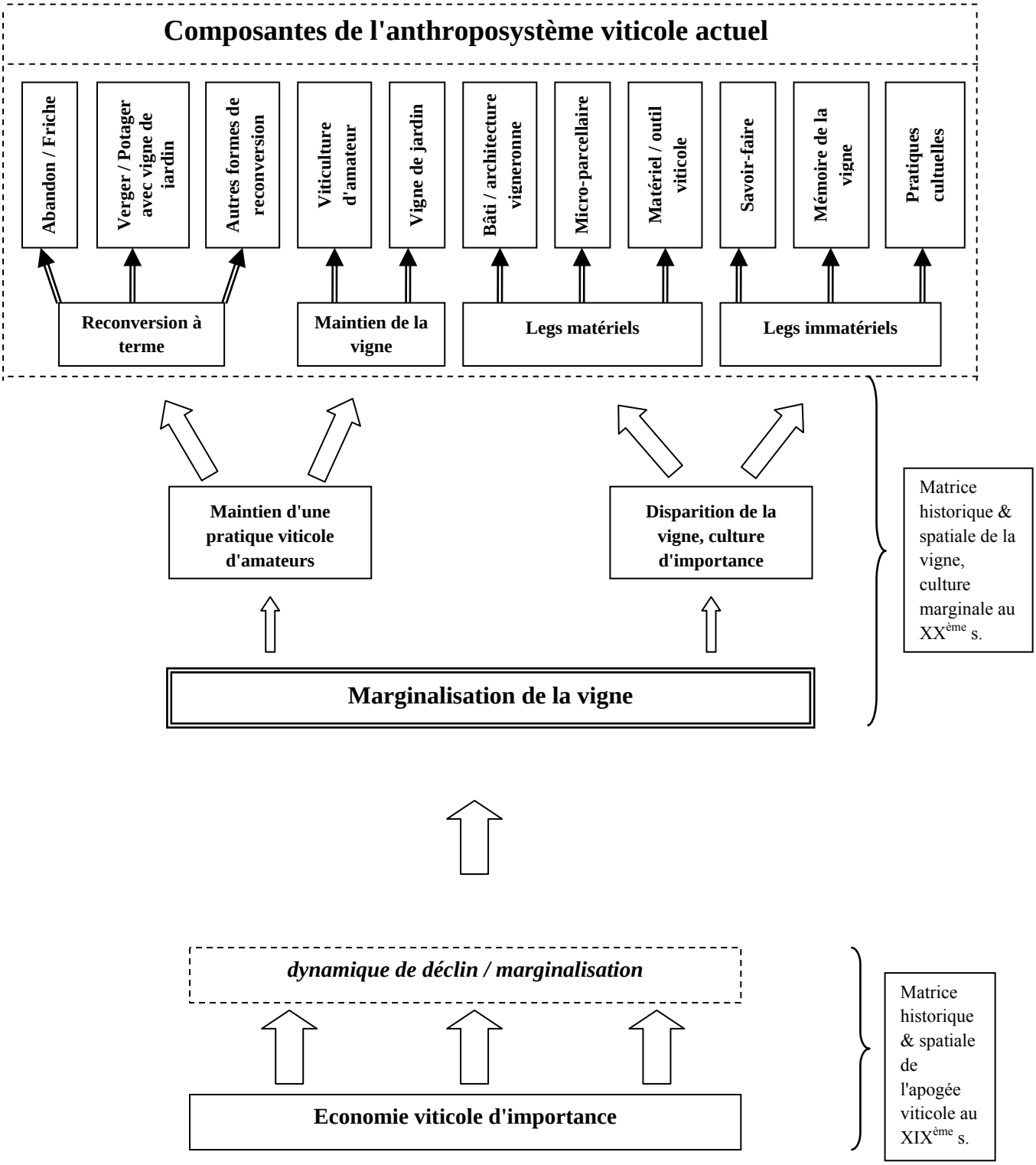

Fig. 3.23 **De l'apogée viticole à l'anthroposystème actuel**

Conclusion sur la troisième partie

L'objet de cette partie de la thèse était de mettre en évidence les matrices historiques et spatiales qui président à la survivance actuelle de la vigne dans notre terrain de recherche. Il s'agissait de comprendre à quelles logiques renvoient les différentes manifestations de la vigne relevées au sein de l'anthroposystème viticole.

La matrice historique et spatiale de l'apogée viticole met en évidence l'importance passée de cette culture dans l'aire d'étude. La région possède un vrai potentiel cultural pour la vigne et a connu un vignoble de première importance. Mais, structurellement inadapté aux évolutions de son époque et à la modernisation du monde rural, il a disparu en moins de deux générations. L'épisode des grandes maladies cryptogamiques de la fin du XIXème siècle n'est pas responsable de cette évolution. Il a catalysé et précipité une dynamique qui trouve son origine dans les faiblesses structurelles et l'obsolescence du vignoble de l'époque.

Les vestiges de cette période sont nombreux et témoignent de cet âge d'or de la vigne. Ils participent pour la plupart au système patrimonial viticole. Ces legs ont été conservés et parfois intégrés à la nouvelle matrice mise en place.

Une nouvelle matrice historique et spatiale de la vigne accompagne la marginalisation de la viticulture au XXème siècle. Elle préside toujours de nos jours à la réalité du fait viticole. Elle consacre un système viticole d'amateur hérité de la matrice précédente. Certains caractères ont été conservés, d'autres ont été totalement renouvelés. La vigne, dès le milieu du XXème siècle, est bien une culture en position de marginalité spatiale si on l'appréhende dans une perspective économique. Mais cette réalité ne doit pas occulter l'importance de la pratique et des lieux de la vigne qui perdurent. Leur origine est liée à la matrice précédente et se trouve porteuse d'un vécu et d'une mémoire qui conditionnent leur maintien au sein de notre terrain de recherche. Ainsi cette matrice ne peut être appréhendée sans intégrer la dimension patrimoniale, mémorielle et affective qui est la sienne. Cette marginalité s'inscrit dans la généalogie d'une pratique qui a eu son heure de gloire et qui maintient ses diverses inscriptions en de nombreux lieux.

Mais la plupart de ces lieux sont désormais conditionnés par une logique familiale. Ils sont mis en place dans un cadre intime et sont portés par un vécu ou une mémoire, souvent chargés d'affectif. Pour saisir les facteurs qui président à leur maintien il est donc nécessaire d'interroger ces lieux et les pratiques qui s'y rapportent. La dernière partie de ce travail va donc s'attacher à la prise en compte des acteurs sociaux en charge de ces lieux de la vigne. Nous chercherons à comprendre les logiques qui les conditionnent, à différentes échelles. Qu'il s'agisse de lieux de la vigne mis en scène par toute une commune ou par un individu dans un cadre privé. Le sens et l'épaisseur véritable qu'il faut donner à l'ensemble des pratiques viticoles doivent être mis à jour, au-delà de sa seule matérialité. Au final, nous verrons comment les lieux de la vigne participent au construit identitaire et territorial de ceux qui les mettent en œuvre.

Quatrième partie : La vigne, une ressource entre mémoire et territoire

La deuxième partie de ce travail a permis de mettre en évidence la variété et l'importance des manifestations spatiales et paysagères de l'anthroposystème viticole. Les matrices historiques et spatiales qui président à la mise en place de ces inscriptions de la vigne ont été identifiées. Aujourd'hui, malgré son statut de culture marginale, la vigne reste une réalité importante des paysages de la Haute-Saône. Il importe cependant de multiplier les échelles d'approche pour saisir sa valeur véritable et comprendre comment elle appartient, à différents niveaux, aux territoires de l'aire d'étude.

Nous verrons dans un premier temps, comment la vigne est une ressource exploitée au service d'idéologies ou de valeurs territoriales avec le cas singulier de Champlitte. Ce haut-lieu de la vigne fait école et récemment, d'autres mises en scène de la vigne ont été inspirées par le modèle chanittois. La vigne est un schème mémoriel original qui possède une charge symbolique importante. Nous étudierons les valeurs territoriales qui s'y rapportent et se confrontent souvent au vécu et à la mémoire individuelle de la plupart des acteurs du monde viticole.

Les lieux de la vigne, abordés à l'échelle des individus socialisés qui les mettent en œuvre, seront interrogés dans un second temps. Hérités d'un passé révolu ou adaptés à notre époque ils sont avant tout liés à des pratiques du quotidien. Nous chercherons à mettre en évidence les logiques, en particulier mémorielle et affective, qui participent à leur maintien au sein de notre terrain de recherche. Ce, afin de déterminer si en dépit de sa marginalité spatiale apparente, la vigne peut être appréhendée comme une véritable ligne de force au sein des territoires de l'aire d'étude.

1 Champlitte : la vigne, une ressource phare du territoire

Plusieurs mises en scène de la vigne sont réalisées dans quelques communes de l'aire d'étude. La plus connue et la plus importante a lieu sur la commune de Champlitte qui fait figure de haut-lieu de la vigne en Haute-Saône.
Ce cas singulier qui a inspiré d'autres communes, nous permet de comprendre comment la vigne peut être support d'un système de valeurs territoriales associées plus ou moins artificiellement à cet objet.

1.1 Champlitte, un lieu de la vigne singulier

Champlitte est aujourd'hui, un lieu incontournable de la vigne en Haute-Saône. Elle abrite un vignoble commercial qui fut le premier à être reconstitué dans la région, dans le milieu des années 1970 et si d'autres ont vu le jour depuis, ils ne possèdent pas une notoriété comparable à celle du vignoble chanittois. La Saint-Vincent, célébrée de façon festive chaque année participe au rayonnement de Champlitte et de son vignoble dans l'ensemble de la région. Ainsi Champlitte constitue en quelque sorte la vitrine viticole de la Haute-Saône.
La vigne y perd toute forme de marginalité : 39 hectares de vigne sont officiellement plantés. Il demeure une vingtaine de déclarants viticoles dont deux exploitations professionnelles. La

renaissance du fait viticole et l'importance qu'il a pris depuis sont tout à fait originaux et consacrent la vigne comme une ressource incontournable pour la commune.
Nous allons donc chercher à comprendre quel rôle joue la vigne au sein du territoire de la commune et les enjeux qui s'y rapportent.

1.1.1 Un anthroposystème particulièrement riche

L'histoire et l'actualité viticoles de la commune conditionnent la présence sur le territoire chanittois de toutes les composantes de l'anthroposystème viticole :

- Avec Gy, Champlitte est la commune qui présente les plus beaux exemples du système patrimonial viticole. La partie centrale du village possède un cœur médiéval à l'architecture vigneronne prononcée. De nombreux clos, murgers, ou autres baraques se rencontrent dans l'ensemble de la commune.
- La viticulture d'amateur y est encore présente au travers de nombreuses parcelles, au moins une trentaine et nous y avons recensé plusieurs dizaines d'inscription du système de la vigne de jardin.
- Les vitifaciès forestiers et autres formes du système viticole à fruticées et forêts sont légions au sein du finage de la commune et aux alentours.
- Enfin, deux exploitations commerciales assurent le maintien du système viticole commercial sur la commune, sur près de quarante hectares.

Au final, Champlitte fut l'un des grands vignobles de Haute-Saône et conserve la marque de ce passé viticole glorieux. Il ne s'agit pas ici de produire un autre exemple, à même d'illustrer la richesse de l'anthroposystème viticole dans l'aire d'étude. Nous limitons notre propos à évoquer cette réalité pour en souligner la singularité. Car à la différence des vignobles de Vesoul ou de Gy, la vigne a su se maintenir, pour voir naître une activité commerciale qui la replace au cœur de l'identité communale.

1.1.2 Un vignoble commercial porté par la mémoire du lieu

Nous avons exposé dans la première partie de ce travail, les étapes qui ont présidé à la renaissance du vignoble chanittois. L'initiative portée par quelques passionnés trouve à l'époque son inspiration dans une démarche mémorielle revendiquée. Le maintien d'une célébration religieuse originale, la Saint-Vincent et l'activisme d'une personnalité locale sont à l'origine de la recréation de ce vignoble. En 1941, A. Demard fonde un groupe folklorique « *Les compares de Chanitte* » pour redonner à la Saint-Vincent un lustre quelque peu perdu. Il est en effet receveur de la « *Confrérie de Saint-Vincent* » depuis 1936. En 1960, le groupe décide de replanter un clos en friche, à l'aide de cépages nobles, principalement du pinot. L'aventure de la replantation commence. La ressource de la tradition viticole de la commune est mobilisée et fédère rapidement autour d'un projet simple: refaire une production de qualité.
Le cadastre viticole de 1954 recense encore à l'époque plus d'une centaine de déclarants. Mais le discours officiel mythifie l'entreprise comme s'il s'agissait d'un acte fondateur et met en valeur le labeur nécessaire à la réussite : « *Cette récolte est encourageante, mais elle doit surtout nous faire penser que ce vin est le fruit d'un travail qui doit s'accomplir sans relâche tout au long de l'année* » (Demard A., 1962).

La véritable idée novatrice est de tenter une aventure commerciale. Elle se concrétise par la création du Groupement Viticole Chanitois en 1974. Près de trois cents souscripteurs permettent de rassembler les fonds nécessaires pour constituer un vignoble qui, depuis, a su perdurer et se développer.

Ce vignoble se veut résolument moderne et refuse tout compromis avec la tradition dans sa mise en œuvre culturale, comme nous l'avons déjà évoqué dans la première partie. L'objectif est celui de pérenniser l'entreprise. Le G.V.C fait appel aux méthodes du moment importées d'autres régions. Le vignoble a d'ailleurs été planté pour l'essentiel à l'écart du village sur des terrains qui n'avaient pour la plupart jamais été plantés en vigne.

Au bilan, comme l'écrit A. Demard, « *la tradition a été créatrice* » (Demard J.C., 1986). Certes le vignoble s'inscrit très largement dans une optique avant tout commerciale, mais il sert de support à une série de manifestations et de discours qui convoquent le passé viticole de la commune et les valeurs qui lui sont associées.

Aujourd'hui encore, cette référence au passé est distillée à longueur d'année au sein des manifestations et des discours qui accompagnent la célébration du fait viticole, en particulier lors de la saint-Vincent. Il faut lire à travers cette célébration de la vigne et des festivités qui l'accompagnent une mise en perspective historique qui fait appel à la mémoire des lieux.

1.2 La Saint-Vincent à Champlitte, un lieu de mémoire

Le maintien de cette célébration a participé à la renaissance du vignoble de Champlitte. Elle accompagne toujours l'entreprise en rattachant ce vignoble au passé viticole glorieux de la commune. Elle légitime ainsi l'entreprise en lui donnant une profondeur historique qui sied bien au produit final.

Nous présentons cette fête qui reproduit chaque année un rituel globalement identique même si quelques innovations sont apparues à mesure des différentes éditions.

1.2.1 Organisation de la célébration, Champlitte le lundi 23 janvier 2006

La saint-Vincent est toujours célébrée le 22 janvier, sauf si cela tombe un dimanche. Celle dont nous rendons compte a lieu le lundi 23 janvier 2006 car la tradition veut que la fête patronale ne soit pas célébrée le jour du repos dominical.

C'est donc un lundi que l'événement annuel a lieu, par un temps superbe, quelque peu glacial, au sein de la commune qui semble totalement mobilisée. Dans cette commune qui compte un peu plus de 1800 habitants, l'événement rassemble un lundi non vaqué jusqu'à 800 personnes, essentiellement originaires du lieu. La ville est ornée de décorations multiples, mises en place par les autorités municipales mais aussi par de nombreux habitants qui prennent soin de parer leurs fenêtres ou la façade des maisons de décorations multiples en rapport avec la célébration vigneronne. En parcourant les rues de la ville, nous en avons recensé plus d'une cinquantaine. Les restaurants et cafés, affichent tous des menus festifs spécialement composés pour l'occasion. Ainsi, c'est l'ensemble de la commune qui célèbre la Saint-Vincent. La fête suit un cérémonial bien défini, ponctué de temps symboliques et bien délimités.

Un cérémonial qui investit la ville

Vers neuf heures, a lieu le premier rassemblement de la confrérie devant l'église où selon la tradition, les «*épousés de la fête* » (deux jeunes gens promis au mariage dans l'année) sont officiellement désignés. Ils prennent alors une place de choix au sein d'un cortège qui chemine à travers les rues étroites de la ville pour se rendre chez «*le rendant*».

Celui-ci, membre de la confrérie, a été mis à l'honneur lors de la précédente édition et a reçu en charge la statue du saint pendant l'année écoulée.

(Photo. janvier 2006)

Fig. 4.1 **Une célébration qui investit Champlitte**

- La procession emprunte les rues de la commune décorées aux couleurs de Champlitte pour l'occasion.
- L'Eglise ouvre la marche, suivie par les membres de la confrérie, puis viennent les autres participants.
- La tonalité religieuse domine largement le cortège.

Le cortège est une véritable procession structurée où prêtre, chantres et autres enfants de chœur prennent place et conduisent la statue du saint, disposée sur un plateau. Celle-ci est accompagnée, conformément à la tradition, de brioches, qui seront distribuées selon un rituel bien établi : la première revient au «prenant », qui sera l'hôte pour un an de la statue, la deuxième est réservée au curé, la troisième aux enfants de chœur. La dernière est en théorie distribuée au sortir de la messe. Cette distribution traditionnelle se conjugue plus ou moins depuis quelques années, avec un rendez-vous sur une petite place du village où un bâtiment a été construit spécialement pour la Saint-Vincent. L'évolution est liée au succès de la participation et à la volonté d'intégrer tous les participants au cérémonial.
Aussi, la fête s'est quelque peu détournée d'un rite matinal séculaire et exclusivement chrétien. Un premier apéritif est organisé vers neuf heures et demie. Il rassemble près de six cents personnes autour d'un verre de Chardonnay local et de gaufres ou beignets préparés par les habitants du village. Ce bref instant de collation est marqué par la participation des élèves des écoles publiques de la commune qui parfois sont habillés pour l'occasion en costume traditionnel de vigneron. Beaucoup d'entre eux ne participent qu'à cette étape de la célébration. Ce moment se veut l'un des plus fédérateurs de la journée, malgré le froid

matinal. Les instituteurs du village justifient la participation des écoles laïques à une fête religieuse par le fait que la tradition est ancrée dans la commune et qu'il convient, selon eux, de ne pas faire preuve d'un rigorisme trop prononcé en matière d'idéal républicain. Ils soulignent par ailleurs qu'il y a encore quelques années les écoles fermaient toute la journée pour l'occasion. L'aspect « folklorique », selon le terme de l'un d'entre- eux, de la célébration justifie aussi de participer à l'événement car il illustre de belle façon une leçon d'histoire locale sur le passé viticole.

(Photo. janvier 2006)

Fig. 4.2 Une fête entre folklore et tradition?

- Les "épousés" de la fête suivent dans le cortège la procession religieuse.
- Ils précèdent les ornements viticoles (raisins, tonneaux…) qui évoquent le Saint-patron de la vigne.
- Les tenues vigneronnes du XIXème sont de rigueur.

Reconnaissons, sans pour autant partager ni défendre le point de vue, que cet apéritif apparaît surtout festif et bon enfant. D'évidence, la dimension spirituelle est un peu mise entre parenthèse. Rapidement cependant l'ordre du jour reprend sa place et vers dix heures, la tonalité de la fête change. L'instant devient nettement plus solennel. Une procession s'organise à travers la rue principale de la commune ; le cortège est suivi par l'assistance.
Environ cent-cinquante personnes qui étaient présentes à l'apéritif s'en détournent pour rejoindre la place médiévale de Champlitte où se prépare la seconde collation. La marche

lente et officielle conduit à l'église où la messe, évidemment dédiée à Saint-Vincent va être célébrée.

La messe de la Saint-Vincent

L'église est bondée, près de cinq-cents personnes, et ne peut accueillir tout le monde. La messe sera donc diffusée sur le parvis et la place de la mairie qui lui font face, par plusieurs haut-parleurs installés pour l'occasion.

(Photo. janvier 2006)

Fig. 4.3 Le temps de la messe

- Près de 500 personnes se rassemblent pour la célébration de la messe de la Saint-Vincent.
- Ce temps de la fête est avant tout religieux et épuré de son caractère païen.

L'intérieur du bâtiment n'a pas été décoré pour la cérémonie du jour et seuls les membres de la confrérie habillés en costume traditionnel témoignent du thème de la messe à laquelle assiste une assemblée plutôt âgée. Les prêches s'ouvrent sur la valeur à accorder à la célébration du jour :

«*Cette fête est enracinée dans la spiritualité chrétienne, qui lui donne son sens*».

Le martyre de Vincent est rappelé et le prêtre insiste sur la fidélité à la foi, sublimée par la résistance à l'abjuration. Très vite le propos devient politique et intègre l'actualité récente en évoquant l'automne agité dans les «*banlieues françaises*». L'épisode est interprété comme le signe d'une société en mal de repères. Il permet de revendiquer « *l'importance dans la société de l'ordre et du respect des anciens* ».

La vigne est alors intégrée au propos. Elle est mise en scène comme une allégorie d'une société idéalisée : héritage transmis par les anciens, elle se nourrit de la tradition et du savoir-faire. Elle ne produit qu'à force de courage et d'abnégation, sous l'autorité et la bienveillance divine… La teneur du propos verse davantage dans le traditionalisme que dans le traditionnel. L'aspect festif que revêt la Saint-Vincent sert surtout à illustrer les valeurs liées au labeur, à l'ordre et au respect de la tradition, dans un cadre spirituel sans faille. Le sens donné ici à la Saint-Vincent ne saurait prêter à confusion : l'évocation de la vie du saint, conformément à la mythologie chrétienne, est avant tout celle d'un martyr qui témoigne du sacrifice à Dieu.
Il convient de ne surtout pas voir dans le personnage un éventuel intercesseur capable d'assurer de bonnes et fructueuses récoltes. Il est d'ailleurs affirmé, de façon quelque peu abusive et en tout cas absolument pas démontrée, que le culte pratiqué par les anciens n'était en rien déviant sur ce point. La grande orthodoxie du dogme, à travers le rite de la célébration patronale, entend donc épurer la cérémonie de son caractère païen.
La fin de la messe reprend des citations de Martin Luther King, afin de souligner la portée prétendument œcuménique de l'événement qui s'accompagne depuis quelques années de l'intronisation de personnes en provenance d'Amérique du Sud ou d'Afrique.

Au terme de la cérémonie il est revendiqué, que quelque soit l'échelle d'approche, de l'individu au groupe le plus large, de la commune jusqu'à travers le monde :

«L*e but d'une telle fête est de créer des liens ou de les resserrer*».

Au sortir de la messe, une nouvelle procession, moins solennelle que la précédente, conduit à travers les vieilles rues étroites, à l'ancienne place médiévale où le cortège retrouve environ cent cinquante personnes qui n'ont pas assisté à l'office religieux.

La fête commence

Une dizaine de stands distribuent alors vin blanc et vin rouge produits par le vignoble local. «S*ix mille*» beignets, gaufres et autres brioches sont distribués aux participants. Ces collations ont été réalisées par la population de la commune et les organisateurs insistent sur la performance afin de mettre en évidence l'adhésion et l'importance de la mobilisation autour de l'événement. De brefs discours des autorités municipales, religieuses et de la confrérie, ponctuent une organisation désormais beaucoup plus festive. Sont salués et applaudis, l'importance de la mobilisation collective, les nouveaux intronisés notamment africains et mexicains, Saint-Vincent « *protecteur des vignerons* » et surtout les membres de la confrérie et du groupe folklorique « *les compares de Chanitte* ». Ces derniers animent la place à plusieurs reprises par une série de danses traditionnelles, officiellement présentées : une danse « *digestive* », une «*solaire* », une dédiée à la vigne et une dernière glorifiant les nouveaux « *épousés* » de l'année.
Il est clair que la « fête au village » commence véritablement ici en intégrant une dimension nettement plus joyeuse. Le moment est celui qui rassemble le plus de monde : près de 800 personnes.
Le temps religieux a désormais cédé place à celui des festivités populaires et des références constantes au passé viticole. Les discours se consacrent essentiellement au passé vigneron de la commune, qui jusqu'à présent n'avait été que très rarement évoqué.
On peut noter que ceux-ci sont prononcés depuis une estrade située devant la « maison espagnole », remarquable et imposante bâtisse du XVIème siècle, sur la place médiévale.
Ainsi, les références à la viticulture glorieuse d'autrefois prennent place dans un cadre spécifique, assimilable à un écrin et qui peut s'interpréter comme la traduction spatiale de cette dimension historique, ainsi légitimée.

La fête se termine en éclatant les lieux où se produisent différentes actions : certains rejoignent l'église pour être intronisés au sein de la confrérie, d'autres demeurent sur la place médiévale et quelques uns commencent à rejoindre les salles des restaurants et les maisons des particuliers où de conséquents repas franc-comtois seront servis le reste de la journée.

Ainsi, la Saint-Vincent à Champlitte est assez complexe à appréhender. Fête avant tout religieuse pour les uns, résolument païenne et festive pour les autres, elle réunit la majeure partie de la commune. Elle donne l'impression d'une population fédérée, unie par l'événement. L'image de cette manifestation dans la région tient pour l'essentiel de son traitement dans les différents relais médiatiques. Elle reprend assez largement le propos des discours dispensés par les « officiels ».

1.2.2 La Saint-Vincent dans les discours officiels et médiatiques

La Saint-Vincent se prête à travers ses différents aspects, la nature de ses acteurs ou le ressenti des participants à des représentations assez variées. Elle est perçue différemment et son inscription au sein du territoire chanittois ou régional est loin d'être homogène comme nous le verrons.

Néanmoins, au niveau de la communication médiatique sur le sujet, l'événement est complètement pris en main. Les organisateurs prennent soin de mettre en scène une image consensuelle de la célébration. Cette image, construite, est au final celle qui structure en partie l'identité de la fête, telle qu'elle est relayée dans les médias.

La confrérie, la municipalité, les publications locales et le traitement journalistique habillent les festivités d'un discours officiel qui entend avant tout donner une épaisseur historique à l'événement et un sens spirituel marqué. La saint-Vincent est quelque peu déshabillée de sa dimension festive.

Les discours pendant la célébration

L'organisation de la fête la situe effectivement systématiquement dans une perspective historique ancienne. Dans chaque discours les références à l'histoire de la commune et surtout au passé viticole dominent le propos. On rappelle que le bourg fortifié a connu une histoire longue et agitée, que la Seigneurie n'a pas échappée aux nombreux conflits qui parcourent l'histoire de la Franche-Comté et qu'en dehors des épisodes guerriers, la ville a connu une relative prospérité jusqu'à la fin du XIXème siècle. Les grandes attaques des maladies cryptogamiques sur le vignoble sont présentées comme le tournant majeur dans l'histoire du bourg viticole qui endure alors les mêmes affres que le reste de l'aire d'étude. La célébration est dés lors présentée comme la capacité du lieu et de sa population à résister à la dynamique générale. Elle a résisté aux chocs multiples et conserve une inscription quasi-identitaire.

J.C. Demard dans l'ouvrage qu'il consacre à la Saint-Vincent et à Champlitte résume cela lorsqu'il écrit:

« *Champlitte, comme son vieux donjon de 1437, continue de redresser la tête et manifeste toujours son désir de vivre* » (Demard J.C., 1986).

A côté de la mise en perspective historique, l'inscription religieuse est incontournable. En dehors des manifestations visibles évidentes comme la messe ou les processions, la confrérie et au-delà la pratique viticole au sein de la commune, sont la plupart du temps placées *« sous le compagnonnage spirituel de Saint-Vincent* ».

J.C. Demard (fils d'Albert Demard) qui a repris en partie l'œuvre de son père, est devenu prêtre. Il a sans doute contribué à formaliser cette réalité, d'ailleurs déplorée par certains habitants.

« *La confrérie de Saint-Vincent est le témoignage vivant d'une expression communautaire de la foi et en même temps d'une très forte solidarité matérielle et spirituelle »* (Demard J.C., 1986).

Cette solidarité communautaire prétend trouver son illustration à travers la confrérie mais aussi par le groupe folklorique et la plantation récente du vignoble. Les vignes sont présentées comme l'expression finale de la dynamique engagée et le terme de « renaissance » n'est pas anodin ou juste circonstanciel. Il se veut la conclusion d'un processus qui trouve ses origines au sein de l'histoire et des traditions locales. Il entend ainsi voir son existence parfaitement légitimée :

« *Ici la vigne n'a jamais cessé d'être. Elle a su résister à toutes les épreuves qui lui ont été infligées grâce à la solidarité de la communauté* », expose l'un des membres de la confrérie en charge d'un bref discours qui précède le service des collations sur la place médiévale. La Saint-Vincent est donc un cérémonial qui prétend consacrer l'héritage de « *la tradition séculière* » au sein de laquelle le vignoble actuel cherche à légitimer son existence :

« *Les disciples de Saint-Vincent ont fait le serment de ne pas abandonner le vignoble (…), là où meurt le cep, renaît la vigne. Jamais cela n'a été aussi vrai qu'à Champlitte. Ici on marie le passé et le présent.* » (J.C.Demard cité sur la place par l'un membre de la confrérie).

Le propos peut sembler quelque peu amphigourique et s'il emporte au sein des acteurs locaux une adhésion parfois limitée ou portée par plus de tendresse et d'indulgence que par une réelle conviction, il n'en est pas moins repris très largement par les médias locaux lorsqu'ils rendent compte de l'événement.

Le traitement médiatique de la Saint-Vincent

Nous avons relevé les éditions des journaux locaux qui traitent de l'événement. Ils reprennent largement cette version officielle placée sous le sceau de la tradition. L'histoire locale et le maintien de la tradition religieuse sont presque systématiquement mis en avant :

- « Les Affiches de la Haute-Saône » rappellent que : *«Même lors d'une mauvaise récolte, les vignerons chanittois n'ont jamais sacrifié cette fête traditionnelle qui resserre les liens ou les tissent* » (Les affiches de la Haute-Saône, 25/01/2006).

- « Le journal de la Haute-Marne » consacre une page à l'événement et rapporte sur un ton lyrique: « *Ses racines puisent profond, au cœur de cette terre riche de traditions. La Saint-Vincent à Champlitte est un peu à l'image du pied de vigne qu'elle se propose en outre de mettre en évidence. Robuste au point d'avoir traversé quatre siècles et en même temps fleurie de délicatesse, de fragilité même si ses adeptes devaient parfois se détourner de la voie sacrée qu'elle leur trace, inlassable (…).Elle réunit ses enfants que l'on voit bien souvent vivre des trajets de plusieurs centaines de kilomètres pour revenir à la tradition de leur enfance.* » (Le journal de la Haute-Marne, 19/01/2006).

- Seul « L'Est républicain », au rayonnement plus important, fait exception en ne relayant pas complètement le discours officiel sur la dimension et l'inscription traditionnelle de la célébration. Mais le journal insiste tout de même sur l'importance de la dimension religieuse, quitte à la surévaluer quelque peu : *« Cette fête est d'abord une fidélité à cet esprit*

d'amitié, de fraternité et de foi qui doit unir les gens avec le désir de vivre des valeurs humaines et chrétiennes autour du saint protecteur » (L'Est Républicain, 24/01/2006).

- Les informations régionales télévisées consacrent un reportage d'une petite minute à l'événement. La teneur du propos est identique à celle de la presse locale et la force de l'image permet de synthétiser une présentation encore plus fédératrice la Saint-Vincent associée ici au vignoble local : «*La traditionnelle Saint-Vincent a une fois encore remporté un franc-succès dans la commune(…) La foule des grands jours a accompagné sous un beau soleil l'intronisation d'africains et de sud-américains(…) La vigne fait donc l'actualité à longueur d'année dans la commune »* (France 3, 24/01/2006)

La tonalité générale du traitement médiatique reprend donc largement la couleur que les organisateurs souhaitent donner à la manifestation. L'image transmise est très consensuelle et laisse penser qu'elle fédère unanimement la population concernée par l'événement.

Attention toutefois à conserver une réelle prise de distance sur la réception supposée auprès des acteurs et des spectateurs de l'événement. La vitrine que constitue la Saint-Vincent est diversement perçue ou acceptée. Ce lieu de mémoire est en effet très largement construit autour d'une instrumentalisation de l'histoire locale.

1.2.3 Un lieu de mémoire entre légitimité et artifices

On ne peut aborder cette fête patronale comme un simple vestige de la tradition passée. Aujourd'hui la Saint-Vincent est avant tout une réalité de son temps qui véhicule des valeurs et un ensemble de symboles qui correspondent à notre époque.

La Saint-Vincent revêt, notamment dans sa dimension officielle, une fonction pacificatrice et unificatrice de la société. Elle participe à la définition que ses organisateurs et certains participants entendent donner au territoire auquel elle se rapporte.

Cette démarche conditionne un rapport particulier à la mémoire et au passé en proposant sous différents aspects une relecture, voire une reconstruction des faits et de la chronologie historique.

Une dimension traditionnelle en partie falsifiée

Depuis deux décennies on assiste en France à une banalisation des fêtes, en partie liée à leur multiplication et à leur valeur marchande, politique ou publicitaire.

Les fêtes viticoles ne font pas exception et même dans des régions de vignoble reconnues, la récupération marchande et politique d'une histoire viticole locale falsifiée est souvent de mise (Aldhuy J., 2003). Analysant le phénomène, G. Di Méo constate que même ces fêtes qui s'inscrivent dans la tradition revendiquée, tendent à transformer l'événement en activité de loisir, proche du consommable. Il statue sur une rupture épistémologique majeure *« marquée par le glissement de la fête des ordres du symbolique et du sacré à ceux du quotidien, du marchand, de l'ordinaire, du permanent* » (Di Méo G., 2005).

La fête deviendrait ainsi en quelque sorte, non plus une célébration collective mais une réjouissance individuelle et un simple objet tel qu'en produit en nombre la société de consommation. La véritable valeur de l'événement résiderait dès lors uniquement dans sa valeur actuelle, celle du quotidien ou de l'instant. La référence mémorielle ne serait qu'un alibi, une survivance revisitée qui rend compte non pas d'une tradition qui perdure mais d'un présent qui revisite le passé, le redéfinit, puis se le réapproprie. En ce sens, il rejoint la valeur que P. Nora donne aux « lieux de mémoire » (Nora P., 1983) ou qu'on peut associer à la

« poussée mémorielle » accompagnant la redécouverte d'une culture rurale dans les années 1970 (Joutard P., 2003).

Dans leur ouvrage consacré à l'évolution de ces fêtes en Europe, J. Bonnet Carbonell & L.S. Fournier invitent à distinguer les différentes composantes au sein du rite festif : l'héritage traditionnel est là, en constante évolution, et il côtoie la construction actuelle de l'événement, toujours un peu artificielle (Bonnet Carbonell J., Fournier L.S., 2004). Cela vaut en particulier pour les fêtes religieuses plus ou moins laïcisées. En proie aux syncrétismes de tous ordres et à une utilisation politique, au sens large du terme, elles sont souvent fort bien orchestrées.

La Saint-Vincent à Champlitte est effectivement à la croisée de ces différentes dynamiques. L'ancienneté de la fête est, on l'a vu, toujours mise en avant. Elle légitime son existence actuelle. Ce lien entre réalité d'aujourd'hui et d'autrefois la définit comme une « tradition ». Il faut cependant distinguer, dans la mesure du possible, ce qui relève véritablement d'un héritage du passé de ce qui tient de la reconstruction historique : cette tradition est davantage l'expression d'une vérité de l'instant plutôt que celle d'un passé lointain.

L'inscription historique de la fête ne doit pas nous abuser, la Saint-Vincent est une représentation qui ne saurait se départir du fard qui l'habille. Les organisateurs interrogés, ont d'ailleurs confirmé spontanément que les formes de la célébration avaient été « *reprises en mains* » depuis une quinzaine d'années. La fête a été en grande partie détournée de sa dimension festive, païenne voire paillarde. Il ne s'agissait pas là d'une confession forcée mais d'une revendication claire de la volonté d'inscrire l'événement dans un cadre spirituel bien plus prononcé qu'il ne l'était autrefois.

Nous avons pu remarquer que le propos justifie toujours la démarche en faisant référence à une « tradition » plus lointaine et antérieure à celle reçue dans l'immédiat : c'est ainsi que la fête prétendument « traditionnelle » ne l'était plus véritablement aux dires de certains, car une « tradition » encore plus ancienne, par définition assez hypothétique, lui faisait défaut. La célébration actuelle a donc remplacé celle qui la précédait, au nom de la restauration de la dite «tradition », authentique celle-ci…

Les participants, issus du cru pour la plupart, ne sont pas dupes de la valeur à accorder à la Saint-Vincent. En particulier ceux qui l'ont connue au sortir de la guerre et qui l'ont vue évoluer, perdre sa dimension païenne et festive pour se recentrer sur l'aspect spirituel.

La mère d'un viticulteur septuagénaire que nous interrogions avec son fils résume bien un propos récurrent parmi les personnes interrogées à Champlitte :

« *Cela n'a plus rien à voir avec les fêtes que j'ai connues, avec toutes leurs bondieuseries … moi ça m'enlève même l'envie de boire un coup !*»

Ainsi si la dimension traditionnelle est réelle, elle relève très largement d'une (re)création récente, par les organisateurs. Empreinte d'artifices et de finalités redéfinies, elle détourne la fête de ce qu'elle pouvait incarner autrefois.

La Saint-Vincent aujourd'hui crée la tradition présente, assure peut-être en partie la future, mais remanie largement celle qui la précède. Ce faisant, elle participe néanmoins à la redécouverte de composantes spatiales en rapport direct avec la viticulture passée et actuelle. Le lien qu'elle prétend établir entre la renaissance récente du vignoble et la viticulture glorieuse du siècle passé, légitime l'existence même des vignes exploitées aujourd'hui.

Outre les différents discours, la démonstration s'appuie sur des symboles spatialisés forts et parfaitement définis : ruelles anciennes à architecture viticole, église, apéritif sur la place médiévale de la commune, le tout parcouru et habillé par les processions, les costumes anciens et une dose de folklore local. En bref, un ensemble visuellement marquant qui donne

une tonalité différente aux espaces, aux bâtiments. Cela leur confère une réelle profondeur historique.
On construit ainsi une mémoire, sur la base d'une histoire revisitée qui se structure à l'aide de symboles territoriaux et temporels puissants.

Le fait le plus remarquable, qui ne manque d'ailleurs pas de surprendre les visiteurs dans la commune, réside en l'absence visuelle du vignoble actuel aussi bien dans le déroulement de la Saint-Vincent que dans le paysage communal.
Les vignes d'aujourd'hui sont effectivement situées à l'écart de Champlitte et les seules que l'on aperçoit en se promenant dans le bourg, sont celles qui correspondent au système de la viticulture d'amateur : petits clos jardinés, treilles, ou micro-parcelles atypiques façonnées par un individu créatif… Cela tend à renforcer la démonstration de la continuité et de la légitimité à inscrire le vignoble actuel dans la lignée de celui d'autrefois en créant l'illusion qu'il demeure identique à ce qu'il était à l'époque: fi des immenses parcelles modernes, alignées et façonnées à la machine, à la couleur bleuâtre et peu dignes de quelque « authenticité » qui soit. Cette mise en scène de la tradition falsifiée ne saurait être efficace sans l'acceptation globale de la démarche par une très large majorité des habitants.
Même si elle essuie de sévères critiques la fête rassemble la population du bourg. Elle fédère, unit, autour de la Saint-Vincent et de sa célébration.

Une fonction pacificatrice : la ville unifiée ?

Dans la plupart des cas, les fêtes communales, patronales en particulier, se singularisent par une sacralisation du territoire au sein duquel se déroulent les processions, cortèges ou autres discours. Selon G. Di Méo : « *cela affiche d'une certaine façon son inviolabilité (le territoire). Ils légitiment leur appropriation collective*» (Di Méo G., 1999).
Le phénomène semble particulièrement clair à Champlitte. La fête établit une sorte de raccourci spatial et temporel qui tend à transformer le cadre communal en un sanctuaire dédié à la vigne et à son âge d'or passé, sitôt que l'on se départit de l'aspect religieux. La très forte participation de la population à l'événement, l'importance du nombre de maisons apprêtées, en lien avec le thème viticole et l'ensemble du cérémonial décrit précédemment consacrent un espace qui témoigne d'une véritable unité de la communauté autour d'une identité ancienne liée à la vigne. La dimension spirituelle et religieuse donne à l'ensemble un gage et une assise culturelle solide en apparence. La démarche relève en partie d'un artifice bien réglé et le procédé s'avère efficace. Le temps de la fête est pour le participant comme pour le spectateur une parenthèse, un instantané au sein du quotidien qui le marque sans doute pour le reste de l'année. Le ressenti d'une identité territoriale liée à la viticulture et éventuellement pour certains à la religion, est un marqueur puissant qui continue d'agir en dehors du temps festif. L'ensemble du territoire en reste imprégné et conditionne l'image de la commune dans la région. Toutes les personnes interrogées à Champlitte lors des enquêtes par entretien (trois personnes interrogées) et par questionnement (cinq personnes interrogées) ont été claires sur ce point.

L'appropriation des lieux est manifeste. En dépit des oppositions, des rancunes ou de la désapprobation que génèrent l'organisation et les thèmes développés par la fête, la Saint-Vincent est incontestablement dotée d'une puissance fédératrice puisque y participe même ceux qui la critiquent. Certes, au moment de la messe par exemple, le groupe se scinde. D'une façon générale (qui se prête évidemment à un regard circonstanciel nuancé), ceux qui adhèrent à la dimension religieuse se séparent de ceux qui s'en détournent. Cette réalité trouve une inscription spatiale parfaitement exprimée avec deux rassemblements distincts en des lieux différents de la commune. Mais au final, le cortège religieux rejoindra sur la place

médiévale ceux qui n'ont pas voulu participer aux prêches et autres manifestations spirituelles. Ainsi on peut observer une traduction spatiale de l'existence d'obédiences contradictoires au sein des habitants de la commune. Mais la population finit par se réunir autour des animations joyeuses de la fête et de ses collations. Les tensions semblent d'ailleurs apaisées pour ce temps. Il ne s'agit pas là d'une pacification célébrée de façon démonstrative et cathartique comme lors d'un carnaval par exemple, mais d'une unification autour de la Saint-Vincent et du thème de la vigne qui lui est associée.

Il est par ailleurs difficile de ne pas remarquer que certains cadres de notre identité nationale collective, qui passent dans de nombreuses manifestations par le respect des codes républicains, sont balayés lors de la célébration. La place centrale bordée par la mairie et l'église diffuse la messe. La représentation municipale est assurée lors de la célébration et la Mairie s'associe pleinement à l'événement. De même, les écoles publiques y participent et font fi du respect de l'ordre laïc qui théoriquement prévaut encore au sein de l'institution.

De fait, en cette région vieille terre de tradition radicale, la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est plus de mise, le jour de la Saint-Vincent. Le territoire est lors de cette fête avant tout celui de la commune et il s'organise selon des cadres et des codes qui ne répondent qu'à la seule logique locale ou spirituelle. La parenthèse créée pour l'événement est spatiale, temporelle et politique.

L'un des aspects géographiques de cette fête réside donc dans la profonde redéfinition de la société qui se réinvente un cadre, une organisation et une identité en dehors des références juridiques et sociétales habituelles. Cette redéfinition politique est primordiale pour créer une identité de la célébration qui a lieu en cette journée d'hiver.

Autour de cortèges, de discours religieux et patronaux, de collations et de verres de vin, la dimension folklorique et culturelle permet de faire apparaître une dynamique syncrétique à même de véhiculer les thèmes associés à la Saint-Vincent, tout particulièrement, ce qui a trait à la viticulture passée, pour au final, singulariser la commune et son rapport à sa propre histoire. C'est à travers cette identité théorisée et en partie réinventée, que la ville peut présenter l'image d'une entité unifiée. En apparence, elle gomme pour un temps les clivages sociaux, culturels ou politiques. Le message idéologique est clair. Il trouve dans la valeur religieuse œcuménique affirmée, un argument supplémentaire pour créer le mythe et fait basculer les valeurs prônées par la fête dans l'ordre des représentations qui désormais s'impose à celui des réalités du quotidien. L'illusion qui en ressort permet d'ailleurs de mettre en perspective l'actualité nationale ou internationale : la commune et sa population sont présentées dans leur écrin historique. Elles sont mises en avant comme l'image d'une société lissée, juste, fraternelle et unifiée qui devrait servir d'exemple aux autres sociétés, qu'il s'agisse de celles du pays ou d'espaces plus lointains. Les prêches n'hésitent pas à parler de cohésion sociétale, de mixité sociale et entendent par moment donner la leçon, arguant de la réussite de l'événement :

« *En ces heures tristes où nos enfants s'égarent*[1]*, nous montrons ici que le respect des valeurs, de notre histoire et l'attention à autrui permettent de souder une communauté* » peut on entendre dans un discours prononcé en prélude à l'apéritif offert sur la place médiévale.

De nombreux participants ne sont pas dupes de ces artifices rhétoriques et rejettent parfois avec rudesse ce type de propagande. On remarque d'ailleurs, qu'en dépit du discours officiel qui célèbre la fraternité, l'organisation de la célébration légitime certaines élites politiques, sociales ou religieuses. Elle les situe en effet toujours en bonne place dans les cortèges ou en les citant lors des discours. Ces élites sont en fait reconnues et confortées en

[1] Il s'agit d'une référence implicite aux événements de « l'automne chaud » en banlieues qui venait de s'achever.

dépit de leur inscription plus dissimulée que d'ordinaire au sein d'un cortège animé par les autorités religieuses et la confrérie, à laquelle ils appartiennent pour la plupart. L'ordre social est en fait juste un peu bousculé par les coutumes, l'animation folklorique et la grammaire spatiale qui structurent l'événement.

Au bilan, la commune semble tout de même unifiée, fédérée par et pour la célébration de la Saint-Vincent. Le postulat est admis et exploité pour mettre en avant les valeurs et l'idéologie qui s'imposent à l'événement. Cette réalité n'est pas acceptée par l'ensemble des participants, loin s'en faut, mais force est de constater que ceux-là ne s'en formalisent pas et ne renoncent pas à participer, voire à animer la fête. La capacité fédératrice de la Saint-Vincent fonctionne donc bien. Convenons que ce constat doit se limiter au temps de l'événement et qu'il est nécessaire de s'interroger sur sa portée véritable, lorsque la parenthèse temporelle se referme, c'est-à-dire tout le reste de l'année.

Si le mécanisme fonctionne globalement, c'est sans doute parce qu'il répond à une attente de la population, parfois en proie à un manque de repères identitaires

Un refuge identitaire dans le cadre d'une époque post-moderniste ?

Nombre de fêtes patronales ou agraires sont analysées comme l'expression d'une recherche identitaire au sein d'une société en perte de repères tant son évolution rapide et novatrice bouscule parfois certaines populations, en marge des dynamiques en cours. Ces dernières peinent alors à y trouver ou y retrouver leur place et c'est le rapport à leur propre identité qui est alors en jeu.

J. Bonnet-Carbonell & L.S. Fournier voient dans beaucoup de ces fêtes, la marque d'une volonté de trouver un repère clair dans le cadre d'une époque post-moderniste en proie à une profonde déstructuration identitaire pour certaines populations, en particulier au sein d'un milieu rural vieillissant (Bonnet-Carbonell J., Fournier L.S., 2004). Sans nécessairement y voir la cause première, il est effectivement possible que l'évolution sociétale globale singularise ces manifestations traditionnelles et leur donne ainsi davantage de sens.

Ce constat rejoint celui de P. Nora lorsqu'il présente ce qu'il appelle la fin de l'histoire - mémoire, comme une carence affective qui entraîne l'apparition de multiples refuges ou lieux mémoriels, le plus souvent en basculant d'une échelle nationale ou régionale, à une autre beaucoup plus fine, d'ordre local ou communal (Nora P., 1983).

La Saint-Vincent telle qu'elle est célébrée revêt une profonde âme identitaire qui permet de passer outre les dissensions internes à la société chanittoise. Plus qu'un phénomène de résilience classique, la fête perdure et bénéficie d'un succès porté par l'envie de créer ou de retrouver un ancrage symbolique. Elle se pose en refuge identitaire en célébrant une mémoire revisitée. La Saint-Vincent cherche à travers la vigne, objet qui résiste ou perdure dans la conscience collective de façon beaucoup plus structurelle, un support à même de fédérer autour d'une fête recomposée et d'une tradition réécrite. La marginalisation de l'aire d'étude abordée dans la partie protocolaire de ce travail est un cadre général qui aide à donner davantage de sens à l'événement. Il est possible que cela conditionne ici une volonté de se rattacher à un élément fort qui permet d'affirmer une identité singulière.

La fête revendique fièrement la performance et donne ainsi davantage de sens à l'événement. Les organisateurs de la Saint-Vincent insistent systématiquement dans leurs discours sur l'importance de la mobilisation du village, l'ampleur de la participation collective et rappellent à plusieurs reprises le nombre de brioches et autres victuailles distribuées. On entend ainsi faire la démonstration de l'unité du groupe, de son existence et implicitement de sa singularité.

En effet, la Saint-Vincent cherche à se structurer localement et les organisateurs souhaitent conserver une participation concentrée sur la population du village. La fête ne s'ouvre aux communes environnantes que par l'intermédiaire des confréries vigneronnes.
L'identité affirmée ici est donc claire : la fête est chanittoise et/ou vigneronne. Il s'agit d'un lieu de mémoire enraciné dans le local. La force de ce genre de représentation repose sur son caractère unificateur (Becker A., 2001) : unité de temps (ici le 22janvier), unité de lieu (ici Champlitte) et unité d'action (ici la célébration). La Saint-Vincent avec ses nombreuses références à l'âge d'or viticole participe à la création et à la nostalgie d'une société de l'époque embellie mais fondamentalement désincarnée, sortie de son temps, et surtout débarrassée de ses maux, de sa rudesse et de ses malheurs. La crise viticole de la fin du XXème siècle apparaît comme un choc brutal, une fatalité qui a soudainement détruit les vignes florissantes de l'époque et la première guerre mondiale l'expression de valeurs de courage et de mérite… bref on revisite l'histoire. La réalité des faits est largement mythifiée et consacre au final l'impression que ce passé réinventé traduit la peur de l'oubli et l'incapacité à traduire le présent, le quotidien en terme de valeurs, d'identité et surtout de perspectives. La Saint-Vincent telle qu'elle est célébrée est un lieu de mémoire qui ouvre la porte vers un passé idéalisé, quelque peu romantique. En ce sens elle constitue un refuge identitaire réactionnaire face à son époque. Elle procède ainsi de l'artifice dénoncé par P. Nora lorsqu'il aborde ces lieux de mémoire.
Au final elle participe fortement à la redéfinition et à l'identification du territoire chanittois mais aussi plus largement à celui de la Haute-Saône, en réhabilitant le passé viticole à travers la vitrine offerte par l'événement et la réussite commerciale du vignoble local.
Aujourd'hui Champlitte est en Haute-Saône un lieu de la vigne emblématique et unique.

1.3 Champlitte, Haut-Lieu de la vigne en Haute-Saône

Il est clair que Champlitte est un lieu systématiquement associé à la vigne dans la région.
Le traitement médiatique de la Saint-Vincent, la renommée locale du vignoble, sa renaissance singulière, et la distribution de ses vins dans la plupart des grandes surfaces de la région, participent à assimiler cette modeste commune du département à son vignoble. Le cas du vignoble chanittois est d'ailleurs mis à l'honneur dans toutes les brochures ou publications touristiques qui traitent de la Haute-Saône.
Les enquêtes par questionnement et par entretien ont été très démonstratives sur ce point : Champlitte est systématiquement associée à la vigne (38 fois sur 41 lors des enquêtes par questionnaire et 39 fois sur 43 lors des enquêtes par entretien) et apparaît clairement comme la vitrine viticole du département.

Ainsi Champlitte est un lieu de vigne singulier dans l'aire d'étude. Il peut être assimilé plus spécifiquement à un haut-lieu.

1.3.1 Lieu ou haut-lieu ?

B. Debarbieux, invite à sortir cette notion de son acceptation parfois limitée qui l'associe à une dimension spirituelle omniprésente. Il propose une « *définition minimale* » qui fait du haut-lieu : « *un lieu érigé délibérément et collectivement au statut de symbole d'un système de valeur territoriale* » (Debarbieux B., 1993).

Le haut-lieu est un symbole qu'il n'est pas besoin de localiser ; à la différence du lieu il peut être sorti de son cadre spatial :

« *Comme tout symbole, le haut-lieu résulte d'une convection sociale qui associe l'objet et l'idée ; à ce titre il est le propre d'une communauté. Ce faisant, il contribue à l'identité du groupe et à son inscription territoriale.* » (Debarbieux B., 1993)

Cette approche du haut-lieu rejoint celle proposée par J.L. Piveteau pour qui : « *Le haut-lieu est un paroxysme du lieu* » (Piveteau J.L., 1993). Le haut-lieu se caractérise par trois composantes :

- Un espace clairement identifié.
- La valorisation de cet espace, chargé de symboles.
- Le partage de la représentation et de la symbolique de cet espace par un groupe plus ou moins large.

Dans cette pensée, P. Gentelle invite à mettre en perspective la singularité d'un haut-lieu identifié. Si sa spécificité le distingue, elle renvoie aussi à sa valeur syncrétique. Le Haut-lieu est bien le produit d'une société ou d'une communauté :

« *Le Haut-lieu s'apprécie à ce qui l'environne, qui ne l'est pas. Il naît de la différence et se maintient par la distinction. Avant d'exister comme lieu, il remplit une fonction : exprimer une quintessence*.» (Gentelle P., 1995)

Ainsi, le haut-lieu permet de lire un territoire et de comprendre le système qui préside à sa constitution. En effet, la convergence des processus qui mettent en place la charge symbolique d'un haut-lieu ne tient pas du hasard ; elle puise au sein des ressources disponibles du territoire et permet alors de les mettre à jour. Au regard de ces définitions, Champlitte apparaît pleinement comme un haut-lieu de la vigne en Haute-Saône :

- La commune, avec son vignoble, est un lieu qui présente toutes les manifestations possibles de l'anthroposystème viticole, sous des formes qui comptent parmi les plus abouties. Ce lieu est facilement identifié et circonscrit, sans toutefois avoir besoin d'être localisé pour être reconnu. On peut en effet connaître Champlitte et ses vignes dans la région sans nécessairement s'y rendre et même savoir où se situe la commune.

Presque toutes les personnes interrogées lors des enquêtes par questionnement et par entretiens, qui associent systématiquement Champlitte à la vigne, ne s'y rendent jamais. La Saint-Vincent est connue, le vin parfois régulièrement consommé, mais très rares sont ceux qui l'achètent sur place ou qui ont un jour assisté à la célébration locale.

- La charge symbolique de la commune est évidente. Elle incarne la vigne par deux composantes incontournables : son vin de pays commercialisé dans l'ensemble du département et les festivités de la Saint-Vincent. La puissance d'évocation de ces deux symboles de la vigne est d'autant plus prononcée qu'ils sont originaux dans l'aire région. En effet, le vignoble local est le premier à s'être reconstitué. Il incarne largement le « vin de pays » local et la renaissance du fait viticole dans la région. A ce titre le cas de Champlitte est une exception. C'est surtout l'écho de la Saint-Vincent, associée au processus de renaissance de ce vignoble, qui chaque année met en avant la commune. L'importance de la célébration et son caractère unique dans la région singularise les lieux. L'identification de Champlitte à la vigne est alors largement facilitée par le relais des médias qui diffusent la manifestation dans toute la région.

- Enfin, cette charge symbolique est très largement relayée au sein de la Haute-Saône. La commune et le département font de Champlitte une vitrine de la viticulture passée et actuelle d'autant plus originale qu'elle considère la vigne comme un objet marginal dans l'aire d'étude. Ici la marginalité se fait singularité et donne au lieu un caractère précieux.

Il se prête alors fort bien aux discours passéistes évoqués précédemment qui rappellent l'importance du fait viticole de jadis.

Champlitte est donc un haut-lieu de la vigne en Haute-Saône. D'autant plus remarquable qu'il est unique. Il met en scène la vigne présentée comme une curiosité locale à fort contenu mémoriel : Champlitte est une fenêtre qui laisse entrevoir le passé viticole de la Haute-Saône. En ce sens, la commune qui célèbre la vigne, est une mémoire du passé viticole de l'aire d'étude et un intercesseur vers cette époque. Elle incarne aussi une ouverture vers l'avenir à travers la réussite de son vignoble commercial. La vigne a été, est, et sera. Les discours qui accompagnent la légitimation du vignoble et la célébration de la saint-Vincent reprennent systématiquement cette thématique. Ils participent à forger cette image de Champlitte et à en faire le haut-lieu de la vigne en Haute-Saône.

1.3.2 Un haut-lieu connu de tous, mais qui n'est pas unanimement reconnu

Les valeurs qui accompagnent la mise en scène de ce haut-lieu de la vigne en Haute-Saône sont facilement identifiables. Leur généralisation ne préjuge en rien de leur acceptation dans l'aire d'étude et même parmi le cortège des participants.
Nous avons interrogé le jour de la Saint-Vincent une quinzaine de participants à des moments différents de la manifestation pour tenter de saisir comment la fête était perçue. Pour ce faire nous avons repris la partie de la grille des enquêtes par questionnement présentée en annexe, consacrée à Champlitte. De façon plus méthodique 5 personnes ont été enquêtées par questionnement et 3 personnes l'ont été par entretien sur la commune selon la méthode exposée dans la partie protocolaire, en dehors du temps de la fête.
Cela nous a permis de mettre en évidence que ce lieu était diversement perçu au sein des personnes interrogées et qu'il était loin de recueillir une adhésion unanime.

Un haut lieu connu et apprécié

Il est clair que ce haut-lieu de la vigne est renommé pour son vignoble et la Saint-Vincent dans l'ensemble de l'aire d'étude. L'image de Champlitte est systématiquement associée à la vigne et la démarche entreprise en ce sens a porté ses fruits.
La fête est un beau succès populaire qui anime le lieu au cœur de l'hiver. Il constitue chaque année un moment important dans la vie de la commune et des participants. Il s'agit là d'une réussite appréciée. Le jour de fête fait l'événement et cela suffit bien souvent à justifier une vision positive de la Saint-Vincent, partagée par le plus grand nombre. Sur les huit personnes interrogées à Champlitte, cinq nous ont effectivement confié que *« l'occasion de s'amuser »* ou que *« les choses importantes* » n'étaient pas légion dans la commune, surtout l'hiver, et que la principale qualité de la célébration était d'offrir aux chanittois une journée festive qui contribue à animer les lieux. Du retraité esseulé à l'instituteur qui participe avec ses élèves, la fête fédère déjà par la seule animation qu'elle assure dans Champlitte. Elle permet de « *réveiller tout le monde* » …

Convenons que cette réalité existe et que pour une majorité de participants la fête est là, on y participe sans nécessairement s'interroger sur sa dimension, ses valeurs ou sa justification. Il s'agit d'un temps festif, inscrit dans le calendrier autant que dans les habitudes. Bien souvent, les propos recueillis rendent compte d'une participation qui s'impose, sans susciter d'interrogation sur les valeurs exprimées.

La fête est par ailleurs associée à la dimension religieuse qui la structure. Le temps est festif mais aussi chrétien. La religiosité qui accompagne la Saint-Vincent est cependant assez

difficile à saisir dans sa complexité. Elle tend à s'inscrire dans une démarche spirituelle sans doute plus traditionnelle que prosélyte.
Celle-ci se justifie souvent par une réaction face à une société en mutation et qui distille, selon la moitié des personnes interrogées, des valeurs de plus en plus marchandes et artificielles.
Ainsi un organisateur de la fête et membre du Groupement Viticole Chanitois nous confiait :

« L'esprit religieux, c'est bien, c'est important car le tout-pognon, j'en ai marre ».

Le prosélytisme catholique ne semble pas de mise dans cette approche pour la plupart des participants qui cautionnent la dimension religieuse, à l'exception sans doute des autorités religieuses qui participent à la prise en main des festivités. L'inscription chrétienne est surtout perçue et revendiquée comme une valeur morale traditionnelle.
Signalons toutefois que trois personnes sur huit nous ont signifié que la messe « *était toujours de qualité »,* prodiguait *« un discours juste, qu'on entend pas assez souvent* » ou qu'elles déploraient le fait que la religion avait tendance à être délaissée à mesure que le temps passe : « *Au moins ce jour là, l'église est pleine !* ». Il convient donc d'être prudent sur le rapport à la spiritualité que des participants entretiennent à travers la célébration de la Saint-Vincent.

Une autre caractéristique fédère l'adhésion de la population locale autour de la fête : la participation de l'événement à l'identité affirmée de la commune. La Saint-Vincent est indissociable de Champlitte dans l'aire d'étude et cette singularité est très largement reçue de façon positive : « *Grâce à la Saint-Vincent, Champlitte est connue* » nous confiait une personne interrogée par entretien qui ne savait cependant pas expliquer en quoi cela avait, selon elle, un intérêt. Les autres qui partageaient toutes ce point de vue nous ont expliqué que cela permettait de faire connaître les activités viticoles et culturelles, comme le musée et qu'au final cela participait sans doute au maintien de leur rentabilité économique.
La vigne est aujourd'hui un «lieu-attribut» (Debarbieux B., 1995) de Champlitte. Elle participe à sa reconnaissance et symbolise son territoire. C'est sans doute ce qui contribue le plus à fédérer la population autour des festivités de la Saint-Vincent. Signalons que pour la moitié des personnes interrogées, le fait que la fête ne s'ouvre guère sur les autres communes a été présenté comme une qualité appréciée de l'organisation.
En effet si la Saint-Vincent bénéficie d'une réelle renommée dans la région, les organisateurs ne cherchent pas à en étendre le rayonnement par une quelconque forme de promotion de l'événement. Il reste assez intime dans son cadre communal et rassemble surtout des gens du cru. Selon l'un des organisateurs:

« *Elle pourrait être beaucoup plus grosse si on la faisait un samedi par exemple, mais comme nous le faisons, cela a l'avantage de conserver l'âme du village*. »

Aussi cette volonté de « *rester entre nous* », s'accompagne bien du rapport au thème viticole, porteur de valeurs ou de savoir-faire traditionnellement liés à des pratiques communautaires réalisées le plus souvent à l'échelle du village. La fête s'inscrit dès lors dans le territoire et participe à l'identification de ses caractéristiques, indissociables de celles du vignoble local.

Le culte du saint-patron participe à la légitimation de la renaissance récente du vignoble commercial sur le territoire de Champlitte. Cela constitue l'un des arguments majeurs qui concourent à la démonstration faisant de ce vignoble actuel, l'héritier de celui qui existait avant les grandes crises du XIXème siècle. La Saint-Vincent a su résister au temps et à ses épreuves, les vignes d'aujourd'hui entendent illustrer une dynamique du même ordre : « *La Saint-Vincent, c'est la preuve que les vignes ont toujours été là* » nous ont signifié plusieurs personnes rencontrées, comme si elles reprenaient une antienne maintes fois entendue.

Il est clair que sur ce point, le passé de la commune est largement revisité par l'intermédiaire des interprétations qui accompagnent la célébration. La démonstration proposée pour expliquer la reconstitution d'un vignoble détourne l'histoire, bouscule le

respect de la chronologie et forge un processus en cours sur le siècle dernier, en partie falsifié. Le vignoble actuel serait ainsi l'héritier légitime d'une pratique locale qui a su se maintenir et conserver ses qualités. Or la partie historique de ce travail infirme très largement ce point de vue et nous avons déjà exposé que le système de la viticulture commerciale est une greffe récente opérée au sein de l'anthroposystème viticole de l'aire d'étude. Néanmoins l'artifice fonctionne. L'actuel vignoble chanittois ne peut se départir du lien à la fête patronale.
La célébration de la fête et la mobilisation autour de son organisation ont sans doute porté la renaissance du vignoble. En retour, il semble désormais que ce soient les vignes qui subliment en quelque sorte l'événement et l'habillage historique, spirituel ou culturel qui le fardent.
A plusieurs reprises, certains habitants nous ont fait remarquer, lorsque l'on évoquait la question de la qualité de la production locale, qu'il était difficile de porter une appréciation juste et mesurée sur le vin, sans y inclure la présence de la Saint-Vincent. Elle apporte à l'appréciation globale, une touche d'affectif et d'irrationnel parfaitement assumée et tout a fait compréhensible. Remarquons que cette logique est partagée en d'autres lieux et se retrouve dans des vignobles tels que celui de Montmartre à Paris, ou de celui de Wazemmes à Lille : limiter l'appréciation du vin produit à ses seules qualités gustatives revient à passer complètement à côté du sujet…

Ainsi, la mobilisation remarquable de la commune autour des festivités est relayée en toute logique par l'adhésion globale d'une majorité de chanittois à l'esprit même de la Saint-Vincent. Ne soyons toutefois pas dupes quant à l'existence d'une réalité plus contrastée dans la mesure où il nous est assez rapidement apparu que l'événement était aussi fortement critiqué ou générait par son contenu et sa prise en main actuelle un ressentiment prononcé, y compris chez certains participants.

Un regard critique, parfois acerbe

Le cadre, la réalité même de la fête et le fait d'y participer conditionnent sans doute la majeure partie des participants et chez certains atténuent, le temps de l'événement, les griefs qui pourraient être exprimés. Malgré cela, le jour même de la célébration, mais aussi lors des entretiens, des regards critiques, rudes parfois, nous ont été signifiés sur la Saint-Vincent.

Il est d'abord aisé de remarquer pendant le déroulement de la fête, qu'une part importante de la population qui y participe, environ un quart, ne se rend pas aux célébrations religieuses. D'autres, ne viennent grossir les rangs de la manifestation, seulement à partir du moment où elle revêt son aspect païen et véritablement festif, c'est à dire lors de l'apéritif qui a lieu sur la place médiévale. On observe dès lors une répartition spatiale bien définie entre ceux qui célèbrent le culte religieux et cautionnent une telle inscription et ceux qui participent à la Saint-Vincent d'une façon différente. Cette opposition se réifie à travers une manifestation spatiale qui voit deux places s'animer et incarner, globalement, les deux conceptions de la célébration :

- Le parvis de l'église, tout entier dévolu à l'aspect religieux, ne serait-ce que parce qu'il est le lieu du rassemblement cultuel mais aussi parce que des hauts parleurs y diffusent la messe.

- La place médiévale, consacrée aux réjouissances gastronomiques et folkloriques.

Plusieurs sentiments nous ont été exprimés à ce propos.

A trois reprises, nous avons reçu l'expression d'un malaise par rapport à certaines valeurs que prône la fête. La critique est parfois violente :

« Le propos politique est insupportable, c'est une fête qui aurait bien plu à Vichy… c'est la fête à Monsieur Pétain !!! Cela leur va bien de dire que la tradition a même été conservée pendant la guerre… » selon un habitant installé sur place depuis une vingtaine

d'années et assez impliqué dans la vie culturelle de la commune que nous avons interrogé par questionnement.

Un ancien viticulteur nous fit comprendre que la confrérie fut reprise en main pendant la guerre par l'initiateur de la replantation du vignoble et répéta à plusieurs reprises avec malice et insistance pendant l'entretien : « *Si ! Si!… ce sont les vignes à Pétain !* ».
Il s'agit sans doute d'un point d'histoire locale qui demande à être mis à jour, mais que nous n'avons pas étudié davantage.

Le sentiment critique qui revient le plus souvent est lié à l'impression de voir la tradition de la Saint-Vincent « *confisquée* » et au rejet de l'habillage artificiel qui entend lui donner un sens spirituel qu'elle n'avait sans doute pas complètement à l'origine, ou du moins pas sous cette forme prononcée. Ainsi un ancien viticulteur de la commune interrogé par entretien expose :

« *Les choses devraient être plus simples. On fait une fête, c'est la tradition. On s'amuse ou on s'engueule… c'est comme ça !! Entre nous leurs discours sur le monde ou sur l'Afrique…, c'est du foin… et encore, du mauvais !* »
Il résume un sentiment rencontré à plusieurs reprises parmi les plus âgés, qui déplorent parfois une célébration qui leur est devenue un peu étrangère dans la mesure où elle s'était détournée de ce qu'elle avait pu être autrefois.

Enfin, la réalité d'une fête repliée sur la communauté villageoise, qui séduit ou satisfait certains, démontre pour d'autres l'incohérence des valeurs affichées lors des différents discours, notamment celles qui ont trait à l'universalisme de la célébration.
Un participant, ayant toujours vécu à Champlitte nous fit remarquer :

« *On refuse de communiquer, de s'ouvrir sur les autres villages qui avaient aussi beaucoup de vignerons. La fête se passe entre nous, comme cela on peut dire ce qu'on veut…* ».
Il est sans doute possible de voir dans ces regards, l'expression des débats qui portent sur le contenu de la célébration et sur sa tonalité générale. L'adhésion à la Saint-Vincent ne saurait se mesurer à la seule aune de la participation et de la mobilisation. Il existe un véritable sentiment critique quant à la dimension religieuse de la célébration : certains chanittois déplorent sinon une perte, au moins une mise sous tutelle, de la dimension païenne de l'événement. C'est peut-être le sens du propos de ce vigneron très âgé, rencontré au hasard de nos pérégrinations dans un clos où demeurent quelques rangs de vigne, et qui refusa gentiment de nous accorder un temps pour discuter, justifiant, entre autres causes, son refus en évoquant la Saint-Vincent :

« *De toutes façons, leur truc de curé, il y a belle lurette que je n'y vais plus !* »
Notre approche ne permet pas une généralisation du propos. Nous nous limitons à exposer des tendances mises à jour sur les lieux. Cet aspect de la question mériterait sans doute d'être approfondi dans le cadre d'une enquête monographique, à fort contenu sociologique.

Au final, si la Saint-Vincent est effectivement assez repliée sur la seule commune de Champlitte, elle n'en conserve pas moins un certain rayonnement au sein de toute la région et contribue à forger l'identité de la ville et de ses habitants mais aussi de la Haute-Saône en général, à travers la singulière vitrine viticole qu'elle incarne.
Nous nous sommes donc intéressé lors des entretiens à appréhender l'image que la Saint-Vincent pouvait avoir auprès des habitants de l'aire d'étude et plus particulièrement chez les anciens et actuels vignerons.

1.3.3 Un haut-lieu rejeté par les viticulteurs non chanittois

Les enquêtes par entretien effectuées auprès des viticulteurs dans l'ensemble de l'aire d'étude mettent à jour une perception de la Saint-Vincent et du vignoble de Champlitte assez remarquable.

Précisons tout d'abord que pour la plupart des personnes interrogées il est très difficile de dissocier la fête, du vignoble de la commune. La distinction entre ces deux entités n'est quasiment jamais réalisée. Une question sur la Saint-Vincent amène de façon systématique une réponse qui dévie sur le vignoble et inversement, l'évocation du vignoble conduit la plupart du temps à parler de la célébration patronale.

Ceci tend à démontrer que l'habillage officiel qui accompagne la reconstitution du vignoble et la production viticole est bien relayé au sein de la région. L'amalgame fonctionne.

Nous avons été frappé, au terme des entretiens, par le fait qu'aucune des personnes interrogées en dehors de la commune de Champlitte ne nous avait parlé de cette commune, de son vignoble et de la Saint-Vincent, de façon réellement positive. A quelques exceptions, teintées de tendresse plus que d'une estime véritable, le propos est en général très rude sur le sujet.

Seuls deux vignerons sur les quarante interrogés en dehors de la commune ont effectivement fait preuve d'indulgence. Le premier, habitant et natif de Montdoré nous a expliqué qu'il avait acheté en 1980, deux actions du G.V.C. :

« *Je connaissais quelqu'un qui m'a proposé d'en acheter. Je me suis dit « pourquoi pas ? » et maintenant je possède toujours un peu de vigne, même si ce n'est pas vraiment à moi…Mais bon… tout cela c'est de la rigolade !* »

Il nous a confié que si le vin produit ne méritait tout de même pas de finir dans un vinaigrier, il relevait avant tout d'une sorte de folklore local, à l'image de ce qu'incarne pour lui la Saint-Vincent. En aucun cas il ne faut y voir une continuité, ni même un résidu de la viticulture qu'il a pratiquée par le passé.

Le second, passionné d'histoire locale, reprend cette considération sur le statut réel de ce vignoble, perçu comme une sorte de curiosité régionale :

« C'est bien d'essayer de faire quelque chose : la Saint-Vincent, les vignes, le vin… mais bon c'est un vrai métier, il ne faut pas l'oublier, le vin il faut savoir en faire… »

Même lorsqu'il semble empreint d'une certaine sympathie pour l'entreprise, le propos est en fait assez cynique. Champlitte manque de crédit, et souffre d'une image de vignoble d'opérette.

Chez presque tous les anciens et actuels viticulteurs interrogés par entretien le propos est beaucoup plus rude, parfois même cinglant.

Le premier reproche clairement formulé (par 23 personnes sur 40 interrogées en dehors de Champlitte) porte sur le mélange des genres : le poids de la Saint-Vincent dans l'image de Champlitte et son association systématique à la renaissance du vignoble discrédite beaucoup ce dernier. Si la fête possède un aspect quelque peu folklorique, à travers ses animations, les costumes, les processions… le vin produit ne saurait échapper à la chose. Près des trois-quarts des personnes interrogées par entretien tiennent un propos qui va en dans ce sens. L'image locale et plus largement nationale de notre viticulture est encore essentiellement basée sur la notion de terroir, fruit et gage d'une profondeur historique qui s'accommode, sauf exception, assez mal du fard de la fête et de ses célébrations, fussent-elles religieuses : le vin est une production noble par excellence qui conserve dans son image un certain rigorisme académique.

A ce titre, Champlitte s'écarte de l'orthodoxie de rigueur :

« Là-bas, ils font du spectacle, mais le vin c'est sérieux, on n'apprend pas en faire du jour en lendemain, comme ça, comme l'apparition du Saint-Esprit » nous confiait un ancien vigneron des environs de Vesoul, visiblement agacé par le fait que notre discussion sur la viticulture nous amène à évoquer Champlitte. Le vignoble commercial doit donc assumer les conséquences parfois contrastées du rayonnement de la Saint-Vincent.

Cette célébration est par ailleurs perçue comme peu cohérente. Six personnes interrogées ont souligné qu'il était difficile, même en qualité d'ancien viticulteur, d'être intronisé par la confrérie, si l'on n'est pas introduit par quelqu'un du cru. Fête chanittoise, principalement à destination des chanittois, la Saint-Vincent ne cherche pas à fédérer autour d'elle l'ensemble de la communauté viticole. Or elle participe activement à faire de Champlitte le haut-lieu de la vigne dans l'aire d'étude. Champlitte est une vitrine de la vigne artificielle pour la Haute-Saône. Elle court-circuite la communauté vigneronne en dehors de la commune pour se voir consacrée à l'échelle du département. Le procédé est largement rejeté.
Un ancien vigneron de la Roche-Morey nous a fait part de son désir d'appartenir à la confrérie il y a quelques années, (« *juste pour s'amuser* », a-t-il tenu à préciser) :

« Il faut être introduit… un vrai viticulteur n'y a pas toujours sa place… mais chaque nouveau Préfet, lui, est intronisé… c'est juste une fête pour se faire de la pub…»

Ainsi le statut de haut-lieu de la vigne conféré à Champlitte est vécu comme une imposture qui écarte, de fait, la communauté des amateurs de vigne. Cette vitrine s'est imposée sans véritable légitimation.
Le processus ne relève d'ailleurs pas d'une quelconque stratégie mise en place par Champlitte. Dans une situation où la vigne est présentée comme marginale, l'aventure de la recréation du vignoble chanittois a été mise en avant d'abord pour son originalité. La pérennisation d'un vignoble, désormais trentenaire, qui a fait école puisque d'autres sont apparus depuis, a fait évoluer son image. Les circonstances l'ont consacré comme vitrine, aux dépend de toute une communauté qui elle, est restée à l'écart du processus.
Signalons qu'une dizaine de viticulteurs a proposé une lecture plus politique de cette difficulté à accepter Champlitte comme haut-lieu de la vigne. La teneur politico-religieuse des prêches qui accompagnent la célébration suscite en effet une réprobation importante en dehors de la commune. Visiblement marqués par leur formation au sein des premiers cycles de l'Ecole de la République, ces viticulteurs amateurs assimilent la forme actuelle de la Saint-Vincent à une logique de résistance face à la laïcisation de la société. On rejoint ici les critiques formulées par certains participants à la fête.
Un viticulteur de Jussey résume bien la teneur des propos recueillis en ce sens:

« *Les thèmes de la solidarité et de la fête qui réunit, ça existait dans les communautés vigneronnes, et plusieurs fois par an. La Saint-Vincent c'est un prétexte pour les récupérer et prêcher leur bonne parole ! D'ailleurs à l'origine c'est une fête réactionnaire.* »

Il existe sans doute une forme de jalousie, relevant de l'esprit de clocher, qui participe à la formulation des ces critiques, souvent livrées en vrac au cours de la discussion. Néanmoins il est clair que le rejet de Champlitte comme haut-lieu de la vigne n'est pas simplement instinctif. Il procède souvent d'une position réfléchie et solide.

Le propos devient effectivement beaucoup plus clair et argumenté lorsque la question de la qualité du vignoble est abordée. La viticulture telle qu'on la pratique à Champlitte n'est absolument pas représentative du système de la viticulture d'amateur. C'est sans doute ce qui vaut à Champlitte la condamnation la plus unanime (31 personnes sur 40 interrogées hors de la commune). En effet, l'élément le plus évoqué, est celui qui rend compte du regard porté par les viticulteurs interrogés sur la conduite et l'entretien du parcellaire viticole chanittois. L'exploitation du vignoble figure au premier rang des critiques formulées. La vigne cultivée en Haute-Saône est, de longue date, le fruit d'un travail essentiellement familial, tel que nous

l'avons présenté à travers le système de la viticulture d'amateur. Jardinée, soignée, cette viticulture est singulière et chargée d'affectif.
De fait, le système de la viticulture commerciale mis en œuvre à Champlitte contraste par sa modernité, la mécanisation généralisée et les techniques utilisées. Il est dès lors logique et justifié, sans que cela constitue un jugement de valeur, d'y voir une pratique qui ne correspond pas du tout aux savoir-faire locaux.

Presque tous les propos recueillis témoignent que le sujet est particulièrement sensible pour les viticulteurs de la région. Un viticulteur de Suaucourt résume une position commune:

« Champlitte, c'est un chantier… ils vendangent à la machine, tout se fait au tracteur… je ne comprends pas pourquoi ils font cela alors qu'ils disent qu'ils veulent faire revivre la tradition… » ; « *Leurs vignes, je les connais par cœur, c'est industriel. Ce ne sont pas des vignes !* »
Il est possible de multiplier les citations du même ordre, qui concordent sur ce point. Deux anciens viticulteurs chanittois, actionnaires du G.V.C, nous ont d'ailleurs fait part d'un sentiment similaire, mais en nuançant le propos par le fait qu'il fallait prendre en compte que la finalité du vignoble était commerciale et que les impératifs économiques semblaient imposer une modernisation des techniques. L'un d'eux nous fit cependant remarquer :

« C*'est vrai que c'est dommage, et puis il faut voir comment ils font ailleurs, on vendange encore beaucoup à la main… c'est possible.* »
Dès lors, le propos conteste le plus souvent l'idée même de renaissance porté par la célébration de la fête patronale. Une dichotomie assez nette apparaît entre les anciens viticulteurs de la région (qui ne se retrouvent en aucune façon représentés par le vignoble de Champlitte, ou par la teneur du propos officiel accompagnant la Saint-Vincent) et l'entreprise viticole chanittoise. L'appréciation sur le vin produit est clairement induite par ce regard sévère et rares sont ceux qui ont fait preuve d'un minimum d'indulgence sur sa qualité. Le jugement souvent très rude, est sans doute exacerbé par un esprit de clocher difficile à évaluer. Citons le cas d'un viticulteur d'une soixantaine d'années que nous interrogions en présence de sa mère. Alors, qu'il nous expliquait que parce qu'il était réalisé de façon « industrielle », le vin de Champlitte ne pouvait être de bonne qualité, il se vit interrompre brutalement par son aïeule:

« Non, il n'est pas mauvais, il est carrément imbuvable !…Tiens, il est encore pire que le nôtre ! ».

Ainsi, le sentiment qu'inspirent la Saint-Vincent et le vignoble de Champlitte est parfois véritablement cinglant, sans retenue, ni nuance. Cette réalité est assurément liée à la dimension affective que revêt la culture de la vigne chez beaucoup. Elle témoigne de la complexité à saisir les ressorts mémoriels et sensibles qui se rattachent à cette célébration. La fête patronale est un lieu de mémoire, vivant par définition, qui bouscule, ravive ou exacerbe certains sentiments en rapport avec la culture de la vigne dans l'aire d'étude. Elle se comporte comme un révélateur du rapport que certains entretiennent avec la mémoire et la pratique viticole.

1.4 Champlitte, un haut-lieu de la vigne à la croisée des territorialités

Champlitte, son vignoble et sa célébration vigneronne s'inscrivent donc différemment au sein des territoires de l'aire d'étude.

L'organisation, la présentation et en retour la réception de l'événement participent différemment, selon les échelles d'approche à la définition des territoires de la zone d'étude et en premier lieu, à celui de Champlitte.

- A l'échelle de la commune c'est une composante majeure du territoire. Champlitte se confond largement avec ses vignes et la Saint-Vincent. Même si une critique, parfois sévère, se fait entendre, le fait viticole appartient au territoire de la population chanittoise. D'ailleurs cette critique est sans doute un point d'ancrage supplémentaire de la territorialité autour du fait viticole : la vigne prend aussi place au cœur des débats politiques et idéologiques qui animent la commune.

- A l'échelle de la Haute-Saône, Champlitte est un haut-lieu de la vigne. Vitrine viticole du département, la commune s'habille d'un discours officiel qui en fait un symbole de l'histoire, de la mémoire et de la richesse du territoire haute-saônois.

- A l'échelle des viticulteurs de l'aire d'étude, Champlitte ne peut prétendre fédérer sur son image et incarner un lieu emblématique du fait viticole. Le rejet est manifeste et la mise en scène du symbole incarné n'est pas acceptée. La falsification du symbole territorial n'échappe pas aux acteurs du monde viticole.

1.4.1 Un système falsifié de valeurs territoriales

La fête permet la production de symboles territoriaux. Le choix de ces symboles qui relève de la phase d'organisation de la fête impose à l'arrivée une image qui marque non seulement la fête elle-même, mais qui conditionne aussi la définition de l'ensemble de la commune, au delà du seul jour de la célébration.

D. Crozat rappelle que la fête communale est bien souvent l'occasion de distinguer le rapport de la commune et de sa population aux caractères urbains et ruraux et qu'il est fréquent qu'une commune rurale revendique ce jour, bien plus que le reste de l'année, cette identité (Crozat D., 2005).

Il est clair qu'à Champlitte l'identité affirmée s'appuie presque exclusivement sur des symboles territoriaux en lien avec la société rurale et qu'au delà de la comptabilité statistique, la commune se revendique avant tout rurale.

Le thème viticole permet d'illustrer, de démontrer l'intérêt de ces valeurs (tradition, savoir-faire, rapport à la terre) et de les inscrire dans la durée de l'histoire du bourg.

Les lieux parcourus par la fête, de l'église à la place médiévale, à l'écart des axes de circulation et via des ruelles anciennes inscrivent cette identité dans un espace adapté, qui en retour la légitiment pleinement : Champlitte semble un temps suspendu dans une temporalité éloignée du quotidien et débarrassée de toute référence à la modernité.

Les images de la commune que véhicule la fête, par l'intermédiaire de photographies anciennes ou actuelles (mais la plupart en noir et blanc), de croquis ou d'aquarelles réalisés par un artiste local, célèbrent la commune comme un espace rural à spécialisation viticole qui pourrait correspondre à une réalité du XVIIIème ou du XIXème siècle. On peut observer que la fête contribue à produire une idéologie territoriale affirmée, qui, nous l'avons déjà évoqué, relève d'un procédé artificiel.

Le décalage entre cette idéologie et une certaine réalité vécue, notamment par les gens du cru, explique sans doute le fait que de nombreux habitants expriment un ressentiment prononcé à l'égard de la Saint-Vincent.

De même pour les viticulteurs non chanittois, le vignoble moderne et la Saint-Vincent sous sa forme actuelle sont des constructions étrangères à leur vécu et leurs pratiques. Cela illustre finalement assez bien le constat que P. Nora fait de la falsification des lieux de mémoire à des

fins de production idéologique (Nora P., 1983). La fête vend ainsi du territoire, fardé d'un passé idéel, glorifié, et présenté dans son écrin de prétendue authenticité.
Certes, elle contribue à la redynamisation d'un lieu et à la construction de son identité mais ne peut être reprise en dehors de la commune.

D'ailleurs, le département, dans ses brochures touristiques ou par le relais de la presse régionale présente la Saint-Vincent et le vignoble chanittois comme un héritage de la tradition viticole de la région mais insiste surtout sur la dimension folklorique et festive de la fête, ce qui tend à aller à l'encontre du propos et de l'identité revendiquée par les organisateurs de l'événement. L'image que les organisateurs entendent donner à l'événement et au vignoble est détournée sitôt que l'on sort du cadre communal. On perçoit donc le décalage qui se manifeste immédiatement entre la mythification qui accompagne l'événement et la perception qui peut en être faite en dehors de Champlitte. En dehors de la commune où elle est fêtée, la Saint-Vincent bouscule les mémoires, en particulier celles liées à la vigne, plus qu'elle ne les accompagne.

1.4.2 Une relecture du temps et de l'histoire qui affronte les mémoires

Le principe même d'une célébration telle que la Saint-Vincent est de distiller en une journée, une concentration de production émotionnelle et affective en lien avec un passé idéalisé. L'événement réduit le temps et ancre dans les mémoires, non seulement les festivités du 22 janvier mais aussi un concentré d'histoire en rapport avec la viticulture de jadis.
Le recours à la « tradition » structure et légitime une sorte de vérité officielle sur les valeurs, l'histoire et le devenir de la communauté du monde viticole. La brièveté de l'événement et son aspect festif permettent de faire fi des raccourcis historiques et apaisent les oppositions qui pourraient s'exprimer sur ce point. L'image de Champlitte et de la Saint-Vincent est alors relayée, utilisée et reprise au sein de l'aire d'étude pour participer à l'image de la Haute-Saône. Ainsi, la mémoire de chaque viticulteur, chanittois ou non est censée se retrouver dans ce discours officiel : le local et l'intime doivent se diluer dans ce raccourci général qui traduit la volonté d'affirmer une identité locale dans un cadre globalisé qui s'impose à tous.

Or il est bien évident que la Saint-Vincent et les valeurs qui l'accompagnent ne sont pas représentatives de toute l'histoire rurale locale, viticole en particulier. Il en va de même pour le vignoble commercial actuel qui ne peut en aucune façon s'apparenter à la viticulture pratiquée dans l'aire d'étude depuis le XIXème siècle. La célébration viticole chanittois, vitrine de la région, va donc à l'encontre du vécu de la plupart des viticulteurs.
A l'échelle des viticulteurs extérieurs à Champlitte, le ressenti est clair : on parle d'un cas très localisé qui ne saurait incarner l'ensemble de l'aire d'étude. La disparition de la viticulture appartient leur vécu. Ce haut-lieu porteur de valeurs et d'une mémoire non conformes à ce qu'ils ont connu est très mal perçu. Il est reçu comme une négation de leur propre expérience. La rudesse des propos tenus à propos de la Saint-Vincent et du vignoble de Champlitte, se comprennent dès lors plus aisément. Ils procèdent d'un affectif qui exacerbe assurément le ressentiment à l'égard de ce haut-lieu.

1.4.3 L'artifice dissimile d'autres lieux

Ne nous trompons pas sur la valeur à accorder à ce haut-lieu de la vigne dans la région. Il relève largement de l'artifice et ne peut prétendre incarner un symbole porté par la plupart des acteurs de l'anthroposystème viticole. Il faut donc voir à travers Champlitte une réalité du présent et non un legs porteur d'une tradition conservée.

C'est un lieu de mémoire comme les a définis à l'origine P. Nora. Sa réalité et les dérives qui l'accompagnent donnent à Champlitte tout son sens pour comprendre son rôle dans la construction territoriale.

B. Debarbieux met en garde contre l'aspect parfois artificiel de ces hauts-lieux ou de certains événements qui s'y apparentent (Debarbieux B., 2000). Il invite à chercher derrière la symbolique spatialisée mise en scène dans ces hauts-lieux, la multiplication des lieux ou de pratiques plus banales mais essentielles pour comprendre le territoire. Appréhendés séparément ces lieux n'ont que peu de puissance symbolique mais rassemblés derrière une entité à forte charge d'évocation, ils permettent de lui donner son statut de haut-lieu (Debarbieux B., 1993). Peu importe si le processus qui le met en place procède de l'artifice ; si le haut-lieu existe c'est qu'il répond à une attente. Il marie des territorialités publiques ou privées, qui demandent à être mises à jour.

Ainsi derrière Champlitte il faut comprendre que la vigne existe ailleurs. Qu'elle appartient au territoire de l'aire d'étude, à son histoire et aux mémoires. Si ce haut-lieu est mis en scène il procède en réalité de la convergence de nombreux lieux disséminés au sein du territoire.

L'atomisation de ces lieux, leur marginalité spatiale et leur appartenance majoritaire à la sphère privée ne permet pas de les doter d'une puissance symbolique qui assure leur reconnaissance dans l'aire d'étude. Aussi Champlitte remplit une fonction de représentation du fait viticole et trouve dans sa qualité de haut-lieu l'expression de cette fonction.

Derrière ce haut-lieu il faut donc chercher d'autres lieux. Ceux qui ont été mis à jour au sein de l'anthroposystème demandent à être compris ainsi que les logiques qui président à leur mise en place. Il faut interroger ces lieux pour saisir les mécanismes territoriaux dont ils sont porteurs.

2 Les lieux de mémoire liés à la vigne : la confrontation des mémoires

Le cas de Champlitte n'a pas d'équivalent en Haute-Saône. Cependant, d'autres mises en scène de la vigne existent dans l'aire d'étude, en partie inspirées du haut-lieu chanittois. Encore peu nombreuses, elles procèdent dans l'ensemble d'une redécouverte récente de la vigne comme ressource du territoire.

Au final, elles participent à forger une mémoire collective de la vigne qui se heurte en grande partie aux mémoires individuelles des acteurs du monde viticole.

2.1 La Saint Vincent d'Echenoz-la-Méline

Il perdure en Haute-Saône, outre celle de Champlitte, une autre célébration du Saint-Patron de la vigne, à Echenoz-la-Méline.

Cette commune abritait au XIXème siècle un vignoble couvrant jusqu'à 150 hectares. Elle possède aujourd'hui une population de 2741 habitants qui s'accroît sous l'influence du rayonnement de Vesoul située à une dizaine de kilomètres. Les marques de l'anthroposystème viticole sont nombreuses dans cet ancien bourg vigneron et la Saint-Vincent est sans doute la plus singulière. La célébration méconnue, ne bénéficie d'aucune médiatisation dans la région et demeure confidentielle. Elle relève d'une organisation et d'une démarche qui diffèrent fortement de celle de Champlitte.

2.1.1 Une célébration intime

La Saint-Vincent d'Echenoz-la-Méline, est méconnue dans l'aire d'étude.
Nous en avons eu connaissance par un membre de la confrérie de Champlitte. Elle ne bénéficie d'aucune retombée médiatique et ne cherche d'ailleurs pas à communiquer sur son existence. Lors des enquêtes par entretiens, seuls trois vignerons sur les quarante-trois interrogés, connaissaient la célébration. L'un d'eux réside dans la commune et les deux autres ne savaient pas si elle avait encore lieu de nos jours. Les responsables de la confrérie Saint-Vincent d'Echenoz rencontrés lors de la célébration nous ont confié que la logique locale présidait à la célébration et qu'ils ne cherchaient pas à diffuser la manifestation :

« *La confrérie se rassemble, si tout le monde vient cela n'a plus vraiment de sens.* », en prenant soin de préciser toutefois qu'un bon tiers des participants n'étaient pas des habitants de la commune et que la manifestation n'était donc pas « *repliée sur elle-même* ».
Quoiqu'il en soit, il faut chercher cette manifestation pour y assister. Pour la Saint-Vincent, le village d'Echenoz n'est pas mobilisé comme l'est celui de Champlitte. Aucune information n'est dispensée dans la commune le jour de la célébration. Rien ne la matérialise au sein de l'espace communal et il nous a fallu chercher le lieu où les festivités commençaient. Seule la prise de renseignements directement auprès des habitants nous à permis de connaître le jour de la manifestation, l'endroit du rendez-vous. En fait tout simplement l'église.

2.1.2 Organisation de la célébration, dimanche 22 janvier 2006

La célébration est parfaitement réglée. En qualité d'observateur, nous avons relevé trois temps distincts dans son organisation.

Le temps de l'Eglise

Le parvis et la façade du bâtiment ne sont pas apprêtés pour l'occasion. La décoration est réalisée à l'intérieur du lieu de culte. C'est effectivement là que l'événement débute. L'église a été décorée pour l'occasion et semble ce jour dédiée à Saint-Vincent :

-La statue du saint est exposée et des banderoles consacrent cette figure.

-Les membres de la confrérie, mis à l'honneur, parés de leurs habits, de leurs ornements, et donnent une tonalité particulière au lieu.

La cérémonie commence vers dix heures par un chant associé au saint du jour, *«Gloire à nos vignerons* ». Ce chant local du XIXème siècle célèbre la culture de la vigne et les valeurs de courage et d'abnégation qu'on lui associe.
Cela donne d'emblée une touche particulière à l'instant et l'inscrit dans une profondeur historique implicite qui transpose ainsi l'activité vigneronne à notre époque.
Cette dimension est d'ailleurs soulignée par la décoration et les premiers prêches qui rappellent que la Saint-Vincent est célébrée dans la commune depuis 155 ans et qu'elle n'a jamais fait défaut depuis.
La messe rompt brutalement cette inscription et ce lien au passé viticole. Le martyre de Vincent est utilisé comme une transition à un prêche où les références au thème de la vigne et de la fête vigneronne, sont totalement absentes. Les chants entonnés « *O Saint-Vincent* », *« Laboureurs et vignerons* » célèbrent l'Eglise et les valeurs morales chrétiennes. Elles ne doivent pas être considérées comme spécifiques au thème du jour dans leur contenu.

(Photo. Janvier 2006)

Fig. 4. 4 **Messe de la Saint-Vincent le 22 janvier 2006 à Echenoz -la -Méline**

Seul l'intérieur de l'église est paré pour célébrer le saint patron de la vigne. Près de 200 fidèles assistent à la cérémonie, dont une trentaine de membres de la confrérie, identifiables par leurs attributs.

A l'exception de quelques références à la vie exemplaire, en qualité de martyr, du patron du jour, la messe apparaît des plus « catholiques » et une mise au point récurrente dans les propos du prêtre (qui n'est pas originaire de la région), ne souffre guère ambiguïté :

« *C est Jésus qui nous réunit ici, avant tout, et point autre chose* ».

Aux dires des habitués du lieu rencontrés sur place (une dizaine de personnes ont été interrogées de façon informelle), les seules spécificités du jour, dans le cadre de la célébration de la Saint-Vincent, résident dans la longueur de la messe qui dure près d'une heure et demie et qui rassemble nettement plus de fidèles que d'ordinaire (près de 200 personnes).

La messe terminée, la majeure partie de l'assistance se rassemble, sans organisation manifeste, derrière l'église sur une petite place baptisée « *Place Saint-Vincent* » il y a une dizaine d'années, où les membres de la confrérie entrent en scène.

Le temps de la confrérie ?

(Photo. Janvier 2006)

Fig.4.5 Rassemblement de la confrérie, place Saint-Vincent

Derrière l'église, la confrérie est mise à l'honneur sur la place Saint-Vincent. Les chants vignerons et les discours qui célèbrent la vigne demeurent placés sous l'autorité du prêtre. Les formes les plus païennes du culte sont sorties du bâtiment religieux.

Le lieu et le protocole de la célébration ont été redéfinis au début des années 1990 par le prêtre qui officie toujours depuis et qui réside dans le département voisin du Doubs.
Celui-ci nous a exposé avoir tenu à reprendre en main la cérémonie et les festivités qui l'accompagnaient à l'époque:

« O*n avait tendance à oublier qu'il s'agissait d'une fête religieuse et on pensait surtout à boire un coup…* ».

Le moment est alors entièrement dédié au saint-patron du jour qui se voit célébré par de brefs prêches ponctués de petits discours des responsables de la confrérie ; le tout agrémenté de chants traditionnels de la confrérie. La fête patronale proprement dite est donc clairement extériorisée, sortie du lieu chrétien, tout en s'inscrivant dans un espace contigu à ce dernier. Les discours et les chants sur la place durent environ une demi-heure et sont suivis d'un trajet, qu'il est difficile d'appréhender comme une véritable procession, jusqu'à la cour de la mairie, quelques centaines de mètres plus loin, à l'écart de la rue principale qui traverse la commune.

(Photo. Janvier 2006)

Fig. 4.6 **Echenoz la Méline, le jour de la Saint-Vincent : Un territoire municipal redéfini ?**

En ce jour de la Saint-Vincent, l'hôtel de ville est physiquement investi par le cortège religieux et la confrérie Saint-Vincent.
Le bâtiment républicain accueille les participants en son sein et sert de cadre à la manifestation cultuelle. L'autorité du jour en ce lieu est bien celle du prêtre.

Le bâtiment républicain est alors officiellement investi, décoré par les ornements du rite chrétien et reçoit une prière mariale en son sein. De brefs propos du prêtre et du Maire sont suivis d'un nouveau chant à la gloire de Saint-Vincent. Une distribution de bonbons, depuis les fenêtres de la mairie termine la cérémonie. Ce dernier rituel, souhaité et introduit par le prêtre qui officie depuis les années 1990 fait écho à la distribution de petits pains briochés qui étaient « autrefois » distribués lors de l'événement. La fête se conclut sur un apéritif, «verre de l'amitié», à l'intérieur du bâtiment municipal.

Le rassemblement dans la mairie permet, à travers une séance de photographies ponctuée par de brefs discours, la réunion de trois entités : L'Eglise, la confrérie, la municipalité. Néanmoins, une autorité se dégage clairement: celle du religieux.

2.1.3 Un lieu de mémoire surtout spirituel ?

La célébration surprend par l'absence totale de séparation matérielle et symbolique entre ce qui relève du civil et du religieux.

Un territoire repris en main le temps la célébration

La cérémonie est modeste mais parfaitement structurée. Elle construit une linéarité organisationnelle qui place l'ensemble de la société symbolisée sous l'autorité spirituelle de l'Eglise lors de cette fête:

-L'église est le lieu de référence, implicitement chrétien, au niveau spatial et symbolique lorsque la célébration commence.

-La place derrière l'église apparaît comme l'espace qui ouvre le religieux sur le folklore et la tradition païenne. Un syncrétisme est matérialisé, mis en scène à travers la célébration du saint-patron. Toutefois, ce temps reste toujours sous l'autorité spirituelle.

-Le cérémonial qui s'opère dans la cour de la mairie et au sein même du bâtiment officiel consacre une forme de société fédératrice, qui unit le religieux, la « tradition » et l'instance républicaine.

L'ensemble est encore clairement placé sous l'autorité de l'Eglise. Elle se manifeste en chaque espace par sa présence, son inscription visuelle mais surtout par des prêches qui visent toujours à donner un sens spirituel et chrétien à chaque étape de la célébration.

Notre identité nationale collective, passe dans de nombreuses manifestations par le respect des codes républicains. Ils sont ici balayés lors de la célébration. Le cortège religieux investit, physiquement et matériellement la mairie. Ce faisant, le bâtiment local le plus emblématique de la République devient le cadre d'une fête religieuse animée par le prêtre de la paroisse en présence de l'édile municipal. De fait, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, n'existe plus en ce lieu, le jour de la Saint-Vincent.

Le territoire est lors de cette fête, avant tout celui de la commune et il s'organise selon des cadres et des codes qui ne répondent qu'à la seule logique des participants. La parenthèse créée pour l'événement est spatiale, temporelle et politique. Le jour de la Saint-Vincent, nos questions auprès des autorités politiques et religieuses sur la remise en cause de ces principes républicains lors de la célébration, ont toutes été malvenues. Le sujet est visiblement fâcheux et évité poliment. Un élu municipal de la commune, membre de la confrérie, se risqua quand même à une explication qui peut être envisagée comme l'expression de la « ligne officielle » :

« *Ici, c'est un peu particulier, ce n'est pas comme chez vous* (sic). *On fait les choses plus simplement sans les compliquer. C'est une tradition, il ne faut pas chercher les problèmes…* »

Il est effectivement possible que l'on puisse appréhender la question « simplement » sans chercher une signification politique trop prononcée dans cette commune où une seule liste se présente aux élections municipales et où la célébration reste visuellement discrète. Toutefois le viticulteur du cru que nous avons interrogé lors des enquêtes par entretien, nous a expliqué l'utilisation du bâtiment municipal pour l'occasion ne faisait pas l'unanimité, surtout depuis la reprise en main de la célébration par le prêtre actuel :

« C'est un truc de « culs-bénis » maintenant! Moi je l'ai connue avant tout ça. On faisait une fête, ça picolait un peu et ceux qui voulaient aller à la messe y allaient(…) Ici il y en a qui aime ça –aller à la messe-(…). Mais maintenant ce n'est plus qu'un truc de curé.»

L'un des aspects géographiques de cette fête réside donc dans la profonde redéfinition de la société qui se réinvente un fonctionnement, une organisation et une identité en dehors des références politiques et administratives habituelles. Cette redéfinition politique est

essentielle pour créer un cadre ou un micro-territoire, revendiqué dans un second temps, aux valeurs prônées par la célébration qui a lieu en cette journée d'hiver.

Un lieu de mémoire conservateur, voire réactionnaire

Ce protocole d'organisation s'accompagne dans les discours d'inscriptions historiques qui apparaissent consubstantielles à la Saint-Vincent. Cette dimension est mise en avant et semble légitimer l'événement. Plusieurs participants avec qui nous avons discuté le jour de la célébration ont insisté sur ce point et reprennent les arguments exposés lors des différents prêches par le prêtre. Celui-ci n'a pas manqué de nous le rappeler: « *Depuis 1851, cette célébration a toujours eu lieu, même pendant la guerre !*».
L'ancienneté de la célébration est donc un élément essentiel qui la caractérise et la singularise en partie, au même titre que sa confidentialité.

La modestie de la fête et sa discrétion lui donnent en réalité sa véritable dimension. Le simple fait de perdurer et de rassembler de nombreux villageois est déjà ressenti comme un succès. Un gage de l'adhésion aux valeurs que porte en elle cette Saint-Vincent.
Le fait d'avoir su conserver cette tradition est d'ailleurs perçu comme un élément de première importance, qui ne va pas de soi :

«*C'est la seule qui existe avec Champlitte, mais là-bas ils mettent les moyens !!! Ici, nous on la garde comme cela…A Chariez ou à Noidans, les anciens ont préféré la faire mourir avec eux… c'est dommage… enfin chacun fait comme il veut…*», nous a confié un ancien vigneron, membre de la confrérie.

Pour autant cette ancienneté de la manifestation ne signifie pas qu'elle n'a pas évolué. Au contraire les organisateurs, au premier rang desquels l'actuel prêtre de la paroisse, revendiquent une reprise en main complète depuis une décennie. Désormais cette Saint-Vincent est avant tout une fête religieuse. Elle a été largement débarrassée de son aspect païen et festif, selon l'aveu même des organisateurs. Le thème de la vigne est finalement très secondaire dans ce lieu. La faible extériorisation de la célébration s'inscrit dans cette approche. Le culte chrétien se pratique dans un esprit de rassemblement de la communauté et trouve son expression en des lieux plutôt intimes. La teneur des prêches est d'un rigorisme froid qui contraste avec celle de Champlitte. La messe est des plus catholiques…
Tout cela amène à considérer que depuis sa reprise en main, cette célébration est avant tout une fête religieuse et qu'elle ne doit plus à la vigne que le fard de la tradition.

Enfin, le rassemblement et la pratique d'un culte catholique au sein du bâtiment le plus emblématique de la République ne tient sans doute pas du hasard. Si la question est difficile à aborder, il est difficile de ne pas y voir une forme de défiance face à norme sociétale.
La fête réinvente le temps de la Saint-Vincent, la réalité d'une représentation de l'Etat non séparé de l'Eglise. Elle se place en quelque sorte toujours sous le régime du concordat.
La tradition viticole, par l'époque qu'elle évoque et les valeurs qu'elle peut illustrer se prête bien à l'entreprise. La vigne est ici une ressource du territoire valorisée dans le cadre d'une démarche politico-religieuse.

Ainsi, la célébration de la Saint-Vincent à Echenoz-la-Méline est riche d'enseignements sur le rapport d'une partie de la population locale au passé viticole et aux valeurs morales qui lui sont associées. La participation à la manifestation mobilise un dimanche moins d'un habitant sur douze et la discrétion de la célébration dans la commune est de mise. Ainsi ce n'est pas Echenoz qui se mobilise pour la célébration, comme le fait Champlitte, mais bien un groupe identifié. Il se compose des membres de la confrérie et des fidèles de la paroisse. Cependant, force est de constater que la mémoire viticole est ici juste un prétexte à l'expression d'une spiritualité chrétienne prononcée.

Expression d'une pratique religieuse conservatrice, elle procède aussi d'une teneur réactionnaire du fait de son évolution récente. On peut y voir l'affirmation du fait religieux dans un territoire réapproprié le temps de la fête.
La religion s'impose aux codes nationaux comme s'il s'agissait d'un particularisme local. Le rejet d'une époque qui n'accorde plus assez de place aux valeurs et aux pratiques chrétiennes est clairement exprimé tout au long de cette Saint-Vincent.

La célébration viticole permet ainsi d'entrevoir l'importance de cette composante religieuse au sein du territoire de la commune. Ce schème essentiel de la superstructure est mis à jour par l'une des manifestations de l'anthroposystème viticole. Cela confirme la capacité de notre objet d'étude à ouvrir sur une compréhension plus large des territoires dans lesquels il s'inscrit et à illustrer des valeurs qui s'écartent de la stricte pratique viticole.

2.2 La recréation d'un lieu de mémoire lié à la vigne : la « Motte » de Vesoul

La préfecture de Haute-Saône abritait au XIXème siècle un important vignoble qui couvrait plus de 800 hectares sur la ville et les communes des environs. Vesoul elle-même possédait alors plus de 100 hectares de vignes, principalement sur le site de « la Motte ».

Ce lieu est de longue date l'un des plus emblématiques de la ville. La vigne avait complètement disparu du lieu depuis l'entre-deux-guerres. Elle a récemment repris une place de choix en tant qu'objet mémoriel de premier ordre.
Une mémoire du lieu a ainsi été convoquée pour lui redéfinir une identité singulière à la Motte et à la ville. La vigne est ici une ressource mobilisée et célébrée. Elle participe à la création d'un lieu de mémoire qui offre une lecture originale du territoire.

2.2.1 Un lieu-attribut de Vesoul : la Motte

Un lieu emblématique

La Motte est effectivement un lieu emblématique de Vesoul. Remarquable au sein du paysage, cette butte témoin de 378 mètres domine la ville et la plaine du Durgeon. Elle abrita du Xème au XVIème siècle, le château de la Seigneurie qui protégeait les environs et ce site est au cœur de toute l'histoire locale de la commune. D'ailleurs, la ville tirerait son nom du terme celte « *ves* » à savoir « sommet » selon plusieurs ouvrages monographiques locaux (Denoix Y., 2002). Toutes les gravures anciennes de Vesoul mettent en valeur la Motte à l'époque féodale et de nombreux récits locaux la prennent pour cadre général à leur histoire.
Nous nous contentons ici d'affirmer que la Motte est bien un de ces lieux attribut (Debarbieux B., 1995), chargé d'une symbolique qui lui vaut fonction de synecdote : Vesoul s'identifie largement à ce site. Aujourd'hui encore la plupart des représentations générales de la ville se concentrent autour de ce site. Les cartes postales en sont une bonne illustration. La plupart des « vues générales » de la ville, passées ou actuelles, placent la Motte au cœur du cliché.
Les cartes postales paysagères du début du XXème siècle en particulier, sont presque toutes consacrées à ce lieu.
Nous présentons ici une comparaison de plusieurs photographies prises à un siècle d'intervalle. Elles permettent de mettre en perspective l'évolution paysagère du site depuis la fin du Second-Empire et les dynamiques d'ensemble qui s'y rapportent.

Un lieu tombé en déshérence ?

L'évolution du site depuis la seconde moitié du XIXème siècle met en évidence que la déprise anthropique a longtemps été manifeste. Les documents présentés en attestent :

- La première « vue générale » est un document exceptionnel. Il s'agit d'un type rare de carte postale, au format panoramique réalisé dans les années 1902-1904. La vue reproduite est une épreuve qui a dû être réalisée dans les années 1880 ou au tout début des années 1890, manifestement pendant l'hiver[1], comme le souligne le premier plan sur lequel la végétation est en dormance.

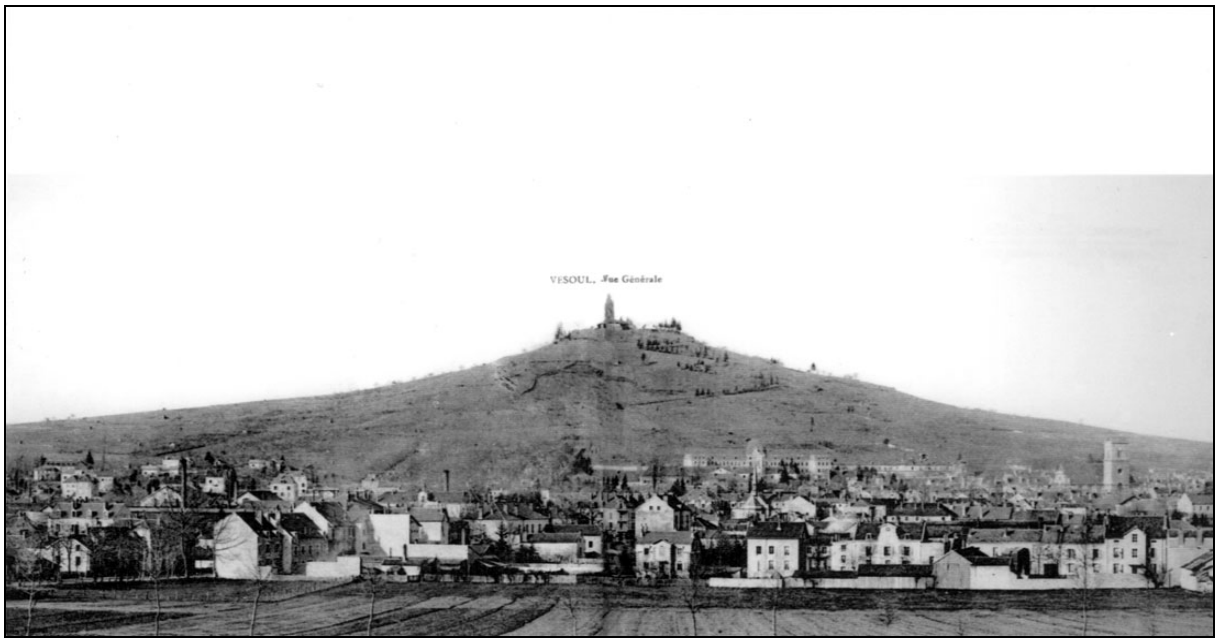

Fig. 4.7 Vue générale de La Motte dans les années 1880-1890
(Carte postale panoramique 1902-1904)

Le site de la Motte est à l'époque couvert par la vigne. Sur ce cliché pris pendant la période hivernale, il apparaît presque entièrement dénudé.
Quelques arbres permettent de souligner la présence du chemin de croix.

La Motte apparaît presque complètement dénudée. Seuls quelques arbres accompagnent le chemin de croix qui mène à la chapelle Notre- Dame, érigée en 1857.
En fait, la vigne recouvre encore à cette époque presque la totalité du site, sur près de 80 hectares. A la veille des grandes épidémies, la Motte est un lieu totalement viticole, à l'exception notable du culte qui s'y pratique : le chemin de croix évoque la Passion du Christ et mène à une chapelle mariale.

[1] Ce document nous a été transmis par un collectionneur de Vesoul qui souhaite conserver l'anonymat.

- Nous complétons cette vue par une carte postale oblitérée en 1903 et réalisée avec une photographie prise dans les années qui précèdent. Le sommet de la Motte présente à l'époque une mosaïque paysagère qui associe des parcelles de vignes, à quelques friches et autres espaces ouverts. La déprise anthropique est donc déjà manifeste sur cette partie du site à cette date. Les maladies cryptogamiques de la fin du XIXème siècle ont produit leurs effets.

Fig. 4.8 <u>Partie sommitale de La Motte, au début du XXème siècle</u>
(Carte postale type 1900)

Sur ce cliché réalisé dans les toutes premières années du siècle, une mosaïque paysagère est déjà en place. Des parcelles de vigne demeurent avec quelques baraques. D'autres ont été arrachées et remplacées par des friches ou des espaces ouverts.

- Le troisième cliché est une carte postale type 1920, oblitérée en 1922, qui présente une photographie qui a pu être réalisée entre les années 1905 et 1920. Il est réalisé depuis « Le Sabot », sur un front d'escarpement qui domine la ville et qui constitue par ailleurs, l'autre site viticole historique de la commune. L'angle de la prise de vue, par rapport à la Motte n'est pas tout à fait identique. Une rotation d'environ 60° vers l'Est a été effectuée par rapport aux vues précédentes. Toutefois cela permet quand même de constater l'importance de la progression du couvert forestier. Toute la Motte présente déjà à l'époque une mosaïque paysagère qui rend compte d'une déprise anthropique conséquente. Les grandes attaques dont le vignoble a été victime ont été fatales à une bonne partie des vignes qui ne couvrent plus sur Vesoul que 28 hectares au R.G.A. de 1929. Près des trois quarts ont donc disparu et ont laissé place à des dynamiques de reconquête forestière.
Attention toutefois à ne pas généraliser le propos pour l'ensemble du site. Les superficies plantées en vigne demeurent conséquentes. Elles participent aussi à la composition de la mosaïque paysagère. Le site demeure donc encore viticole à l'époque.

La « Motte » depuis « Le sabot », carte postale oblitérée en 1922

La Motte est à l'époque du cliché (1910-1920) en proie à une dynamique de déprise anthropique manifeste. La couverture forestière progresse.

Fig. 4.9 **Vue comparée actuelle** (Photo. Juin 2005)

L'enforestement du site est presque total. On remarque aussi l'extension du bâti urbain, en particulier sur le bas de la Motte.

- La photographie que nous avons réalisée au début de l'été 2005 reprend le même angle de prise de vue que le cliché précédent. Désormais la Motte est presque totalement enforestée. La progression de l'espace bâti est évidente. Des habitations ont été construites sur les bas de versants du site. Depuis les années 1970 Vesoul ne possèdent plus de vignes officiellement recensées. Soumise à une déprise anthropique importante, la Motte, en quelques décennies, est devenue un site en proie aux dynamiques progressives de la végétation et de l'espace bâti. Il a fallu attendre la fin des années 1990 pour que le site soit repris en main dans le cadre d'une politique qui vise à valoriser le patrimoine local.

2.2.2 La vigne, une ressource au service de la valorisation du lieu

La vigne appartient donc à l'histoire de la Motte. La reprise en main du site à des fins de valorisation, a placé cet objet au cœur du nouvel aménagement. Le passé viticole du lieu a ainsi été largement convoqué pour forger un lieu mémoriel en rapport avec cette culture.

La vigne une ressource du territoire mobilisée sur ce lieu

Lors de l'apogée viticole, toute la Motte était plantée en vigne. Cette réalité a laissé de nombreux marqueurs qui font aujourd'hui de ce lieu un terrain d'expression privilégié de l'anthroposystème viticole :

- La propriété foncière du site relève largement du micro-parcellaire. La Motte est aujourd'hui impossible à parcourir dans sa globalité. Les petites parcelles, closes et enforestées pour la plupart alternent avec les constructions d'habitation surtout sur la partie basse des versants. Seul le chemin de croix permet de serpenter à travers le lieu pour conduire à son sommet. En le parcourant, tout un ensemble de murgers se révèle. Quelques baraques abandonnées se devinent aussi sous la couverture forestière des parcelles.

On retrouve ici les vestiges construits les plus courants de la viticulture passée.

- La vigne en tant que plante se présente à travers le système viticole à fruticées et forêts et celui de la vigne de jardin. Plusieurs propriétaires ont planté des ceps pour décorer leur façade ou récolter un peu de raisin. L'un d'eux que nous avons interrogé lors d'une enquête par entretien est en fait propriétaire d'une vigne familiale sur Jussey et passionné par cette culture. Habitant Vesoul depuis plusieurs années pour des raisons professionnelles, il a fait construire une demeure moderne sur les pentes de la Motte avec pour dessein premier d'y planter une vigne :

« *L'exposition est parfaite. C'est ici qu'on produisait l'un des meilleurs vins de Haute-Saône. Le terroir est excellent et Vesoul est connu pour être l'un des coins les plus ensoleillés de la région* ».

Il a néanmoins renoncé au projet faute d'obtenir des droits de replantation et semble-t-il aussi parce que l'idée de transformer tout le jardin en vigne ne satisfaisait pas l'ensemble de la famille…

- Le système patrimonial viticole se traduit par de nombreux toponymes, « Rue des vignes», « Chemin de défruitement », « Rue de la grande charrière», … qui rappellent pourquoi l'architecture vigneronne domine les rues du « vieux Vesoul » situé au pied de la Motte. Celle-ci est d'ailleurs le cadre d'une histoire locale, « la légende des vignes de la Motte », et d'un dicton qui y fait référence. Nous les avons présentés dans la première partie de ce travail (cf. p.195).

Ainsi, le lieu est riche de diverses composantes de l'anthroposystème viticole qui se perçoivent très largement en position de vestiges hérités d'un passé révolu.
Celui-ci a été récemment exploité comme une authentique ressource pour valoriser le lieu.

La restauration de la vigne et du passé viticole

Le site de la Motte a été réaménagé par la municipalité au début des années 2000.
Nous avons rencontré l'élu municipal qui a participé à la mise en place du projet. L'idée principale était surtout de préserver la Motte de l'extension du bâti et d'en refaire un lieu fréquenté par la population, en particulier par les touristes. Le chemin de croix est une promenade agréable, au cœur de la cité, et le sommet offre un point de vue remarquable sur les environs. Une table d'orientation a donc été installée au dessus de la chapelle et un balisage a été mis en place depuis le centre ville pour effectuer une ballade familiale. Le boisement de la Motte en fait un lieu original à proximité du centre ville et il s'apparente à une sorte de parc urbain singulier.

La municipalité a choisi de donner au lieu une coloration différente de celle qu'impose la présence du chemin de croix et de la chapelle Notre-Dame, de sorte que la promenade ne soit pas vécue comme un pèlerinage... Les marques de l'anthroposystème viticole ont conditionné le choix du thème de la vigne pour donner au lieu une identité renouvelée.
Selon la personne interrogée l'exemple de Champlitte a servi de « *locomotive* » dans la mesure où cette commune permet d'identifier la vigne comme une composante du territoire régional. Ainsi le thème retenu n'apparaît pas comme saugrenu et restaure sur ce point un passé qui avait été quelque peu négligé. L'aménagement du lieu est modeste mais parfaitement efficace. Il repose sur trois actions :

- Les murgers ont été débroussaillés et nettoyés. En bordure du chemin, ils accompagnent la promenade. L'importance de ces aménagements est évidente. Ils évoquent des pratiques passées importantes et se posent en vestiges de l'époque révolue à laquelle ils renvoient.

- Quelques panneaux disséminés sur le parcours expliquent la chose. Nous sommes sur un ancien vignoble :

« *A partir du Moyen-âge, le versant de la Motte exposé au Sud s'est couvert de vignes (…) Il donnait un vin dont les vésuliens étaient fiers et que l'historien L. Gollut met en 1952 au même niveau que ceux d'Arbois et de Poligny (…) le vignoble de la Motte atteignit son extension maximale à la fin du XVIIIème siècle : près de 100 hectares*».
Le propos est clair. Il donne au lieu une identité viticole et formalise une histoire quelque peu revisitée comme nous le verrons dans la partie qui suit.

- Enfin, une vigne a été replantée, en bordure du chemin peu avant d'arriver au sommet de la Motte. Quelques dizaines de ceps échalassés ancrent dans ce lieu la présence officielle de la vigne. L'entreprise semble hasardeuse et un peu précipitée. La parcelle est peu soignée, le sol n'a visiblement pas été travaillé comme il se doit et l'ensemble est mal mis en valeur. Un manque d'organisation sur ce point a été reconnu par l'élu municipal interrogé qui a pris soin de préciser que les choses « *étaient encore en rodage* »… Quoiqu'il en soit, cette plantation participe à la démonstration et renforce la légitimité du lieu à être appréhendé comme viticole.
Comme un symbole, la mobilisation de la mémoire du lieu a réintroduit la culture de la vigne en son sein.

Fig. 4.10 La restauration du passé viticole du site de la Motte

(Photo. Mai 2006)

La célébration du passé viticole

Ce panneau explicatif évoque l'importance passée de la vigne sur le site.
Les résumés en allemand et en anglais attestent de l'objectif touristique de la démarche.

Le retour de la vigne sur le site?

Une petite parcelle a été replantée sur la Motte. Toutefois, elle est modeste, mal valorisée et souffre d'un manque de soins manifeste.

La valorisation des héritages viticoles

Certains vestiges du bâti viticole (baraques, murgers, clos) ont été nettoyés et mis en valeur le long du chemin de croix qui mène à la chapelle.

Au final, la Motte est un lieu qui s'inscrit dans une démarche mémorielle évidente. Il s'inscrit dans les vestiges de la vigne d'autrefois et la structuration de la promenade par un parcours religieux renforce le poids de la « tradition ». Néanmoins de nombreuses libertés sont prises avec l'histoire du lieu. Les raccourcis ou approximations historiques permettent de mettre à jour le sens véritable donné à ce lieu.

Un discours qui s'appuie sur une relecture de l'histoire du lieu

Les panneaux explicatifs, les brochures mises à disposition par l'office de tourisme ou la municipalité présentent le lieu à travers une démonstration qui simplifie très largement son histoire. On retrouve ici l'exposé rencontré dans la plupart des ouvrages monographiques locaux grand public : la vigne était jusqu'à l'arrivée du phylloxéra une culture de première importance. Certains vins étaient d'une qualité certaine. La maladie a détruit le vignoble. Il ne s'en est jamais remis. Ainsi, la brochure mise à disposition par l'office de tourisme de Vesoul expose :

« *Jusqu'au XVIIIème siècle, Vesoul fut l'un des plus importants centres viticoles de la région et produisait un vin aussi réputé que celui d'Arbois. Près de 800 hectares de vignes entouraient la ville sur la Motte et les coteaux environnants.*
De nombreuses maisons vigneronnes subsistent dans le vieux Vesoul, en partie dans la rue des Annonciades. Après la destruction de la vigne par le phylloxera au XIXème siècle, les vignerons se reconvertirent dans les industries naissantes ou dans les cultures maraichères.»[1]
Le propos s'appuie ici sur d'importants raccourcis historiques. Nous renvoyons à la partie historique de ce travail pour mettre à jour le procédé :

-Vesoul annexe de fait la production d'autres vignobles, celui de Chariez en particulier, lorsque la qualité du vin est exposée. Les superficies plantées en vigne sur la ville n'ont par ailleurs jamais dépassé 100 hectares et l'estimation proposée ici intègre l'ensemble des vignobles des environs .

- La vigne a longtemps résisté au phylloxéra. Au Recensement Général Agricole de 1929 la commune déclare encore près de 30 hectares de vignes. A l'instar du reste de l'aire d'étude, la maladie a précipité le déclin de la vigne mais n'est pas l'élément moteur de sa marginalisation.

- Les « vignerons » de l'époque sont difficiles à appréhender comme tel. Il s'agit le plus souvent de polyculteurs. La plupart renoncent à la vigne sans toutefois renoncer à l'agriculture. Comme nous l'avons mentionné dans la troisième partie de ce travail, ce sont surtout les ouvriers agricoles qui succombent aux attraits de l'industrie et cet exode a commencé bien avant la fin du XIXème siècle.

Ainsi, la présentation de la viticulture de la Motte s'appuie sur une version simplifiée de l'histoire, chose courante dans ce type de situation. Elle met en scène une démonstration didactique efficace pour rendre compte d'une époque difficile pour la région. Elle se conjugue bien avec la présentation du chemin de croix, sur un panneau explicatif :

«*Notre Dame de la Motte a été érigée en 1857 en remerciement à la Vierge pour avoir épargné la ville du choléra en 1854. Détruite par un incendie, elle a été reconstruite en 1967* »
La Motte est donc un lieu de mémoire qui renvoie globalement aux épisodes difficiles du XIXème siècle. Ce lieu est présenté dans son écrin de végétation comme un vestige de ce

[1] Vesoul, brochure éditée par le Comité Départemental du tourisme de Haute-Saône, fév. 2005.

temps passé. Il domine la ville et sa fonction récréative se prête bien à une plongée dans cet espace un peu en dehors de son époque, à quelques pas du centre-ville.

2.2.3 Un lieu de mémoire au service de Vesoul

La mise en scène du site de la Motte répond à une logique qui met à jour certaines lignes de force de la construction de l'identité territoriale. Le classement récent du site en est une bonne illustration. L'objet viticole est au cœur du procédé.

Un classement qui mythifie le lieu

La Motte a été classée en 2004 par le ministère de l'Ecologie, et du Développement durable[1]. Elle fait actuellement l'objet d'un plan de gestion en cours d'élaboration par la DIREN de Besançon. L'élu municipal interrogé nous a confié que l'opportunité s'est présentée et qu'à l'époque « *les choses ont été un peu précipitées… il fallait saisir l'occasion* ». La réflexion sur une véritable valorisation du site est donc en cours et devrait préciser les choses. Ce classement donne au site une vraie légitimé historique, mise en avant par l'office de tourisme :
« *Ce site exceptionnel, gardien du passé régional reçoit ainsi ses lettres de noblesse en étant reconnu site classé* ».
Néanmoins, la présentation de ce classement effectuée par le ministère, qui s'appuie sur le dossier remis, donne au lieu un intérêt qui ne correspond pas à son histoire et à la réalité du moment[2]. En effet sur son site le ministère présente :

« *Cette mesure de protection se justifie par le caractère pittoresque et l'originalité d'un site remarquablement préservé au cœur d'une trame urbaine dense(…)La définition du périmètre se fonde en second lieu sur une composition paysagère riche et structurée, étagée sur 375 mètres de hauteur : des vergers alternent avec des jardins familiaux et quelques vignes, de véritables boisements de pins et d'épicéas succèdent aux prés bordés de haies et conduisent au sommet de la butte et à la chapelle qui s'affirme comme un élément identitaire fort* »
Le « *pittoresque* » de la Motte est une réalité. Sa topographie, les marques de l'anthroposystème viticole et les édifices religieux permettent de comprendre le qualificatif.
A l'inverse le site ne peut être considéré comme « *remarquablement préservé* ». Il s'agit surtout d'un espace en proie à une déprise anthropique prononcée depuis plus d'un siècle. Les dynamiques progressives de la végétation se sont imposées sur presque la totalité de la Motte. Le boisement de la Motte est le résultat d'un abandon du site, récent, si on le replace dans une perspective historique. Sa composition correspond à la mosaïque paysagère définie dans la première partie de ce travail. Elle est typique des anciens terrains viticoles. On notera par ailleurs que l'évocation de « *quelques vignes* » est sans doute un peu exagérée, au regard de leur présence véritable… La comparaison proposée précédemment entre différentes prise de vues effectuées depuis la fin du XIXème siècle démontre bien que cette couverture boisée ne peut être assimilée à une forme conservatoire de l'espace en question.

En définitive, La Motte est un bien un lieu emblématique de la ville. Mais son image « officielle » et les discours qui l'accompagnent tiennent plus du « lieu commun » que de

[1] Décret du 9mars 2004, B.O. du 16mars 2004.

[2] http://www.ecologie.gouv.fr/La-butte-dite-la-Motte-site-classe.htlm (consulté le 7avril 2008)

l'histoire du lieu lui-même. La Motte était au XIXème siècle un espace viticole cultivé par des viticulteurs-polyculteurs amateurs et s'inscrivait dans une logique d'autoconsommation. Le site ne diffère pas à l'époque du portrait général que nous avons dressé de la viticulture dans la partie historique de ce travail. La vigne a perduré, au sein d'un parcellaire fort émietté et a laissé de nombreux vestiges qui composent en ce lieu un anthroposystème viticole particulièrement riche.

Il est remarquable de constater que la mise en scène du lieu occulte cette réalité. Elle ne retient que des éléments ou des temps forts de son histoire et falsifie les composantes qui permettent de comprendre son paysage actuel.

La vigne en tant que vestige et objet marginal est au cœur de la démarche mise en œuvre.

Au-delà du lieu étudié, c'est surtout un morceau d'histoire de la cité que l'on entrevoit. Ce lieu est porteur d'une mémoire et d'une identité qui le débordent largement et ouvrent sur une compréhension plus large du territoire vésulien.

La vigne, une marginalité au service de la démonstration

Au sein du lieu, la vigne présente deux caractéristiques qui participent à la mise en scène de la Motte :

- Les vestiges et autres marques de l'anthroposystème viticole sont nombreux. Mais le système qui préside à leur mise en place a disparu depuis longtemps sur le site.

Dès lors ils s'offrent à une relecture possible de la symbolique dont ils sont porteurs. Le raccourci historique crée une ellipse : « Autrefois » une viticulture de qualité existait dans les environs. Des vestiges viticoles sont présents sur ce lieu. Ce lieu nous renvoie donc à cette viticulture glorieuse.

Les approximations géographiques et historiques importent peu. Ce n'est pas le site viticole que l'on célèbre mais une mémoire plus générale en rapport avec la vigne.

On ne veut retenir que les faits les plus glorieux, ceux qui sont les plus à même d'être mis en avant.

La profondeur historique dans laquelle s'inscrit le site de la Motte, favorise cette ellipse temporelle. Ce site féodal est associé depuis son origine à l'histoire de Vesoul. Cela brouille les repères chronologiques et amalgame les époques.

- La vigne est bien de nos jours une réalité spatiale marginale sur la Motte. Les vignes de jardins ou la parcelle récemment replantée ne permettent pas de remettre en cause ce constat. Elle autorise donc une mythification de ce qu'elle incarne. A la différence de nombreux autres sites étudiés dans ce travail, il ne demeure pas un véritable système de la viticulture d'amateur qui infirme le raccourci historique effectué ou qui au moins, contrarie la démonstration. La vigne se prête ainsi facilement à une relecture de ce qu'elle incarne.

Cette culture est donc un objet mis en scène et largement manipulé sur le site de la Motte. Ce n'est pas la vigne que l'on célèbre ici mais un certain passé chargé d'un idéel associé à l'histoire de la commune. Un panneau explicatif sur le site expose que *« seuls plusieurs passionnés résistèrent quelques temps* », après l'épisode phylloxérique.

Plus de deux générations continuèrent pourtant à cultiver plusieurs dizaines d'hectares sur le site, jusqu'au milieu du XXème siècle. Quelques viticulteurs font office de figures locales et ne peuvent échapper à l'histoire du lieu. Ainsi A. Lamy, présenté comme dans plusieurs ouvrages monographiques comme le « *dernier vigneron de la Motte* » (Denoix Y., 2002 ; Mandret S. 2005), qui présida la confrérie Saint-Vincent de Vesoul pendant un demi-siècle et dont le portrait figure sur une peinture à l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville. Cette réalité n'est pas intégrée à la mise en scène du lieu.

Ce n'est pas la mémoire d'un monde viticole d'amateur que l'on convoque ici. C'est celle d'un passé viticole mis au service d'une identité territoriale affirmée.

Un lieu de la vigne qui ouvre sur le territoire

Nous avons évoqué le classement de la Motte présenté comme « *un élément identitaire fort* ». C'est bien de cela dont il est question dans l'aménagement et la mise en scène récente du site de la Motte. Par sa singularité, sa présence dans l'histoire de la ville, la Motte identifie Vesoul et participe à la création de son territoire. Il ne s'agit donc pas de recenser ce qui relève de l'infrastructure du lieu. Les formes d'occupation du sol, leur évolution récente, les dynamiques en cours, n'ont dans cette perspective qu'un intérêt limité. On convoque la mémoire du lieu uniquement à travers une thématique viticole d'ordre général, exploitée comme une ressource au service de la communication municipale du moment.
Ce lieu est retenu pour son pouvoir d'évocation lié à la vigne. Il doit produire des repères et une symbolique qui reprennent les éléments d'une superstructure plus générale. C'est pourquoi, l'évocation du passé viticole gomme la réalité ce monde pour lui substituer une représentation beaucoup plus porteuse en termes d'image : la vigne a connu son heure glorieuse, Vesoul fut par le passé un grand vignoble. Seul un épisode, reconnu comme une catastrophe nationale et ancré dans la mémoire collective, est à l'origine de sa disparition.
Les marques de ce passé sont proposées au promeneur et doivent confirmer les faits. Cette ville a un passé, une histoire riche et parfois heureuse, Notre Dame de la Motte est là pour le rappeler.

Ainsi la vigne est en ce lieu une ressource qui n'est pas mobilisée pour elle-même mais pour ce qu'elle permet de démontrer. La mosaïque paysagère et les autres marques de l'anthroposystème viticole sont un support pour affirmer l'existence d'un passé très largement mythifié. La topographie du lieu, qui domine la ville et son cœur ancien, concourt évidemment à sublimer la démonstration.

La vigne est au final une ressource du territoire vésulien exploitée pour porter l'image de la commune et lui donner une profondeur historique. La ville est forte d'une histoire riche, parfois tourmentée que l'on présente ici. Elle empreinte d'ailleurs à l'image de Champlitte. Ce haut-lieu de la vigne a clairement inspiré la démarche entreprise par la municipalité selon l'élu rencontré. Il a permis la (re)découverte d'une ressource du territoire porteuse en termes d'image et portée par la dynamique impulsée par le vignoble chanittois.
Ici aussi la vigne a eu son heure de gloire. Aujourd'hui Vesoul l'affirme clairement et il est probable que le plan de gestion en cours d'élaboration s'appuiera largement sur ce passé.

2.3 Gy, une mémoire viticole en cours de réactivation

Dans son rapport à la vigne, le cas de Gy présente des similitudes avec celui de Vesoul. La commune a récemment redécouvert son patrimoine viticole et commence désormais à l'intégrer comme un élément constitutif de l'identité du territoire. Toutefois, l'approche diffère des cas chanittois et vésulien. La mise en scène, plus modeste apparaît moins artificielle et s'appuie sur une logique différente.

Fig. 4.11 Gy, une architecture remarquable héritée du passé viticole
(Photo. Juin 2006)

-Le château matérialise la puissante économie de la commune, autrefois générée par le vignoble de Gy.
-Au premier plan un ancien clos a été reconverti en potager. Il abrite toujours quelques pieds de vigne de jardin.

-Toutes les maisons anciennes possèdent une cave dont l'entrée se situe en général directement sur la chaussée.
- Riche et varié, l'habitat gylois est très largement de type vigneron.

Gy est au sein de l'aire d'étude, sans doute le plus bel exemple de l'architecture vigneronne. L'habitat vigneron est l'un des héritages les plus remarquables du patrimoine viticole. Il se conjugue avec d'autres composantes de l'anthroposystème viticole, nombreuses sur la commune et ses environs.

2.3.1 Un anthroposystème viticole parmi les plus riches

Nous avons déjà présenté, à plusieurs reprises dans ce travail, l'importance passée de la vigne et les manifestations actuelles de l'anthroposystème viticole sur la commune de Gy. Il ne s'agit pas ici d'en produire une synthèse complète, mais d'en rappeler les principales composantes.

Le vignoble de Gy fut le plus important de l'aire d'étude au XIXème siècle. Plus de 1000 hectares couvraient les finages de Gy, Bucey les Gy, Charcenne et de quelques communes environnantes. La vigne constituait à l'époque une quasi-monoculture et a longtemps été la principale source de richesse de ces campagnes.

Aussi, les héritages matériels et immatériels de la vigne sont nombreux :

- Le système patrimonial viticole est le plus remarquable de toute l'aire d'étude. Les rues anciennes présentent les plus belles architectures vigneronnes et rappellent l'importance passée de l'économie viticole. Nous présentons quelques vues qui illustrent ce caractère vigneron de l'espace bâti à la page précédente.

- Le système viticole à fruticées et forêts trouve quelques unes de ces manifestations les plus singulières dans les Monts de Gy avec plusieurs dizaines d'hectares de forêts à vitifaciès, de nombreuses vignes sauvages ou des mosaïques paysagères héritées de la pratique viticole (cf. p.167 et p.207).

- Par ailleurs, le système de la viticulture commerciale présente à Charcenne la principale exploitation viticole du département. Les parcelles de vigne sont réparties essentiellement sur cette commune et celle de Gy.

- Enfin les systèmes de la viticulture d'amateur et de la vigne de jardin, sont évidemment présents. On note toutefois qu'ils singularisent moins la commune de Gy que ceux évoqués précédemment, leur manifestation étant plus conforme à ce qui se rencontre ailleurs dans l'aire d'étude.

Les lieux de la vigne sont donc particulièrement nombreux sur la commune et constituent un cadre général qui aujourd'hui encore permet d'appréhender Gy comme un véritable village vigneron[1]. La commune a longtemps ignoré cet héritage. Elle ne le valorise que depuis peu, dans le cadre d'une approche qui mise sur le développement touristique et culturel.

2.3.2 Un patrimoine viticole peu valorisé jusqu'à présent

Lorsque nous avons commencé nos recherches de terrain pour ce travail de thèse nous fûmes surpris de constater que les références à la vigne étaient presque totalement absentes de la commune, en dehors de celles qu'impose l'anthroposystème viticole.

Nous avons interrogé deux élus municipaux lors d'un entretien informel, à l'occasion d'une sortie de terrain organisée par l'office de tourisme. Ils ont reconnu le déficit d'image dont souffre la commune aujourd'hui en Haute-Saône en particulier par rapport à Champlitte, sur ce qui a trait à la question viticole. L'un d'eux expose :

« *Eux, ils ont bien réussi à se donner une image importante, alors qu'ici il y avait encore plus de vignes* ».

M. Guillaume, propriétaire de l'exploitation viticole éponyme localisée à Charcenne fait le même constat :

« *Il y a plus de vignes ici qu'à Champlitte et le vignoble de Gy, c'était bien autre chose… On vendait du vin aux princes allemands(…). Aujourd'hui, un tiers de ma*

[1] Gy compte 1034 habitants au recensement I.N.S.E.E. de 1999.

production est vendue à l'étranger, aux Etats-Unis, en Angleterre… mais les gens connaissent surtout Champlitte. C'est comme ça…»

Nous avons pu constater en effet lors des enquêtes par entretiens et par questionnement que moins d'une personne interrogée sur quatre cite spontanément Gy ou Charcenne comme commune viticole dans le département alors que presque toutes évoquent Champlitte. Selon M. Guillaume la raison tient essentiellement au fait que Gy est désormais tourné vers le Sud du département. Dans l'influence de Gray et de Dijon la ville remplit surtout une fonction résidentielle pour une population qui travaille en dehors de la commune.
Il en va de même pour le vignoble actuel :

« *Je ne cherche pas à vendre localement, nous sommes présents dans les foires internationales et on vend à l'étranger. Champlitte, c'est plus local, il y a plus de folklore…* ».

Il reconnaît d'ailleurs qu'il ne cherche pas à mettre en évidence l'origine haute-saônoise de ses vins. L'appellation « Vin de pays de Franche-Comté » est selon lui beaucoup plus porteuse et relève d'une stratégie commerciale claire et efficace au regard des résultats obtenus :

« *A Champlitte, ils se sont enfermés dans une image un peu particulière. Tout cela manque un peu de sérieux, c'est dommage* ».

Force est de constater que le vin produit à Charcenne est effectivement plus renommé dans les circuits œnophiles que celui de Champlitte comme nous l'avons évoqué dans la première partie de ce travail.
A l'instar de son vignoble actuel, Gy n'a pas cherché à mettre en scène une mémoire locale en lien avec la vigne. Néanmoins elle semble redécouvrir depuis peu cette ressource du territoire et l'intègre désormais dans une logique qui vise à renouveler son image.

2.3.3 La revalorisation récente de la ressource viticole

Depuis 2005 la vigne retrouve une importance notable au sein de l'identité gyloise. Une série d'actions ponctuelles lui redonne place au sein du territoire communal.
Nous avons déjà présenté quelques unes de ces manifestations nouvelles de la vigne à Gy, lorsque nous avons défini le système patrimonial viticole dans la première partie de ce travail. Nous limitons ici notre propos à proposer une lecture de la démarche récemment engagée.

La vigne placée au rang de symbole

En 2005, les autorités municipales ont remis en scène la vigne sur le territoire communal. Certes l'entreprise reste très modeste et il convient de ne pas se méprendre sur son importance véritable, ni sur les logiques qui président à sa mise en place. Toutefois la vigne se retrouve bel et bien à nouveau au cœur de l'image donnée à la commune.

La Région Franche-Comté met actuellement en place le label « Petite Cité Comtoise de Caractère ». L'opération est en cours de réalisation. Elle vise à promouvoir les communes de moins de 6000 habitants qui présentent un certain cachet, dans le cadre de la création de « routes touristiques » régionales. Gy, Charcenne et Bucey-les-Gy font partie des 28 communes retenues pour le moment. C'est clairement le système patrimonial viticole qui est célébré dans ces villages vignerons. Les élus municipaux interrogés ont été clairs sur ce point. C'est la création de ce label qui a encouragé la démarche. La municipalité a cherché à valoriser le caractère vigneron du village pour appuyer le classement. Plusieurs actions ponctuelles sont ainsi mises en place depuis peu :

- Un des blasons de la commune, qui arbore la vigne, a été remis au goût du jour. La Mairie le diffuse sur ses publications et de façon plus originale sur certains équipements. Ainsi les poubelles de la ville sont toutes décorées de celui-ci à mesure de leur renouvellement.

- Des objets viticoles ont été disposés à plusieurs endroits dans la commune : tonneaux reconvertis en bacs à fleurs, pressoir et soc à labourer les vignes exposés à l'entrée du village, treilles replantées sur quelques bâtiments publics… Un inventaire exhaustif n'aurait guère de sens ici. Il aurait même tendance à induire en erreur sur l'importance de la démarche engagée, car au final la « touche viticole » réintroduite reste fort modeste.

La municipalité n'a pas souhaité effectuer une recréation du lieu excessive en ce sens. Le patrimoine viticole est là, à travers son architecture, ses clos ou ses parcelles de vigne et ne s'accompagne pas d'une mise en scène comme celles effectuées sur le site de la Motte à Vesoul ou à Champlitte le jour de la Saint-Vincent.

La vigne est donc symbolisée pour illustrer la mémoire des lieux portée par les héritages viticoles mais ne transforme pas Gy par un procédé trop artificiel.

La vigne est ici intégrée davantage comme une ressource territoriale d'aujourd'hui qui porte l'avenir de la commune. Elle retrouve une place affirmée et se pose comme un élément de l'identité qui participe à l'appropriation collective définissant le territoire des habitants de la commune. Il n'est pas possible pour les résidents de Gy d'ignorer le passé et la mémoire viticole du lieu et de nos jours l'économie viticole fait partie de la réalité du moment.

Une ressource récréative et touristique

En effet, la vigne n'a jamais cessé d'être une ressource économique directe de la commune à travers la pépinière Guillaume et la relance d'un vignoble commercial réalisée au début des années 1990. Elle s'inscrit désormais aussi au sein de nouvelles activités récréatives et touristiques. Portée par le label qui reconnait le caractère vigneron de la cité, la viticulture est désormais pleinement intégrée aux circuits touristiques mis en place récemment.

L'office de tourisme propose depuis 2006 plusieurs promenades sur Gy et ses environs qui mettent en scène le patrimoine viticole local :

- Durant la belle saison, une visite guidée de la commune est proposée deux fois par mois ou sur demande pour un petit groupe, dans le village. Elle s'intitule *« Gy et le paradoxe de ses bâtiments »*. Nous y avons participé anonymement, et avant de rencontrer plusieurs personnes de la commune, afin de recevoir le propos tel qu'il est dispensé de façon ordinaire, sans que notre démarche puisse être identifiée. Pendant une heure trente environ, le système patrimonial viticole est mis en valeur au sein de la partie ancienne du village. Les plus belles façades, les caves, le château, les clos et autres toponymes liés à la vigne sont présentés comme autant de marques du passé viticole de Gy. Le « paradoxe » s'impose comme une évidence pour l'animateur du jour [1]:

« *Nous sommes ici dans un village vigneron, digne des plus beaux villages de Bourgogne, alors qu'il n'y a quasiment plus de vigne sur la commune* ».

Le propos se concentre sur l'histoire de quelques bâtiments et s'inscrit dans une histoire exclusivement monographique. A plusieurs reprises il est rappelé que Gy était, et demeure, le principal vignoble de Haute-Saône. Le patrimoine local en est la plus belle illustration. Le phylloxéra est ici aussi désigné comme un épisode cataclysmique, responsable à lui seul de la disparition des vignes. Au final ce circuit consacre Gy comme le lieu véritable de la

[1] Samedi 1 juillet 2006

viticulture en Haute-Saône, sans que Champlitte ne soit citée. Il lui conteste ouvertement son statut de haut-lieu de la vigne.

- Plusieurs randonnées empruntent les Monts de Gy. A pied, à vélo ou à cheval il est possible de se promener sur des sentiers balisés qui selon une brochure de présentation permettent : « *la découverte de la diversité des paysages, l'authenticité du patrimoine et la qualité des produits du terroir* ». Les vestiges de la vigne d'hier côtoient les parcelles d'aujourd'hui, visibles à partir des Monts. Aucun balisage ne fait référence à la vigne sur le terrain. Les vestiges sont suffisamment nombreux et s'imposent d'eux-mêmes. Seules les brochures qui présentent les parcours rappellent qu'ils sont hérités du vignoble détruit par le phylloxera. Le responsable de l'office de tourisme nous a expliqué qu'à terme un balisage explicatif pourrait être mis en place, en particulier pour livrer quelques explications sur le passé viticole mais que rien de précis n'était encore décidé au moment de notre passage.

- Enfin, la brochure et le site internet[1] qui présentent le classement de Gy et des communes voisines comme « *petites cités comtoises de caractère* », mettent en avant le cachet vigneron de ces lieux. Ainsi Gy domine l'ancien vignoble. Il est rappelé : « *Son passé historique très riche, notamment avec la présence des Archevêques de Besançon résidant au château pendant sept siècles et une activité vigneronne qui marque l'économie et l'architecture de Gy* »

Cette commune doit être associée aux villages voisins qui composaient aussi l'ancien vignoble comme Bucey-les-Gy : *«…ce village vigneron offre un habitat typique(…). Un paysage marqué par l'exclusivité du vignoble dont les traces subsistent encore aujourd'hui : caves voutées, coteaux en terrasses, murgers, vigne sauvage…et depuis peu la production d'un vin réputé à Bucey-les-Gy : le fameux « Chierenard » issu du cépage Chardonnay* », ou Charcenne : « *Charmant village vigneron(…) Charcenne c'est aussi le pays du vin et des fromages où des visites chez ces productions* (sic) *sont organisées*».

La vigne a donc récemment retrouvé un nouvel intérêt pour Gy qui la valorise comme une ressource intégrée aux fonctions récréatives de cette commune. Elle participe à la célébration du patrimoine et des paysages locaux mais ne procède pas d'une démarche mémorielle aussi marquée qu'à Champlitte ou Vesoul.

Son intégration à l'image de la commune diffère en effet des exemples précédents.

2.3.4 Une composante territoriale du moment

Un passé viticole qui n'est pas célébré

Gy apparait un peu comme le contre-exemple de Champlitte. A l'inverse du haut-lieu de la vigne en Haute-Saône, Gy ne célèbre pas le passé. Certes la mémoire viticole est convoquée mais seulement pour expliquer une réalité du moment. La vigne compose et explique le présent sans chercher à le farder ni à l'habiller d'une splendeur passée. Elle existe au sein du territoire à travers les parcelles commerciales ou d'amateurs et de toutes les manifestations de l'anthroposystème viticole, en particulier celles qui relèvent du système patrimonial. Elle justifie ainsi « *le paradoxe de ses bâtiments*».

[1] www.franche-comté.org (consulté le 7 avril 2008)

Le contraste est clair avec Champlitte. La célébration de la vigne n'est pas prétexte à des discours enrobés de valeurs « traditionnelles ». L'un des élus interrogé nous a confirmé que la municipalité cherchait à éviter l'écueil d'une référence à la vigne teintée de nostalgie. Champlitte est en ce sens plus un contre-modèle qu'une référence à imiter. C'est selon lui ce qui explique le fait que Gy a longtemps tardé à mettre en valeur son patrimoine viticole. Il reconnait cependant que le succès de Champlitte et la diffusion de son image viticole à travers tout le département a fait prendre conscience du potentiel de Gy en la matière. Située à la frontière bourguignonne, Gy a sans doute minoré ce potentiel du fait de l'influence du puissant vignoble voisin.

Un rapport différent à la vigne

En effet, nous sommes ici dans le Sud de l'aire d'étude. Il est aussi rapide de se rendre à Dijon qu'à Vesoul et les vignobles des Côtes de Nuit ne sont qu'à une quarantaine de kilomètres, ceux du Jura à peine plus éloignés. Aussi, le rapport à la vigne est différent des espaces situés plus au Nord. Le référentiel en la matière reste la Bourgogne. Si Gy présente un système patrimonial remarquable en Haute-Saône, celui-ci devient assez ordinaire si on le compare à ceux rencontrés plus au Sud.

De la même façon, la vigne est une culture plus banale, qui ne s'identifie pas comme véritablement marginale, du fait de la proximité géographique des vignobles voisins. Nous avons réalisés six enquêtes par entretien auprès de viticulteurs amateurs, sur Gy et ses environs, auxquels s'ajoutent une dizaine d'entretiens informels effectués lors de nos sorties de terrain. A chaque fois évoquer la vigne en Haute-Saône et sur Gy nous a conduit à parler du vignoble bourguignon, ce qui ne s'est quasiment jamais produit lors des enquêtes réalisées dans le reste de l'aire d'étude.

Aucune des personnes interrogées lors des enquêtes par entretien n'apprécie le vin de Champlitte. Celui de Charcenne est bien plus estimé. Il serait logique de considérer qu'il s'agit là d'un comportement classique qui conduit à consommer les produits locaux. Cependant les personnes interrogées le considèrent surtout comme un vin proche de ceux produits en Bourgogne et non comme un vin original parce que produit en Haute-Saône. Il est vrai que l'entreprise Guillaume reconnaît produire sur les bases du modèle bourguignon : les cépages, les procédés de vinification, et les vignerons sont tous « importés » de ce vignoble. La singularité de sa production en Haute-Saône n'a été présentée que pour justifier un point essentiel : un rapport qualité/prix bien supérieur aux vins de Bourgogne. Le rapport au vin produit sur Gy illustre bien que la vigne est ici intégrée à un espace qui s'ouvre largement sur le prestigieux vignoble voisin.

Ainsi la vigne fait sortir le territoire de la commune du cadre de la Haute-Saône. La vigne est moins marginale, dans sa réalité, son histoire et ses pratiques à Gy que dans le reste de notre terrain de recherche. Paradoxalement elle semble aussi moins remarquable, même dans le cadre de sa récente remise en scène. Sans doute cela tient-il au fait que l'influence de Dijon modifie le rapport à cet objet d'étude.

A l'image de ce qu'elle peut être au Sud du département, la vigne reste avant tout une ressource au service du développement de la commune. Elle participe à l'économie locale, à travers son exploitation culturale et touristique et s'inscrit toujours dans l'infrastructure du territoire.

Il est tentant de considérer qu'à travers l'étude de l'objet viticole, nous pouvons mettre en évidence que Gy est intégrée au rayonnement de la Bourgogne, et que cette commune diffère ainsi du reste de l'aire d'étude. Toutefois, la recherche effectuée reste limitée sur ce point et ne permet pas de le démontrer pleinement. Nous en restons donc au stade de l'hypothèse.

2.4 Les mémoires de la vigne se confrontent

Nous avons présenté plusieurs mises en scène de la vigne dans l'aire d'étude.
A travers les exemples de Champlitte, Echenoz-la-Méline, Vesoul et Gy, nous constatons que la vigne renvoie systématiquement à une mémoire des lieux qui fait référence à l'âge d'or de cette culture dans la région.
Ce passé viticole est exploité de différentes façons : ressource mémorielle et identitaire pour Champlitte et Vesoul, ressource économique et touristique dans le cas de Gy, support à l'expression de valeurs religieuses réactionnaires pour Echenoz… la vigne s'appréhende dans ces mises en scène, selon des finalités diversifiées. Cependant, dans tous ces exemples, on retrouve une même mémoire de la vigne régionale. La vigne en Haute-Saône est associée à une histoire qui a plus ou moins valeur officielle.
Elle participe à forger une mémoire collective de cette culture et reprend largement une démonstration didactique qui justifie à la fois la disparition de cette culture dans l'aire d'étude et la renaissance ponctuelle de quelques vignobles commerciaux. Elle conditionne aussi les mémoires individuelles et le rapport que ceux qui s'adonnent à la vigne entretiennent avec cette culture.

2.4.1 Une histoire « officielle » très largement acceptée ?

Cette histoire de la vigne s'appuie sur des temps ou des événements forts, qui facilitent une démonstration erronée mais efficace. Elle s'est largement diffusée par l'intermédiaire de plusieurs vecteurs. Elle demeure toutefois contestée et permet de mettre à jour l'importance que la vigne conserve parfois au sein du territoire.

Les schèmes constitutifs de cette histoire

Nous avons déjà évoqué les éléments qui participent à structurer une histoire de la vigne dans l'aire d'étude, très largement reprise dans différents médias ou discours. La démonstration intègre une série de données historiques qu'elle conjugue avec des raccourcis ou des simplifications. Le procédé est classique : l'assimilation de cette histoire didactique et homogène est ainsi facilitée (Becker A., 1998). Le propos d'ensemble expose que la vigne a connu un passé faste, avant de disparaître brutalement au début du XXème siècle.

Le premier temps identifié est celui d'un âge d'or idéalisé. Les données statistiques du XIXème siècle, la présentation des vignes à partir de documents tels que la carte de Cassini, l'Atlas du Préfet Dieu ou d'autres sources iconographiques soulignent avec justesse, l'importance passée du fait viticole. On rappelle aussi la renommée de certains vins produit à Gy, Champlitte ou Chariez. L'idéalisation vient de la compression des époques et de la généralisation de données ponctuelles.
En effet, l'apogée viticole se situe à la fin du Second-Empire. Depuis plus d'un siècle les vins de qualité ont disparu de l'aire d'étude. De plus si la production de qualité a effectivement existé, cela ne concerne que quelques vignobles qui font figure d'exceptions si on les ramène à l'échelle de la Haute-Saône. On fantasme donc une époque où l'important vignoble de Haute-Saône, produisait des vins appréciés jusqu'à la table des princes allemands et faisait vivre toute une société.

Le deuxième temps intégré à la démonstration est celui de la crise phylloxérique. Systématiquement, cet épisode justifie la disparition rapide du vignoble et si quelques vignes résistent, la Première Guerre mondiale conclut le processus de disparition. Le mal vient d'ailleurs. Il frappe l'ensemble du pays. Ses effets sont dévastateurs ici comme sur le reste du territoire national. Avec lui c'est une époque et une société qui disparaît :

« *Ainsi, en 1888, le phylloxera fait irruption, il ne réduit pas seulement à néant l'ancien système de production(…) la maladie marque la fin d'un consensus technologique et social* ». Ce propos extrait d'un ouvrage consacré à la vigne dans le cadre d'une « *démarche graphique réalisée aux Beaux-Arts* » (Vadot C.O., 1997) résume bien la teneur de la plupart des ouvrages monographiques locaux qui traitent de la questio
n. La partie historique de ce travail a remis en cause le rôle de cette maladie dans le processus de disparition de la vigne. Le phylloxera est un catalyseur de la crise, nullement la cause essentielle. En outre, les dynamiques de résistance ont été importantes et la vigne continue d'occuper des superficies non négligeables jusque dans les années 1950. Mais la démonstration simplifie le processus. Elle retient que le phylloxera a détruit un système et toute une communauté et que cela explique la disparition de la vigne dans l'aire d'étude.

Ainsi le dernier temps de la démonstration est introduit. La communauté vigneronne n'a pas d'autre choix que de renoncer à la vigne. Cette culture disparaît et nous laisse nombre de vestiges qui témoignent de sa splendeur passée. Toutefois, elle a su renaître ponctuellement, portée par une mémoire des lieux et une tradition retrouvée. La chose est surtout illustrée par l'exemple de Champlitte.

Force est de constater que le maintien d'une communauté qui met en œuvre le système de la viticulture d'amateur est très largement occulté, voire totalement nié. Cela accentue d'autant plus la prétendue singularité des cas de « renaissance » d'un vignoble.

Au final, cette présentation générale de l'histoire de la vigne en Haute-Saône est très largement diffusée dans l'aire d'étude. Elle a valeur d'histoire officielle et conditionne la mise en place d'une mémoire collective de la vigne.

Le noyau d'une mémoire collective

M. Halbwachs a démontré comment l'histoire officielle et la mémoire historique qui en découle se confondent souvent avec une mémoire collective (Halbwachs M., 1950).

La démonstration qui vient d'être présentée effectivement consacrée comme le noyau d'une mémoire collective de la vigne. Elle verse clairement dans une de ces versions didactiques et réductrices de l'histoire qui, alimentées par une « poussée mémorielle », relèvent de ces représentations « *simplificatrices (…) ne donnant plus la parole aux silencieux, aux minoritaires* » (Joutard P., 1998)

- *Les vecteurs de diffusion*

Cette version de l'histoire de la vigne dans l'aire d'étude est diffusée principalement par deux vecteurs identifiés.

En premier lieu, elle participe pleinement aux différentes mises en scène de cette culture, que nous avons exposées précédemment. Champlitte fait figure de précurseur en la matière. Selon la finalité de la démarche engagée, l'exploitation de cette mémoire de la vigne insiste sur différents aspects :

- La glorieuse époque viticole est toujours mentionnée. Que ce soit pour une commune en particulier ou la Haute-Saône en général. Statistiques à l'appui, on mentionne toujours la présence d'importants vignobles.

- Ceux-ci sont associés à des valeurs particulières dans le cas des célébrations religieuses de Champlitte et d'Echenoz-la Méline. On glorifie les idéaux communautaires, le courage et le labeur associés artificiellement à la vigne. La réalité de pratiques viticoles familiales, parfois peu soignées, est dans ce cas totalement occultée.

- Cela permet d'introduire l'épisode phylloxérique dans sa dimension cataclysmique. Le fléau a mis à terre une culture pluriséculaire, qui ne s'en remettra pas. Toutes les mises en scène présentées reprennent le cliché. L'épisode répond pleinement à la définition de l' «événement » historique : intense, imprévisible, retentissant et conséquent, il détruit ou reconstruit (Winock M., 2001). En ce sens, il est un déterminisme explicatif suffisant pour justifier une démonstration.

- Enfin, le devenir de la viticulture et de ses héritages varie en fonction de la démarche engagée par rapport à cette mémoire viticole : la vigne est à l'origine des vestiges et des paysages hérités à Gy ; elle appartient à l'histoire des lieux et de la région à Vesoul ; elle résiste à force de courage à Champlitte et finit par renaître… Quelque soit le lieu en question, le maintien de pratiques variées et de ceux qui les mettent en œuvre n'est quasiment pas mentionné.

En définitive, même lorsque la démarche diffère dans ses finalités les mises en scène de la vigne observées reprennent toutes, peu ou prou, le même exposé sur l'histoire de la vigne dans la région. En effet cette démonstration se retrouve dans presque toutes les publications locales. Nous avons déjà mentionné en définissant le système patrimonial viticole, l'importance de ces publications monographiques régionales consacrées en général à une commune ou à une activité. Quelques éditeurs se sont spécialisés dans la production de d'ouvrages réalisés à partir de documents iconographiques du début du XXème siècle. Ces collections distillent une image d'autrefois, souvent empreinte de nostalgie, et participent à la diffusion de certains clichés, en particulier sur la vigne. La confusion entre les époques est de mise et il est fréquent de voir des cartes postales montrant un paysage post-phylloxérique se prêter à un propos évoquant le vignoble d'avant la crise. Un ouvrage entièrement consacré à la viticulture, abordée au travers de la Saint-Vincent a d'ailleurs été publié et ne déroge pas à la règle. Il reprend largement la mise en scène de la vigne réalisée à Champlitte, d'autant qu'un de ses auteurs est une figure de la commune. Nous nous contentons ici d'évoquer ces publications en qualité de vecteurs de cette histoire de la vigne, sans les étudier davantage.

Au final, l'exploitation et la diffusion de cette mémoire fabriquée de la vigne lui assurent, de fait, une reconnaissance dans la région. Elle la consacre comme une version officielle de l'histoire viticole, et forge ainsi ce que nous retenons comme le noyau d'une mémoire collective de la vigne dans l'aire d'étude. Le procédé est d'autant plus efficace que le monde viticole n'est pas abordé dans sa diversité. Le système viticole d'amateur est globalement ignoré et l'histoire de la vigne présentée est purgée de cette composante essentielle. Cette histoire réductrice et très didactique n'en est alors que plus facilement assimilable.

- *Une mémoire collective de la vigne ?*

L'étude des mises en scène de la vigne et du propos généraliste qui les accompagne, met à jour une série de représentations sur cette culture et son histoire.

Les enquêtes par questionnaire que nous avons réalisées démontrent leur assimilation générale au sein de l'aire d'étude :

- L'importance du vignoble d'autrefois est connue de tous. Globalement, une personne sur deux évoque l'existence passée d'une production de qualité (21 personnes sur 41questionnées).

- Deux occurrences expliquent la disparition de ce vignoble. Deux personnes sur trois rendent le phylloxéra responsable (26 sur 41). Environ une sur trois, évoque un climat inadapté (13 sur 41). Ce dernier point, qui n'est pas mentionné dans les différentes mises en scène de la vigne, est sans doute lié aux images médiatiques qui presque chaque année illustrent un vignoble de l'hexagone frappé par un gel tardif ou une averse de grêle.

- La Haute-Saône n'a plus de vigne. Ce postulat est partagé par les trois-quarts des personnes interrogées (19 sur 41). Certes Champlitte est cité par tous. Une personne sur deux peut compléter son propos en citant en plus les vignes de Charcenne ou de Roche et Raucourt. Mais quelques cas ne suffisent pas à infléchir le trait ; ce sont précisément des exceptions qui ne font que confirmer la règle.

Ce point de vue paradoxal est confirmé par le fait que presque toutes les personnes interrogées savent localiser dans leur commune, ou dans les environs, des parcelles de vigne d'amateurs. Pour autant cela ne suffit pas à remettre en cause l'idée que la Haute-Saône n'est plus un pays de vigne et la réalité d'une pratique d'amateur ne saurait remettre en cause une idée largement diffusée.

Une exception notable nous est apparue. Parmi les personnes questionnées six étaient « étrangères » à la région, dont deux hollandais et un allemand. Propriétaires de résidence secondaire, toutes ces personnes citent spontanément plusieurs vignobles commerciaux de Haute-Saône et Champlitte est reconnu comme un vignoble d'importance. A l'écoute des différents discours qui promeuvent la Haute-Saône, ils y sont sans doute plus sensibles. Il est de plus probable que la vigne soit aussi intégrée comme un élément du territoire national qui s'impose en faisant fi de la réalité de la géographie viticole. La Haute-Saône est avant tout un morceau de France, entouré de prestigieux vignobles, il est donc normal de s'attacher à y relever les vignes qui existent… Cette exception démontre l'efficacité de la communication locale sur le thème de la vigne et la promotion du système de la viticulture commerciale.

Ainsi, il est clair que les schèmes principaux qui structurent l'image diffusée de la vigne dans l'aire d'étude concordent avec ceux révélés lors des enquêtes par questionnement. Ils appartiennent au stock commun des représentions de la vigne dans la région.

Cette représentation collective sur l'histoire de la vigne se trouve d'ailleurs en partie légitimée par les inscriptions de l'anthroposystème : dans l'ensemble, les vestiges qui attestent d'une puissance passée de l'économie viticole sont connus ; la viticulture commerciale est quasiment absente et lorsqu'elle existe comme à Champlitte elle s'accompagne d'un propos qui la singularise comme une survivance ; le phylloxéra est reconnu à l'échelle nationale comme le fléau qui ruina de nombreux vignobles…

Toutefois, cette mémoire est confrontée à une réalité et à un vécu qui la contredisent largement. Son rejet exprimé sous des formes différentes existe.

2.4.2 La remise en cause de cette représentation collective

L'étude de Champlitte, a montré que la reconnaissance de son vignoble et de la Saint-Vincent, n'excluait pas un rejet ferme de ce que ce haut-lieu incarne dans l'aire d'étude. Le cas chanittois est en ce sens exemplaire puisque la mémoire collective que nous venons d'exposer prête elle aussi à contestation.

En effet, si son acceptation globale est de mise, ce n'est pas le cas auprès des acteurs du monde viticole que nous avons interrogés.

Un rejet général par la communauté vigneronne ?

Le haut-lieu chanittois et le discours officiel qui forge le cœur d'une mémoire collective de la vigne sont très largement rejetés par les acteurs du monde viticole que nous avons interrogés dans le cadre des questionnaires par entretien.

L'articulation en trois temps de « l'histoire officielle » de la vigne est remise en cause. Seul le premier temps de la démonstration est globalement partagé. Le passé viticole de la région est reconnu et une production de qualité pouvait exister.

C'est surtout le statut de la vigne au XXème siècle qui est remis en cause. Elle n'a pas disparu suite au phylloxera. Tous gardent le souvenir des pratiques viticoles qu'ils ont partagées sur le thème de « Ici chaque famille avait sa vigne…». Les plus âgés, qui se souviennent des paysages au sortir de la Seconde Guerre mondiale, aiment à rappeler l'importance des superficies encore plantées en vigne à l'époque. La vigne est un élément qui s'inscrit dans le vécu de chacun et demeure encore aujourd'hui une réalité qui la sort de son statut marginal si on l'aborde en tant que pratique et non d'un point spatial.

En conséquence, même si l'idée d'une disparition de la vigne est globalement acceptée, il ne leur est pas aisé de se reconnaître dans une représentation collective qui, de fait, ne leur accorde aucune place. La position à tenir sur le sujet est complexe et le propos souvent ambigu.

Champlitte cristallise alors toutes les oppositions qui remettent en cause le troisième temps de la démonstration.

Nous avons déjà rendu compte du rejet violent que les viticulteurs amateurs expriment face à ce haut-lieu. La « renaissance » d'une viticulture impose qu'elle ait disparu. La démonstration se heurte ici à un vécu, sensible, et surtout éprouvé par l'absence de reconnaissance qui accompagne la diffusion de l'image de Champlitte et plus largement de la vigne dans la région : la vigne n'avait pas disparu, ils en sont les témoins et les acteurs directs.

Le rejet est d'autant plus prononcé que le système de la viticulture commerciale mis en œuvre ne correspond en rien à la viticulture locale. Ces exploitations modernes ne s'inscrivent pas dans « la tradition » sur laquelle elles s'appuient pourtant afin de se donner une légitimité. La « renaissance » du vignoble est clairement perçue comme une imposture.

Des mémoires qui coexistent

Le rejet de cette histoire officielle de la vigne est très clair. Pourtant il n'a pas valeur de condamnation absolue. C'est la lecture des faits et leur instrumentalisation dans le cadre de leur mise en scène qui concentrent les critiques. Plusieurs schèmes sont en partie acceptés, voire partagés.

En premier lieu, les entretiens mettent à jour que Champlitte est violemment critiqué en qualité de haut-lieu de la vigne. Néanmoins une certaine indulgence s'exprime sur la réussite de l'entreprise commerciale. Intégré dans une réflexion qui porte sur le fait de réussir à « vivre au pays » en développant une activité rentable, le vignoble chanittois est mieux accepté. A condition de ne pas prétendre incarner un passé ou sa survivance. Les vignobles de Charcenne ou de Roche-et-Raucourt, qui ne s'accompagnent d'aucune mise en scène de ce type bénéficient d'ailleurs d'une image nettement plus positive. Ainsi si l'idée d'une « renaissance » pose problème, celle d'une « naissance » d'un nouveau type de viticulture que nous avons suggérée est acceptée par une majorité des personnes interrogées (18 sur 32[1]).

[1] Cette question n'a été mise en œuvre qu'après une dizaine d'entretiens, ce qui explique qu'elle ne porte pas sur la totalité de l'effectif interrogé.

La représentation d'une viticulture disparue n'est pas acceptée, on l'a vu, du simple fait que la pratique nous est parvenue donc qu'elle n'a jamais cessé d'être. Néanmoins une très large majorité de viticulteurs interrogés s'accordent à penser que la pratique d'une viticulture d'amateur disparaîtra avec eux (31 sur 43). Il est toutefois probable que leurs aînés pensaient déjà la même chose. Même les plus jeunes considèrent qu'ils sont en dehors de leur époque et que l'anachronisme apparent de la pratique la condamne à terme. Dès lors l'idée que la vigne a disparu ne leur apparait pas complètement fausse. Le processus de marginalisation a vécu, celui de la disparition totale serait en cours. Dans l'ensemble, le propos sur ce point est souvent flou et contradictoire. Il est difficile de dégager une position partagée et clairement exprimée.

L'idée que la vigne a disparu après le phylloxéra est donc totalement refusée. Toutefois l'idée qu'elle soit condamnée à disparaître depuis cette crise est plus largement reçue. Le maintien des pratiques est souvent présenté comme une survivance qui singularise ceux qui les mettent en œuvre. Ainsi ce point souligne que la représentation collective de l'histoire viticole se conjugue avec une mémoire plus personnelle. L'histoire « officielle » de la vigne qui consacre sa disparition remplit alors la fonction de révélateur d'une pratique qui serait une résistance. Elle met en relief la démarche engagée. Cultiver sa vigne est aussi une originalité dont on peut s'enorgueillir et qui forge une identité forte.

Ainsi, cette version diffusée de l'histoire de la vigne dans la région est rejetée sous sa forme globale. Toutefois les principaux schèmes qui la composent sont parfois intégrés comme un cadre qui se marie avec l'expérience ou le vécu des acteurs viticoles et leur donne un sens particulier : c'est de la confrontation avec cette version exposée que le maintien des pratiques viticoles se trouve magnifié. En effet, la représentation collective d'un épisode historique, lorsqu'elle est simplifiée dans le cadre d'une démonstration didactique n'exclut pas les distorsions ou l'expression de mémoires individuelles qui sont ainsi mécaniquement mises en valeur (Rousso H., 1998).

Les enquêtes par entretiens ont très rapidement révélées que la pratique viticole était quelque chose d'intime, dont les maîtres d'œuvre étaient fiers. Aussi modeste soit l'entreprise, elle procède d'une démarche identitaire réelle. Elle est une œuvre (Arendt H., 2001), plus qu'une habitude ou une tradition locale et sa marginalité prétendue, en opposition avec l'évolution générale, lui donne un surplus évident de valeur.

Dès lors il est possible de considérer que la démonstration historique conduite dans les différentes mises en scène de la vigne a valeur de mémoire collective, même auprès de ceux qui la contestent dans les faits et dans leur dire. Largement diffusée cette mémoire de la vigne s'est imposée pour devenir le noyau d'une mémoire collective. Elle se conjugue toutefois avec l'histoire personnelle et le vécu de ceux qui ont été ou demeurent des acteurs du monde viticole : d'autres mémoires de la vigne existent.

C'est au niveau des pratiques, de leur inscription spatiale mise à jour dans la présentation de l'anthroposystème viticole, de leur évolution et des acteurs qui les mettent en place qu'il faut chercher à les lire. Seule une approche fine de l'espace, que nous avons conduit à l'échelle des lieux, et la prise en compte directe des acteurs du fait viticole permettent de mettre à jour ces mémoires personnelles liées à la pratique de la vigne qui font aussi le territoire.

3 Les lieux de la vigne, prisme révélateur de valeurs territoriales

Nous avons donc présenté la mémoire collective de la vigne telle qu'elle nous est apparue, à travers sa diffusion générale dans l'aire d'étude. Elle relève largement d'une falsification des données historiques mises à jour dans la troisième partie de ce travail et s'oppose globalement à la réalité de l'ensemble des manifestations actuelles de l'anthroposystème viticole. C'est à partir de cette confrontation que nous cherchons à mettre en évidence les logiques qui prévalent au maintien de certaines pratiques. Ces pratiques conditionnent une mémoire différente de la vigne. Elles procèdent d'un rapport au territoire singulier qui relève très largement de l'intime. Elles démontrent l'importance que peut avoir un objet, marginal en apparence, dans la compréhension d'un territoire.

3.1 Les questions posées par la confrontation des mémoires

Plusieurs mémoires de la vigne existent. Il convient de les distinguer afin d'en dégager le sens géographique qui nous intéresse.

3.1.1 Opérer la distinction des mémoires

La mémoire collective ne doit pas être appréhendée comme une entité monolithique qui s'impose à tous. Mémoire collective et individuelle s'interpénètrent, en vertu d'un lien immanent propre à chacun. Ainsi s'opère une « *familiarisation* » avec le « *non-familier* » (Halbwachs M., 1950). Des faits, un sentiment, ou une pensée non vécus finissent par être assimilés par un individu qui se les approprie parfois au point de les revendiquer au nom d'un vécu fantasmé. P. Ricoeur rapproche ce constat de la notion d' « *Habitus* », développée par P. Bourdieu et de l'empilement des « temps longs » et « courts » cher à F. Braudel.
Il démontre que la pensée ou la mémoire collective fomente l'attribution d'un souvenir ou d'un fait à un « moi » qui participe à l'identité même de celui-ci. L'individu n'est pas conscient du mécanisme et « *ce défaut d'aperception est la principale cause de l'illusion* » (Ricoeur P., 2000).
Dès lors se pose la question de ce qui dans la mémoire d'un individu repose sur le vécu authentique de celui-ci et ce qui lui a été transmis par une mémoire collective dont il est nécessairement le récepteur. Comment distinguer ces différentes composantes qui peuvent se fondre dans une même mémoire ?

L'approche géographique peut participer à la reconnaissance de ces différents schèmes à partir d'une analyse spatiale fine qui repose sur l'étude des lieux.
Nous avons déjà rappelé dans notre problématique, l'essence « géographique » de la notion de lieux de mémoire. Les lieux de la vigne que nous abordons comme tels, sont porteurs d'une « mémoire de l'agir » qui se transmet très largement dans un cadre familial intime.
En interrogeant les pratiques, les logiques qui échappent à la mémoire collective et relèvent de la sphère privée, peuvent être mises à jour.
Bien évidemment les frontières entre ces composantes structurantes sont poreuses. Elles interagissent, ce qui impose une certaine réserve quant à la démonstration effectuée.

Nous entrons ici dans le domaine de l'histoire du quotidien et de la géographie conduite à son échelle d'analyse la plus fine, celle de l'individu et des lieux qui lui sont associés.

3.1.2 Le sens géographique de la démarche

Derrière les logiques qui conditionnent la mise en place d'une mémoire collective de la vigne, incarnée par l'exemple du haut-lieu qu'est Champlitte, se dissimulent donc d'autres mémoires qui relèvent de la sphère individuelle. Cette approche qui repose sur une confrontation des mémoires conduit à s'interroger sur la valeur symbolique des lieux. Un haut-lieu ou un lieu à forte charge symbolique qui appartient à la mémoire collective d'un territoire n'existe que s'il est porté par une assise beaucoup plus large à forte valeur territoriale (Gentelle P. 1995).

Si une mémoire collective de la vigne ou un haut-lieu comme Champlitte sont identifiables dans l'aire d'étude, c'est parce que la vigne est une composante suffisamment importante au sein des territoires pour les générer. Or la communauté portée par cette mémoire collective ou les mises en scène de la vigne déjà présentées ne correspondent pas au vécu des acteurs du monde viticole. La convergence sociale qui préside à leur mise en place ne relève pas de leur fait, bien au contraire.

B. Debarbieux propose de sortir le haut-lieu ou les lieux à forte puissance d'évocation de leur charge symbolique pour mettre à jour ce qui relève véritablement du territoire (Debarbieux B., 1993). Il invite à se demander si derrière un symbole qui rassemble, c'est la mobilisation ou le but de la mobilisation qui porte la charge d'évocation.

A Champlitte, Echenoz- la- Méline, Vesoul ou Gy la vigne dans le cadre de sa mise en scène est une ressource mobilisée, prétexte à porter ou à célébrer d'autres valeurs. De la même façon les publications monographiques qui traitent de la vigne fonctionnent davantage en célébrant un autrefois regretté plutôt que cette culture elle-même.

Ainsi, les lieux de mémoire consacrés à la vigne relèvent largement de l'artifice. Néanmoins leur existence suppose que la vigne reste une composante structurante des territoires. Elle appartient aux savoir-faire locaux, procède d'une mémoire de l'agir et relève encore des pratiques du quotidien.

Derrière le haut-lieu, il faut chercher le lieu ; derrière la mémoire collective, les mémoires individuelles et le vécu de chacun. La vigne est une réalité des paysages et des territoires de l'aire d'étude qui contraste avec sa mise en scène ou son exploitation symbolique. L'état des lieux que nous en avons dressé à travers l'étude de l'anthroposystème viticole le démontre.

Nous allons donc interroger ces pratiques et les logiques qui s'y rapportent afin de mettre à jour une réalité viticole qui diffère très largement de celle mise en scène et intégrée comme mémoire collective. Les lieux de la vigne sont porteurs de valeurs territoriales et d'une charge mémorielle particulière qui s'appréhende à l'échelle des acteurs présidant à leur mise en place.

Nous interrogeons en premier lieu les parcelles de vignes d'amateurs qui constituent une composante majeure de l'anthroposystème viticole. Si la mise en œuvre interpelle, le renoncement à la pratique doit aussi être analysé. Il permettra de souligner l'importance symbolique de la vigne de jardin. Enfin nous verrons que le vin lui-même peut être appréhendé comme un lieu de mémoire. Sa singularité repose sur des critères d'appréciation qui demandent à sortir des codes traditionnels de la pratique viticole.

3.2 Les parcelles de vigne, entre mémoire et identité

La pratique la plus évidente liée à la vigne demeure l'entretien d'une parcelle plantée en vigne. « Tenir une vigne », qu'il s'agisse de quelques ceps alignés ou de parcelles plus conséquentes.
Le système de la viticulture d'amateur présente une variété importante de mises en culture, mais l'entreprise demeure toujours modeste et relève très largement du micro-parcellaire.
La finalité de la démarche ne va pas de soi. Continuer à tenir une vigne et à produire du vin, en dehors de toute logique de rentabilité économique, conduit à interroger la pratique pour en saisir le sens véritable.
Ces lieux sont porteurs de valeurs multiples qui débordent très largement de la seule logique culturale.

3.2.1 Une pratique locale et paysanne

Il est difficile d'établir un portrait d'ensemble des acteurs qui aujourd'hui continuent de tenir une vigne. Aucune enquête n'existe sur ce point. Les déclarations effectuées auprès des impôts indirects permettraient d'aborder la question mais l'administration fiscale a refusé de nous les communiquer.
Nous pouvons toutefois produire une estimation globale par l'intermédiaire de deux sources :

- A partir du registre des déclarations de 1992, auquel nous avons eu partiellement accès par une source informelle, nous avons pu établir que la moyenne d'âge des déclarants était à l'époque de 72 ans et que les trois-quarts étaient des hommes. Néanmoins il s'agit là de données qui prêtent à certaines réserves.

En effet, le déclarant est toujours l'ayant-droit. Même si ce sont ses enfants qui entretiennent la vigne, il importe à l'aïeul, ou à sa veuve, de faire la déclaration. De plus la logique et la pratique sont de tradition familiale. C'est plus souvent un foyer ou une famille qui tient la vigne, qu'un individu particulier.

- Les enquêtes par entretien effectuées auprès de viticulteurs amateurs et la pratique du terrain ont confirmé que le système de la viticulture d'amateur était dominé par des « anciens ». Les trois quarts des viticulteurs rencontrés ont plus de soixante ans, la moitié plus de soixante-dix ans. Toutefois attention à ne pas généraliser le trait : un quart de l'effectif est âgé d'entre trente et cinquante ans. Cette approche confirme le fait qu'il est nécessaire d'appréhender la pratique au niveau de la cellule familiale, même si globalement le chef de famille, le « père » conduit les opérations.

Dans l'ensemble on trouve donc un profil plutôt âgé de viticulteurs qui sont presque tous originaires de la région (40 sur 43, les trois « étrangers» ayant épousé une native du cru).
Près des deux tiers des viticulteurs amateurs sont d'anciens paysans (29 sur 43). Ceux qui exercent d'autres activités sont, à quelques exceptions près, toujours issus d'une famille d'agriculteurs.

Il est donc clair que la pratique viticole est surtout le fait de natifs des lieux. La réglementation de la pratique viticole renforce cette réalité puisqu'il est très difficile aujourd'hui de réussir à obtenir des droits de replantation si on ne les reçoit pas de ses aînés.
Planter une vigne si l'on est « étranger » à la région impose souvent de le faire en prenant quelques libertés avec le cadre législatif. La pratique viticole s'inscrit donc le plus souvent dans une généalogie familiale et géographique. De fait, elle appartient aux lieux et se concentre entre les mains de ceux qui en sont originaires.

Cette donnée explique les logiques particulières qui conditionnent sa mise en œuvre.

3.2.2 Tenir sa vigne : des logiques multiples et complexes

La question est essentielle. Qu'est ce qui détermine le maintien d'une pratique singulière qui, de prime abord, semble en dehors de son époque ?
Dans le cadre des enquêtes par entretien nous avons systématiquement abordé le sujet.
Nous avons traité comme un même effectif ceux qui ont renoncé à tenir une vigne (six cas) et ceux qui continuaient au moment où l'enquête a été réalisée.
Si dans une majorité de cas les réponses sont claires, elles sont parfois confuses, noyées dans des digressions, ou formulées à un autre moment de l'entretien. Souvent nous avons repris la question en faisant un point sur l'ensemble des raisons exposées pendant l'échange.

Nous présentons ici les justifications obtenues selon une typologie qui synthétise ces réponses. Bien évidemment la pratique dissimule une part de non-dit, par pudeur, gêne ou refus de se livrer sur le sujet. Les données recueillies doivent donc être appréhendées dans leurs grandes lignes.

Tab. 4.1 Pourquoi tenir une vigne ? / Qu'est-ce qui explique la pratique ?

Justifications ou raisons exposées	Occurrence	Citée en premier	Citée en deuxième	Citée en troisième
Plaisir de la pratique	36	25	8	1
Productions réalisées	35	9	12	11
Héritage familial	22	6	9	7
Valeurs morales	9	/	2	4
Maintient en forme	6	2	2	2

(Effectif interrogé: 43 personnes, au printemps 2006. Nous synthétisons les réponses selon la thématique dans laquelle elles s'inscrivent. Elles ont bien évidemment été formulées de façons diverses. Le nombre de justifications exposées est lui aussi variable. Nous n'avons pas incité les personnes interrogées à fournir un nombre précis de réponse.)

La vigne est d'abord un plaisir, un loisir. Presque toutes les personnes interrogées justifient la pratique par cette raison et une majorité pour cette raison essentielle.
Si le propos est parfois pudique, d'autres expriment la chose avec passion. Ce sont d'ailleurs les plus jeunes qui témoignent davantage comme tel, ce qui augure du maintien de la pratique à moyen terme. La satisfaction d'un jardinage de plein air, qui occupe une grande partie de l'année est souvent évoquée. Cela rejoint l'idée que la pratique est une activité physique qui permet de rester en forme, exprimée par quelques retraités. Mais, dans la majorité des cas, le plaisir est lié à d'autres justifications.

La production de vin, ou d'autres boissons, en fait évidemment partie. Le produit est une finalité essentielle, mais c'est surtout le processus de production qui est mis en avant. De la taille de la vigne au soutirage, c'est tout un savoir-faire qui est mobilisé. Une mémoire de l'agir est convoquée et la parcelle de vigne lui offre un lieu d'expression. La geste du vigneron existe : produire son vin conserve une singularité souvent évoquée qui relève d'une mythologie au sens sociologique du terme, comme nous le verrons dans la partie suivante.

Ce savoir-faire est un héritage familial. La moitié des personnes interrogées évoque la pratique comme un patrimoine à conserver. Les pratiques viticoles forgent un vécu, une appropriation et par extension un savoir-faire qui a valeur d'identité. Il se pérennise par filiation, ce qui explique que l'attachement à la pratique relève aussi très largement de l'affectif. On ne renonce pas à sa vigne mais à la vigne de la famille, le matérialisme symbolique est évident. Ce lieu est porteur d'une mémoire familiale, d'une intimité qui

justifie de le conserver le plus longtemps possible. Ainsi huit personnes interrogées ont reconnu continuer à entretenir leur vigne en ayant renoncé à la vinifier, voire à vendanger la récolte, faute d'être physiquement, en mesure de le faire. Cela explique la part conséquente des parcelles qui souffrent d'un manque d'entretien, que nous avons évoqué en présentant le système de la viticulture d'amateur dans la première partie de ce travail.

Cette mise en avant du lien affectif à la pratique rejoint sans doute celle qui nous a été exprimée sous la forme d'une valeur morale. En effet une dizaine de viticulteurs ont exposé le fait que continuer à tenir sa vigne était une chose importante pour eux, dans le cadre du respect de la tradition. Renoncer à sa vigne c'est participer à sa disparition. L'idée qu'ils sont les dépositaires d'une pratique ou d'une mémoire locale est d'autant plus prononcée que la dynamique en cours les amène souvent à considérer qu'ils sont les derniers à maintenir cette pratique.

Un viticulteur interrogé à Montdoré qui continue d'entretenir correctement sa vigne mais ne vendange plus qu'une partie de la récolte, résume avec émotion le propos général reçu sur ce point :

« *Ici il y avait des vignes partout (…) mais nous sommes les derniers, après il n'y en aura plus. Si je l'arrache cela veut dire que c'est fini, mais ça fait des siècles qu'il y en avait !* »

Il semble donc que certains viticulteurs se sentent en charge d'une responsabilité face à la généalogie de la pratique dont ils sont les héritiers. Ces parcelles appartiennent à l'histoire des lieux, de la famille et au vécu de ceux qui perpétuent leur mise en œuvre. Ils sont une composante complexe des territoires de ces derniers qui procède très largement de la sphère privée et mémorielle.

3.2.3 Un territoire de l'intime

La plupart du temps, les parcelles de vigne sont des composantes des paysages de la région qui se présentent à la vue de tous. Ces lieux n'en possèdent pas moins un caractère particulier qui relève d'une dimension personnelle et affective.

Nous avons pu constater au cours des entretiens et lors de nos campagnes de terrain qu'il était difficile de pénétrer au cœur d'une parcelle, accompagné par son propriétaire. Nous avons souvent demandé aux personnes interrogées d'aller sur « le terrain » lorsque nous abordions le sujet, en particulier lorsque la vigne était à proximité du lieu la rencontre, afin de nourrir la discussion d'observations concrètes. Nous avons souvent été éconduit de façon courtoise, sous divers prétextes. On ne le propose pas n'importe comment, à n'importe qui. Mais nous avons aussi été convié à visiter des parcelles, une dizaine de fois. Le moment fut toujours empreint d'une certaine solennité et présenté comme une faveur qui nous était accordée.

Le refus nous semble surtout relever d'une forme de sanctuarisation du lieu, qui demeure avant tout privé ou réservé aux proches. D'évidence il ne s'agit pas d'un simple espace de culture. Il est difficile de démontrer formellement la chose, mais à plusieurs reprises, en posant clairement la question la réponse obtenue allait en ce sens.

Cela s'explique sans doute par l'importance de la charge affective liée à la parcelle de vigne. Ces vignes sont un héritage qui s'inscrit dans l'histoire de la famille. Plus de la moitié des viticulteurs interrogés présentent spontanément leur vigne comme celle de leurs parents et non comme la leur (22 personnes interrogées sur 43). Elle leur a été transmise et conserve une mémoire qui relève la sphère familiale.

Nous avons systématiquement demandé ce qu'évoquaient comme souvenirs ou anecdotes ces parcelles à leurs propriétaires. Les réponses, sont parfois difficiles à obtenir et confuses. Elles

conjuguent souvent plusieurs occurrences. Aussi nous retenons ces résultats comme des ordres de grandeurs.

Tab. 4.2 Qu'est-ce que la vigne évoque / représente pour vous ?

Justification ou raisons exposées	Occurrence	Citée en premier	Citée en deuxième	Citée en troisième
Les parents / La famille	35	23	10	2
Vendanges / Fête	32	9	17	6
Travail / Pratique	21	10	10	1
Anecdotes / Souvenirs	12	/	3	8
Vin / Autres productions	7	/	6	1

(Effectif interrogé: 43 personnes, au printemps 2006. Nous synthétisons les réponses selon la thématique dans laquelle elles s'inscrivent. Elles ont bien évidemment été formulées de façons diverses. Le nombre de justifications exposées est lui aussi variable. Nous n'avons pas incité les personnes interrogées à fournir un nombre précis de réponse.)

Très clairement la vigne renvoie à une mémoire intime. Le souvenir des parents, en particulier du père, est évoqué par une très large majorité des personnes interrogées et pour plus de la moitié c'est la première image exposée. Bien souvent une certaine émotion est d'ailleurs perceptible. Ce souvenir est en général associé à deux autres occurrences :

- Le travail de la vigne, en particulier la taille, à laquelle les enfants pouvaient aider en ramassant les serments coupés.

La pratique demande d'y consacrer du temps et des efforts et il est logique que cet aspect soit évoqué. Toutefois c'est davantage le souvenir du geste auquel il est fait référence et non de la pénibilité de la tâche qui n'a été que très peu mentionnée.

- Le temps des vendanges qui réunit famille et amis.

Ce dernier est toujours présenté comme un moment festif et heureux. Les mauvaises vendanges ne sont pas évoquées. On retient surtout ce temps de réunion et d'union où la famille se rassemble pour une opération qui a valeur de rite annuel.

La singularité de cette étape dans le travail de la vigne réside dans la nécessité de récolter rapidement, au moment opportun et engage la finalité même de la culture. Il rassemble par nécessité mais cette réalité semble complètement occultée comme si la réunion de tous était surtout liée au plaisir du moment. Les vendanges ne relèvent pas strictement de la sphère privée et s'inscrivent dans un champ public reconnu. Pourtant elles sont presque systématiquement évoquées comme un temps concentré sur une cellule intime, ce qui les charge d'un affectif prononcé, à forte valeur mémorielle et territoriale. Ce temps sacralisé est assurément l'un des plus évocateurs pour ce qui a trait à la vigne.

Les vignes sont aussi associées au souvenir de moments plus personnels. Une dizaine de viticulteurs nous ont conté des anecdotes qui toutes renvoyaient à leurs jeunes années. Des bêtises de gamins aux premiers émois d'adolescents, ces lieux sont porteurs d'histoires personnelles qui prennent souvent pour cadre les baraques. La parcelle est un lieu de vie, et lieu vécu qui remémore des composantes de la micro-histoire, familiale ou personnelle.

Le fait que les parcelles soient très peu associées au vin ne manque pas de surprendre. Cela confirme que l'optique culturale et productive n'est pas la logique qui domine dans la mise en œuvre de la pratique. La vigne est un héritage transmis, un lieu à forte composante mémorielle et affective. Elle renvoie à un vécu et surtout à une filiation qui préside à la

transmission de savoir-faire et d'une mémoire familiale. Elle doit donc s'appréhender comme un territoire de l'intime, sensible, à forte puissance d'évocation. La difficulté à y renoncer démontre l'importance de cette dimension.

3.3 Renoncer à sa vigne, mais pas à la vigne

Les enquêtes par entretien mettent à jour l'importance de la charge affective portée par les vignes surtout lorsqu'il est question du renoncement à la pratique.
L'étude du système de la viticulture d'amateur a mis en évidence qu'une majorité de parcelles sont dans un état qui témoigne d'une véritable difficulté à les entretenir.
Renoncer à la vigne n'est pas chose aisée. La volonté de pérenniser la pratique se traduit souvent par un renoncement qui s'opère par étapes et à contrecœur. L'abandon de la pratique est un véritable crève-cœur. Certaines stratégies de substitution participent alors à enrichir les manifestations de la vigne au sein de l'anthroposystème viticole.

3.3.1 Un renoncement progressif

Presque tous les viticulteurs interrogés ont renoncé, au moins partiellement, à tenir des vignes. Six personnes sur les quarante-trois interrogées ont arraché toute(s) leur(s) parcelle(s). Les autres continuent à en cultiver mais ont dû limiter les superficies ou le nombre de parcelles à entretenir. Il est difficile d'estimer quelle part de la propriété viticole a été conservée. Il est rare que les personnes interrogées communiquent sur les superficies possédées à une époque ou à une autre. Les témoignages recueillis tant sur les superficies concernées que sur celles arrachées ne permettent pas une évaluation chiffrée fiable. Il ne nous est pas possible de vérifier des propos qui comprennent d'évidence une part d'interlope, de non-dit ou d'erreur.
Aussi nous avons en général demandé d'estimer l'évolution de la superficie des vignes possédées par un ordre de grandeur.

D'une façon générale toutes les personnes interrogées ont au cours de leur vie réduit l'importance de leur vigne (Seules trois personnes nous ont confié avoir conservé l'ensemble des vignes familiales, mais il s'agissait des plus jeunes). Parmi ceux qui continuent de cultiver des vignes, un quart expose avoir toujours entretenu un nombre de rangs à peu près stable ; un sur deux estime avoir renoncé au cours de sa vie à la moitié des rangs ; un quart à davantage.
Dans la très large majorité des cas l'opération s'est faite par étapes. Deux sont citées par plus de la moitié de l'effectif :

- La mort des parents. Au moment de reprendre une exploitation agricole ou d'hériter des parcelles, la plupart disent avoir dû renoncer à une partie des vignes. Le manque de temps ou le nombre de rangs trop important par rapport aux besoins sont les raisons présentées pour justifier le renoncement à ces vignes.

- Le remembrement. Les opérations ont été menées dans l'aire d'étude pendant les années 1970. La moitié des personnes interrogées ont été contraintes d'échanger au moins une micro-parcelle dans ce cadre. En règle générale ces vignes ont été reconverties en terres labourables ou d'élevage par leur nouveau propriétaire.

Il s'agit là de repères importants pour rendre compte de la diminution du nombre de parcelles ou de rangs cultivés, mais le renoncement à certaines vignes se justifie aussi par deux raisons pratiques essentielles :

- La consommation des foyers a baissé. Les parents disparaissent, les enfants quittent la région et ne consomment plus le vin familial. La demande est donc moindre. La production moyenne reconnue, qui prête évidemment à réserves, est de l'ordre de 200 à 400 litres par an.

Presque tous évoquent des productions autrefois bien plus conséquentes, deux à trois fois plus, dont témoignent les vieux tonneaux parfois conservés. La diminution du nombre de rangs cultivés répond donc en premier lieu à cette logique.

- L'entretien est une contrainte. Cultiver sa vigne est un plaisir, certes, mais à condition de pouvoir la tenir correctement. Pour les même raisons évoquées précédemment, les bras manquent à la réalisation de toutes les opérations culturales que la vigne réclame. La pratique est de plus dominée par une classe d'âge plutôt vieillissante et nécessite une certaine condition physique. Il est donc nécessaire de concentrer ses efforts et de diminuer le nombre de rangs à entretenir.

Les vignes conservées l'ont été selon une logique clairement exposée. La qualité de la parcelle est mise en avant dans la moitié des cas. La proximité du village, la présence d'aménagements comme une baraque, un porche ou de beaux murgers conditionnent la sélection. L'exposition et la réputation de la vigne encourage aussi à la conserver. Enfin son âge, est une vertu essentielle. Les vignes identifiées comme les plus anciennes dans la propriété familiale bénéficient d'un regard particulier.

Cela rejoint la justification affective. Près des trois quarts considèrent qu'effectivement certaines parcelles sont plus choyées et appréciées que d'autres. Les raisons sont difficiles à formuler mais répondent en général à la charge mémorielle associée à la parcelle. C'est celle où se concentre un maximum de souvenirs, de vécu heureux que l'on conserve en priorité.

On remarquera que ces deux logiques se rejoignent. Il est normal que les parcelles les mieux exposées, pratiques d'accès, soient les mieux aménagées, les plus appréciées et qu'elles concentrent alors davantage d'histoire familiale, sur plusieurs générations. Ce sont des micro-territoires de l'intime qui logiquement possèdent une épaisseur plus conséquente.

Au final, à l'échelle des acteurs qui la mettent en œuvre, la pratique de la vigne s'est accompagnée d'une diminution du nombre de parcelles ou de rangs cultivés en fonction de logiques qui répondent à leur époque.

Force est de constater que les vignes qui demeurent se posent comme un concentré de l'histoire familiale liée à cette pratique. Ces lieux sont dès lors dépositaires d'une charge mémorielle et affective conséquente. Ils concentrent une mémoire familiale et personnelle au travers de nombreux souvenirs liés à la pratique. Elles se conjuguent au maintien de savoir-faire, porteurs d'identité.

On comprend dès lors que le renoncement définitif à tenir une vigne soit vécu très douloureusement.

3.3.2 Renoncer à sa vigne : un crève-cœur

Parmi les personnes interrogées, six ont renoncé à tenir une vigne. La question de ce renoncement est vite apparue comme très sensible et les témoignages recueillis ont tous été empreints d'une émotion certaine. Pour quatre d'entre- eux, âgés, la décision fut prise pour raison de santé. Dans l'incapacité définitive de pouvoir continuer à entretenir leur vigne ils ont pris la décision de l'arracher.

Les deux autres disent avoir anticipé sur cette situation. L'un d'eux, résume bien une position commune : « *C'est toujours comme cela, la vigne on la voit de plus en plus mal tenue. Après il est trop tard pour l'arracher, c'est devenu une friche. En plus pour sortir un cep de terre il faut encore de la force!(...). Moi je préfère arrêter avant, je ne veux pas voir ma vigne courir. Il n'y a plus personne pour la reprendre…* »

Le propos résume ici ce que nous avons effectivement décrit en présentant le système de la viticulture d'amateur dans la première partie de ce travail. L'abandon est clairement subi. Avec la vigne c'est un pan de l'histoire familiale et de sa propre vie qui disparaît. La vigne s'est transmise au fil des générations et à la peine d'y renoncer s'ajoute celle de n'avoir pas pu poursuivre sa transmission. La généalogie s'interrompt. La déploration de ce renoncement, déjà effectué pour certains ou à l'évidence promis pour d'autres, est partagée par tous. Aucune des personnes interrogées n'a considéré la chose comme une évolution logique qui s'inscrit dans son époque.

Une singularité de la pratique qui nous est apparue au cours de ces entretiens participe à précipiter le renoncement. Sauf exception, une vigne ne s'achète pas plus qu'elle ne se vend. La valeur affective rend caduque toute forme de valeur foncière, de toute façon peu importante. Les viticulteurs interrogés n'ont jamais acheté de vigne, pas plus qu'ils n'en ont vendue. Nos questions sur ce point sont en général reçues comme incongrues. Seuls deux personnes ont fait part, avoir cédé pour l'un, et « prêté » pour l'autre, une vigne mais dans les deux cas à des amis proches, habitant la même commune. A plusieurs reprises nous avons eu la confirmation par des personnes intéressées de longue date par le rachat d'une vigne que l'entreprise était quasiment impossible à réaliser dans l'aire d'étude.

Aussi, la vigne familiale doit bien être appréhendée comme un lieu de mémoire intime qui répond avant tout à des logiques sensibles. Il ne saurait être question d'aborder ces lieux comme de simples parcelles foncières ou culturales. Leur valeur véritable réside dans la charge affective et mémorielle qui s'y rapporte. C'est surtout en abordant la question du renoncement à tenir ces lieux que cette dimension est mise à jour. Pour étayer notre propos nous proposons deux anecdotes qui illustrent parfaitement cette donnée d'ensemble. La teneur émotionnelle de celles-ci a conditionné notre approche de la question. Elles nous semblent bien rendre compte de la dimension particulière incarnée par cette culture :

- Sur le site de la Roche Morey, lors d'une sortie de terrain nous avons rencontré un viticulteur en train d'arracher ses vignes. Nous l'avions interrogé quelques semaines avant. Il nous interpella avant même que nous l'abordions et exposa qu'il avait récemment appris qu'il était gravement malade. Il nous confia alors que la seule chose qui lui importait à présent c'était de maîtriser le devenir de ses vignes. Ne pas les laisser à l'abandon ou entre les mains de quelqu'un d'autre :

« *Ma vigne elle est à moi, ni a vendre, ni à louer, ni quoique ce soit... Je plante en bois !* »

Peut-être le propos était-il mis en scène du fait de l'émotion ou de l'entretien que nous avions eu auparavant. Mais les faits sont bien là : même si la parcelle ne fut pas plantée, la vigne fut totalement arrachée en une quinzaine de jours.

- Dans les environs de Champlitte, nous avions rendez-vous avec un ancien viticulteur rencontré sur le terrain, pour effectuer un entretien. Il nous fit faux bond et ce fut sa fille qui nous reçut. Elle nous expliqua que le père avait mal vécu l'arrachage de sa vigne par ses enfants lorsqu'ils avaient repris l'exploitation agricole et que la question restait toujours une source d'affrontement. Elle nous confia n'avoir vu pleurer son père qu'à deux reprises : lors d'un deuil familial et le jour où la vigne fut arrachée.

Bien évidemment ces anecdotes demandent à être reçues avec prudence. Sans généraliser leur portée, elles montrent toutefois l'importance de la charge affective qui se rapporte dans certains cas, à notre sujet d'étude.

Les viticulteurs interrogés pour les trois-quarts estiment que leur vigne ne sera pas reprise après eux. Ils ne la vendront pas et dans leur entourage personne ne semble susceptible de continuer à l'entretenir.

La moitié de ceux-ci ne s'est pas prononcée sur le devenir de leur vigne. La question est éludée et il est difficile d'insister sur ce sujet délicat qui renvoie directement à la fin de vie. Une dizaine de viticulteurs pense arracher la vigne un jour. D'une façon générale, domine l'idée qu'il est encore plus pénible de la voir abandonnée que d'y mettre un terme. Il faudra donc s'y résigner. Un nombre équivalent estiment à l'inverse qu'il est difficile de ne pas voir les vignes s'enfricher. A propos de l'arrachage l'un d'eux résume une position commune :

« *Ils disent tous ça ! Mais personne ne le fait, c'est toujours pour l'année d'après… De toute façon si tu n'es plus capable de tenir ta vigne, tu l'es encore moins de l'arracher, c'est un travail de fou ! La seule chose c'est de faire passer un tracteur.* »

Il est clair que, de fait, de nombreuses parcelles finissent abandonnées.

Le renoncement à la vigne est donc une étape difficile à affronter et parfois repoussée jusqu'à livrer la vigne à elle-même. Ce moment révèle le lien puissant qui s'y rattache. Il met à jour la charge identitaire, mémorielle et affective portée par ces lieux. « Arracher » sa vigne est d'ailleurs le seul terme en usage. On peut y voir l'expression du déchirement que cela génère auprès des individus concernés. Il n'est dès lors pas surprenant de trouver des stratégies de substitution qui maintiennent le lien avec cette culture. Le système de la vigne de jardin en est l'illustration la plus manifeste.

3.3.3 La vigne de jardin, substitut mémoriel

Nous avons mis à jour dans la première partie de ce travail l'importance des lieux de la vigne liés au système de la vigne de jardin. Qu'il s'agisse d'une treille, de ceps palissés sur un murger ou échalassés au cœur d'un jardin, la vigne est mise en culture en tant que plante.

Nous limitons ici notre propos à la mise en œuvre de la vigne de jardin comme substitut à la pratique viticole décrite précédemment. Tous les viticulteurs interrogés qui ont renoncé à cultiver une parcelle de vigne continuent de prendre soin de plants de vigne isolés et une majorité de ceux qui entretiennent encore une vigne ont recours à la pratique. La logique mémorielle est évidente. Elle se conjugue aussi au plaisir récréatif et à celui de maintenir un savoir-faire auquel on est attaché. La vigne de jardin répond à plusieurs attentes clairement formulées :

- C'est un conservatoire de plants. Le plant est une entité abordée comme un symbole qui incarne la vigne à laquelle on a renoncé. Huit viticulteurs (dont cinq qui font partie des six ayant renoncé à leur vigne) nous ont confié avoir greffé ou marcotté des plants d'une vigne dont ils souhaitaient conserver une relique. La démarche permet d'entretenir son souvenir à travers un lien quasi génétique original.

Plus fréquemment, une quinzaine de cas ont été recensés, la vigne de jardin permet de conserver des plants rares ou interdits, surtout du Noah. Leur mise en culture de la sorte n'attend d'ailleurs pas de renoncer à la vigne. La démarche est fréquente chez les jardiniers amateurs qui parfois aiment à conserver les variétés anciennes ; elle trouve ici son illustration à travers la vigne. Toutefois, dans le cas présent il s'agit de plants qui appartiennent à l'histoire de la vigne familiale ou locale. On conserve ainsi ce que l'on a connu. Cette logique rejoint celle qui fait de la vigne de jardin un conservatoire de goût.

- En effet, plus de la moitié des personnes interrogées conservent par ce moyen la possibilité de retrouver un goût d'antan. La viticulture locale se singularise depuis au moins deux siècles par l'importance du nombre de cépages mis en culture. Il ne s'agit pas de cépages de table mais il est clair que la vigne de jardin remplit le rôle d'un plant fruitier de consommation.

La connaissance de ces cépages est d'ailleurs limitée. A l'exception notable du Noah, et du Gamay la majorité des témoignages évoquent ces raisins sans savoir de quel cépage il s'agit. Ils sont désignés par l'origine de leur provenance.

- Mais c'est surtout le désir de continuer à travailler la vigne qui caractérise l'entreprise. Tous ceux qui ont renoncé à tenir une parcelle expliquent l'intérêt de la vigne de jardin par la possibilité qu'elle offre de reproduire la pratique en miniature. La vigne de jardin est donc un conservatoire de pratique. Continuer à travailler la vigne à défaut d'en avoir une. Renoncer à sa vigne mais pas à la vigne. La mémoire de l'agir continue donc à opérer. Elle peut même être réactivée à l'occasion.

En effet, les plants de vigne de jardin sont parfois cultivés et taillés selon des méthodes qui n'étaient plus mises en œuvre au sein des parcelles. Là où la vigne était conduite sur fil de fer dans la parcelle, elle est figée sur échalas au cœur d'un jardin. On ressort ses outils pour l'occasion, et ces plants sont souvent choyés, travaillés bien plus que ne l'étaient ceux de la parcelle. Ils concentrent les soins et l'attention de leurs propriétaires qui reconnaissent tous maintenir ainsi un lien matériel, sensible et mémoriel avec cette pratique viticole. Elle est donc aussi une récréation du moment.

Ainsi, il faut comprendre l'épaisseur véritable de cette pratique. La vigne de jardin est un sanctuaire de pratiques, de goûts et de mémoires. Elle concentre une histoire et un vécu particulier qui l'assimile, autant que les parcelles de vigne, à un territoire de l'intime. Elle peut aussi dans certains cas participer à la mise en place d'un autre lieu de mémoire viticole : le vin.

3.4 Les vins appréhendés comme lieux de mémoire

La boisson nationale a déjà été abordée comme un lieu de mémoire. Il est clair que sa geste participe à l'identité du pays et qu'elle renvoie à toute une série de composantes mémorielles (Durand G., 1983). Le vin, surtout en France, est un produit du terroir. Celui-ci lui participe à son image et constitue souvent le principal argument commercial des vignobles de renom. Sans entrer dans la polémique qui met en cause la valeur à accorder à ce terroir et l'influence que ce dernier peut avoir dans la singularité d'un vin (Pitte J.R., 1997 ; Hinnewinkel, 2004), nous retenons que cette production peut être porteuse de valeurs identitaires et mémorielles prononcées. Au niveau de la viticulture de l'aire d'étude, le trait est flagrant. Les productions viticoles constituent un authentique lieu de mémoire. Elles procèdent de pratiques et de savoir-faire qui en font un identifiant fort du territoire.

3.4.1 Des productions traditionnelles

Les productions de la vigne ne se limitent pas au vin.

Les pratiques héritées du XIXème siècle, mises en évidence dans la partie historique de ce travail, sont encore largement d'actualité. Certes le vin est la production privilégiée. Mais la vendange continue d'être travaillée à d'autres fins.

Plus de la moitié des personnes interrogées admettent distiller les marcs ou avoir eu recours à la pratique (26 sur 43 personnes interrogées). Il est très difficile d'estimer la fiabilité de la donnée, faute de pouvoir la vérifier par quelque source que ce soit. Néanmoins on peut admettre que le doute porte sur la non- reconnaissance de la pratique, et pas l'inverse.

C'est pourquoi nous pouvons affirmer qu'une large majorité de viticulteurs distille, ou distillait, les marcs, après avoir vinifié la vendange.

Certains y renoncent toutefois de plus en plus. Comme pour le vin, la consommation du produit se fait moindre à mesure que la population familiale diminue ou qu'elle se renouvelle. La plupart des anciens constatent en effet que la « goutte » n'est plus consommée par les plus jeunes, ce que ces derniers confirment en général. Une dizaine de viticulteurs a exposé avoir cessé de distiller leur marc. Ils préfèrent recourir à celui d'un voisin ou d'un ami qui continue à en produire. La lourdeur de l'opération justifie dans tous les cas de ne plus la mettre en œuvre. A l'inverse, une quinzaine de personnes interrogées continue de produire du marc lors des journées d'hiver, bien souvent dans un cadre interlope sur lequel nous reviendrons dans un autre point de ce travail. Précisons que lorsque les marcs sont mis à distiller, ils sont le plus souvent accompagnés d'autres productions fruitières telles que la pomme ou la prune.

La piquette appartient au vécu de toutes les personnes interrogées. Chacun garde un souvenir ému de cette boisson singulière qui ne doit pas être assimilée à un mauvais vin mais bien comme une production à part entière. C'est en général la boisson par laquelle les enfants entrent dans le monde des productions viticoles et les discours passionnés sur le sujet sont légion. Toutefois presque tous y ont renoncé. Seules quatre personnes interrogées continuent à en produire régulièrement. D'une façon générale, la piquette n'est plus produite et les marcs, après avoir été pressurés sont soit directement distillés, soit compostés.

Nous avons été surpris de constater que la piquette se prêtait à des discours passionnés, dans une majorité de cas, bien plus que le vin. Une véritable ferveur accompagne les témoignages recueillis sur le produit. Son évocation est joyeuse. Cette boisson est clairement associée à un esprit festif, aux réunions de familles ou aux récoltes estivales. Elle porte en elle un vécu, des anecdotes et la mémoire d'un temps révolu qui renvoient à ces moments partagés. Mais sa production a très largement disparu. Il s'agit de la seule que nous n'avons pas pu goûter au cours de nos entretiens.

La principale raison exposée pour justifier l'abandon de cette production est d'ordre générationnel. La piquette régale la cellule familiale réunie avec les plus jeunes ou satisfait lors de certains travaux agricoles déjà mentionnés. Aujourd'hui la réalité de la pratique viticole repose très largement sur les anciens. Les modes alimentaires et plus largement socioculturelles ont mis à mal la consommation de ce produit chez les plus jeunes. Certaines boissons gazeuses sont régulièrement citées pour illustrer le fait que depuis une ou deux générations le désintérêt pour la piquette s'est confirmé. L'abandon de la production procède de ce constat partagé par la plupart des personnes interrogées. La piquette a donc perdu son assise sociétale qui justifiait sa mise en œuvre. Elle est donc victime de son époque et les déplorations sur sa disparition sont souvent teintées de nostalgie. Dans le respect de ce qu'elle incarne, il n'est pas question de continuer à la produire si les plus jeunes ou la famille ne se réunissent pas autour d'elle. Les adultes ou les anciens boivent le vin ou la goutte et ne sauraient prendre en charge à eux seuls la justification de la production de piquette.

Les quatre viticulteurs qui ont confié en refaire régulièrement, prétendent le faire plus par « *amusement* » ou pour « *garder la main* » selon l'expression de l'un d'entre eux, que pour le produit lui-même. Le désir de retrouver un goût ou un parfum d'autrefois est toutefois évoqué sur le ton de la confidence, lorsqu'on soumet l'hypothèse.

Aujourd'hui la piquette est donc davantage une mémoire ou un vécu qu'une réalité du quotidien. Elle n'en demeure pas moins dans cette position, une composante majeure de la pratique viticole.

Enfin, les enquêtes par entretien ont permis de mettre à jour que la production d'alcool ou de vins originaux appartenait aux pratiques locales. En effet, la plupart de nos discussions se concluaient par la dégustation des productions étudiées, en priorité le vin. La goutte n'était toutefois jamais très loin. C'est en abordant la question de cet alcool que d'autres ont souvent été évoqués. Quinze personnes interrogées ont fait part de la pratique et nous avons goûté

certaines productions chez la moitié d'entre-elles. Ces productions « maison » sont variées. Des classiques vins de noix, de sureau, « porto » ou « ratafia » à des compositions plus originales à base de plantes locales, qu'il nous incombait en général de reconnaître….
Ces vins ou alcools, ont pour point commun d'être réalisés selon des recettes familiales qu'il est souvent vain de vouloir connaître. Il ne s'agit pas de création ou d'expérimentation mais de savoir-faire transmis au sein de cercles intimes, familiaux ou amicaux. Nous avons gouté au total une dizaine de ces productions. La pratique est donc commune, et demanderait à être étudiée plus en détail, dans la mesure du possible.
Nous nous limitons ici à considérer qu'elle relève d'évidence de savoir-faire locaux et familiaux transmis dans un cadre privé. Ces pratiques reposent par ailleurs en partie sur une connaissance fine de certaines plantes récoltées sur place.
Elles participent donc aussi à la (re)connaissance des territoires et s'accompagnent d'une charge mémorielle évidente. La vigne et ses productions se sauraient donc se limiter au cadre d'une parcelle ou d'un jardin. Elles mobilisent aussi à l'occasion d'autres ressources du territoire.

Au bilan, les productions liées à la pratique viticole restent variées. Elles sont très largement héritées de la matrice historique et spatiale qui correspond à l'apogée de la vigne dans l'aire d'étude. La trilogie vin-piquette-marc est éprouvée par la disparition effective de la piquette. La différence majeure réside toutefois dans le fait que ces productions ne remplissent plus un rôle alimentaire premier. Elles relèvent d'une démarche identitaire et mémorielle qui déborde totalement toute forme de matérialité. La chose est particulièrement claire avec le vin.

3.4.2 Le vin, schème mémoriel et identitaire

C'est ce produit que nous interrogeons à présent. Il constitue la principale production liée à la vigne. Dans l'avant-propos de son « *Histoire du paysage français* », J.R Pitte considère que l'odorat et le goût doivent être intégrés à la compréhension d'un paysage ou d'un territoire. Leur partie visible ne serait que « *La partie émergée de l'iceberg* ». Il cite pour illustrer son propos un chroniqueur gastronomique qui écrivait à propos d'un vin d'Apremont : *« Il était de ces vins extrêmement rares qui, en bouche, font instantanément surgir un paysage. »* (Pitte J.R., 2001).
Les motivations qui conduisent à produire les vins étudiés ici, sont très singulières. Il en va de même pour le rapport au produit. Ce vin permet en effet de saisir tout un corpus de valeurs territoriales.

Pourquoi faire du vin ?

A mesure de l'avancée de nos recherches cette question nous est apparue structurer toute notre problématique.
De prime abord, la réponse peut sembler évidente. Elle l'est moins, si on intègre que la pratique est consommatrice de beaucoup de temps et d'efforts et, qu'au final, la production de vin échappe à toute logique de rentabilité économique. Cette pratique est héritée d'une tradition d'autoconsommation. Produire son vin fut longtemps une source d'économie intégrée à une logique paysanne de polyculture. Ce « vin de paysan » (Garrier G., 1998) préside dans la chronologie à celui que nous étudions. Mais aujourd'hui, d'évidence, il est possible de s'approvisionner à moindre frais si l'on souhaite pourvoir à ses besoins quotidiens en vin de table.

Les entretiens sur ce point ont été très clairs. Très largement, la dimension économique ne rentre plus en ligne de compte. Seul un cinquième des personnes interrogées évoque l'argument économique parmi les raisons qui conditionnent la production de vin. Presque toutes les autres produisent la même démonstration. Même si les dépenses sont faibles, tenir une vigne et produire son vin ne permettent pas de réaliser d'économie sur les produits consommés. Nous émettons toutefois une réserve sur ce point car, en dépit de leur discours, une majorité de personnes rencontrées affirme qu'elle ne substituerait pas à leurs productions celles du commerce. Certains d'ailleurs y ont renoncé sans les remplacer et les mauvaises récoltes ont déjà éprouvé et validé leur dire. Ne rien boire plutôt que de boire autre chose. Certes l'attachement affectif à son vin est réel mais on peut émettre l'hypothèse que cette attitude procède aussi de la volonté de ne pas engager de dépenses nouvelles lorsque le vin vient à manquer.
Au bilan, il faut chercher d'autres paramètres pour comprendre ce qui justifie la production de vin. Nous avons interrogé les viticulteurs amateurs sur ce qui les motivait à faire du vin et sur la signification que cela avait pour eux.

Tab. 4.3 Pourquoi faites-vous du vin ?

Justification ou raisons exposées	occurrence	citée en premier	citée en deuxième	cité en troisième
La tradition familiale	31	16	8	7
Le fait de posséder des vignes	27	17	7	2
Le plaisir	15	5	6	4
Production unique	10	4	4	2
Par économie	8	/	2	6
Valeurs morales	5	1	1	3

(Effectif interrogé: 43 personnes, au printemps 2006. Nous synthétisons les réponses selon la thématique dans laquelle elles s'inscrivent. Elles ont bien évidemment été formulées de façons diverses. Le nombre de justifications exposées est lui aussi variable. Nous n'avons pas incité les personnes interrogées à fournir un nombre précis de réponse.)

Deux réponses ancrent la pratique dans la mémoire des lieux et de la famille.

En effet, la pratique entend en premier lieu perpétuer une tradition transmise par les parents. Faire son vin s'inscrit dans une généalogie, comme le fait de tenir sa vigne.
La démarche mémorielle, évidente, est souvent mise en avant : il importe de reproduire un savoir-faire, un procès identitaire qui appartient à l'identité même de la famille. Cette justification se conjugue sans doute avec celle qui met en avant des valeurs morales. La formulation diffère mais recoupe une réalité proche. Il ne faut pas mettre un terme à une pratique et ainsi rompre un lien transmis dans un cercle intime. Renoncer à faire son vin c'est mettre à mal une mémoire et un savoir-faire reçus des aïeuls.

Cela rejoint la logique qui conditionne le maintien des vignes. Ici c'est davantage le fait de tenir une vigne qui conditionne la production de vin que l'inverse. On fait du vin car la vigne existe. La vigne n'existe pas seulement pour produire du vin mais aussi pour tout un ensemble d'autres raisons, déjà évoquées précédemment : les réponses obtenues sur ce point concordent avec celles qui justifient le maintien d'une parcelle. Bien évidemment il est difficile de dissocier chacune de ces réponses. Le rapport à la pratique est complexe et les

frontières entre ces justifications poreuses ; mais c'est bien la logique mémorielle qui domine la pratique.

Le plaisir de faire son vin est évidemment évoqué. Cette geste est singulière et à plusieurs reprises nos interlocuteurs ont insisté sur ce point. Faire son vin procède d'une démarche qui empreinte aussi bien à la mythologie nationale que biblique (Barthes R., 1957). La portée symbolique de la production n'a nul équivalent, en particulier dans notre pays.
Cette justification est souvent formulée de façon confuse, comme si une certaine réticence existait à se considérer véritablement vigneron ou comme un producteur de ce totem national. Cela tient sans doute à la singularité du vin produit.

En effet, les productions d'amateurs échappent très largement aux codes viticoles qui dominent dans notre pays et ne bénéficient d'aucune reconnaissance véritable. Or ce vin est précisément reconnu comme unique. Pour un quart des personnes interrogées, c'est d'abord ce qui motive à en fabriquer. Si les autres ne formulent pas clairement cette justification, les entretiens laissent apparaître une vraie reconnaissance du produit et de son originalité.
Cette singularité s'inscrit aussi dans une logique affective. Avant d'être un vin, il s'agit du vin de la famille. Son goût, qui a pourtant sans doute évolué avec le temps, nous a été présenté par une dizaine de viticulteurs comme un goût auquel ils sont attachés depuis leur jeune âge.
Ainsi le type de vin, ce vin d'amateur, comporte autant de cas singuliers que de mise en œuvre : parmi cette production singulière, chaque vin l'est aussi…

Au final, la valeur accordée au produit est réelle et demande à être comprise dans sa complexité pour saisir l'importance véritable incarnée par ce vin si particulier.

« Goûtons voir si le vin est bon »….

Que vaut ce vin ?
La charge affective et mémorielle modifie la perception du produit et rehausse sans nul doute la valeur que lui donnent ses producteurs. Cette évidence ne doit pas cependant occulter une réflexion sur les qualités du produit.

Au début de notre recherche, nous partions du principe que le vin étudié était globalement de piètre qualité, voire très mauvais. Son intérêt devait résider ailleurs que dans sa valeur gustative. Nous avons pu en goûter chez près des trois quarts des personnes interrogées. En général la collation était préparée. Il a parfois fallu demander à goûter les productions, ce qui n'a jamais posé de problème.
Quelques personnes ont affirmé avoir déjà soutiré tout leur vin au moment de l'entretien et nous ont invité à revenir à la fin de l'automne. La chose est tout à fait crédible mais nous émettons l'hypothèse, qui nous a parfois été confirmée par des tiers, que certains ne souhaitaient pas nous faire goûter un vin décevant, un peu tourné ou de fond de tonneau.
En effet, les enquêtes par entretien ont été réalisées à la belle saison, lorsque le vin commence parfois à manquer. Nous avons pris soin de toujours mettre en œuvre la dégustation des productions au terme de l'entretien. D'abord pour des raisons évidentes qui visent à garantir l'attention, mais aussi parce que ce moment est un aboutissement. Il clôt la discussion et permet de vraiment partager le produit. L'instant devient plus convivial et a souvent permis de récolter un propos plus intime.

Les viticulteurs se prêtent volontiers à l'exercice, ce qui demande à être souligné. Le plaisir de faire déguster son vin est toujours évident. Les précautions d'usage qui mettent en garde sur la modestie du produit ne permettent pas de farder l'envie de connaître le « verdict ». Surtout si nos interlocuteurs savaient que nous avions déjà visité d'autres viticulteurs des environs…

Ces vins nous ont surpris. Souvent très différents les uns des autres, il est difficile d'en dresser un portrait d'ensemble. Selon les cépages possédés, le soin porté à la vinification, la méthode employée, le résultat varie considérablement. Nous nous limitons à exposer les caractéristiques principales. Quelques fonds de tonneau vinaigrés sont à signaler mais ils constituent bien des exceptions. Leurs producteurs n'ignorent pas la chose d'ailleurs. Dans une majorité des cas cependant, la boisson est agréable, et se rapproche des vins primeurs. Très fruité, un peu pétillant, ce vin pourpre, aux reflets violets n'a que peu de tanins et une faible longueur en bouche. Il conserve toujours un peu d'amertume du fait que la plupart des viticulteurs ne procèdent pas à l'égrappage du raisin. La pratique existait autrefois et quelques-uns continuent de la mettre en œuvre. Pour les autres, ce goût particulier est un trait recherché. Il est clair que la boisson est plaisante à déguster dans la très large majorité des cas et que le portrait parfois caricatural de ces vins demande à être corrigé.
Ils nous ont fait l'impression de ces vins « curieux », souvent étrangers à nos palais, que l'on peut rencontrer hors de nos frontières à l'étranger, tel un Lambrusco ou un résiné.

Le côté surprenant de la boisson est sans doute son trait de caractère le plus essentiel. Et le plus attachant. A l'occasion de la « 10ème Percée du vin jaune », à Lons-le-Saunier, J.R. Pitte qui présidait la cérémonie confia les raisons de son « *goût immodéré* » pour le Savagnin. Il reconnaît ce cépage « *bizarre* », avec « *un goût particulier. Très particulier même* » (Est Magazine, 2 avril 2006, p.20). Sans remettre en cause la valeur des crus reconnus, il invite, autant en géographe qu'en œnophile, à s'ouvrir à de nouvelles expériences gustatives, sans préjugés et sans avoir peur de bousculer au passage quelques idées reçues…
L'expérience que nous avons de ces vins d'amateurs confirme l'intérêt à découvrir du surprenant dans la dégustation viticole. Ces vins ne sauraient être comparés à d'autres, ils sont originaux. Sans doute peu recommandables pour certains palais, dignes d'intérêt selon nous.
Nous regrettons ne de pas avoir une formation solide en œnologie. Une recherche de géographie qui s'appuierait sur cet outil apporterait sans doute une lecture beaucoup plus riche du produit que celle que nous proposons. Elle permettrait aussi de mieux comprendre ce que beaucoup de viticulteurs disent apprécier dans leurs productions. L'appréciation de ce vin ne saurait se limiter aux seuls critères gustatifs. C'est en abordant la question qualitative que les logiques qui conditionnent la pratique viticole nous sont apparues le plus clairement. Elles consacrent cette boisson comme un lieu de mémoire à forte teneur identitaire et territoriale.

3.4.3 Le vin est « fier » …

Juger son œuvre n'est sans doute pas chose aisée. Aussi lorsque nous demandons aux viticulteurs interrogés de nous faire part de leur appréciation qualitative sur leur propre vin, les réponses, parfois contradictoires, doivent être appréhendées avec une certaine retenue.
Cette question est sans doute la plus déstabilisante parmi celles que nous avons posées et le propos est souvent gêné, retenu, malicieux… ou passionné.
Deux types de réponses sont exprimées : celles qui émettent un jugement global sur la qualité du produit et celles, plus techniques, qui soulignent une de ses caractéristiques.

Tab. 4.4 Comment jugez-vous votre vin ?

Réponses / qualités exposées	occurrence	citée en premier	citée en deuxième	citée en troisième
"Fiers"	26	16	6	4
Bon /Apprécié	25	9	7	8
Original / Unique	20	8	8	3
Fruité / "Vrai goût"	17	3	10	4
Pas bon / Mauvais	12	4	5	3
"C'est le meilleur"…	6	3	2	1

(Effectif interrogé: 43 personnes, au printemps 2006. Nous synthétisons les réponses selon la thématique dans laquelle elles s'inscrivent. Elles ont bien évidemment été formulées de façons diverses. Le nombre de justifications exposées est lui aussi variable. Nous n'avons pas incité les personnes interrogées à fournir un nombre précis de réponse.)

Un vin estimé

Près des trois quarts des viticulteurs trouvent que leur vin est bon et l'apprécient pour ses qualités gustatives. Certains s'emploient même, sur un ton espiègle, à le proclamer au sommet de la hiérarchie viticole…
La chose ne relève pas que du second degré ou de la taquinerie. Elle renvoie à la charge affective de la pratique qui ne peut être dissociée du produit final.
Le propos d'ensemble est clair : on aime son cru, d'abord parce que c'est le sien.

Le fait est surtout justifié par ceux qui n'hésitent pas à le qualifier de piètre qualité, voire franchement mauvais. Condamner ainsi sa production relève de l'artifice ou de la fausse modestie. Cela évite d'avoir à assumer un jugement qui pourrait sembler péremptoire ou naïf.
Mais l'argument affectif vient alors rapidement modérer la sentence. L'intérêt de ce vin ne réside pas en premier lieu dans sa valeur gustative mais dans l'aboutissement qu'il représente.
Signalons toutefois quatre viticulteurs qui ont reconnu la qualité douteuse de leur production. Ils l'expliquent par le manque de soins portés à la vinification et à l'entretien du matériel, des tonneaux en particulier. Tous regrettent de ne plus pouvoir assumer physiquement la charge et constatent avec peine la dégradation progressive du vin produit. Ils continuent quand même de tenir une vigne et de vinifier leur cru pour les raisons que nous avons déjà exposées et qui s'affranchissent de toute logique matérialiste ou gustative.
Ainsi, globalement ce vin est un contentement. Non pour lui-même, mais pour ce qu'il représente. Il possède quelque chose de génétique comme l'exprime avec passion un viticulteur de Saint-Julien :

« *Moi je me fous de ce qu'on en pense. Ce vin je l'ai dans le sang ! Ici c'est comme cela on ne peut pas faire sans…* »

Le propos sans doute le plus remarquable parmi les témoignages recueillis, porte sur un qualificatif repris dans l'ensemble de l'aire d'étude : le vin est « fier ».

Plus de la moitié des personnes interrogées ont utilisé spontanément ce qualificatif qui ainsi, fait figure de lieu commun sur les productions d'amateurs locales, mais aussi à l'occasion sur les productions commerciales. Trois explications sont données sur le sens du terme employé. Elles sont exprimées dans des proportions équivalentes et se conjuguent parfois:

- Ce vin est « fier » car singulier, il ne ressemble pas aux autres. Ce vin est porteur d'une identité forte qui l'individualise au sein de la production viticole classique. Une approche linguistique fouillée permettrait peut-être de raccrocher le terme à son étymologie latine, *ferus*, c'est-à-dire « sauvage ».

- Il est aussi un étendard. Proclamer que son vin est « fier » c'est reconnaître qu'on l'est aussi un peu…. La geste viticole et la mythologie qui s'y rapporte, agissent ici en ce sens.

- Enfin une interprétation de nature différente renvoie au goût de « grappille », un peu astringent, de ces vins lorsqu'ils sont soutirés. Cette explication, formulée de différentes façons, s'accompagne souvent d'un geste de recul de la tête lorsque le qualificatif est prononcé. Le goût singulier est ainsi un peu rude et il ne s'agit pas là d'un vin « facile »…

Quoiqu'il en soit du sens donné à ce qualificatif, il appartient à la sémantique locale pour qualifier le vin. Le terme est largement repris au sein de la communauté des viticulteurs amateurs et fait partie de la mémoire collective associée à la pratique. Ce vin est par ailleurs apprécié comme le sont parfois les véritables vins primeurs : fruités et pétillants.

Près de la moitié des personnes interrogées évoquent son goût et son parfum aux saveurs de fruits rouges. Malgré son côté « vert » il s'agit bien d'une boisson plaisante, qui doit sans doute beaucoup au gamay.

Au final, les viticulteurs tiennent leur vin en estime et ne souffrent d'aucun complexe à affirmer la chose. Presque tous achètent des vins reconnus, majoritairement du Bourgogne, et en consomment régulièrement, dans des proportions variables qui n'ont rien de remarquable.

De façon très claire leur production n'a rien de commun avec celles du commerce. L'idée de les comparer n'a pas plus de sens que de comparer entre eux un Champagne, un Médoc ou un blanc d'Alsace…

Un produit singulier

Le vin produit ne trouve donc pas sa place sur une échelle qualitative comparative. Pour une large majorité de personnes interrogées il s'agit d'une boisson à part, inclassable.

Alors que nous avions déjà réalisé la moitié des entretiens, un viticulteur de Bourguignon-les-Morey nous exposa qu'il considérait avoir deux sortes de vins : « *celui pour recevoir des invités* », c'est-à-dire le vin du commerce et « *celui pour ceux qui apprécient ce type de vin* » à savoir le sien. Il s'empressa d'ajouter que bien souvent ceux qui connaissaient son vin, de bonne facture il est vrai, lui demandaient toujours d'être servis avec celui-là.

Nous avons interrogé lors des entretiens suivants les viticulteurs sur cette façon de consommer et de dispenser leur vin. Presque tous (18 sur 21 personnes interrogées) ont confirmé l'idée que leur production, avait ses adeptes. En général des proches, des amis mais aussi des personnes désireuses de consommer un produit singulier, impossible à consommer par un autre biais.

Le rituel pour le servir a son importance et renforce la spécificité du produit. Dans la majeure partie des cas, ce vin n'est pas mis en bouteille. Huit personnes interrogées ont

parfois recours à la mise en bouteille d'une partie de la production. En général, cette pratique est utilisée si la récolte est trop abondante pour être entièrement consommée dans l'année ou pour conserver quelques bouteilles afin expérimenter leur capacité à vieillir. Mais très largement, il s'agit d'un vin primeur, destiné à être entièrement consommé avant la prochaine cuvée. On le tire avant de le consommer, de préférence le matin pour le reste de la journée.
Le vin est conservé en tonneau dans la moitié des cas. Autrefois la pratique était générale mais l'entretien, physiquement pénible, est de plus en plus problématique pour les plus âgés. De plus leur renouvellement s'avère onéreux. C'est ce qui explique que les cuves en plastique se soient imposées depuis deux décennies.

Consommer ce produit s'accompagne donc d'un contexte indissociable du vin lui-même. Il faut être introduit dans un cercle de connaissance pour y avoir accès. Cela reste avant tout une production familiale et déguster ce vin amène à pénétrer au sein de cet espace intime. Cette production ne se vend pas, elle se consomme sur place, en général en compagnie de son auteur. En plaidant pour la recherche de goûts nouveaux ou singuliers en matière viticole, J.R. Pitte, invite à élargir les critères d'appréciation d'un vin de qualité. Il cite l'œnologue J. Puisais :

« *Un vin juste doit avoir la gueule de l'endroit et de l'année où il est né, et les tripes du bonhomme qui l'a fait* » (Pitte J.R., 2005)

Ce propos trouve ici, dans ces vins d'amateurs, toute son acuité. D'évidence chacun possède un peu des traits de son auteur. Le produit est aussi une rencontre, un échange. Le plaisir que l'on peut avoir à le consommer ne saurait se départir de cette dimension singulière. Ce vin compte autant pour lui-même que parce qu'il est le sien, celui de sa famille, d'un ami ou d'une figure locale.

Il importe donc de considérer que ce vin comme un produit qui possède un statut à part. Comme la vigne, ce vin est un territoire de l'intime. Il appartient à la catégorie des recettes de famille où chaque production possède un goût et un parfum particuliers.
Dans son étude de la France fromagère C. Delfosse met en évidence que la production de certains fromages souligne une forme d'ancrage identitaire et mémoriel au sein d'un territoire :

« *Les fromages pourraient bien illustrer cette France que F. Braudel évoque avec nostalgie à la fin de son essai sur « L'identité de la France », celle qui illustre le temps et l'espace d'hier* » (Delfosse C., 2007).

Le vin demande ici à être saisi dans cette perspective mais à une l'échelle très fine, celle de l'individu ou des proches.

Il est d'ailleurs très difficile de faire parler sur les méthodes de vinification mises en œuvre. Il est probable que le fait relève en partie du secret de famille ; on ne livre pas ainsi un savoir faire reçu qui appartient à la sphère privée et à l'histoire familiale. Mais il existe aussi une véritable difficulté à expliquer formellement la pratique. Celle-ci relève très largement de la mémoire de l'agir et se transmet sans théorisation formelle. Un exemple particulièrement révélateur réside dans le fait qu'aucun des viticulteurs interrogés, sans exception, ne pèse son vin. Le degré d'alcool n'est pas connu, à l'inverse de la « goutte », et ne rentre pas dans la logique de fabrication du produit. On laisse naître et vivre son vin selon les années. La surprise, bonne ou mauvaise, fait partie de l'intérêt et du rapport au territoire qui procède de ce vin.

Ce vin est donc porteur de vécu, de savoir-faire et d'une charge mémorielle et affective qui comme la vigne en font une composante clé des territoires de ceux qui participent au maintien de la pratique viticole.

4 La vigne est une ligne de force du territoire

Les lieux de la vigne tels qu'ils ont été abordés se caractérisent donc par l'importance de la charge affective et mémorielle qui préside à leur mise en place.
Ils sont des lieux d'expression privilégiés d'un ensemble de valeurs identitaires, personnelles ou collectives. Ces dernières replacées dans un contexte plus général permettent de mettre à jour certaines composantes des territoires de l'aire d'étude et invitent à lire à travers les lieux de la vigne, comment celle-ci participe à la définition de ces territoires.

4.1 La vigne est une identité

La pratique viticole n'est pas le fait de tous dans l'aire d'étude. Sa mise en œuvre relève très largement des gens du cru. La vigne participe ainsi à forger une identité aux individus et s'affirme comme une ressource du territoire.

4.1.1 L'affirmation d'une identité individuelle et collective

Travailler la vigne renvoie dans tous les cas à affirmer une identité. Qu'il s'agisse d'une parcelle de vigne ou de vigne de jardin, toutes les mises en œuvre de notre objet d'étude que nous avons interrogées procèdent de justifications complexes.

Un schème structurant des identités

La vigne est une composante qui participe à définir l'identité de ceux qui la mettent en œuvre. Elle relève dans une très large majorité des cas de plusieurs paramètres :

- D'abord elle est une filiation ; la vigne s'inscrit dans une généalogie. La pratique est transmise dans un cadre familial et se reçoit en héritage. La valeur matérielle de cet objet est insignifiante mais sa charge affective et mémorielle puissante.

Les vignes, la vigne de jardin, le vin sont des lieux porteurs de ce lignage. Les viticulteurs les plus jeunes témoignent presque tous sur ce point en soulignant volontiers l'importance de la charge affective. Deux anecdotes similaires nous ont été confiées par des viticulteurs quinquagénaires. Dans les environs de Vesoul et de Jussey, chacun a entrepris de replanter une vigne et de produire son cru. La motivation principale exposée est de retrouver une pratique connue dans leur enfance. Dans les deux cas le père de famille, paysan, est décédé pendant leur jeune âge et les souvenirs les plus marquants de cette figure paternelle sont associés à la vigne. Aussi sur les terrains de familles hérités, ils ont replanté quelques rangs.
Ces deux cas illustrent bien que la pratique viticole est d'abord un lien avec un passé intime.

A l'inverse chez les plus âgés s'exprime souvent le regret de ne pas avoir réussi à transmettre cette pratique. Le sentiment de rompre la filiation est souvent douloureux. Une dizaine de personnes interrogées a clairement formulé un regret sur ce point. Considérant que la pratique disparaîtra avec eux, ce n'est pas leur vigne qu'ils n'ont pas réussi à transmettre, c'est celle de leurs aînés. La fonction de passeur générationnel est véritablement reconnue.

- C’est aussi un savoir-faire. A ce titre la geste viticole est précieuse, d’autant qu’elle ne souffre pas de formalisation théorique. Elle relève d’une mémoire de l’agir ou de recettes de famille. Il s’agit d’un cas simple de reproduction par transmission. La difficulté à expliquer les techniques, ou la volonté de ne pas communiquer sur ce point témoignent de la valeur à accorder à ce savoir-faire. Il appartient aux individus qui le mettent en œuvre. Sur ce point aussi l’importance de la transmission est formulée et la valeur patrimoniale du savoir-faire local appartient à la démarche.

- C’est effectivement une appartenance aux lieux. La mémoire des lieux porte cette pratique à travers son histoire. Cette appartenance procède de la rencontre entre la filiation et la transmission du savoir-faire : il faut être du cru pour pouvoir faire le sien.

D’ailleurs, la législation en vigueur ne dit pas autre chose. Les droits viticoles se transmettent avec une propriété et demeurent sauf exception l’apanage de ceux qui sont originaires des lieux. Il existe une forme de privilège sur ce point qui se traduit par le fait qu’il est quasiment impossible d’acheter une vigne ou des droits de replantation sans être du sérail. Derrière la pratique se dissimule une forme de noblesse à laquelle il est bien difficile d’accéder.

- Enfin, la pratique s’accompagne d’une forme d’affirmation de valeurs morales, qui se marie avec les paramètres exposés précédemment. La vigne réclame des soins importants. Elle impose un labeur sans lequel aucun résultat ne peut être espéré.

Conserver cette tradition locale et familiale est aussi l’affirmation du rôle joué par ceux qui la mettent en œuvre. La marginalisation effective de la pratique est dans presque tous les cas justifiée par la charge de travail que cela représente. En retour tenir sa vigne c’est donc satisfaire à cette exigence et réussir à faire ce à quoi les autres renoncent. Souvent le propos glisse vers la déploration de l’abandon de ces valeurs chez les plus jeunes et conduit à affirmer que la pratique est à terme condamnée, comme nous l’avons déjà évoqué.

Ainsi le fait de s’adonner à la pratique de la vigne est un identifiant qui inscrit son acteur dans l’histoire des lieux. Ceux qui mettent en œuvre une parcelle de vigne, ou quelques plants au fond d’un verger s’inscrivent résolument dans une logique qui empreinte à la mémoire des lieux ou à la tradition familiale.

Ces pratiques peuvent sembler aujourd’hui en dehors de leur époque. Elles sont pourtant une réalité du quotidien. Leur marginalité, dans la définition que nous en avons faite, se conjugue avec une reconnaissance officielle quasi-inexistante. L’histoire officielle de la vigne et la mémoire collective qui l’accompagne occultent très largement cette réalité. Elles mythifient la pratique viticole, en particulier dans ses différentes mises en scène.

Le ressentiment qu’expriment les viticulteurs amateurs à l’endroit de Champlitte procède essentiellement de cette mise à l’écart. Ils sont un pan oublié de l’identité locale.

En retour cette mise de côté renforce la singularité, voire la marginalité de la pratique viticole d’amateur et participe sans doute davantage à structurer la propre identité de ceux qui s’y adonnent.

Presque tous les viticulteurs exposent sans formaliser la chose, que la pratique est un identifiant puissant. Dans chaque commune les vignes sont connues et en général désignées par le nom de son exploitant ou de sa famille. La parcelle est un point d’ancrage fort des individus au sein des paysages, reconnue comme la vigne d’ « untel ». Ce dernier est par jeu de miroir mécaniquement associé à sa vigne. On identifie ainsi les viticulteurs, comme on pourrait le faire pour d’autres fonctions ou activités remarquables.

Une communauté viticole ?

Nous avons cherché à savoir si la pratique permettait de désigner une forme de communauté, identifiable à travers la viticulture. La réponse est complexe à fournir :

- Presque tous reconnaissent ne parler de la vigne et du vin qu'avec des initiés. La pratique doit être comprise et on échange sur ce sujet de façon préférentielle avec ceux capables de partager ce centre d'intérêt. Le trait est particulièrement prononcé pour le vin. La charge mémorielle et affective associée à cette production d'amateur limite la diffusion du produit. On le partage avec ceux qui l'apprécient. Le vin est un objet de sociabilité évident. Le produit vaut pour lui-même mais aussi pour l'échange qu'il génère avec autrui. Un tiers des viticulteurs interrogés a évoqué les longues heures passées à discuter du cru, de ses qualités ou de sa mise en œuvre. Par ailleurs, la pratique du « coup de main » entre viticulteurs perdure largement. Plus de la moitié d'entre eux y ont systématiquement recours et y participent aussi, en particulier lors des vendanges.

Ces éléments permettent de circonscrire et définir un groupe réuni autour de la pratique viticole. Il est logique de considérer les individus qui le composent en qualité de « viticulteurs » amateurs, comme nous l'avons d'ailleurs fait tout au long de ce travail pour des raisons de commodité.

- Pour autant, seul un sur quatre accepte de se reconnaître à travers ce qualificatif de « viticulteur », et parmi eux certains nuancent le terme. Celui-ci est pour une large majorité associé à la pratique commerciale, aux vignobles de renom ou est synonyme de « vigneron ». De ce fait, il est très largement rejeté. Or dans la plupart des cas c'est la vigne, en tant qu'objet, qui fédère. L'identification du groupe passe surtout par la reconnaissance du travail de la vigne, sous ses différentes formes. Celle-ci cristallise l'intérêt, plus que ses productions, comme nous l'avons déjà évoqué. Il est probable que le statut officiel de la vigne en Haute-Saône qui la consacre comme une culture marginale, concourt à définir cette identité.

Il est en effet difficile de se reconnaître viticulteur dans un pays de non-viticulture. A l'inverse, les manifestations multiformes de l'anthroposystème viticole sont reconnues. Il est dès lors beaucoup plus facile de se reconnaître comme un adepte de la vigne.

La formulation qui consiste à affirmer que l'attachement est lié à la vigne bien plus qu'au vin a reçu l'approbation de presque toutes les personnes interrogées. Elles se reconnaissent dans le fait de travailler la vigne, et d'entretenir un lien puissant avec elle, sans pour autant se considérer comme de véritables viticulteurs.

Ainsi, c'est la vigne bien plus que le vin qui est un identifiant au sein du territoire. C'est elle qui participe au construit identitaire de ceux qui la mettent en œuvre et non la logique de production qui s'y rapporte. C'est au travers de toutes les manifestations de l'anthroposystème viticole qu'il faut saisir l'importance de cet objet d'étude au sein des territoires : par l'intermédiaire de ses inscriptions, la vigne fédère un groupe qui déborde très largement le cadre limité de la seule pratique viticole d'amateur. Nous l'avons déjà abordée comme ressource territoriale, à travers ses différentes mises en scène. Néanmoins dans ce cadre, elle est largement détournée de son histoire et s'inscrit au sein d'une mémoire falsifiée. En réalité, elle demeure une pratique du quotidien répandue au sein de l'aire d'étude. C'est en tant que telle, et dans la diversité de ses manifestations que cette ressource doit être appréhendée comme un élément qui compte véritablement au sein des territoires.

4.1.2 Une ressource qui appartient à l'identité des territoires

Les trois quarts des personnes interrogées considèrent que le système de la viticulture d'amateur est compromis dans l'aire d'étude (32 sur 43 personnes interrogées). Ce sont surtout les plus âgés qui s'engagent sur ce point. En général, ils sont effectivement confrontés au risque de voir leur propre vigne disparaître, faute de repreneur au sein de la famille.

La question du devenir de la pratique est légitime. Elle pose la question de ce que la vigne représente réellement au sein du territoire.

La fin annoncée de la vigne ?

La dynamique de marginalisation de la vigne existe dans l'aire d'étude depuis plusieurs décennies. Il est clair que la pratique viticole d'amateur est surtout mise en œuvre par des « anciens » et qu'elle tend à disparaître avec eux. L'état général de ce vignoble traduit la difficulté évidente à pérenniser la pratique. Pour autant, cela ne la condamne pas forcément.

Il est probable que les générations précédentes estimaient déjà être les dernières à tenir une vigne et à vinifier leur cru…Or parmi les viticulteurs rencontrés, un sur quatre a moins de cinquante ans et n'envisage pas de renoncer à la pratique. Cela augure à moyen terme d'un maintien effectif de ces vignes dans l'aire d'étude.

Par ailleurs, nous avons relevé au cours de nos enquêtes de terrain, à plusieurs reprises des initiatives d'amateurs qui avaient replanté une vigne, sans la déclarer faute d'avoir réussi à obtenir des droits :

- Trois cas relevés sont le fait de natifs de la région qui n'avaient jamais tenu de vigne. Pour deux d'entre eux, la démarche est clairement inspirée de la « *tradition locale* ». La réalité de cette pratique leur a donné envie de la mettre en œuvre. L'envie d'accéder à un savoir-faire qui fait partie des lieux. Cette démarche s'accompagne aussi de la volonté de se consacrer à une activité qui leur semble « *originale* » et permet de se démarquer dans un contexte sociétal général jugé « *trop matérialiste* ».

Le troisième inscrit l'entreprise dans une logique beaucoup plus intime. Il nous a confié avoir perdu son père très jeune et conserve de lui des souvenirs surtout liés à la vigne.

« *Il était paysan, on ne le voyait jamais. Les seuls moments où je l'accompagnais c'était le dimanche, dans sa vigne, pendant la taille ou les vendanges(…) ou les jours où il distillait…*»

Replanter une vigne s'inscrit selon lui avant tout dans une démarche mémorielle, à la fois affective et locale : retrouver ses racines, entretenir une mémoire familiale à travers cette pratique.

- Deux cas singuliers sont le fait d'étrangers, allemand et hollandais. Propriétaires d'une résidence secondaire dans l'aire d'étude, ils ont entrepris de planter une vigne, en toute illégalité. La geste viticole préside largement à la démarche. Avoir une vigne et faire son cru au pays du vin est clairement présenté comme la motivation première qui justifie l'entreprise.

Dans les deux cas la vigne est identifiée comme une réalité encore importante au sein des campagnes de Haute-Saône, et c'est de ce constat que l'envie de planter une vigne est apparue. La démarche est ici revendiquée comme ludique, plaisante et sans ambition particulière.

Bien évidemment ces quelques exemples ne permettent aucune généralisation. Ils ont valeur d'anecdotes et ne permettent pas de statuer sur la capacité du système viticole d'amateur à se renouveler et à perdurer au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, ils illustrent le fait que la vigne est une ressource vivace du territoire, porteuse d'une charge identitaire et mémorielle.

Il ne faut d'ailleurs pas occulter les autres manifestations de la vigne dans l'aire d'étude. Certaines, comme la vigne de jardin, sont une réponse à la disparition effective des parcelles de vigne. Elles font de la vigne une composante courante des pratiques de jardinage et l'inscrivent dans un cadre autre que la viticulture traditionnelle. Beaucoup plus simple à mettre en œuvre, elles augurent du maintien durable de la vigne au sein des paysages de la région.

Enfin n'oublions pas que la vigne a récemment trouvé une place inédite en Haute-Saône. Le passé viticole est mis en scène et participe à diffuser l'idée de la « renaissance » de la viticulture incarnée par quelques exploitations commerciales.
Si la démonstration est largement falsifiée, elle contribue à forger une mémoire officielle qui donne à la vigne une dimension et une fonction nouvelles en Haute-Saône.
Il est probable que la vigne, aussi bien en tant que schème mémoriel qu'en tant objet matériel, sera portée par cette dynamique.

Ainsi, quelque soit l'évolution du système de la viticulture d'amateur, la vigne perdurera au sein de la région. Une nouvelle matrice historique et spatiale, conditionnera peut-être son devenir et ses implications spatiales et culturelles.
Quoiqu'il en soit les lieux sont porteurs d'une mémoire de la vigne durable qui contribue à consacrer cet objet comme une véritable ressource territoriale, aujourd'hui comme demain.

La vigne, ressource entre terroir et territoire

Les enquêtes par questionnement réalisées ont mis en évidence que dans les communes où elles ont été réalisées, la mémoire d'un important passé viticole était prégnante.
L'histoire de la vigne est, dans la majeure partie des cas, mal connue. Elle reprend largement la mémoire officielle portée par les différentes mises en scène du fait viticole. Néanmoins, presque toutes les personnes questionnées identifient la vigne comme un élément qui appartient à l'histoire des lieux. La réalité d'un important passé viticole est bien connue.
Elle est en outre, portée par l'importance des manifestations de l'anthroposystème viticole, en particulier par le système de la viticulture d'amateur. Ce dernier est comme nous l'avons vu précédemment, structuré par des logiques particulières qui en font une composante importante des espaces étudiés. La vigne appartient au «terroir ».
Nous retenons cette notion, dans une acceptation qui place la dimension historique et sociale au premier chef de sa définition (Hinnewinkel J.C., 2004).
R. Dion a bousculé les idées reçues en démontrant la qualité et la notoriété d'un produit dépendait surtout de sa dimension historique, patrimoniale et humaine. Il invitait à remettre en cause l'idée que seule la dimension agronomique justifiait de la spécificité d'un vin (Dion R., 1990). J.R Pitte va plus loin et dénonce « *l'idolâtrie* » d'un terroir figé et enfermé dans sa justification physique. Ces terroirs sont évolutifs et dépendent surtout de leur évolution sociale. Il invite à remettre à l'honneur les mécanismes micro-économiques qui structurent un espace ou une pratique. Ainsi, « *Le terroir peut retrouver toute sa valeur et sa fierté* »… (Pitte J.R., 1999).

Dans cette définition, la vigne telle que nous l'étudions dans notre terrain de recherche est une culture qui peut se réclamer de ce terroir. Elle appartient à la mémoire des lieux, au vécu des populations et les pratiques qui s'y rapportent continuent d'appartenir au quotidien de nombreux acteurs. Elle se manifeste à des échelles très fines et demande à être saisie dans sa dimension véritable, porteuse d'un passé, d'une mémoire et d'un lien intime à la pratique. Sa (relative) marginalité spatiale lui donne d'ailleurs une réelle plus value, en concentrant la charge mémorielle, affective, et les savoir-faire qui s'y rapportent.
D'autant que la pratique peut sembler anachronique. Elle échappe aux logiques sociétales du moment. En effet, produire son vin en amateur est aujourd'hui quelque chose d'un peu original. Cela ne correspond à aucune logique de rentabilité, tout en empruntant à la geste viticole nationale et à la mythologie qui l'accompagne.
Enfin, l'inscription de la pratique dans son cadre régional renforce cette singularité. La mise en scène de la vigne présente la prétendue renaissance de la vigne à travers les quelques exploitations commerciales qui existent et occulte complètement la réalité des pratiques

d'amateurs. Cela renforce le statut particulier de la pratique et contribue à lui donner une coloration encore plus singulière.

Au final, la pratique viticole est bien constitutive du « terroir » et de la « tradition » locale. Mais sa charge mémorielle, sa singularité et son statut de culture marginale la consacrent comme un élément de différenciation face à la norme sociétale. En ce sens, la vigne est une ligne de force structurante au sein du territoire de ceux qui la mettent en œuvre. Tenir une vigne c'est poser son identité, forger son territoire et parfois se démarquer par cette pratique face aux logiques dominantes. Cette pratique s'apparente en effet à une résistance, d'autant plus prononcée qu'elle déborde souvent sur le domaine de l'interlope.

4.2 La vigne, un territoire de l'illicite

Les pratiques viticoles d'amateurs sont difficiles a étudier faute de sources officielles mais aussi parce qu'elles relèvent, plus ou moins selon les cas, de l'illicite. Cette question a été abordée lors des entretiens. Bien évidemment les résultats prêtent à des réserves et nous ne prétendons pas produire une analyse complète de ce qui par définition comporte une part évidente de non-dit. Nous avons pu identifier plusieurs pratiques qui prennent des libertés avec le cadre juridique. Mais cette réalité porte surtout sur la distillation. Les productions d'alcool sont indissociables de la geste viticole locale et constituent un caractère essentiel des valeurs associées à la vigne.

4.2.1 Identifier l'interlope

Plusieurs pratiques liées à la vigne prennent des libertés avec le cadre légal.
En premier lieu, les vignes ne sont pas toutes déclarées. Nous avons estimé dans la partie protocolaire que 30 à 60 % des vignes ne l'étaient pas. Si la donnée peut sembler conséquente, elle doit être nuancée par les superficies auxquelles elles se rapportent. En aucun cas il ne faut appréhender ces vignes comme une forme d'exploitation clandestine. Le service des douanes en charge du dossier a validé cette estimation, évidemment de façon informelle, et considère qu'il est sans doute rare qu'un déclarant n'omette pas de déclarer quelques treilles ou de menues parcelles qui complètent sa propriété viticole. La marginalité et la modestie du fait viticole le protègent des foudres de l'administration : la pratique est davantage considérée comme une filouterie que comme un véritable délit. D'autant qu'elle repose sur une tradition familiale et que le cadre juridique ne s'est véritablement imposé que dans la seconde moitié du XXème siècle.

Près des trois quarts des viticulteurs reconnaissent les faits. Parmi les 43 personnes interrogées, neuf ne déclarent aucune vigne, les autres en oublient…. Le propos est tenu en général sur le ton de l'évidence ou de la confidence partagée. La modestie de l'entreprise est évoquée pour justifier les libertés prises par la moitié d'entre eux.
Mais un bon tiers revendique clairement une résistance à l'administration, parfois avec véhémence. Il est difficile de distinguer ce qui relève de la bravade, du jeu ou de la démarche libérale véritable. Nous nous limitons à constater que les plus âgés se posent en qualité d'anciens et évoquent une tradition locale qui affranchirait de toute contrainte administrative.

La vente de certaines productions existe sans doute. Cela concerne exclusivement les alcools comme le marc, la gnôle ou la prune. Le vin ne se vend pas, tout simplement parce que la charge affective qui s'y rapporte est intime et ne saurait être commercialisée. Quant au produit lui-même, d'évidence sa rentabilité ne peut rivaliser avec les offres du commerce.

C'est donc la « goutte » qui se donne, s'échange ou se vend. Quel que soit le mode d'acquisition, la cession est interdite. Mais le sujet est très largement tabou et seuls quelques uns reconnaissent avoir recours à la pratique. Une large majorité cependant expose plus ou moins clairement la réalité des faits, mais toujours de façon impersonnelle. On sait que la pratique existe mais on n'y entend rien… Il s'agit plus d'une tradition de troc, d'échange ou de micro-vente que d'une véritable économie informelle : quelques bouteilles peuvent être cédées à un tiers qui souhaite se procurer une boisson du cru. A mesure des séjours dans l'aire d'étude, on apprend à savoir où s'adresser pour tenter obtenir l'objet convoité. D'évidence la chose se sait et appartient aux lieux.
La vraie difficulté, confirmée par plusieurs témoins, est de trouver un producteur qui accepte de vendre un peu de sa production. La pratique impose d'être introduit au sein des réseaux, dans la communauté. Ainsi, se procurer du marc ou de la prune, c'est s'inscrire dans un territoire gentiment interlope. Les douanes nous ont quand même signalé que chaque année elles devaient intervenir sur quelques cas dans le département, sans nous communiquer d'informations plus précises sur le sujet. Aussi, nous laissons la question en l'état, faute de pouvoir recueillir des données fiables.

La dernière pratique illicite identifiée est la distillation d'alcool. Faire bouillir son cru s'inscrit parfois dans un cadre légal. Mais d'évidence celui-ci ne circonscrit pas l'ensemble de la pratique.

4.2.2 La distillation, une pratique viticole élargie

La production d'alcool de toute nature répond en France à une réglementation très stricte mise en place à l'endroit de nombreuses pratiques locales auxquelles elle entend s'imposer. Il en résulte de nombreux détournements du cadre légal.
La distillation est dominée par le marc, mais d'autres alcools s'ajoutent à cette production viticole.

Le cadre légal et les données « officielles »

La production amateur d'alcool est encadrée par le « privilège » des bouilleurs de cru. Il s'agit en fait du droit de distiller jusqu'à 10 litres d'alcool pur (1000°), sans avoir à payer de droits d'accises. Ceux-ci s'élèvent pour celui qui ne bénéficie pas du « privilège » ou qui dépasse les 1000° produits, à 14, 5 € le litre[1]. Cette faveur de l'état, accordée en 1923, a donné lieu à campagne de référence en Haute-Saône lors des années 1951, 1952 et 1953. Tous les producteurs qui le souhaitaient ont pu obtenir le privilège en se déclarant. Il n'est pas attaché à la terre mais à la personne qui ne peut le transmettre qu'au conjoint survivant. Ce droit n'est donc pas cessible ou transmis aux héritiers. Signalons que ce privilège devait prendre fin au 1er janvier 2008 conformément à ce qui avait été décidé dans la loi de finance 2003. Une fronde parlementaire emmenée par deux députés de Haute-Saône a finalement eu raison du texte. Il n'est sans doute pas anodin que notre terrain d'étude ait fourni aux débats les parlementaires parmi les plus offensifs...

Depuis la campagne de référence l'administration fiscale enregistre les déclarations de ceux qui utilisent le privilège. Il s'agit de la seule source existante et nous avons essuyé le refus des responsables de nous les communiquer. Nous avons pu, de façon informelle, consulter le registre de l'année en cours, en 2004. Les données recueillies sont présentées dans le tableau qui suit.

[1] En 2007. Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, Vesoul.

Tab. 4.5 Les bouilleurs de cru déclarants en 2004 dans l'aire d'étude

Commune	Nombre de déclarants obtenant le privilège [1] lors de la campagne de 1950-1953	Nombre de déclarants qui ont utilisé le privilège en 1953	Nombre de déclarants qui ont utilisé le privilège en 2004	Nombre de déclarants qui dépassent les 1000° autorisés
Blondefontaine	30	13	7	2
Bourguignon- l- Morey	12	5	2	/
Cemboing	21	7	3	1
Chargey- les –Ports	11	9	4	1
Chariez	13	4	1	/
Charmes St Valbert	11	4	1	/
Combeaufontaine	26	3	2	/
Echenoz la Méline	49	6	4	1
Jonvelle	17	7	3	/
Jussey	84	21	13	2
Magny- les- Jussey	19	6	3	/
Molay	9	3	3	/
Mont- le- Vernois	9	4	7	/
Montigny- l- cherlieux	25	15	5	1
Navennes	38	2	2	/
Noidans- les- Vesoul	36	6	2	2
Ormoy	27	9	4	/
Purgerot	34	11	6	/
Quincey	25	12	4	3
La Roche Morey	60	22	16	1
Vaivre	32	7	7	1
Vernois- sur- Mance	18	5	2	/
Vesoul	114	7	3	1
Villars- le- Pautel	47	18	8	2
Vitrey	33	18	6	1
Bucey les Gy	37	4	4	/
Champlitte	115	38	27	5
Gy	57	11	5	1
Charcenne	22	8	5	1
Pierrecourt	17	6	3	2
Roche et Raucourt	29	2	1	1
Vauvillers	47	6	2	1
Montdoré	8	7	1	/
Totaux	**1142**	**300**	**157**	**31**

[1] (1000° soit 10 litres d'alcool pur) (source: non précisée)

La pratique est générale à l'aire d'étude. Il n'y a pas une commune qui ne présente au moins un déclarant. La distillation est donc une pratique courante, encore aujourd'hui.

La moyenne d'âge des déclarants est de 71ans et les droits disparaissent avec les couples qui les possèdent mais les déclarants de 2004 représentent encore la moitié de l'effectif de ceux qui ont utilisé leurs droits en 1953. Cela traduit une vraie persistance de la pratique, notamment à l'échelle de certains villages comme Champlitte, Jussey, La Roche Morey, Blondefontaine ou Villars le Pautel. Dans ces deux derniers cas, la distillation déclarée est le fait d'un foyer fiscal sur huit…

Les volumes déclarés sont toujours modestes.

La déclaration moyenne est de 8,4 litres ; 17% déclarent entre 10 et 20 litres et deux dépassent ce seuil (24 et 26 litres). Rappelons que tout dépassement des 1000° francs de droits, coûte 14,5 €/l à celui qui le déclare, ce qui invite sans doute à minorer la réalité des faits exposés.
De plus la distillation à domicile est formellement interdite. Les bouilleurs de cru qui déclarent doivent donc passer par l'atelier public tenu une fois l'an dans chaque commune ou livrer leur moût chez des bouilleurs de profession, ce qui, en théorie, n'autorise pas quelque dépassement des volumes déclarés. Signalons que tous les déclarants possèdent le « privilège » des bouilleurs de cru. La production d'alcool déclarée procède donc exclusivement d'une démarche qui s'inscrit dans ce cadre. Par conséquent, ceux qui distillent sans ce droit, le font systématiquement de façon interlope.

Nous n'avons pas eu accès aux patronymes des déclarants ce qui empêche tout recoupement formel avec les déclarants viticoles étudiés dans un autre point de ce travail. Il est néanmoins facile de mettre en perspective ces données avec celles relevées lors des enquêtes de terrain. Même si la chose est difficile à démontrer et surtout à quantifier par des faits tangibles, il est très clair que la production d'alcool déborde très largement de ce cadre légal.

Une pratique qui déborde ce cadre : distiller les marcs

La pratique héritée du XIXème siècle perdure de nos jours : les marcs sont distillés.
D'autant que le renoncement général à la piquette laisse aux viticulteurs des marcs de qualité, encore riches en parfum et en sucres, qui ne demandent qu'à être valorisés.
Plus de la moitié des viticulteurs interrogés reconnaissent bouillir leur cru. Les deux tiers illégalement (17 sur les 24 personnes interrogées qui reconnaissent bouillir leur cru). Evidemment ne pas reconnaître la pratique ne signifie pas qu'elle n'est pas mise en œuvre.
En effet, le sujet est délicat et frappé par le non-dit. Néanmoins, plusieurs raisons sont exposées, ou validées par les bouilleurs, pour justifier le recours à une pratique interlope :

- La « tradition » est solidement ancrée. Une majorité de viticulteurs expose qu'il en a toujours été ainsi et qu'ils n'ont plus vraiment l'âge de s'adapter à un nouveau cadre de production. Bien souvent on rappelle la modestie de l'entreprise. Pour beaucoup, il est question ici d'une pratique familiale, ce qui suffit à dispenser de tout cadre légal.

De plus il est admis que si on respecte certaines règles (distiller en fin de semaine, les jours de neige, sans exagérer la production…) le risque est infime de voir « les rats de caves » visiter le logis.

- Cependant une dizaine de viticulteurs qui reconnaissent bouillir illégalement, mettent en avant l'idée que selon eux, le « privilège » est un piège. Pour l'obtenir il fallait se déclarer ; se déclarer c'est être identifié et donc selon eux s'exposer davantage au risque d'un contrôle. Car d'évidence, il est courant de dépasser les 1000 degrés autorisés. Le coût du dépassement génère d'ailleurs l'indignation de tous et motive à s'affranchir de toute déclaration. De fait la moitié de l'effectif qui reconnaît la pratique ne dispose pas de droits. En général le père ou eux-mêmes ne se sont pas déclarés lors de la campagne de référence. Un viticulteur- bouilleur connu dans la commune où il réside pour la qualité de ses productions nous résume avec malice une position partagée :

« *Le privilège ? Pourquoi un privilège ?...Pour être fiché et payer le prix du commerce !... Moi mon « privilège » c'est de ne pas avoir de « privilège » !* »

- Le problème de l'alambic a été posé par une dizaine de bouilleurs.

En effet s'inscrire dans un cadre légal suppose d'avoir recours à un atelier. Distiller soi-même sa goutte, à discrétion, est interdit. Aussi cela signifie clairement renoncer au plaisir du savoir faire. Nous avons recueilli de nombreux propos qui soulignent l'importance du rituel. La

préparation du matériel, du bois, l'intensité du feu et la première goutte qui apparaît sont évoqués avec passion. La magie de l'instant, partagé lors d'une nuit d'hiver, n'est pas dissociable de l'intérêt porté à la distillation. L'interlope rajoute sans doute un peu d'intensité à ce rituel particulier. En ce sens il est aussi une récréation.

De plus, ne pas diriger les opérations est souvent mal vécu. Cela pose le problème de la qualité attendue. En effet on accuse souvent l'atelier de « trop chauffer » l'alambic et de ne pas savoir prendre le temps de soigner la production réalisée. Nous illustrons cette critique par le propos savoureux d'un bouilleur des environs de Morey :

« *C'est plus un alambic, c'est une chaudière ! On dirait qu'ils ouvrent un robinet et ça coule comme au lavabo… Mais ça doit goutter, rapidement…, un fin filet de petites gouttes !!!* »

La production finale ne saurait donc satisfaire si elle ne permet pas l'expression complète des savoir-faire et des rites sociaux qui les accompagnent. C'est sans doute ce qui explique que près de la moitié de ceux qui ont recours à l'atelier reconnaissent bouillir illégalement de façon complémentaire, chez un ami ou avec leur propre matériel.

Au final, faire bouillir son cru reste une pratique courante de l'aire d'étude qui s'affranchit très largement des cadres juridiques. Pour cette raison il est difficile de produire des données fiables qui rendent compte de l'importance de la pratique. La démarche engagée atteint vite les limites imposées par ce qui relève du non-dit.

Une pratique étendue à d'autres productions

La production de marc doit par ailleurs être abordée en intégrant d'autres alcools réalisés à partir d'autres fruits. Ces derniers relèvent dans la plupart des cas d'une forme de reconversion du fait viticole. Tous les bouilleurs de crus rencontrés possèdent ou ont possédé des vignes. Selon eux, systématiquement c'est la vigne qui mène aux productions distillées.
L'administration fiscale nous a confirmé la chose, en signalant toutefois l'exception du Nord du département où la tradition des alcools de fruits n'est pas toujours liée à la vigne, en particulier sur les premières hauteurs du piémont vosgien.

Les bouilleurs interrogés, pour la moitié, exposent distiller d'autres alcools que le marc. La pomme et la prune, plus rarement la poire, complètent la gamme des productions réalisées. En général, les fruits proviennent des vergers familiaux qui ont souvent remplacé les vignes lorsque celles-ci ont été arrachées. La logique de production est identique à celle du marc. Les savoir-faire demandent à être mis en œuvre, les moments qui les accompagnent reproduits et la tradition familiale perpétuée.
En revanche ceux qui se limitent à produire du marc n'envisagent pas de produire d'autres alcools. S'ils reconnaissent volontiers consommer autre chose, ils s'approvisionnent chez un ami ou une connaissance à même de leur fournir de quoi alimenter leurs besoins. La production d'alcool s'inscrit dans la logique de production viticole et ne représente pas une finalité dissociable de l'ensemble. La vigne préside à la pratique et cette dernière n'entend pas se départir de cette tutelle.

Ainsi, il est possible de voir dans les pratiques de distillation le maintien d'une pratique locale et familiale et parfois un héritage lié à la disparition des vignes. Néanmoins bouillir son cru demeure une composante du fait viticole. La pratique met en évidence des valeurs territoriales associées à la vigne.

4.2.3 Le sens géographique de la pratique

Bouillir son cru est donc une pratique entourée d'interlope. Dans la très large majorité des cas, cela tient plus de la filouterie que d'une logique clandestine. L'administration fiscale de Vesoul a d'ailleurs reconnu la chose à demi-mots. Elle connaît bien des situations qui pourraient prêter à contrôle mais elle réserve ses interventions à ceux qui sortent la pratique du cadre raisonné de la production familiale. Il n'en demeure pas moins que la pratique interlope participe à forger des valeurs identitaires et territoriales qui lui sont étroitement associées.

Un non-droit revendiqué

Plus d'une vingtaine de viticulteurs a facilement confié bouillir son cru, en recourant à l'illicite pour la majorité. Cette donnée est importante. En effet tenir un tel propos, même sous couvert d'anonymat, démontre que l'interlope s'affiche plus qu'il ne se cache.
La pratique est connue de tous au sein de l'aire d'étude, elle appartient aux lieux. Elle procède sans doute plus de la tradition que de la défiance véritable envers un cadre juridique imposé.
Toutefois les libertés prises avec le droit sont aussi présentées de façon à affirmer une identité en rupture avec la norme sociétale. D'évidence le plaisir de distiller est aussi lié à la mise en cause de l'interdit qui l'accompagne. Si la geste viticole d'amateur emprunte à celle de la vigne nationale, la filouterie distillatoire emprunte gentiment à la mythologie de la contrebande.
Ainsi lors des entretiens nous avons toujours demandé à nos interlocuteurs s'ils avaient des anecdotes à exposer pour accompagner leur propos sur les pratiques viticoles.
Les souvenirs familiaux et affectifs dominent mais une dizaine de viticulteurs ont pris un plaisir évident à raconter un épisode de leur vécu qui marque les libertés prises avec les cadres juridiques. Nous en présentons trois qui illustrent les différentes tonalités du propos rencontré :

- Le trait de la rébellion est parfois un peu forcé, comme ce viticulteur des environs de Morey qui s'enflamme quand nous abordons la question des risques encourus :

« *Les rats de caves*[1]*… ils sont déjà venus. J'ai mes chiens qui gardent l'entrée de la ferme, je leur ai dit « Venez, ils ne sont pas méchants » ! Je les attends encore !* »

- Mais dans l'ensemble les anecdotes sont plutôt malicieuses comme pour ce viticulteur des environs de Vesoul qui raconte qu'après la mort de son père, sa mère décida d'installer le chauffage central dans la maison familiale. Les travaux nécessitèrent de démonter en partie l'escalier pour faire passer des tuyaux :

«*D'un coup on a entendu crier les ouvriers : et encore une ! Il y en a partout… et encore une !... et encore…* »

Il exposa avoir découvert que son père dissimulait des bouteilles sans être capable d'expliquer pourquoi. La majeure partie de la production était entreposée à la cave ou dans les placards et selon lui la chose se justifie par une logique sans doute plus ludique que rationnelle, comme si distiller son cru imposait selon ses termes de « *jouer au bandit* ».

- C'est effectivement ce que nous inspira ce viticulteur des environs de Champlitte qui nous conduisit dans sa grange pour nous montrer comment il « déplombait » son alambic chaque hiver : « *Les rats de cave sont passés une fois dans le village, en 1984. Ils ont fait toutes les caves et les granges pour plomber les alambics. Mon voisin, X, lui, s'est énervé. Il*

[1] Les agents des services des douanes sont en général désignés par ce terme ou celui de « gabelou ».

a pris un marteau et un tournevis et il a percé le sien. Quand ils sont partis il a fait ressouder une plaque sur le trou… Moi je tire un peu sur le fil de fer et je le remets en place après que j'ai fini...»

Dans l'ensemble la pratique interlope est donc revendiquée. Elle s'inscrit le plus souvent dans une logique qui assimile les libertés prises avec la loi à une sorte tradition liée à la pratique. Cela n'exclut pas que certains respectent parfaitement l'ordre légal, ni que d'autres basculent dans une logique qui relève plus de la contrebande véritable, mais les entretiens démontrent que le fait dominant est bien celui d'un débordement « raisonné » de la législation. Les raisons évoquées pour justifier de ne pas déclarer ses vignes ou ses opérations de distillation sont les mêmes. La reproduction d'une tradition familiale l'emporte sur la loi en vigueur. Le cadre familial et local s'impose au cadre législatif et national. C'est bien un rapport au territoire qui se dessine derrière cette pratique, d'autant qu'il s'appuie sur une certaine part de mythologie.

Un exemple de mythification de la pratique : « la prise de la Roche »

En effet, la contrebande véritable existe. L'administration fiscale nous a signalé que tous les ans elle devait intervenir sur quelques cas, sans toutefois accepter de nous en dire davantage. Il faudrait enquêter sur ce point, à travers les délibérations de justice et les articles de presse, ce que nous n'avons pas réalisé dans ce travail. Une quinzaine de viticulteurs interrogés ont cependant évoqué ces cas afin de souligner que leur démarche était bien différente. Un épisode de l'histoire locale en particulier a été repris dans l'ensemble de l'aire d'étude. Une dizaine de personnes interrogées y ont fait référence, parmi d'autres exemples. Il est présenté comme la démonstration que la pratique illicite d'envergure existe et qu'elle produit aussi quelques « affaires » retentissantes.

Le village de Bourguignon-les-Morey fut le théâtre d'une intervention des « gabelous ». Nous avons mis du temps à obtenir des informations précises sur ce qui demeure aujourd'hui un sujet très largement tabou dans la commune. La connaissance des faits nous est parvenue à force de recoupements effectués à partir de différents témoignages des gens du cru et d'un ancien « gabelou » qui a participé à l'opération.

Un viticulteur de la commune fournissait quelques usines des environs en goutte. Il produisait plusieurs centaines de litres par an. Les services fiscaux sont intervenus lors de l'hiver 1982. Un ancien viticulteur du village nous a raconté l'intervention au cours d'un second entretien pour lequel il nous avait convié à venir goûter ses productions. Le récit fut interprété comme on raconte une histoire qui semble désormais appartenir à la légende des lieux :

« *Je mettais les bêtes dans l'écurie, le jour était à peine levé. Je vois une auto et un type qui en descend. Il va chez le Maire. Puis un autre près de la fontaine, puis un autre… pas un bout de chemin sans son guignol, ils étaient onze !*
« Bon Dieu, c'est la goutte !!! »…
J'ai couru chez x pour lui dire : « Les gabelous sont dans le pays !».
Nom de Dieu… L'alambic était encore plein de petite eau ! C'est se foutre de la République !
On a couru mettre les Marie-Jeanne dans le bois, on voyait encore les traces par terre… (…)
Mais ils ne venaient pas pour nous.
Ils en ont pris deux. L'un n'avait rien fait, il faisait sa goutte pour lui. Il l'avait faite pendant la nuit, tout le matériel était encore en place. Ils ont cassé toutes les bouteilles au pâquis et il a pris une sacrée amende. Il ne s'en est jamais remis.
C'est l'autre, il n'arrêtait pas, tout le monde le savait, il livrait tout le pays… »

Le propos passionné, est à charge contre l'entreprise clandestine. Mis en scène, il traduit que l'épisode est désormais intégré comme un haut-fait de l'histoire récente de la

commune. En outre, il illustre que la pratique interlope lorsqu'elle est raisonnée n'est pas perçue comme une entrave véritable à la loi, tout en ayant conscience de la défier quand même : on n'a « *rien fait* » mais on s'empresse de le dissimuler au besoin.
L'épisode est par ailleurs complètement fantasmé en dehors de la commune. Lors des entretiens effectués dans les villages environnant, une inflation dans les différentes versions des faits a été constatée. Ce sont parfois des camions entiers de fruits qui étaient livrés sur la Roche, et des milliers de litres distillés chaque hiver…
Cela traduit que cette « *prise de la Roche* », selon l'expression d'un viticulteur du village, est un fait qui participe à déterminer un rapport particulier à la pratique et aux lieux. L'interlope forge en effet un territoire et un temps spécifiques qui lui donnent une signification singulière.

L'interlope, un territoire et un temps spécifiques

L'épisode de Bourguignon-les-Morey remplit une fonction illustrative, il crée le mythe à partir d'une réalité du quotidien. La pratique de la distillation interlope est courante dans l'aire d'étude. Son caractère en partie illicite est une composante essentielle de la mise en œuvre. Les bouilleurs interrogés rattachent presque systématiquement le fait de ne pas respecter le cadre juridique au fait que certains vont bien au-delà de la simple filouterie. L'histoire locale fourmille d'exemples qui font de la pratique un trait fondamental des territoires. En ce sens, Bourguignon les Morey est l'un des plus fameux et constitue une sorte de référentiel à même d'illustrer la chose. Il permet en outre de souligner que si certains se font prendre, d'autres y échappent. Distiller illégalement sans se faire prendre fait aussi partie du savoir-faire. Les bouilleurs interrogés se livrent assez facilement sur ce point, une fois la pratique reconnue. Ils exposent volontiers les principes à respecter pour échapper aux contrôles.

Bien évidemment il faut avant tout être raisonnable dans les quantités distillées. La pratique doit rester familiale sous peine d'attirer l'attention des autorités fiscales. Ces dernières ont effectivement reconnu à demi-mots que « traquer » ceux qui distillent quelques litres à partir de leur marc, n'était pas une priorité et que si tel avait été le cas les dénonciations reçues auraient depuis longtemps mis à mal cette tradition. C'est surtout sur le moment de l'opération qu'insistent les bouilleurs. Le rituel semble immuable. On opère comme le faisaient les anciens :

- La distillation a lieu une fin de semaine car les fonctionnaires de l'administration sont moins à même d'effectuer des contrôles lors du repos dominical.

- On installe l'alambic. L'ensemble des moûts est distillé en une fois, toute une nuit en général, de façon à limiter le risque.

- On choisit de préférence un jour de neige ou de fort gel hivernal. Les routes ne sont plus praticables et l'isolement ouvre un temps limité, celui de l'interlope.

Cette donnée participe d'ailleurs à mythifier le cas de Bourguignon-les-Morey évoqué précédemment. A plusieurs reprises il fut signifié que certains jours d'hiver, même les tracteurs n'arrivent pas à monter la côte…
Les jours de vents sont proscrits car ils diffusent le parfum de l'opération à plusieurs centaines de mètres à la ronde selon un point de vue largement partagé. Nous avons effectivement été surpris un hiver, de constater qu'une distillation des plus modestes pouvait parfumer tout un village…

Interroger la pratique permet donc de mettre en évidence que la distillation interlope forge son propre temps et son propre territoire. Le temps de la distillation est une parenthèse qui place la pratique à l'écart du temps ordinaire. Le territoire est partagé par ceux qui ont recours à la pratique. Si tous ne distillent pas nécessairement le même jour, ils le font à la

même époque, dans des conditions similaires. On partage la pratique et ses rituels, d'autant que les productions s'offrent, se vendent ou s'échangent entre initiés. Autour de ces alcools existe un réseau qui ancre les individus dans le territoire de l'interlope : produire, acheter ou consommer la goutte procède d'une démarche qui place sous la tutelle d'un mode opératoire illégal. La production est en partie stockée à l'abri des regards indiscrets. Le sujet est délicat mais une majorité de bouilleurs concèdent que bien évidemment les bouteilles sont rangées dans un endroit discret. Cependant quelques uns n'ont pas hésité à nous prouver que leur production était exposée à la vue du premier gabelou qui passerait par là. Mais ces derniers ne passent pas… C'est surtout la bouteille que l'on sort ou qui séjourne sur la table qui fédère une défiance très largement partagée et revendiquée. Une dizaine de bouilleurs nous ont présenté le même argument, comme s'ils s'étaient passé le mot, qui serait exposé au cas où un contrôle aurait lieu : c'est offert, on ignore la provenance… Et manifestement la notion de recel.

Au final, la pratique de la distillation, comme celle de la viticulture d'amateur non déclarée forge un système de valeurs qui affranchit en partie les acteurs qui les mettent en œuvre. L'interlope est un vécu et en tant que tel, il est souvent revendiqué. Il contribue à définir les identités de chacun et met en place un rapport très particulier au territoire.
Les pratiques illicites renvoient à une tradition ou une mémoire familiale et locale mais génèrent aussi leurs propres lieux et un temps spécifique. D'évidence cela constitue aussi une ligne de force des territoires concernés.

4.3 La vigne, un objet à la croisée du vécu et des mémoires

Au sein de notre aire d'étude, la vigne est donc placée au cœur d'un système de valeurs territoriales qui s'articule autour de plusieurs composantes. Elle est mise en scène, ou sert parfois de vitrine en délivrant un message qui a valeur de mémoire officielle. Cette mémoire artificielle et falsifiée, se heurte au vécu et au quotidien de ceux qui sont dépositaires d'un savoir-faire local et familial. Elle ignore complètement les réalités du quotidien, légales ou interlopes qui font de la vigne une composante importante de l'identité et des territoires de ceux qui la mettent en œuvre. Elle apparaît comme un objet qui permet de mettre à jour un ensemble de valeurs territoriales qui empruntent très largement à l'histoire des lieux ainsi qu'au vécu et aux mémoires des individus qui s'y rapportent.

4.3.1 Des mémoires plurielles de la vigne qui coexistent

La présentation des mises en scène de la vigne a permis de mettre en évidence que ses mémoires se confrontent, voire s'affrontent. Elles se complètent aussi pour, au final, participer au processus du construit identitaire.

La vigne, un objet à la croisée des mémoires

En effet, la mémoire collective de la vigne, portée par les discours officiels se heurte à la réalité des lieux de la vigne et aux logiques individuelles qui président à leur mise en place. L'étude de ces lieux montre que la charge mémorielle, affective et identitaire qui s'y rapporte est fondamentale.
Nous distinguons dès lors plusieurs types de mémoires qui structurent le rapport à la vigne au sein des territoires de l'aire d'étude. La typologie proposée n'entend pas cloisonner de façon ferme les différentes composantes mémorielles mais invite à les distinguer afin de saisir au

mieux les logiques qui conduisent à structurer les inscriptions de l'anthroposystème viticole. Nous identifions donc plusieurs mémoires en lien avec la vigne, en évitant de les cloisonner de façon trop schématique :

- Une mémoire collective. Portée par les mises en scène de la vigne et les discours qui les accompagnent, elle s'appuie sur une histoire « officielle » et forge la mémoire d'un vignoble passé d'importance qui a disparu suite à l'épisode phylloxérique. Ce type de représentation désincarnée, limitée aux faits et à des valeurs, tend à ignorer les acteurs qui font cette histoire. Dès lors elle conduit parfois ces derniers à se démarquer plus franchement par rapport aux discours dominants (Wievorka A., 1998). Elle est ici acceptée dans sa formulation générale mais génère un rejet massif des viticulteurs amateurs, sitôt qu'elle est convoquée pour légitimer une entreprise de communication. Le cas de Champlitte est sur ce point l'exemple le plus démonstratif. Cette mémoire ne peut toutefois être réduite à sa dimension falsifiée et rejetée par la communauté vigneronne. Les enquêtes par questionnement démontrent qu'elle est en partie intégrée par ceux qui n'ont pas trait aux pratiques viticoles et nous verrons dans le propos qui suit qu'elle se conjugue aussi aux autres mémoires liées à la vigne. Il semble toutefois que le vécu et les mémoires individuelles des acteurs du monde viticole ne participent guère pour le moment à la structuration de cette mémoire. L'histoire officielle qui forge cette mémoire collective les ignore parfois. Elles surgissent parfois brutalement pour participer alors à sa remise en cause (Stora B., 1991). Nous émettons l'hypothèse que le processus est actuellement en cours et qu'il demande un peu de temps pour être clairement formalisé : la pratique relève peut-être encore trop du quotidien pour trouver sa place dans ce type de mémoire, le « *contexte de réception* » (Wievorka A., 1992) n'étant pas encore prêt. L'absence de consensus entre la représentation officielle de la viticulture (qui empreinte plus à l'image nationale qu'à l'histoire locale) et le vécu des acteurs ne permet pas le « consentement à la mémoire » (Becker A., 2001) et son acceptation facilitée d'une représentation collective. Ce qui peut expliquer le rejet massif et clairement verbalisé des mises en scène (de Champlitte en particulier) par les acteurs viticoles du moment.

- Une mémoire de l'expérience. Ancrée dans la tradition et les habitudes familiales, elle préside au travail de la vigne, à la vinification et à la réalisation des autres productions. On entre ici dans le domaine des recettes de familles qui ne souffrent d'aucune théorisation formelles. Les gestes sont reproduits tels qu'on les a appris puis évoluent avec le temps. Cette mémoire est un sanctuaire de savoir-faire locaux. Elle participe à la mise en œuvre des lieux de la vigne sous leurs manifestations les plus diverses. Cette mémoire s'exprime dans une quotidienneté à valeur récréative. Les enquêtes par entretien ont démontré que la pratique, sous sa charge mémorielle, est surtout un plaisir.

- Une « mémoire des proches ». P. Ricoeur la définit comme un plan de référence intermédiaire entre mémoire collective et individuelle. Il insiste sur le rôle essentiel joué par cette « *mémoire des gens qui comptent* » (Ricoeur P., 2000) qui structure le vécu de chaque individu. Celui-ci se souvient de ce que les autres lui transmettent et chacun s'approprie une part du vécu de ceux qui comptent pour lui. Cette mémoire est chargée de valeurs ou d'affectif et forge un sentiment d'appartenance à une communauté, à une généalogie ou à une microsociété. Ainsi les pratiques viticoles sont avant tout celles de la famille, des amis ou du village. Leur histoire et les savoir-faire qui s'y rapportent sont intégrés au vécu de ceux qui les reçoivent. C'est à travers cette mémoire que s'opère la fusion entre mémoire collective et mémoire individuelle.

- La mémoire individuelle. Cette composante majeure des processus identitaires résulte de la combinaison des trois précédentes. Si elle relève très largement du vécu de chacun, elle s'approprie aussi des schèmes extérieurs à ce vécu. L'histoire de la vigne

familiale se conjugue avec celle portée par la mémoire collective. Les échelles de temps se raccourcissent et inscrivent ainsi les pratiques du quotidien dans une perspective historique.
Ainsi la parcelle qui continue à être tenue de nos jours est celle de la famille. Plusieurs générations se sont transmis une pratique héritée de la tradition viticole locale, elle-même issue de l'important vignoble passé. Les grands épisodes tels que le phylloxéra finissent par être intégrés au rapport que chaque viticulteur entretient avec la vigne : on se souvient que le vignoble a été détruit. La vigne qui perdure n'en a alors que plus de valeur. On évoque le souvenir des superficies viticoles conséquentes qui continuaient d'exister après-guerre en déclinant le thème d'«ici chacun avait sa vigne » et on continue de perpétuer une pratique qui s'inscrit durablement au sein des paysages. Mais l'idée que la vigne a disparu n'est pas rejetée pour autant, elle a réussi à s'imposer en s'appuyant sur une norme sociétale qui ne consacre qu'un type de viticulture.

En définitive, ces mémoires de la vigne se confrontent. Elles s'affrontent ou se complètent selon les cas et toute schématisation abusive dans leur identification conduirait à un contresens. Elles participent à définir le rapport de chacun à l'histoire des lieux et contribuent au construit identitaire de chacun.

Des mémoires perméables qui interagissent

La mémoire collective et celle des proches se conjuguent avec le vécu et les pratiques du quotidien de ceux qui s'adonnent toujours de nos jours à la culture de la vigne. Plusieurs exemples illustrent les lignes de tensions qui résultent de la confrontation de différents schèmes mémoriels :

- L'idée que le phylloxéra a détruit le vignoble de Haute-Saône est largement acceptée par les viticulteurs. La pratique viticole dont ils sont les héritiers n'infirme pas pour eux ce schème mémoriel martelé par la représentation collective : le système viticole qu'ils ont connu a effectivement disparu.

Par contre, l'idée d'une « renaissance » de ce vignoble lié aux entreprises commerciales, est largement rejetée car elle ignore une réalité transmise par la mémoire des proches et le vécu de la plupart des viticulteurs. Elle gomme une histoire vécue chargée d'affectif qui constitue encore une réalité du moment.
Cette confrontation des mémoires explique notamment la condamnation générale du vignoble de Champlitte par les viticulteurs amateurs.

- De même le rapport à la qualité des productions est très confus. La production passée de vins de qualité est parfaitement intégrée. Presque tous les viticulteurs interrogés la mentionnent.

Le schème mémoriel est distillé par les mises en scène de la vigne et fait référence aux vins exportés avant la Révolution. Mais il est en fait souvent repris pour exposer le souvenir des vins produits par les « anciens » après l'épisode phylloxérique. Une majorité nette de viticulteurs nous a vanté les mérites de ces cépages américains, le Noah en particulier, sans doute mythifié par son interdiction. La partie historique de ce travail a pourtant montré le rejet de ces nouveaux goûts à l'époque où ils sont introduits et que dès le XIXème siècle les productions de qualité avaient disparu.
Les échelles de temps se télescopent, les mythologies fusionnent pour produire une mémoire qui emprunte aussi bien à celle des proches qu'à la mémoire collective : on se souvient des mérites des vins d'autrefois vantés par les proches, on les intègre comme une manifestation des vins de qualités exportés avant la Révolution.

Enfin, le discours moral initié par les célébrations religieuses viticoles est diffusé au titre de mémoire collective. On célèbre la vigne comme un labeur, porteur des valeurs de

sacrifice, d'abnégation. Tenir une vigne est difficile et demande du courage. C'est principalement ce qui explique le renoncement à la pratique pour une majorité de viticulteurs (25 sur 41 personnes interrogées) qui déplorent la voir disparaître. Pourtant eux-mêmes reconnaissent qu'il s'agit avant tout d'un plaisir, voire d'une passion. La vigne évoque les souvenirs heureux et les moments partagés autour des pratiques viticoles. La tâche demande des soins, du travail mais jamais il n'est question dans son évocation d'abnégation et de courage. Ces valeurs sont reprises et convoquées pour parler des anciens pleins de vertu ou des jeunes qui en manquent à l'évidence…

Ces exemples soulignent, la perméabilité qui existe entre les différentes mémoires. La confrontation de ces mémoires engendre une assimilation de schèmes de diverses origines. Ils se conjuguent avec le vécu de ceux qui s'adonnent à la pratique viticole. Celle-ci dès lors met à jour l'importance de la composante mémorielle dans le processus du construit identitaire et pose la question du rapport des individus à l'évolution macro-historique.

C'est au travers des pratiques du quotidien et de ses composantes mémorielles que se dessine l'importance de ce qui relève de l'histoire du quotidien dans les processus de construction identitaire et territoriale.

4.3.2 La vigne, une « *histoire lente des habitudes* »

Ainsi, le vécu de chacun et l'histoire locale et familiale portée par la mémoire des proches conditionnent le rapport à notre objet d'étude. Cette dimension mémorielle n'est pas dissociable des pratiques du quotidien liées à la vigne. Au contraire elle constitue même une composante essentielle des logiques qui président à la mise en œuvre des manifestations du fait viticole dans l'aire d'étude. Autant qu'elle demeure une réalité de l'instant, la vigne et ses pratiques sont un vécu et une ressource du territoire à forte valeur d'évocation. La marginalité spatiale de cette culture concentre sur les lieux de la vigne les mémoires qui lui sont associées. Ces dernières renvoient à la tradition viticole de ces espaces qui a su se maintenir jusqu'à nos jours, au travers des différentes expressions de l'anthroposystème viticole.

Notre étude du fait viticole illustre l'intérêt d'interroger le marginal pour comprendre les systèmes et les matrices historiques et spatiales qui conditionnent sa mise en place. La capacité de résilience, ou dans certains cas de stabilité, d'un phénomène ne peut être saisie pleinement en se limitant à n'interroger que ce qui sur un territoire donné se rapporte à son infrastructure ou à ses schèmes dominants. Les lieux de la vigne, spatialement très limités, que nous avons interrogés démontrent que cet objet est une ressource du territoire qui trouve sa véritable épaisseur dans sa participation à la superstructure de ce territoire.

Ainsi se dessine l'importance de ce que P. Ricoeur désigne comme l' « *histoire lente des habitudes* » (Ricoeur P., 2000). Selon lui c'est dans cette histoire du quotidien, transmise par les proches, au travers de pratiques ou de savoir-faire locaux, que se forge avant tout le rapport au territoire. Les schèmes reconnus qui composent la superstructure et l'infrastructure d'un territoire doivent être complétés par ceux auxquels d'ordinaire on ne prêtre que peu d'importance. En effet, ceux-ci tendent à être souvent négligés dans une approche historique et géographique encore largement marquée par l'étude des schèmes dominants. Les phénomènes marginaux en apparence, peuvent aussi être une ligne de force qui structure les territoires. Ils ne sont pas nécessairement un résidu mais demandent aussi à être appréhendés comme une résistance ou comme l'affirmation d'une identité revendiquée. Nous présentons ici le cas des schèmes viticoles qui se conjuguent au niveau des mémoires, du vécu et des savoir-faire pour participer au construit identitaire de chacun.

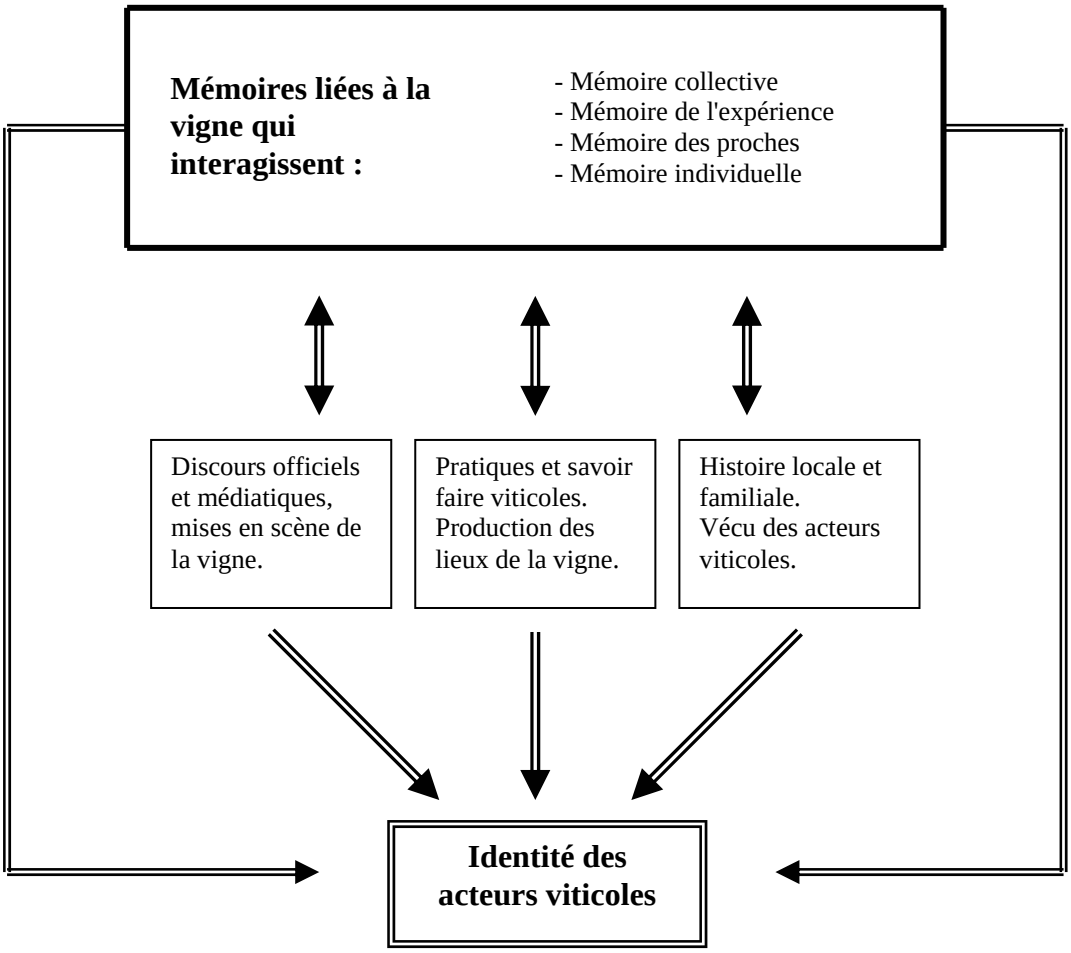

Les schèmes liés à la vigne et leur participation à la superstructure du territoire
Fig. 4.12 (Réal. S. Estager)

Les enquêtes de terrain réalisées sur le fait viticole démontrent que la vigne appartient toujours à cette « histoire lente des habitudes » transmises au fil des générations. Les lieux de la vigne en Haute-Saône sont des lieux de mémoire, qui se marient avec la réalité de l'instant. Ils sont pourtant condamnés par une approche historique et géographique classique car leur marginalité spatiale conduit à les ignorer. Ces lieux de la vigne sont porteurs de valeurs identitaires et territoriales qui font de la pratique viticole une clé de lecture possible des territoires.

4.3.3 La vigne, une de ces marginalités qui font le territoire

La vigne permet l'affirmation d'identités et de valeurs cristallisées par la pratique. La réalité de son inscription spatiale empreinte à plusieurs logiques qui participent à forger le territoire de ceux qui la mettent en œuvre.

Une réalité du moment à forte charge identitaire

Le cadre sociétal général dans lequel s'inscrit la pratique viticole du moment reste évidemment une donnée structurante fondamentale. C'est d'ailleurs ce qui justifie pleinement

l'identification que nous avons réalisée, d'une matrice historique et spatiale qui préside à la marginalisation effective de la pratique viticole.
Dans ce contexte, l'étude de la vigne, en qualité d'objet marginal, et des moments qui s'y rattachent invite à donner tout son sens à l'entreprise. Il faut comprendre ce qui autorise le maintien d'une praxis en décalage apparent avec son époque. Avant d'être une marginalité, la vigne est un vécu, dans ses dimensions mémorielles et de l'instant. Cette variation d'échelle, déplace le regard vers une micro-territorialité qui se situe au niveau des acteurs viticoles.
Les enquêtes par entretien ont permis d'étudier la vigne, non plus en tant que marginalité mais comme objet central de notre attention. Cela permet de déplacer l'accent sur des logiques individuelles, familiales ou locales, qui remettent en question la présomption de soumission de ces acteurs sociaux aux logiques sociétales dominantes. Reproduire une pratique, contre l'évolution générale, en dehors de toute rationalité économique ou culturelle et en bravant les codes reconnus qui encadrent cette pratique, demandait à être interrogé. Ces pressions sociales de toutes sortes qui font peu de cas de ces savoir-faire et de ces pratiques n'empêchent pas leur maintien et la résilience des phénomènes associés. Par la pratique viticole, c'est une identité qui se transmet, se construit et se pose au sein du territoire.

La pratique viticole est une de ces nombreuses réactions qui illustrent la capacité de résistance d'un système face aux dynamiques d'uniformisation culturelle perceptibles à différentes échelles. En ce sens il faut bien recevoir ces pratiques « traditionnelles » comme l'affirmation d'une identité de l'instant qui fait le territoire. Le fait viticole n'est pas convoqué artificiellement, à l'exception de certaines mises en scène, il demeure une pratique du quotidien, à forte charge mémorielle. Il ne faut donc pas appréhender le maintien des savoir-faire viticoles comme le résidu d'un système obsolète mais bien comme une praxis du moment conditionnée par des logiques identitaires. Les enquêtes par entretien ont démontré que l'inscription mémorielle qui structure largement ces pratiques ne doit réduire leur mise en œuvre à une démarche passéiste.
Les lieux de la vigne sont conditionnés par l'affirmation de valeurs qui s'inscrivent dans la réalité de l'instant du territoire auquel ils appartiennent. Ils sont l'expression d'une ressource territoriale vivace qui conduit à produire les différentes manifestations recensées du fait viticole. Les mises en œuvre de la vigne sont d'ailleurs évolutives, à l'image du système de la vigne de jardin. Les savoir-faire se transmettent et évoluent avec leur époque. L'évolution de l'encépagement local démontre qu'il n'y a aucun conservatisme en la matière. Les fûts en plastique ont remplacé les tonneaux, les désherbants supplantent la fourche, et la vigne de jardin est devenue une plante ornementale et fruitière courante…
La vigne appartient bien aux lieux, aux savoir-faire et participe à l'affirmation d'une identité locale, familiale ou individuelle du moment. Elle permet de comprendre les logiques territoriales qui s'y rapportent.

La vigne est une fenêtre sur la compréhension des territoires

La vigne perdure donc aujourd'hui sous différentes formes. La plupart de ses mises en œuvre sont dominées par une logique mémorielle qui renvoie à l'histoire du territoire et de ses acteurs. Elle apparaît sinon comme une réaction aux logiques sociétales de l'époque, au moins comme une résistance ou une permanence qui rattache ceux qui la mettent en œuvre à l'histoire des lieux. On trouve ici une illustration du propos de J.R. Pitte qui invite à prendre en compte les échelles les plus fines pour saisir les territoires et le sens géographique d'un espace :

« *L'identité et l'enracinement perdent toute connotation frileuse et passéiste. Chacun est capable en fonction de sa culture et de son histoire personnelle d'assumer ses enracinements multiples, ou plutôt emboîtés à la manière des poupées russes*» (Pitte J.R., 1995).

La pratique viticole est l'expression d'une micro-territorialité qui effectivement s'enracine à une échelle très fine. Elle se perçoit au niveau de l'individu et du lieu.

C'est d'ailleurs ce qui explique que la vigne soit considérée, du point vue officiel, comme marginale au sein de l'espace étudié : ces échelles d'approche sont en général occultées par d'autres plus générales pour appréhender un espace. Il n'en demeure pas moins que cette culture demeure une ligne de force des territoires. Sa diffusion au sein de la Haute-Saône la fait sortir de sa marginalité si on intègre son inscription véritable et les logiques qui président à la mise en œuvre du fait viticole.

La pratique de la vigne est en fait à la croisée de plusieurs sphères ou référentiels territoriaux auxquels elle se rattache.

En premier lieu, la geste viticole demeure un référentiel d'ordre général. La vigne est une mythologie nationale sur laquelle il n'est pas besoin de s'attarder davantage. Elle porte une charge idéelle, affective et identitaire qui l'associe au pays. Tenir sa vigne, même dans le cadre d'un micro-territoire local ou familial c'est aussi s'inscrire dans domaine à forte valeur d'évocation du territoire national.

Le système de la viticulture commerciale, est mis en scène comme vitrine, précisément dans le cadre de la plus-value qu'apporte la composante viticole à l'image de la Haute-Saône. Ce faisant, le système viticole d'amateur est en quelque sorte dépossédé de ce rapport singulier à la geste viticole. Alors qu'il incarne la forme la plus authentique du fait viticole dans l'aire d'étude, ce système est mis de côté pour lui substituer une forme falsifiée de mémoire et de tradition liée à la vigne. Ceci explique largement le rejet du haut-lieu chanittois et renforce la singularité de la pratique présumée marginale.

En effet, la pratique viticole d'amateur appartient essentiellement à la mémoire des lieux dans lesquels elle s'inscrit et à la sphère familiale qui transmet la pratique. Elle n'a pas besoin de reconnaissance officielle ou d'une dynamique plus générale pour être portée et s'inscrire durablement au sein des territoires.

Son inscription fine, à l'échelle des lieux, est l'expression de cette dimension particulière de la pratique. Elle appartient au territoire de l'intime. Sa charge mémorielle conditionne une matérialisation modeste qui n'aspire pas à s'inscrire de façon plus démonstrative au sein des paysages. Les lieux de la vigne possèdent aujourd'hui un enracinement qui tient surtout à l'histoire personnelle et locale, même si la pratique viticole procède d'une histoire régionale plus générale. C'est ce qui nous amène à regarder ces pratiques davantage comme l'expression d'une réalité du moment que comme un résidu hérité d'une époque révolue. Il n'en demeure pas moins cependant que ces pratiques invitent à saisir l'importance du passé viticole et de ses nombreux legs.

Enfin, nous avons mis en évidence le fait que les pratiques viticoles s'inscrivent souvent dans le cadre d'une tradition et d'un territoire en partie interlope.

D'évidence, cela crée un rapport particulier à la pratique. Elle forge son propre territoire qui s'affranchit des cadres normatifs et juridiques. Les savoir-faire sont aussi une forme de résistance qui pose l'appartenance au territoire par le maintien de pratiques qui en théorie n'ont pas cours.

Au final, la vigne est à la croisée de valeurs identitaires qui empruntent aussi bien à la mémoire des lieux, qu'aux logiques personnelles et familiales. Elle est une tradition mais aussi une réalité de l'instant qui se pose comme une permanence, une généalogie ou une

résistance selon les pratiques mises en œuvre. La vigne est une de ces marginalité qui font le territoire et mettent à jour certaines de ses composantes.

Conclusion générale

« J'aimerais tant qu'il existe des lieux stables, immobiles, intangibles, intouchés et presque intouchables, immuables, enracinés ; des lieux qui seraient des références, des points de départ, des sources »… Nous avions repris ces mots de G. Perec dans notre problématique générale (Perec G., 1974) pour souligner l'importance de l'analyse spatiale conduite à une échelle très fine, celle du lieu, qui aide à comprendre la structuration d'un individu et de son territoire.

La vigne est un objet d'étude qui, au terme de ce travail, illustre ce propos. Les lieux de la vigne sont clairement conditionnés, dans la diversité de leur mise en œuvre, par un ensemble de paramètres qui les identifie comme une ressource territoriale de notre terrain de recherche. Ils sont porteurs d'identité, de mémoire, de vécu, de savoir-faire et fonctionnent comme de véritables points d'ancrage au sein des territoires. Ils sont aussi l'expression d'un quotidien porteur d'avenir

La vigne : entre marginalité culturale, et importance culturelle.

En effet, si ces lieux évoluent et ne sont pas « *immobiles* » ou « *intangibles* » dans leur matérialité, ils demeurent porteurs d'un enracinement territorial puissant lorsqu'on les appréhende en tant que pratique du quotidien. En ce sens ils sont une source, une ressource, une référence au sein des espaces vécus par les acteurs qui président à leur existence.

La richesse de l'anthroposystème viticole infirme le statut de marginalité que confère à la vigne une approche statistique. Si la viticulture est, de fait, une composante négligeable des espaces étudiés, la diversité des pratiques liées à la vigne rehausse considérablement l'importance véritable de cet objet d'étude. La vigne ouvre sur une histoire, un passé, et une mémoire qui appartiennent aux territoires de la région.

Le système de la vigne de jardin est sans doute l'illustration la plus remarquable de ce constat. Se limiter à ne voir dans un cep planté en treille sur une façade ou au cœur d'un verger qu'un plant qui décore ou régale à l'occasion, conduit à occulter l'essentiel des logiques qui déterminent sa présence. Celle-ci est conditionnée par des schèmes porteurs d'une histoire familiale, d'un lien affectif important à la vigne et d'un ensemble de savoir-faire qui se dissimulent derrière cette matérialité spatialement insignifiante. La marginalité apparente de la vigne révèle en fait tout un corpus de valeurs, de mémoires et d'idéologies territoriales qui s'y rapportent. Il faut l'appréhender dans la multiplicité de ces manifestations pour saisir son épaisseur véritable au sein des espaces et des territoires étudiés. Seule une étude de terrain menée à une échelle très fine nous a permis de mettre à jour la richesse et la complexité des inscriptions paysagères, spatiales et culturelles du fait viticole.

La capacité de résilience de la vigne passe parfois par une évolution de ses mises en œuvre. Elle procède aussi d'une pérennisation, plus rarement d'une sanctuarisation, des pratiques et des savoir-faire viticoles comme dans le cas du système de la viticulture d'amateur. Quelque soit la forme prise par le fait viticole, celui-ci est porté par une mémoire familiale et locale déterminante.

Aujourd'hui, la vigne ouvre sur l'histoire viticole de la région. Le système patrimonial viticole et le système viticole à fruticées et forêts témoignent du rôle que la vigne a pu avoir autrefois dans la région. La vigne offre de nombreuses formes de rémanence de son importance passée à travers les vestiges qui parsèment les campagnes de l'aire d'étude. La matrice historique et spatiale qui préside à la mise en place de ce patrimoine viticole a pu être

identifiée, ainsi que les dynamiques qui l'accompagnent et conduisent à la marginalisation effective de la viticulture.
Nous retenons que la crise phylloxérique est un épisode dont l'impact est aujourd'hui largement surévalué. Bien évidemment elle précipite le déclin de la vigne en Haute-Saône mais c'est surtout la faiblesse structurelle et l'obsolescence du système viticole en place lors de l'apogée viticole qui expliquent la disparition de la vigne en tant que véritable activité économique locale. C'est pourquoi le système de la viticulture commerciale, en particulier Champlitte, peine à trouver une légitimité auprès des acteurs traditionnels du monde viticole. Il s'agit davantage d'une nouvelle forme de viticulture que d'un « renouveau » viticole qui s'appuierait sur la tradition locale de la vigne. Celle-ci est certes mobilisée en tant que ressource du territoire. Elle participe aux différentes mises en scène de la vigne que nous avons relevées dans notre terrain de recherche. Le procédé relève toutefois de l'artifice et présente une mémoire de la vigne en partie falsifiée.

Le système de la viticulture d'amateur est davantage l'héritier de l'âge d'or viticole. Il s'inscrit dans le cadre d'une matrice historique et spatiale renouvelée qui consacre la vigne comme une pratique d'amateur en voie de marginalisation. Les pratiques viticoles destinées à l'autoconsommation nous sont parvenues. Cette viticulture d'amateur se transmet dès lors par la tradition locale et familiale et s'apparente à un conservatoire de pratiques et de savoir-faire qui ont su évoluer avec le temps. Nous avons effectivement mis en évidence, grâce aux enquêtes par entretien, que la pratique viticole doit se comprendre aussi à la lueur de la charge mémorielle et affective qui s'y rapporte.
Ainsi se dessine l'importance que peuvent avoir les mémoires dans les pratiques du quotidien qui forgent le territoire de chacun. La vigne est une de ces marginalités qui font le territoire, pas seulement à travers sa matérialité actuelle, mais aussi par sa puissance d'évocation.

Importance de la composante mémorielle au sein du territoire

La composante mémorielle est ici fondamentale. La vigne en sa qualité d'objet d'étude démontre l'importance que ce schème peut avoir dans la structuration d'un individu et dans son inscription territoriale.
Différentes approches géographiques ont démontré que l'inscription d'un acteur au sein d'un espace est conditionnée avant tout par la réalité du moment et par sa propre trajectoire de vie. L'espace vécu (Frémont A., 1976) d'un individu, son construit identitaire (Soulet M.H., 1986) ou son territoire (Di Méo G., 1996) relèvent essentiellement des pratiques du quotidien.
G. Di méo insiste sur ce point et développe l'idée que « *le territoire repose sur l'actualité, celle de l'homme, des groupes que sa sociabilité engendre, celle de l'espace qu'il se présente et sur lequel il vit, agit, pense au présent* » (Di Méo G., 2001).
L'auteur prend en compte «*l'idée tenace* » que le territoire se forge aussi avec des repères patrimoniaux et mémoriels. Il ne conteste pas l'importance les référentiels structurants que peuvent être certains lieux ou haut-lieux dans le construit identitaire de chacun (Debarbieux B., 1993 ; Gentelle P., 1995) mais insiste sur le fait que l'identité territoriale repose avant tout sur les logiques sociales du quotidien.

Notre recherche s'inscrit en définitive dans ces pensées qui ont guidé notre réflexion d'ensemble. Elle apporte à travers l'objet viticole un exemple qui souligne plusieurs points fondamentaux dans la structuration territoriale des acteurs sociaux étudiés.

- L'importance du mémoriel dans les pratiques du quotidien est essentielle. Cette dimension structure la plupart des manifestations de la vigne relevées dans notre terrain de recherche.

En effet, les pratiques viticoles actuelles que nous avons interrogées, démontrent l'importance des mémoires qui conditionnent leur mise en œuvre. Le maintien dans le temps des pratiques viticoles d'amateur s'accompagne d'une démarche qui entend les entretenir et, si possible, les transmettre en s'appuyant sur des mémoires locale, familiale ou collective.
La vigne est un passeur générationnel au sein du territoire de chacun des acteurs qui s'y adonnent. Ainsi il convient de ne pas opposer ce qui relève du quotidien et ce qui procèderait plus spécifiquement du passé dans ce schème structurant de l'identité territoriale. La pratique du quotidien est dans le cas de notre objet d'étude intimement liée à sa charge mémorielle. La vigne appartient aux lieux, à leurs acteurs et se rattache à la profondeur historique qui compose le territoire. Il s'agit d'une réalité du quotidien portée par la mémoire des lieux et qui en retour la rattache à ce passé :

- La composante affective joue un rôle majeur dans le maintien et la transmission des pratiques viticoles d'amateur. On hérite de la pratique et des savoir-faire dans un cadre surtout familial. La vigne opère ainsi comme un lien intergénérationnel qui amplifie la charge mémorielle qui s'y rapporte : la pratique relève du mémoriel et de l'affectif.

En ce sens elle est génétique. Les pratiques, les savoir-faire, outre l'histoire des lieux racontent aussi une généalogie. Plus qu'une résistance c'est une continuité, un lien matériel spatialisé qui concentre autant de trajectoires de vie, de mémoires et d'affectifs qu'elle connaît de mises en culture.
C'est pourquoi, il importe, pour saisir au mieux l'importance de cette composante, de l'appréhender à une échelle très fine, celle des acteurs et des lieux de la vigne qu'ils mettent en œuvre.

- Pour autant, les pratiques viticoles ne sont pas figées dans leur méthode ou leur finalité. Il ne s'agit pas de formes de résiliences qui s'acharneraient à résister dans leur époque ; elles ont su s'adapter et s'inscrire dans le quotidien de ceux qui les maintiennent.

La vigne de jardin remplace la viticulture d'amateur. La barrique en plastique, le tonneau et les désherbants, le coup de fourche… On renonce à sa parcelle mais on conserve quelques plants et on prend soin de sa treille. Les pratiques liées à la vigne relèvent donc de la tradition mais ne doivent pas pour autant être comprises comme traditionnalistes. Elles portent aussi leur part de modernité et d'adaptation à leur temps.

- La richesse de la ressource viticole et sa puissance d'évocation mémorielle s'illustrent à travers les différentes mises en scène « officielles » qui l'accompagnent. Qu'elles s'appuient sur une mémoire falsifiée ou plus authentique, ces mises en scène témoignent que la vigne est une ressource à même de répondre à certaines attentes de son époque. Le détournement de l'histoire viticole locale, prétexte à l'exposé de valeurs religieuses, politiques ou commerciales permet de saisir les lieux de la vigne concernés comme des lieux de mémoires (Piveteau J.L., 1995 ; Nora P., 1983), révélateurs avant tout de la société et des acteurs qui président à leur mise en place.

La vigne et ses différentes manifestations permettent donc d'entrevoir l'importance de la composante mémorielle (et affective) qui s'y rapporte. Cette dernière apparaît comme un schème essentiel du territoire des acteurs en lien avec les pratiques viticoles.

La vigne forge le territoire du moment

Se pose dès lors la question de l'importance et de la signification qu'on doit accorder à ces lieux de la vigne.
Nous avions posé dans notre problématique de départ la question de savoir si cette marginalité spatiale pouvait être une clé de lecture et de compréhension des territoires (cf. fig. 1.6 p.83).

Au terme de cette recherche nous posons que cet objet d'étude participe à forger le territoire à travers trois entrées, exposées dans le schéma qui accompagne notre propos :

- La vigne est intégrée et ouvre sur une histoire officielle qui célèbre un passé viticole glorieux. Ce dernier est exploité en tant que ressource du territoire, prétexte à l'exposé de valeurs sociétales du moment. Il empreinte à la geste viticole nationale et participe à la mise en valeur de la région ou à la légitimation des entreprises viticoles commerciales.

- Les pratiques viticoles demeurent surtout une réalité du moment. Nombreuses et variées elles sont mise en œuvre dans l'ensemble de notre terrain de recherche. Nous avons pu mettre en évidence que la multiplicité de ces manifestations infirme largement le statut de marginalité de la vigne, conféré par la seule approche spatiale. Celle-ci appartient donc toujours aux paysages, au vécu, et au quotidien de la Haute-Saône et de ses habitants.

- La plupart de ces pratiques sont portées par une logique mémorielle complexe qui les inscrit souvent dans un territoire de l'intime. Il s'agit là d'un déterminisme essentiel dans la mobilisation de la ressource territoriale viticole. Le territoire du moment se construit aussi par ce ressort qui empreinte à la mémoire et à l'affectif, sans pour autant l'ancrer dans quelque logique nostalgique ou passéiste.

- Enfin, les lieux de la vigne permettent d'appréhender le maintien de pratiques gentiment interlopes qui forgent un temps et un territoire spécifique. Elles demeurent par définition complexes à aborder et nous ne prétendons pas en livrer dans ce travail un portrait exhaustif. Nous avons cependant pu mettre en évidence comment l'illicite participe à la structuration des identités et qu'il était en charge de valeurs qui ancrent les acteurs au sein de leur territoire.

Le croquis présenté à la page suivante souligne que la vigne est au cœur d'un construit social structuré par des logiques ou des représentions qui empruntent à la sphère collective, individuelle et à celle plus voilée de l'interlope. Celles-ci sont poreuses et interagissent en permanence pour faire de cet objet une ligne de force du territoire. Pour l'appréhender en cette qualité il est fondamental de multiplier les échelles d'approche et d'interroger un haut-lieu comme Champlitte, aussi bien qu'un lieu domestique ou intime, en apparence ordinaire.

Au final, il est tentant de voir dans cette marginalité spatiale à forte charge identitaire et affective une résistance contre l'ère du temps et à l'uniformisation des modes de vie qui l'accompagne. Les mises en scène de la vigne sont parfois empreintes d'une nostalgie à teneur réactionnaire et pourraient laisser penser que la pratique viticole est un archaïsme en dehors de son temps. Toutefois, la multiplicité des manifestations du fait viticole et leur évolution empêche toute généralisation de ce type. Dans les justifications qui accompagnent sa mise en œuvre, la vigne ne souffre d'ailleurs guère de verbalisation qui aille en ce sens.

Alors qu'elle est célébrée autour de valeur collectives et de travail dans ses mises en scène, la vigne apparaît surtout comme une récréation lorsqu'on interroge les acteurs qui la cultivent.

Ainsi se dessine l'importance que peut avoir un objet d'apparence marginale dans les pratiques du quotidien qui forgent le territoire de chacun. La vigne est une de ces marginalités qui font le territoire. Elle s'exprime, à travers une matérialité qui ne peut se saisir qu'à une échelle très fine, mais doit être appréhendée en tenant compte de sa puissance d'évocation mémorielle et affective. C'est donc surtout dans sa participation à la Superstructure du territoire que la vigne prend sa véritable dimension.

Si la Haute-Saône n'est pas un espace viticole, elle est un territoire de la vigne.

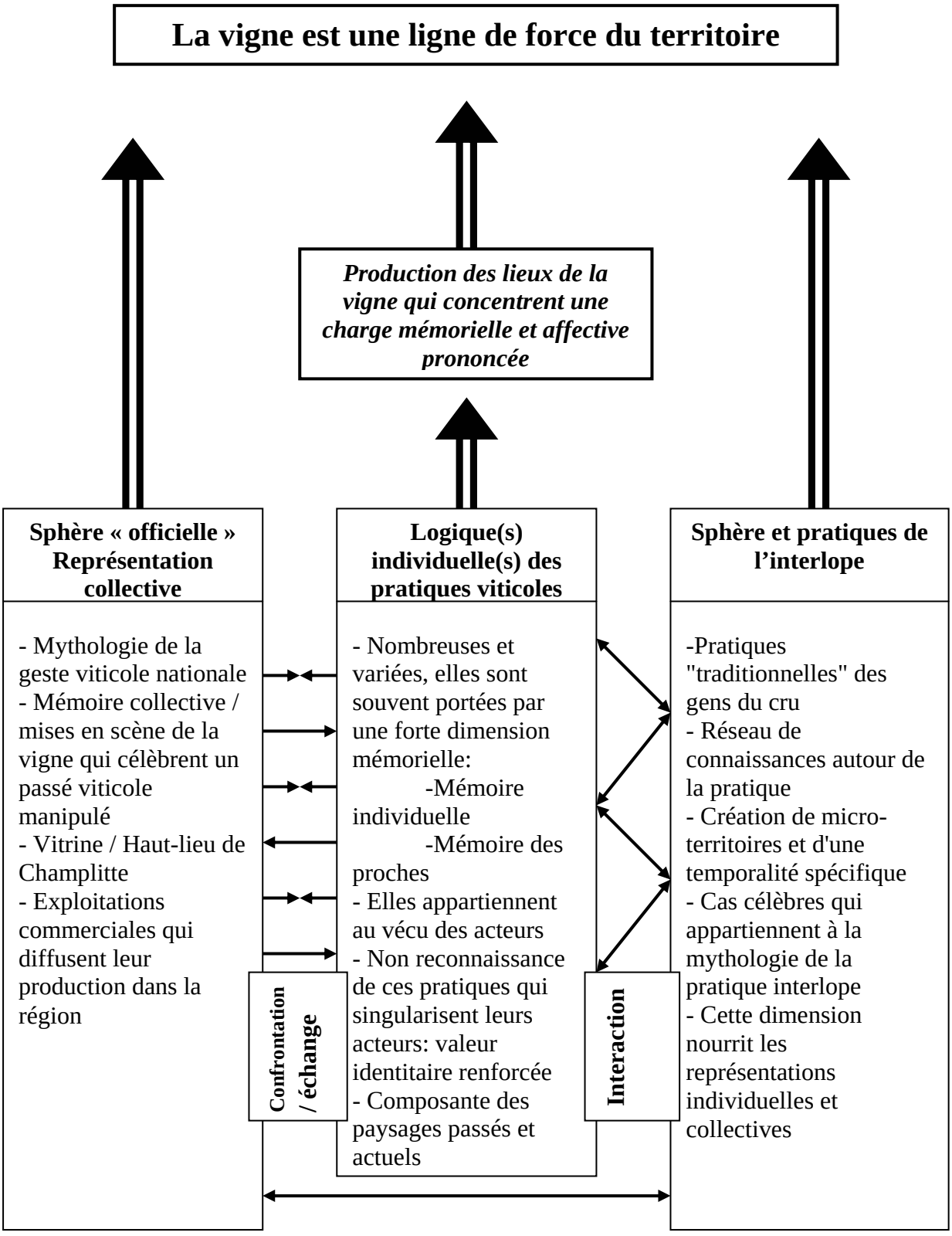

Fig. A La vigne, composante territoriale du moment, à forte valeur mémorielle

Les questionnements qui demeurent

Au terme de ce travail, il demeure des interrogations qui sont autant de pistes de recherches complémentaires.

En premier lieu se pose la question de la généralisation de nos réflexions sur la vigne. Elle apparaît comme une marginalité qui ouvre sur tout un ensemble de logiques territoriales, mais elle ne permet pas de saisir la totalité de ces dernières. Nous n'avions d'ailleurs pas envisagé cette hypothèse dans la problématique de départ.

Nous limitons donc notre apport à considérer qu'un objet d'étude, marginal en apparence, peut être une clé de lecture des territoires. La vigne le démontre dans ce travail.

Dès lors il est logique de s'interroger sur la spécificité de cet objet et de ce terrain de recherche. Chaque territoire possède-t-il un objet d'étude comparable à la vigne en Haute-Saône ? Notre démonstration aurait-elle pu être conduite dans ce terrain de recherche à partir d'un autre objet qui possède une puissance d'évocation de valeurs territoriales comparable ?

Il est clair qu'aborder quelque entité qui relève surtout de la superstructure d'un territoire (Di Méo G., Buléon P., 2005) pose d'abord le problème de son identification.

La vigne s'est ici imposée à nous, lors de nos recherches antérieures qui portaient sur les espaces forestiers. Une pratique du terrain permet de ressentir son importance passée et actuelle et les nombreux lieux de la vigne interpellent. Mais cet impressionnisme ne peut prétendre à être généralisé. Nous sommes peut-être passé à côté d'autres pratiques qui nous auraient permis d'aborder les territoires de façon comparable.

Quoiqu'il en soit, cette recherche plaide en faveur d'une géographie de terrain conduite à une échelle très fine. Nous avons privilégié le lieu comme échelle d'analyse spatiale, dans une définition qui lui accorde une dimension sociale fondamentale (Piolle X., 1991 ; Lussault M., 2007). Aucun des résultats présentés n'aurait pu être mis en évidence en dehors de ce cadre.

De la même façon, la prise en compte des acteurs sociaux a dû être menée à l'échelle des individus. Il s'agit là d'une source presque unique pour comprendre les logiques qui président à la mise en œuvre des lieux de la vigne. Il convient toutefois de ne pas se leurrer sur la méthode utilisée. Les entretiens réalisés nous ont sans doute davantage livré les grandes lignes qui conditionnent le rapport à la vigne plutôt que des logiques fines. Le cadre intimiste dans lequel les enquêtes ont été conduites peut sur ce point être trompeur. Nous avons été surpris par l'importance de la charge affective associée à la vigne et nous avons reçu une majorité claire de témoignages qui vont en ce sens. Il convient toutefois de s'interroger sur la part de non-dit qui demeure. D'évidence une retenue existe et il est difficile de saisir toute la complexité des mécanismes qui relèvent de l'affectif.

L'étude des pratiques interlopes amène à poser des réserves identiques. Comment valider les enseignements qui relèvent de cet interlope : tout n'a pas été dit ou deviné. La démarche engagée et les résultats qui l'accompagnent n'en demeurent pas moins recevables mais nous soulignons le fait qu'ils mettent à jour les grandes lignes de ce qui demande à être étudié de façon plus poussée. Encore faut-il poser les bases d'un mode opératoire réalisable…

L'avenir de la vigne dans notre terrain de recherche reste une interrogation majeure. Il est clair que cette ressource se manifeste aujourd'hui sous une multiplicité de formes qui lui garantissent une présence à long terme. Il est toutefois difficile de se prononcer sur le devenir des différentes composantes de l'anthroposystème viticole.

La vigne appartient à l'histoire et à la mémoire des lieux, qu'elle a durablement marqué, notamment à travers le système patrimonial viticole. Le système de la viticulture d'amateur continuera sans doute, du fait du renouvellement générationnel, à se raréfier au sein des espaces étudiés. Nous avons cependant montré qu'il ne correspond pas seulement à une pratique d' « anciens » et qu'il possède une véritable capacité d'adaptation en particulier par

l’intermédiaire du système de la vigne de jardin. Enfin, les vitifaciès forestiers et les ceps sauvages qui se rencontrent sur tous les anciens sites viticoles continueront à porter d’une façon originale mais très démonstrative, l’empreinte du fait viticole dans la région.

En définitive la mise en œuvre de la vigne, les héritages et les savoir-faire qui lui sont associés vont continuer à prendre place dans les paysages et les territoires étudiés.

La vigne est une ressource du moment qui ne doit pas être figée dans une vision trop passéiste, d’autant qu’elle semble aujourd’hui susciter un intérêt renouvelé. Les pratiques viticoles d’amateur trouveront peut-être une forme de reconnaissance officielle qui valorisera ces savoir faire et participera à leur pérennisation. La redécouverte récente d’un passé viticole important, sa valorisation au sein de certaines mises en scène, la « renaissance » d’exploitations commerciales viables et dynamiques sont autant d’illustrations de cette capacité de la vigne à évoluer et à continuer de s’inscrire durablement au sein des espaces et des territoires de la Haute-Saône.

Bibliographie

A

-Aldhuy J, « Production culturelle et émergence de lieux. Du vin et du jazz dans le haut Entre-Deux-Mers », in *Lieux de culture, culture des lieux*, Gravari-Barbas M., Violer P. (dir.), Rennes, P.U.R., 2003, pp. 157-165.
-Amat J.P., *La forêt entre guerre et paix 1870-1995, Etude de biogéographie historique sur l'arc meusien de l'Argonne à la Woëvre*, Thèse d'Etat, Lille 1, 3 vol., 1999, 1200p.
- Arendt H., *La condition de l'homme moderne*, Paris, Nathan, 2001(Réédition 1958).
- Aschiach J.M., « Le casier viticole informatisé », in *Les territoires de la vigne et du vin*, Hinnewinkel J.C., Le Gars C. (dir.), Ed. Féret, 2002, pp.169-179.
- Aury N., *Les vignobles des confins Champagne, Franche-Comté, Bourgogne*, M. Maîtrise, ParisIV, 1999, 152p.
- Association des archivistes français. Section des archivistes communaux, *Aux sources du vin*, Avignon, imp. groupe Brunet, 1992, 560 p.

B

- Baleste (dir), *La France. Les 22 Régions*, Paris, A. Colin, 2001.
- Barthes R., *Mythologies*, Paris, Edition du Seuil, 1957, 233p.
- Bazin J.F., « Vins, vignes et vignerons au XIXème et au XXème siècle », Les cahiers d'histoire de la vigne et du vin, n°2, 2001, pp.29-34.
- Becker A., « Aux morts, la patrie reconnaissante », L'Histoire, n°225, oct. 1998, pp. 50-53
- Becker A., « La Grande guerre, entre mémoire et oubli » in Cahiers français, La mémoire entre histoire et politique, Leonard Y. (dir.), n° 303, Paris, La Documentation française, juillet-août 2001, pp.48-55
- Benko G., Lipiezt A. (dir.), Les regions qui gagnent, Paris, P.U.F., 1992, 424 p.
- Berdoulay V., Nicholas Entrikin J., « Lieu et sujet. Perspective théoriques », L'espace géographique, tome 27, 2, 1998, pp.301-309.
- Berque A., *Médiance : de milieux en paysages*, Montpellier, Reclus, coll. « Géographiques », 2000, 2ème éd.
- Bertrand G., « La géographie physique contre-nature ? », Géodoc n°8, Toulouse Le Mirail, 1978, pp. 13-24.
- Bertrand G., « Les géographes français et leurs paysages », Annales de Géographie, n°516, 1984, pp. 218-228.
- Bertrand C. et G., *Une géographie traversière, l'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, Arguments, 2002, 312p.
- Blanchet A., Gotman A., *L'enquête et ses méthodes : L'entretien*, Collection Sociologie 128, Paris, Nathan, 2000, 122p.
- Boulanger P., Trochet J.R. (dir.), *Où en est la Géographie historique ?*, Collection Géographie et Cultures, L'Harmattan, 2005, 347p.
- Bonnefont J.C., « Les lisières forestières en Lorraine », Revue Géographique de l'Est, 2, 1974, pp. 1-28.
- Bonnet Carbonell J., Fournier L.S., *Fêtes et rites agraires en Europe : Métamorphose ?*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Bourgeon J.M., « La crise du Phylloxera en Côte d'Or, au travers de la maison Bouchard Père et fils », in *Vins, vignes et vignerons en Bourgogne, du Moyen-âge à l'époque moderne*,

Actes du colloque des annales de Bourgogne, Dijon, Annales de Bourgogne tome 73 1-2 2001.
- Beaud S., Weber F., *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, 1998, 357p.
- Bloch M., *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, A. Colin, 1952.
- Braun B., Collignon F., *La France en fiche*, Paris, Bréal, 1997, 133p.
- Brunet R., *Les mots de la Géographie, dictionnaire critique*, Montpellier, Reclus, 1992, 518p.
- Brunet R., Dollfus O., *Géographie Universelle, Mondes nouveaux*, tome 1, 1990.
- Bruno G., *Le tour de France par deux enfants, cours moyen*, Paris, E. Belin, 1906, 323p.

C

- Carel Henri, *La Haute-Saône de 1850 à 1914*, thèse de Doctorat es Lettres, Besançon, 1970, 762p.
- Cerveau M.P., « Les égarements de la région viticole bourguignonne ou les tribulations d'un bateau ivre », Annales de géographie, 614-615, 2000, pp.444-458.
- Cerveau M.P., « Renaissance des vignobles nivernais », Revue Géographique de l'Est, tome 46, n°12.
- Cheval F., *Sociologie des vignerons de Gy au XIXème siècle*, M.M. d'Histoire contemporaine, Besançon, 1981, 103p.
- Cheval F., « Gy, un paysage orphelin : la marginalisation d'un vignoble haute- saônois au XIXème siècle », in *Gamay noir et Savagnin*, Belfort, Ed. France Région, 1988, 255p.
- Chabot G, *Géographie Régionale de la France*, Paris, Masson, 1966, 434p.
- Chivallon C., « Espace, mémoire et identité à la Martinique. La belle histoire de «Providence » », Annales de géographie, n°638-639, A. Colin, 2004, pp. 400-425.
- Claval P., *Atlas et Géographie de la France moderne, Haute-Bourgogne et Franche-Comté*, Flammarion, 1980.
- Claval P., « Postmodernisme et géographie », Géographie et cultures, n°4, 1992, pp. 3-24.
- Claval P., *La géographie culturelle*, Paris, Nathan, coll. « Fac. Géographie », 1995.
- Claval P., *Géographie régionale, de la région au territoire*, Paris, A. Colin, 2006.
- Clémençot H., *Reconstitution du vignoble dans le canton de Gy et dans la Haute-Saône*, Gray, Imp. G.Roux, 1856, 56 p.
- Clément Vincent, *Pays et paysages de Castille*, Thèse de Doctorat, Lille, 1997, 533p.
- Cressot J., Le pain aux lièvres, Paris, Stock, (réédition de 1943), 1973, 281p.
- Cornu M., *Etude du Phylloxera Vastatrix*, Paris, Imp. Nat., 1878, 309 p.
- Cordellier S. (dir.), *L'état des régions françaises*, édition La Découverte, Paris, 2004.
- Corvol A. (dir.), *Les sources de l'histoire de l'environnement. Le XIXème siècle*, Paris, L'Harmattan, 1999, 506p.
- Corvol A. (dir.), *Forêt & vigne, bois et vin, XVI/ XX ème siècles*, L'Harmattan, 2002, 502p.
- Coudriet et Chatelet, *Histoire de Jussey*, R.E.S. Universis, (réédition de 1876) 1990, 388p.
- Cousin G., *La Franche-Comté au milieu du XVIème siècle*, 1562, traduction nouvelle accompagnée de notes par Morot E., Lons-le-Saunier, Publication de la Société d'émulation du Jura, 1907, 308p.
- Crozat D., « De la fête aux loisirs : événement, marchandisation et invention des lieux », Annales de géographie n°6, 2005, pp.307-328.

D

- Dardel E., *L'homme et la terre, nature de la réalité géographique*, Paris, P.U.F., 1952.

- D'Angio R., « Aux secours le paysage revient », L'Information Géographique, n°61, 1997, pp.122-128.
- Debarbieux B., « Du haut-lieu et du Mont-Blanc en particulier », L'Espace géographique, n°1, 1993, pp.5-13.
- Debarbieux B., « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique » L'Espace géographique, tome 24 n°2, 1995, pp. 97-112.
- Debarbieux B, « Le lieu, fragment et symbole du territoire », Paris, Espaces et sociétés, n°82-83, 1996, pp. 13-35.
- Debarbieux B., « Qu'avait-il donc d'incroyable ce pique-nique? », L'Espace Géographique n°4, 2000, p.363.
- Delaitre G, *Le canton de Vitrey*, 3 tomes, Edition de la Haute-Saône, 2000, 62p.
- Delfosse C., *La France fromagère 1850-1990*, IDG, Langres, 2007.
- Delfosse C., « Saveur et origines des beurres en France, 1850 à 1950 », Géographie et cultures, n°50, L'Harmattan, oct.2004, pp. 29-44.
- Demard A., *La fête du ban et le maintien de vignes à Champlitte*, Haute-Saône magazine n°16, 1962, pp.10-14.
- Demard J.C. et Paignard M., *La Saint-Vincent à Champlitte*, Ed. La Lanterne, Besançon, 1986, 68p.
- Demossier M., *Hommes et vins. Une anthropologie du vignoble bourguignon*, Dijon, Edition Universitaire de Dijon, 1999.
- Denoix Y., *Vesoul, promenade d'un siècle à l'autre*, Edition de Franche-Comté, 2002.
- Delaître G., *La canton de Vitrey*, tome1, 2, et 3, Editions de la Haute-saône, 2000.
- Désert G., « Prospérité de l'agriculture », in *Histoire de la France rurale*, vol.III, Duby G. et Wallon A. (dir.), Paris, Seuil, 1976, p 255-305.
- Di Méo, *La Franche- Comté*, Paris, Bréal, 1981.
- Di Méo (dir), *Les territoires du quotidien*, Paris, L'harmattan, coll. « Géographie sociale », 1996.
- Di Méo G, *Géographie sociale et territoires*, Nathan, collection Fac, 2001,320 p.
- Di Méo G., « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace-société », Géocarrefour, vol 77, n°2, 2002, pp. 175-184.
- Di Méo, « Composante spatiales, formes et processus géographique des identités », Annales de Géographie , n°638-639, 2004, pp.339-363.
- Di Méo G., Buléon P., *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, A. Colin, 2005, 304 p.
- Di Méo G, « Le sens géographique des fêtes », Annales de géographie, n°622, 1999, pp. 624-646.
- Di Méo G., *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Anthropos, 1991.
- Di Méo G., « Le renouvellement des fêtes et des festivals, ses implications géographiques », Annales de Géographie, n°643, 2005, pp. 227-243.
- Di Méo G., Hinnewinkel J.C., « Représentation patrimoniales et recompositions territoriales vécues dans l'Entre-Deux-Mers girondin », Géographie et cultures, n°30, 1999, pp.71-94.
- Dion R., « Grands traits d'une géographie viticole de la France », Revue d'histoire de Philosophie et d'histoire de la Civilisation, Paris, janvier-mars1944.
- Dion R., *Essai sur la formation du paysage rural français*, 1934, Paris, G. Durier, réédition 1981.
- Dion R., *Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIXème siècle*, Paris, Flammarion, 1991 (réédition 1959), 768p.
- Dion R., « Querelles des anciens et des modernes sur la qualité du vin », *in Le paysage et la vigne. Essais de géographie historique*, Paris, Payot, 1990, pp. 205-226.

- Dubois J.J., Estager S., « La région de Jussey (Haute-Saône). Paysages forestiers et anciens vignobles » *in* Corvol A. (dir.), *Forêt & vigne, bois et vin, XVI/ XX ème siècles*, L'Harmattan, 2002, pp. 135-147.
- Dubois J.J., « L'évolution des paysages forestiers de la région du Nord : l'intérêt de l'analyse régressive des paysages », Homme et terres du Nord, n°3, 1980, pp.26-63.
- Duby G., *Le dimanche de Bouvines*, Paris, Gallimard, 1973
- Duby G. (dir.) & Wallon A., *Histoire de la France rurale*, Tome 3 *Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914*, Paris, Seuil, 1992, 560 p.
-Durand G., « La vigne et le vin », in *Les lieux de mémoire*, Nora P. (dir.), tome 3, Paris, Gallimard, 1983, pp. 783-823.
- Durand G., *Vin, vigne et vignerons en Lyonnais et Beaujolais*, PUL, 1979, 540p.

E

- Enjalbert H., *Histoire de la vigne et du vin. L'avènement de la qualité*, Paris, Bordas, 1975, 208p.
- Estager S., *Etude dynamique du couvert forestier et des lisières forestières dans la région de Jussey, en Haute-Saône*, Lille 1, M. Maîtrise, 1996, 105p.
- Estager S., *Evolution et héritages des anciens terrains viticoles dans la région de Jussey et de Morey en Haute-Saône*, Lille 1, M. D.E.A., 1997,97p.
- Estienne P., *Les Régions françaises*, tome 2, Paris, A. Colin, 2001.

F

- Fassier S., « L'identité renouvelée de l'ancien quartier vigneron de Charcigny (commune de Poligny, Jura) », Ruralia, 06-2000, pp. 129-151.
- Flahaut F., *Le paradoxe de Robinson, capitalisme et société*, Les petits libres n°59, Mille et une nuits, 2005, 175p.
- Febvre L., *Philippe II et la Franche-Comté : Eude d'histoire politique religieuse et sociale*, Thèse de Doctorat, Paris, 1911.
- Frémont A., *La Région, espace vécu*, P.U.F., Paris, 1976

G

- Gamblin A. (dir.), *La France dans ses Régions*, 5ème édition, SEDES, 2000.
- Garat I., « La fête et le festival, élément de promotion des espaces et représentation d'une société idéale », Annales de géographie, n°643, 2005, p. 265-285.
- Garneret J., Bourgin P., *Les maisons paysannes en Franche-Comté*, Besançon, Folklore comtois, 1980, 554 p.
- Garneret J., Bourgin P., « Vignerons et paysans de Besançon et des environs à la fin du XVIIIème siècle», Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, n°6, Besançon, 1964, pp. 3-47.
- Garnot B. (dir), *Vins, vignes et vignerons en Bourgogne du Moyen-âge à l'époque contemporaine*, Société des Annales de Bourgogne, Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001, 335p.
- Garrier G., *Le Phylloxéra, une guerre de trente ans, 1870-1900*, A.Michel, 1989.
- Garrier G., « La genèse de la qualité des vins, France/ Italie, XVIII/ XXème siècles », actes du colloques de Fiesole, Bourgogne publication, 1994.

- Garrier G., *Vigne et vignerons dans la France ancienne*, Saint-Etienne, Imp. R.I. Reboul, 1984.
- Garrier G., *Histoire sociale et culturelle du vin*, Paris Larousse, 1998, 361p.
- George P., *Chronique géographique du XXème siècle*, A. Colin, Paris, 1994, 129 p.
- George P., Verger J., *Dictionnaire de la Géographie*, P.U.F, 8ème édition, 2004.
- Gentelle P. « Haut-lieu », L'Espace géographique n°2, 1995, pp. 135-138.
- Giblin B. (dir), *Nouvelle géopolitique des régions françaises*, Fayard, 2005.
- Glon E., Pecqueur B., « Développement et territoires : une question d'environnement et de ressources territoriales ? », Territoires en mouvement n°1, pp.13-22, 2006.
- Glon E., « Les ressources territoriales, une notion clé pour une meilleure re-connaissance des territoires dans le global », Publication des actes du colloque ASRDLF, Grenoble, 2007.
- Glon E, Renard J.P., « Des individus acteurs au construit territorial : le développement local au service de la géographie », in *Espace et sociétés à la fin du XXème siècle : quelle géographie sociale ?* Henin R., Muller C. (dir), Documents de la MRSH de Caen, pp. 97-120, 1996.
- Gollut L., *Les mémoires historiques de la République Séquanoise et des Princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, 1592, nouvelle édition par Duvernoy C. et Bousson de Manet, Arbois, Auguste Javel, 1846.
- Gourou P., *Terres de bonne espérance : le monde tropical*, Paris, Plon, 1982.
- Gresset M., « Le vignoble comtois au XVIIIème siècle », in *Actes du colloque de l'Association inter-universitaire de l'Est, vins, vignobles et terroirs*, Reims, publication du C.R.D.P de Nancy, 1998, pp. 232-236
- Gumuchian H., Pecqueur B. (dir.), *La ressource territoriale*, Paris, Economica Anthropos, 2007, 252p.
- Guyot J., *Sur la viticulture du Nord-est de la France*, Paris, Imp. Impériales, 1864.

H

- Halbwachs M., *La mémoire collective*, Paris, P.U.F., 1950.
- Hérin R., « Une géographie des rapports sociaux », L'espace géographique, n°2, 1986, pp. 108-111
- Husson J.P., « La vigne dans l'agglomération de Nancy », Revue Géographique de l'Est, tome XLIV, 1-2 2004.
- Hinnewinkel J.C., Le gars C. (dir), *Les territoires de la vigne et du vin*, CERVIN, Ed. Féret, 2002.
- Hinnewinkel J.C., *Les terroirs viticoles : origines et devenir*, Bordeaux, Ed. Féret, 2004, 228p.

J

- Jacquet O., Laferté G., « Appropriation et identification des territoires du vin : la lutte entre grands et petits propriétaires du Corton », Cahiers d'Economie et de Sociologie rurales, n°76, 2005, p.10-27.
- Joutard P., *La légende des camisards, une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977, 357p.
- Joutard P., « La tyrannie de la mémoire », L'Histoire, n°221, mai 1998 p.98
- Joutard P., « L'histoire en sabots », L'Histoire n°276, mai 2003, pp. 64-68

K

- Klein J., « La vanille bourbon à la Réunion, les enjeux d'une culture marginale dans l'île éponyme », Géographie et Cultures, Géographie des saveurs, n°50, L'Harmattan, oct. 2004, pp.91-98.

L

- Lacoste Y., *De la Géopolitique aux Paysages, dictionnaire de la Géographie*, Paris, A. Colin, 2003.
- Lachiver M., *Vins, vigne et vignerons*, Fayard, 1988, 712p.
- Lagrange M., Le vin en fêtes, de Dionysos à Saint-Vincent, Bordeaux, Ed. Féret, 2003, 191p.
- Le Gars C., Roudié P. (dir), *Des vignobles et des vins à travers le monde, Hommage à Alain huetz de Lemps*, P.U.B./CERVIN, 1996, 656p.
- Lévêque C. V. Der Leeuw, *Quelle nature voulons-nous ?*, Elsevier, Paris 2003.
- Levy J., Lussault M., *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, 1033p.
- Legouy F., « La renaissance du vignoble des Hautes-Côtes de Beaune et des Hautes-Côtes de Nuits », Annales de géographie, 614-615, 2000, pp.459-472.
- Lussault M., « Action(s) ! » in M. et Levy J. (dir.), Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy, Collection Mappemonde, Paris, Belin, 2000, pp.11-36.
- Lussault M., *L'homme spatial, la construction sociale de l'espace humain, La couleur des idées,* Seuil, 2007, 362 p.

M

- Maby J., *La trame du vignoble. Géographie d'un succès viticole en vallée du Rhône*, Avignon, A. Barthélémy, 1995.
- Maby J., « La composante paysagère dans l'image des A.O.C. », Actes des IIIème rencontres rhodaniennes, Institut rhodanien, Orange, 1998, pp. 43-46.
- Maby J., « Paysages et imaginaire : l'exploitation de nouvelles valeurs ajoutées dans les terroirs viticoles », Annales de géographie, n°624, 2001, pp. 198-211.
- Malte-Brun C., *La France illustrée*, tome 3, 1882.
- Mandret S., Marion B., Magnin P., *La vigne en Haute-Saône, la Saint-Vincent et la tradition vigneronne*, P. Magnin édition, 2005.
- Mayaud J.L.(dir.), *Clio dans les vignes. Mélanges offerts à G. Garrier*, Lyon, P.U.L., 1998, 554 p.
- Mendras H., *La Fin des paysans*, Paris, Actes Sud, (Réédition 1967) 1992.
- Merlin P., *Dictionnaire de l'urbanisme et le l'aménagement*, P.U.F., 1988.

N

- Niobey A., *Histoire du choléra-morbus*, Gy, Bergeret librairie, 1858, 197 p.
- Nora P., *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 7 vol., 1983-1993.
- Nourrisson D., *Alcoolisme et anti-alcoolisme en France sous la Troisième République, le cas de la Seine inférieure*, Paris, La doc. Française, 1985.

O

- Olivier de Serres, *Théâtre de l'agriculture et mesnage des champs*, édition de la Société Agricole du département de la Seine, Paris, an XII, tome 1.

P

- Parain C., « La maison vigneronne en France », Arts et traditions populaires, oct/dec 1955, pp.34-42.
- Pech R., « Créer et reconstituer un vignoble, un témoignage du minervois », Histoire et Sociétés Rurales, vol.15, 1/2001.
- Pérec G., *Espèce d'espace*, Edition Galilée, 1974.
- Pidoux J.P., « Champlitte, une petite Bourgogne », Viti, 1992, pp.18-19.
- Pinchemel P. (dir.), Deux siècles de géographie française, choix de textes, Ed. CTHS, 1984, 380 p.
- Piolle X., « Proximité géographique et lien social. De nouvelles formes de territorialité *?* », L'Espace géographique n°4, pp. 349-358, 1991.
- Pitte J.R., *Histoire du paysage français*, Paris Taillandier, 1983, réédition 2001.
- Pitte J.R., *Cultures régionales, culture universelle, éloge de la diversité*, Géographie et Cultures, n°14, 1995, pp. 3-8.
- Pitte J.R, « Pour en finir avec le pseudo-terroir : les vrais facteurs de la qualité du vin », in Humbert A. (dir), in *Pratique ancienne et genèse des paysages*. Nancy, Centre d'études et de recherches sur les paysages, Nancy II, 1997, pp. 195-212.
- Pitte J.R., « A propos du terroir », Annales de géographie, n°605, 1999, pp. 86-90.
- Pitte J.R., *Bordeaux-Bourgogne, les passions rivales*, Hachette Littérature, 2005, 250 p.
- Piveteau J.L., « A propos des hauts-lieux », L'Espace géographique n°1, 1993, pp. 5-13.
- Piveteau J.L., « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », L'espace Géographique, tome 24, n°2, 1995, pp.113-122.
- Pouget R., *Histoire de la lutte contre le Phylloxera de la vigne en France 1868-1895*, Paris I.N.R.A., 1990.
- Poupon P. & Liogier d'Ardhuy G., *Cabottes et meurgers*, Dijon, Imp. Fuchey, 1990, 49 p.

Q

- Quivy R., Van Campenhout L., *Manuel de recherché en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2002.

R

- Rameau J.C, *La dynamique linéaire forestière*, Revue Forestière française, 2, 1990, pp. 155-164.
- Rameau J.C., « Les grands modèles de dynamique linéaire forestière observables en Franche- Comté », Colloques phytosociologiques XX, 1991.
- Reclus E., *Géographie Universelle*, tome 2, 1884.
- Réjalot M., *Le modèle viti-vinicole bordelais dans sa filière (1980-2003). Un idéal français dans la tourmente*, Thèse, Bordeaux III, 2003, 371p.
- Ricoeur P., *Temps et Récit*, Paris, Coll. Point Essais, 1991 (réédition de 1985).
- Ricoeur P., *La mémoire, l'histoire et l'oubli*, Paris, P.U.F., Seuil, 2000.
- Rougerie G., « Aspects du cas paysages en pays méditerranéen », Mappemonde, 1, 1992, pp.4-8.

- Rouget C., *Les vignobles du Jura et de la Franche-Comté, synonymie, description et histoire*, Lyon, Imp Auguste Cote, 1897, 173 p.
- Royer C., « Histoire du vignoble de Chariez », Actes du 99ème congrès nat. Soc. Sav. de Besançon, 1974, tome 2, pp. 147-162.
- Royer C., *Voies et formes de différenciations des vignobles de Franche-Comté, Ethnologie et histoire*, Paris, Ed. Sociale, 1975, pp. 63-96.
- Royer C., *L'architecture rurale française, corpus des genres, des types et des variantes*, Paris, Berger-Levrault, 1978, 217p.
- Royer C., *Les vignerons : usages et mentalités en pays de vignoble*, Paris, Berger-Levrault, 1980, 260 p.
- Royer C., Cheval F., Lassus F., *Gamay noir et Savagnin*, Belfort éditions, France Régions, 1988, 255p.
- Rousso H., *La hantise du passé. Entretien avec P. Petit*, Textuel, Paris, 1998

S

- Schacter D.L., « La reconstruction subjective du passé », Sciences humaines, Souvenirs et mémoires, n°107, juillet 2000, pp.28-33
- Schirmer R., *Le regard des géographes français sur la vigne et le vin*, Annales de géographie n°614-615, 2000, pp. 345-363.
- Stora B., *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, La découverte, Paris, 1991
- Suchaux L., *La Haute-Saône dictionnaire historique topographique et statistique des communes du département*, Vesoul, 1866.

V

- Vadot C.O., *La vigne et le vin en Haute-Saône*, Les édition du tramway, Vesoul, 1997.
- Vendeure J., *L'arrondissement de Vesoul de 1848 à 1870*, ronéotype édition 1939, A.D.H.S.
- Vidal de la Blache P., *Tableau géographique de la France*, Taillandier, réédition 1908, 1979.
- Vuillaume F., *Vignes et Vigneron de Haute-Saône au XIXème siècle*, M. Maîtrise, Université de Franche-Comté, 1996, 244p.

W

- Weber E., *La fin des terroirs. La modernité de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, 839 p.
- Wieber J.C., « Le paysage. Questions pour un bilan », Bulletin de l'Association des Géographes Français, Paris, 2, 1987, pp.145-155.
- Winock M., « Qu'est ce qu'un événement? », L'Histoire, n°268, septembre 2002, pp. 32-37.
- Wievorka A., *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 1998.
- Wievorka A., *Déportation et Génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992

Sources et Documents

A/ Sources d'Archives.

1. Archives nationales (A.N.)

Statistiques agricoles qui portent sur la viticulture, année 1853-1860.
F 20 : 567, 573, 579, 589, 597, 605, 614, 622

2. Archives départementales de la Haute-Saône (A.D.H.S.)

Série M

- 7M Enquêtes et statistiques agricoles de 1919 à 1980.
- 52 M4 Registre des pertes agricoles dues à la grêle.
- 59 M Statistique des cas de choléra. (M1 à M6).
- 66 M Population
- 74 M Chambre d'Agriculture de Vesoul.
- 81 M Statistiques agricoles (M1 à M5)
- 83 M Concours et comices agricoles.
- 85 M Vignoble (M 1, M2, M3, M4, M5).
    - Nombreuses données sur la vigne son évolution et ses productions, dont :
    - Registre des pertes agricoles dues à la grêle.
    - Comptes rendus des sessions du Conseil général de Haute-Saône, 1850/1906.
- 86 M Phylloxera (M1 à M7 Maladie et évolution du vignoble).
    - Dont Almanach paroissial de Bucey- les- Gy, Delta 5320.
- 100 M Statistique du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.
- 101 M Mouvement du port de Gray

Archives communales

- *A.C. Amance* :
  12^{E} suppl. 19, 20.
- *A.C. Bucey les Gy*
  87 E.
- *A.C. Champlitte :*
  122 suppl. 2 BB1 Délibérations du Conseil de la Ville.
  122 suppl. 78 HH1 Vignes et vendanges.
  122 suppl. 111 F1 Syndicat viticole et registre de délibération, 1889-1921.
  122 suppl. 142 I2 Gelées.
- *A.C. Chariez :*
  134 suppl.5 à 9 Vignes et vins.
  134 suppl. 10 Arpentement général des propriétaires.
  134 suppl. 33 à 35 Vignes.
- *A.C Combeaufontaine*
  165 E suppl. 19F3 Agriculture, statistiques.
  165 E suppl.20, 21 Culture de la vigne.
- *A.C. Frotey- les-Vesoul :*
  261 E suppl. 11 à 14.
- *A.C. Jussey :*
  292^{E} dépôt 2 à 17. Délibération du conseil, vignes, vendanges.
- *A.C. Marnay :*
  334 E suppl. 35 Statistiques agricoles cantonales 1833-1899.
- *A.C. Montdoré :*
  360 E Dépôt 9.

- *A.C. Morey :*
  373 suppl. 1 Arpentement général de Morey.
  373 suppl. 20 à 29.
- *A.C. Neuvelle- les- Champlitte :*
  354 E suppl. 13
- *A.C. Pierrecourt :*
  409 E suppl. 26 (1857-1904)
- *A.C. Purgerot :*
  472 E suppl.1 Registre des délibérations.
- *A.C. Saint-Julien :*
  465 E suppl. 1 Arpentement du finage.
  465 E suppl. 19 Registre des délibérations de la commune.
- *A.C. Vesoul :*
  550 Dépôt 614. 3F19 Cours de viticulture à l'Ecole Saint-Rémi.
  550 Dépôt 616. 3F20 Vignes, phylloxéra, syndicat viticole.
  550 Dépôt 617. 3F23 Statistique agricole du canton et du département. 1792-1854.
  550 Dépôt 617. 3F23 Statistique agricole du canton et du département. 1854-1869.
  550 Dépôt 617. 3F23 Statistique agricole du canton et du département. 1870-1884.
- *A.C. Villars- le- Pautel :*
  554 E suppl. 1à 4.

Atlas Cantonal de la Haute-Saône dit « du Préfet Dieu », Vesoul, Edition Suchaux

- Canton de Champlitte
- Canton de Gy
- Canton de Jussey.
- Canton de Marnay
- Canton de Vauvillers
- Canton de Vesoul.
- Canton de Vitrey

Annuaires

- Annuaire statistique et historique de la Haute-Saône, Gray, 1815.
- Annuaire historique et statistique de la Haute- Saône, Edition Suchaux L., 1825.
- Annuaire statistique et historique, Vesoul, 1835.
- Annuaire administratif et historique du département de la Haute-Saône, Edition Suchaux L. (1842 à 1879)
- Annuaire administratif et commercial du département de la Haute-Saône, Vesoul, Cival, 1889.
- Annuaire des différentes administrations départementales, Vesoul, Cival. (1891 à 1903)
- Annuaire de la Haute-Saône, administratif, industriel et commercial, Vesoul, Cival. (1905922)

Bulletin d'organisme divers

- 42 Rev. 1 à 5

Publié par la Société Centrale d'Agriculture

- Les Recueils Agronomiques, 9 tomes, 1820 à 1861. 42 Rev. 1
- Bulletin de la Société Centrale d'Agriculture (BSA), 1877 à 1902.

Bulletins de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône.(SALSA)

- Troisième série, 1869 à 1899.
- Quatrième série, 1901 à 1906.

- Numéro annuel de 1907 à 1938.

Chambre consultative de Haute-Saône

- Statistique agricole annuelle 1855 à 1857, Vesoul, Edition Suchaux, 1858, 120p.
- Statistique agricole annuelle 1858 à 1860, Vesoul, Edition Suchaux, 1860, 96p.

Cadastre Viticole de 1954

- Delta 110 14.

Presse locale

- Le Réveil de la Haute-Saône, 1886 à 1918, 1 PJ 2.
- Le Sillon, 1883 à 1920, 1 PJ 56.

Ouvrages anciens consultés aux A.D.H.S.

- Clémençot H., Reconstitution du vignoble dans le canton de Gy et dans la Haute-Saône, Gray, Imp. G. Roux, 1896, 56p. A.D.H.S.
- Cousin G., La Franche- Comté au milieu du XVIème siècle, 1562, traduction par Morot.E, 1907, A.D.H.S.
- Gollut L., Les mémoires de la République Séquanoise et des Princes de la Franche-Comté et de Bourgogne, 1592, Traduction par Duvernoy C., 1846, A.D.H.S.
- Guyot J., Sur la viticulture du Nord-est de la France, Paris, Imp. Impériales, 1864, 287p.
- Niobey A., Histoire médicale du Choléra morbus, Gy, Bergeret Librairie, 1858, 197p. A.D.H.S.
- Reboul de Neyrol, Notice sur l'Agriculture du département de la Haute-Saône, 1879, A.D.H.S .
- Rouget C., Les vignobles du Jura et de la Franche-Comté, Synonymie, description et histoire, Lyon, Imp. Auguste Cote, 1897, 173 p., A.D.H.S.
- Thirria Ed., Manuel à l'iusage des habitants du département de Vesoul, 1869, 1003p. A.D.H.S.

3. Archives communales consultées en mairie

- *Jussey* :
  - Registre des délibérations du comice agricole. 1835-1914.
  - Statistiques agricoles du canton 1873-1912
- *Bourguignon-les- Morey* :
  - Registre des délibérations 1890-1906

B/ Documents cartographiques et Photographies Aériennes

1. Documents cartographiques

Cartes papier

- Amance 3320 E, Série bleue, I.G.N., 2005, Edition 4.
- Champlitte 3221 O, Série bleue, I.G.N., 1999, Edition 3.
- Dampierre- sur- Salon 3221 E, Série bleue, I.G.N., 2006, Edition 4.
- Fayl-la-forêt, Série bleue, 3220 E, I.G.N., 1997, Edition 3
- Faverney 3320 E, Série bleue, I.G.N., Paris, 2005, Edition 4.
- Gy 3322 O, Série bleue, I.G.N., Paris, 2005, Edition 4.
- Jussey 3320 O, Série bleue, I.G.N., Paris, 2005, Edition 4.
- Marney 3323 O, Série bleue, I.G.N., Paris, 1990, Edition 4.
- Monthureux-sur-Saône 3319 E, Série bleue, I.G.N., 1999, Edition 4.
- Port- sur- Saône, 3321 E, Série bleue, I.G.N., 2005, Edition 4.

- Vesoul 3421 O, Série bleue, I.G.N, Paris, 2005, Edition 4.
- Voisey 3319 O, Série bleue, I.G.N., Paris, 1997, Edition 3.
- Vitrey-sur-Mance 3220 E, Série bleue, Paris, 2006, Edition 4.

Cartes numériques

- *Carto Exploreur II*, Haute-Saône, 70 Ouest, I.G.N., Paris 2000, 2ème édition.
- Géorando Franche- Comté, G04, I.G.N., version V1.1.

2. Photographies aériennes

- Planche contact couleurs :
  2003-FD 70, 0582 (Vesoul)
  2003-FD 70, 1055 (Gy)
  2003-FD 70, 0720 (Jussey)
  2003-FD 70, 1040 (Jussey)
  2003-FD 70, 0832 (Gy)
  2003-FD 70, 0613 (Chariez)
  2003-FD 70, 0628 (Vauvillers)
  2003-FD 70, 0643 (Vauvillers)
  2003-FD 70, 0775 (Morey)
  2003-FD 70, 0776 (Morey)
  2003-FD 70, 0914 (Champlitte)
  2003-FD 70, 0927 (Champlitte)
  2003-FD 70, 0716 (Villars-le- Pautel)

Annexes

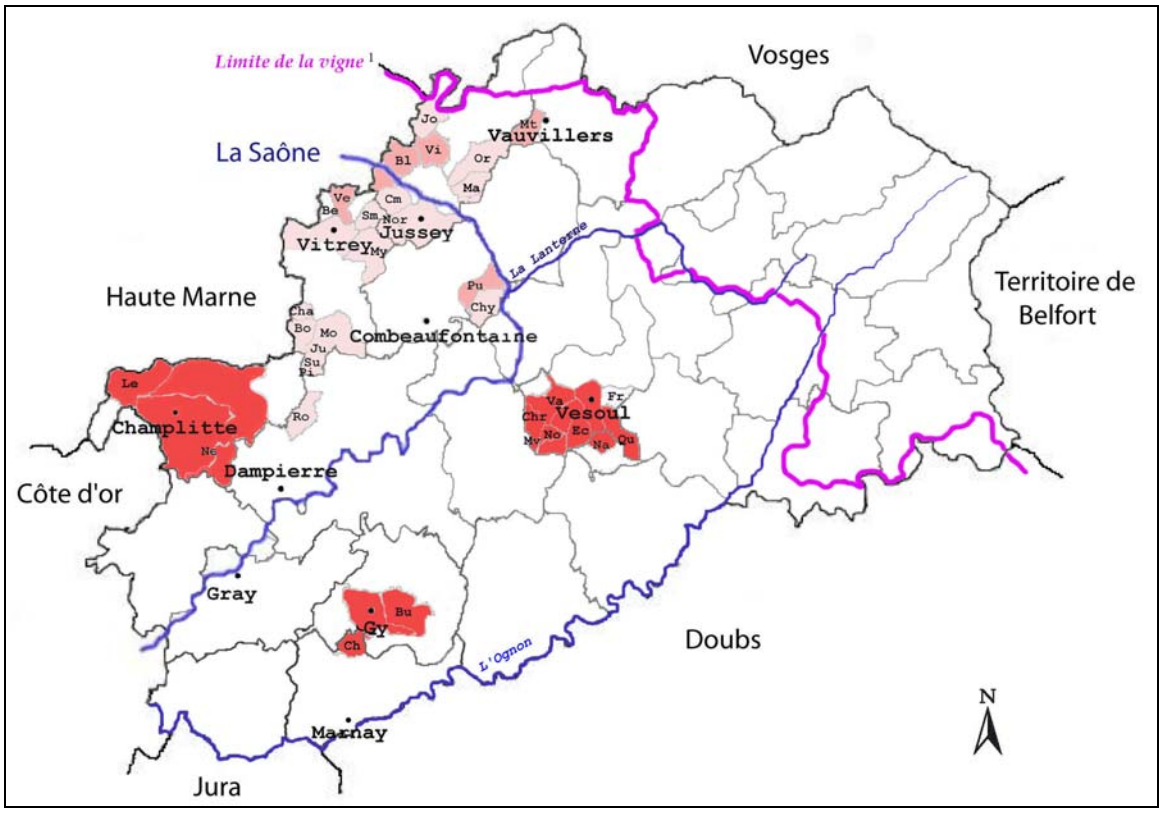

1 D'après les relevés effectués en 1869 par E. Thirria (Thirria E., 1869) (Réal. S. Estager)

25 km

Annexe 1 Cadre spatial de la recherche: les communes viticoles retenues

Système viticole au XIX ème siècle:

- Grand vignoble.
- Vignoble où la vigne constitue une quasi- monoculture.
- Vignoble inséré dans un système de polyculture.

Nomenclature:

(Les chefs-lieux de canton sont soulignés et la population de la commune au recensement I.N.S.E.E. de 1999 mise entre parenthèse)

Be: Betoncourt sur Mance. (52 h.)
Bl: Blondefontaine. (258 h.)
Bo: Bourguignon les Morey. (54 h.)
Bu: Bucey les Gy. 605 h.)
Champlitte. (1906 h.)
Ch: Charcennes. (331 h.)
Cha: Charmes St Valbert. (48 h.)
Chr: Chariez. (201 h.)
Chy: Chargey les Port. (241 h.)
Cm: Cemboing. (242 h.)
Combeaufontaine. (446 h.)
Dampierre sur Salon. (1227 h.)
Ec: Echenoz la Méline. (2741 h.)
Fr: Frotey les Vesoul. (1285 h.)
Gray. (6772 h.)
Gy. (943 h.)
Jo: Jonvelle. (174 h.)
Ju: St Julien. (46 h.)
Jussey. (1871 h.)
Le: Champlitte le Prélot.
Marnay. (1201 h.)
Ma: Magny les Jussey. (123 h.)
Mo: Morey. (62 h.)
Mt: Montdoré. (64 h.)
Mv: Mont le Vernois. (144 h.)
My: Montigny les Cherlieu. (152 h.)
Ne: Champlitte la Neuvelle. (76 h.)
No: Noidans les Vesoul. (2145 h.)
Nor: Noroy les Jussey. (71 h.)
Or: Ormoy. (230 h.)
Pi: Pisseloup. (32 h.)
Pu: Purgerot. (360 h.)
Qu: Quincey. (1035 h.)
Ro: Roche et Recourt. (175 h.)
Sm: St Marcel. (107 h.)
Su: Suaucourt. (42 h.)
Va: Vaivre et Montoille. (2752 h.)
Vauvillers. (752 h.)
Ve: Vernois sur Mance. (166 h.)
Vesoul. (17152 h.)
Vi: Villars le Pautel. (178 h.)
Vitrey. (343 h.)

Grilles utilisées pour les enquêtes par questionnement et par entretien

Annexe 2

Nous présentons ici les versions les plus abouties des grilles utilisées lors des enquêtes par questionnement et par entretien.
La méthode mise en œuvre a été détaillée dans la première partie de ce travail.

- Les enquêtes par questionnement ont été effectuées avec l'ensemble des rubriques exposées. Elles ont rapidement montré certaines limites dans les résultats obtenus, en particulier pour ce qui a trait à la pratique viticole. Cela nous a conduit à entreprendre une série d'enquêtes par entretien, dans le cadre d'une problématique redéfinie.

- Au final, les résultats des enquêtes par questionnement n'ont été utilisés que partiellement, dans le cadre de la problématique finale retenue. Ce sont surtout les enquêtes par entretien qui ont nourri ce travail de thèse.

Enquêtes par questionnement

Nous avons interrogé 41 personnes par questionnement lors de l'hiver 2005-2006.
11 sur la commune de Jussey, 13 sur la commune de Morey, 12 sur la commune de Bourguignon- les-Morey et 5 sur Champlitte.

Sur la personne interrogée

Conditions de l'entretien

Nom
Date
Adresse
Heure
Dans quel lieu / endroit ?
Comment le rendez-vous a été pris ?
Facilité de contact/ motivation de la personne
Impression générale
Durée

Données de base concernant la personne interrogée

Age
Profession
Statut matrimonial/ enfant(s)
Nationalité
Lieu/type d'habitation
Origine sociale (famille)
Durée d'installation dans le village : de la personne
de la famille
Appartenance à une association/ syndicat/ parti…
Participation politique (vote à chaque scrutin, élu …)
Trajectoire professionnelle

Espace de vie

Définir les lieux fréquentés, la fréquence, les horaires. Préciser s'il s'agit de pratiques en cours ou révolues. Indiquer le moyen de locomotion et le rayonnement (département, France, étranger).

Espace du quotidien

Course/commission
Essence
Ecole
Relation(s) familiale(s)
Relation(s) amicale(s)
Sport(s)
Loisirs (musique, cinéma, théâtre, autre…)
Promenades/ fréquentation des espaces ruraux (chasse, pêche, champignon, prélèvement en bois…).

Pratique occasionnelle

Médecin généraliste
Médecin spécialiste
Achats divers
Artisan/ travaux
Week-end/ courts séjours vaqués
Vacances

Sur le rapport au territoire & au paysage

Définir l'identité/ l'image de la Haute-Saône, des aires d'étude, de la commune étudiée

- Si vous deviez expliquer /décrire ce que sont :
    - la Haute-Saône
    - les différentes aires d'étude (Morey, Champlitte, Jussey, Vesoul, Vauvillers, Gy)
    - votre commune, que diriez-vous ?
- Quels sont les mots qui les caractérisent le mieux ?
- Selon vous la Haute-Saône va bien ? Et par rapport au reste du pays ?
- Et la commune ?
- Les habitants de la région ?
- Et vous ?
- Quelles sont, très sommairement, les principales évolutions sociales et économiques de la région ?
- Si nous nous limitons au paysage de ces différents espaces, comment le décririez- vous ?
- Selon vous quelles sont les activités ou les acteurs qui produisent/ forgent ce(s) paysage(s) ?
- Ces paysages sont-ils originaux, typiques au sein du pays ? Pourquoi ?
- Existe-t-il selon-vous de nouveaux acteurs *(néo-rural/ résidence secondaire)* ? Depuis longtemps ?
- Qu'est ce que cela change ?

Saisir la perception/ le vécu des dynamiques passées, en cours, futures

- Comment imaginez- vous le paysage il y a 100/150 ans ?
- Quelles sont les sources qui guident votre réponse ?
- Selon vous quels sont les principaux changements ?
- Quelles en sont les causes, les principales étapes ?
- Comment savez-vous cela ?
- Et actuellement comment évolue le paysage/ les espaces ruraux ?
- Pourquoi ?
- Comment aimeriez-vous le voir évoluer ?
- Il y a depuis quelques années une multiplication de publications monographiques ou thématiques sur la région au début du siècle dernier. Avez-vous lu ou acheté certains de ces ouvrages ?
- Qu'en pensez-vous ?
- Pourquoi ont-ils du succès selon-vous ?

Sur la vigne/viticulture

Cette grille de question a été utilisée dans un premier temps pour les enquêtes par questionnement. Le résultat global était fort décevant. Nous avons repris et enrichi cette grille pour réaliser les enquêtes par entretien.

Rapport à la vigne d'aujourd'hui

Ces questions ne doivent pas établir d'autorité une différence entre viticulture d'amateur et viticulture commerciale.

- Que représente pour vous la vigne aujourd'hui dans la région ?
- Y-a-t-il beaucoup de vignes actuellement ?
- Pourquoi selon vous ?
- Où se situent ces vignes ?
- Quels sont les types de produits réalisés avec ces vignes ?
- En consommez-vous ? Souvent ?
- Comment vous les procurez- vous ?
- Que pensez-vous de la qualité ? Du prix ?
- Quelle image en avez-vous (folklorique, sympathique, poussive, noble…)
- Ces produits ont-ils selon vous un avenir ?
- Selon vous, peut-on produire des grands vins dans la région ?
- Sinon, quels autres vins/alcools consommez-vous ?

Rapport à la viticulture passée

Ces questions seront abordées, si possible, lorsque l'entretien glissera de lui-même vers ce thème. Si cela ne se produit pas naturellement elles seront posées plus directement.

- Autrefois, y avait-il beaucoup de vignes et de vignerons dans la région ? Dans la commune ?
- Où se situaient-elles ? Comment le savez-vous ?
- Les avez-vous connues directement ?

Confronter les personnes interrogées aux documents statistiques et à la cartographie ancienne. Observer la réaction et l'évolution du discours

- Connaissez-vous les produits réalisés à l'époque ? En avez-vous déjà goûtés ?
- Pourquoi cette culture a disparu ?
- Quelles ont été les conséquences pour la région ? La commune ?
- Comment s'est opérée la substitution à la production viticole ?
- Que sont devenues les parcelles de vigne.
- Demeure-t-il des traces de cet important passé viticole ?
- Dans les villages ?
- Dans les paysages ?
- Dans les mentalités/mémoires ?
- Assiste-t-on à une possible renaissance de ce vignoble ?

Soumettre une prise de vue (carte postale) du début du siècle, de la commune de résidence, et faire réfléchir, discourir dessus. Noter les premières réactions et réflexions.

- Pouvez-vous localiser cette vue ?
- Que vous inspire-t-elle ?
- Qu'est-ce qui vous marque ?
- Quels sont les changements survenus depuis ?

Le cas de Champlitte

Cas rare en France de renaissance d'un vignoble lié à la pratique cultuelle et mémorielle, le vignoble de Champlitte présente une identité singulière véhiculée par son vin et sa célébration de la Saint-Vincent, le22 janvier. Nous cherchons à appréhender la perception que les personnes interrogés ont de ce vignoble et de ce qui lui est associé.

- Quelle image avez-vous de Champlitte ?
- Quels sont les mots qui la caractérise le mieux ?
- Que pensez-vous de ce vignoble ?
- Le vin est-il de qualité ?
- En achetez-vous régulièrement ? Pourquoi ?
- Quel avenir pour ce vignoble et ses produits ?
- Ce vignoble joue-t-il un rôle selon vous pour l'image de la région ?
- Connaissez-vous les festivités de la Saint-Vincent ?
- Qu'en pensez-vous ?
- Quelle est l'origine/ la légitimité de cette fête ?
- Avez-vous déjà participé à cette fête ?

Si la personne est directement ou indirectement en lien avec la viticulture

Les questions qui suivent portent, selon la situation, sur une pratique actuelle, ancienne ou transmisse par la mémoire familiale. Ces pratiques peuvent parfois se recouper.
Dans le cas d'un propos mémoriel une attention particulière sera portée à l'origine/ source de la connaissance ou du propos.

- Vous-même, avez-vous ou avez-vous eu des vignes ou un verger destinés à produire du vin/de l'alcool ?
- Et votre famille ? Peut-être des amis ou des connaissances ?

S'il s'agit d'une pratique actuelle…

- Pourquoi tenir une vigne, Qu'est-ce qui explique la pratique ?
- Quelles sont les caractéristiques de la mise en culture (localisation, surface, cépages, technique de taille, main d'œuvre, temps consacré, etc…)
- Quelle est l'origine de cette vigne ou de ce verger ?
- Les surfaces ont-elles évolué dans le temps ? Pourquoi ?
- Quelles sont les productions réalisées (y compris d'autres alcools que ceux issus de la vigne)?
- Que deviennent ces productions ? Qui les consomme ?
- Que pensez-vous de la qualité de vos productions ?
- Achetez vous du vin/ lequel/ quelle quantité ?
- Quel devenir envisagez-vous à terme pour cette vigne ou ce verger ?
- Cette production vous semble-t-elle rentable ?

S'il s'agit d'une pratique révolue…

Les questions précédentes sont reprises, adaptées et complétées par celles qui suivent.
Les sources de l'information recueillie sont systématiquement demandées.

- Quelle est l'origine de l'arrêt de cette culture ?
- Quand cela s'est-il produit ?
- Que sont devenues les parcelles concernées ?
- Par quoi avez-vous remplacé la production pour votre consommation ?

Enquêtes par entretien

Nous avons réalisé 43 enquêtes par entretien. Nous exposons la méthode dans la première partie de ce travail. Nous avons interrogé :

- 14 personnes autour de la Roche-Morey (6 personnes sur la commune de Bourguignon-les-Morey, 3 sur Morey, 2 sur Saint-Julien, 2 sur Suaucourt)
- 4 personnes à Jussey et ses environs (3 à Jussey, 1 à Noroy-les-Jussey)
- 5 personnes à Gy et ses environs (2 à Gy, 2 à Bucey-les-Gy, 1 à Charcennes)
- 6 personnes à Vesoul (2 à Vesoul, 2 à Charriez, 1 à Noidans, 1 à Echenoz-la-Méline)
- 5 personnes à Champlitte et ses environs (3 à Champlitte, 2 à Pierrecourt)
- 3 personnes à Jussey et ses environs (2 à Jussey, 1 à Noroy-les-Jussey)
- 3 personnes sur Vauvillers et Mondoré
- 1 personne dans les communes de Villars-le-Pautel, Combeaufontaine et Chargey

Sur la personne interrogée

Ces questions ont été rapidement mise en œuvre (10 minutes), au début des entretiens, pour cerner dansles grandes lignes le profil de la personne interrogée.

Conditions de l'entretien

Nom
Date
Adresse
Heure
Dans quel lieu / endroit ?
Comment le rendez-vous a été pris ?
Facilité de contact/ motivation de la personne
Impression générale
Durée

Données de base concernant la personne interrogée

Age
Profession
Statut matrimonial/ enfant(s)
Nationalité
Lieu/type d'habitation
Origine sociale (famille)
Durée d'installation dans le village : de la personne
de la famille
Appartenance à une association/ syndicat/ parti politique…
Participation politique (vote à chaque scrutin, élu …)
Trajectoire professionnelle

Espace de vie

Définir les lieux fréquentés, la fréquence, les horaires. Préciser s'il s'agit de pratiques en cours ou révolues. Indiquer le moyen de locomotion et le rayonnement (département, France, étranger).

Espace du quotidien
Course/commission
Essence
Ecole
Relations familiales
Relations amicales

Sport
Loisirs (musique, cinéma, théâtre, autre…)
Promenades/ fréquentation des espaces ruraux (chasse, pêche, champignon, prélèvement en bois…).
Pratique occasionnelle
Médecin généraliste
Médecin spécialiste
Achats divers
Artisan/ travaux
Week-end/ cours séjours vaqués
Vacances

Sur la pratique de la vigne

Cette grille de question a été utilisée dans un premier temps pour les enquêtes par questionnement. Nous l'avons reprise et complétée pour réaliser les enquêtes par entretien auprès des viticulteurs amateurs.

La vigne aujourd'hui

- Que représente pour vous la vigne aujourd'hui dans la région ?
- Y-a-t-il beaucoup de vignes actuellement ?
- Pourquoi selon vous ?
- Où se situent ces vignes ?
- Quels sont les types de produits réalisés avec ces vignes ?
- En consommez-vous ? Souvent ?
- Comment vous les procurez- vous ?
- Que pensez-vous de la qualité ? du prix ?
- Quelle image en avez-vous (folklorique, sympathique, poussive, noble…)
- Ces produits ont-ils selon vous un avenir ?
- Selon vous, peut-on produire des grands vins dans la région ?
- Sinon, quels autres vins/alcools consommez-vous ?

La vigne autrefois

Ces questions seront abordées, si possible, lorsque l'entretien glissera de lui-même vers ce thème. Si cela ne se produit pas naturellement elles seront posées plus directement.

- Autrefois, y avait-il beaucoup de vignes et de vignerons dans la région ? Dans la commune ?
- Où se situaient-elles ? Comment le savez-vous ?
- Les avez-vous connues directement ?
- Connaissez-vous les produits réalisés à l'époque ? En avez-vous déjà goûtés ?
- Pourquoi cette culture a disparu ?
- Quelles ont été les conséquences pour la région ? La commune ?
- Comment s'est opérée la substitution à la production viticole ?
- Que sont devenues les parcelles de vigne.
- Demeure-t-il des traces de cet important passé viticole ?
- Dans les villages ?
- Dans les paysages ?
- Dans les mentalités/mémoires ?
- Assiste-t-on à une possible renaissance de ce vignoble ?

Champlitte

- Quelle image avez-vous de Champlitte ?
- Quels sont les mots qui la caractérise le mieux ?
- Que pensez-vous de ce vignoble ?
- Le vin est-il de qualité ?
- En achetez-vous régulièrement ? Pourquoi ?
- Quel avenir pour ce vignoble et ses produits ?
- Ce vignoble joue-t-il un rôle selon vous pour l'image de la région ? S'agit-il d'une « renaissance » de la vigne ?
- Connaissez-vous les festivités de la Saint-Vincent ?

- Qu'en pensez-vous ?
- Quelle est l'origine/ la légitimité de cette fête ?
- Avez-vous déjà participé à cette fête ?

Sur la pratique viticole

Les questions qui suivent portent, selon la situation, sur une pratique actuelle, ancienne ou transmise dans un cadre familial. Ces pratiques peuvent parfois se recouper.
Dans le cas d'un propos mémoriel une attention particulière sera portée à l'origine/ source de la connaissance ou du propos.

- Avez-vous ou avez-vous eu des vignes ou un verger destinés à produire du vin/de l'alcool ?
- Et votre famille ? Peut-être des amis ou des connaissances ?
- Ces vignes/ vergers sont-ils déclarées ?
- Interroger sur l'interlope (combien, pourquoi, peur du risque…)

S'il s'agit d'une pratique actuelle

- Pourquoi tenir une vigne, Qu'est-ce qui explique la pratique ?
- Qu'est-ce que la vigne évoque ou représente pour vous ?
- Quelles sont les caractéristiques de la mise en culture (localisation, surface, cépages, technique de taille, main d'œuvre, temps consacré, etc. …)
- Quelle est l'origine de cette vigne ou de ce verger ?
- Les surfaces ont elles évolué dans le temps ? Pourquoi ?
- Quelles sont les productions réalisées (y compris d'autres alcools que ceux issus de la vigne)?
- Que deviennent ces productions ? Qui les consomme ?
- Importance du stockage ?
- Pourquoi faites/ faisiez-vous du vin ?
- Comment jugez-vous ce vin ?
- Vous considérez-vous comme un vigneron ?
- Achetez vous du vin/ lequel/ quelle quantité ?
- Quel devenir envisagez-vous à terme pour cette vigne ou ce verger ?
- Cette production vous semble-t-elle rentable ?
- Existe-t-il des souvenirs, des images particulières ou des anecdotes en rapport avec cette culture qui vous ont marqués ?
- Pourquoi ?
- Interroger sur la sociabilité qui se rapporte à la pratique (discussion, échange, pratique…)
- Quel avenir envisagez-vous pour votre vigne et plus largement pour la pratique dans la région ?

S'il s'agit d'une pratique révolue

Les questions précédentes sont reprises, adaptées et complétées par celles qui suivent.
Les sources de l'information recueillie sont systématiquement demandées.

- Quelle est l'origine de l'arrêt de cette culture ?
- Quand cela s'est-il produit ?
- Cela s'est-il produit brutalement ou par étapes ?
- Que sont devenues les parcelles concernées ?
- Par quoi avez-vous remplacé la production pour votre consommation ?
- Quel sentiment avez-vous par rapport à cet arrêt ?